HISTOIRE DU MONDE

PUBLIÉE

SOUS LA DIRECTION DE M. E. CAVAIGNAC.

Tome VII[2]

LA
CHRÉTIENTÉ MÉDIÉVALE

(395-1254)

PAR

Augustin FLICHE

Professeur à l'Université de Montpellier

E. DE BOCCARD, Editeur

1, Rue de Médicis, 1

PARIS (VI[e])

1929

E. de BOCCARD, Editeur
ANCIENNES MAISONS THORIN ET FONTEMOING
1, rue de Médicis, PARIS (VIe)
Téléph. Fleurus 01-60 Compte chèques postaux n°

HISTOIRE DU MONDE

Publiée sous la direction de M. Eugène CAVAIGNAC

Les travaux encyclopédiques ayant pour objet de tenir les étudiants et le grand publi courant du progrès des connaissances historiques ont, d'une manière générale, subordonné ou moins strictement l'histoire du Monde à l'histoire de l'Europe, et l'histoire du passé à de l'époque la plus immédiatement contemporaine. Il nous a paru bon pourtant, qu'une fo moins l'histoire du Monde fût présentée dans ses proportions justes, en faisant aux civilisa exotiques la place correspondant à l'importance réelle qu'elles ont eue dans le passé ; c'est la manière d'apprécier objectivement la valeur de la civilisation européenne actuellement domin Tel a été le plan général de M. Cavaignac et de ses collaborateurs.

TOME I : **PROLÉGOMÈNES**
Par M. CAVAIGNAC, *professeur à l'Université de Strasbourg.* 2

TOME II : **LE MONDE MÉDITERRANÉEN JUSQUE VERS 400 AV. J.**
Par M. E. CAVAIGNAC, *professeur à l'Université de Strasbourg*

TOME III : **L'INDE JUSQUE VERS 300 AVANT J.-C.**
Par M. DE LA VALLÉE-POUSSIN, *professeur à l'Universit Gand* 2

TOME IV : **LA CHINE JUSQUE VERS 200 AVANT J.-C,**
Par M. H. MASRÉRO, *professeur au Collège de France* 4

TOME V : **LE MONDE MÉDITERRANÉEN DU IVe SIÈCLE AVANT J. AU Ve SIÈCLE APRÈS J.-C.**
1) **L'Empire romain**, par M. E. CAVAIGNAC.............. 3
2) **Le Christianisme**, par M. J. ZEILLER, *directeur d'Études à l'I des Hautes Études* 3

TOME VI : **L'INDE ET LA CHINE JUSQU'A L'ÉPOQUE DES PÈLER BOUDDHISTES ET LES PEUPLES TURCS.**
par MM.
DE LA VALLÉE-POUSSIN,
MASPÉRO,
DENY, *professeur à l'École des Langues orientales.*

Bordeaux. — Imprimerie J. BIÈRE, 18, 20, 22, rue du Peugue.

'liche

A

LA CHRÉTIENTÉ MÉDIEVALE

DU MÊME AUTEUR

Le règne de Philippe Ier, roi de France (1060-1108). Paris, Société française d'Imprimerie et de Librairie, 1912, in-8° (*Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*).

Les vies de Saint Savinien, premier évêque de Sens. Etude critique, suivie d'une édition de la plus ancienne *vita.* Paris, Société française d'Imprimerie et de Librairie, 1912, in-8°.

Etudes sur la polémique religieuse à l'epoque de Grégoire VII. Les Prégoriens. Paris, Société française d'Imprimerie et de Librairie, 1916, in-16.

Saint Grégoire VII (Collection « *Les Saints* »), Paris, Gabalda, 1920, in-16 (*Couronné par l'Académie française.*)

Louvain (Collection « *Memoranda* »), Paris, Laurens 1921, in-18.

Aigues-Mortes et Saint-Gilles (Collection « *Les petites monographies des grands édifices de la France* ») Paris, Laurens, 1925, in-12.

La Réforme grégorienne, tome I, *La formation des idées grégoriennes*; tome II, *Grégoire VII*, Louvain, *Spicilegium sacrum Lovaniense* et Paris Champion, 1924-1925, in-8° (*Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*).

HISTOIRE DU MONDE

PUBLIÉE

SOUS LA DIRECTION DE M. CAVAIGNAC.

Tome VII²

LA

HRÉTIENTÉ MÉDIÉVALE

(395-1254)

PAR

Augustin FLICHE

Professeur à l'Université de Montpellier

E. DE BOCCARD, Editeur

1, Rue de Médicis, 1

PARIS (VIᵉ)

—

1929

INTRODUCTION

Le Monde musulman au XIe siècle et les Croisades.

Le Khalifat de Bagdad avait commencé de bonne heure à se disloquer sous l'action de causes multiples : esprit d'indiscipline naturel aux Arabes, usurpations de vice-rois trop puissants, foisonnement de sectes dont quelques-unes avaient provoqué de graves troubles sociaux, etc... Finalement, un prince de la famille des Bouides, qui avaient saisi le pouvoir dans l'Iran occidental, entra dans Bagdad (945) et imposa sa tutelle au Khalife abbasside. Depuis ce moment, celui-ci ne fut plus qu'un jouet entre les mains de ses protecteurs temporels. Même l'autorité spirituelle qui lui était généralement reconnue fut contestée dans certaines parties du monde musulman.

Passons en revue les conséquences de la dislocation du Khalifat dans les différentes provinces de l'immense empire qui avait été au IXe siècle le pôle de la civilisation.

Espagne. — C'est dans cette province extrême que le schisme s'était opéré le plus tôt, dès le VIIIe siècle. Le Khalifat ommiade de Cordoue connut encore des jours de splendeur aux temps d'Abdérame III (912-961) et d'Al-Hakem II (961-976), le Mécène de la dynastie. Il s'usa peu à peu dans les luttes soutenues sur ses deux fronts, d'un côté contre les dynasties d'Afrique, de l'autre contre les petits royaumes chrétiens d'Espagne. Un chef militaire fameux, Almanzor, retarda quelque temps la décadence : après sa mort (1002), elle se précipita. Depuis 1031, le Khalifat de Cordoue ne fut plus qu'un souvenir : de petits princes se partagèrent l'Espagne musulmane et tinrent tête péniblement à l'offensive chrétienne.

Maghreb (Afrique mineure). — Dans le Maghreb la floraison des dynasties locales avait commencé peu après l'an 800 : à Fez régnèrent les Edrisites (jusque vers 985), à Kairoan les Aghlabites, qui avaient ajouté la Sicile au domaine musulman. Ce n'étaient encore là que des schismes politiques; ils se compliquèrent d'un schisme religieux par l'entrée en scène des Fatimites. Le fondateur de la dynastie, Ubaidallah (mort en 934), avait dominé le Maghreb, et ce n'est qu'en 969 que la conquête de l'Egypte fixa décidément sur l'Orient l'attention de ses successeurs. Dès lors, le Maghreb fut abandonné par eux à une anarchie au milieu de laquelle les Zirides et les Ben-Zunata se taillèrent des dominations quelque peu stables. Ne pouvant ressaisir le Maghreb, les Fatimites déversèrent sur lui une invasion de nomades nubiens, les Banu-Hillal, qui, à partire de 1048, infligèrent à la Tunisie et à l'Algérie actuelles une dévastation systématique. Le Maroc devint le refuge de la civilisation musulmane de l'Afrique-Mineure: il tenait encore ce rôle au XIVe siècle, lorsqu'il vit naître le grand historien de l'Islam, Ibn-Kaldoun.

Soudan, Almoravides. — Pendant ce temps le Koran se répandait parmi les nomades du Sahara et jusque parmi les nègres du Soudan; en 1009 fut fondé sur le Niger le royaume noir musulman de Gao. C'est de ces marches extrêmes que partit, au XIe siècle, le mouvement qui allait rendre de nouveau redoutable l'Islam occidental. Un pèlerin de La Mecque revenu au Sénégal, Iahia-ibn-Ibrahim, y fonda vers 1036 la communauté religieuse et militaire des Almoravides, qui peu après se répandit au Maroc. Un grand chef, Jusuf-ibn-Tasfin, régna à partir de 1061 sur toute l'Afrique occidentale, du Niger à la Méditerranée — le premier qui, avant nous Français, ait réalisé cette unité. C'est à lui que firent appel les musulmans d'Espagne serrés de près par l'offensive chrétienne. Il arrêta celle-ci à Sallaqa près Badajoz (23 octobre 1086), et 20.000 têtes de chrétiens répandues dans les villes de la péninsule, rendirent confiance aux musulmans. Les exploits des Almoravides suscitèrent jusqu'au delà des Pyrénées une émotion dont la *Chanson de Roland* est le témoignage fameux, mais leur puissance, affaiblie par des révoltes au Maghreb, fut éphémère. En 1118, Saragosse

était perdue pour l'Islam. Et il fallut un nouveau mouvement religieux, celui des Almohades, pour restaurer momentanément l'œuvre de Jusuf-ibn-Tasfin.

Egypte, Fatimites. — L'Egypte avait déjà, dans le déclin du Khalifat, connu des dynasties locales, Toulounides et Ishkidites, lorsqu'en 969 les Fatimites y implantèrent leur khalifat dissident. L'avenir de la dynastie fut un instant compromis par les fantaisies religieuses du khalife Hakem (996-1021), mais elle se maintint, et, sous le long règne de Mustansir (1036-1094), le Caire devint décidément une des capitales intellectuelles de l'Islam. Comme tous les maîtres de l'Egypte, les Fatimites avaient aspiré à dominer la Syrie : le souvenir du khalife Hakem s'est perpétué dans le Liban parmi la communauté religieuse des Druses. Les Fatimites gardèrent au moins la Palestine, qu'ils disputaient aux Turcs seldjoukides au moment où parurent les croisés. Ils firent aussi reconnaître leur ascendant sur les villes saintes, La Mecque et Médine, et jusque sur le lointain Yémen.

Syrie et Mésopotamie. — Au moment ou les Bouides s'installèrent à Bagdad (945), la dynastie des Hamdanites brillait à Alep et à Mossoul d'un éclat éphémère. Elle succomba sous les assauts répétés de l'empire byzantin revivifié par les grands empereurs macédoniens du xe siècle. Dès 942, Nisibe redevenait chrétienne. Puis ce fut le tour de la Cilicie (961), d'Antioche (968), puis les campagnes de Basile II; en 1032, Edesse était récupérée par les Grecs. L'offensive byzantine n'atteignit pas Jérusalem, mais elle rendit au christianisme l'Arménie et les principautés caucasiennes. Les Bouides de Bagdad, qui restaient, malgré tout, une dynastie iranienne, ne surent pas empêcher ces reprises importantes des chrétiens.

Iran, Ghaznévides. — Ce que les Bouides étaient dans l'Iran occidental, les Samanides, depuis 907, l'étaient dans l'Iran oriental. Le pouvoir de cette dynastie chevaleresque fut miné par l'infiltration des Turcs islamisés qui habitaient au delà de l'Oxus (Syr-Daria). En 977, un aventurier de cette race fonda une domination indépendante à Ghazna, dans l'Afghanistan, et depuis lors les Ghaznévides supplantèrent les Samanides dans

le rôle de protecteurs de la civilisation iranienne. Ces Turcs ont reçu à leur cour le poète perse Firdouçi. Ils ont défendu la marche du Syr-Daria contre leurs congénères païens, repoussé en 1004 une attaque venue de l'autre côté du Pamir. Cependant, le principal titre de gloire, aux yeux des croyants, du grand Mahmoud, le héros de la dynastie (997-1028), est d'avoir conquis le bassin de l'Indus et, par ses croisades répétées, ouvert largement l'Inde à l'Islam. Après sa mort, sa dynastie se maintint dans l'Iran jusqu'à la défaite de Masoud par les Seldjoukides (1039) : elle régna encore un siècel et demi sur l'Indus. Mais l'événement capital de la conquête musulmane dans l'Inde mérite un volume spécial, que nous lui consacrerons.

Turkestan, Seldjoukides. — Les succès des Ghaznés vides devaient susciter des imitateurs parmi les Turc musulmans du Mawarannahar (contrée située entre le Syr et l'Amou) : les fils de Seldjouk furent les plus heureux. En 1031, ils entraient à Merw, en 1039 ils battaient le Ghaznévide Masoud, et depuis lors furent les maîtres de l'Iran. Puis ce fut le tour des Bouides. En 1054, Togrul-Beg arrivait à Bagdad. Un retour offensif de ses adversaires l'en chassa un instant, mais il consolida son pouvoir en se posant en protecteur temporel du Khalife, titre qui resta acquis à ses descendants. Puis la marche sur Roum (l'empire byzantin) continua. En 1071, Alp-Arslan remportait sur l'empereur Romain Diogène la victoire décisive de Manazkert. L'Arménie était soumise, et les Turcs se répandirent en Asie-Mineure et en Syrie. Malek-Schah (1072-1092) régna depuis l'Amou-Daria jusqu'à la Méditerranée. En 1094, les Seljoukides étaient à Nicée, en face de Constantinople. Ils avaient déjà conquis Jérusalem, que les Fatimites ne reprirent qu'en 1098. C'est aux Seldjoukides qu'allaient avoir affaire les Croisés.

Seldjoukides dans l'Iran. — Néanmoins le centre de gravité de l'empire seldjoukide resta dans le pays situé à l'Est de l'Euphrate. C'est pour la Perse que le grand ministre de Malek-Schah, Nizam-el-Mulk, composa le code intitulé Siasset-Nameh. C'est en Perse qu'un an-

cien condisciple de ce ministre, Haçan-Sabah, établit le principal réduit de la secte redoutable des Assassins, créée pour miner le pouvoir de la dynastie. Enfin Alp-Arslan, Malek-Shah, puis les sultans qui se partagèrent leur immense domaine, n'oublièrent jamais la tâche essentielle : la défense des marches iraniennes contre les Turcs non musulmans de l'Asie-centrale. Ces préoccupations expliquent la faible réaction opposée par les Seldjoukides à l'effort des Croisés.

Les autres Turcs. — Pendant que les Seldjoukides se répandaient dans l'Asie antérieure, d'autres Turcs, séparés d'eux par les populations chrétiennes du Caucase, avançaient dans les steppes sibériennes et russes. Sur la Volga, la place des Khazares avait été prise au xe siècle par les Petchénègues, dont les souverains russes et byzantins eurent à subir les incursions au xie siècle. Puis vinrent les Polovtzes, qu'Alexis Comméne (empereur en 1081) apprit à connaître sur la Mer Noire. Derrière ceux-là, d'autres poussaient... Mais la différence de religion creusait, entre les Turcs islamisés et les Turcs restés païens, un fossé que ne pouvait combler le sentiment, d'ailleurs vague, de la parenté ethnique et linguistique. Aussi, quelque gênants que fussent ces nomades, le monde chrétien ne s'inquiétait pas de leurs progrès comme il faisait de ceux des Turcs musulmans. On savait même vaguement, à Constantinople et à Rome, que parmi ces lointains Barbares il y avait des chrétiens. En 1107, l'évêque nestorien de Merw avait baptisé le khan des Turcs Kéraït, en pleine Mongolie. Le fantôme du prêtre Jean, du grand roi chrétien, égaré sur les derrières du monde musulman, errait sur les contrées mystérieuse de l'Asie-centrale comme sur les montagnes d'Abyssinie.

Le Monde Musulman et les Chrétiens jusqu'en 1095. — Au moment des grandes conquêtes arabes, la chrétienté avait tremblé déjà : l'Europe carlovingienne, avec ses 10 ou 12 millions d'habitants, l'Empire grec, qui n'en comptait que quelques millions, se sentaient bien petits en face de la masse trois ou quatre fois plus importante des populations soumises au successeur du Prophète. Puis, le rapide

démenbrement du Khalifat, au moment même où la famille chrétienne s'augmentait, au Nord et à l'Est, de peuples nouveaux (xe siècle), avait éloigné l'idée du péril musulman. Au xie siècle, l'offensive était même passée aux chrétiens. A l'Est les Grecs reparaissaient en Syrie. En Espagne, les royaumes chrétiens s'agrandissaient. Au centre enfin, Gênois et Pisans insultaient parfois les côtes d'Afrique, tandis que les aventuriers normands, après s'être établis dans l'Italie du Sud, reconquéraient la Sicile, et faisaient tomber Palerme (1072). A ce moment se produisit le rythme que plus tard Ibn-Chaldoun devait ériger en loi générale. A ses yeux, l'histoire est une série de débordements de nomades sur les campagnes fertiles et les villes populeuses. Au bout de quelques générations, un ban de ces nomades se dissout dans la civilisation : alors de nouveaux nomades viennent recréer les énergies. C'est ainsi que les Maures et les Turcs vinrent relayer les Arabes. Les batailles de Manazkert (1071) et de Sallaqa (1086) révélèrent au monde chrétien les masses encore fraîches que l'Asie et l'Afrique tenaient en réserve au service d'un fanatisme recrudescent. Malgré le schisme, qui en 1054 s'était précisé entre l'Orient grec et l'Occident latin de plus en plus théocratique, le péril de Constantinople ne laissait pas indifférents les Occidentaux. Et les événements d'Espagne touchaient de près les « Francs ».

D'autre part, le commerce méditerranéen s'était réveillé lentement après la fin des conquêtes arabes. Malgré l'hostilité chronique des deux mondes et les pirateries réciproques qui troublaient les relations pacifiques des habitudes s'étaient créées. Les produits de l'Orient parvenaient aux ports de Grèce, d'Italie, de Provence, et les Européens donnaient en échange ce qu'ils pouvaient. Ils donnaient des esclaves, que les Vénitiens cherchaient parmi les populations slaves encore païennes de l'Adriatique. Ils donnaient du fer. La notion des richesses supérieures de l'Orient civilisé se répandait dans l'Europe, encore barbare et pauvre. Les convoitises allaient contribuer non moins que les inquiétudes à déclancher le mouvement des croisades.

La première Croisade
(1095-1100)

Lorsque le pape Urbain II, au cours de sa lutte avec l'Empereur Henri IV, se rendit à Clermont en novembre 1095, la guerre contre l'infidèle ne figurait pas au premier plan des préoccupations du Concile. Mais la harangue du pape sur la tyrannie musulmane qui souillait les lieux saints, sur les tribulations des pèlerins qui s'y rendaient, eut un tel succès, la prédication qui l'appuya au cours des mois suivants suscita une telle exaltation, qu'il fut visible que l'atmosphère était favorable au déclanchement d'un grand mouvement chrétien. L'indulgence plénière fut promise à ceux qui tomberaient dans la guerre sainte.

Des bandes de pèlerins armés se formèrent, particulièrement sur les bords du Rhin, sous la conduite de moines et de simples chevaliers. Elles poussèrent jusqu'au delà de la Save, et atteignirent les territoires que les conquêtes des empereurs macédoniens avaient repris aux Bulgares et rendus aux Grecs. Alexis Commène s'inquiéta des déprédations de ces auxiliaires imprévus, et les fit tenir en bride par les Petchénègues qu'il recrutait sur les bords de la mer Noire. Puis il les transporta en Asie-Mineure, où les avant-gardes seldjoukides suffirent à les disperser.

Pendant ce temps les hauts barons s'occupaient de recruter des troupes plus disciplinées. Godefroi de Bouillon, duc de Basse-Lorraine (Belgique actuelle), qui avait à expier les services rendus naguère à l'Empereur contre le Pape, se mit en route le premier. Les princes normands des deux Siciles, le comte de Toulouse, le frère du roi normand d'Angleterre, suivirent. Toutes ces bandes se concentrèrent autour de Constantinople. L'Empereur était habitué à considérer les aventuriers de l'Occident comme des mercenaires, et il obtint des chefs croisés une promesse d'hommage pour les villes qui seraient reprises sur l'Islam. Mais le nombre de ces « mercenaires », qui cette fois (en y comprenant les non-combattants) pouvait atteindre 300.000, l'inquiétait; il ne fut rassuré que quand il les vit s'écouler en Asie Mineure (printemps 1097).

La Croisade trouvait, on le sait, le monde musulman désuni. Le sultan seldjoukide d'Iconium était occupé à assiéger Mélitène pendant que les croisés traversaient ses Etats. Ce n'est que quand les chrétiens eurent pris Antioche (été 1098) que les émirs seldjoukides de Syrie et de Mésopotamie tentèrent un effort collectif sous la direction de celui de Mossoul, Kerbogha. Encore la trahison de certains d'entre eux semble-t-elle avoir facilité la grande victoire qui assura le prestige des croisés en Orient.

Le khalife fatimite avait peut-être compté trouver dans les nouveaux venus un secours contre les Turcs, et les dissensions des chefs croisés pouvaient encourager ses espoirs. Mais l'élan qui portait la masse vers les lieux témoins de la mort du Christ imposa la continuation de la marche sur Jérusalem. La ville sainte fut atteinte en juin 1099, et, malgré l'énergique résistance de la garnison fatimite, emportée le 15 juillet. Les Egyptiens, en essayant de la reprendre, furent encore repoussés à Ascalon.

Godefroi de Bouillon fut choisi comme avoué du Saint-Sépulcre, peut-être à cause de sa médiocrité : c'est en tout cas l'avis du dernier historien de la première croisade. Après lui plusieurs princes de sa famille se succédèrent comme rois de Jérusalem. Sur la ligne d'étapes, des principautés chrétiennes avaient été fondées à Antioche, à Edesse, à Tripoli. En arrière les Comnène de Constantinople se considérèrent toujours comme suzerains de ces Etats chrétiens. Mais la politique romaine, qui évinçait les clercs grecs dans les pays repris, pour leur substituer des clercs catholiques, n'était pas faite pour resserrer les liens entre les deux moitiés de la chrétienté. Aussi les latins d'Orient, en petite minorité vis-à-vis de la population musulmane, s'assurèrent-ils tout de suite des places de la côte : Tyr tomba une des dernières, en 1124. Des établissements furent concédés là aux marins des républiques italiennes, ainsi qu'aux Normands des Deux-Siciles. Enfin, la Papauté se tint prête, en cas de contre-attaque musulmane, à réchauffer le zèle des Occidentaux.

Deuxième croisade
(1146-1149)

Si la contre-attaque fut lente, c'est que les musulmans restaient plus désunis encore que les chrétiens. Le khalife fatimite du Caire faisait figure d'hérétique, ou au moins de schismatique, au regard des fidèles de l'Asie antérieure, et les Seldjoukides tombaient dans une apathie telle que le pouvoir glissa peu à peu aux mains des maires du palais appelés *atabeks*. Le chef suprême des Turcs, le sultan de Perse, était retenu dans l'Iran par la menace qui pesait toujours sur l'Oxus. Au début du XIIe siècle, la nation turque qui avait dominé longtemps dans la Chine du Nord, les Kitaïs, furent dépossédés par d'autres hordes. Suivant la tradition, ils foncèrent à l'Ouest, franchirent la porte de Dzoungarie, parurent sur l'Iaxarte. Le sultan seldjoukide Sandjar leur livra à Samarkande une grande bataille (1141), qui fut un désastre. Depuis lors, les Karakitaïs dominèrent dans l'Asie Centrale. Le bruit de ces événements parvint jusqu'en Europe, et, comme on savait les Turcs non musulmans frottés de nestorianisme, l'imagination des clercs se représenta le « prêtre Jean » prenant l'Islam à revers. C'était une anticipation.

Parmi les atabeks auxquels étaient confiés les intérêts des Turcs de Roum, il s'en trouva un, Imadeddin-Zengui, le maître de Mossoul, pour recommencer avec vigueur la guerre sainte; en 1144, Edesse fut reprise aux chrétiens. L'événement, bien utilisé par Saint Bernard, provoqua en Occident un nouvel élan; les souverains d'Allemagne et de France, Conrad et Louis VII, parurent en Syrie (1148). Mais le siège de Damas fut un échec, et les chrétiens d'Orient restèrent livrés à eux-mêmes.

Troisième Croisade
(1188-1194)

Alors les deux puissances musulmanes qui entouraient le domaine chrétien opérèrent enfin leur jonction. Après Imadeddin-Zenguï, Noureddin avait rassemblé dans sa maison la Mésopotamie et la Syrie du Nord. Les entre-

prises des chrétiens de Palestine, aidés des Normands, sur l'Egypte, le décidèrent à y intervenir aussi, et en 1169 son lieutenant, Saladin, mettait fin au khalifat fatimite. Quelques années plus tard, à la mort du fils de Noureddin, Saladin lui succédait à Alep, et désormais sa dynastie, les Eyoubites, régna des bords du Nil à ceux du Tigre.

Les chrétiens était mis entre deux feux; la grande défaite de Hattin livra finalement Jérusalem à Saladin (1187). De nouveau, la chrétienté occidentale s'arma. L'empereur Frédéric Barberousse périt en Cilicie (1190). Les rois de France et d'Angleterre portèrent leur effort sur Saint-Jean d'Acre, qui fut reconquise (1192). Mais, malgré des exploits fabuleux, Richard Cœur de Lion ne revit pas Jérusalem. La troisième Croisade était donc encore un échec, et l'empereur Henri VI, qui, après la conquête des Deux-Siciles, voulut reprendre l'entreprise, fut prévenu par la mort (1197).

Innocent III (1198-1216)

Quatrième, cinquième et sixième Croisades

Le pontificat d'Innocent III (1198-1216) marque le point tournant dans l'histoire des Croisades. Nul pontife n'avait pris la tiare avec une conscience plus claire du devoir primordial qui lui incombait. A sa voix se réunit la plus belle expédition que l'Occident eût réunie depuis Godefroi de Bouillon, la seule d'ailleurs pour laquelle nous ayons des chiffres précis : 45.000 chevaliers, 9.000 écuyers, 20.000 sergents. Mais il ne put empêcher les chefs de cette expédition de dévier sur Constantinople, où la dynastie des Comnène avait fini dans l'anarchie. En 1204, la ville impériale devenait le siège d'une monarchie franque, sans qu'on parvint d'ailleurs à liquider le schisme grec. Et quand Innocent III voulut reprendre l'effort vers l'Orient musulman, il fut distrait par les querelles de l'Occident latin, et surtout par la croisade des Albigeois.

Aux deux ailes de l'immense front chrétien, les efforts du pontife eurent meilleur succès.

A l'Ouest, un nouveau mouvement religieux dans l'Afrique musulmane avait élevé la puissance des Almohades sur les ruines de l'empire almoravide. Les Almohades

eux aussi passèrent en Espagne, et parurent s'y établir solidement à la journée d'Alarcos (1195). C'est alors qu'à la voix d'Innocent III toute la chevalerie espagnole et française du Midi fit un effort décisif. La victoire de Las Navas de Tolosa (16 juillet 1212) fixa le sort de l'Espagne, et frappa au cœur la puissance des Almohades. Dès le milieu du XIIIe siècle, les musulmans ne tenaient plus dans la péninsule que Grenade. En Afrique s'élevèrent les dynasties locales des Mérinides du Maroc (1246), des Zijanides en Algérie, des Hafsides en Tunisie. Le Soudan, où sous les Almohades s'était élevé Tombouctou, suivit depuis lors ses destinées particulières. L'Occident chrétien respira.

A l'Est, les margraves de Brandebourg avaient poursuivi de tous temps leur croisade particulière contre les populations païennes de la Baltique. Innocent III autorisa l'Ordre teutonique, créé pour la guerre sainte en Syrie, à se consacrer à cette lutte locale, et le doubla par l'ordre des Porte-Glaives. Peut-être eut-il été plus sage d'appuyer la Russie chrétienne, démembrée depuis la chute du Kief (1169), dans sa lutte contre les Polovtzes, les Cumans et autres Barbares asiatiques. Mais la Russie s'obstinait dans le schisme, et d'ailleurs Innocent III ne pouvait prévoir quelle extension formidable allait prendre l'invasion de ce côté.

Ces succès aux ailes ne compensaient que faiblement l'échec retentissant subi au centre contre l'adversaire principal, le musulman du Levant. Jusqu'à sa mort (1216) Innocent III n'a pas cessé de stimuler les énergies dans cette direction. Mais l'empire eyoubite, un instant disloqué par la mort de Saladin (1193), s'était reconstitué en 1200, et, quand la cinquième Croisade attaqua l'Egypte même (1219), elle fut repoussée. En profitant de nouvelles dissensions parmi les Eyoubites, et à la faveur d'une convention avec le « Soudan » d'Egypte, l'empereur Frédéric II put quelques années plus tard (1229) faire son entrée dans Jérusalem : c'était le dernier prince chrétien à qui pareil honneur devait échoir.

Déjà s'étaient accomplis dans l'Asie Centrale des événements qui allaient changer du tout au tout, pour l'Europe chrétienne, la face de la question musulmane.

Conclusion

Les Croisades n'ont été qu'un accident dans l'histoire du monde de l'Islam. Bien des musulmans ont été sensibles à l'humiliation de voir les Lieux saints retomber, après quatre ou cinq siècles, aux mains des chrétiens. Ils ont frémi d'indignation quand des châtelains de Syrie ont inquiété les routes de caravanes qui conduisaient à La Mecque. Mais il n'est pas un Etat musulman important qui ait été renversé par les Croisés. Pendant comme avant les Croisades, l'évolution de ces Etats a dépendu de révolutions internes.

En revanche, pour l'Europe chrétienne, la lutte contre 'Islam a été le fait capital. Il faudrait suivre dans le détail 'histoire des maisons féodales pour voir combien, par es absences prolongées, les hécatombes répétées, les deshérences, la Croisade a déterminé leurs destinées. Il faudrait suivre l'histoire des républiques municipales pour constater à quel point les vicissitudes du commerce méditerranéen ont conditionné la vie économique du moyen-âge. Enfin, dans l'art, dans la science, dans la littérature, l'effet des contacts avec la civilisation musulmane se marque à chaque pas. C'est pourquoi il n'était pas inutile de passer en revue ces expéditions, à première vue si pauvres en résultats, au frontispice du volume où M. Fliche va étudier en elle-même l'histoire interne de la chrétienté médiévale.

LIVRE PREMIER

De la mort de Théodose à la mort de Charlemagne (395-814)

CHAPITRE PREMIER

La chute de l'Empire d'Occident et la formation des royaumes barbares.

I. — Les Germains, l'Empire et l'Eglise à la fin du IVe siècle.

Le premier fait générateur de la chrétientémédiévale est, au ve siècle, l'effondrement de l'empire romain d'Occident. Les grandes invasions germaniques, déclanchées dès 376, déferlent sur l'empire d'Orient, sans réussir à le submerger : en Occident, elles balayent les derniers vestiges de l'Etat et aboutissent à la création de royaumes barbares, catholiques ou ariens.

Le problème barbare n'est pas nouveau. Du jour où la domination romaine atteint les bords du Rhin et du Danube, du jour où sur les rives de Méditerranée elle se substituée à celle des monarchies

orientales, elle a été menacée par des peuplades d'origine variée qui déjà inquiétaient les Etats préexistants. En Orient, il a fallu lutter contre les Parthes, puis contre les Perses qui, après une interminable guerre de frontières, sont, au début du ve siècle, immobilisés derrière l'Euphrate et, après la paix de 421, ne manifestent plus, au moins pour quelque temps, de velléités conquérantes. En Occident, la situation est toute différente : Rome doit faire face non pas à un adversaire unique, mais à une foule d'ennemis remuants et instables, incapables de faire taire leurs rivalités pour élaborer un plan d'ensemble, qui attaquent sans préméditation et sans hostilité systématique, mais au gré des circonstances, le plus souvent parce qu'ils sont bousculés par leurs voisins et contraints de chercher plus loin un territoire où ils puissent s'établir et vivre grassement. De là des modifications continuelles dans la carte des pays habités par eux. A la fin du IVe siècle, trois groupes germaniques avoisinent immédiatement la frontière du Rhin : au nord, vers l'embouchure de la Wéser, la puissante confédération des Saxons, pirates impétueux et turbulents, toujours prêts à dévaster les côtes de la Gaule ou la région du Rhin inférieur, avides de venger la défaite que leur a infligée, en 373, l'empereur Valentinien, plus au sud, le long du Rhin, les Francs, Saliens et Ripuaires, attirés eux aussi par la Gaule qu'ils ont plusieurs fois ravagée malgré les efforts de Constantin et de Julien; enfin, du Rhin aux Alpes, les Alamans, peu homogènes, constitués par une infinité de tribus, alternativement sollicités par la Gaule et l'Italie; entre les Francs et les Alamans s'intercalent, sur le Mein inférieur, les Burgondes, encore peu nombreux, mais appelés à de brillantes destinées. Sur le Danube,

deux groupes se succèdent d'amont en aval : celui des Vandales et celui des Goths qui, au IVe siècle, ont créé un grand royaume aux portes de l'empire d'Orient où ils ont pénétré en 377, sans rien y fonder de durable, en attendant qu'Alaric (394-410) détourne vers l'Occident leur belliqueuse activité. Derrière ces voisins immédiats de Rome se pressent d'autres peuples dont le rôle dans les invasions du Ve siècle sera tout aussi décisif : entre l'Elbe et l'Oder, les Suèves, puis, dans la Russie méridionale, les Gépides, les Hérules, les Alains. Ces tribus subiront, à leur tour, au Ve siècle, le choc des Huns, peuplade d'origine tartare qui, après s'être avancée de la Mongolie aux steppes qui s'étendent au nord et à l'est de la mer Caspienne, se mettront en mouvement, refouleront les Alains, puis les Goths. Ceux-ci, incapables de résister, s'ébranleront en 406 et provoqueront par leur marche vers l'ouest les grandes invasions.

Le déplacement général, provoqué par la poussée des Huns, est favorisé par l'évolution interne qui s'est produite au sein des tribus germaniques. Les Germains du IVe siècle ne forment pas une confédération de peuples unis et homogènes : loin de se serrer en un faisceau compact, ils se jalousent et se détestent les uns les autres. D'autre part, il semble bien, malgré l'absence de textes probants, qu'à l'intérieur de chaque tribu, la forte organisation, célébrée par Tacite, ait disparu : la vieille noblesse, au caractère sacré, et la classe sacerdotale n'existent plus qu'à l'état de souvenir; avec elles est mort le sentiment religieux, autrefois si vivace; la royauté héréditaire a sombré elle aussi. La tribu n'est plus qu'une bande inconsistante, incapable de s'opposer aux envahisseurs nouveaux dont elle subira l'im-

pulsion jusqu'au jour où, la pression ayant cessé, elle se fixera sur le territoire où elle s'est arrêtée dans sa course vers l'ouest ou vers le sud.

La transformation des mœurs contribuera à cet exode. Les Barbares, à l'époque de Tacite, étaient sédentaires. Ils ne le sont plus au ɪvᵉ siècle. Le goût du pillage, inné chez eux, mais contenu par les autorités sociales et politiques, s'est développé à la faveur de l'anarchie; les fructueux résultats d'expéditions entreprises sans l'autorisation du roi ont engendré des convoitises et fait germer bien des rêves. Au moment où les Germains se transforment en bandes inorganiques, ils deviennent nomades. Ils n'éprouveront aucun regret à quitter sans esprit de retour des terres auxquelles ils ne tiennent plus; ils iront de l'avant, hantés par l'espoir d'un riche butin et d'un établissement en des contrées mieux dotées par la nature que les forêts et les marécages où ils étaient jusque-là confinés.

L'anarchie politique et l'absence de patriotisme local expliquent pourquoi les Germains n'ont pas résisté à la poussée des Huns et se sont rués sur le monde romain. De haine de races il ne saurait être question. Ces peuples ne nourrissent pas à l'égard de Rome les sentiments d'aversion invétérée et irréductible qu'on leur a prêtés quelquefois. Ils ont fourni à l'empire, à la veille des invasions, des soldats, des généraux, des administrateurs, des consuls, cultivé les terres qu'on leur avait données. Tout en se pressant aux frontières, ils conservent pour Rome une admiration traditionnelle et un culte respectueux qui survivront à la tourmente.

Rome était hors d'état de parer au danger. Jusqu'au vᵉ siècle, elle s'était trouvée en présence de tribus isolées, incapables de poursuivre jusqu'au bout des

avantages momentanés. En exploitant les divisions qui opposaient les uns aux autres Burgondes et Wisigoths, Wisigoths et Vandales, Francs et Alamans, elle avait pu retarder la catastrophe. L'absence d'une organisation défensive, à laquelle la diplomatie avait pu longtemps remédier, allait la rendre inévitable lors de l'entrée en scène des Huns et de l'invasion générale.

Quelques postes avancés au delà du Danube et du Rhin, puis le mur de circonvallation connu sous le nom de champs décumates, tels étaient les seuls obstacles opposés aux hordes germaniques; l'insuffisance des garnisons qu'ils abritaient permettait de les surmonter facilement. L'armée, malgré sa force numérique, est, elle aussi, impuissante à endiguer le torrent. Composée en grande partie de Bataves, Hérules, Marcomans, Alains, Francs et autres contingents barbares, elle n'a ni cohésion, ni volonté défensive; elle constitue même pour Rome un danger permanent, à tel point que Fustel de Coulanges a pu affirmer non sans raison que, même si les invasions ne s'étaient pas produites, les royaumes barbares se seraient édifiés malgré tout sur les ruines de l'empire romain.

Cette décadence de la puissance militaire de Rome s'accompagne d'un affaiblissement général de l'Etat. L'empire ne se maintient qu'au prix d'un despotisme brutal et jaloux qui a depuis longtemps anéanti les institutions locales et supprimé toute autonomie. Une fiscalité tracassière et à laquelle il devient impossible d'échapper a engendré la ruine économique. Paysans, ouvriers, commerçants, rivés à leur état par une législation impitoyable, sont également exploités par une bureaucratie féroce qui reste le seul soutien effectif de l'autocratie, mais ne peut, en rai-

son même de son rôle et de ses procédés, se gagner les sympathies de ceux qu'elle cherche uniquement à pressurer. Aussi les populations ont-elles le sentiment d'être abandonnées par ceux qui avaient mission de les protéger; l'empire n'est plus pour elles qu'une vieille idole à l'égard de laquelle on professe encore un certain respect extérieur, sans conserver pour elle une foi véritable.

Certains empereurs ont eu conscience des vices fondamentaux de l'organisation romaine. Ils ont cherché à y remédier en divisant l'empire, trop étendu, entre plusieurs Césars dont chacun avait plus spécialement sous sa direction quelques provinces, mais qui gouvernaient simultanément d'après des vues identiques. Un partage de ce genre intervient, en 395, à la mort de Théodose : l'Orient avec Arcadius se sépare de l'Occident qui échoit à Honorius. Constantinople assume la mission dont en fait elle s'était acquittée sans cesse depuis sa fondation : elle contiendra ses voisins immédiats, les Perses en Asie, les Goths sur le Danube, tandis que Rome veillera à la frontière du Rhin. C'en est fini cette fois de l'unité romaine, malgré la solidarité théorique qui subsiste entre les deux empires, mais, si cette division de l'autorité a permis à l'empire byzantin de survivre à la crise des invasions victorieusement repoussées, elle n'a pu prévenir la chute de la vieille Rome qui, quoique allégée du fardeau des préoccupations orientales, n'a pas réussi à se régénérer, et disparaîtra définitivement, en 476, comme capitale de l'empire d'Occident.

Les réformes administratives n'ont pu sauver l'organisme impérial, anémié et désagrégé. Les forces morales l'abandonnèrent elles aussi et le christianisme, qui avait paru lui infuser un élément de vie, contribua à hâter sa mort.

Depuis l'édit de Milan (313), l'Eglise était devenue une institution d'Etat et, malgré la réaction païenne, très passagère, contemporaine du règne de Julien (361-363), avait pu en toutes circonstances compter sur l'appui de la puissance publique. Sans doute cette situation privilégiée n'a pas eu pour elle que des avantages. En échange de la protection qu'ils ont accordée au christianisme, les empereurs ont essayé plus d'une fois de s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques, de s'ériger en juges des différends entre évêques, de se substituer à l'autorité spirituelle; le « césaropapisme » a fait son apparition dès l'époque de Constantin, au lendemain du concile de Nicée (325), et s'est accentué sous ses successeurs. Mais, par ailleurs, cette protection encombrante de l'Etat a eu toutes sortes d'heureux résultats : elle a permis à l'Eglise de parfaire son organisation et de fortifier sa hiérarchie ; elle a aussi contribué à faire pénétrer dans la législation civile et dans les mœurs les principes de la morale chrétienne, facilité enfin la prédication et entraîné le succès de l'œuvre d'évangélisation commencée dès les origines, mais longtemps contrariée par les persécutions. Avec l'aide de l'Etat le christianisme s'est répandu dans l'empire et même au delà : au IVe siècle, Perses et Germains ont reçu l'Evangile.

Et c'est là précisément pour l'empire un nouveau germe de mort. En vertu de son caractère universel, l'Eglise ne doit pas, malgré les bénéfices qu'elle a retirés de la protection de l'Etat romain, s'identifier avec lui ni mettre à son service toutes les forces dont elle dispose. Chargée par son fondateur de porter la loi nouvelle à toutes les nations de la terre, elle ne peut se dispenser de tracer aux Barbares les voies qui conduisent au salut; pour leur assurer l'éternité

à laquelle ils ont droit, pour leur permettre de participer aux mérites de la Rédemption, elle est contrainte de s'implanter parmi eux, de leur envoyer ses missionnaires qui leur porteront des paroles de paix; elle ne peut les combattre ni user contre eux de son autorité ni de son influence. Elle se désintéresse par avance des événements politiques et militaires; elle restera neutre et n'assumera d'autre mission que celle de protéger les populations contre les horreurs de la guerre. L'empire ne peut compter sur elle : elle ne fera rien pour le sauver et n'aura d'autre souci que de maintenir, à défaut de l'unité romaine, l'unité chrétienne.

II. — Wisigoths, Burgondes et Vandales.

Les Germains ont commencé leurs incursions bien avant le ve siècle, mais ces incursions n'ont pas eu de conséquences territoriales. Tantôt, après une irruption plus ou moins violente, les Barbares se sont retirés, chargés de butin; tantôt ils se sont fixés à l'intérieur de l'empire soit comme colons, soit comme soldats. Au ve siècle, au contraire, leurs invasions aboutissent à la création en Gaule, en Italie, en Espagne, en Afrique, de véritables Etats édifiés sur les ruines de l'empire d'Occident. Celui-ci, en 476, cesse d'exister officiellement, avec l'abdication de Romulus Augustule ; l'Hérule Odoacre, qui gouverne Rome, renvoie les insignes impériaux à l'empereur d'Orient, Zénon, auquel il écrit que la majesté d'un seul empereur suffira désormais à protéger en même temps l'Occident et l'Orient.

A cette date, plusieurs royaumes barbares existent déjà; d'autres sont en voie de formation. Il y a un

siècle que le mécanisme des grandes invasions est déclanché.

C'est, en effet, à l'année 376 que l'on peut fixer le début de la crise qui a transformé la physionomie de l'Occident : les Wisigoths, poussés par les Huns, franchissent le Danube, pénètrent dans l'empire d'Orient, s'établissent en Mésie. Valens veut les chasser; il est battu et tué à Andrinople (378). Son successuer, Théodose, après plusieurs victoires, pratique au contraire une politique d'entente; les Wisigoths deviennent ses soldats et le calme renaît pour quelque temps.

Après la mort de Théodose (395), Constantinople est gouvernée, au nom d'Arcadius, par le préfet du prétoire Rufin, despotique, cruel, très vite impopulaire. A Rome, Honorius, âgé seulement de onze ans, se confie au Vandale Stilicon, aussi valeureux soldat qu'administrateur expérimenté. Le chef des Wisigoths, Alaric, jaloux sans doute des lauriers de Stilicon, doté comme lui de réelles qualités militaires qui s'allient à une ambition démesurée, veut jouer un rôle analogue en Orient : il sollicite d'Arcadius le titre de maître de la milice qui eût fait de lui le chef suprême de l'armée impériale. Après avoir éprouvé une fin de non-recevoir, il s'insurge, pille la Macédoine et la Thessalie, pénètre en Grèce, épargne Athènes, mais détruit Corinthe, puis ravage le Péloponèse. Arcadius, épouvanté, fait appel à Stilicon, mais il ne peut s'entendre avec lui et se résigne à traiter avec Alaric auquel il remet le gouvernement de l'Illyrie, province contestée que revendiquaient tout à la fois Rome et Constantinople.

C'était là sans doute un moyen ingénieux de détourner du côté de l'Italie les rêves belliqueux du chef wisigoth qui, bientôt attiré vers l'ouest, ne tarde

pas à menacer Milan où se trouvait la cour impériale. Stilicon, alors en Rhétie, revient en toute hâte, remporte, en 402-403, deux victoires à Pollenza et à Vérone, après quoi il prend Alaric à la solde de l'empereur d'Occident, désireux de l'utiliser pour faire face à d'autres dangers qui planaient sur l'Italie.

La poussée des Huns avait ébranlé, avec les Goths, d'autres peuples immédiatement voisins de l'empire, les Ostrogoths, les Alains, les Suèves, les Vandales. Ces derniers, en 405, franchissent les Alpes, dirigés par un chef du nom de Radagaise, type accompli du pillard, et arrivent à Florence. C'est là que Stilicon réussit à les arrêter (23 août 406), tandis qu'Honorius tremble dans Ravenne et qu'Alaric, soucieux de ne pas compromettre l'avenir, garde une prudente inaction. Radagaise, après avoir capitulé, est mis à mort par son vainqueur; ses troupes, décimées et débandées, repassent les Alpes. Elles rejoignent bientôt d'autres hordes de Suèves, d'Alains, de Gépides et d'Hérules qui font irruption dans la région rhénane où elles bousculent les Francs, les Alamans et les Burgondes. Ceux-ci, après une tentative de résistance, sont entraînés dans le mouvement et, en 407, franchissent le Rhin à la suite des envahisseurs.

Que s'est-il alors passé ? On ne le sait pas exactement. Si l'on croit saint Jérôme et les autres écrivains contemporains, la Gaule fut ravagée pendant trois ans. Le gouvernement impérial ne tenta rien pour la sauver et il faut convenir que l'abstention lui était commandée par les circonstances. Stilicon disposait de fort peu de troupes qu'il ne pouvait éloigner de l'Italie sans exposer la péninsule à une nouvelle invasion. D'autre part, les Wisigoths gardaient une attitude réservée qui, du jour au lendemain, pouvait devenir hostile, si Alaric jugeait que tel était son intérêt.

D'ailleurs, le 23 août 408, Stilicon est assassiné, peut-être sur l'ordre d'Honorius, en tout cas sous l'impulsion du parti traditionaliste qui supportait mal que l'armée romaine fût commandée par un chef barbare. Cet attentat était une grosse maladresse. En Gaule, les Barbares ont le sentiment très net qu'ils peuvent s'avancer librement sans se heurter à aucun obstacle. Aussi continuent-ils leur marche en avant; les Vandales et les Suèves, auxquels se joint une partie des Alains, pénètrent jusqu'en Espagne où pendant deux ans ils se livrent aux pires excès. De plus, l'assassinat de Stilicon produit une émotion indignée parmi les Germains établis dans l'empire : Alamans, Francs, Burgondes se séparent de Rome et proclament empereur, en 411, un noble gaulois du nom de Jovinien, tandis qu'en Italie les soldats barbares, décidés à la révolte, sont prêts à se grouper, en un solide faisceau, autour du chef qui s'offrait à eux, le roi des Wisigoths, Alaric. Celui-ci s'érige en vengeur de celui qu'il eût autrefois si volontiers supplanté; avec ses fidèles Goths et les mécontents il forme une armée et marche sur Rome. Il y entre le 24 août 410, après avoir vainement tenté d'obtenir d'Honorius, toujours terré dans Ravenne, le titre de maître de la milice et, comme tel, le commandement de toutes les troupes impériales, romaines ou barbares. Furieux de ce refus qui mettait définitivement fin à son projet de remplacer Stilicon, il médite une vengeance éclatante qui ne peut qu'affermir sa popularité parmi ses troupes. Le sac de Rome, qui en trois jours transforme le temple de la civilisation antique en un monceau de ruines fumantes, est le dernier exploit du chef wisigoth qui meurt aussitôt après dans l'Italie du sud, tandis que son armée se débande.

Alaric a laissé la réputation d'un grand chef militaire, mais il n'a pas eu le moindre esprit politique. Tout au plus peut-on noter chez lui quelques intuitions dont il n'a jamais su tirer parti. Violent, impulsif, toujours avide de pillage et de butin, incapable de dominer ses instincts farouches et de sacrifier ses belliqueuses passions au succès des combinaisons qu'il avait entrevues ou ébauchées, il a manqué, dans la réalisation, de ténacité, de méthode, d'esprit de suite. Tour à tour il a porté ses coups vers l'Orient et vers l'Occident, tour à tour il a songé à devenir, sous l'autorité nominale d'un Arcadius ou d'un Honorius, le chef suprême des deux empires et à effacer par le fer et par le feu jusqu'aux derniers vestiges de la civilisation antique et du nom romain. Aussi n'a-t-il rien construit de durable. Le véritable fondateur du royaume wisigoth, ce n'est pas lui, mais son beau-frère et successeur, Athaulf, moins bouillant, plus perspicace, surtout plus patient et plus persévérant.

Elu roi à la mort d'Alaric, Athaulf, en 412, quitte l'Italie et passe en Gaule. On ne sait à quelles suggestions il obéit, car, au début, il manifeste une certaine incertitude dans ses intentions : il reconnaît comme empereur tantôt Honorius, dont il épousera la sœur, Galla Placidia, tantôt l'un de ses compétiteurs. Toutefois, comme la politique qui consistait à gagner les Barbares en leur donnant des terres à l'intérieur de l'empire paraissait de nouveau prévaloir dans l'entourage d'Honorius, il utilise ces dispositions favorables et installe les Wisigoths dans le sud de la Gaule, à Toulouse, à Narbonne, à Bordeaux (412-413) d'où ils sont refoulés en Espagne. Athaulf est assassiné en 415. Son œuvre est continuée par son successeur Wallia, qui, après plusieurs expéditions au delà des

Pyrénées, contre les Suèves, les Alains et les Vandales (417-418), s'attachera surtout à asseoir la domination des Wisigoths sur l'Aquitaine.

Ainsi fut fondé le premier royaume barbare. Indépendant en fait, il restera quelque temps encore sous la suzeraineté nominale de Rome qui fera appel à son concours pour repousser les invasions ultérieures. Par la suite, il jouira d'un certain éclat au temps d'Euric (466-485). A ce moment avec Toulouse pour capitale, il s'étendra sur le Berry, le Limousin, le Velay et l'Auvergne, conquis par Euric de 468 à 474, ainsi que sur la Provence et constituera, avant de tomber sous les coups des Francs, un Etat puissant au sud de la Loire. Il aura alors ses lois codifiées dans la *lex Romana Wisigothorum* ou bréviaire d'Alaric et sa civilisation restera florissante au VIe siècle, alors que son territoire aura été déjà amputé par Clovis et ses fils.

Tandis que s'organise au midi de la Gaule le royaume wisigoth, le royaume burgonde fait son apparition à l'est. Il ne semble pas que les Burgondes aient directement participé à l'invasion de 406-407. Toutefois, dès 412, on relève leur présence sur la rive gauche du Rhin dans la région de Worms et de Spire, mais dans quelles conditions y sont-ils venus ? Il faut se résoudre à l'ignorer. Trente ans plus tard, en 443. le Scythe Aétius, qui exerçait alors un grand commandement en Gaule, les transplante en Savoie, d'où ils débordèrent ensuite sur la vallée du Rhône et de la Saône. Le véritable créateur de l'Etat a été Gondebaud, l'Euric des Burgondes, grand législateur, auquel on doit la *lex romana Burgundionum*, qui a facilité la fusion des populations indigènes avec les envahisseurs.

Quelques années après l'apparition des Burgondes

sur le Rhin moyen, le royaume franc s'est également constitué dans la Belgique actuelle, mais les circonstances qui ont présidé à sa fondation sont mal connues.

Le mouvement général des Barbares vers l'ouest et le sud, au début du IVe siècle, a donc abouti à la création en Gaule du royaume wisigoth, du royaume burgonde et du royaume franc. Les autres peuples qui ont pris part à la grande invasion se sont fixés plus au sud, les Suèves et les Alains en Espagne où ils furent à peu près anéantis par des guerres successives, les Vandales, après un séjour éphémère dans la péninsule ibérique, en Afrique.

La formation du royaume vandale d'Afrique est une conséquence de l'anarchie grandissante où se débat l'empire romain d'Occident. Le règne d'Honorius a fini dans la confusion. Le jeune souverain a été aux prises avec une série de compétiteurs qui ont réussi à grouper autour d'eux un certain nombre de fidèles, en Italie Attale, en Gaule Jovinien et Constance. Ce dernier, après la mort d'Athaulf, a épousé à son tour Galla Placidia, si bien que, le jour où Honorius succomba sans laisser d'enfants (août 423), le fils de cette union, Valentinien III, recueillit l'empire. Il avait quatre ans. Aussi les intrigues recommencèrent-elles de plus belle. Sous la régence de Galla Placidia, deux ambitieux se disputèrent le gouvernement, le comte Boniface, qui administrait l'Afrique, et le Scythe Aétius que sa valeur militaire avait mis en relief. A la faveur de cette rivalité qui paralyse les derniers moyens de résistance de l'empire, les Vandales vont passer d'Espagne en Afrique.

Le roi des Vandales était alors Genséric. Toujours prêt à combattre, très courageux, avide par-dessus tout, ce guerrier intrépide est aussi un diplomate astucieux et retors qui suivant l'expression de Jordanès

a « l'esprit profond et la parole rare ». L'idée d'abandonner l'Espagne, pauvre et désolée, pour la riche province d'Afrique, jusque-là épargnée par l'invasion, mais mal gouvernée et déchirée par le schisme donatiste, devait le séduire. De 429 à 431, il procède à un pillage méthodique, féroce et sanglant du malheureux pays livré à sa bestiale furie. Il ne rencontre de résistance que devant Hippone où saint Augustin, qui mourut pendant le siège, stimulait les courages avec une pieuse ardeur : il doit renoncer à prendre la ville, mais, en 439, il s'empare de Carthage qui devient la capitale de son Etat. De là il rayonne sur tout le littoral et, avec sa puissante flotte, menace l'Italie méridionale et jette l'alarme dans Rome. Pour le calmer, Valentinien III lui abandonna l'Afrique où sa tyrannie fut terrible (442). Ariens, les Vandales persécutèrent les catholiques avec violence; pirates sans scrupules, ils semèrent la terreur dans la Méditerranée occidentale.

III. — L'invasion des Huns

Avec l'apparition des royaumes burgonde et vandale se clôt la première période des invasions, mais la carte de l'Occident, telle qu'elle se dressait autour de 445, ne pouvait être définitive. Les Huns, bien que momentanément fixés dans la région danubienne, n'étaient pas destinés à y demeurer; la proximité de l'Italie et de la Gaule leur inspirait toutes sortes de tentations qu'ils ne songeaient nullement à réprimer.

L'Occident connut pourtant un moment de répit qu'Aétius, débarrassé de son rival Boniface, assassiné par ses soins, essaya de mettre à profit pour consolider l'empire et lui infuser une vigueur

nouvelle. Sans chercher à recouvrer l'Afrique, définitivement perdue, il s'efforça d'affermir sur la Gaule l'autorité romaine en réprimant avec énergie toute tentative de soulèvement ou d'invasion, en groupant sous sa direction les royaumes barbares et en recrutant parmi eux des soldats pour parer aux nouvelles attaques, toujours possibles. Il reprenait, en somme, la politique de Stilicon, mais après une série de convulsions qui en rendaient le succès plus difficile.

Cette politique eut quelques heureux résultats. Aétius contint les Wisigoths qui, en 426, essayèrent vainement de s'infiltrer dans la vallée du Rhône, puis, en 432, assiégèrent Narbonne avec un égal insuccès. Il installa en Savoie, en 443, les Burgondes indociles et turbulents. Peut-être aussi a-t-il refoulé une avance des Francs. A tous les Germains établis dans l'empire il a imposé le respect des conventions antérieures et rappelé l'existence de l'autorité impériale qui semblait agonisante. Les effets de son gouvernement à la fois modéré et énergique allaient se faire sentir lors de la grande invasion des Huns, en 451.

Pendant trente ans les Huns ne s'étaient pas montrés menaçants. Il leur manquait un chef susceptible de réunir en un faisceau compact leurs nombreuses tribus, désunies et jalouses. Ce chef surgit vers 435 : c'est Attila. Le portrait du célèbre roi barbare est classique : Attila, le « fléau de Dieu », est le type achevé de l'envahisseur violent, sauvage, inaccessible à la pitié comme à tout autre sentiment, ne connaissant d'autre moyen de dominer que le massacre et l'incendie mais il ne manque pas, malgré cette férocité innée, d'une certaine intelligence constructrice. Il a su, pour réaliser ses rêves guerriers, grouper les Huns en une forte confédération et créer ainsi

l'instrument nécessaire à ses desseins; au cours de sa randonnée, il prouvera plus d'une fois qu'il est capable de concevoir un plan et de le modifier suivant les événements.

Un instant, Attila fait trembler l'Orient. En 447, à la suite d'une grande randonnée en Thrace et en Macédoine, il contraint Théodose II à augmenter sensiblement le tribut qu'il levait sur l'empire depuis plusieurs années, mais Marcien, devenu empereur en 450, lui oppose une résistance telle qu'il préfère se retourner vers l'Occident où il peut escompter une facile victoire. Il est poussé dans cette voie par Genséric, alors en mésintelligence avec les Wisigoths, peut-être aussi par la propre sœur de Valentinien III, Honoria, dont il briguera la main. En 451, il franchit le Rhin entre Worms et Bingen, arrive à Metz le 6 avril, puis il continue sa marche vers l'ouest, massacrant les populations, incendiant les villes. Reims, Laon, Saint-Quentin deviennent autant de brasiers allumés par sa volonté meurtrière. Bientôt Paris est menacé, mais, tandis que sainte Geneviève s'efforce de rassurer les habitants épouvantés, Attila évite la ville, se dirige vers Troyes où saint Loup se serait offert pour racheter son peuple, de là vers Auxerre et Orléans où saint Aignan, lui aussi « défenseur de la cité », appelle Aétius qui envoie une armée de secours, composée de Francs, de Burgondes, de Wisigoths, même de Saxons et d'Armoricains. L'arrivée de cette armée oblige Attila à lever le siège d'Orléans. Aétius le poursuit et, en juin 451, dans la région de Troyes, remporte sur lui la fameuse victoire dite des Champs Catalauniques qui est le couronnement triomphal de son œuvre. Grâce à lui, la Gaule est libérée et Attila se retire en Thuringe.

En 452, l'invasion recommence. Elle est dirigée

cette fois non plus vers la Gaule, mais vers l'Italie que les Huns abordent par la Vénétie. Padoue, Vicence, Vérone, Bergame sont successivement saccagées; Milan et Pavie se rachètent au prix d'une énorme rançon. La route de Rome s'ouvre devant Attila, mais il hésite à s'y engager. Sans doute des orgies sans nom ont-elles affaibli la force combative de son armée que de nouvelles aventures ne tentent plus. Lorsque le pape saint Léon le Grand survient, chargé de porter, au nom de l'empereur, la rançon de Rome, le terrible chef barbare l'accueille favorablement et accepte avec joie les présents somptueux par lesquels on achète sa retraite. Quelques mois plus tard, il meurt dans la région du Danube (453) et les Huns regagnent les steppes de la Russie méridionale.

L'invasion des Huns a laissé de terribles souvenirs, mais, malgré toutes les ruines amoncelées, elle n'a pas, comme celle de 406, modifié la carte de l'Occident. Tout au plus peut-on dire que la disparition définitive de l'empire romain, moribond depuis un demi-siècle, en est la conséquence indirecte. Un seul homme pouvait prolonger cette agonie : c'était le vainqueur des Champs Catalauniques qui avait réussi à unir sous son intelligente autorité les divers peuples germaniques établis en Gaule et à les entraîner au combat de l'issue duquel dépendait le sort du monde occidental. Or le triomphe d'Aétius, loin de fortifier la confiance de Valentinien III en ce général qui unissait à sa valeur militaire un extraordinaire talent d'administrateur et d'homme d'état, suscita la jalousie du souverain qui le fit lâchement assassiner.

Le dénouement ne se fit pas attendre. Dès 455, les Vandales passent en Italie et, en juin, renouvellent à Rome les horreurs qui avaient accompagné, en 410,

le sac d'Alaric; ils détruisent les derniers palais debout, puis se retirent en emmenant les trophées de Jérusalem jadis apportés par Titus. Après leur départ, coteries et factions se dressent plus que jamais les unes contre les autres. De 455 à 476, on compte jusqu'à huit empereurs. En 476 enfin, l'Hérule Odoacre, après avoir provoqué la déposition du dernier de ces souverains fantômes, Romulus Augustule, envoie à Constantinople les insignes impériaux en les accompagnant d'une lettre destinée à l'empereur Zénon où il proclame la nécessité de restaurer l'unité et sollicite le titre de patrice avec le gouvernement de l'Italie.

Odoacre reprenait ainsi le plan de Stilicon et d'Aétius, mais, pour éviter leur sort malheureux, il avait soin de déplacer la source de ses pouvoirs; il pouvait espérer que l'empereur byzantin, étranger à l'Occident, ne chercherait pas à le faire disparaître le jour où il se serait, à son tour, couvert de gloire. Les Barbares se chargèrent de déjouer ses projets. L'Italie devait subir le sort de la Gaule et de l'Afrique; elle allait devenir un état goth avec Théodoric comme chef.

IV. — La conquête de l'Italie par les Ostrogoths.

A la suite de l'invasion d'Attila, les Ostrogoths, qui formaient, avec les Wisigoths, l'autre branche du peuple goth, s'étaient trouvés fixés en Pannonie. Ils avaient longtemps vécu en mésintelligence avec l'empire byzantin et ravagé l'Illyrie, mais ils finirent par traiter. Un jeune prince de la famille royale, Théodoric, fut envoyé en otage à Constantinople où il séjourna pendant une dizaine d'années. Ce barbare, fort intelligent, put, à cette occasion,

s'initier à la civilisation byzantine et nouer de précieuses amitiés, notamment celle de Zénon qu'il aida, semble-t-il, à parvenir à l'empire.

En 481, Théodoric devient seul roi des Ostrogoths. Ambitieux, avide de belliqueux exploits, soucieux par-dessus tout de maintenir sa popularité et son prestige, il ne peut, malgré les liens qui l'unissent à Zénon, résister à la pression de son peuple qui, voulant s'évader de la Pannonie, pauvre et ingrate, le contraint à ravager, à plusieurs reprises, le territoire byzantin. Toutefois ce souverain, fertile en ressources, imagine bientôt un moyen de tout concilier : il demande à Zénon, qui la lui accorde volontiers, l'autorisation de conquérir l'Italie qui, depuis 476, relevait théoriquement de l'empire, tout en étant gouvernée en fait par l'Hérule Odoacre, investi du titre de patrice. Zénon n'avait aucune sympathie pour Odoacre : il fut trop heureux d'être agréable à Théodoric et plus encore de détourner vers l'Occident l'orage qui menaçait Constantinople.

La conquête de l'Italie par les Ostrogoths dura près de cinq ans (488-493). Au passage de la Save, ils se heurtèrent aux Gépides qui, à la suite d'une sanglante bataille, s'effacèrent devant eux. Quant à Odoacre, il se retrancha successivement derrière l'Isonzo, l'Adige et l'Adda, sans réussir à arrêter l'invasion. Finalement il alla s'enfermer dans Ravenne où il tint encore trois ans (490-493). Epuisé par ce long siège, il offrit à Théodoric de partager avec lui le gouvernement de l'Italie. Ce compromis ne pouvait suffire à contenter le roi ostrogoth qui accepta la réconciliation proposée, puis, au cours d'un festin, poignarda Odoacre et resta ainsi seul maître de la péninsule.

Le règne de Théodoric a duré de 493 à 526 et,

bien que son œuvre ne lui ait pas survécu, elle ne manque ni d'intelligence ni d'originalité. Théodoric n'est pas un vulgaire envahisseur et il n'a pas, comme Alaric, fait échouer ses combinaisons par défaut de sens politique. Il a cherché à réaliser une œuvre durable et organisé l'Italie suivant un plan qui ne manque ni d'ingéniosité ni d'habileté.

Il a clairement aperçu la nécessité de mettre fin aux sanglantes dévastations dont la péninsule avait eu à souffrir au cours du v[e] siècle. Aussi, pour prévenir de nouvelles invasions qui eussent achevé d'anéantir la civilisation antique, il négocie avec les royaumes voisins. En 491, il traite avec le roi des Vandales, fils de Genséric, qui lui abandonne la Sicile et s'engage à ne plus tenter aucune expédition de ce côté. En 494, il oblige le roi des Burgondes, Gondebaud, à lui rendre des prisonniers d'origine italienne et se ménage avec lui pour l'avenir d'amicales relations. Des alliances matrimoniales fortifient les résultats obtenus par la diplomatie : Théodoric marie une de ses filles à Alaric II roi des Wisigoths, une autre à Sigismond, roi des Burgondes, une de ses sœurs à Trasamond, roi desVandales, tandis qu'il épouse lui-même une sœur du roi des Francs, Clovis. Il cherche aussi, mais en vain, à modérer l'élan de la conquête franque en Gaule; il sait du moins mettre à profit les guerres qui font rage au delà des Alpes pour acquérir la Provence (508).

Tandis qu'il met l'Italie à l'abri de nouvelles agressions, Théodoric s'efforce aussi de la relever de ses ruines et d'y faciliter la fusion des envahisseurs avec les indigènes.

Son administration offre avant tout un caractère réparateur. Réfection des routes, reconstruction des monuments détruits par l'invasion, aussi bien

des aqueducs et des égouts que des palais et des théâtres, dessèchement des marais, amélioration des ports, tous ces grands travaux publics, qui ont contribué à rendre la vie moins âpre, ont valu au roi des Ostrogoths une réelle popularité parmi les Italiens. On a su également gré à Théodoric d'avoir respecté les institutions antérieures à l'invasion, remis en vigueur la plupart des articles du droit romain aussi bien que de vieilles traditions comme celle des jeux du cirque, à défaut des combats de gladiateurs qu'il réprouvait, d'avoir aussi favorisé la renaissance des lettres par la protection qu'il accorda au savant Boèce et à l'historien Cassiodore qui fut l'un de ses conseillers les plus écoutés. Lorsqu'il vint à Rome pour la première fois, en 500, le Sénat, l'évêque et le peuple accoururent à sa rencontre et lui prodiguèrent les marques de déférence. Ces dispositions sympathiques ne firent que s'accroître par la suite. On fut reconnaissant à Théodoric de ses efforts pour rendre à l'Italie un peu de la prospérité que lui avaient fait perdre les invasions successives des Wisigoths, des Huns et des Vandales.

Populaire parmi les Italiens pour son œuvre économique, Théodoric a su par sa modération se gagner l'appui du clergé. Ce prince arien, en arrivant à Rome, alla s'agenouiller sur le tombeau de l'apôtre Pierre. Il protégea les personnes et les biens ecclésiastiques et modéra le zèle un peu combatif des fonctionnaires à leur égard. Il évita avec soin de se mêler aux querelles religieuses et, lorsqu'il y prit part, ce fut pour assurer la liberté de l'Eglise. Cette attitude bienveillante se manifesta avec éclat lorsqu'à la mort d'Anastase II (498), deux compétiteurs se disputèrent le siège épiscopal de Rome. L'un, Symmaque, était orthodoxe, tandis que 'autre

Laurent, candidat de l'empereur byzantin, avait, pour être agréable à Constantinople, manqué de fermeté doctrinale au cours de la querelle monophysite. Théodoric contribua au triomphe de Symmaque sur lequel s'étaient portés les suffrages du clergé et, par la suite, il aida le nouveau pontife à réunir les conciles nécessaires au maintien de l'orthodoxie.

Cette administration modérée et bienfaisante a permis à Théodoric de distribuer à ses Goths le tiers des terres italiennes sans provoquer trop de mécontentement parmi les indigènes. Ceux-ci, reconnaissants envers le souverain qui les avait tout à la fois protégés et relevés, n'esquissèrent pas le moindre mouvement de révolte et la paix intérieure fut maintenue comme la paix extérieure.

Pourtant l'œuvre de Théodoric ne lui a pas survécu. Dix ans après sa mort, survenue en 526, l'Italie voit surgir de nouveaux envahisseurs, les Grecs. C'est en effet à Constantinople que l'on doit chercher les causes qui ont amené la rapide disparition du royaume ostrogoth. Sa situation vis-à-vis de l'empire byzantin était mal définie et le gouvernement de Théodoric en Italie reposait sur une véritable équivoque. Théoriquement, le chef barbare représente en Italie l'empereur romain d'Orient qui lui a conféré le titre de *rex* tout en gardant celui de βασίλευς et en continuant à faire figurer son image sur les monnaies. Pratiquement, le *rex* jouit de l'indépendance la plus complète, mais cette indépendance ne repose que sur un pouvoir de fait et risque d'être mise en discussion par un empereur décidé à exercer ses droits. C'est ce qui se produira après la mort d'Anastase (518). Justin Ier et son neveu Justinien voudront étendre leur domination sur l'Italie et, pour y parvenir, se réconcilieront avec la papauté. Ce rapproche-

ment entraînera par contre-coup la persécution des Ariens et l'Arien Théodoric, si respectueux qu'il se fût jusque-là montré pour l'Eglise romaine, sera amené à prendre contre elle la défense de l'hérésie. Avec une inexorable logique, il tournera sa fureur tout à la fois contre les catholiques et contre l'aristocratie romaine qu'il suspectait de préparer le retour de la domination byzantine en Italie. Son règne imprégné d'une sage modération, finira empourpré du sang de Boèce, de son beau-père Symmaque et de tant d'autres. Théodoric, longtemps idôlatré par les Italiens, mourra, le 30 août 526, profondément haï par eux et, dix ans plus tard, le royaume ostrogoth succombera sous les coups des Grecs qui feront figure de libérateurs.

V. — La conquête de la Gaule par les Francs

Les origines du royaume franc sont mal connues et enveloppées de légendes. Au milieu du Ve siècle, les Francs Saliens campent au nord de la Somme, tandis que les Francs Ripuaires occupent la région comprise entre le Rhin, la Moselle et la Meuse. Les Saliens ont pour roi Mérovée qui a succédé vers 448 à Clodion, personnage tout à fait légendaire. Mérovée, au contraire, appartient à l'histoire : il a aidé Aétius à repousser Attila et s'est montré, en toutes circonstances, l'allié fidèle de Rome. Son fils et successeur, Childéric Ier (457-481) a épousé la reine de Thuringe, Basine, et de cette union est né, vers 466, le véritable fondateur du royaume franc, Clovis.

Jusqu'à l'avènement de Clovis (481), les Francs n'ont pas dépassé la Somme. Avec Clovis ils vont réaliser à leur profit l'unité de la Gaule en détruisant les derniers vestiges de la domination romaine,

puis en refoulant les Wisigoths et les Burgondes vers l'Espagne et vers les Alpes.

Aucun chroniqueur n'a laissé de portrait de ce chef éminent, mais son œuvre, dont quelques pages de Grégoire de Tours permettent de restituer les traits essentiels, est le meilleur témoignage de sa supériorité comme général et comme administrateur.

On peut y distinguer, à l'origine, un effort pour grouper les forces quelque peu dispersées des Francs. Pendant les cinq premières années de son règne, Clovis cherche à s'attacher, bon gré, mal gré, les roitelets qui l'entourent, tels que Ragnachar de Cambrai et Chararich. En 486, sûr de son autorité, il franchit la Somme et commence la conquête de la Gaule.

Dans sa marche vers le sud, il rencontre tout d'abord le « royaume de Syagrius ». Syagrius était le fils du maître de la milice, Egidius, mort en 464. A la faveur de l'anarchie grandissante qui avait accompagné la disparition définitive de l'empire romain (476), il avait réussi à établir son pouvoir personnel sur les pays entre Seine et Loire. Ce « roi des Romains », comme on l'appelait, n'était pas dépourvu d'intelligence ni d'énergie. Il gagna la confiante sympathie des populations, mais il ne put tenir devant l'armée franque. Vaincu par Clovis près de Soissons, il s'enfuit jusqu'à Toulouse. Le roi des Wisigoths, Alaric II, après lui avoir donné l'hospitalité le livra au roi franc qui le réclamait et le fit périr.

Après la bataille de Soissons, Clovis s'était emparé des territoires sur lesquels régnait Syagrius. Certaines villes lui opposèrent une vigoureuse résistance, notamment Paris où sainte Geneviève s'employa à assurer le ravitaillement et Nantes qui ne se rendit qu'après un long siège. Il finit pourtant par faire

reconnaître partout son autorité qu'il étendit, grâce à d'habiles négociations, sur la Bretagne. Le royaume franc arrivait à la Loire.

La conquête subit alors un temps d'arrêt. Avant de la poursuivre il fallut rejeter de nouveaux envahisseurs venus de l'est, les Alamans qui avaient attaqué les Francs de la région rhénane. Ceux-ci supportèrent mal le choc et l'un de leurs rois, Sigebert, apparenté à Clovis, reçut une grave blessure dans un combat livré près de *Tolbiacum*, aujourd'hui Zulpich, au sud-ouest de Cologne. Il importait, pour l'avenir du royaume franc, de conjurer ce péril menaçant. En 496, Clovis se porte contre les Alamans, les rencontre dans la plaine d'Alsace, et, après un rude combat où il faillit un moment faiblir, les contraint à la retraite.

Cette bataille, longtemps appelée à tort bataille de Tolbiac, a mis la Gaule à l'abri d'une nouvelle invasion germanique. Elle a eu un autre résultat : elle a parachevé la conversion de Clovis au catholicisme.

Tandis que la plupart des peuples barbares embrassaient l'arianisme, les Francs étaient restés païens. Au cours de la campagne contre Syagrius, ils pillèrent largement les églises et Clovis, en plusieurs circonstances, dut modérer l'ardeur de ses guerriers. Tout ignorant qu'il fût des questions religieuses, ils se rendait compte que, pour assimiler les régions qu'il avait conquises, il ne pouvait se passer du concours des évêques, ces « défenseurs des cités » auréolés, grâce à leur éminents services, d'un prestige sans cesse grandissant. Sans renoncer au paganisme, il s'efforça, dès le début de son règne, de vivre en bons termes avec eux. Vers 493, son mariage avec Clotilde, nièce de Gondebaud, la seule princesse catholique de la famille royale burgonde,

accentua son évolution. Bientôt Clotilde chercha à le gagner à la foi qu'elle professait. Ses efforts ne furent pas immédiatement couronnés de succès : la mort d'un premier fils, que Clotilde avait baptisé, produisit une fâcheuse impression sur l'âme un peu fruste du chef barbare qui conclut aussitôt à l'impuissance du Dieu des chrétiens. A la suite de sa victoire sur les Alamans, un choc inverse semble s'être produit : Clovis s'est alors fait instruire par l'évêque de Reims, saint Rémi, puis, lorsqu'il fut suffisamment initié aux vérités chrétiennes, il reçut le baptême, le jour de Noël de l'an 496, dans l'église de Reims. Plus de trois mille guerriers francs furent plongés, à la suite de leur roi, dans la cuve baptismale et promirent, comme lui, d'adorer ce qu'ils avaient brûlé, de brûler ce qu'ils avaient adoré.

Si l'on avait prédit à Clovis, le 25 décembre 496, le prodigieux retentissement que devait avoir sa conversion, il en eût été sans doute plus surpris que personne. Il n'en est pas moins certain que le sort de la Gaule s'est décidé à ce moment. Parmi les peuples barbares qui se sont installés sur les ruines de l'empire romain, les Francs seuls sont catholiques orthodoxes. Aussi les évêques, non contents de prier pour leur succès, mettront-ils à leur service toute l'influence dont ils disposent. En terre burgonde, saint Avit de Vienne salue en eux l'épée de Dieu et affirme avec force que chaque victoire de Clovis est une victoire de l'Eglise. A Rodez saint Quintien, à Tours Volusianus tiennent un langage identique. L'appui de l'épiscopat va permettre à Clovis, en qui Grégoire de Tours aperçoit un nouveau Constantin, de poursuivre sa conquête sous les auspices les plus favorables.

Au moment où le roi franc reçoit le baptême,

la Gaule est partagée en trois royaumes qui correspondent à peu près aux trois grandes régions naturelles que les convulsions géologiques ont tracées sur son sol. Les Francs occupent le bassin parisien, prolongé par le bassin belge; les Wisigoths sont les maîtres du bassin d'Aquitaine; les Burgondes de leurs montagnes se sont déversés sur le long sillon où coulent la Saône et le Rhône. Les trois plaines se relient les unes aux autres par des seuils, seuil du Poitou entre les bassins parisien et aquitain, seuil de Bourgogne entre la région de la Seine et celle de la Saône. A chacun de ces deux seuils se livreront des batailles décisives.

Clovis s'attaque d'abord aux Burgondes. Il y est poussé par Clotilde, dont le père, Chilpéric, a été assassiné par Gondebaud. Si pieuse qu'elle fût, la reine n'était pas capable de faire taire, au nom de la miséricorde chrétienne, les instincts de vengeance qui sommeillaient au fond de son âme encore à demi barbare. En 500, Clovis pénètre en Burgondie, remporte à Dijon une victoire sur Gondebaud, poursuit son adversaire à travers la vallée de la Saône et du Rhône jusqu'à Avignon, mais il est alors obligé de battre en retraite. Le royaume burgonde garde son indépendance; il la conservera jusqu'en 534.

Au sud-ouest, la conquête franque a été plus complète. De vieux ressentiments opposaient les Wisigoths et les Francs : le roi Alaric II avait jadis donné asile à Syagrius qu'il livra ensuite à Clovis. Toutefois, ces fâcheux souvenirs n'auraient pas suffi à déchaîner les hostilités. Lorsque Clovis part en campagne en 507, il déclare qu'il voit avec peine les Ariens posséder une partie des Gaules. Il partage les sentiments des évêques d'Aquitaine qui, tout en ne combattant pas ouvertement Alaric dont ils n'avaient aucune

raison officielle de se plaindre, souhaitaient l'arrivée des Francs orthodoxes. Ceux-ci, toujours poussés par leur vieil instinct de conquête, ne pouvaient résister à semblable appel, d'autant plus que le seul allié sur lequel les Wisigoths auraient pu s'appuyer, Théodoric, était trop absorbé en Italie pour intervenir efficacement. Avec son armée de Francs Saliens, à laquelle se sont joints quelques contingents ripuaires, Clovis peut forcer le seuil du Poitou; il livre aux Wisigoths, à Vouillé (507), une terrible bataille qui décide du sort de l'Aquitaine et où Alaric II trouve la mort, puis il s'avance librement jusqu'à Bordeaux et à Toulouse, tandis que son fils aîné, Thierry, occupe l'Auvergne. L'intervention de Théodoric prévient pourtant la disparition totale de la domination wisigothique en Gaule. Les successeurs d'Alaric II pourront jusqu'en 714 se maintenir en Septimanie, c'est-à-dire sur la région comprise entre le Rhône, le Massif Central, la Garonne et la Méditerranée. Leur état a désormais son centre en Espagne et la Septimanie n'en est qu'un bastion avancé.

Clovis meurt en 511 sans avoir pu achever la conquête de la Gaule, mais ses fils continuent son œuvre. Après la mort de Gondebaud (516), ils profitent du mécontentement causé par le mauvais gouvernement de son successeur Sigismond pour entreprendre en Bourgogne trois expéditions successives qui amènent en 534 la chute du royaume burgonde et son incorporation au *regnum Francorum*. De même, à la faveur de la crise survenue chez les Ostrogoths après la mort de Théodoric, ils annexent, en 536, la Provence que ce prince avait incorporée à son royaume. Comme par ailleurs Clovis, pendant les dernières années de son règne, avait réussi, en se débarrassant par des moyens souvent contestables des chefs francs,

ses rivaux, à exercer son autorité sur Cambrai, sur Thérouanne et sur Cologne, le royaume franc s'étendit peu après sa mort du Rhin à l'Océan et à la Méditerranée, à l'exception de la Septimanie.

L'unité territoriale de la Gaule, ainsi réalisée par les Francs, se double d'une unité morale. Wisigoths et Burgondes n'ont pu rallier à eux, pour des motifs d'ordre religieux, les populations gallo-romaines. « Clovis qui adhéra au dogme de la Sainte Trinité, écrit Grégoire de Tours, par elle ruina les hérétiques et étendit sa domination sur toute la Gaule. » Ce jugement d'un chroniqueur qui dans l'ensemble a eu une remarquable intelligence de son temps définit très heureusement la situation. Parce qu'orthodoxe, parce que protégé par l'épiscopat, Clovis a enlevé l'adhésion unanime des habitants des pays conquis par ses armes. Le concile, tenu à Orléans l'année même de sa mort (511), qui groupe des évêques venus de tous les coins de la Gaule, atteste par sa composition même l'unité des pays partagés trente ans plus tôt entre Syagrius, les Wisigoths et les Burgondes, en même temps qu'il signifie avec éclat la confiance que les évêques témoignent au roi franc, « fils de l'Eglise catholique », auquel ils demandent de ratifier leurs décisions.

Roi chrétien, Clovis apparaît aussi, à la fin de son règne, comme le représentant de la tradition romaine. En 508, au lendemain de sa victoire sur les Wisigoths, il a reçu de l'empereur byzantin Anastase le titre de patrice et le diplôme de consul. Grégoire de Tours rapporte que le roi, qui se trouvait alors à Tours, revêtit à cette occasion la tunique et plaça un diadème sur sa tête, puis il ajoute qu'on l'appela désormais consul et auguste. En d'autres termes, Clovis est aux yeux des Gallo-Romains sinon l'héritier des empereurs,

du moins le représentant du pouvoir impérial que le lointain souverain de Constantinople est, depuis 476, seul à détenir. Tandis qu'Euric et Gondebaud n'ont régné qu'en vertu du succès de leurs armes, c'est-à-dire d'un état de fait, l'autorité du roi franc repose sur un droit formellement reconnu.

Pour ces diverses raisons le royaume franc se distingue des autres royaumes barbares. Parce qu'il a réalisé l'unité de la Gaule, parce qu'il est le seul état catholique d'Occident, parce qu'il prolonge et perpétue l'empire romain, il porte en lui des germes de vie qui manquaient aux autres états hâtivement échafaudés au lendemain de l'invasion. Tandis que les Wisigoths sont refoulés dans la péninsule ibérique, tandis que l'Italie ostrogothique et l'Afrique vandale vont être conquises par les Grecs, il poursuivra, malgré des crises terribles, ses destinées, et, après bien des convulsions, dominera l'Occident chrétien, entraîné aux VIe et VIIe siècles dans l'orbite de Byzance.

CHAPITRE II

L'Empire byzantin aux Ve et VIe siècles.

I. — Les empereurs du Ve siècle.

Tandis que les invasions germaniques déferlent sur l'Occident, l'empire d'Orient, effleuré par elles sans être jamais gravement atteint, fixe peu à peu les traits qui lui donneront au Moyen-âge sa physionomie originale.

Jusqu'en 457, il est administré par la famille de Théodose. Après Arcadius (395-408), le trône impérial est occupé, de 408 à 450, par le faible et vindicatif Théodose II, qui ne se soucie guère que de copier et d'enluminer des manuscrits, puis, de 450 à 457, par le beau-frère de Théodose II, Marcien, un brave soldat, loyal, droit, très décidé à gouverner avec modération et équité. Après lui, pendant la fin du ve siècle, l'empire manque de stabilité et, comme aucune loi ne règle la succession au trône, les intrigues les plus inattendues se donnent libre carrière : à la mort de Léon Ier (457-474), Zénon s'empare du pouvoir grâce à l'intervention de Théodoric; l'année suivante il en est chassé par l'usurpateur Basiliscos; il le ressaisit en 476 et, lorsqu'il disparaît (491), c'est sa propre veuve qui livre la dignité impériale à Anastase (491-518).

Pendant ces divers règnes, l'empire byzantin a été rudement secoué par des querelles religieuses qui ont fortifié le césaropapisme déjà existant. Les controverses christologiques nées de l'arianisme ont donné lieu, au ve siècle, à deux hérésies, le nestorianisme qui enseignait la présence dans le Christ non pas seulement de deux natures, mais de deux personnes, le Fils de Dieu et le Fils de Marie, puis le monophysisme qui au contraire prétendait que, lors de l'incarnation, la nature humaine avait été absorbée par la nature divine, au point qu'il ne subsistait plus dans le Christ qu'une seule nature. Le concile de Chalcédoine (451) assura le triomphe de l'orthodoxie, mais il ouvrit un débat lourd de conséquences en rédigeant une formule qui attribuait la primauté romaine au fait que Rome avait été autrefois ville impériale. Cette justification pouvait devenir une condamnation : Constantinople, seule ville impériale depuis 476, ne devait-elle pas hériter de cette primauté ? Tel était l'avis de ses évêques. Leurs prétentions furent appuyées par les empereurs, toujours désireux de diriger les affaires ecclésiastiques et auxquels il devenait plus aisé d'intervenir, si l'église de Constantinople exerçait l'autorité suprême, jusque-là reconnue à celle de Rome. Les patriarches de Constantinople favorisèrent cette intrusion et c'est ainsi qu'en 482, Zénon, d'accord avec Acace qui occupait le siège épiscopal, publia une ordonnance, l'*Hénotique*, où il frappait d'anathème Nestorius et Eutychès, légiférait sur l'humanité et la divinité du Christ, condamnait enfin « quiconque avait pensé autrement, soit à Chalcédoine, soit ailleurs ». Cette manifestation audacieuse de césaropapisme suscita un conflit qui durait encore en 518, à l'avènement de Justin Ier. On voit alors se dresser

en face l'un de l'autre d'un côté le Saint-Siège qui cherche à maintenir tout à la fois ses prérogatives et l'intégrité de l'orthodoxie, de l'autre l'empereur byzantin qui s'efforce, avec l'appui du patriarche de Constantinople, de s'arroger une autorité doctrinale.

Par là s'accentuait le caractère césaropapiste de la monarchie impériale dont les allures orientales se précisent également pendant la même période. Le pouvoir de l'empereur devient de plus en plus absolu : ni le Sénat, ni les hauts fonctionnaires n'arrivent à le contrebalancer sérieusement, tandis que, dans les provinces, les préfets deviennent de véritables vice-rois. Comme les institutions, la civilisation se transforme. Sans doute l'hellénisme reste vivace dans les cités qui en avaient été le berceau, à Alexandrie, à Ephèse, à Antioche et de là il rayonne sur une bonne partie de l'empire, mais il se laisse pénétrer par l'esprit oriental qui se réveille sous l'influence de la Perse.

Il semble donc que l'empire byzantin, soit de plus en plus attiré vers l'Orient. D'ailleurs, bien que les souverains qui le gouvernent au ve siècle n'aient jamais renoncé à leurs droits sur l'Occident, bien que depuis 476 l'unité romaine soit théoriquement reconstituée, l'Italie est au pouvoir des Ostrogoths et les Vandales sont les maîtres de l'Afrique du nord-ouest. En Europe, la domination impériale ne dépasse pas la péninsule des Balkans où même la région nord-ouest lui échappe ; en revanche elle s'étend sur l'Asie Mineure, la Syrie, l'Egypte et la Cyrénaïque. Bien assise autour du bassin oriental de la Méditerranée, elle semble destinée à se propager vers l'est. Et pourtant, au vi^e^ siècle cette évolution va subir un temps d'arrêt : le long règne de Justinien (527-565) sera marqué

par un vigoureux effort pour reconstituer l'empire romain en même temps que pour faire revivre les institutions antiques.

II. — L'œuvre de Justinien.

En 518, à la mort d'Anastase, l'empire fut confié à un paysan macédonien qui n'entendait rien à la politique et au gouvernement, Justin Ier. Il régna jusqu'en 527, mais abandonna la direction des affaires à son neveu Justinien qui lui succéda et fut empereur de 527 à 565.

La fameuse mosaïque de Saint-Vital de Ravenne a conservé les traits de Justinien : un masque énergique, de grands yeux à l'expression plutôt banale, une bouche fine, un menton volontaire, voilà ce qui frappe surtout dans cette physionomie sans distinction et il faut convenir que le portrait, s'il est ressemblant, ne reflète que médiocrement le caractère de l'empereur. Son meilleur biographe, M. Diehl, représente Justinien avec « une âme mal équilibrée, pleine de contrastes et tout compte fait, malgré d'incontestables qualités, de valeur médiocre, des sentiments plutôt mesquins, une volonté parfois incertaine et faible, une vanité puérile, un despotisme jaloux, une activité réelle, mais inquiète et brouillonne ». Toutefois, ajoute aussitôt l'éminent historien de Byzance, « si le caractère en lui fut médiocre, l'esprit fut grand et relève le personnage ». De plus, Justinien a eu l'heureuse bonne fortune d'être admirablement entouré et parmi ses conseillers, à côté du jurisconsulte Tribonien, du préfet du prétoire Jean de Cappadoce, des généraux Bélisaire et Narsès, il faut accorder une place de choix à l'impératrice Théodora. Malgré ses origines plus que modestes (elle était la fille d'un

gardien d'ours et avait débuté sur les planches), malgré sa passion de l'argent et du pouvoir qui la rendit parfois cruelle, « cette grande ambitieuse, écrit encore M. Diehl, avait d'éminentes qualités, de l'énergie, de la fermeté, une volonté résolue et forte, un esprit politique avisé et clair. » Les fâcheuses anecdotes qui ont couru sur elle doivent être reléguées au rang des légendes. Il n'est pas sûr qu'elle ait été souillée de tous les vices que Procope lui a attribués avec tant de prodigalité; en revanche il est certain que jusqu'à sa mort (548) elle a exercé sur le gouvernement la plus heureuse influence et que généralement elle a vu plus juste que l'empereur.

La politique de Théodora diffère de celle de Justinien. L'impératrice n'eût jamais songé à contrarier l'évolution de la monarchie impériale. Son rêve eût été de fortifier l'hégémonie byzantine en Asie par une politique de larges concessions qui eût affermi l'autorité de Justinien en Anatolie, en Syrie, en Egypte et eût assuré par là une résistance efficace aux invasions toujours menaçantes à la frontière de l'est. Justinien au contraire néglige l'Orient; il nourrit le rêve, grandiose et chimérique, de reconstituer l'empire romain autour de Constantinople comme capitale, de renouer la vieille tradition impériale en lui donnant comme appui le catholicisme, de ressusciter l'unité romaine et l'unité chrétienne compromises l'une par les invasions germaniques, l'autre par les hérésies.

Avant d'exécuter ce vaste programme, il était nécessaire d'assurer la paix extérieure, la paix intérieure, la paix religieuse, quelque peu ébranlées par les diverses crises que l'empire avait traversées aux IVe et Ve siècles. Pour cette tâche préliminaire, achevée vers 532, l'impératrice prête à l'empereur

le plus large concours et a parfois raison de ses défaillances momentanées.

La situation extérieure à l'avènement de Justinien exigeait une certaine attention. Depuis le début du v[e] siècle, à l'est les Perses, le long du Danube les Slaves et les Bulgares manifestaient de belliqueuses impatiences. A la fin du règne de Justin I[er] en 527, le roi de Perse a pris l'offensive. En 529, l'émir arabe de Hira, Alamandar, au cours d'une grande randonnée, apparaît devant Antioche, mais, la même année, les armées impériales reçoivent un général de tout premier ordre, Bélisaire, qui remporte, en 530, à Dara une grande victoire sur les Perses. La valeur de ce succès fut, il est vrai, très atténuée l'année suivante (531) par une grave défaite à Callinicum. Cependant, des deux côtés, on était las de se battre : le roi de Perse, Kabadh, déjà vieux, se heurtait à toutes sortes de difficultés intérieures; Justinien, de son côté, brûlait de réaliser son projet occidental. Aussi la paix fut-elle conclue en septembre 532, peu après l'avènement du nouveau roi Chosroès Anoushirvan. Elle n'apporta pas de modifications sensibles aux positions des deux adversaires, mais, en se désintéressant de la frontière de l'est, Justinien allait permettre à Chosroès Anoushirvan de déployer librement son génie d'organisation et de préparer une terrible revanche.

A cette date de 532, Justinien a également réussi à surmonter les difficultés intérieures avec lesquelles il était aux prises depuis son avènement. Constantinople, depuis le commencement du v[e] siècle, était la proie des factions. La foule qui se pressait à l'hippodrome manifestait bruyamment son enthousiasme ou sa réprobation à l'égard du gouvernement impérial et donnait libre cours à ses passions politiques

ou religieuses auxquelles les cochers verts ou bleus servaient d'emblème et de ralliement. Sous Justin Ier et sous Justinien, les *Bleus* supplantèrent les *Verts* qui, après avoir élevé dans le cirque de véhémentes protestations, prirent les armes, le 19 janvier 532, au cri de *Nika* (sois vainqueur), proclamèrent empereur Hypatius et incendièrent l'hôtel du préfet du prétoire. Justinien songeait à fuir. Théodora l'en empêcha et préconisa de terribles mesures de répression. D'abominables massacres, qui firent jusqu'à trente mille victimes, décimèrent les *Verts*. Au prix de ces atrocités, la paix intérieure fut rétablie en cette année 532, comme venait de l'être la paix extérieure par le traité avec la Perse.

Constantinople jouissait enfin de la paix religieuse. Dès 519, Justin Ier avait rejeté l'*Hénotique* de Zénon et solennellement accepté les canons du concile de Chalcédoine, ce qui mettait fin, au moins provisoirement, à toutes les polémiques du nestorianisme et du monophysisme. Tout en restant fidèle à la tradition césaropapiste au nom de laquelle « rien ne doit se faire dans la très sainte Eglise contre l'avis et les ordres de l'empereur », Justinien, au début de son règne, ne laissa échapper aucune occasion de manifester son zèle pour l'orthodoxie. Il se montra dur à l'égard des hérétiques et, en 529, n'hésita pas à fermer l'Université d'Athènes où enseignaient encore quelques maîtres païens. Pour la réalisation de ses projets de reconstitution de l'unité romaine, il avait besoin du concours de la papauté dont l'influence était grande dans cette Italie où il allait prochainement porter ses coups. Le rétablissement de la paix religieuse dans l'orthodoxie était pour lui une condition essentielle du succès.

En 532, la liquidation du passé est terminée; la

frontière orientale demeure à l'abri des incursions perses et l'ordre paraît régner à Constantinople. Justinien peut s'atteler à l'exécution d'un programme empreint d'une majestueuse grandeur, qui comporte la reconstitution à son profit de l'empire romain. Pour le mener à bien, il lui faut lancer ses armées à la conquête de l'Occident, détruire les royaumes barbares qui s'y sont créés à la suite des invasions, reprendre l'Afrique aux Vandales, l'Italie aux Ostrogoths, l'Espagne aux Wisigoths, peut-être aussi la Gaule aux Francs. Il ne reculera pas devant les difficultés de cette vaste entreprise qu'en Afrique et en Italie, les populations, fatiguées de la domination des rois barbares, se montrent prêtes à seconder.

Pour cette conquête il dispose d'un instrument militaire de premier ordre. L'armée byzantine, quoique peu nombreuse (elle ne dépassera jamais trente mille hommes), a une réelle valeur, qui tient tout à la fois à sa composition et à son organisation. L'ossature en est formée par des mercenaires barbares, les « fédérés », recrutés parmi les peuples établis sur les frontières, commandés par des chefs de leur race, et par les ὑπασπισταί, hommes d'armes à la solde d'un général auquel les lie un serment de fidélité. A ces deux éléments viennent s'ajouter les vieux légionnaires, plus médiocres, fournis par l'Illyrie, la Thrace, la Pisidie et la Lycaonie. Toutes ces troupes ont un armement soigné et, si elles sont peu mobiles, elles valent du moins par la solidité en même temps que par le courage. Elles ont à leur tête d'excellents chefs : Bélisaire, généreux, prodigue, toujours prêt à donner de sa personne, idolâtré de ses soldats parce qu'il se trouve toujours aux postes périlleux, tacticien expérimenté, à qui il a manqué pour être un grand stratège l'initiative et le don de l'organisa-

tion, puis Narsès, aussi habile à nouer des intrigues qu'audacieux dans ses plans de campagne, plus énergique aussi que Bélisaire et mieux obéi de ses troupes qu'il traite avec une discipline plus rude.

La conquête de l'Occident commence par l'Afrique. Le royaume vandale traversait une crise grave : en 531, une révolution avait renversé le roi Hildéric, favorable au catholicisme, et placé sur le trône Gélimer, arien farouche, très mal vu des populations indigènes. Justinien saisit cette occasion favorable pour intervenir et prétendit imposer son arbitrage que Gélimer repoussa. En 533, l'empereur envoya Bélisaire en Afrique. Il voulait, disait-il, arracher la province à l'hérésie arienne. En 534, Gélimer, deux fois battu, dut capituler. Quelques semaines plus tard, il ornait à Constantinople le triomphe de Bélisaire, tout inspiré de la tradition romaine. Pendant quinze ans, il fallut réduire en Afrique les dernières résistances vandales, mais l'autorité byzantine n'en était pas moins officiellement établie sur cette ancienne province romaine, du moins dans sa partie est. La première étape vers la reconstitution de l'empire était franchie.

La seconde étape se déroule en Italie. La péninsule, depuis la mort de Théodoric, était plongée dans un état de sombre anarchie. Dès 535, Bélisaire occupe la Sicile, puis l'Italie méridionale. Il entre à Naples, puis à Rome que les Ostrogoths essaient vainement de reprendre de mars 537 à mars 538, enfin, en 540, à Ravenne. Il semble que l'Italie péninsulaire soit redevenue byzantine, mais Bélisaire s'en est à peine éloigné pour aller goûter à Constantinople la joie d'un nouveau triomphe que les Ostrogoths, réorganisés dans la vallée du Pô par un valeureux et habile guerrier, Totila, reprennent l'offensive. Sûr de l'appui

des populations qu'ont fatiguées les exigences fiscales des Byzantins et auxquelles il en impose par sa courageuse bonté, Totila, en 542, franchit le Pô, puis il réussit à gagner le sud, entre à Naples (543), menace Otrante. Justinien est obligé, en 544, de renvoyer Bélisaire en Italie, mais pendant quatre ans le vainqueur des Vandales est tenu en échec et ne peut que limiter les succès de son terrible adversaire. En 548, il est rappelé à Constantinople. Totila, aussitôt, prend Rome (549) tandis que sa flotte va conquérir la Sicile (550) et inquiéter l'Epire (551). C'est alors qu'intervient Narsès qui, après avoir rendu à l'armée byzantine sa vigueur combative, livre en 552 la bataille décisive de Taginae. La mort de Totila affaiblit la résistance des Ostrogoths. En 555, l'Italie est reconquise par les Grecs qui y resteront longtemps.

Le plan de Justinien devait aboutir ensuite à la conquête de l'Espagne où, depuis la mort d'Amalaric (531), de constantes rivalités dynastiques avaient affaibli le pouvoir des rois wisigoths. En 554, Athanagilde, pour détrôner Agila, sollicita l'appui de l'empereur d'Orient. Par une coïncidence curieuse, Agila avait persécuté les catholiques; en le renversant, Justinien serait une fois de plus le champion de l'orthodoxie et voilerait d'un prétexte religieux son ardeur conquérante. Au début, tout alla pour le mieux. Le patrice Libérius, envoyé en Espagne, battit Agila, mais Agila, pour éviter l'occupation byzantine, s'effaça devant Athanagilde. Celui-ci, arrivé à ses fins, pria ses protecteurs de quitter la péninsule ibérique où ils occupaient Carthagène, Malaga et Cordoue. Ces places demeurèrent pourtant entre les mains des Grecs, mais Libérius dut rester sur ses positions et n'osa courir les risques d'une guerre qui s'annonçait âpre et dure.

La conquête byzantine s'arrêta là. Le royaume wisigoth fut épargné et la Gaule franque resta à l'abri de l'invasion. Justinien n'avait pu réaliser tout son programme. Toutefois une bonne partie de l'Occident était incorporée à l'empire d'Orient : la Dalmatie, l'Italie, l'Afrique orientale, le sud-est de l'Espagne et les îles de la Méditerranée relevaient du βασίλευς de Constantinople. Malgré cette hégémonie, plus apparente que réelle, le pouvoir de Justinien manquait de solidité : les armées grecques avaient en grande partie ruiné les régions occupées par elles et les exigences du fisc impérial, complétant l'œuvre des soldats, empêchèrent la domination byzantine d'être populaire. Du moins Justinien s'est-il efforcé, après avoir reconstitué en grande partie l'empire romain, de reprendre l'œuvre administrative de la vieille Rome, de mettre les pays conquis à l'abri des incursions barbares, de leur assurer une législation inspirée tout à la fois de la tradition romaine et des canons édictés par les conciles.

L'organisation des frontières a retenu tout d'abord l'attention de l'empereur. Il conserva les marches (*limites*) dont la garde était confiée à des soldats spéciaux (*limitanei*) sous le commandement des *magistri militum*; il remania seulement l'étendue de ces circonscriptions et les adapta aux besoins nouveaux de la défense. Les *limitanei* furent toujours recrutés parmi les populations de la frontière et reçurent des avantages spéciaux, concessions de terres et exemptions d'impôts qui devaient les attacher à l'empire. Au dehors, on s'efforça de ressusciter les *fédérés* en demandant aux tribus barbares de fournir des contingents commandés par leurs chefs nationaux. Enfin le *limes* fut défendu par une série de forteresses, construites un peu partout avec une in-

croyable rapidité; leur but était tout à la fois de mettre les territoires voisins à l'abri de l'invasion et de servir de point d'appui aux armées qui auraient à manœuvrer dans leurs parages. L'enceinte d'Antioche, appuyée sur un rocher abrupt, flanquée de tours carrées à trois étages de défense, est, avec sa muraille crénelée et son formidable donjon, un modèle du genre.

Ce système défensif, où l'on retrouve très vivace la tradition romaine, ne donna pas tous les résultats qu'on attendait de lui. Sans doute n'était-il pas complètement achevé, lorsque le roi des Perses, Chosroès Anoushirvan, en 540, attaqua Byzance. En tout cas il ne réussit pas, dans l'état où il se trouvait alors, à barrer la route aux envahisseurs. Chosroès ravagea la Syrie en 540, la Comagène en 542, l'Arménie en 543, la Mésopotamie en 544. En 545, Justinien, toujours sollicité par l'Occident, acheta la retraite de son ennemi par une trêve qu'il transforma, en 562, en une paix humiliante aux termes de laquelle il s'engageait à payer tribut au roi de Perse.

La frontière du Danube ne resta pas davantage à l'abri des incursions barbares. Les Germains s'en étaient éloignés, mais d'autres peuplades les avaient remplacés, tentées elles aussi par les richesses de toutes sortes accumulées dans l'empire byzantin. En 540, les Huns pillent la Thrace et la Grèce jusqu'à l'isthme de Corinthe. En 547 et en 551, les Slaves dévastent l'Illyricum, puis viennent, en 552, menacer Thessalonique. En 558, les Huns, qui avaient déjà reparu en 548, forcent de nouveau la frontière; en 559, ils sont devant Constantinople. Grâce à Bélisaire, la capitale fut épargnée, mais les Barbares se vengèrent de leur échec sur la région avoisinante : ils la mirent à sac, emmenèrent les femmes et assouvirent sur elles leur lubricité. Les Bulgares et les

Avares ne causèrent pas, sous le règne de Justinien, les mêmes ennuis à Byzance, mais la menace n'était qu'ajournée et il était clair que le *limes* byzantin, pas plus qu'autrefois le *limes* romain, ne réussirait à éviter à l'empire les horreurs de l'invasion et du pillage.

L'œuvre législative et administrative de Justinien, animée des mêmes pensées, a été plus fructueuse et plus durable.

C'est sous l'inspiration de l'empereur qu'a été rédigé le *Corpus juris civilis*, le « produit dernier de la science juridique romaine ». Par la législation comme par la guerre et par la diplomatie, Justinien veut restaurer l'empire romain. « Faire œuvre juridique, a écrit M. Diehl, c'était une manière encore de revendiquer l'héritage de l'ancienne Rome et Justinien devait y hésiter d'autant moins qu'il se considérait comme investi par Dieu même du droit de faire des lois et que la majesté impériale lui paraissait, par définition, capable en son omniscience de résoudre toutes les obscurités de la science juridique, avec le secours tout puissant de la Providence ».

Cette volonté bien arrêtée de remettre de l'ordre dans l'administration impériale avec l'aide de l' « antiquité infaillible » dont il se considère comme l'héritier, a décidé Justinien à constituer, dès le 13 février 528, une commission de dix jurisconsultes que présida le ministre Tribonien et qui fut chargée de la réforme du code. Des travaux de cette commission sortit dès 529 le *Code justinien* où sont rassemblées toutes les constitutions impériales depuis Hadrien. Au cours des années suivantes, l'empereur y fit ajouter cinquante constitutions nouvelles, ce qui donna lieu, en 534, à une seconde édition du code, l'édition définitive dont on se sert encore aujourd'hui. On

lui adjoignit par la suite, comme appendice, les *Novelles*, soit cent cinquante-quatre ordonnances de Justinien, postérieures à l'année 534, qui complètent ou modifient l'ancienne législation.

Le *Code justinien* n'est à bien des égards qu'une refonte et une amplification du *Code théodosien* promulgué en 438 et exclusivement limité aux constitutions des empereurs chrétiens. Le *Digeste* ou *Pandectes* est beaucoup plus original. C'est un recueil où Justinien s'est proposé de réunir, sous une forme maniable, tous les textes des jurisconsultes romains des IIe et IIIe siècles susceptibles de fixer la jurisprudence des tribunaux de l'empire. Deux mille traités ont été dépouillés à cette fin par une commission de seize membres, nommée le 15 décembre 530 et dont les travaux, poursuivis avec une incroyable ardeur, étaient terminés trois ans plus tard. Le *Digeste* porte la marque de cette hâte fébrile. On lui a reproché non sans raison des répétitions, des omissions, un manque total d'unité, une composition désordonnée, une méthode peu scientifique qui a parfois défiguré les textes en les fondant, au lieu de les citer intégralement. Si justifiées que soient ces critiques, l'effort est méritoire et répond à une pensée très louable.

Enfin, pour faciliter l'enseignement du droit, Justinien fit rédiger, en 533, par Tribonien, assisté de deux professeurs, les *Institutes*, plus spécialement destinées aux étudiants qui s'initiaient à la science juridique dans les écoles de Constantinople, de Césarée, d'Alexandrie et d'autres villes impériales.

Code justinien, Digeste, Institutes et Novelles, telles sont les quatre parties qui composent le *Corpus juris civilis*. Sans entrer dans l'analyse de ce recueil où est condensée toute la jurisprudence romaine concernant le droit public et privé, il y a lieu de

souligner la conclusion très étatiste qui s'en dégage : c'est à l'Etat qu'il appartient de protéger les personnes et les biens. Or l'Etat se résume et se personnifie en un maître absolu, l'empereur, dont le pouvoir ne connaît ni limites ni contrôle et qui délègue ce pouvoir exorbitant à des fonctionnaires étroitement subordonnés à son autorité. La monarchie byzantine repose sur un principe despotique qui tire son origine des idées juridiques de l'antiquité ; elle est la résurrection de l'empire romain où la loi n'était que l'expression de la volonté du prince. A cet égard la codification entreprise par Justinien a une très large portée : le droit romain pénètrera en Occident et portera des fruits identiques; il sera la source de tous les absolutismes et notamment de celui des empereurs germaniques.

Empereur romain, Justinien est aussi empereur chrétien et complète par ce dernier trait la physionomie de l'empereur médiéval dont il est le prototype.

Sans doute, au début de son règne, il a ménagé la papauté dont il avait besoin pour la réalisation du projet occidental. Il a fait preuve, dès le règne de Justin I[er], d'un zèle orthodoxe dont on peut regretter les excès, mais non pas suspecter la sincérité. C'est ainsi qu'il a exclu les hérétiques des fonctions publiques et confisqué leurs héritages. Mais, tout en mettant au service de la foi l'autorité impériale, il veut dominer l'Eglise et fonder son absolutisme sur le droit divin en même temps que sur le droit romain. A l'image de Constantin et de Théodose, il se considère comme « empereur et prêtre », comme vicaire de Dieu, comme « maître suprême des croyances ».

En vertu de ces principes quelque peu hérétiques, Justinien intervient continuellement dans les affaires

ecclésiastiques. Il légifère en matière d'élections épiscopales et d'ordinations cléricales, règle l'organisation des couvents, définit comment doivent être administrés les biens du clergé, veille au maintien de la discipline, intervient même dans les questions doctrinales. C'est lui qui convoque les conciles, fixe leur ordre du jour, et les décisions de ces assemblées n'ont force de loi dans l'empire que le jour où elles ont été ratifiées par lui. Comme le déclarait le patriarche Ménas au synode de 536, « rien ne doit se faire dans la très sainte Eglise contre l'avis et les ordres de l'empereur ». C'est sur lui que repose la chrétienté dont il veut être le chef.

Les événements qui ont marqué les rapports de l'Eglise et de l'Etat de 543 à 565 sont une application saisissante de ces théories césaropapistes.

Au début de son règne, Justinien, pour complaire au Saint-Siège par son orthodoxie, s'était montré dur à l'égard des monophysites; à la demande du pape Agapit, il avait déposé, en 536, le patriarche de Constantinople, Anthime, qui inclinait vers l'hérésie, et violemment persécuté, au cours des années 537 et 538, les adeptes des doctrines condamnées en Egypte. Théodora réprouva cette politique et travailla, avec autant d'habileté que d'ardeur, à en imposer une autre, toute différente. Avec son concours, l'évêque de Césarée, Théodore Askidas, réussit à faire croire à Justinien que les monophysites reviendraient à l'Eglise si l'on condamnait comme suspects de nestorianisme les écrits, approuvés par le concile de Chalcédoine, de Théodore de Mopsueste, de Théodoret de Tyr et d'Ibas d'Edesse. Pour être agréable à l'impératrice, l'empereur, par un édit de 544, jeta l'anathème sur les « trois chapitres » en question. Il s'érigeait ainsi en juge souverain dans un débat

théologique. Il en eut conscience et, comme il redoutait l'opposition du pape Vigile, seul qualifié pour publier la sentence de l'Eglise, il s'assura de sa personne, le fit conduire à Constantinople où on lui arracha en 548 le *judicatum* qui approuvait la sentence impériale. Un concile, réuni à Constantinople, la ratifia à son tour le 5 mai 553. Vigile essaya de se ressaisir et d'exprimer sa véritable pensée; la violence le contraignit à approuver par le *constitutum* (23 février 554) le décret synodal condamnant les trois chapitres. Ce malheureux pontife mourut en 555, sans avoir eu le temps de se déjuger.

Ce tragique épisode, dont Vigile fut l'innocente victime, précise le sens et la portée du césaropapisme byzantin. En forçant le pape à contresigner malgré lui les décisions doctrinales de l'empereur, Justinien s'est placé au-dessus de l'Eglise romaine qu'il prétend subordonner à son autorité souveraine et a manifesté son intention d'être le maître suprême de ses Etats au spirituel comme au temporel. Il est le véritable fondateur de la chrétienté impériale qui sera la première forme de la chrétienté médiévale : Charlemagne, Othon le Grand et Henri III reprendront sa conception de l'empire chrétien qui dérive elle-même de celle de Constantin.

Empereur romain et empereur chrétien, Justinien n'a pas fait un trop mauvais usage de l'autorité absolue qu'il s'est attribuée. Son administration a permis à l'empire de connaître, au lendemain de la crise anarchique du ve siècle, quelques années de repos. Les ordonnances d'avril 535 ont fait disparaître la vénalité des charges. Elles ont aussi relevé les traitements des fonctionnaires, et exigé de ceux-ci plus d'honnêteté, plus de modération à l'égard des administrés. Cette réforme a eu, à n'en pas douter,

d'heureuses conséquences : la justice a été mieux rendue et les populations ont moins souffert des vexations tyranniques des représentants de l'empereur. L'ordre a ramené la prospérité matérielle : l'industrie a fait son apparition, de grands travaux publics ont facilité les échanges commerciaux et contribué à l'embellissement des villes. Constantinople, qui avait beaucoup souffert des émeutes de 532, a été reconstruite; Carthage, elle aussi, s'est relevée de ses ruines; en Italie, Ravenne a vu s'édifier les églises de Saint-Vital et de Saint-Apollinaire in-Classe qui comptent parmi les chefs-d'œuvre de l'art byzantin. Toutefois ce développement économique, que Justinien a personnellement encouragé, a été gêné par la fiscalité impériale qu'il n'a pu supprimer. De perpétuels besoins d'argent, nécessités par les guerres ou par les constructions, ont quelque peu paralysé les effets de la réforme administrative; les multiples impôts dont furent accablées les provinces, souvent aussi les exactions de ceux qui étaient chargés de les percevoir et qui ont déjoué plus d'une fois la surveillance impériale, ont été des causes d'épuisement et de ruine.

D'ailleurs, pendant les dernières années du règne, l'empereur vieilli (il est mort à l'âge de quatre-vingt-sept ans) n'a plus la vigueur nécessaire pour maintenir les directions qui avaient inspiré la réforme de 535. Les exigences du fisc suscitèrent un mécontentement qui ne cessa de grandir et provoqua des émeutes ou des conspirations contre la vie de l'empereur. Le règne de Justinien, si brillant entre 532 et 550, finit lamentablement et il est suivi, après la mort du souverain (565), d'une crise qui ne sera dénouée qu'en 610 par l'avènement d'Héraclius.

Justinien, à partir de 554, avait renoncé à pour-

suivre en Occident ses projets de restauration de l'empire romain. Ses successeurs immédiats, Justin II (565-578), Tibère (578-582), Maurice (582-602) ne songèrent pas à reprendre sa politique et se contentèrent avec une sage modestie de consolider les résultats acquis aux diverses frontières. Ils y réussirent le plus souvent. En 572, fut conclu avec la Perse un traité qui laissait l'Arménie à l'empire d'Orient. A la frontière du Danube, un moment franchie par les Huns qui, en 591, se montrèrent encore une fois dans la plaine de Constantinople, un solide barrage fut dressé et l'influence byzantine s'étendit jusqu'en Hongrie. En Italie enfin, les Lombards occupèrent la partie nord de la péninsule, mais la création de l'exarchat de Ravenne permit à Byzance de se maintenir au centre et au sud.

Les résultats territoriaux obtenus par Justinien ont donc été maintenus dans leurs grandes lignes jusqu'à la fin du VIe siècle, mais l'apparition de l'anarchie intérieure a failli ruiner l'empire au début du VIIe siècle. En 602, une révolution militaire éclata à Constantinople et donna l'empire à Phocas qui ne put empêcher les Perses de conquérir la Mésopotamie, la Syrie et l'Asie Mineure. Chalcédoine fut prise en 608, mais heureusement Constantinople ne fut pas atteinte. Cette nouvelle invasion n'en était pas moins la condamnation éclatante de la politique de Justinien : elle prouvait que l'ennemi traditionnel, trop négligé par le grand empereur, état capable d'atteindre très vite les parties vitales de l'empire.

Grâce à Héraclius, qui supplante Phocas en 610, la décadence byzantine est enrayée, mais l'empire reste trop grand pour les ressources dont il dispose; d'autre part Justinien, en fondant l'absolutisme

impérial sur le césaropapisme, a jeté les germes d'un conflit avec Rome : du jour où le pape se sentira assez fort pour se dégager de la tutelle impériale, du jour surtout où il pourra compter sur d'autres protecteurs, il essaiera de briser la chrétienté impériale, telle que l'a organisée Justinien, et de lui substituer la chrétienté romaine fondée sur la suprématie du Saint-Siège. Pour ces deux raisons, l'œuvre de Justinien ne pouvait être durable, mais, si éphémère qu'elle dût être, elle n'en est pas moins une date dans l'histoire de la chrétienté médiévale et reste empreinte d'une réelle grandeur. Le souvenir du règne s'est enfin perpétué par une étincelante civilisation.

III. — La civilisation byzantine.

Les débuts de la civilisation byzantine, dont l'art est la plus curieuse expression, sont antérieurs à Justinien. Avant son règne, Constantinople s'enorgueillissait déjà d'édifices tels que la colonne d'Arcadius, les Propylées et la Porte d'Or qui datent du règne de Théodose II ou encore la basilique de Saint-Jean de Stoudion, construite en 463, mais, si l'on aperçoit déjà dans ces monuments la trace d'influences diverses, les unes romaines ou helléniques, les autres orientales, c'est à l'époque de Justinien que l'art byzantin a pris conscience de lui-même et l'empereur n'y a pas été étranger. Pour reconstruire sa capitale, très endommagée par l'émeute de 532, il s'est adressé à des architectes asiatiques, tels que Anthemius de Tralles et Isidore de Milet. De ce fait, les influences orientales ont prévalu sur la tradition antique.

Cet art byzantin du VIe siècle se concentre autour

de deux monuments de Constantinople, l'un religieux, Sainte-Sophie, l'autre civil, le Grand Palais.

La basilique construite par Constantin sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui Sainte-Sophie avait été détruite en 532. Justinien voulut aussitôt élever sur ses ruines « une église telle que depuis Adam il n'y en eut jamais et qu'il n'y en aura jamais plus ». Anthémius de Tralles et Isidore de Milet furent chargés de donner corps à cette conception gigantesque. L'empereur ne leur ménagea ni l'argent, ni les matériaux. Au bout de cinq ans, en 537, l'édifice était terminé.

D'un aspect extérieur un peu lourd, il en impose, à l'intérieur, tout à la fois par la hardiesse de la construction et par la splendeur de la décoration. On y pénètre par une cour entourée de portiques, l'atrium, puis par un double narthex sur lequel s'ouvrent neuf portes qui donnent accès dans l'église proprement dite. Celle-ci, de plan rectangulaire, est longue de 77 mètres, large de 72 et divisée en trois nefs. Au milieu de la grande nef, s'élève la prodigieuse coupole de 31 mètres de diamètre, appuyée sur quatre grands arcs qui reposent eux-mêmes sur de forts piliers, le passage du carré au cercle s'opérant à l'aide de triangles sphériques désignés sous le nom de pendentifs. Deux des arcs sont fermés par un mur plein, tandis que sur les deux autres s'appuient deux demi-coupoles qui contrebutent la coupole centrale. Malgré cette précaution, malgré l'emploi de matériaux très légers, la coupole s'écroula en 558. Elle fut reconstruite par un neveu d'Isidore de Milet.

La décoration de Sainte-Sophie trahit le goût de Justinien pour le luxe et rompt décidément avec la vieille tradition hellénique qui subordonnait l'ornementation aux lignes architecturales. Ce qui frappe

avant tout, c'est la polychromie partout répandue, aussi bien sur le sol et les parties inférieures des murailles où se mêlent les marbres de toute couleur que le long des parois et à la voûte des coupoles ou des absides qu'ornent des mosaïques sur fond or ou bleu foncé. Tout est prétexte à ornementation : l'ambon avec ses marbres dont des pierres précieuses rehaussaient l'éclat et que surmontait un dôme revêtu de plaques d'or, la clôture d'abside toute d'argent ciselé, l'autel porté par des colonnes d'or et dominé par une croix également en or, enfin les lampes en formes de navires et les candélabres qui ressemblent à des arbres d'où jaillissait une éblouissante lumière.

Cette brève description du monument le plus caractéristique du règne de Justinien permet de définir les traits essentiels de l'art byzantin au VIe siècle. Anthémius de Tralles et Isidore de Milet ont implanté d'Asie Mineure la basilique à coupoles sur pendentifs, qu'ils ont complétée par l'adjonction de deux demi-coupoles contrebutant la coupole centrale. La décoration est elle aussi tout orientale et rompt décidément avec la tradition hellénique. Tandis que la politique de Justinien est sollicitée par l'Occident, la civilisation qu'il développe dans son empire est d'origine asiatique et l'inspiration perse ou syriaque y prédomine.

Un autre caractère de cet art, c'est qu'il est, comme on l'a dit bien des fois, essentiellement monarchique. Le Grand Palais de Constantinople, qui a malheureusement disparu, était destiné à la glorification de Justinien. Les églises elles-mêmes ont concouru à ce culte impérial et les fameuses mosaïques de Saint-Vital de Ravenne ont conservé les portraits de Justinien nimbé et de Théodora suivis d'un im-

posant cortège de sénateurs, de soldats et de patriciennes. L'art impérial a envahi l'art chrétien et c'est là un autre emprunt fait à l'Orient.

Seule, la langue grecque se maintient et donne naissance à une littérature qui, malgré une évolution inévitable, reflète encore le passé; les historiens de Byzance, comme Procope, Agathias, Jean d'Ephèse et ses poètes, tels que Paul le Silentiaire, sont fidèles à la tradition du passé. Dans tous les autres domaines la civilisation byzantine reçoit son impulsion de l'Asie et cela ne saurait surprendre, si l'on songe à l'importance qu'a prise le commerce avec la Perse et, au delà de la Perse, avec l'Extrême-Orient.

CHAPITRE III

Le royaume franc à l'époque mérovingienne

I. — Les partages et les guerres civiles.

Le royaume franc n'a pas été touché par les conquêtes de Justinien et il a échappé à l'hégémonie byzantine au VIe siècle. Des luttes intestines ont entravé son développement et ralenti sa marche sans l'éloigner de la voie où Clovis l'avait engagé.

La cause de cette crise intérieure réside avant tout dans la coutume germanique des partages. La royauté mérovingienne est assimilée à un patrimoine privé dont, à la mort du père, les divers fils reçoivent chacun une parcelle. Clovis, qui sans doute n'a pas eu conscience de la valeur de son œuvre, a failli la compromettre en ne modifiant pas les règles traditionnelles. Lorsqu'il disparaît (511), son royaume est divisé entre ses quatre fils ; l'aîné, Thierry, prend, avec Reims comme capitale, les pays de la Meuse, de la Moselle et du Rhin inférieur auxquels il ajoute l'Auvergne qu'il avait conquise en 508. Clodomir, fils aîné de Clovis et de Clotilde, reçoit Orléans avec les pays avoisinants d'Auxerre, de Sens, de Chartres, d'Angers, de Poitiers et de Bourges. Childebert a Paris avec le pays entre Seine et Somme, la vallée

inférieure de la Seine et la Bretagne. Enfin Clotaire s'établit à Soissons, à Noyon, à Laon, à Cambrai, à Tournai, à Boulogne et à Maëstricht.

Malgré ce partage, l'idée du *regnum Francorum* persiste. En face des ennemis du dehors, les quatre frères font bloc et se considèrent comme associés. Malheureusement, cette solidarité devait s'affaiblir. Le christianisme n'a pas eu raison des convoitises aussi féroces qu'innées de ces rois barbares : les oncles chercheront à accaparer l'héritage de leurs neveux et il en résultera une série de guerres civiles au cours desquelles l'unité franque sera parfois reconstituée, mais d'une façon toujours éphémère et sans que jamais le principe d'unité puisse l'emporter sur les usages qui règlent la succession familiale. En 558, l'un des quatre fils de Clovis, Clotaire Ier, réussit, après la mort de ses frères et de ses neveux, à être seul roi et à réunir sous son sceptre les diverses parties du royaume franc, mais, en 561, il meurt lui aussi et de nouveau ses états sont partagés entre ses quatre fils, Caribert, Gontran, Sigebert et Chilpéric. De nouveau en 613, après bien des vicissitudes, l'unité est rétablie au profit de Clotaire II, fils de Chilpéric et Clotaire II, en 639, léguera ses états à son fils Dagobert Ier (629-639), mais Dagobert, à son tour, sera obligé, au début de son règne, d'abandonner l'Aquitaine à l'un de ses frères, puis les pays de l'Est à l'un de ses fils. Après lui, la dislocation du royaume franc ne fera que se précipiter jusqu'à l'avènement de la dynastie carolingienne.

Ces partages successifs ont eu de graves conséquences. D'abord ils ont entretenu la guerre civile à l'état endémique. L'histoire de la période mérovingienne est jalonnée par une longue série d'assassinats, de massacres et de luttes fratricides. En 524, Childebert

et Clotaire, fils de Clovis, tuent de leur main deux fils de leur frère Clodomir et enferment le troisième dans un monastère. Des scènes du même genre se renouvellent à la génération suivante, accompagnées de sauvages complications. Le plus jeune des fils de Clotaire Ier, Chilpéric, a été surnommé par Grégoire de Tours le Néron de son temps et ce qualificatif est pleinement mérité. Jaloux de son frère, Sigebert, qui avait épousé une fille du roi des Wisigoths, Brunehaut, Chilpéric, qui était veuf, demande la main de la sœur aînée de Brunehaut, Galswinthe, mais en 567, au bout d'un an de mariage, il la fait étrangler pour être agréable à une femme de basse extraction, Frédégonde, qui l'avait séduit et asservi à ses caprices sanguinaires. Les frères de Chilpéric entreprennent de venger leur belle-sœur. En 575, l'un d'eux, Sigebert, tombe à son tour sous le poignard de Frédégonde. Bientôt un nouveau drame de famille vient s'ajouter à tous ceux-là : Mérovée, fils de Chilpéric et d'Audovère, s'éprend de sa tante Brunehaut et l'épouse. Aussitôt poursuivi parla haine de son père, il est acculé à se donner la mort (577). En 582, son frère, Clovis, fils lui aussi d'Audovère, est jeté dans la Marne sur l'ordre de Frédégonde. Enfin Chilpéric lui-même périt en 584 dans des conditions mystérieuses qui ont fait soupçonner Frédégonde. Celle-ci fut à peu près seule, dans cette atmosphère empoisonnée de meurtres, à mourir de mort naturelle. Quant à Brunehaut, elle fut livrée à Clotaire II, fils de Chilpéric et de Frédégonde, attachée par les cheveux malgré ses quatre-vingts ans à un fougueux coursier et atrocement déchiquetée (613).

Ces rivalités familiales, qui déshonorent la famille mérovingienne, ont eu de fâcheuses répercussions politiques. Le royaume de Clovis s'est désagrégé

et morcelé en régions géographiques qui tendent à une individualité dangereuse pour l'unité franque. A force de se battre les uns contre les autres pour soutenir les intérêts ou les prétentions de leurs rois, les habitants des pays de l'est ou Austrasie se sont habitués à se considérer comme ennemis de ceux des pays de l'ouest ou Neustrie. La région intermédiaire ou Bourgogne revendique aussi son autonomie, de même que l'Aquitaine. Clotaire II (613-629) et Dagobert (629-639), qui réunirent sous leur sceptre tous les territoires francs, n'ont pas réussi à maintenir l'unité et ont dû donner des maires du palais spéciaux à la Neustrie et à la Bourgogne. En 634, Dagobert sera obligé de proclamer roi d'Austrasie son fils Sigebert et en 635 il attribuera par avance la Neustrie à son autre fils, Clovis.

Partages et guerres civiles ont moins nui à l'action extérieure des Francs. Théodebert, fils de Thierry, est intervenu en Italie, où il a essayé de tirer parti de la rivalité entre Ostrogoths et Byzantins, offrant son appui tantôt aux uns, tantôt aux autres, cherchant avant tout à s'établir en Lombardie et en Vénétie. Cette politique fut un moment (539-540) couronnée de succès, mais le successeur de Théodebert, son fils Théodebald, se laissa intimider par les menaces de Justinien et ne put empêcher l'Italie de devenir byzantine. En Espagne, des expéditions de Childebert et de Clotaire contre les Wisigoths, en 542, ont également abouti à un échec. Du côté de la Germanie au contraire, le *regnum Francorum* s'est étendu grâce à la politique habile et énergique de l'aîné des fils de Clovis, Thierry; le royaume des Thuringiens fut annexé à celui des Francs : les Saxons et les Alamans durent payer tribut; Théodebert, fils de Thierry, s'est attaqué même aux Danois et par ses exploits

a retardé leurs invasions. Le royaume franc atteignait l'Elbe, la Saale et le Danube. Dans une lettre fameuse, adressée à l'empereur Justinien, Théodebert a célébré ces succès en termes pompeux, si bien que certains historiens lui ont prêté un peu vite des projets plus vastes encore et ont aperçu en lui un précurseur de Charlemagne. Il n'en est pas moins vrai qu'au VIe siècle le royaume franc, si déchiré qu'il soit par les guerres civiles, ne renie pas ses destinées; il demeure seul capable, si la politique de Justinien aboutit à un échec définitif, de recueillir en Occident l'héritage de Rome dont il détient déjà une bonne part. Il reste en même temps fidèle à sa vocation chrétienne; il est la terre privilégiée du catholicisme qui y réalise des progrès continus et décisifs.

II. — Les progrès de l'évangélisation.

L'évangélisation de la Gaule franque s'est heurtée à de multiples difficultés. Malgré les efforts persévérants du clergé, le paganisme survivait encore sous la forme de pratiques superstitieuses, les unes d'origine celtique, les autres apportées par les Germains. On continuait à honorer les forêts et les sources, aussi bien que les martyrs et les confesseurs; on sanctifiait le jeudi, jour de Jupiter autant que le dimanche; on pratiquait les amulettes et on se fiait aux sorcières.

Avec le paganisme, l'autre obstacle aux progrès du christianisme en Gaule, c'est l'hérésie. Sans doute la conquête franque a mis fin à l'arianisme, mais le néo-manichéisme, né au IVe siècle en Espagne, s'est répandu au delà des Pyrénées où il a eu un certain succès, en raison de sa morale singulière qui, sous prétexte que les péchés de la chair ne peuvent être

évités, tolère les plus basses débauches et flatte les mauvais instincts d'une société encore imbibée de paganisme. Il provoqua de vives inquiétudes parmi l'épiscopat franc qui réussit pourtant à en avoir raison, grâce à l'appui du pouvoir temporel.

Les successeurs de Clovis, bien qu'il n'aient pas toujours donné de bons exemples, sont restés fidèles à la politique ecclésiastique du grand ancêtre. Si quelques-uns, comme Chilpéric Ier, ont infligé leur tyrannie à l'Eglise comme à toutes les classes de la société, d'autres, comme Gontran, se sont montrés pleins de déférence envers elle, et ont eu recours aux conseils des évêques; Brunehaut a entretenu une correspondance avec le pape Grégoire le Grand qui s'est servi d'elle pour réformer le clergé franc.

Favorisée par les rois, l'action chrétienne a été dirigée par les évêques et par les moines.

In episcopo ecclesia est. Ce vieil adage se vérifie dans la Gaule des ve et vie siècles. Toute l'organisation ecclésiastique repose sur l'évêque. Il est à la tête du clergé qu'il dirige et qu'il gouverne; c'est lui qui veille au maintien de la discipline et administre les biens; c'est lui encore qui défend les droits des populations en face de l'administration civile, tandis que parfois il se substitue à elle : Didier, à Cahors, établit des conduites d'eau et Gallus, à Clermont, décrète des mesures pour enrayer une épidémie de peste. L'évêque est enfin le protecteur attitré de certaines personnes, des veuves et des orphelins, des esclaves et des affranchis, des pauvres et des prisonniers.

En s'acquittant de ce rôle, l'épiscopat a conquis auprès des populations un réel prestige dont il a usé pour accomplir sa mission. Les prélats des ve et vie siècles sont avant tout des prédicateurs. Les sermons

de saint Césaire, évêque d'Arles de 503 à 543, permettent d'apercevoir les caractères de l'action qu'ils ont exercée. Théologien qui met à la portée d'auditeurs mal dégrossis l'enseignement des Pères, plus encore moraliste qui scrute les moindres recoins de l'âme de ses contemporains, saint Césaire dénonce avec une âpreté apostolique la noirceur du péché, exhorte à la pratique de la chasteté, de la charité, des œuvres de miséricorde telles que la visite des malades et des prisonniers, préconise les moyens qui aident à fuir la tentation, notamment la pénitence sous la forme du jeûne et de l'abstinence. Il est le modèle le plus parfait de l'apologiste et de l'apôtre qu'enflamme l'ardeur du bon combat, mais il n'est pas le seul de son espèce et il a eu de nombreux émules : saint Rémi de Reims, saint Germain d'Auxerre, saint Avit de Vienne chez qui le théologien se double d'un poète, Grégoire de Tours, historien et hagiographe, qui a célébré les miracles de saint Julien et de saint Martin en même temps que les exploits des Francs, ont accompli avec le même zèle leurs devoirs d'évêques.

En plus de cette action individuelle, les évêques francs ont, grâce à la réunion fréquente de conciles, exercé une action collective.

Le premier de ces grands conciles de l'époque mérovingienne est celui d'Orléans (10 juillet 511) auquel ont participé trente-deux évêques venus de toutes les parties de la Gaule. Il a été convoqué par Clovis lui-même qui a fixé l'ordre de ses discussions, puis ratifié les canons qu'il a votés pour organiser l'Eglise franque et y instaurer une discipline chrétienne. Des assemblées du même genre ont été tenues périodiquement et ont réuni tantôt les évêques de tel ou tel royaume, tantôt l'épiscopat de toute la Gaule.

Le concile d'Epaone (517), présidé par saint Avit, est dû à l'initiative de Sigismond et ne concerne guère que la Bourgogne, mais celui d'Orléans (533) est convoqué par les trois fils de Clovis, Childebert Ier, Clotaire Ier, Thierry Ier, et toutes les régions y sont représentées; de même, en 585, le synode de Mâcon, que préside l'archevêque de Lyon, Priscus, groupe des prélats venus des trois royaumes de Gontran, de Clotaire II et de Childebert II. Grâce à ces conciles, l'Eglise franque a pu, malgré les partages et les guerres civiles, observer une ligne de conduite unique; elle a été un ferment d'unité, en même temps qu'un foyer de lutte contre la paganisme.

Les évêques ont été secondés dans leur œuvre d'évangélisation par le clergé inférieur et par les moines. Jusqu'au ve siècle, l'organisation ecclésiastique est calquée sur l'organisation administrative romaine : il y a dans chaque *civitas* une église dont le chef est l'évêque, qu'assistent des auxiliaires comme l'archidiacre qui le remplace le cas échéant. A la faveur du régime de liberté, il s'est fondé aussi des paroisses rurales ayant pour centre le *vicus* et surtout des oratoires d'origine privée, élevés dans les grands domaines par les propriétaires qui veulent permettre à leurs tenanciers et à leur colons de participer au culte chrétien, sans se rendre à la cité voisine. Au début du vie siècle, ces églises privées sont déjà nombreuses en Gaule, comme en font foi les canons des conciles d'Agde (506) et d'Epaone (517). Naturellement les grands propriétaires qui les avaient fondées exercèrent sur elles un véritable patronage qui, par la suite, ne sera pas sans danger et les conciles auront à sauvegarder les droits de l'autorité diocésaine. Pour le moment, la multiplication de ces lieux de culte facilite la diffusion du christianisme et con-

tribue à faire de la Gaule sa terre d'élection en Occident.

Les origines du monachisme en Gaule se rattachent à saint Martin de Tours, fondateur des abbayes de Ligugé et de Marmoutier, et à saint Honorat qui, vers 410, s'établit dans les îles de Lérins où il groupa des hommes épris d'un idéal religieux plus parfait. Au VIe siècle, sous l'impulsion de saint Césaire d'Arles, les monastères se multiplient dans la région méditerranéenne. Dans le nord, Childebert Ier crée Saint-Germain-des-Prés, aux portes de Paris, Clotaire Ier Saint-Médard de Soissons; leurs successeurs prennent l'initiative de nombreuses fondations du même genre; à la fin du VIe siècle, il y aura 109 couvents en Neustrie, 45 en Bourgogne, 10 en Austrasie, mais chacun d'eux observera sa règle propre et aucun lien ne les réunira. On ne peut même pas dire qu'il y ait à proprement parler une Eglise régulière, distincte de l'Eglise séculière; le monastère reste sous l'autorité de l'évêque qui a le droit de le visiter aussi souvent qu'il lui plaît et sans la permission duquel aucune fondation ne peut être valable

A la fin du VIe siècle, le monachisme prend en Gaule un essor nouveau avec saint Colomban. Né en Irlande probablement autour de 540, doué, au dire de ses biographes, d'une réelle beauté. qui s'alliait chez lui à une piété angélique, Colomban, pour échapper aux dangers du monde, se retira au monastère de Bangor ou il atteignit la cinquantaine. Quoique très attaché à l'Eglise irlandaise, il se rend alors sur le continent, afin de souffrir pour le Christ en s'exilant. En 590, il débarque en Gaule avec douze compagnons, s'y comporte tout d'abord comme un prédicateur ambulant, s'installe ensuite dans une vallée des Vosges où il crée le monastère d'Annegray,

puis ceux de Luxeuil et de Fontaine dont il est également l'abbé. Il rédige une règle inspirée de celle qu'un demi-siècle plus tôt saint Benoît avait édictée pour le Mont-Cassin, quoique plus ascétique. L'obéissance, le silence, le jeûne et le travail, sous la double forme du défrichement de la forêt et de la copie des manuscrits, sont les principales obligations monastiques; les manquements à la discipline sont punis par des coups de verges dont le nombre varie de six pour une parole inutile à cent pour désobéissance à l'abbé ou pour conversation avec une femme.

Malgré cette règle si dure, saint Colomban déchaîna l'enthousiasme; deux à trois cents moines affluèrent à Luxeuil. Il semble pourtant que l'apôtre irlandais se soit heurté à une violente opposition de la part des rois et de l'Eglise séculière. S'il n'y a pas lieu d'ajouter foi à toutes les anecdotes rapportées par son historiographe, Jonas, il paraît clair que l'autorité royale, représentée par Brunehaut, a voulu pénétrer dans les monastères que Colomban visait au contraire à affranchir de toute tutelle. De là un conflit au cours duquel la reine s'appuya sur l'épiscopat franc, hostile aux usages irlandais que Colomban avait introduits en Gaule. Colomban n'en continua pas moins, jusqu'à sa mort (23 novembre 615), à fonder des monastères et ses disciples continuèrent son œuvre : les abbayes de Remiremont, Saint-Dié, Etival, Senones, Remiremont en Lorraine, de Fontenelle et de Jumièges en Normandie, qui ont vu le jour dans la première moitié du VIIe siècle, se rattachent au mouvement dont il a été l'initiateur. Bientôt, il est vrai, sa règle fut supplantée en Gaule par la règle bénédictine, plus précise, plus pratique et qui, dédaigneuse des subtilités de l'ascétisme, s'applique à faire des

abbayes autant de centres d'évangélisation, de défrichement et de civilisation.

Sous la double impulsion des évêques et des moines, la morale évangélique pénètre lentement la société barbare. L'essor du christianisme ne se traduit pas uniquement par le culte des martyrs et des saints dont on vénère les reliques; la législation conciliaire et la législation civile, qui souvent en dérive, attestent un certain progrès moral et social. Les synodes d'Angers (453), de Vannes (465), d'Agde (506), d'Orléans (533) se sont appliqués à faire passer dans les mœurs la règle du mariage indissoluble en interdisant à l'époux d'une *uxor justa* d'entretenir des concubines, en condamnant l'adultère et plus généralement toute liaison hors mariage, en prononçant l'anathème contre ceux qui se remarient après avoir divorcé. De même, l'Eglise protège les pauvres et les malades pour lesquels elle ouvre des hôpitaux, surtout les esclaves dont elle restreint le commerce et qu'elle défend contre l'arbitraire de leurs maîtres en excommuniant quiconque aurait causé leur mort.

C'est aussi grâce à l'Eglise qu'ont été réalisés les quelques progrès économiques que l'on peut signaler dans les campagnes pendant l'époque mérovingienne. A la suite des invasions, la forêt avait gagné bien des terres autrefois cultivées; les disciples de saint Benoît et de saint Colomban ont entrepris une œuvre magnifique de défrichement, de peuplement et de culture. A la fin du VIIe siècle, le tiers du sol de la Gaule appartenait aux églises et aux monastères. Cette extension de la propriété ecclésiastique a produit les meilleurs résultats et transformé la physionomie de certaines contrées.

Eglises et abbayes ont été également, au lendemain des invasions, le refuge de la civilisation. Au VIe siècle,

toutes les écoles sont épiscopales ou monastiques. On n'y apprenait guère, il est vrai, que des éléments de littérature sacrée et profane qui pouvaient servir de base à une culture plus étendue. C'est à l'école de Clermont-Ferrand que s'est formé le plus remarquable des écrivains mérovingiens, Grégoire de Tours, et son bagage de connaissances permet d'apprécier la valeur de l'enseignement qu'il a reçu : il ignore à peu près toute la littérature patristique de l'Occident et, en fait d'écrivains religieux, il n'est familier qu'avec Prudence, Orose, Sidoine Apollinaire et quelques hagiographes; il n'a pas appris le grec et sait mal le latin classique, mais il a lu les six premiers livres de Virgile et la *Conjuration de Catilina*, connaît quelques passages de Cicéron, de Pline et d'Aulu-Gelle. Son style, notamment dans les récits, dénote un véritable écrivain.

C'est d'ailleurs autour de Grégoire de Tours que se concentre à peu près exclusivement le mouvement littéraire de l'époque mérovingienne. Son activité a été tout à fait remarquable : il a laissé une série de récits hagiographiques et une *historia Francorum* qui, tout en commençant à la création du monde, est importante pour l'histoire des ve-vi^e^ siècles. Evêque de Tours (573-593), où les pèlerins affluaient pour vénérer les reliques de saint Martin, en relations fréquentes avec les diverses cours mérovingiennes où il a plusieurs fois séjourné, il a pu recueillir quantité d'informations, écrites ou orales, de premier ordre, dont il n'a pas toujours discerné la valeur, mais dont il tire assez convenablement parti. De plus, s'il épouse toutes les passions de son temps, s'il déteste Chilpéric, tandis qu'il admire Sigebert et Childebert, si, Austrasien résolu, il nourrit peu de sympathie pour les Neustriens, si, comme évêque,

il méprise les hérétiques, il fait du moins un effort pour donner une version impartiale des événements, n'invente rien et ne dissimule rien ; sa narration a en outre le mérite d'être vivante, pittoresque et l'on a pu dire, non sans raison, qu'il était l'« Hérodote de la barbarie ».

En dehors de Grégoire de Tours, le seul écrivain du vi[e] siècle qui ait laissé un nom est un poète d'origine italienne, Fortunat, familier de Sigebert, dont il a chanté l'épithalame avec Brunehaut; c'est à lui que l'on doit deux des plus belles hymnes de la liturgie chrétienne, le *Vexilla regis prodeunt* et le *Pange lingua*.

L'art, comme la littérature, gravite autour de l'Eglise. S'il y a eu une architecture civile, dont le palais de l'évêque Nizier de Trèves a été le plus beau spécimen, on a surtout construit des basiliques, aujourd'hui disparues, qui étaient calquées sur les basiliques civiles du Bas-Empire; la plus connue est celle de Saint-Martin de Tours, élevée à la fin du v[e] siècle par l'évêque Perpétue. On sait par les écrivains contemporains qu'elle était décorée de peintures retraçant l'histoire des saints. La mosaïque, à la manière byzantine, a beaucoup servi à l'ornementation; la sculpture au contraire se réduit à quelques motifs traités de façon assez grossière et exclut toute statuaire.

Progrès de l'évangélisation et persistance de la civilisation dans les églises et les monastères attestent la vitalité chrétienne du royaume franc au vi[e] siècle. Au vii[e] siècle, cette vitalité s'affaiblit. Si l'Eglise, grâce au prestige acquis par ses évêques et par ses moines, a pu agir sur une société toute païenne, elle a, par un choc en retour, parfois reçu l'empreinte du siècle. A côté des prélats qui, comme saint Avit

de Vienne et saint Césaire d'Arles, ont dépensé toute leur activité à étudier et à prêcher, il y en a d'autres dont la conduite n'est guère conforme aux principes de la morale évangélique : Salonius d'Embrun marque un goût excessif pour les aventures guerrières et les plaisirs de la table, en même temps qu'il en prend à son aise avec l'obligation du célibat; Egidius de Reims complote contre la vie de Childebert; Bodégisile du Mans gouverne comme un tyran.

Au VIIe siècle, ces tares s'aggravent et cela tient en grande partie à ce que l'Eglise, protégée par les rois francs, n'a pas réussi à conquérir à leur égard l'indépendance nécessaire. L'évêque qui, sous l'empire romain, était élu par le clergé et par le peuple de la cité, puis confirmé par les évêques comprovinciaux est, dès la seconde moitié du VIe siècle, désigné en fait par le roi dont les électeurs canoniques se contentent de ratifier le choix. Dès lors, malgré les efforts des conciles, de fâcheux abus ne tardent pas à se produire. Comme l'épiscopat est devenu très riche grâce aux donations qu'il a reçues, grâce aux privilèges d'immunité qui ont soustrait les domaines ecclésiastiques à l'impôt royal, grâce aux dîmes qu'il perçoit sur les terres et sur les troupeaux, il est convoité par de simples laïques qui ne sont nullement disposés à renoncer aux passions du siècle et plus spécialement à celles de la chair. Tant que le clergé fut maître des élections, les candidats indignes eurent de la peine à se glisser dans l'Eglise; l'intervention toute-puissante d'un Chilpéric favorisa au contraire la simonie ou trafic des dignités ecclésiastiques.

De tels évêques n'étaient pas qualifiés pour poursuivre la grande œuvre de christianisation à laquelle s'étaient attelés l'Eglise et les rois francs à l'aube

du VIe siècle. Celle-ci marque, au VIIe. un temps d'arrêt qui coïncide avec un réel effacement du royaume, dû à une crise du pouvoir royal.

III. — L'évolution politique et sociale.

Jusqu'à la fin du règne de Dagobert Ier (629-639), le roi mérovingien est un monarque absolu. En vertu de la coutume germanique, il dispose de la royauté comme d'un patrimoine familial. Si, lors de son avènement, il est élevé sur le pavois par ses guerriers, cet usage traditionnel n'implique pour ceux-ci aucune prérogative dans la désignation de la personne royale, car les fils, suivant l'expression d'un historien byzantin reçoivent la couronne ἐκ πατέρων. Ainsi en possession de son héritage, le *rex Francorum* à la longue chevelure exerce sur ses sujets, qu'ils soient francs ou gallo-romains, un pouvoir illimité. Il a sur eux le droit de vie et de mort, leur impose sa loi, rend la justice, lève l'impôt, convoque à l'ost, décide de la guerre et de la paix, domine l'Eglise comme la société laïque.

Chilpéric, roi de Neustrie de 561 à 584, sur lequel Grégoire de Tours apporte toutes sortes de renseignements curieux, est le type du despote mérovingien, fantaisiste, tracassier, parfois cruel. Il légifère constamment, amende les ordonnances de ses prédécesseurs, les complète par des édits nouveaux, mais se place lui-même au-dessus de la loi; il n'hésite pas par exemple à faire mettre à mort sans jugement le comte Leudaste. Très avide, il cherche à s'enrichir par tous les moyens, perçoit les impôts avec une telle rigueur que parfois l'on préfère s'exiler plutôt que de subir sa tyrannie financière. Il dispose des évêchés à son gré et les vend à des laïques qui franchis-

sent en un jour tous les degrés de la cléricature, prétend régenter le dogme et imposer sa conception rationaliste de la Trinité par un édit que seule la fière résistance de Grégoire de Tours l'oblige à retirer. Il se croit grammairien en même temps que théologien ; il veut modifier l'alphabet et y ajouter trois lettres. Il est enfin poète à ses heures, mais, au dire de Grégoire de Tours, ses vers ne s'accordaient pas avec les règles de la prosodie. Les plaisirs de l'esprit ne font d'ailleurs pas tort à ceux de la table et à d'autres plus fâcheux encore : Chilpéric se plaît dans la société des femmes de bas étage et c'est l'une d'elles, Frédégonde, qui a réussi, on l'a vu, à le dominer entièrement.

L'absolutisme s'exerce par l'intermédiaire d'une administration dont le roi est le chef et qui a son centre à la cour. Cette cour n'a pas de résidence fixe. Chaque roi a une capitale, mais il y séjourne relativement peu. Grand propriétaire rural, il se déplace de palais en palais, de villa en villa, accompagné de ses *aulici* ou *palatini*. Ceux-ci peuvent se diviser en deux catégories : les uns, tels que le chambrier, le trésorier, le sénéchal, le connétable, exercent des fonctions purement domestiques ; les autres, comme le référendaire, qui dirige la chancellerie, et le comte du palais, chargé avant tout de faire appliquer dans les procès la procédure conforme à la loi et de garantir la légalité des sentences, sont titulaires d'emplois d'état ; tous dépendent également du roi qui les nomme et les révoque comme il l'entend. Autour de ces fonctionnaires s'agite enfin une foule d'individus, antrustions qui forment la garde royale, leudes ou gens du roi, jeunes gens qui font à la cour l'apprentissage du métier de soldat, clercs en quête d'évêchés. Pour maintenir la discipline parmi ce

monde bruyant, le roi a institué le maire du palais qui peu à peu deviendra le chef du gouvernement.

L'administration locale appartient au comte (*judex*) qui est à la tête du *pagus*, c'est-à-dire de la circonscription locale qui dans le midi reproduit l'ancienne cité romaine. Le comte est nommé par le roi qui le choisit où il lui plaît, parmi les affranchis aussi bien que parmi les esclaves, parmi les Gallo-Romains comme parmi les Francs, et le révoque à son gré. Il a une véritable délégation de l'autorité royale, préside les tribunaux, exerce les pouvoirs de police les plus étendus ; tout ce qui est dû au fisc passe par ses mains. Cette extraordinaire puissance a rendu le comte particulièrement redoutable ; aussi les évêques, les monastères, les riches particuliers ont-ils essayé de se soustraire à sa juridiction en sollicitant des diplômes d'immunité qui les rattachent directement au roi.

Au-dessus du comte, le duc, temporaire à l'origine, exerce un pouvoir militaire sur plusieurs cités ainsi qu'une surveillance générale sur les territoires qui relèvent de lui. Au-dessous, le vicaire, lieutenant du comte et nommé par lui, tantôt le remplace quand il est absent, tantôt gouverne en son nom une partie du comté, par exemple une cité importante. Quant aux centeniers, ils semblent, à l'origine, avoir été chargés par le roi de maintenir l'ordre sur telle ou telle partie du territoire, puis, peu à peu, il se sont confondus avec les vicaires.

L'absolutisme royal ainsi organisé n'a pas survécu au règne de Dagobert (629-639). En même temps qu'elle s'effrite par les partages, la royauté mérovingienne est minée par l'opposition de la noblesse qui causera sa chute.

Le grand fait social de l'époque mérovingienne est en effet la formation d'une aristocratie nobiliaire.

Les Francs ne connaissaient pas de noblesse avant les invasions et la loi salique n'en mentionne pas l'existence. En revanche, il y avait une noblesse gallo-romaine qui, dans les cités, s'opposait à la plèbe et aux curiales; elle a survécu en fait, sinon en droit, à la disparition de l'empire romain et, comme par ailleurs chez les Francs on distinguait des riches et des pauvres, les riches furent bientôt assimilés à des nobles. Il en résulta l'apparition d'une minorité qui se prétendait de race supérieure et que les textes désignent sous le nom de *minores*, *proceres*, *potentes* ou même, dans certains passages de Grégoire de Tours, de *seniores*.

Au VIIe siècle, l'importance de cette aristocratie s'accroît du fait que les petits vont se mettre sous sa tutelle. Déjà à Rome, dès la fin de la république, des hommes libres recherchaient la protection d'un personnage puissant et devenaient ses clients en « se recommandant » à lui. Cette coutume a persisté sous l'empire, puis subi une éclipse au VIe siècle; elle réapparaît au VIIe, plus vivace que jamais. Elle consiste avant tout dans l'engagement d'un homme libre envers un autre homme libre et le lien dure pendant toute la vie des contractants. Le recommandé, à l'origine, est pauvre, mais bientôt c'est un petit propriétaire qui, au milieu de troubles anarchiques, veut défendre sa terre; un peu plus tard c'est un homme d'un rang plus élevé qui, pour obtenir des dignités, recherche l'appui d'un personnage haut placé : on voit ainsi des évêques, de jeunes nobles qui veulent devenir fonctionnaires, se recommander à d'autres fonctionnaires de la cour. Dès lors, une véritable aristocratie est née dans le royaume franc, celle des *potentes* qui sont les ancêtres des seigneurs féodaux. Les rois ont vu

le danger et ils se sont efforcés de réunir, à leur tour auprès d'eux, des recommandés qui sont leurs fidèles, leurs leudes et les assistent en toutes circonstances. La formation de cette aristocratie s'accompagne d'une transformation du régime de la propriété. Le recommandé tend à remettre à celui auquel il se recommande sa terre qu'il continue à cultiver, tout en la tenant en « bénéfice » de son seigneur, ce qui, a pour lui de réels avantages, puisqu'il peut, moyennant une redevance annuelle, utiliser le moulin, le pressoir ou même l'église du grand propriétaire auquel il s'est livré. La noblesse mérovingienne dispose donc d'une réelle puissance foncière. Celle-ci s'accroît encore du fait que les rois ont multiplié pour elle les privilèges d'immunité qui placent ses domaines sous leur protection directe, interdisent aux fonctionnaires d'y pénétrer et attribuent aux grands propriétaires tous les droits régaliens. Recommandation, bénéfices et immunité ont dressé en face de la royauté une puissance formidable sous les coups de laquelle elle est destinée à tomber.

Les grands n'ont joué aucun rôle politique à l'époque de Clovis et de ses fils. Parfois le roi convoque ses évêques et ses *optimates* pour solliciter leur avis, mais cet avis n'a pas force de loi : Chilpéric, Childebert II ont promulgué des décrets *cum nostris optimatibus*, sans rien abdiquer de leur pouvoir absolu. A la fin du vi^{e} siècle pourtant, les grands, qui ont des intérêts communs, se réunissent en certaines circonstances pour se concerter; en Austrasie, sous Brunehaut, ces conciliabules sont assez fréquents et la reine est obligée d'en tenir compte. Au début du viie siècle, certains rois jugent plus habile de provoquer eux-mêmes ces assemblées et de solliciter leur avis. En 626, Clotaire II fait venir à Troyes les

grands et les leudes de Bourgogne pour leur demander s'ils veulent un nouveau maire du palais; en 627, le même Clotaire II appelle auprès de lui les grands de Neustrie *pro utilitate regia et salute patriae.* Au fur et à mesure que l'on avance dans le VIIe siècle, les assemblées deviennent à la fois plus fréquentes et plus imposantes par le nombre de ceux qui y prennent part; toutefois l'initiative reste au roi auquel seul appartient le droit de lancer les convocations aux dates qui lui conviennent. Au VIIIe siècle, des réunions régulières auront lieu chaque année au mois de mars; on y prendra des décisions au sujet des expéditions à organiser, des impôts à percevoir, et on y rendra la justice. A cette date, l'autorité dans le royaume sera passée du roi aux assemblées, c'est-à-dire à l'aristocratie. Comme par ailleurs, depuis un édit de Clotaire II (614), les comtes sont choisis parmi les grands propriétaires du comté, la noblesse, investie de l'administration locale, peut agir à sa guise. Le royaume franc est destiné à devenir la proie de l'anarchie.

Pour y faire face, la dynastie mérovingienne ne dispose que de princes incapables et inertes qui ont reçu le nom de rois fainéants. Sans doute le portrait qu'ont tracé d'eux les chroniqueurs n'est-il pas d'une exactitude scrupuleuse, mais il n'en reste pas moins certain que ces princes, usés par la débauche au seuil de l'adolescence ou au contraire sollicités par la vie religieuse, n'ont pas gouverné par eux-mêmes; du souverain ils ont toutes les apparences, car ils reçoivent les ambassadeurs et président les assemblées, mais d'autres se sont substitués à eux dans l'exercice du pouvoir royal. La puissance publique, pendant la seconde moitié du VIIe et la première moitié du VIIIe siècle, est passée entre les mains du maire du palais.

Ce fonctionnaire apparaît à la cour mérovingienne bien avant la période des rois fainéants. Il dérive du *major domus* qui, dans les grands domaines, est chargé de surveiller les esclaves dans leur travail et il n'a pendant longtemps que des attributions purement domestiques : c'est lui qui règle les dépenses et maintient la discipline dans le palais. Peu à peu, il est devenu le chef de l'administration : son droit de coercition s'est étendu aux fonctionnaires qu'au VIe siècle il nomme et destitue; il surveille le fisc, a la haute main sur la justice, commande parfois l'armée. Sa puissance est telle qu'il délivre, à la place du souverain, les formules de recommandation, ce qui lui donne tout pouvoir sur les grands. Ce pouvoir les maires du palais en ont usé avec modération : grâce à leur intelligence intéressée de la situation, ils ont réussi à se rendre populaires et sont devenus les intermédiaires entre le roi et l'aristocratie. A la faveur des minorités si fréquentes après le règne de Dagobert, ils s'érigeront en chefs de l'Etat, en attendant qu'ils usurpent la royauté elle-même.

A l'origine, il y a autant de maires du palais que de royaumes. En 639, l'Aquitaine, la Bourgogne, l'Austrasie ont chacune leur maire du palais; quand plusieurs régions sont réunies en un seul Etat, il y a toujours un maire du palais pour chacune d'elles. Naturellement ces divers maires n'ont d'autre ambition que d'étendre leur autorité aux royaumes voisins et de se débarrasser de leurs rivaux. De là, des guerres civiles, analogues à celles qui mirent aux prises les descendants de Clovis. De 656 à 681 Ebroïn, maire du palais de Neustrie, s'efforce de réunir sous son autorité la Bourgogne et l'Austrasie; il se heurte à la résistance des grands de Bourgogne, conduits par l'évêque d'Autun, Léger, qui fut son implacable

adversaire et dont il réussit à se débarrasser en 678 puis à celle de l'Austrasie, dirigée par Pépin, ancêtre de la famille carolingienne. En 681, Ebroïn est assassiné à son tour; son successeur, Waratton, se montre moins ambitieux, mais, après la mort de Waratton (686), recommencent les luttes sanglantes entre Austrasiens et Neustriens. Cette fois, les Austrasiens l'emportent à la bataille de Tertry; Thierry III est reconnu roi de toute la monarchie franque et Pépin gouverne en son nom, préparant ainsi la grandeur future de sa maison.

Le principat de Pépin (687-714) a rendu la paix à la Gaule et lui a permis, après la crise qui pendant le VIIe siècle a réduit le royaume franc à l'impuissance, de reprendre conscience de ses destinées. La bataille de Tertry a décidé de l'avènement des Carolingiens; peu après, saint Boniface, en réformant l'Eglise franque, rendra au royaume de Clovis sa physionomie chrétienne. Ces deux événements auront une répercussion sur l'histoire générale de la chrétienté dont les Carolingiens, héritiers du césaropapisme byzantin, assureront la direction pendant la seconde moitié du VIIIe siècle.

CHAPITRE IV

La papauté au temps de Grégoire le Grand.

I. — Les prédécesseurs de Grégoire le Grand

Au début du VIIe siècle, tandis que l'empire byzantin, menacé par les invasions et miné par l'anarchie intérieure qui suit la mort de Justinien, semble incapable de poursuivre à son profit l'organisation de la chrétienté, tandis que le royaume franc, espoir de l'Eglise en Occident, se désagrège et s'affaiblit, une troisième puissance surgit qui s'efforce de prendre la direction du monde méditerranéen : c'est la papauté qui, grâce à Grégoire le Grand (590-604), affirme sa puissance au spirituel et même au temporel.

L'œuvre de Grégoire le Grand a été préparée par ses prédécesseurs qui ont, avec plus ou moins d'éclat, exercé les prérogatives reconnues au siège apostolique. Dans cet effort pour faire admettre la primauté romaine par les églises et par les gouvernements des pays conquis à la religion chrétienne, ils se sont heurtés à bien des difficultés qu'ils ont souvent réussi à surmonter.

La première et la plus grave est venue de l'Orient. Le césaropapisme impérial et la décapitalisation de

Rome au profit de Constantinople ont été, dès l'époque de Constantin, la source de divergences entre les empereurs byzantins et les pontifes romains. De là les grandes luttes doctrinales dont les hérésies de Nestorius et d'Eutychès ont été l'occasion, mais qui, à plusieurs reprises, ont mis en cause les prérogatives du Saint-Siège, énergiquement défendues par les papes des ve et vi^e^ siècles. Tandis que l'on insinue à Constantinople que les Pères ont reconnu la primauté de l'évêque de Rome parce que Rome était la capitale de l'empire (ce qui permet de conclure qu'elle pourrait être transférée au siège de Constantinople), saint Léon le Grand affirme avec force que « l'origine apostolique d'une église, sa fondation par les apôtres, voilà ce qui lui assure un rang élevé dans la hiérarchie ». C'est donc comme successeur de l'apôtre Pierre que le pape prétend imposer son autorité au monde chrétien. Le grand mérite des prédécesseurs de Grégoire le Grand a été de proclamer avec une fière ténacité ces droits du siège apostolique à la face de l'empereur et du patriarche de Constantinople, mais, s'ils ont réfuté les arguments spécieux et résisté à toutes les menaces, ils n'ont pas réussi à conquérir leur pleine indépendance, l'élection pontificale restant subordonnée à la ratification de l'empereur byzantin.

En Occident, la papauté impose plus facilement son autorité. L'Italie, la Gaule, l'Espagne acceptent dans ses grandes lignes la suprématie romaine et s'inclinent devant les sentences du siège apostolique. En arrêtant l'invasion des Huns et en limitant les effets désastreux de celle des Vandales, saint Léon le Grand (440-461) a rendu un service apprécié à sa juste valeur et permis à ses successeurs de consolider la puissance pontificale.

Ceux-ci ont maintenu énergiquement le principe de la primauté romaine sur l'Eglise universelle. Gélase Ier (492-496) écrit à l'empereur Anastase que la confession du siège apostolique « ne saurait subir la souillure d'aucune doctrine fausse ni le contact d'aucune erreur », ce qui ne l'empêche pas par ailleurs de manifester le plus grand respect envers l'autorité temporelle. On trouverait des formules analogues dans la correspondance de Symmaque (492-514) ou d'Hormisdas (514-523).

Les faits vont à l'appui de la doctrine. Les évêques des royaumes barbares, pour résister à l'arianisme, sentent la nécessité de s'appuyer sur Rome et de vivre en union étroite avec le successeur de Pierre. En Espagne, une collection canonique du VIIe siècle professera qu'en vertu de la prééminence du siège apostolique, les décrétales n'ont pas une autorité moindre que les canons conciliaires. L'Afrique, jusque-là jalouse de son indépendance, multiplie les témoignages de soumission et de déférence. Justinien lui-même, tout en gouvernant conformément aux théories césaropapistes, n'éprouve aucune peine à reconnaître que l'Eglise romaine est le « chef de toutes les églises » (*caput omnium ecclesiarum*).

Avec cette autorité doctrinale la papauté a conquis une réelle influence. Sans doute le retour de la domination byzantine en Italie qui a suivi la disparition de Théodoric lui a créé une situation délicate et les empereurs ont trop souvent traité les papes comme de simples fonctionnaires. Silvère, déposé par l'empereur en 507 sous prétexte de trahison, est mort misérablement dans une île de la mer Tyrrhénienne et son successeur, Vigile, a, comme on l'a vu, encore plus durement expérimenté les rigueurs impériales. La présence d'un exarque, véritable vice-roi, à Ra-

venne et d'un gouverneur byzantin à Rome resserre la surveillance et gêne souvent l'indépendance du Saint-Siège.

Cependant la paix byzantine a eu certains avantages pour la papauté et lui a permis de réunir certains éléments de sa puissance future. Grâce à elle, l'Eglise romaine s'est enrichie; elle a pu acquérir des biens fonciers en Italie, en Gaule, en Afrique, en Dalmatie, en Epire, remettre ses patrimoines en état et en retirer d'importants revenus qui lui ont permis de remédier à bien des détresses. Cette richesse matérielle a préparé le prestige moral de la papauté en Italie, d'autant plus que dans les diverses provinces, les évêques, qui ont secondé son action, ont défendu les droits des populations contre les gouverneurs byzantins ou encore suppléé à l'insuffisance de l'administration en veillant à l'entretien des greniers, des ponts et des aqueducs, en contrôlant l'emploi des deniers publics, en recevant les appels des sentences injustes. Comme évêque de Rome, le pape a donné l'exemple et il s'est par là créé une clientèle.

Une nouvelle menace qui surgit à la fin du VIe siècle, l'invasion lombarde, va encore accroître le crédit du Saint-Siège auprès des Italiens.

En 572, après avoir longtemps séjourné sur les rives de la Morava, puis du Danube, conquis le Frioul et une grande partie de la Vénétie, occupé Milan, les Lombards sont entrés à Pavie dont ils ont fait leur capitale. Ils se sont ensuite étendus vers le centre et le sud, au point de menacer Ravenne. La situation devenait grave non seulement pour l'empire byzantin, mais même pour l'Eglise, car les Lombards étaient ariens. Or à Constantinople, où la guerre contre les Perses, plus immédiatement dangereux,

concentrait toutes les préoccupations du gouvernement, on affectait de nier le péril lombard et on se désintéressait quelque peu du sort de l'Italie. Cette politique d'abstention eut les pires conséquences : en 579, les communications entre Rome et Ravenne furent coupées.

Abandonnées par l'empire, les populations italiennes se retournèrent vers la papauté qui assura la défense du pays. Pélage II (579-590), ne pouvant obtenir, malgré ses sollicitations répétées, l'appui byzantin, eut l'idée de s'adresser aux Francs qui, en 582, envoyèrent une armée de secours. En 584, le roi d'Austrasie, Childebert II, descendit en Italie, mais fut obligé de repasser les Alpes; en 585, une nouvelle expédition franque n'eut pas plus de succès. Le roi des Lombards, Autharis, put, au cours des années qui suivirent, consolider sa puissance. Il mourut en 590, la même année que Pélage II dont les efforts n'avaient produit que de médiocres résultats.

La situation était angoissante. A l'invasion, qui à Rome engendrait une véritable panique, s'ajoutaient d'autres maux : famine, peste, inondation du Tibre qui avait noyé les greniers de l'Eglise. N'étaient-ce pas autant de signes avant-coureurs de la fin du monde? Rome fut pourtant sauvée, parce que l'Eglise eut la chance d'avoir à sa tête, comme successeur de Pélage II, l'un des plus grands papes de l'histoire, Grégoire le Grand.

Personne n'était plus qualifié que lui pour occuper le siège de Pierre en ces circonstances critiques. Issu d'une illustre et riche famille patricienne, il bénéficie d'une réelle expérience des hommes et des événements. D'abord fonctionnaire, investi en 573 de la lourde charge de préfet de Rome, bientôt

épris d'idéal religieux, il s'est fait moine et a consacré sa fortune à fonder des monastères, notamment celui du *Clivus Scauri*, sur les pentes du Caelius. Pélage II l'a nommé apocrisiaire à Constantinople, ce qui lui a permis de connaître la cour byzantine. Revenu à Rome en 586, il a joué un grand rôle pendant les années qui ont suivi et il n'est pas surprenant que l'accord des électeurs se soit fait sur son nom. La confirmation impériale ne se fit pas attendre et, le 3 septembre 590, Grégoire fut solennellement consacré.

Peu de papes ont eu, au même degré que Grégoire le Grand, conscience de leur responsabilité devant Dieu et devant les hommes. Pénétré de ses devoirs d'évêque, le nouveau pontife n'a d'autre but que de défendre la cause de Dieu et de donner à tous l'exemple de la plus parfaite charité. Comme évêque, il exercera sa protection sur ceux qui souffrent, assurera à tous les bienfaits de la paix du Seigneur et c'est ce souci qui l'amènera à prendre la défense des populations italiennes aussi bien contre les envahisseurs lombards que contre les gouverneurs byzantins; détaché de toute préoccupation temporelle, étranger à toute ambition, cet homme de Dieu sera amené par cette double préoccupation à jouer un grand rôle politique. En bien des cas, il devra, pour maintenir la sécurité de ses ouailles, se substituer aux fonctionnaires byzantins qui désertent leur mission, mais, s'il remédie à leur carence, il garde pour le pouvoir temporel un grand respect et reste notamment un fidèle partisan de l'institution impériale qu'il considère comme nécessaire à la paix du monde. Il n'admettra pas seulement que l'empereur s'arroge un pouvoir supérieur à celui du pontife romain qui, investi par Dieu d'une autorité suprême, doit pouvoir

librement diriger le clergé et les fidèles. Grégoire le Grand est, en un mot, aussi convaincu de ses droits qu'il est ardent à accomplir son devoir d'évêque et de pape. Surnaturel avant tout, il veut étendre le règne de Dieu et gouverner la chrétienté selon l'Evangile.

Pour réaliser ce vaste programme, il est merveilleusement doué. Sa foi et sa charité sont servies par une magnifique intelligence, qu'assouplit une large culture qui a fait de lui un docteur de l'Eglise, par un coup d'œil sûr qui dicte avec une rapide netteté le choix des moyens, par une volonté persévérante qui assure la continuité de l'action. Grégoire bénéficie enfin, en même temps que de sa propre expérience, de celle de ses prédécesseurs qui lui ont tracé la voie à suivre en défendant âprement la doctrine, en étendant l'autorité pontificale sur les royaumes barbares, en protégeant les populations contre les nouveaux envahisseurs. Fidèle à leur tradition, il ne changera rien à leurs directions, mais il les marquera de l'empreinte de son génie.

II. — Les origines de la puissance temporelle de l'Eglise romaine.

Grégoire le Grand apparaît tout d'abord dans l'histoire comme le fondateur du pouvoir temporel du Saint-Siège. L'invasion lombarde et la carence byzantine l'ont conduit à ce grand résultat sans qu'il s'en doutât.

Au moment où Grégoire est consacré évêque de Rome, le roi Autharis vient de recevoir un successeur en la personne du duc lombard de Turin, Agilulf, personnage actif et entreprenant, très soucieux de fortifier et d'étendre son autorité. Le nouveau sou-

verain, avant même d'avoir reçu la couronne, a épousé, de gré ou de force, la veuve de son prédécesseur, Théodelinde, puis, après avoir durement réprimé la révolte des ducs de Bergame et de Vérone, il a repris, avec une vigueur nouvelle, l'assaut contre les possessions byzantines en Italie. En 592, Rome ne communique plus avec Ravenne que par mer et sa chute semble imminente.

Byzance a laissé faire et l'exarque Romanus s'est endormi dans la plus molle inertie. Grégoire le Grand considère qu'il est de son devoir de préserver la capitale chrétienne. Il s'improvise général et diplomate, prend sur lui de donner des instructions aux commandants des troupes impériales et de négocier avec le plus fidèle auxiliaire d'Agilulf, le duc de Spolète. Emerveillé par ces initiatives, Romanus se réveille de sa torpeur, mais il accumule les maladresses : n'imagine-t-il pas, pour reconquérir les places situées le long de la voie flaminienne, d'emmener tous les hommes valides qui se trouvaient à Rome? Aussi, quand, à l'automne de 592, Agilulf vient saccager la campagne romaine, personne n'est là pour la défendre et c'est le pape qui va sauver la situation.

La légende rapporte que Grégoire le Grand reçut Agilulf sur les marches de Saint-Pierre et par ses prières le contraignit à se retirer. En réalité l'entrevue fut moins théâtrale : le pontife, moyennant une promesse de tribut, se débarrassa du roi lombard. L'empereur byzantin le lui reprocha durement, mais il ne s'émut point et répondit avec dignité aux critiques auxquelles son rôle avait donné lieu : il était, disait-il, au-dessus de toutes les railleries et persévérait dans son dessein d'éviter à son pays la ruine totale. Les événements ne tardèrent pas à lui

donner raison. En 598, l'empereur Maurice, menacé en Orient par les Avares, signa à son tour une trêve avec les Lombards et s'engagea, lui aussi, à payer tribut à Agilulf. Cette trêve, rompue en 601, fut renouvelée en 603, après que les Lombards eurent pris Padoue, Crémone et Mantoue.

La nécessité d'enrayer l'invasion lombarde a obligé Grégoire le Grand à jouer un rôle politique, à se conduire comme un souverain indépendant. C'est là un premier jalon vers la création du pouvoir temporel.

L'abandon de l'Italie par les empereurs d'Orient va permettre au pape de franchir une nouvelle étape. Non content de surveiller les fonctionnaires, civils ou militaires, de défendre contre eux les populations trop souvent opprimées, de protester par exemple quand un officier du duc de Sardaigne se permet de mettre la main sur une abbaye ou quand le duc de Naples laisse outrager une religieuse, Grégoire a été amené à prendre en mains l'administration aussi bien que la défense de l'Italie. Dans une de ses lettres, il se plaint de l'absence des gouverneurs : à Rome, le consul est parti et il n'y a plus personne pour défendre la ville ou pour nourrir les pauvres ; le *consul Dei* est bien obligé de pourvoir à cette double tâche. Et le pape ouvre aussitôt les greniers de l'Eglise où était emmagasiné le blé provenant des domaines pontificaux, inscrit sur un registre trois mille personnes qui lui paraissent qualifiées pour recevoir un secours en argent ou en nature. Si l'empire envoie du blé de Sicile, c'est encore l'évêque de Rome qui, par suite de la disparition du préfet de l'annone, veille à sa répartition. De même, il paie les troupes, entretient les aqueducs, répare les murailles. Les populations et même les fonctionnaires inférieurs

prennent l'habitude de s'adresser à lui plutôt qu'à l'exarque de Ravenne; Grégoire centralise leurs protestations et leurs plaintes, les transmet à Constantinople, veille à ce qu'il y soit donné suite.

Bref, en défendant l'Italie contre les Lombards, en assurant la mission d'administrer l'Italie négligée et abandonnée par l'empire byzantin, Grégoire le Grand a ménagé au Saint-Siège une autorité temporelle, née d'ailleurs de la conception qu'il se fait de son gouvernement pastoral.

En même temps il organise l'Etat pontifical. L'Eglise romaine, à la fin du VIe siècle, est devenue fort riche. Avec les legs et les donations des fidèles, elle a constitué le patrimoine de saint Pierre que l'invasion lombarde a quelque peu écorné. Grégoire le Grand, avec un soin attentif, s'est occupé de sa mise en valeur, non pas qu'il ait jamais songé à s'enrichir personnellement, mais parce qu'il a besoin de ressources pour organiser la défense et pour assurer à ses ouailles la nourriture du corps que Byzance leur ménage avec parcimonie. Une fois de plus, ses soucis de pasteur vont inspirer sa politique temporelle.

Aussi voit-on ce pape, tout épris d'idéal religieux, veiller avec soin à la conservation des propriétés de l'Eglise romaine en Italie, faire remanier le polyptique, dressé au temps de Gélase Ier, où était consigné l'état des terres appartenant à l'Eglise avec indication de leurs revenus, tenir un compte rigoureux des recettes et des dépenses, centraliser l'administration du patrimoine entre les mains de deux diacres, le diacre *arcarius* et le diacre *dispensator* qui ont sous leurs ordres les *rectores patrimonii*, nommés par le pape parmi les sous-diacres de l'Eglise romaine et chargés de maintenir l'ordre, d'empêcher les usurpations, de juger les contestations, de traiter avec

les fermiers, de tenir une comptabilité attentive qu'examinent les notaires de la cour pontificale.

L'administration du domaine a été, de la part de Grégoire le Grand, l'objet d'une constante sollicitude. Sa correspondance le montre tout à la fois préoccupé de défendre ce qui appartient à l'Eglise et de traiter les colons suivant les lois de la plus parfaite équité. Il s'occupe lui-même de tout et ne néglige aucun détail, règle le taux d'après lequel seront perçues les redevances en nature et veille à ce que les poids employés pour peser l'argent soient bien exacts. Jusque dans ces minuties, il gouverne avec sa conscience délicate, inquiète, scrupuleuse jusqu'à l'excès; au moment même où il préconise certaines mesures d'ordre tout à fait politique, il recommande à ses recteurs d'avoir toujours présent à l'esprit le jugement de Dieu.

Cette administration attentive, prévoyante en même temps que foncièrement honnête et droite, a donné les meilleurs résultats. La papauté a, dès la fin du VIe siècle, disposé de larges revenus qui lui ont permis de venir en aide à la population italienne, si éprouvée par l'invasion et par le laisser-aller byzantin. Par là le gouvernement temporel de Grégoire le Grand a concouru au prestige du Saint-Siège qu'il a aidé à devenir une grande puissance politique et sociale. Toutefois cette force matérielle, Grégoire le Grand n'a jamais songé à l'utiliser pour des desseins ambitieux; comme évêque, il l'emploie à des fondations charitables; comme pape et chef de l'Eglise universelle, il s'en servira pour assurer le rayonnement de l'Evangile et de la morale chrétienne.

III. — Le pape et la chrétienté.

La politique italienne de Grégoire le Grand, née de circonstances exceptionnelles, n'est que l'application occasionnelle d'un programme beaucoup plus général que l'on pourrait appeler le programme chrétien. Avec ce pontificat, si fertile en nouveautés de toutes sortes, l'évangélisation du monde par Rome prend un extraordinaire essor. Théoricien décidé de la primauté romaine que, comme saint Léon et Gélase Ier, il fonde sur le pouvoir de lier et de délier conféré par le Christ à saint Pierre, Grégoire considère que le plus grand devoir du siège apostolique est de faire entendre partout la parole de Dieu. Subordonner plus étroitement à Rome les peuples chrétiens, étendre, au nom de l'Eglise romaine, la loi du Christ parmi les païens, tel est le double but qu'il n'a cessé de poursuivre.

Son effort se heurta à de sérieuses difficultés dans les pays soumis à l'autorité byzantine. Sans doute certains d'entre eux, comme l'Italie, comme l'Afrique, étaient très ouverts à l'influence romaine et l'action du pape y fut largement secondée par les évêques, plus encore par les moines, agents officieux et discrets de l'autorité apostolique; grâce aux uns et aux autres, Grégoire a pu anéantir en Sardaigne les derniers vestiges du paganisme et obliger le donatisme à reculer en Numidie. Toutefois, même en Italie, il a éprouvé de dures résistances, encouragées ou provoquées par le gouvernement impérial.

Le centre de l'opposition, dans la péninsule, se trouvait à Ravenne où l'évêque, encouragé par l'exarque, acceptait difficilement que son élection fût confirmée par le pontife romain et voulait porter

le *pallium* dans certaines circonstances solennelles. La modération de Grégoire le Grand réussit à aplanir bien des aspérités et on put établir un *modus vivendi* fondé sur des concessions réciproques. Il en fut tout autrement à Aquilée où le patriarche Sevin, appuyé par l'empereur, refusait de se rendre aux convocations pontificales; le pape n'insista pas outre mesure et essaya d'agir par la persuasion, sans obtenir grand résultat. En Dalmatie, au contraire, Grégoire se montra plus énergique; il obligea le métropolitain de Salone, Natalis, à réparer le tort qu'il avait fait à un archidiacre du nom d'Honoratus, mais, lorsque Natalis mourut (593), il ne put prévenir l'élection à sa place d'un certain Maxime, candidat de l'exarque de Ravenne et peu docile à l'autorité romaine.

Au fond, ces divers mouvements d'insubordination prenaient leur point d'appui à Constantinople dont le patriarche, qui depuis 587 s'affublait du titre d'œcuménique, se considérait comme l'égal du pontife romain. Grégoire le Grand ne se laissa pas intimider; comme son prédécesseur Pélage II, il ne cessa de protester contre cette usurpation et accepta les appels qui lui étaient adressés. Or, du côté byzantin, l'on n'était pas disposé à céder : lorsque le patriarche Jean le Jeûneur vint à mourir en 595, son successeur, Syriaque, fort des encouragements de l'empereur, continua, malgré l'interdiction formelle du pape, à s'appeler œcuménique. Les relations furent alors complètement rompues entre Rome et Constantinople; en 601 Grégoire le Grand n'avait même plus d'apocrisiaire pour le représenter auprès du gouvernement byzantin. La révolution qui, en 602, remplaça Maurice par Phocas, parut acheminer vers une entente qui ne sera réalisée qu'après la mort de Grégoire le Grand, lorsqu'un décret de Phocas (607)

reconnaîtra la primauté romaine. Succès d'ailleurs éphèmère pour le Saint-Siège : au VIIe siècle, le fossé ne cessera de se creuser entre Rome et Byzance. La papauté sera ainsi amenée à chercher des alliés en Occident; dès la fin du VIe siècle, Grégoire le Grand a entrevu cette politique nécessaire et s'est efforcé de cultiver l'amitié des rois barbares, en même temps qu'il a cherché, avec leur concours, à propager l'Evangile dans les pays soumis à leur autorité.

Les relations qu'il a entretenues avec les rois lombards mettent pleinement en lumière son idéal chrétien et romain. Il a combattu avec vigueur le roi Agilulf, lorsqu'il a menacé l'indépendance de l'Italie et du Saint-Siège, mais cette lutte temporelle n'entrave pas l'effort de pénétration spirituelle qui s'accomplit surtout grâce à la reine Théodelinde, catholique fervente, très dévouée au Saint-Siège, qui n'écouta jamais les fallacieux conseils des évêques schismatiques de la province d'Aquilée, désireux de lui faire épouser leurs querelles. Grâce à elle, grâce aussi à certains évêques, comme Secundus de Trente, l'influence pontificale devint très grande à la cour lombarde et, lorsqu'en 603, Théodelinde eut un fils, Adaloald, elle le fit baptiser dans la religion catholique. C'était là un résultat de tout premier ordre, juste récompense de la politique de paix poursuivie par Grégoire le Grand.

Au delà des Alpes, le royaume franc, converti depuis un siècle à l'orthodoxie, ne pouvait manquer de se prêter à la pénétration romaine. Grégoire le Grand s'en rend compte mieux que personne. Il entretient avec les divers souverains une correspondance amicale dont le ton devient de plus en plus affectueux, au fur et à mesure que les rapports avec l'empire d'Orient sont plus âpres. Ses lettres à Chil-

debert et à Brunehaut laissent entrevoir ses projets d'alliance éventuelle pour combattre les prétentions byzantines. Pour le moment, c'est surtout en faveur de l'évangélisation et de l'organisation religieuse que s'exercent les interventions pontificales. L'église franque est ravagée par de graves abus : les laïques s'emparent des sièges épiscopaux, les évêques s'adonnent à la simonie en vendant l'ordination sacerdotale. Grégoire le Grand veut en finir avec ces usages scandaleux et il a recours aux rois. Ses bulles témoignent d'une réelle confiance en leur zèle réformateur; il sait qu'il peut leur tenir un langage plus religieux qu'aux autres princes barbares et, de fait, il écrit à Brunehaut de véritables lettres de direction spirituelle où il lui expose avec beaucoup de délicatesse les moyens par lesquels il convient de servir la cause de Dieu. En même temps, il s'adresse aux évêques, les presse de mener à bien l'œuvre réformatrice qui s'impose, les invite à réunir fréquemment des conciles. Cependant cet effort ne porte que peu de fruits et il faudra attendre saint Boniface pour que le programme de régénération de l'Eglise franque, tracé par Grégoire le Grand, soit enfin réalisé.

L'autorité de l'Eglise romaine s'est étendue aussi sur l'Espagne. La domination des Wisigoths se maintenait sur la péninsule ibérique et, avec elle l'arianisme. Pourtant le catholicisme enregistra quelques progrès. A la mort du roi Léovigil (586), son fils Reccared se convertit. Ce fait d'une rare importance attira l'attention de Grégoire le Grand, dès son avènement. Il lui était d'autant plus facile d'intervenir qu'il avait connu autrefois à Constantinople l'évêque de Séville, Léandre. Le pape s'empressa de renouer avec lui des relations épistolaires et, en 594, lui envoya le *pallium*. Bientôt Rec-

cared lui-même entra en correspondance avec Grégoire le Grand. Il avait besoin de l'appui de l'Eglise pour lutter contre l'aristocratie, ce qui l'amena à accentuer de plus en plus son attitude orthodoxe. Le pontife lui prodigua les conseils affectueux, multiplia les attentions et prépara ainsi le recul de l'arianisme dont l'Espagne était, à la fin du VIe siècle, le plus solide bastion.

Une conquête plus décisive encore fut celle de l'Angleterre. Elle est enveloppée, à ses origines, de récits légendaires, gracieuse interprétation des sentiments sympathiques que Grégoire le Grand a toujours nourris à l'égard des Anglo-Saxons. Ce qui est historique, c'est qu'en 595 le pape dépêche Augustin, prieur du Caelius, avec quelques autres moines, pour gagner la grande île au catholicisme.

La conversion de l'Angleterre est essentiellement l'œuvre d'Augustin, mais Grégoire le Grand n'en a jamais abandonné la direction. Il s'est soucié d'abord de faciliter aux moines les moyens d'arriver au but de leur voyage en leur remettant des lettres de recommandation pour les rois francs qui leur témoignèrent toutes sortes d'attentions. Brunehaut les munit d'interprètes et accepta de les introduire auprès de sa nièce, la reine Berthe, qui avait épousé Ethelbert, roi du Kent. C'est dans ce pays qu'abordèrent les missionnaires. Ils se mirent aussitôt à l'œuvre et bien vite les résultats dépassèrent toutes les espérances. Dès Noël 597, au dire de Grégoire le Grand lui-même, dix mille Anglais s'étaient laissé baptiser et l'église de Cantorbery avait été fondée. Le pape envoya le *pallium* à Augustin, en même temps qu'il lui adressait des instructions très précises. Il lui recommandait notamment d'agir avec une sage douceur, de ne pas démolir les temples, mais de les transformer

en églises, de ne pas proscrire les sacrifices d'animaux mais de les tolérer comme offrandes à Dieu et non plus au démon. Londres serait le siège de l'évêché, en attendant qu'on pût en établir un second à York, ce qui ne devait guère tarder.

Ces instructions furent exécutées à la lettre et l'évangélisation de la Grande-Bretagne se poursuivit avec le plus grand succès. Les seules difficultés un peu graves provinrent de la vieille église bretonne que Grégoire le Grand et Augustin voulaient soumettre à l'Eglise romaine; des conférences eurent lieu en vue d'une entente, mais elles n'aboutirent pas. En 616, à la mort d'Ethelbert, il y aura une véritable crise qui aboutira à l'expulsion momentanée de l'évêque de Londres. Il n'en est pas moins vrai qu'au moment où meurt Grégoire le Grand (12 mars 604), les fondations de l'Eglise anglo-saxonne sont posées et que cette nouvelle chrétienté est étroitement subordonnée au siège apostolique.

Ce rayonnement du catholicisme dans les pays de l'ouest est, avec la fondation du pouvoir temporel du Saint-Siège, le grand résultat du pontificat de Grégoire le Grand, résultat qui compense largement les déboires de sa politique à l'égard de l'empire byzantin. Au lendemain de l'échec de la tentative de Justinien pour reconquérir l'empire romain, l'Occident, qui a réussi à échapper à l'hégémonie byzantine, est prêt à subir les directions spirituelles et même temporelles du Saint-Siège qui, au même moment, dénonce l'effort du césaropapisme impérial pour faire de Constantinople le centre et la tête de la chrétienté.

Cette chrétienté, au début du VIIe siècle, semble donc s'orienter vers de nouvelles destinées et elle le doit pour une large part à saint Grégoire le Grand.

L'illustre pontife, « serviteur des serviteurs de Dieu », dont le génie se cachait sous le voile de la plus sincère humilité, n'a sans doute pas eu pleinement conscience de l'immensité de l'œuvre qu'il avait accomplie. Il n'est pas douteux cependant que son prestige personnel a contribué à la diffusion de l'Evangile et à l'exaltation du siège apostolique. Théologien en même temps qu'homme d'action, il a rehaussé son autorité pontificale par une science incontestée. On ne saurait oublier en effet qu'en plus de ses lettres et de ses sermons destinés au peuple romain, en plus de sa *Regula pastoralis* où il trace à son clergé des directions d'une haute tenue, il a laissé quatre livres de Dialogues et surtout des *Moralia*, où il a condensé l'exposé du dogme et de la morale catholique. Sans doute cette œuvre n'est-elle le plus souvent qu'une adaptation de la tradition patristique, mais c'est par l'intermédiaire de saint Grégoire que pendant longtemps on a connu cette tradition patristique, rendue plus accessible et plus claire. L'Eglise a placé Grégoire le Grand au rang de ses docteurs, en même temps qu'elle l'honore comme un saint et ce n'est que justice. Comme évêque et comme pape, comme apôtre et comme théologien, comme politique et comme administrateur, Grégoire le Grand a été, à l'aube du Moyen-âge, l'un des meilleurs ouvriers du Christ et, si la chrétienté romaine fondée sur la subordination des églises et des princes au siège apostolique, ne se réalisera que plusieurs siècles après sa mort, c'est lui du moins qui l'a rendue possible et qui le premier en a entrevu la physionomie future.

CHAPITRE V

Rome et Byzance de 604 à 751.

I. — L'empire byzantin au VIIe siècle.

Grégoire le Grand, tout en cherchant à affranchir l'Eglise du césaropapisme impérial, tout en maintenant les droits du pontife romain en face des prétentions du patriarche de Constantinople, n'a pas un instant souhaité une rupture avec Byzance. Un siècle et demi après sa mort, le divorce est consommé et la chrétienté occidentale échappe à l'étreinte de l'empereur.

Cette évolution s'explique avant tout par les transformations qui se sont accomplies dans l'empire au cours du VIIe siècle. L'avènement d'Héraclius (610) a mis fin à la crise extérieure et intérieure qui avait suivi la mort de Justinien. Le double danger provenant des Perses et des Avares (ceux-ci parurent devant Constantinople en 619) fut rapidement conjuré. Grâce à l'énergie de l'empereur qui sut tout à la fois remettre de l'ordre dans les finances et ressusciter l'armée, une attaque combinée des deux peuples ennemis sur la capitale byzantine échoua en 626 et, après une expédition triomphale en Asie, après la révolution qui accompagna en Perse la mort de Chosroès II, l'empereur put, en 629, dicter la paix

à ce royaume et récupérer les territoires perdus. Il semblait que l'empire byzantin pût désormais reprendre le cours de ses glorieuses destinées et travailler dans la paix à l'épanouissement de sa somptueuse civilisation.

Il n'en fut rien. A peine les Perses étaient-ils repoussés qu'un nouveau péril se dessinait, plus grave, plus angoissant, le péril arabe. Cinq ans après le traité perse, en 634, le calife Omar attaque la Syrie et les progrès de l'Islam sont foudroyants : Jérusalem tombe en 637, Antioche en 638. Quinze ans plus tard, l'Egypte, la Cyrénaïque, l'Asie Mineure, l'Arménie sont perdues et la flotte arabe sillonne la Méditerranée. La chute de Constantinople paraît imminente.

Pourtant l'attaque, déclanchée en 673, échoue piteusement. Au faible Constant II qui, devant le danger, avait abandonné sa capitale pour aller finir en Occident sa misérable existence, avait succédé, en 668, Constantin IV qui sut au contraire organiser la résistance. Les Arabes, après avoir multiplié les offensives pendant cinq ans, sont contraints à la retraite et doivent, en 678, signer la paix.

Constantinople était sauvée, mais l'empire restait amoindri et sérieusement ébranlé, d'autant plus qu'au nord apparaissaient d'autres envahisseurs, les Bulgares, qui, en 679, prirent possession de la région comprise entre le Danube et les Balkans. La monarchie byzantine était destinée, par suite de la conquête arabe, à rester exclusivement orientale, tandis qu'allaient s'effacer les dernières traces de la tradition romaine.

Pour lutter contre l'invasion, on a concentré dans les mêmes mains, celles du stratège, les pouvoirs civils et militaires, ce qui va à l'encontre des prin-

cipes les plus sacrés du gouvernement antique. Tout ce qui rappelle les souvenirs de la vieille Rome tend à disparaître: le grec remplace le latin comme langue officielle; Héraclius a pris le titre de βασίλευς et les fonctionnaires sont également désignés par des noms d'origine hellénique. Ce sont là autant d'indices curieux qui trahissent une transformation profonde; ils prouvent à quel point l'empire se resserre, se concentre, essayant par là de se donner plus de cohésion et de renaître à la vie.

L'empire byzantin réussit en effet à survivre comme empire d'Orient, non sans avoir traversé pendant les dernières années du VIIe siècle et les premières du VIIIe une nouvelle crise au cours de laquelle, par suite de l'incapacité téméraire de Justinien II (685-695) et de l'anarchie gouvernementale qui suivit la déposition de ce souverain en 695, il faillit encore une fois sombrer sous les coups des Bulgares, des Slaves et des Arabes. L'avènement de Léon III l'Isaurien (717) rétablit le calme et la sécurité; les Arabes, qui assiégèrent de nouveau Constantinople (717-718), furent battus sur terre et sur mer et, après une série de défaites en Asie Mineure et en Syrie, cessèrent, au milieu du VIIe siècle, d'être menaçants pour l'empire. Les Bulgares eux aussi se stabilisèrent. Bref Léon III (717-740) et son fils Constantin V (740-775) réussirent à asseoir de nouveau l'Etat Byzantin sur des bases plus solides, mais une conception toute nouvelle avait prévalu : pour se maintenir en Orient, les empereurs de la maison d'Héraclius et de la maison isaurienne avaient dû se désintéresser de l'Occident, abandonner l'Italie à l'invasion lombarde et à l'influence du Saint-Siège.

L'Italie byzantine, dès le milieu du VIIe siècle, a été de nouveau menacée par les Lombards. Agilulf

était mort en 616, laissant un fils mineur, Adaloald, qui fut bientôt chassé du trône par Arioald, gendre de Théodelinde. Pendant ces deux règnes, la paix ne fut pas troublée mais il en fut tout autrement lorsqu'à Arioald eut succédé, en 636, Rotharis, qui épousa la veuve de son prédécesseur, fille de Théodelinde. C'était un prince entreprenant, énergique, avide de conquêtes. Aussi, en 640, après avoir réduit à l'obéissance les ducs rebelles à l'autorité royale, il entre en Ligurie, attaque les possessions napolitaines de Byzance et contraint, en 649, l'exarque Olympius à reconnaître les annexions auxquelles il vient de procéder. Après sa mort (652), l'Italie connaît un moment de répit, mais, en 661, le duc de Bénévent, Grimoald devient roi, et réunit sous son sceptre les possessions lombardes du nord et du sud. L'empereur Constant II essaie d'atténuer ce fâcheux événement en allant mettre le siège devant Bénévent, mais il échoue dans son entreprise et le fils de Grimoald, Romuald, réussit à s'emparer de Tarente et de Brindisi. Dans l'Italie du sud, la seule ville d'Otrante reste à l'empire byzantin.

Ainsi, tandis que l'empire s'hellénise et essaie de cimenter l'union des populations orientales contre les divers envahisseurs, l'Occident lui échappe de plus en plus. Dès la fin du VIIe siècle, la succession byzantine est ouverte de ce côté et le divorce est consommé en fait, sinon en droit. C'est qu'en effet les empereurs, si incapables qu'ils se montrent de défendre l'Italie, n'entendent pas renoncer à leurs prétentions césaropapistes. Ils cherchent au contraire à limiter l'extension du pouvoir spirituel et temporel de cette papauté qui, depuis Grégoire le Grand, affirme avec une redoutable ténacité sa volonté de dominer l'Italie pour la protéger contre

les envahisseurs et de diriger la chrétienté pour obéir à sa vocation apostolique.

II. — Le premier conflit du sacerdoce et de l'empire.

La crise extérieure et intérieure traversée par l'empire byzantin au début du VIIe siècle a permis à la papauté de récolter les fruits du gouvernement de Grégoire le Grand. Fragiles et instables, les empereurs, pour avoir son appui, ont dû lui faire toutes sortes d'avances. Phocas, par exemple, reconnaît que le siège apostolique est la tête de toutes les églises et installe à Grado, où l'autorité romaine était combattue, un patriarche animé de meilleures dispositions. Héraclius multiplie les présents et abandonne les monuments antiques, pour qu'ils soient transformés en églises. Les différents pontifes qui se succèdent au début du VIIe siècle ont donc une entière liberté de mouvements et peuvent s'attacher plus que jamais les populations en leur prodiguant leurs services.

Ainsi, de 604 à 638, l'œuvre de Grégoire le Grand se prolonge et se développe. La paix règne en Italie et elle repose sur une parfaite entente du Saint-Siège avec l'empire byzantin aussi bien qu'avec le royaume lombard où l'influence très accusée de Théodelinde s'exerce en faveur de la papauté. Mais, en 638, à la mort d'Honorius Ier, s'ouvre une crise très grave qui va mettre aux prises le sacerdoce et l'empire.

Sous le règne d'Héraclius, les vieilles discussions religieuses s'étaient rouvertes à Constantinople avec une âpreté particulière. Une hérésie nouvelle était née, le monothélisme. Le concile de Chalcédoine, en 451, avait mis fin aux erreurs monophysites en proclamant qu'il y a dans le Christ deux natures,

la nature humaine et la nature divine. Au VIIe siècle, on n'ose pas s'insurger contre son autorité, mais on se demande comment s'exerce l'action du Christ dans le monde. Sa volonté est-elle formée de deux éléments, comme sa nature, ou, au contraire, est-elle unique ? L'empereur Héraclius, qui se souciait peu des questions théologiques, mais se préoccupait fort de resserrer les liens qui unissaient à Constantinople l'Egypte, la Syrie, la Palestine, l'Arménie où les monophysites étaient fort nombreux, décida de sa propre autorité que, conformément à l'avis du patriarche Sergius, il y avait dans le Christ deux natures et une seule volonté. D'où le nom de monothélisme donné à cette théorie. Elle fut consignée dans une *Exposition de la foi* que sanctionna l'empereur et que l'exarque Isaac fut chargé de porter à la ratification du pape.

Le pape, qui était alors Séverin, condamna, en 640, le monothélisme et son successeur, Jean IV, renouvela cette sentence dans un synode tenu à Rome en 64[illegible]. Le Saint-Siège prenait position et le conflit était fatal. La mort d'Héraclius (641) le retarda de quelques semaines. Le nouvel empereur Constant II, avant tout préoccupé de réprimer un mouvement séparatiste en Italie et en Afrique, publia un traité aux termes duquel il était interdit de discuter les caractères de la volonté du Christ.

Ce calme momentané est rompu par la politique quelque peu provocante du pape Martin Ier. Elu en 649, il ne sollicite pas la confirmation impériale; puis il ouvre un concile où il condamne avec une solennité voulue le monothélisme dont on ne parlait plus guère et transmet sa sentence aux églises du monde chrétien, en même temps qu'il somme l'empereur de renoncer à l'hérésie. Cette attitude suscite à Constantinople l'étonnement et la fureur. Constant II

refuse de reconnaître Martin Ier et charge l'exarque de Ravenne, Olympius, de l'arrêter. Olympius, qui sans doute se rendait compte de la fragilité de la domination byzantine en Italie, au lieu d'exécuter cet ordre, se rapproche du pape et, avec l'aide de Martin Ier, se proclame empereur. Pendant deux ans, il est maître de l'Italie, mais il meurt au cours d'une expédition contre les Arabes. Aussitôt, à Byzance, on se ressaisit. Le nouvel exarque, Théodore Calliopas, est prié d'exécuter la mission confiée deux ans plus tôt à Olympius. Il se rend à Rome, assiège le pape dans la basilique du Latran, et, comme les Romains se préparaient à défendre leur pasteur à main armée, Martin Ier, pour éviter toute effusion de sang, se livre lui-même au représentant de l'empereur. Il est emmené à Ostie, puis à Naxos, de là à Constantinople où il est durement traité. On l'enferme dans la prison du préfet du prétoire, puis on entame son procès, au cours duquel on l'abreuve d'outrages et d'humiliations, après quoi on l'exile en Crimée où il meurt en septembre 655.

Ce procès, dont le monothélisme était l'origine première, a eu un caractère essentiellement politique. Le gouvernement byzantin a voulu faire un exemple terrible et manifester par là qu'il ne renonçait pas à maintenir son pouvoir sur Rome et sur l'Italie ni à dominer la papauté. Dès août 654, avant la mort de Martin Ier, l'exarque de Ravenne a déclaré le siège pontifical vacant et procédé à une élection ou plutôt à la désignation d'un nouveau pape, mais Eugène Ier, quoiqu'ainsi nommé, refuse jusqu'à sa mort (657) d'entrer en rapport avec le patriarche de Constantinople et renouvelle la condamnation portée par ses prédécesseurs contre le monothélisme.

Rome maintient donc ses positions en face du

césaropapisme impérial, plus envahissant que jamais. Les successeurs de Martin Ier et d'Eugène Ier restent fidèles aux directives tracées par Grégoire le Grand et font preuve d'autant de fermeté doctrinale que de charité conciliante envers les personnes. S'ils se refusent à tout compromis avec le monothélisme, ils n'ont aucune hostilité préconçue à l'égard de l'empereur. D'ailleurs Constant II inclinait lui aussi vers une entente et jugeait inutile d'augmenter le nombre des difficultés avec lesquelles il se trouvait aux prises, en y ajoutant un conflit avec la papauté. Il témoigna de ses dispositions pacifiques en reconnaissant les privilèges de l'Eglise romaine. En 663, il se rendit à Rome et fut très bien reçu par le pape. Le rapprochement s'accentua au cours des années suivantes : en 668, lorsque Constant II fut assassiné et que la Sicile se souleva, Vitalien, qui détenait alors la tiare, se prononça pour le souverain légitime, Constantin IV, et le fit reconnaître en Italie. Le Saint-Siège rompait décidément avec la politique imprudente de Martin Ier pour revenir à celle de Grégoire le Grand.

L'entente politique devait faciliter la solution du conflit religieux. Le monothélisme n'avait plus aucune raison d'être, depuis que les Arabes avaient conquis l'Egypte et la Syrie. En 678, Constantin IV écrivit au pape Donus pour lui notifier son dessein de mettre un terme aux disputes théologiques qui divisaient les orthodoxes et pour l'inviter à envoyer des légats à un concile qui allait se réunir à Constantinople. Lorsque cette lettre arriva à Rome, Donus était mort et Agathon avait été élu à sa place. Le nouveau pape fit condamner le monothélisme par cent-vingt-cinq évêques, venus à Rome de tout l'Occident chrétien, mais cette fermeté doctrinale ne l'empêcha pas de se

montrer déférent à l'égard de l'empereur. Le concile œcuménique de Constantinople s'ouvrit le 6 novembre 680. En raison des dispositions que l'on affichait de part et d'autre, la formule orthodoxe triompha sans difficulté. C'était pour la papauté un éclatant succès. Le conflit du sacerdoce et de l'empire se terminait à son avantage et elle apparaissait, plus que jamais, comme la tête de toutes les églises d'Occident et d'Orient.

Malgré cette victoire du siège apostolique, malgré les difficultés avec lesquelles l'empire se trouvait aux prises, Byzance ne considérait pas la partie comme perdue et ne renonçait pas à ses rêves de césaropapisme. L'empereur prépara sa revanche en se servant des moyens d'action dont il disposait en Italie. Il savait qu'il pouvait compter sur l'église de Ravenne ,détachée en 663 de l'obédience romaine par un privilège d'autocéphalie, annulé, il est vrai, en 682, et qui ne cessait d'affecter des allures indépendantes à l'égard du Saint-Siège. Il avait encore d'autres alliés à Rome même : c'étaient les moines grecs dont l'influence gagnait le clergé séculier. Celui-ci, comme l'indiquent certains signes extérieurs, tend à s'helléniser : les fêtes orientales se glissent dans la liturgie ainsi que les hymnes en langue grecque; on élève des églises et des chapelles en l'honneur des saints grecs, tels que saint Georges, saint Siméon, saint Anastase, saint Théodore et saint Pantaléon. Grâce aux intelligences qu'il s'est acquises dans la capitale chrétienne, l'empereur réussit un moment à mettre la main sur la papauté. L'exarque de Ravenne, auquel il déléguait son pouvoir de confirmer l'évêque de Rome, intervient activement dans les élections pontificales et impose ses candidats. De 685 à 715, le siège apostolique a été occupé par sept papes

grecs ou tout au moins orientaux. Dès lors les souverains de Constantinople n'étaient-ils pas fondés à croire qu'ils réussiraient un jour à reprendre en mains la chrétienté de plus en plus hellénisée ?

Leur espoir devait être déçu. L'habileté des exarques de Ravenne ne put avoir raison de circonstances plus fortes qu'eux. Tandis que Rome, comme l'Orient lui-même, s'hellénise, l'empire traverse à la fin du VIIe et au début du VIIIe siècle une crise politique trop grave pour qu'il puisse accorder à l'Italie toute l'attention qu'elle méritait. Ni Justinien II, ni les différents usurpateurs qui se succédèrent sur le trône byzantin ne purent ni ne surent exploiter une situation exceptionnelle. Au contraire, par leurs violences inutiles, ils obligèrent les papes grecs eux-mêmes à prendre position contre eux. Il en résulta un nouveau conflit du sacerdoce et de l'empire au cours duquel l'empire devait être définitivement vaincu.

Au concile de 680, l'Église d'Orient a solennellement reconnu les prérogatives de l'Eglise romaine, mais elle ne subit qu'à contre-cœur une suprématie pénible à son orgueil. Tant que vécut Constantin IV, dont elle connaissait les dispositions sincèrement pacifiques, elle s'enferma dans un silence respectueux, mais, lorsqu'en 685 le trône byzantin eut été dévolu au jeune Justinien II, elle songea à se servir du jeune empereur, assez malléable en somme, pour recouvrer les privilèges qu'elle avait successivement usurpés et perdus. En 692, un concile fut convoqué dans la salle à coupole, dite *trullus*, du palais impérial pour compléter l'œuvre du concile de 680 et réformer la discipline ecclésiastique. Ce synode inséra parmi ses canons le vieux décret de Chalcédoine sur les fondements de la primauté romaine. Bien entendu,

le pape Sergius refusa sa ratification. Justinien II voulut le faire arrêter, mais quand le bruit se répandit qu'il lui réservait le sort de Martin I[er], l'Italie entière se souleva; la milice de Ravenne elle-même prit les armes en faveur du pape, si bien qu'il fallut renoncer à ce projet insensé. Justinien II fut d'ailleurs renversé, en 695 par une révolution et, pendant la période d'anarchie qui suivit, Rome fut à l'abri de toute offensive orientale.

En 717, l'empire byzantin recouvre une certaine stabilité avec l'avènement de Léon III l'Isaurien, personnage énergique et autoritaire qui, après avoir repoussé l'attaque arabe sur Constantinople, s'efforce courageusement de réparer les ruines accumulées pendant la période précédente et d'affermir partout le pouvoir impérial. Or, pendant les vingt années qui avaient précédé, l'Italie s'était de plus en plus habituée à l'indépendance. Entre Léon III et le siège apostolique, de nouveau occupé depuis 715 par un pape d'origine italienne et, de ce fait, très populaire, Grégoire II, la lutte était inévitable.

Elle commença en 725, lorsque Léon III l'Isaurien, à court d'argent prétendit augmenter le cens que l'Italie payait à Constantinople. Grégoire II, au nom des Italiens, s'opposa à la levée de l'impôt. L'empereur envoya des troupes à Rome pour le chasser du siège apostolique, mais les Romains prirent les armes en faveur du pontife qui avait si bien défendu leurs intérêts, tandis que les Lombards, intervenant dans le débat, barraient la route à l'armée de l'exarque. Grégoire II resta pape, malgré la volonté de Léon III qui songea aussitôt à réparer son échec.

En 726, Léon prit une nouvelle offensive en promulguant un édit qui ordonnait la destruction d'un grand nombre d'images et en sollicitant l'adhésion du Saint-

Siège à cette mesure sous une forme plutôt menaçante. Grégoire II opposa une fin de non-recevoir absolue et l'Italie, hostile aux tendances iconoclastes, se souleva de nouveau contre l'empereur. Le mouvement s'étendit à Venise, à la Pentapole, à Ravenne, à la campagne romaine, à une partie du duché de Naples. Partout les fonctionnaires furent chassés ou massacrés et l'on élut des gouverneurs à leur place. La situation devenait critique pour l'empire et ce qui l'aggrava encore, ce fut l'intervention lombarde.

Depuis 712, les Lombards avaient pour roi Liutprand, un ambitieux sans scrupules dont le programme consistait à libérer l'Italie pour mieux l'asservir à son pouvoir. Pour le moment ce prince avide et fourbe encourage les insurgés, restitue à l'Eglise romaine son patrimoine des Alpes Cottiennes, multiplie les fondations pieuses, se réservant d'intervenir au moment propice. Cette politique fut quelque peu contrariée par le pape Grégoire II qui perça bientôt à jour les vastes desseins du chef barbare et qui, conscient du nouveau péril qui se dessinait au nord, garda pour l'empereur d'Orient certains ménagements. Toutefois le pontife commit quelques maladresses : il fit notamment des avances aux ducs de Spolète et de Bénévent, vassaux indociles de Liutprand. L'exarque de Ravenne, Eutychius, interpréta ces négociations comme un signe de faiblesse et chercha à exploiter les incertitudes de la politique romaine. Il se rapprocha de Liutprand qui ne demanda pas mieux que d'intervertir l'ordre des réalisations projetées et s'associa à l'exarque pour une expédition contre Rome. Le pape, ému et inquiet, fit face au péril avec sang-froid : il alla trouver le roi des Lombards et le décida à renoncer à son dessein. La situation n'en demeurait pas moins

fort confuse et au moment où meurt Grégoire II (février 731), la papauté cherche sa voie. L'hérésie iconoclaste rend difficile pour elle une entente avec l'empereur byzantin et la force militaire des Lombards l'empêche de prendre, comme elle l'avait toujours rêvé depuis Grégoire le Grand, la tête d'un mouvement italien, de se créer une solide puissance temporelle qui lui eût permis d'exercer en toute liberté son autorité spirituelle.

Les erreurs diplomatiques de Léon III l'Isaurien et les succès militaires des Lombards allaient provoquer le dénouement. Au lieu de se réconcilier avec le pape et de faire bloc avec lui contre le péril qui menaçait tout à la fois la domination byzantine en Italie et l'indépendance du Saint-Siège, l'empereur s'attacha comme à plaisir à rendre impossibles les rapports entre Rome et l'Orient. Le successeur de Grégoire II, Grégoire III (731-741) ayant renouvelé la condamnation portée contre l'hérésie iconoclaste, Léon III rompit toutes relations avec lui, puis il détacha de l'obédience romaine, pour les placer sous l'autorité du patriarche de Constantinople, l'Illyricum, Thessalonique, Athènes, Patras, la Crète, et confisqua les patrimoines du Saint-Siège en Sicile, en Calabre, à Naples, à Gaëte. La tension persista jusqu'à la mort simultanée, en 741, de Léon III et de Grégoire III, bien que le pape, tout en maintenant la doctrine orthodoxe dans son intégrité, se fût montré très conciliant. Pendant ce temps, les Lombards continuaient leurs progrès et Ravenne était tombée une première fois entre leurs mains.

Dans ces conditions, il paraissait urgent pour l'empire byzantin de se réconcilier avec le Saint-Siège. Le nouvel empereur, Constantin V, le comprit et il profita de l'avènement au trône pontifical d'un

Grec, Zacharie, pour esquisser un rapprochement mais il était trop tard. Sans doute, en 744, la mort de Liutprand, parut un gage de paix, mais son successeur Ratchis, ne fit que passer et, après sa retraite dans un monastère (750), le nouveau roi Aistulf revint à la politique de conquête. En 751, il se rendit de nouveau maître de Ravenne, un moment reprise par les Vénitiens. Cette fois l'autorité impériale s'effondre en Italie et l'exarchat disparaît; l'empire byzantin devient exclusivement oriental et perd définitivement dans la chrétienté médiévale la place qu'il avait occupée au temps de Justinien.

III. La papauté au milieu du VIIIe siècle

La chute de la domination byzantine en Italie libère le Saint-Siège de l'étreinte césaropapiste, mais l'Eglise romaine est-elle assez forte pour se passer d'un protecteur temporel, tel que l'avait été jusque-là l'empereur ? Tel est le problème qui se pose en 751.

Sans doute le prestige de la papauté dans le monde chrétien n'a cessé de s'accroître. Non seulement l'Italie s'est habituée à apercevoir en elle sa protectrice capable de suppléer aux faiblesses de l'administration impériale et d'organiser la défense contre les invasions, mais dans tout l'Occident l'œuvre d'évangélisation commencée par Grégoire le Grand s'est poursuivie avec succès et suivant les mêmes tendances.

C'est en Grande-Bretagne qu'ont été réalisés les progrès les plus notables. Un moment menacé lors de la mort d'Ethelbert (616), le catholicisme romain a bientôt repris son essor. Vers le milieu du VIIe siècle, tandis que la foi s'enracinait dans le Kent, le

royaume saxon d'Essex se plaça à son tour sous l'obédience du Saint-Siège, puis, en 664, le roi Oswin de Northumbrie, qui avait épousé une princesse catholique du Kent, se convertit à son tour, après un débat théologique, institué en sa présence, entre les représentants de l'Eglise bretonne et ceux de l'Eglise romaine qui enlevèrent son adhésion en citant la parole du Christ au prince des apôtres : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon église. » Son exemple fut suivi par les rois de Mercie, d'Essex, de Sussex et le catholicisme ne cessa de faire de nouveaux adeptes. En 673, l'église de Grande-Bretagne put tenir son premier concile. Les monastères devinrent de plus en plus nombreux, les écoles se multiplièrent et formèrent des théologiens ou des savants comme Bède le Vénérable dont l'œuvre, très romaine de tendance, prouve combien était étroite la subordination de l'Angleterre au Saint-Siège.

La papauté tirait de là une très grande force. Dans les autres royaumes chrétiens d'Occident son prestige reste intact. Sans doute, chez les Francs, l'anarchie qui accompagne la fin du VIIe et le début du VIIIe siècle amène un certain ralentissement de la vie religieuse, sans doute chez les Wisigoths l'invasion musulmane rendra éphémères les progrès réalisés depuis la conversion de Reccarède, mais en Gaule comme en Espagne on continue à honorer l'Eglise romaine; les Francs viendront à son secours, lorsqu'elle sera menacée par les Lombards et l'Espagne, du jour où elle aura été délivrée du joug musulman, se considérera comme vassale du Saint-Siège. Ce sont là autant de preuves de l'attrait exercé par la papauté sur les peuples chrétiens de l'Occident.

Les Lombards eux-mêmes ont subi son ascendant. En 698, un synode, réuni à Pavie, manifeste sa sou-

mission au pontife romain. Partout l'arianisme recule, tandis que se créent de nouveaux évêchés dont les titulaires, lorsqu'ils reçoivent confirmation de leur dignité, prêtent serment de faire effort pour conserver la paix entre le royaume et le Saint-Siège.

A certains indices, on aurait donc pu croire que la papauté, affranchie du césaropapisme byzantin, serait en état de diriger le monde chrétien au spirituel et d'y faire prévaloir en même temps son influence temporelle. Le réveil des ambitions lombardes à l'époque de Liutprand l'empêcha de réaliser le programme de Grégoire le Grand. Les Lombards en effet ne rêvent pas seulement de chasser les Grecs de Ravenne et des autres villes qu'ils occupent encore; ils veulent créer pour eux un royaume d'Italie dont Rome serait la capitale, et par là, ils menacent directement le siège apostolique.

Celui-ci n'était pas en mesure de résister à leur agression. Evidemment il groupe autour de lui les populations qu'il a réussi à s'attacher par la sagesse et par la prévoyance de son administration, mais une armée exclusivement italienne était-elle en état de faire échec aux Lombards? Ni Grégoire III (731-741), ni Zacharie (741-752) ne l'ont pensé. Aussi Grégoire III a-t-il jusqu'au bout ménagé l'empire byzantin, en même temps qu'il tournait ses regards vers les Francs. Zacharie a suivi la même politique et, lorsqu'en 751, après la prise de Ravenne par Aistulf, il s'est trouvé seul face à face avec les Lombards, il a été épouvanté de sa faiblesse. Redoutant les pires éventualités, il a envisagé la substitution à l'appui byzantin d'une alliance étroite avec le royaume franc, réorganisé par les princes carolingiens, et qui seul paraissait capable de sauver la papauté en un moment aussi critique.

Une autre raison, d'ordre plus général, rend cette alliance nécessaire. L'apparition de l'Islam dans le bassin de la Méditerranée a, comme l'a lumineusement démontré M. Pirenne, bouleversé la face du monde. Dans les régions touchées les premières par les rayons de l'Evangile, en Palestine, en Egypte, dans l'Afrique du Nord, la loi du Prophète a supplanté celle du Christ. A la différence des Germains du Ve siècle, prêts à abandonner leurs idoles, les Arabes, animés d'un fanatisme intransigeant et exclusif, ne sont nullement disposés à se laisser convertir. Bien plus, ils font de la guerre aux Infidèles une obligation sacrée, en sorte que, dès le VIIe siècle, le monde méditerranéen est partagé entre deux forces rivales et inconciliables, la chrétienté, amputée de ses plus vieilles provinces, et l'Islam, sans cesse avide de nouvelles conquêtes. La chrétienté évoluera désormais, à bien des égards, en fonction de l'Islam. Comme, au début du VIIIe siècle, l'expansion musulmane a atteint l'Espagne et la Gaule, l'Occident est contraint, s'il ne veut subir le sort de l'Orient, de s'organiser pour la défense. Or, la papauté, directement menacée en Italie par les Lombards, n'est pas matériellement assez puissante pour assumer la direction de cette œuvre de salut. L'empire d'Orient s'étant d'autre part, comme on l'a vu, replié sur lui-même pour faire face au danger, l'initiative appartiendra presque fatalement aux princes carolingiens du royaume franc, destinés à devenir à leur tour les chefs temporels de la chrétienté à laquelle ils vont agréger, sous leur autorité suprême, de nouveaux peuples païens et où ils ressusciteront, sous une forme occidentale, le régime byzantin. Aussi l'heure de la liberté et de l'indépendance totale n'a-t-elle pas encore sonné pour le

siège apostolique; à la tutelle byzantine va succéder la tutelle carolingienne qui aura les mêmes caractères. Du fait de la conquête musulmane et de l'invasion lombarde, l'avènement de la chrétienté romaine, telle que l'avait entrevue Grégoire le Grand, sera retardé d'au moins trois siècles.

CHAPITRE VI

L'avènement des Carolingiens.

I. — La bataille de Poitiers.

En 750, Pépin le Bref qui gouvernait le royaume franc au nom de Chilpéric III, fit demander au pape Zacharie s'il était permis de porter le titre de roi sans en exercer les pouvoirs. Zacharie répondit qu'il valait mieux réserver ce titre à celui qui détenait la puissance publique. A la suite de cette consultation fameuse, dont on a parfois, mais sans raisons décisives, suspecté l'existence, Pépin fut élu roi par l'assemblée de Soissons, en 751.

Les Carolingiens ont en tout cas supplanté les Mérovingiens avec l'assentiment du Saint-Siège qui a décidé des destinées du royaume franc. L'attitude de Zacharie se justifie d'ailleurs par les services éminents que les Carolingiens avaient rendus au christianisme en repoussant l'Islam, en collaborant à la conversion de la Germanie, en réformant l'Eglise franque.

Après la bataille de Tertry, Pépin II, longtemps désigné sous le nom de Pépin d'Héristal, était devenu le véritable maître du royaume mérovingien qu'il gouverna de 687 à 714. Après sa mort, son troisième fils, Charles Martel, réussit à se faire reconnaître, non sans difficultés, en Austrasie et en Neustrie. Or, au moment où il soumet l'Etat franc à son autorité, un

grave danger surgit du côté du sud : en 720, les Arabes, maîtres de l'Espagne, pénètrent en Septimanie et se répandent d'un côté vers Toulouse et la plaine de la Garonne, de l'autre vers Nîmes et le sillon rhodanien, puis, en 732, ils se dirigent vers l'Aquitaine et, par le seuil du Poitou, s'acheminent vers la Loire. Eudes d'Aquitaine, quoiqu'il fût l'ennemi de Charles Martel, sollicite son appui. Charles accourt : une rude bataille s'engage près de Poitiers (17 octobre 732). Les Infidèles reculent. Les Francs ont sauvé la chrétienté menacée par l'Islam. Au cours des années suivantes, trois expéditions de Charles Martel dans le Midi complètent les résultats obtenus et achèvent de conjurer le péril sarrasin.

II. — La conversion de la Germanie.

La chrétienté occidentale, échappée au péril musulman, est redevable à la famille carolingienne d'un autre bienfait : c'est elle qui a rendu possible la conversion de la Germanie par les moines anglo-saxons sous l'impulsion de la papauté. Le grand ouvrier de cette œuvre est saint Boniface, mais saint Boniface a eu à la fin du VIIe siècle des précurseurs tels que Wilfrith et Willibrord, les apôtres de la Frise, dont l'activité a été secondée par Pépin II, tandis que le Saint-Siège conférait à Willibrord la dignité épiscopale.

Boniface ou Winfrid est né en Grande Bretagne vers 680. Issu d'une famille très chrétienne, il se sentit de bonne heure attiré par la vie monastique et il entra à l'abbaye d'Exeter qu'il quitta ensuite pour celle de Nursling, au diocèse de Winchester. Il s'adonna avec passion à l'étude et à la prédication, se signala par ses succès de tout ordre dont il ne tira

aucun orgueil. Son âme, éprise d'un idéal surnaturel, était animée d'un seul désir, celui de se donner aux autres : Winfrid voulait être missionnaire et apôtre.

En 716, il quitte la Grande-Bretagne, débarque en Frise, va rejoindre Willibrord à Utrecht qui était le centre de l'évêché. Il arrive en un moment difficile. Pépin II est mort en 714 ; les Frisons se sont soulevés et le christianisme est en recul. Winfrid doit rentrer en Angleterre. Il ne se décourage pas et si, à la mort de l'abbé Winbrecht survenue lors de son retour, il refuse de devenir abbé de Nursling, c'est qu'il n'a pas renoncé à son dessein d'évangélisation de la Germanie. De fait, en 718, il part de nouveau, mais cette fois il se rend à Rome, muni d'une lettre de recommandation de l'évêque de Winchester, Daniel, pour le pape Grégoire II.

Il est très affectueusement accueilli; les vues de Grégoire II concordent pleinement avec les siennes et, pendant un an, le pontife et le moine élaborent ensemble un plan de conversion de la Germanie. En 719, Winfrid, qui échange alors son nom contre celui de Boniface, repart pour ce lointain pays, chargé d'une mission officielle : c'est au nom de l'Eglise romaine qu'il va agir; le concours des Carolingiens lui permettra de s'acquitter de sa lourde tâche.

Il retourne d'abord en Frise où le grand ennemi des Francs et du catholicisme, le duc Radbod, venait de mourir. Avec son successeur, Aldigisil II, l'influence carolingienne devient prépondérante; les circonstances sont donc éminemment favorables à l'œuvre d'évangélisation. Aussi Boniface gagne-t-il la Hesse et la Thuringe dont les princes reconnaissaient la suprématie franque, mais où, malgré la tentative déjà ancienne de l'Irlandais, saint Kilian, le paganisme avait persisté. Sa correspondance laisse

deviner les difficultés auxquelles il s'est heurté. Elles sont bientôt telles qu'il éprouve le besoin d'aller chercher de nouvelles directions à Rome où il retourne en 722.

Il y est consacré évêque par Grégoire II et prête le même serment d'obédience que les évêques suburbicaires. Ainsi s'affirme la subordination au Saint-Siège de la nouvelle église : Boniface est le délégué du pontife romain. En même temps Grégoire II — et c'est là un fait non moins caractéristique — lui remet une lettre pour Charles Martel auquel il demande de protéger la mission de Germanie. De Rome, Boniface se rend, en 723, à la cour franque où il est fort bien reçu. Charles Martel le prend sous sa protection et lui promet son concours. Dès ses origines, la conversion de la Germanie apparaît comme l'œuvre simultanée de la papauté et des Francs dont elle a scellé l'alliance.

Fort de ce double appui, Boniface retourne en Hesse et en Thuringe. Dès son arrivée, il n'hésite pas à abattre une des idoles particulièrement vénérées, le chêne sacré de Thor, près de Fritzlar. Cet acte d'énergie, qui semble avoir produit une impression profonde, est suivi d'un vigoureux effort de prédication. Aidé de collaborateurs venus de Grande-Bretagne, tels que Lull, Eoban, Wigbert, et aussi de sa parente la belle et savante Lioba. Boniface engage des controverses destinées à convaincre les païens. En même temps, il multiplie les fondations pieuses, édifie à travers l'Allemagne des monastères qui seront autant de foyers de christianisme. Il continue à ne rien entreprendre sans consulter Grégoire II qui, à plusieurs reprises, intervient directement, par exemple pour tempérer le droit canon en ce qui concerne les empêchements au mariage.

Après la mort de Grégoire II (731), le Saint-Siège continue à suivre de très près la mission de Germanie. Grégoire III inaugure son pontificat en conférant à Boniface le *pallium* avec pouvoir de consacrer des évêques. Boniface va profiter du prestige dont l'entoure sa nouvelle dignité pour réorganiser l'église de Bavière. C'est à cette œuvre qu'il se consacre avant tout de 732 à 741. Entre temps, il se rend pour la troisième fois à Rome en 738, y séjourne jusqu'au printemps de 739, puis, quand il revient, il pourvoit à la vacance des évêchés de Ratisbonne, Freising et Salzbourg, dépourvus de titulaires, retourne en Thuringe où il crée également des évêchés, reçoit, à cette occasion, les félicitations du pape Zacharie qui, en 744, l institue légat apostolique pour la Gaule.

Saint Boniface va prendre cette fonction très au sérieux et s'atteler à la réforme de l'Eglise franque, mais, tout en s'adonnant à cette nouvelle tâche, particulièrement ingrate, il ne néglige pas la Germanie. En 744, il fonde le monastère de Fulda. En 745, il s'installe sur le siège archiépiscopal de Cologne où il éprouve, semble-t-il, quelques déboires du côté de son clergé. Pendant les dix années qui lui restent à vivre, il continuera à propager l'Evangile avec cette ardeur infatigable et cette foi robuste dans le succès qui sont les traits les plus saillants de cette grande âme d'apôtre.

III. — La réforme de l'Eglise franque.

La conversion de la Germanie, œuvre du Saint-Siège et des Francs dont Boniface fut en quelque sorte le trait d'union, a été l'occasion de rapports amicaux entre le missionnaire et les princes carolingiens. Il n'est donc pas surprenant que ceux-ci, qui con-

naissaient le zèle et l'intelligence de saint Boniface, aient songé à faire appel à son concours pour réformer l'Eglise franque.

Charles Martel est mort en 741, après avoir partagé son héritage entre ses deux fils, Carloman et Pépin. Carloman, très religieux (il finira dans un monastère), désirait beaucoup ramener l'ordre et la discipline dans le monde ecclésiastique dont la situation était lamentable : les conciles ne se réunissaient plus, les sièges épiscopaux restaient indéfiniment vacants et leurs titulaires déshonoraient l'Eglise par leurs mœurs; le clergé inférieur, mal recruté et abandonné à lui-même, était davantage encore la proie des vices du siècle. La correspondance de saint Boniface est remplie d'invectives contre les clercs qui, non contents d'entretenir des concubines et de s'adonner à l'ivrognerie, cherchent à gagner les masses en leur prêchant des doctrines imbues de superstitions païennes. Un vigoureux redressement était nécessaire et seul un homme comme saint Boniface était capable de le mener à bien.

Pressenti par Carloman, le fougueux apôtre se met aussitôt à l'œuvre et applique des méthodes assez analogues à celles dont il avait usé en Germanie. Ici encore, il agit au nom de l'Eglise romaine avec laquelle il ne cesse de se tenir en contact. Déjà en 742 et en 743, avant qu'il n'ait reçu le titre de légat pontifical, il tient des conciles en Austrasie où gouvernait Carloman. En 744, Pépin le Bref lui demande à son tour de réformer l'Eglise dans ses États et une autre assemblée se réunit à Soissons. En 745, saint Boniface, légat du pape, convoque un synode général commun à tout le royaume franc et, au nom du Saint-Siège dont il est le représentant officiel, il coordonne toutes les mesures réformatrices précédemment édictées.

L'œuvre de ces conciles est immense. Tout d'abord,

saint Boniface a consolidé la hiérarchie. Il a voulu qu'il y eût à Reims, à Sens et à Rouen des métropolitains dont l'autorité s'étendît sur les évêchés de chacune des trois provinces. Il a prescrit également la tenue, à l'intérieur de ces circonscriptions, de conciles annuels, chargés de veiller à la régularité des élections épiscopales et au maintien de la discipline. D'autres mesures ont pour but de ramener le clergé à une vie plus régulière. Boniface interdit aux clercs de porter les armes, d'aller à la guerre et à la chasse, d'avoir sous leur toit une femme autre que leur mère, leur sœur ou leur nièce; il décide que, pour faire respecter l'usage traditionnel du célibat, les clercs fornicateurs seront non seulement déposés, mais enfermés, mis au pain et à l'eau, dans les cas graves fustigés trois fois et laissés en prison un an ou même deux, s'ils ont reçu la prêtrise. Pour assurer l'exécution de ces prescriptions, les conciles francs ont institué la visite épiscopale du diocèse qui aura lieu régulièrement chaque année.

Saint Boniface ne s'est pas borné à restaurer la discipline et la hiérarchie. Il a encore lutté contre les pratiques et les superstitions païennes qui s'étaient introduites dans l'Eglise franque désorganisée et livrée à l'anarchie, telles que la célébration de fêtes devant des dolmens ou au bord des fontaines et la consultation des pythonisses. Les conciles ont condamné ces fâcheuses coutumes ainsi que les divertissements obscènes et, pour y mettre fin, ils n'ont pas craint de recourir au bras séculier, ce qui atteste une fois de plus le parfait accord qui existait entre les réformateurs et les princes carolingiens.

Enfin des précautions ont été prises pour que cette œuvre ne fût pas éphémère. Comme en Bavière, saint Boniface a installé sur les sièges vacants des prélats

entièrement gagnés à ses idées. C'est lui notamment qui a fait nommer évêque de Metz l'un des partisans les plus décidés et les plus actifs de la réforme, Chrodegand. En outre, il a assuré l'indépendance de l'Eglise en obtenant de Carloman et de Pépin la restitution, au moins partielle, des biens ecclésiastiques dérobés par l'aristocratie au temps de Charles Martel.

Grâce à ces diverses réformes l'Eglise franque a été purifiée et le royaume fondé par Clovis a repris sa physionomie chrétienne. Cette transformation est due pour une large part au concours empressé que les princes carolingiens ont prêté à saint Boniface et que la papauté ne pouvait manquer d'apprécier à sa juste valeur. On s'explique dès lors que Zacharie ait fondé sur Pépin de larges espérances et qu'il ait donné son plein assentiment à son élévation à la royauté. Le Saint-Siège devait, semble-t-il, beaucoup gagner au changement de dynastie qui s'opère l'année même où en Italie s'effondre l'exarchat de Ravenne, dernier soutien de l'empire byzantin en Italie.

IV. — L'élection de Pépin le Bref.

En 747, Carloman s'était retiré dans un monastère, après avoir confié à son frère Pépin ses enfants et ses Etats. Pépin, seul chef du royaume, voulut légitimer son pouvoir et mettre le droit en accord avec les faits. La papauté, en raison de son influence sur la chrétienté occidentale, pouvait lui être d'un puissant secours. Il n'hésita pas à se servir d'elle, sachant qu'elle n'avait rien à lui refuser. Il dépêcha donc à Rome son chapelain Fulrad, abbé de Saint-Denis, et l'évêque de Wurzbourg, Burchard, porteurs, a-t-on dit, de la consultation célèbre aux termes de laquelle Zacha-

rie était respectueusement prié de se prononcer entre Childéric III, qui n'avait de roi que le nom et Pépin qui exerçait le pouvoir en fait sans porter le titre royal. La réponse fut celle qu'attendait le prince : Zacharie déclara qu'il valait mieux appeler roi celui qui s'acquittait de la fonction.

En novembre 751, se tient à Soissons une de ces grandes assemblées, comme il y en eut souvent à la fin de la période mérovingienne. Pépin y est proclamé roi, après quoi Childéric III et son fils se laissent tondre et enfermer dans un monastère. Trois ans plus tard, le nouveau souverain reçoit l'onction sainte des mains du successeur de Zacharie, Etienne II. C'était là une innovation importante, grâce à laquelle la monarchie carolingienne revêtait à ses origines un caractère sacerdotal, destiné à affermir son autorité et à la mettre à l'abri des hasards de l'élection. Le roi devenait, comme Pepin se plaira à le rappeler, l'élu du Seigneur et il acquérait un prestige spécial aux yeux de ses sujets.

Pour le moment, l'avènement des Carolingiens apparaît surtout comme l'affirmation de l'entente parfaite qui s'était scellée, au cours des dernières années, entre les nouveaux souverains du royaume franc et la papauté. Si celle-ci, affranchie de la tutelle byzantine, a besoin d'un appui temporel, elle saura où le trouver. La menace lombarde va lui permettre bientôt d'apprécier les bienfaits de l'alliance franque, mais les services rendus par les princes carolingiens les amèneront à revendiquer pour eux les prérogatives autrefois reconnues aux empereurs byzantins et à paralyser la liberté de l'Eglise romaine.

CHAPITRE VII

La Papauté, les Lombards et les Francs pendant la seconde moitié du VIIIe siècle

I. — La donation de Pépin et la formation de l'Etat pontifical.

Lorsque la chute de Ravenne eut mis fin à la domination byzantine en Italie, la situation devint immédiatement critique pour la papauté. Les Lombards ne cachaient pas leur intention d'occuper Rome et d'en faire leur capitale. Pour prévenir cette catastrophe, Etienne II, qui avait succédé à Zacharie en 752, n'aperçut d'autre moyen que de requérir l'appui du nouveau roi des Francs. Au début de 753, inquiet et désemparé, il adressa, par l'intermédiaire d'un pélerin venu à Rome, un message confidentiel à Pépin. Il vit bientôt arriver deux hommes qui avaient toute la confiance du souverain, l'évêque de Metz, Chrodegand, et le duc Autchaire, chargés, suivant le désir qu'il avait exprimé, de le conduire en France.

En même temps que les envoyés francs, survint à Rome le silentiaire Jean, porteur d'instructions de l'empereur byzantin qui demandait au pape d'aller trouver le roi des Lombards et de solliciter la restitution des territoires conquis. Etienne II

déféra à ce vœu et, comme il était à prévoir, se heurta de la part d'Aistulf à un refus formel. Puis, le 15 novembre 753, après avoir obtenu du prince lombard la promesse de ne pas gêner son voyage, il quitta Pavie, se sépara du silentiaire Jean qui l'avait accompagné jusque-là et, escorté des ambassadeurs francs, passa les Alpes au col du Saint-Bernard pour se rendre à Pontion où Pépin l'attendait.

Le roi des Francs manifesta, au cours de cette entrevue (6 janvier 754), sa déférence habituelle à l'égard du souverain pontife; il se prosterna humblement devant lui et marcha, à pied, auprès de sa monture. Rassuré et enhardi par cet accueil, Etienne II exposa l'objet de sa visite; il demanda à Pépin de « venir, à l'aide d'un traité de paix, régler les affaires de Saint-Pierre et de la république des Romains ». Le roi hésita un moment, d'autant plus que son entourage avait accueilli plutôt froidement la proposition pontificale. Avant de s'engager, il convoqua deux assemblées à Quierzy-sur-Oise, puis, finalement, il remit au pape une promesse solennelle, énumérant les territoires qui lui seraient donnés. De son côté, avant de repartir, le 28 juillet 754, à Saint-Denis, Etienne II sacra Pépin et ses deux fils, leur conféra le titre de patrice et exigea des Francs l'engagement solennel de ne jamais choisir un roi en dehors de la famille carolingienne.

La guerre contre les Lombards commença aussitôt. Les Francs, victorieux au val de Suse, allèrent assiéger Pavie. Aistulf, se voyant perdu, demanda la paix. On lui imposa la promesse de rendre au pape les conquêtes qu'il avait réalisées au détriment de l'Etat pontifical et de lui livrer, en outre, la cité deRavenne avec les villes qui en dépendaient.

Tranquillisé, Etienne II regagna sa capitale, mais le roi lombard, infidèle à ses engagements, ne restitua rien et reparut devant Rome en ennemi. Le pape lança un appel désespéré à Pépin qui, en 756, franchit de nouveau les Alpes et contraignit Aistulf à traiter. Cette fois les conditions furent plus dures : il fallut payer une contribution de guerre, un tribut annuel de douze mille sous d'or et un certain nombre de commissaires francs furent chargés de veiller à la remise des places cédées au Saint-Siège. Un acte solennel de Pépin spécifia que le territoire accordé à l'Eglise romaine comprendrait Ravenne, le pays entre l'Apennin et la mer de Forli à Sinigaglia et, de l'autre côté de l'Apennin, la série des forteresses jalonnant la voie flaminienne.

Tels sont les événements qui se sont déroulés de 753 à 756. Ils ont donné à la chrétienté une orientation nouvelle.

Tout d'abord ils marquent la fin irrémédiable de la chrétienté byzantine. Sans doute la première démarche d'Etienne II a été connue à Constantinople où l'on a pu croire un instant que Pépin travaillait pour l'empire, mais il n'en a pas été ainsi en 756 : au moment où le roi des Francs allait passer les Alpes pour la seconde fois, deux envoyés byzantins traversèrent Rome et, comme on leur communiquait la nouvelle, ils se montrèrent fort étonnés, leur souverain n'ayant pas, dirent-ils, sollicité cette intervention. L'un d'eux, le secrétaire Georges, alla trouver Pépin à Pavie et lui demanda de restituer Ravenne à l'empire d'Orient. Pépin répartit qu'il n'avait fait la guerre pour aucun intérêt humain, mais uniquement par amour de saint Pierre, que dans ces conditions il ne pouvait revênir sur un don qu'il avait fait au Saint-Siège en toute légitinité.

La donation de Pépin a une autre conséquence non moins importante. Elle crée une sorte de protectorat franc en Italie. En 754, à Saint-Denis, Pépin a reçu le titre de patrice (*patricius Romanorum*) qu'il transmettra à ses fils. Ce n'était là, à vrai dire, qu'une dignité honorifique à laquelle ne s'attache, à l'origine, aucune prérogative spéciale, mais elle deviendra peu à peu comme le symbole d'un état de fait que les circonstances vont préciser. Les Francs ont sauvé Rome, mais le royaume lombard subsiste et il est prouvé que l'Etat pontifical ne peut se maintenir par ses propres forces. Les princes carolingiens se portent garants de son indépendance et, avec elle, de la liberté de l'Eglise. C'est là un grave danger : le césaropapisme byzantin risque d'être remplacé par un césaropapisme franc. Pépin le Bref s'est montré très modéré; Charlemagne le sera beaucoup moins et sa politique religieuse sera la réédition de celle de Constantin et de Justinien.

II. — La donation de Charlemagne.

La papauté, devenue puissance territoriale en Italie, devait être considérée par les Lombards comme une ennemie. La mort d'Aistulf (756) retarda la rupture. Deux compétiteurs se disputèrent alors le pouvoir, Ratchis, frère du prince défunt, et Didier, duc de Toscane. Didier chercha un appui du côté du Saint-Siège et laissa entrevoir la possibilité, s'il triomphait, d'étendre l'Etat pontifical au nord de l'exarchat et au sud de la Pentapole; il promit même Bologne. Devenu roi, il se contenta de restituer Faenza et Ferrare, tandis que, pour ruiner la puissance temporelle de la papauté, il concluait une

convention avec Constantinople en vue de rétablir l'exarchat. Il avait par ailleurs annexé Spolète et Bénévent. En 759, il parut devant Rome.

Etienne II était mort en 757 et Paul Ier lui avait succédé. Le nouveau pape alla trouver Didier. Il n'obtint rien et se plaignit à Pépin le Bref de l'attitude du roi des Lombards. Pépin, occupé à dompter une révolte de l'Aquitaine, se contenta d'envoyer des émissaires qui négocièrent un arrangement entre le Saint-Siège et les Lombards sur la base de l'*uti possidetis.* Didier promit de vivre en bon accord avec le pape et même de l'aider, s'il était attaqué par les Byzantins.

La situation du siège apostolique n'en restait pas moins fragile. Elle l'était d'autant plus que Rome était la proie des factions. Depuis la fin de la domination byzantine en Italie, les vieilles rivalités, toujours latentes, entre le clergé et la noblesse s'étaient réveillées; de leur côté, les populations de la campagne affichaient des tendances à l'autonomie. A la mort d'Etienne II, la candidature de Paul Ier avait été vivement combattue et, sans une lettre énergique de Pépin le Bref, l'élection eût risqué d'être tumultueuse. En 767, le pape étant tombé malade, l'aristocratie militaire organisa un complot dirigé surtout contre le primicier Christophe, personnage très influent à la cour pontificale. Un certain duc Toto forma le projet de hâter la mort de Paul Ier. Il la précipita en effet, car le malheureux pape, mis au courant de tout ce qui se tramait, éprouva une telle frayeur qu'il passa de vie à trépas, le 28 juin 767. Toto fit proclamer évêque de Rome, sous le nom de Constantin V, son propre frère qui n'était qu'un simple laïque. Christophe refusa de s'associer à cette usurpation. Menacé de mort à

son tour, il gagna Pavie où il implora l'intervention de Didier. La crise intérieure avait ressuscité le péril lombard.

Didier mit des troupes à la disposition de Christophe qui, à la fin de juillet 768, entra victorieusement dans Rome. Toto fut tué au cours du combat. Après bien des péripéties, Christophe réussit, le 1er août 768, à faire élire un nouveau pape en la personne d'Etienne III, un excellent prêtre, très pieux et bon, mais faible.

Une réaction violente se dessina alors aussi bien contre les Lombards que contre les partisans de Toto : le prêtre Waldeprut, représentant officiel de Didier, eut les yeux crevés en même temps que Constantin V. L'Eglise romaine chercha, au sortir de cette période anarchique, à conquérir sa liberté. Un concile, tenu à Rome en août 769, régla le mode de l'élection pontificale : seuls les cardinaux-prêtres ou cardinaux-diacres seraient à l'avenir éligibles et la désignation d'un nouveau pape appartiendrait exclusivement au clergé. Ce décret était excellent, mais les violences qui avaient coïncidé avec sa promulgation devaient amener de sanglantes représailles. Didier, animé d'un ardent désir de vengeance, prépara une expédition qui eut lieu seulement en 771. Avant d'attaquer Rome, il se rencontra pourtant avec le pape Etienne III qui consentit à lui livrer Christophe et son fils Serge. Christophe fut tellement maltraité qu'il en mourut; Serge, à moitié étranglé, fut enterré alors qu'il respirait encore. D'autre part, Etienne III ne retira aucun profit de cet acte de faiblesse. Didier ne lui rendit aucun des territoires revendiqués par le Saint-Siège. Plus que jamais, la papauté semblait à la merci des Lombards.

Du côté des Francs, la mort de Pépin le Bref (768) avait modifié la situation. Le pouvoir avait été partagé entre les deux fils du prince défunt, Charles et Carloman. Or celui qui devait être Charlemagne avait épousé une fille de Didier, malgré les représentations d'Etienne III. Heureusement pour la papauté, il se lassa d'elle et la renvoya à son père. De plus, le frère de Charlemagne, Carloman, partisan décidé de l'alliance lombarde, mourut le 4 décembre 771. Charlemagne confisqua l'héritage fraternel et il en voulut beaucoup à Didier d'avoir accueilli sa belle-sœur et ses neveux dépossédés par lui. De là, entre les Francs et les Lombards, une tension, forcément favorable à la papauté.

Etienne III, mort en janvier 772, fut remplacé par Adrien dont le pontificat devait durer de 772 à 795. Le nouveau pape manifesta aussitôt une sûreté de vues et une énergie qui avaient totalement manqué à son prédécesseur. Il sut rétablir la paix à l'intérieur de l'Etat pontifical en rappelant les exilés et en poursuivant les assassins de Christophe et de Serge. D'autre part, tout en protestant de ses intentions pacifiques, il mit Didier en demeure d'exécuter ses promesses.

Didier répondit par une offensive hardie. Il s'empara de Faenza, bloqua Ravenne, envahit le duché de Rome, ravagea la campagne et menaça de prendre la ville. Adrien se trouva, à la fin de 772, dans une situation identique à celle d'Etienne II en 752.

Il sut du moins être à la hauteur des circonstances. Il organisa Rome militairement et fit appel à Charlemagne, puis il envoya à Viterbe, où se tenait Didier, trois évêques chargés de lui signifier qu'il serait excommunié, s'il ne s'arrêtait pas aussitôt. Le roi, surpris de cette injonction, n'osa pas aller de l'avant

et Charlemagne, qui venait de franchir les Alpes, eut le temps d'arriver. Didier se réfugia dans Pavie, tandis que son fils, Adalgis, défendait Vérone. Les Francs bloquèrent à la fois Pavie et Vérone. Vérone tomba bientôt. Le siège de Pavie se prolongea jusqu'en 774.

Charlemagne l'abandonna un moment pour se rendre à Rome où il voulait être pour Pâques. On renouvela en son honneur le cérémonial pompeux de l'époque byzantine : les officiers de l'armée pontificale se rendirent au-devant de lui et le conduisirent à Saint-Pierre; le roi s'agenouilla sur les marches de la basilique, tandis que le chœur célébrait celui qui venait au nom du Seigneur, puis, gravissant les degrés, il se trouva en présence du pape et reçut l'accolade. Le 6 avril 774, il renouvela la donation de Quierzy et fit rédiger une nouvelle *promissio* aux termes de laquelle l'Etat pontifical comprendrait les duchés de Spolète et de Bénévent, la Toscane tout entière, la Corse, la Vénétie, l'Istrie, l'ancien exarchat, augmenté de Parme, Reggio et Mantoue. La moitié de l'Italie devait appartenir au Saint-Siège qui, dès lors, serait en état de se défendre.

Cette donation, en assurant à l'Eglise romaine la force temporelle nécessaire à l'exercice de son autorité spirituelle, aurait pu avoir les plus heureux résultats, si Charlemagne s'était montré lui-même plus désintéressé. Or, le roi des Francs n'eut garde de s'oublier. Lorsqu'en juin 774 Pavie eut capitulé, il détruisit le royaume de Didier et prit lui-même le titre de roi des Lombards. Par là il annulait l'effet de sa donation; il devenait le voisin de l'Etat pontifical et un voisin autrement puissant que ne l'avait été l'exarque de Ravenne. Comment n'aurait-

il pas eu l'ambition de dominer l'Italie et de régenter l'Eglise ?

III. — Charlemagne et la papauté de 774 à 795

Installé en Italie, roi des Lombards, patrice des Romains, Charlemagne ne tarde pas à découvrir ses intentions. Il diffère l'exécution de sa promesse et ne restitue au Saint-Siège que les villes récemment occupées par Didier, telles que Faenza et Ferrare ou encore Imola et Bologne. Adrien lui rappelle ses engagements. Le roi, non content de faire la sourde oreille, contrecarre partout la politique pontificale, par exemple à Spolète et à Bénévent où, à la suite de la visite des deux *missi* francs en 776, les ducs, au lieu de reconnaître l'autorité pontificale, s'inclinent devant celle de Charlemagne. Adrien ne peut même pas se faire restituer les patrimoines de l'Eglise romaine à l'intérieur des deux duchés. Il en est de même en Istrie où l'évêque Maurice, lorsqu'il se présente au nom du pape, est arrêté et a les yeux crevés. D'autre part, Charlemagne se rapproche des Grecs, accueille avec une faveur marquée les ambassadeurs de l'impératrice Irène qui sollicitait la main d'une de ses filles pour le jeune Constantin VI, en même temps qu'il laisse le duc de Bénévent, Arichis, très hostile au Saint-Siège, nouer toutes sortes d'intrigues avec les officiers byzantins de l'Italie méridionale. A tous les confins de l'Etat pontifical, l'horizon paraissait sombre. Aussi Adrien jugea-t-il prudent, pour renforcer sa situation, de limiter ses demandes : lorsqu'en 781 Charlemagne vint à Rome pour faire sacrer son fils Pépin, qu'il avait nommé roi d'Italie, le pape renonça à tout

droit de souveraineté sur le duché de Spolète, mais exigea la restitution immédiate de la Sabine.

Ce compromis assura quelques années de paix qu'Adrien utilisa pour se rapprocher de Constantinople où Irène acceptait de restaurer le culte des images. Cette entente inquiéta Charlemagne dont les rapports avec l'empire d'Orient étaient moins amicaux depuis la rupture des négociations matrimoniales engagées un peu plus tôt. Afin d'y couper court et de ramener le pape à l'alliance franque, il restitua à Adrien, au cours d'un troisième voyage en Italie rendu nécessaire par les intrigues d'Arichis, les patrimoines de l'Eglise romaine dans le duché de Bénévent et il lui céda une partie de la Toscane lombarde, notamment Orvieto et Viterbe. Comme toujours, Adrien eut beaucoup de peine à entrer en possession des territoires qui lui étaient dévolus. Dans la Toscane lombarde, les agents du roi franc manifestèrent à son égard beaucoup de mauvaise volonté. A Bénévent, ce fut pire encore : lorsqu'Arichis fut mort (787), Charlemagne, malgré les instances du pape, n'hésita pas à rendre la liberté au fils du roi défunt, Grimoald, dont il avait besoin pour repousser les troupes grecques qui avaient débarqué en Italie et venaient prêter main forte au prétendant lombard, Adalgis, fils de Didier, déjà arrivé à Salerne. Par surcroît, il autorisa Grimoald à tenir pour nulles les promesses de territoires faites au Saint-Siège par son père. Il sacrifiait délibérément les intérêts du pape qui se plaignait amèrement de ce que le roi des Francs eût plus d'égards pour le duc de Bénévent que pour le successeur de Pierre.

En somme, de 774 à 778, Charlemagne n'a été pour l'Etat pontifical qu'un protecteur impérieux

qui a agi à sa guise et en fonction de ses intérêts personnels, sans se montrer très scrupuleux à l'égard des engagements qu'il avait contractés. Après 788, il franchit une nouvelle étape en s'immisçant dans le gouvernement intérieur de l'Eglise romaine.

Pépin le Bref s'était montré très respectueux de l'indépendance pontificale. Il avait considéré son titre de patrice comme purement honorifique; Charlemagne prétend lui attacher des droits effectifs. A la mort de l'archevêque de Ravenne, Léon (777), il veut dépêcher un *missus* franc pour diriger l'élection du successeur ; Adrien a beaucoup de peine à lui faire comprendre que cet empiétement dans le domaine des choses spirituelles est inadmissible. Le 28 décembre 795, Adrien meurt à son tour. Le clergé romain choisit librement Léon III, mais on transmet au roi des Francs le décret d'élection et le nouveau pape y joint les clefs de la confession de saint Pierre avec l'étendard de la ville de Rome. Charlemagne envoie comme *missus* Angilbert qui semble avoir, en son nom, exigé du peuple romain un serment de fidélité.

C'est là un événement de beaucoup de portée. Il est clair désormais que l'Eglise romaine, libérée du patronage byzantin, est de nouveau menacée dans son indépendance. Aux interventions d'ordre temporel s'en sont ajoutées d'autres d'un caractère différent. En même temps qu'il surveille, réprimande et, au besoin, fait arrêter les fonctionnaires pontificaux, Charlemagne à l'audace de donner ses directives à Léon III qu'il invite à être pieux, fidèle à ses devoirs, attentif à maintenir la discipline et à combattre la simonie. En certains cas, il s'arroge, ce qui est plus formidable encore, une autorité théologique. On l'a vu par exemple, lors du concile réuni par ses soins

à Francfort en 794, condamner l'hérésie de l'adoptianisme qu'avait propagée Félix d'Urgel et définir la doctrine occidentale des images en des termes différents de ceux dont s'était servi, en 787, le concile de Nicée lors de la liquidation de l'hérésie iconoclaste.

A ces divers indices, il apparaît que la chrétienté occidentale tend à être dirigée par l'empereur et non plus par le pape. Il ne restait plus à Charlemagne qu'à restaurer officiellement le césaropapisme à son profit ; le prestige qu'il avait acquis par ses extraordinaires conquêtes allait bientôt le lui permettre.

CHAPITRE VIII

La restauration de l'Empire d'Occident.

I. — La conquête franque au temps de Charlemagne

Au moment où Charlemagne, par suite de la mort de Carloman (4 décembre 771), recueillit la totalité de l'héritage de Pépin le Bref, le royaume franc s'identifiait à peu près avec l'ancienne Gaule. A l'ouest, la Bretagne restait indépendante. En revanche, sur la rive droite du Rhin, les Alamans, les Thuringiens et les Bavarois subissaient l'influence franque.

Charlemagne est avant tout un grand conquérant. Les mobiles qui l'ont poussé à étendre son royaume sont d'ordre divers. Les uns sont personnels : comme tous les Francs, Charles a conservé le tempérament belliqueux de sa race; il aime la guerre pour la guerre, ce qui s'accorde mal avec son idéal chrétien au nom duquel il poursuivra l'œuvre de saint Boniface et s'efforcera de ruiner le paganisme, en usant de moyens différents et parfois répréhensibles. D'autre part, il s'est rendu compte qu'au delà des limites de son royaume, la menace barbare risquait de surgir encore une fois : de nouveaux envahisseurs se pressaient à toutes les frontières, comme jadis le long de celles de l'empire romain. C'étaient à l'est les Saxons, puis, par derrière eux, au-delà de l'Elbe,

les Slaves, et dans les plaines du Danube, les Avares, au sud-est, en Italie, les Lombards, au sud-ouest les Arabes qui, installés en Espagne, débordaient au nord des Pyrénées. Etendre la chrétienté en y englobant de nouveaux peuples païens, contenir les hordes qui risquaient de la submerger, tel est le double but qu'a poursuivi Charlemagne.

Pour mener à bien cette vaste entreprise, il dut exiger des Francs un gros effort. Il n'a pas créé une armée de toutes pièces; il a maintenu les institutions militaires préexistantes, en les améliorant et en les perfectionnant. Pas plus que les Mérovingiens, il n'entretient d'armée permanente. Lorsqu'il veut entrer en campagne, il convoque l'ost par l'hériban, c'est-à-dire par l'ordre de guerre. Théoriquement, tous les propriétaires doivent répondre à l'appel, mais il est rare que la levée soit générale. Le plus souvent, Charlemagne n'exige qu'un homme sur deux, sur trois ou même sur six, car il veut ménager la petite propriété, particulièrement atteinte par l'ost. C'est sans doute cette préoccupation qui l'amena à étendre l'obligation du service militaire à tous les hommes libres, conduits par leur seigneur. Malgré ces ménagements, les populations du royaume franc eurent à souffrir de guerres continuelles qui, en leur enlevant une bonne partie des hommes valides, ont entravé les progrès économiques.

Il n'y a pas lieu de revenir ici sur la première expédition de Charlemagne, dirigée, en 773-774, contre les Lombards, et dont les conséquences ont été déjà analysées. Au même moment, il était engagé dans une autre guerre, infiniment plus rude, puisqu'elle dura à peu près sans interruption de 772 à 804, la guerre de Saxe.

Les Saxons établis tout le long des frontières du

royaume carolingien depuis la Frise jusqu'à la Thuringe, étaient des voisins dangereux qui plusieurs fois avaient tenté des incursions en territoire franc. On ne connaît pas les motifs immédiats qui, en 772, ont décidé Charlemagne à pénétrer en Saxe. Son expédition paraît dictée par un souci de représailles. Il détruit l'idole Irminsul, s'avance jusqu'à la Wéser et reçoit la soumission du pays. En 773, tandis qu'il est occupé en Italie, un retour offensif se produit, marqué par l'incendie de Fritzlar. De là, en 775, une nouvelle intervention de Charlemagne qui franchit la Wéser, prend la direction du sud, arrive dans la région du Harz où il reçoit de nouvelles promesses de fidélité, mais il est rappelé en hâte par un soulèvement sur la rive gauche de la Wéser où les postes qu'il avait laissés ont été surpris et massacrés. Cet incident l'a sans doute décidé à renoncer aux expéditions de représailles. A partir de 776, il adopte une tactique plus méthodique, s'avance lentement, laisse partout des garnisons, élève des forteresses destinées à appuyer les opérations ultérieures et contraint ses adversaires à se convertir au christianisme. En 777, par exemple, les Saxons accourent en masse à Paderborn où se trouvait le roi et descendent dans la cuve baptismale. Le catholicisme est pour Charlemagne un instrument de conquête, tandis qu'au temps de saint Boniface les armées franques se contentaient de protéger les missionnaires et de favoriser l'œuvre d'évangélisation.

Cette politique fut longue à porter ses fruits. Si, en 777, plusieurs groupes saxons ont fait leur soumission, le plus ardent de leurs chefs, Widukind, a refusé de se courber sous la domination franque. Son indomptable énergie va, pendant de longues années, animer la résistance que favorise la nature du pays, couvert

de marécages et de bois impénétrables. En 778, les Saxons poussent une pointe vers le Rhin, en direction de Cologne, pillent largement églises et monastères. En 779 et en 780, Charlemagne, occupé l'année précédente en Espagne, procède à une large opération de nettoiement qui rétablit le calme pendant deux ans, mais, en 782, sous la farouche impulsion de Widukind, l'agitation recommence, appuyée par une invasion de Slaves Sorabes, établis entre l'Elbe et la Saale; l'armée franque est surprise sur la rive droite de la Wéser et subit un désastre où l'élite de la noblesse trouve la mort.

Cette catastrophe décide Charlemagne à modifier une fois de plus sa tactique. A la pénétration lente et méthodique va succéder la conquête violente, suivie d'annexions. Le roi se porte lui-même au confluent de la Wéser et de l'Aller et, à défaut de Widukind réfugié chez les Danois, se fait livrer quatre mille cinq cents rebelles qui sont froidement passés par les armes. Cet abominable massacre est suivi d'une rude campagne qui dure deux ans (784-785) et que l'hiver n'interrompt même pas. Charlemagne soumet la Westphalie, franchit la Wéser, gagne la Saxe septentrionale où se trouvait Widukind et contraint enfin l'indomptable guerrier à recevoir le baptême. A la fin de 785, la conquête paraît terminée. Il y aura pourtant, dix ans plus tard, un réveil terrible qui sera suivi, de 795 à 797, d'une nouvelle répression. Celle-ci ne donnera pas encore de résultats décisifs et c'est seulement au début du IXe siècle, lorsque Charlemagne aura, par un acte de violence inouïe, déporté une bonne partie des Saxons dans d'autres régions que le pays sera enfin pacifié. La frontière du royaume franc, qui, au début du règne, se tenait dans les parages du Rhin, atteindra alors l'Elbe.

qu'elle dépassera même au nord, dans le voisinage du Danemark.

Les autres expéditions de Charlemagne ne ressemblent pas à la guerre lombarde ni à la guerre saxonne. Elles n'entraînent pas d'annexions et semblent avoir eu pour prétexte la nécessité de contenir des peuples dont on pouvait redouter tôt ou tard la ruée vers les pays rhénans.

En 777, Charlemagne fut appelé en Espagne par le gouverneur de Barcelone, Soliman-el-Arabi, qui aspirait à l'indépendance. Il y vint aussitôt avec une imposante armée, s'empara de Pampelune et de Gérone, mais échoua devant Saragosse et dut battre en retraite. C'est au retour de cette expédition que son arrière-garde, commandée par Roland, fut attaquée, tandis qu'elle franchissait les Pyrénées, et subit la défaite qui plus tard inspira les poètes épiques. Charlemagne n'osa plus retourner en Espagne, mais il créa aux frontières de la Septimanie, que les Musulmans avaient de nouveau franchies en 793, la marche d'Espagne, solidement gardée par plusieurs places fortes le long des Pyrénées, et qui s'étendait jusqu'à Barcelone.

La même organisation défensive fut constituée à l'ouest pour parer aux attaques des Bretons, mais c'est surtout du côté de l'est que le spectre de l'invasion paraissait particulièrement redoutable. En 788, les Avares qui, à plusieurs reprises, avaient menacé les frontières de l'empire byzantin, se retournèrent vers l'ouest et envahirent la Bavière. Pendant trois ans, Charlemagne prépara une expédition qu'il prévoyait difficile et qui fut, en effet, avec la guerre de Saxe, la plus dure de toutes celles qu'il a entreprises. En 791, il s'avança lui-même le long du Danube, jusqu'au confluent du Raab, mais il n'obtint

que de médiocres résultats. Appelé en Saxe, il laissa à son fils Pépin et à ses lieutenants Eric et Gérold, le soin d'enlever le *Ring*, c'est-à-dire un vaste camp entouré d'une série d'enceintes que constituaient des troncs d'arbres et des pierres très dures. Les Francs finirent par s'en emparer et le chef des Avares, Tudun, se laissa baptiser avec un bon nombre de ses guerriers.

Charlemagne s'est aussi préoccupé de protéger la Saxe contre les Slaves qui occupaient le pays entre l'Elbe et l'Oder. Après la fondation de l'empire, en 810, il entreprendra une expédition contre les Danois qui paraissent l'avoir particulièrement inquiété. Une grande muraille avait été construite, en 808, de la mer Baltique à la mer du Nord pour les empêcher de pénétrer sur le territoire franc et la marche de Danie joua de ce côté le même rôle que celles d'Espagne, de Bretagne, de Pannonie et de Bavière.

A la suite de toutes ces expéditions, l'idée se répandit que Charlemagne, déjà roi des Francs et des Lombards, était beaucoup plus qu'un roi. Il avait étendu sa domination jusqu'à l'Elbe, soumis la Saxe, dompté la Bavière. L'Espagne et la Grande-Bretagne elles-mêmes reconnaissaient en lui une autorité supérieure. Souverain de l'Occident tout entier, il exerçait même sur l'Orient son influence grandissante. Son pouvoir avait donc un caractère universel; il était, comme l'écrivait Alcuin en 799, le *rector populi christiani*. Dès lors, n'y avait-il pas lieu de reconnaître par un titre spécial cette extraordinaire puissance, de consacrer en droit ce qui existait en fait ? Telle était la question qui se trouvait posée devant l'opinion à la fin du VIIIe siècle et à laquelle Charlemagne lui-même avait déjà trouvé une solution.

II. — Le couronnement impérial de l'an 800.

Depuis 797, l'empire d'Orient était gouverné par une femme. Le successeur de Constantin V, Léon IV, n'avait régné que quelques années (775-780) et ne laissait, en mourant, qu'un héritier mineur, Constantin VI. Sa veuve, Irène, prit la régence. Energique, autoritaire, animée d'une véritable passion du pouvoir, elle n'hésita pas, lorsque son fils eut atteint sa majorité, à lui disputer la couronne. Elle se heurta à l'opposition de l'armée qui lui reprochait la paix peu honorable qu'elle avait conclue, en 783, avec les Musulmans. En 790, elle dut s'effacer, mais ne se tint pas pour battue. En 797, elle prit sa revanche, fit crever les yeux à son propre fils et se proclama impératrice. Son usurpation fut accompagnée d'un nouveau progrès de l'Islam : dès 798, le calife de Bagdad, Haroun-al-Raschid, obligeait le gouvernement byzantin à lui payer tribut.

L'avènement d'une femme au trône impérial était-il légitime en droit ? Aucun précédent n'existait à Rome ni à Byzance. Ne pouvait-on considérer l'empire comme vacant et procéder à la désignation d'un nouveau titulaire de la couronne ? Charlemagne s'est aussitôt rangé à cette opinion. Le coup d'état byzantin de 797 est à l'origine de son apothéose de l'an 800 qu'il a très habilement préparée pendant trois ans, exploitant tout à la fois la tradition occidentale et les circonstances qui l'ont puissamment aidé.

Depuis la chute de l'empire d'Occident en 476, l'idée d'unité romaine n'avait jamais complètement disparu. Les peuples barbares, établis sur les ruines du monde antique, reconnurent à Byzance, héritière

de Rome, une sorte de prééminence morale, et, lorsque les armées de Justinien reconquirent l'Italie, personne ne mit en doute la légitimité de cette reprise de possession. « D'une part, comme l'a très justement écrit M. Kleinclausz, l'empereur byzantin était reconnu, sans qu'il fût possible d'en douter, comme le chef politique de tout l'ancien monde romain avec Constantinople pour capitale et, quelle que fût son origine ou sa culture, qu'il fût slave ou grec, barbare ou civilisé, il voyait son autorité unanimement admise et solennellement proclamée. D'autre part, la preuve était faite que l'Empire avait gardé dans les pays d'Occident la même importance et le même prestige qu'autrefois et que, si le souvenir de sa domination universelle y persistait toujours, le sentiment de l'unité nécessaire à son existence et à sa grandeur y était plus persistant que jamais. »

Fort de tels souvenirs, Charlemagne pouvait ceindre la couronne impériale, considérée comme vacante, sans risquer de susciter l'étonnement ou de soulever l'opposition de ses contemporains. En outre, il s'était attaché, en toutes circonstances, à faire figure de défenseur de la foi et de l'orthodoxie, assumant ainsi la tâche assignée par la tradition chrétienne à Constantin et à ses successeurs. Non content d'étendre les limites de la chrétienté, il avait de gré ou de force converti les peuples païens à la religion qu'il professait lui-même. Rien de plus curieux à cet égard que le premier capitulaire par lequel il règle, en 785, l'organisation de la Saxe. Il ordonne de respecter les églises qu'il transforme en asiles de paix d'où il est interdit d'expulser par la force qui que ce soit ; il prescrit de respecter le jeûne du carême sous peine de mort et menace également du supplice capital quiconque refuse de se faire

administrer le baptême ou sacrifie un homme au diable suivant la mode païenne. En contraignant, par ces méthodes d'une odieuse brutalité, la Saxe et les autres pays annexés au royaume franc à adhérer à la foi catholique, Charlemagne transformait en guerre sainte une expédition dictée tout à la fois par son ambition guerrière et par les intérêts de son royaume; il pouvait être candidat à la succession des grands empereurs chrétiens immortalisés par la légende, aspirer à devenir l'héritier de Constantin, de Théodose, de Valentinien et de Justinien.

On s'explique dès lors que les écrivains à sa solde, lettrés tout imbus des souvenirs de l'antiquité ou hommes d'Eglise pénétrés de la tradition chrétienne, aient salué par avance sa dignité impériale. Alcuin, dans une lettre célèbre de juin 799, fait déjà allusion à la couronne qu'allait ceindre le roi franc; Angilbert, dans un poème dédié à la gloire de la famille carolingienne, n'hésite pas à décerner à Charles l'épithète d'Auguste, à affirmer qu'il est le « chef du monde » et qu'il l'emporte sur tous les rois. Des expressions du même genre apparaissent, au même moment sous la plume de Théodulfe et de Paulin d'Aquilée. L'opinion est admirablement préparée. Il suffira d'arracher à la faiblesse du pape Léon III l'acte décisif qui réaliserait les ambitieuses espérances du fils de Pépin le Bref.

L'élection pontificale de 795 devait les favoriser. Le successeur d'Adrien, Léon III, avait, dès son avènement, envoyé à Charles les clefs de la confession de saint Pierre et l'étendard de la ville de Rome, permis à ses sujets de prêter serment de fidélité à Angilbert, accueilli, sans protester, les conseils de direction spirituelle prodigués avec une inconvenante désinvolture par le roi des Francs. Au cours des années

qui suivirent, la dépendance du pape ne fait que s'accroître. Léon III laisse Charlemagne surveiller l'administration de l'Etat romain, réprimander ou même faire arrêter les agents pontificaux ; il ne revendique pas plus ses prérogatives de souverain temporel que sa primauté spirituelle. Très vite, Charles peut acquérir la certitude qu'il ne rencontrera du côté du Saint-Siège aucune résistance. A la fin de 799, il juge que le moment est venu d'aller de l'avant et c'est le pape lui-même qui va lui fournir l'occasion qu'il attendait avec une vive impatience.

L'inertie de Léon III a réveillé à Rome l'opposition de l'aristocratie. Au printemps de 799, il se forme une conjuration. Le 25 avril, tandis que le pape traverse processionnellement les rues de la ville, il est assailli par une troupe armée que dirigent deux hauts fonctionnaires de l'Eglise, le primicier Pascal et le sacellaire Campulus. On se saisit de lui, on le jette à terre, on l'entraîne dans l'église du monastère de Saint-Silvestre où il est cruellement maltraité. Il réussit pourtant à s'échapper, se réfugie auprès du *missus* franc, Wirundus, et du duc de Spolète, Winigis, qui le mettent en sûreté hors de Rome, après quoi il passe les Alpes et va rejoindre Charlemagne qui séjournait alors à Paderborn.

Le roi l'accueille avec déférence, puis le renvoie à Rome, escorté d'évêques et de comtes qui le réinstallent sur sa chaire. Tout paraît terminé, mais Charles, qui cherche un prétexte pour venir en Italie, se garde bien de laisser tomber l'affaire. Le 1er décembre 800, il apparaît à son tour à Rome, réunit une grande assemblée de l'aristocratie qu'il préside en personne, expose avec une solennité affectée la raison qui lui a fait passer les monts : il veut procéder lui-même à une enquête sur les événements d'avril

799. Une telle prétention était canoniquement et politiquement inadmissible; au spirituel le pape ne relève que de Dieu et au temporel, il n'existe dans ses Etats aucune autorité supérieure à la sienne. Si Léon III avait eu le moindre souci de sa dignité il aurait fait défaut. Il comparut pourtant devant Charlemagne le 23 décembre 800, se justifia humblement des griefs élevés contre son administration et jura qu'il n'était coupable d'aucun crime. C'était reconnaître la suprême juridiction du roi des Francs sur l'Etat romain et sur son chef.

L'assemblée où Léon III rendit compte de son gouvernement s'est tenue le 23 décembre. Le lendemain, jour de Noël, Charles se rend à Saint-Pierre, escorté d'une grande foule. Le pape le « couronne d'une très précieuse couronne », tandis que les fidèles Romains, assemblés dans la basilique, s'écrient : « A Charles, très pieux auguste couronné par Dieu, grand et pacifique empereur, vie et victoire ! » Cette acclamation qui instituait le roi des Francs « empereur des Romains » est répétée par trois fois, puis Léon III, après avoir oint de l'huile sainte le fils du roi, Charles, qui se trouvait là également, célèbre la messe de Noël.

La cérémonie s'était déroulée avec une majestueuse ordonnance et, semble-t-il, suivant le cérémonial byzantin. Rien, dans le récit qu'en a laissé la version officielle du *Liber pontificalis*, ne laisse supposer que les différentes phases n'en aient pas été prévues avec la plus extrême minutie. Aussi y a-t-il lieu, comme l'a fort bien montré M. Halphen, de reléguer parmi les légendes l'affirmation du biographe de Charlemagne, Eginhard, suivant lequel le prince franc aurait prétendu qu'il ne serait pas entré à Saint-Pierre, s'il avait pu prévoir les intentions de Léon III. Eginhard, qui n'a écrit sa *Vita Karoli*

que sous le règne de Louis le Pieux, a voulu pallier le mauvais effet produit à Constantinople par le couronnement impérial, mais on ne peut s'autoriser de cette version tardive pour nier le rôle primordial qu'a joué Charlemagne dans les préparatifs de la cérémonie de l'an 800.

Le rétablissement de l'empire est en effet tout à son avantage. La couronne que Léon III a déposée sur sa tête lui confère le droit de gouverner le monde entier; l'unité de la chrétienté est reconstituée sous son sceptre, temporellement et spirituellement. Nouveau Constantin, l'empereur romain de l'an 800 veillera tout à la fois à la sécurité matérielle des peuples et à leur progrès moral. Il entend même subordonner l'Eglise à son pouvoir suprême et sa correspondance avec Léon III indique nettement que pour lui la situation du pape à son égard doit être analogue à celle du patriarche de Constantinople vis-à-vis de l'empereur d'Orient. Le souvenir de la chrétienté byzantine ne cessera d'ailleurs de planer sur l'empire carolingien. Comme Justinien, Charlemagne cherchera à imprimer aux vastes domaines qu'il a conquis une unité chrétienne en même temps que romaine; comme Justinien, il se montrera déférent et respectueux pour le Saint-Siège, à la condition que le gouvernement pontifical subisse son impulsion; comme Justinien enfin, il entendra subordonner à l'empereur toutes les forces temporelles et spirituelles de la chrétienté.

CHAPITRE IX

L'Empire carolingien.

I. — Le césaropapisme impérial.

Dans la pensée de Charlemagne, l'événement de l'an 800 devait aboutir à la restauration de l'empire romain. Le grand conquérant projeta même d'épouser l'impératrice Irène, ce qui eût réuni sous son sceptre l'Orient et l'Occident. Ce rêve fut déçu. En 803, Irène fut renversée par une révolution qui porta Nicéphore sur le trône byzantin. Charlemagne aurait voulu être Constantin ou Théodose; il dut se contenter de tenir la place d'Honorius ou de Valentinien. Du moins les négociations poursuivies à Constantinople aboutirent-elles, en 812, à un accord aux termes duquel, moyennant la cession à l'empire byzantin de Venise et de la Dalmatie, le successeur de Nicéphore, Michel, reconnaissait à Charlemagne le double titre d'*Imperator* et de βασίλευς. Comme au ve siècle, le monde était partagé entre deux empereurs qui s'accommodèrent l'un et l'autre de cette situation nouvelle.

Toutefois la puissance de Charlemagne l'emporte sur celle de l'empereur d'Orient. Celui-ci n'a plus aucune influence sur la chrétienté. La reprise, dès le règne de Nicéphore, de la querelle iconoclaste,

accompagnée d'une âpre persécution contre les moines partisans des images et de la primauté romaine, lui a fait perdre tout crédit à Rome. C'est du côté de l'Occident que le pape, plus que jamais, cherche appui et protection. Grâce à cette confiance, Charlemagne pourra établir sa tutelle sur l'Eglise. La politique esquissée dès les premières années du règne s'affirme au début du IXe siècle et, tandis que l'Orient se replie de plus en plus sur lui-même, l'Occident va subir l'étreinte du césaro papisme carolingien.

L'empire carolingien est avant tout un empire chrétien dont le chef entend « gouverner les Eglises de Dieu et les défendre contre les méchants ». Dans sa fameuse lettre à Léon III où, quelque temps avant l'événement de l'an 800, Charlemagne définissait sa conception du rôle réciproque des deux pouvoirs, il est dit que le pape « élèvera les mains vers Dieu, afin que par son intercession le peuple chrétien soit victorieux partout et toujours sur les ennemis de son saint nom et que le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit glorifié dans le monde entier ». Le Saint-Siège, chargé uniquement de prier pour le succès des armes franques, n'est même plus le gardien du dogme et de la discipline. Charlemagne s'est attribué cette fonction traditionnelle de la papauté. On le voit par exemple légiférer sur l'administration du sacrement de baptême et fixer le mode de préparation des néophytes. Afin de se conformer en toutes choses à son modèle, Constantin, il préside les synodes de quelque importance et y fait prévaloir ses idées théologiques. Déjà en 794, avant son élévation à l'empire, il avait réuni à Francfort un concile où il exposa solennellement les raisons doctrinales pour lesquelles il rejetait l'hérésie espagnole désignée sous

le nom d'adoptianisme. De même, en 809, un autre concile, convoqué par ses soins à Aix-la-Chapelle, s'érige en juge du différend qui mettait aux prises avec le pape Léon III sur la question du *Filioque* les moines francs du Mont-Olivier. On pourrait signaler d'autres interventions non moins significatives qui prouvent que Charlemagne, à l'exemple de Constantin, de Théodose et de Justinien, entend diriger l'Eglise comme l'Etat. La faiblesse de Léon III, la servilité des évêques, adulateurs empressés du souverain en qui ils apercevaient un nouveau David, facilitèrent singulièrement cette restauration, au profit du prince carolingien, du césaropapisme impérial.

Les successeurs de Charlemagne continuèrent sa politique religieuse. Son fils, Louis le Pieux, qui hérita de l'empire, intervint de nouveau à Rome, à la suite d'un complot de l'aristocratie romaine. Il reprocha à Léon III d'avoir excédé ses pouvoirs en mettant à mort plusieurs nobles sans avoir pris son avis et il ordonna au jeune roi d'Italie, Bernard, fils de Pépin et petit-fils de Charlemagne, de procéder à une enquête. Finalement, le pontife dut envoyer trois ambassadeurs en France pour porter ses explications. Des incidents du même genre se produisirent sous les pontificats suivants et, lorsque Etienne IV, successeur de Léon III, eut fait prêter par les Romains serment de fidélité à l'empereur, celui-ci se considéra comme le maître de Rome. Il n'est donc pas surprenant qu'en 824 il ait franchi un nouveau pas en accaparant l'élection pontificale.

Depuis 769, le choix du pontife romain échappait à toute intervention temporelle. Ce régime de liberté, qui donnait au Saint-Siège les garanties nécessaires, dura jusqu'en 824. A cette date, la succession de

Pascal Ier fut disputée par deux compétiteurs. Il en résulta des troubles. Aussi Louis le Pieux pria t-il son fils Lothaire de se rendre à Rome et Lothaire publia, à cette occasion, la *constitutio romana* qui, en même temps qu'elle fait de l'empereur le chef de l'administration romaine, stipule que l'élection pontificale aura lieu désormais en présence d'un *missus* de l'empereur qui recevra le serment du nouvel élu. Elle institue, en un mot, au profit de celui-ci, un véritable droit de ratification.

Conformément à cet acte, toutes les élections pontificales jusqu'à la mort de Charles le Gros qui, en 888, met fin définitivement à l'empire carolingien, ont été confirmées par les empereurs qui n'ont pas craint d'intervenir et d'imposer leur candidat. C'est ce qui arriva en 844, à la mort de Grégoire IV : Lothaire, empereur depuis l'année précédente, substitua au diacre Jean, régulièrement élu, un vieux prêtre du nom de Serge qui briguait également la tiare.

Un tel régime a porté une grave atteinte à l'indépendance du Saint-Siège. A tous les degrés de la hiérarchie, une évolution analogue se produit. Non content d'intervenir dans l'élection pontificale, l'empereur, au IXe siècle, transforme le droit de *consensus* que lui concédaient les canons conciliaires, lors de la désignation de l'évêque, en une véritable nomination. Tantôt il se contente de refuser son assentiment à l'élu qui ne lui plaît pas et essaie de lui substituer son propre candidat, tantôt, au contraire, il dispose lui-même de l'évêché; c'est de sa propre autorité que Charlemagne transfère à Seligenstadt l'évêque de Châlons, Hildegrim, et il dispose lui-même de tous les sièges nouveaux qu'il crée en Saxe à la suite de la conquête. Cette procédure est étendue,

pendant la fin de son règne, aux anciens évêchés du royaume franc, et, si Louis le Pieux, par le capitulaire de 818, semble reconnaître en principe la liberté des élections, pratiquement aucune modification n'intervient sous son règne. En 820, Aubri est nommé évêque de Langres par l'empereur et il en est de même, en 830, pour Thierry de Cambrai. Sous les règnes suivants, les exemples abondent. La vieille règle d'élection par le clergé et par le peuple tombe en désuétude pendant la période carolingienne. De ce fait, l'épiscopat perd beaucoup de son indépendance et il suffit de parcourir la littérature chrétienne du temps pour constater qu'il reconnaît à l'empereur un pouvoir absolu sur l'Eglise. Tout au plus lui rappelle-t-il qu'il a aussi des devoirs envers elle, mais sans prévoir aucune sanction, au cas où il s'y déroberait.

En même temps qu'ils dominent l'épiscopat, Charlemagne et ses successeurs s'érigent en maîtres des biens ecclésiastiques. On a très justement appelé politique de sécularisation, la politique des Carolingiens à l'égard de l'Eglise. Charles Martel l'avait brutalement inaugurée par des spoliations destinées à lui attacher ses fidèles. La réforme entreprise par saint Boniface marqua un temps d'arrêt, mais, dès la fin du règne de Pépin le Bref, de nouvelles atteintes furent portées à la propriété ecclésiastique. Le roi laissa aux églises ce qui lui semblait strictement nécessaire et disposa de ce qu'il considérait comme superflu, moyennant certaines indemnités aux évêques et aux abbés. Charlemagne continua à utiliser largement le temporel des diocèses pour distribuer des bénéfices à ses fidèles et si son fils, l'empereur Louis, plus scrupuleux, cessa de dépouiller le clergé, du moins les sécularisations antérieures furent-elles

maintenues et, malgré les énergiques protestations d'Agobard et de Wala, aucune restitution ne fut opérée.

Ainsi, au milieu du IXe siècle, après les règnes de Charlemagne et de Louis le Pieux, l'Eglise est durement assujettie à la puissance impériale. Toutefois, si elle ne jouit que de peu de liberté et d'indépendance, elle doit par ailleurs beaucoup au régime carolingien.

L'empereur use de son autorité pour promouvoir la réforme ecclésiastique. Il encourage les chanoines à vivre en communauté et le concile, réuni à Aix-la-Chapelle en 819, étend à tous les chapitres la règle que l'évêque de Metz, Chrodegang, avait, dès le règne de Pépin le Bref, imposée à ceux qui existaient dans son diocèse. La réforme monastique accompagne la réforme canoniale. Elle a ses origines non pas en Lorraine, mais en Languedoc où le chevalier Witiza, devenu moine en 774, fonde quelques années plus tard l'abbaye modèle d'Aniane dont il sera l'abbé sous le nom de Benoît. Saint Benoît d'Aniane restaure dans toute sa rigueur la règle bénédictine qui d'Aniane rayonne sur les monastères voisins. La réforme se propage ensuite vers le nord où, grâce à l'appui de Charlemagne, elle devient partout obligatoire.

La réforme des chapitres et des abbayes a créé une atmosphère favorable au développement de la vie religieuse, très affaiblie pendant la fin de la période mérovingienne. Ce qui a contribué à l'intensifier, ce sont les choix, en général heureux, qui ont porté à l'épiscopat des clercs tels que Théodulfe d'Orléans, chez qui la science s'alliait à une réelle pureté morale. Charlemagne lui-même s'est préoccupé de lutter contre les vices de son temps et de favoriser l'instruction du bas clergé; conformément

à la conception qu'il se faisait de son pouvoir, il est intervenu dans des questions d'ordre purement spirituel, organisant lui-même les examens qui devaient précéder l'ordination et s'assurant du baptême des nouveau-nés dans l'année qui suivait leur naissance.

Tandis qu'il travaille à la régénération de l'Eglise, l'empereur fait passer les préceptes chrétiens dans la législation civile. Les capitulaires, où celle-ci est condensée, prescrivent de jeûner et d'assister à l'office divin, de pratiquer la charité et d'éviter la haine, d'obéir aux lois du mariage chrétien et de prodiguer les aumônes aux pauvres. L'empereur impose à ses fonctionnaires le respect de la plus stricte justice envers ses sujets. Ce nouveau David tient à manifester par tous les actes de son gouvernement qu'il a « la vertu et la foi du glorieux roi des Juifs », en sorte que « si la réputation de David a traversé toutes les terres, celle de Charles monte jusqu'aux astres ».

La politique extérieure s'inspire des mêmes tendances. Charlemagne défend la chrétienté contre les ennemis du dehors. La marche d'Espagne est le rempart de la religion, destiné à barrer la route aux Infidèles. En Orient, le puissant monarque protège l' glise de Jérusalem, comme il veille sur celle de Rome. Avant d'être empereur, il a envoyé en Palestine le prêtre Zacharie qui est revenu, la semaine du couronnement, accompagné de deux moines porteurs des clefs du Saint-Sépulcre et de l'étendard de la croix. Selon Eginhard, toujours sujet à caution, Haroun-al-Raschid, avec qui Charlemagne entretint de cordiales relations, lui aurait reconnu la possession des Lieux Saints. Quoi qu'il en soit, l'empereur carolingien ne s'est jamais désintéressé des chrétientés orientales qu'il a placées sous sa tutelle, contribuant

par ses offrandes à la restauration des églises, à la création de couvents et d'hopitaux où les pèlerins pouvaient trouver un abri et, à l'occasion, les soins nécessaires.

Ces différents traits du gouvernement de Charlemagne achèvent de fixer la physionomie de l'empire carolingien, résurrection éphémère de l'empire chrétien du IVe siècle. Conscient de sa mission et de ses devoirs, le prince carolingien lutte sans cesse pour la cause du Christ et pour l'extension de la foi; il se considère comme investi par Dieu du pouvoir de diriger la chrétienté et, en vertu de cette transcendance divine, il ne reconnaît à personne autre le droit de gouverner et de défendre l'Eglise. Pour remplir cette lourde tâche, il juge légitime et nécessaire de ne tolérer aucune limitation à son autorité. Le césaropapisme engendre l'absolutisme.

II. — L'organisation gouvernementale.

Monarchie chrétienne, l'empire carolingien est aussi une monarchie absolue. Tout en se proclamant empereur et auguste, tout en affirmant le caractère sacré de son pouvoir, Charlemagne reste avant tout fidèle à la tradition franque qui accorde au souverain un pouvoir à peu près illimité. L'empire n'est même à ses yeux qu'une extension du royaume de ses ancêtres. Il établit sa capitale non pas à Rome, mais à Aix-la-Chapelle, aux confins de la Gaule et de la Germanie nouvellement conquise. Il ne porte qu'exceptionnellement le diadème, insigne de la dignité impériale, et garde habituellement le vieux costume franc, composé de la chemise de lin, de la tunique brodée de soie, du manteau blanc que remplacent en hiver les fourrures.

Tout son gouvernement repose sur le principe de l'obéissance totale au souverain. On lit dans un capitulaire : « Que personne n'ose troubler en quoi que ce soit le ban ou l'ordre du seigneur empereur, ni discuter son œuvre, ni l'empêcher, ni la diminuer, ni faire des choses contraires à ses volontés ou à ses ordres. » Il est impossible d'être plus net et plus précis : l'empereur est le seul chef de l'Etat.

Cette puissance illimitée, Charlemagne en a d'ailleurs fait un usage raisonnable. Si, comme le remarque Eginhard, toute sa personne dégage une impression d'autorité, si cet homme de haute stature, aux yeux vifs et à l'air jovial, en impose à tout le monde, une intelligence remarquable s'allie à ces dons physiques. Comme ses prédécesseurs, Charlemagne aime la chasse, la natation et l'équitation, ne dédaigne pas les plaisirs de la table, tout en ayant une profonde aversion pour l'ivrognerie, mais il est également soucieux de s'instruire, de s'initier à la culture latine aussi bien qu'à la théologie et il s'efforce, tout en ne sachant pas toujours résister aux tentations de la chair, de se plier aux exigences de la loi chrétienne dont il fait le principe de son gouvernement.

L'organe essentiel de ce gouvernement est, comme à l'époque mérovingienne, le palais. Les fonctionnaires qui le composent sont constamment aux côtés du roi qu'ils accompagnent dans ses résidences successives. Celles-ci se groupent surtout dans la région rhénane; de plus en plus les Carolingiens délaissent les villas de la vallée de l'Oise pour Worms, Thionville, Héristal, surtout Aix-la-Chapelle qui, à la fin du règne de Charlemagne, devient le siège permanent de l'administration.

Les officiers du palais cumulent, comme autrefois, des fonctions d'ordre privé et des services publics.

Quelques modifications se sont produites. Le maire du palais a disparu et ses attributions sont passées au comte du palais qui exerce un pouvoir judiciaire. Avec lui, le plus haut fonctionnaire est l'archichapelain, pris spécialement parmi les évêques, préposé à la direction des affaires religieuses et qui, de ce fait, est amené à jouer un rôle politique de premier plan. A côté d'eux, le chancelier, chargé de l'expédition des actes publics, puis toute cette foule d'officiers divers que l'on voyait déjà au palais mérovingien et dont le rôle est mal précisé : on a vu des sénéchaux diriger la cuisine en même temps que l'armée et des bouteillers assumer des missions diplomatiques. La confusion persiste toujours et l'administration centrale n'est pas encore assujettie à des règles fixes.

Un organe pourtant se crée au temps de Charlemagne, le conseil du roi, où le souverain appelle, avec l'archichapelain et le comte du palais, un certain nombre d'*optimates* qu'il choisit librement pour l'aider et l'éclairer dans l'exercice de son pouvoir. Rien de défini d'ailleurs ni dans la composition ni dans l'ordre des séances de ce conseil qui apparaît surtout comme un conseil secret où sont prises les décisions importantes : c'est un des éléments essentiels de l'absolutisme royal.

Cet absolutisme est-il tempéré par l'intervention des assemblées dont on a noté l'apparition à la fin de l'époque mérovingienne ? On ne saurait être catégorique sur ce point. Charlemagne a convoqué de grandes assemblées qui se tiennent généralement l'une, assez restreinte, à l'automne, l'autre, plus vaste, en mai ou dans l'un des mois suivants. Ces assemblées ont abordé tous les sujets : elles ont donné leur avis sur les expéditions militaires à entreprendre

aussi bien que sur les questions ecclésiastiques et elles ont siégé comme haute cour de justice, mais leur composition et leur ordre du jour sont réglés par le souverain. Théoriquement, elles représentent tout le peuple; en fait, Charlemagne y appelle qui il lui plaît et, suivant les affaires qui doivent y être traitées, convoque telles ou telles personnes, évêques, *optimates*, comtes. Enfin l'empereur a toujours le dernier mot et l'on ne fait guère qu'acclamer ses décisions. On ne saurait donc voir là un frein à l'absolutisme carolingien.

L'administration locale reste confiée aux comtes, marquis et ducs qui continuent à recevoir une délégation totale de la puissance royale. Toutefois, si Charlemagne entend être le seul maître, il a fait reuve, dans l'exercice de son despotisme, d'une intelligente modération. Il ne tolère d'autre pouvoir que le sien, mais il entend que ses sujets jouissent tous de cette paix chrétienne qu'il veut faire régner dans le monde et ne tolère pas qu'ils soient tyrannisés par ses fonctionnaires. Il a, dans cette pensée, perfectionné l'institution des *missi dominici* qui existaient dès l'époque mérovingienne, mais qui, en 802, de temporaires deviennent permanents. C'étaient des envoyés extraordinaires du souverain, généralement au nombre de deux, l'un laïque, l'autre ecclésiastique, qui accomplissaient dans les comtés de véritables tournées d'inspection, armés des pouvoirs les plus étendus et chargés de veiller à l'application des capitulaires. Rien n'échappe à leur contrôle. Ils doivent examiner l'emploi qui est fait des deniers de l'Etat, s'assurer que les sujets n'ont pas été lésés, accueillir les requêtes qui leur sont adressées, au besoin réformer les sentences rendues par les comtes. Pour remplir ce rôle délicat, on exige des *missi* toutes

sortes de garanties. Charlemagne les a triés avec un soin jaloux parmi les grands dignitaires ecclésiastiques et les hauts fonctionnaires du palais: Théodulfe, évêque d'Orléans, Fulrad, abbé de Saint-Denis, Winigis, duc de Spolète, Etienne, comte de Paris, ont exercé cette fonction. Certains choix ont été moins heureux; quelques *missi* se sont laissé corrompre, mais, malgré de fâcheux incidents, l'institution a donné de bons résultats et contribué à imprimer à l'administration de Charlemagne un caractère réparateur et bienfaisant.

III. — La civilisation carolingienne.

On a longtemps cru que l'époque carolingienne avait été marquée par une renaissance économique. En réalité, les encouragements prodigués par Charlemagne à l'agriculture, à l'industrie, au commerce n'ont produit que d'assez médiocres résultats. Sur certains points, l'activité du royaume franc est, au début du IXe siècle, inférieure à ce qu'elle était sous les Mérovingiens.

L'origine de ce ralentissement tient à des causes extérieures. Comme l'a fort bien mis en lumière M. Pirenne, l'invasion arabe, lorsqu'elle s'est étendue à tout le bassin de la Méditerranée a isolé l'Occident de l'Orient. Marseille, si florissante jusqu'au milieu du VIIIe siècle, cesse alors ses relations avec la Syrie, avec l'Afrique, avec l'Espagne : les marchands étrangers n'y viennent plus; le papyrus et les épices n'arrivent plus en Gaule. Seuls, les ports de la Manche et de la mer du Nord, comme Rouen et Duurstede conservent quelque activité, grâce au trafic avec l'Angleterre que viendront interrompre les invasions normandes. En un mot, il n'y a pas, à l'époque de

Charlemagne de grand commerce, mais seulement un trafic limité, sous forme de marchés qui servent exclusivement aux transactions locales. Charlemagne a d'ailleurs protégé les marchands auxquels il a accordé des immunités spéciales ; il a également favorisé les rapports entre vendeurs et acheteurs, soit en poursuivant les spéculateurs, soit en travaillant à la réfection des routes, mais ce ne sont là que des mesures de détail qui ne ressemblent en rien à une politique commerciale de grande envergure.

En fait, l'empire carolingien reste surtout agricole. Le règne de Charlemagne prolonge la période mérovingienne et il n'est marqué par aucune innovation notable. On continue à défricher le sol et les intendants royaux sont invités par le capitulaire *De villis* à prendre toutes initiatives en ce sens. Les évêques et les abbés, grands propriétaires, obéissent à cette impulsion et, fidèles à la tradition de saint Colomban, s'efforcent dans le Nord, en Lorraine, en Normandie, aux environs de Paris, même dans le Midi, de gagner des terres à la culture. Grâce au célèbre polyptique de Saint-Germain-des-Prés, qu'a fait dresser dans les premières années du IXe siècle l'abbé Irminon, on peut saisir la physionomie d'un de ces grands domaines monastiques. L'abbaye en question exploitait directement la moitié de ses terres qui formait le manse dominical ; l'autre moitié, ou « manses tributaires » était affermée à des tenanciers. Ces petits exploitants, dont beaucoup avaient apporté leurs terres aux moines pour être protégés par eux, ont joué un rôle économique de premier ordre : tandis que, sur les 16020 hectares qui composent le manse dominical, 11.184 restent en friche, sur les 16.728 hectares des tenanciers, les terres labourées occupent 16.116 hectares et il faut y ajouter 115 hectares de

vigne et 213 de prairies. C'est là l'indice d'un effort incomparable, mais, si la forêt perd du terrain, l'agriculture conserve le caractère primitif qu'elle avait à l'époque mérovingienne.

L'industrie, elle aussi, est dans l'enfance. Dans les grands domaines ecclésiastiques, on note la présence de forgerons, de selliers, d'orfèvres, de cordonniers et d'autres artisans appartenant à diverses professions, mais le travail n'est jamais organisé et la production reste insignifiante. Comme l'a prouvé M. Halphen, l'empire carolingien ne peut être considéré comme « une grande puissance au point de vue économique ».

Il a eu en revanche un certain rayonnement intellectuel et artistique. Si l'on ne peut trouver aucun texte permettant d'attribuer à Charlemagne les grands projets économiques qu'on lui a parfois prêtés, sa lettre à l'abbé de Fulda, Baugulf, où, après avoir déploré l'incorrection de la langue et du style, il affirme sa volonté de développer l'instruction, a la valeur d'un véritable programme. Pour l'exécuter, Charlemagne, qui n'avait lui-même qu'une culture très médiocre, a su trouver de remarquables collaborateurs. D'Italie il a fait venir le grammairien Pierre de Pise et l'historien Paul Diacre. D'autre part, dès 782, il a mandé à sa cour, pour se faire instruire par lui, le moine d'York, Alcuin, à la fois grammairien, poète, astronome, théologien, historien, qui fonda la fameuse Académie palatine, centre de tout le mouvement intellectuel. Les disciples d'Alcuin ont créé des écoles épiscopales et monastiques qui ont répandu dans tout l'empire la science et les méthodes de leur maître. On commence à enseigner le *trivium*, constitué par la grammaire, la rhétorique, la dialectique et le *quadrivium* que formaient l'arithmétique,

la géométrie, la musique, l'astronomie. Dans la plupart des bourgs et des grands domaines s'ouvrent des écoles élémentaires que tous les enfants doivent fréquenter. Dans certains centres, tels que Fleury-sur-Loire, Saint-Aignan et Sainte-Croix d'Orléans où l'évêque Théodulfe donna l'impulsion, Saint-Martin de Tours, dont Alcuin lui-même devint abbé, l'instruction fut plus développée, ainsi que l'attestent les œuvres de ceux qui y ont été formés.

Le développement des études s'accompagne en effet d'une renaissance littéraire et artistique. La pensée chrétienne au IXe siècle s'épanouit avec Paulin d'Aquilée, avec Alcuin qui explique le sens de l'Ancien et du Nouveau Testament sous forme de traités et d'homélies, rédige un sacramentaire, réédite le lectionnaire, avec son élève Raban Maur (784-856) qui se signalera à son tour par des commentaires sur l'Ecriture et par des traités de droit canon en même temps que par des œuvres polémiques qui ne sont pas dénuées d'une certaine vigueur. La littérature profane se développe aussi bien que la littérature sacrée : Alcuin est historien, poète théologien. Sous le règne de Louis le Pieux, Eginhard écrira la vie de Charlemagne, toute nourrie de réminiscences de Suétone. Angilbert célèbre en des vers animés d'un certain souffle les principaux épisodes du règne du grand empereur; Théodulfe d'Orléans a laissé des épîtres en vers à Charlemagne qui constituent un des meilleurs monuments de la littérature latine carolingienne. Il faut noter aussi l'apparition de la poésie en langue romane, œuvre surtout de soldats qui ont voulu chanter les prouesses militaires auxquelles ils avaient participé.

L'art carolingien marque également un progrès sur l'art mérovingien. De plus en plus on tend à rem-

placer les églises en bois par des églises en pierre dont il ne reste malheureusement que deux spécimens, la chapelle d'Aix-la-Chapelle et l'église de Germigny-les-Prés. On retrouve dans l'une et dans l'autre un mélange curieux de tradition antique et d'influences orientales. La chapelle d'Aix, que le pape Léon III a solennellement consacrée en 805, est une rotonde octogonale dominée par une coupole et entourée d'un déambulatoire que couronnent deux étages de galeries. Pour la décorer, on a prodigué l'or, l'argent, le bronze, et l'on a fait venir d'Italie des colonnes et des mosaïques destinées à rehausser l'éclat de ce monument un peu lourd.

L'architecture civile a pris également un vif essor. Dans toutes les villes de la région rhénane, à Nimègue, à Ingelheim, à Aix-la-Chapelle, Charlemagne a construit des palais aux vastes dimensions, dont les grandes salles étaient recouvertes de fresques et de mosaïques. Tous ont disparu et, malgré les reconstitutions dont ils ont été l'objet, il est difficile d'en avoir une idée très nette.

On est beaucoup mieux documenté sur les arts mineurs qui ont pris eux aussi une large extension. Les orfèvres ont ciselé des reliquaires en or, enchâssés de pierres précieuses. A Saint-Riquier et à Saint-Wandrille, on a travaillé l'ivoire, en s'inspirant des modèles byzantins. La calligraphie enfin a pris un développement tout à fait remarquable. Le règne de Charlemagne a vu une réforme de l'Ecriture : à la cursive mérovingienne, surchargée et peu lisible, a fait place une minuscule régulière qui dérive de celle des monastères irlandais et la perfectionne. L'école de Tours, dirigée par Alcuin, sera réputée pour la correction et la beauté de ses manuscrits ornés de miniatures qui représentent des scènes de l'Ancien

et du Nouveau Testament ou des épisodes contemporains.

Tels ont été les principaux aspects de la civilisation carolingienne. C'est en somme au palais impérial d'Aix-la-Chapelle qu'elle a reçu l'impulsion. Comme les organes administratifs, elle converge autour de la personne de Charlemagne qui, pendant les dernières années de son existence, n'a guère quitté sa résidence favorite. Dans ce cadre somptueux, il a présidé, entouré de ses fils et de ses filles, de ses grands officiers et de ses courtisans, à une brillante vie de cour, tenant avec une réelle majesté son rôle d'empereur.

IV. — L'œuvre de Charlemagne

Quel que soit l'aspect sous lequel on envisage le règne de Charlemagne, on voit intervenir sa puissante personnalité et l'œuvre qu'il a accomplie paraît immense. Il a étendu et unifié la chrétienté occidentale, dominé la papauté et l'Eglise qui ont collaboré à ses desseins, édicté une législation civile fondée sur des principes religieux, organisé une forte administration qui subordonnait à son autorité absolue tous les rouages de l'Etat, favorisé l'éclosion d'une brillante civilisation. On comprend que les contemporains aient été fascinés et éblouis par ce grand conquérant qui est aussi un diplomate, un théologien, un législateur, un mécène et que la légende se soit emparée de ce nouveau Constantin qui a traversé le Moyen-âge, nimbé d'une auréole de gloire et de sainteté.

Pourtant, si brillante qu'elle puisse paraître, l'œuvre de Charlemagne ne manquait pas de fragilité et portait en elle des germes de mort. Le grand empereur

a eu le tort de faire reposer sur lui seul tout ce que son génie avait édifié. Pour établir son pouvoir personnel, il a affaibli les forces préexistantes de la chrétienté. D'autre part, s'il a eu en beaucoup de choses des vues d'une rare nouveauté et d'une grande hardiesse, il lui a manqué d'avoir une politique sociale; il n'a pas su ou n'a pas voulu réagir contre des faits dont l'évolution logique devait consommer, tôt ou tard, la ruine de son empire; au lieu de réformer les usages qui dès l'époque mérovingienne tendaient à désagréger l'Etat, il les a officiellement consacrés et érigés en institutions. Il a reconnu la recommandation, permis à tout homme de se choisir le seigneur qui lui conviendrait, fortifié les liens qui existaient entre le seigneur et le recommandé, devenu le vassal, en faisant servir le vasselage de base à la convocation de l'armée. Par là il a préparé le régime féodal dont il accélère encore l'avènement par la concession en bénéfice de nombreuses terres à ses guerriers.

Charlemagne a commis enfin une autre erreur en ne sachant pas se dégager de la vieille coutume germanique qui transportait dans le droit public les habitudes du droit privé, prescrivait le partage égal entre tous les enfants de l'héritage paternel. Instruit par l'expérience mérovingienne, il aurait dû, pour maintenir l'unité de la chrétienté impériale d'Occident, ressusciter la tradition romaine en matière de succession au trône. Telle a été sans doute sa première pensée, puisque, le 25 décembre 800, il a fait sacrer par le pape son fils aîné, Charles, mais, cinq ans plus tard, en 806, par le partage de Thionville, il divise ses Etats entre ses trois fils. Les événements se chargèrent, il est vrai, de corriger l'erreur qu'il avait commise et d'épargner, au moins provisoirement, à l'empire le sort du royaume de Clovis. Des trois fils de

Charlemagne, deux, Pépin et Charles, moururent avant lui, l'un en 810, l'autre en 811, en sorte que le survivant, Louis, devint par une heureuse fatalité son seul héritier. Une assemblée tenue à Aix-la-Chapelle, le 11 septembre 813, en décida de la sorte et le vieil empereur se contenta de remettre le royaume d'Italie à son petit-fils, Bernard, qui devait, tout en gouvernant ce pays comme l'avait fait son père, Pépin, rester subordonné à l'autorité de son oncle. Toutefois le problème de la succession impériale est simplement ajourné et le précédent créé par le partage de Thionville reste intact. A la mort de Charlemagne (28 janvier 814), l'empire reste aux mains de son fils Louis, mais Louis a plusieurs fils qui élèveront tous des prétentions à sa succession, puisque la coutume germanique des partages n'est toujours pas abrogée.

Ainsi, tandis que l'évolution sociale, léguée par les Mérovingiens et aggravée par Charlemagne, prépare l'affaiblissement et l'anéantissement de l'autorité royale en dressant en face d'elle la puissance seigneuriale, les règles du droit privé transplantées dans le droit public doivent infailliblement morceler l'empire chrétien. La tentative de Charlemagne, qui sur tant de points réédite celle de Justinien, est destinée, pour des raisons différentes, au même sort. La chrétienté carolingienne, nouvelle forme de la chrétienté impériale échafaudée sur les ruines de la chrétienté byzantine, est destinée à périr rapidement, mais, avant que s'édifie par l'effort persévérant des papes héritiers de la pensée de Grégoire le Grand la chrétienté romaine, forte de la prééminence universelle du siège apostolique, la société médiévale traversera une crise redoutable au cours de laquelle la notion même de chrétienté sera près de sombrer sous le choc des circonstances les plus diverses.

LIVRE SECOND

De la mort de Charlemagne à l'avènement de Grégoire VII

(814-1073)

CHAPITRE PREMIER

Le démembrement de l'Empire carolingien.

I. — Le règne de Louis le Pieux et le traité de Verdun

Charlemagne a eu pour successeur son fils Louis le Pieux, « un véritable Franc » qui joignait à une réelle vigueur physique toutes sortes de qualités morales. L'intelligence n'avait pas été son lot, mais il désirait sincèrement le bien de ses sujets.

Les redoutables problèmes de succession qui s'étaient posés à la fin du règne de Charlemagne dominent toute l'histoire du nouveau règne. De la reine Hirmingarde, Louis le Pieux avait eu trois enfants mâles, Lothaire, Louis et Pépin. Bientôt de son second mariage avec la Bavaroise Judith naîtra un quatrième fils, Charles. Comment allait être réglé l'héritage du nouvel empereur ? Irait-il au seul Lothaire ou

serait-il divisé? L'avenir de l'empire carolingien était lié à la décision qui devait être prise.

Le principe de l'unité sembla d'abord l'emporter. Si l'empereur, au début de son règne, ne paraît pas avoir eu d'idées arrêtées sur la question, il a du moins subi l'influence de deux hommes qui ont eu nettement conscience de la gravité de la situation, l'abbé Wala et l'archevêque de Lyon, Agobard. Wala, neveu de Pépin le Bref, était un des personnages importants de la cour pendant le règne de Charlemagne; chargé de missions diplomatiques très délicates, confident de l'empereur, il avait acquis une expérience consommée des affaires; énergique et décidé, il saura user du crédit dont il jouit auprès du nouveau souverain pour lui imposer ses conceptions. Agobard est un homme d'Eglise, nourri de théologie et de droit canon, auteur de traités fort curieux sur les institutions ecclésiastiques et les principes de gouvernement qui en découlent; non content deréfuter l'hérésie adoptianiste, il a écrit divers opuscules contre la loi Gombette et le duel judiciaire, contre les ordalies, contre les usurpations des seigneurs, et il est capable de composer les plus virulents pamphlets. On a pu dire de lui qu'il fut le publiciste du parti de l'unité.

Il en est aussi le théoricien. Pour lui, l'unité impériale est le fondement de l'unité chrétienne et celle-ci ne peut persister sans celle-là. « Plût au Dieu tout-puissant, a-t-il écrit, que sous un seul roi très pieux tous les hommes fussent gouvernés par une seule loi; cela servirait beaucoup pour la concorde de la cité de Dieu et l'équité des peuples ». Aussi l'empereur est-il un personnage sacré auquel Agobard, fidèle interprète de la pensée de Charlemagne, reconnaît même le droit de diriger l'Eglise et de trancher

les questions dogmatiques; l'orthodoxie impériale est une forme de l'orthodoxie catholique. Aussi bien chacun a-t-il le devoir de défendre l'une et l'autre, d'« agir contre les corrupteurs de la vérité et de la paix par la langue et par la force ».

Agobard ne fait en somme que reprendre la conception de Charlemagne en lui donnant une allure doctrinale, mais, par une étrange contradiction, Charlemagne, lors du partage de Thionville, avait porté un coup terrible à l'empire qu'il avait fondé, en envisageant la possibilité d'un démembrement. L'archevêque de Lyon s'offrit à Louis le Pieux pour réparer l'erreur que son père avait commise et le prince, naturellement pieux et très accessible à l'influence du clergé, ne demanda pas mieux que de le laisser faire. Les efforts conjugués d'Agobard et de Wala faillirent un moment sauver l'unité romaine et chrétienne.

Agobard et Wala sont en effet les auteurs véritables de la constitution promulguée, en 817, à Aix-la-Chapelle, dans une grande assemblée réunie « pour traiter des intérêts de tout l'empire ». Cette constitution est la négation du partage de Thionville. Louis le Pieux associe à l'empire son fils aîné, Lothaire, qui partage tous les droits et toutes les prérogatives de son père; il constitue des royaumes pour ses deux autres fils, Pépin, qui recevra l'Aquitaine, la Gascogne, la marche de Septimanie, quelques comtés de Bourgogne, et Louis qui aura la Bavière et d'autres pays de l'Est, mais tous deux sont étroitement subordonnés à leur frère aîné : ils doivent venir chaque année conférer avec lui des affaires de l'empire, ne peuvent se marier, entreprendre une guerre, signer un traité sans son assentiment; si l'un d'eux meurt sans enfant légitime, ses états reviendront à Lothaire. Bref,

Pépin et Louis n'ont aucune autorité personnelle; l'empire reste un et les rois ne sont que des gouverneurs de provinces un peu étendues.

La constitution de 817 marque le triomphe des idées d'Agobard de Lyon, mais ce triomphe ne fut pas durable. Ce qu'un évêque avait fait une femme allait le défaire.

Louis le Pieux, veuf d'Hirmingarde en 818, songea tout d'abord à se retirer dans un monastère, mais, après bien des hésitations, il se décida à contracter un nouveau mariage. En 819, il épousa la fille de Welf, comte de Bavière, Judith, belle personne, très séduisante, qui, au dire des chroniqueurs rappelait en tout la Judith de l'Ecriture, mais qui savait aussi mettre ses charmes physiques au service de ses instincts autoritaires. Le 13 juin 823, elle eut un fils, Charles, connu plus tard sous le nom de Charles le Chauve, auquel elle voulut assurer sa part d'héritage. Elle devint, de ce fait, l'adversaire résolue des impérialistes et s'employa à faire restaurer la coutume des partages qui lui permettrait d'obtenir un royaume pour son fils et de régner en son nom. En 829, elle remporta un premier succès : un diplôme rendu à Worms annula pratiquement la constitution de 817 en attribuant au fils de Judith l'Alémanie, la Rhétie, l'Alsace, une partie de la Bourgogne, en décidant surtout que le nom de Lothaire disparaîtrait des diplômes impériaux, ce qui impliquait l'indépendance réciproque des divers royaumes qui allaient naître de l'Etat carolingien.

Cette nouvelle constitution souleva, comme il fallait s'y attendre, l'opposition des impérialistes qui associèrent leurs efforts à ceux des fils d'Hirmingarde pour la faire annuler. Devant cette attaque combinée, Judith fut contrainte, en mai 830, de

se retirer au monastère de Sainte-Radegonde de Poitiers. La constitution de 817 fut rétablie : Lothaire redevint empereur : Louis le Pieux, que certains opposants avaient songé à déposer et que Wala avait sauvé, se confondit en promesses qu'il ne devait pas tenir.

Très épris de Judith, il ne pouvait vivre sans elle. Il profita donc d'une absence de Wala pour agir sur ses fils qui ne s'entendaient guère et leur arracher ce qu'il souhaitait. Dès octobre 830, une assemblée d'évêques, réunie à Nimègue, lui permit de rappeler l'impératrice. Le résultat de se fit pas attendre : la constitution d'Aix-la-Chapelle (février 831), renouvela, en l'aggravant, le partage de Worms : Pépin reçut l'Aquitaine avec les pays d'outre-Seine et Loire, Louis la Bavière, la Thuringe, la Saxe, la Frise, la France de l'Est, Charles l'Alémanie; Lothaire fut réduit au royaume d'Italie et son nom disparut une fois de plus des préceptes impériaux.

Les impérialistes ne se tinrent pas pour battus. Lothaire réussit à regagner ses frères qui avaient eu la faiblesse de réserver un accueil favorable aux ouvertures de Louis le Pieux .Il quitta l'Italie pour les rejoindre dans la plaine du Logelbach, entre Colmar et Bâle, accompagné du pape Grégoire IV qui, tout en ayant autorisé le retour de Judith, se montrait partisan des théories unitaires. Le pontife offrit sa médiation et Louis le Pieux, vaincu au combat du Rothfeld, n'eut qu'à l'accepter. En octobre 833, après avoir entendu le réquisitoire d'une terrible précision prononcé contre lui au concile de Compiègne par l'archevêque de Reims, Ebbon, il consentit à abdiquer, puis il se rendit en l'église Saint-Médard de Soissons où il confessa publiquement ses fautes, déposa son épée et revêtit le costume

des pénitents. Lothaire était à nouveau empereur.

La paix ne fut pourtant pas rétablie. Dès l'année suivante (834), Judith prenait une éclatante revanche en faisant rétablir comme empereur son faible époux qui, pour la troisième fois, fut couronné à Saint-Denis. Ce coup d'état détermina une lamentable anarchie qui dura jusqu'à la fin du règne de Louis le Pieux. L'empereur passa les six dernières années de sa vie à combattre ses fils et à promulguer de nouveaux partages où le lot de Charles devenait chaque fois plus important. Il mourut le 20 juin 840, laissant intact le problème de succession qui s'était posé dès les débuts de l'empire carolingien et que son indécision avait sans cesse ajourné, sans jamais le résoudre. L'unité chrétienne et impériale semblait compromise; Judith a usé de son impérieuse influence pour écarter ses adversaires : Wala a dû s'exiler; Agobard, déposé au concile de Thionville (835), s'est retiré en Italie et, quoique rentré en grâce en 838, il a perdu toute autorité. Subjugué par sa femme, l'infortuné Louis le Pieux lui a sacrifié l'avenir de ses états et a laissé, par faiblesse pour elle, se créer et se développer la situation qui devait amener le démembrement de l'empire carolingien.

Sa mort n'apporte aucun changement. Judith demeure décidée à ménager le triomphe de son fils. D'autre part, à la faveur du désordre et de l'anarchie, les passions sont déchaînées. Jaloux de Lothaire, dépourvus de tout idéal, les princes ne songent qu'à satisfaire leurs ambitions personnelles et à se tailler des royaumes indépendants. De leur côté, les nobles aspirent avant tout à emporter d'assaut terres, charges, dignités, autant de sources de revenus et de jouissances. Les populations enfin, déconcertées, ne savent plus autour de quel chef se grouper et des mou-

vements séparatistes se dessinent, notamment en Aquitaine où le fils aîné de Pépin a pu, dès 838, à la mort de son père, se faire proclamer roi sous le nom de Pépin II. Dans de telles conditions, la dislocation est fatale et Lothaire n'a ni le prestige ni l'énergie nécessaires pour la prévenir.

Au lendemain de la mort de Louis le Pieux, il ceint la couronne impériale et veut obliger ses frères à le reconnaître, invoquant à cette fin la constitution de 817 qu'il considère comme valable. Judith lui oppose le partage de Worms, le dernier qu'ait signé Louis le Pieux (30 mai 839), par lequel l'empire se trouvait partagé en deux à l'aide d'une ligne allant de la Meuse à la Méditerranée, les pays à l'est de cette ligne revenant à Lothaire, les autres à Charles, Louis n'ayant plus que la Bavière. Lothaire refuse de se plier à cette injonction; la guerre est inévitable.

Son issue dépend pour une large part de l'attitude qu'observeront Louis le Germanique et Pépin II d'Aquitaine. Louis représente une force qui n'est pas négligeable : il commande aux Alamans, aux Saxons, aux Thuringiens, aux Francs de l'Est dont l'intervention dans le conflit peut être décisive. Or il prend le parti de Charles, tandis que Pépin penche du côté de Lothaire. Dès lors Charles, bien que les Francs soient divisés et qu'un bon nombre d'entre eux combattent dans l'armée de Lothaire, est sûr du succès. Le 25 juin 841, les deux armées se heurtent à Fontenoy-en-Puisaye. Le combat est bref. Lothaire est battu, mais il réussit à désagréger l'armée de ses rivaux en gagnant à sa cause les Saxons. Charles va rejoindre Louis sur les bords du Rhin et lui arrache le fameux serment de Strasbourg aux termes duquel Louis promet de donner à son demi-frère l'appui de toutes ses forces (14 février 842). Lothaire n'a plus

qu'à se résigner à un compromis. Les préliminaires de Mâcon (mai 842) aboutissent au traité de Verdun (août 843).

Le texte du traité est perdu, mais on a pu assez exactement reconstituer la teneur de cet acte qui devait décider du sort de l'empire carolingien. Louis le Germanique reçoit, à l'exception de la Frise, les pays à l'est du Rhin avec, à l'ouest du fleuve, la région de Spire, Worms et Mayence, Charles les territoires situés à l'ouest d'une ligne constituée par le Rhône, la Saône, la Meuse et l'Escaut. La part de Lothaire comprend, avec l'Italie, la contrée située entre cette ligne et celle des Alpes, de l'Aar et du Rhin. Il garde en outre le titre impérial, mais n'a aucune autorité sur ses frères. L'empire carolingien se trouve donc réduit à l'Italie que prolonge une longue bande de terre destinée à placer la capitale de Charlemagne, Aix-la-Chapelle, dans le lot du nouvel empereur; il ne ressemble en rien à l'empire de l'an 800; le nom persiste, mais la réalité est tout autre.

Le traité de Verdun marque en effet le triomphe de la coutume germanique des partages sur la théorie de l'unité romaine et chrétienne, telle que l'avait formulée Agobard de Lyon. Il ne consacre en aucune façon, comme on l'a écrit bien des fois, l'avènement des nationalités française, allemande, italienne; les armées qui ont combattu à Fontenoy n'ont aucun caractère national et les peuples n'ont jamais fait bloc autour de l'un ou de l'autre des trois frères. Le traité de Verdun n'est, à tout prendre, qu'un partage analogue à ceux qui étaient intervenus dans le royaume franc depuis l'avènement de Clovis, mais c'est un partage d'une exceptionnelle gravité, puisqu'il démembre la chrétienté impériale. Sans doute il affirme le principe de l'unité du monde occidental, mais

il ne s'agit plus que d'unité chrétienne, d'unité morale et religieuse que la papauté, qui en est la garante, sera impuissante à maintenir. En réalité, sur les ruines de l'empire s'élèvent trois royaumes qui semblent destinés, en vertu de la conception juridique qui a prévalu en 843, à se démembrer à leur tour au hasard des successions familiales. Le même hasard amènera des tentatives éphémères de reconstitution dont aucune ne pourra être durable, parce que personne ne pourra endiguer le courant qui a balayé l'unité carolingienne. Wala est mort en 836, Agobard en 840; la nouvelle génération des hommes d'Eglise aussi bien que des hommes d'Etat a été élevée suivant d'autres tendances qui amèneront la ruine définitive de la chrétienté impériale.

II. — Les tentatives de reconstitution impériale. (843-888).

La rupture de l'unité chrétienne, consommée par le traité de Verdun, concorde avec l'apparition de graves dangers qui menacent la chrétienté. Les invasions, qui avaient bouleversé l'Occident au moment où l'empire romain agonisait, semblent à la veille de se reproduire. Au nord, les Slaves se pressent à la frontière de l'Elbe : repoussés en 839, ils sont prêts à reprendre l'offensive. En Italie, les Sarrasins ont pris pied; ils ravageront la Provence en 842. A l'ouest, les Normands ont commencé, dès l'époque de Charlemagne, leurs expéditions maritimes; à la faveur des troubles qui ont suivi le règne de Louis le Pieux, ils ont pillé Rouen (842), puis Nantes (843). En présence de tels périls, l'union pour le maintien de la paix chrétienne semblait plus que jamais nécessaire.

L'Eglise s'efforça de la préserver. Ses théologiens et ses polémistes, tels qu'Audrade de Sens, Jonas d'Orléans, Smaragde de Verdun, plus tard Hincmar de Reims, multiplièrent les exhortations et les appels, en s'inspirant des théories augustiniennes qui paraissaient revêtir une saisissante actualité. A l'image de l'évêque d'Hippone, ils prêchèrent la concorde en face des nouveaux envahisseurs, mais ils se heurtèrent aussitôt aux ambitions intéressées des princes. Lothaire aspirait à ressusciter l'empire, tel qu'il était au temps de Charlemagne; Louis le Germanique trouvait sa part insuffisante et songeait à l'augmenter au détriment de ses frères; Charles le Chauve, plutôt énigmatique, mûrissait de grands desseins qui devaient plus d'une fois l'entraîner dans de fâcheuses aventures, mais pour le moment il était disposé à entrer dans les vues de l'Eglise, car il avait besoin de la paix pour se débarrasser des Normands.

La crainte des invasions et l'effort de l'Eglise pour les conjurer par le maintien de l'unité morale à défaut de l'unité politique déterminent l'ouverture, en octobre 844, des conférences de Thionville. Les trois frères assistent au concile réuni dans cette ville sous la présidence de l'évêque de Metz, Drogon, qui appartenait à la famille carolingienne. Ils essuient de sa part de lourds reproches pour avoir affligé, troublé et brisé l'Eglise, puis à l'énumération des griefs qui pèsent sur eux succèdent de pressantes exhortations. « Il faut, leur suggère Drogon, que vous renonciez aux machinations secrètes, que vous ne cherchiez pas à vous nuire et que vous vous secouriez les uns les autres. Au peuple qui vous est confié donnez cette paix sans laquelle personne ne verra Dieu. » Les rois acquiescent, promettent de ne jamais violer « les droits de la charité et de la fraternité », de

ne pas se combattre et de se soutenir mutuellement. Sans doute ces formules paraissent-elles un peu vagues; elles ont du moins prolongé la paix, retardé de quelques années les rivalités et les conflits, endigué un moment le flot des invasions.

Charles le Chauve utilisa ce répit pour en finir avec les révoltes qui se produisaient un peu partout, notamment en Bretagne et en Aquitaine. Il essaya aussi, mais sans grand succès, de limiter les déprédations normandes aux embouchures des fleuves; une grande expédition qu'il organisa en 857 échoua complètement. Louis le Germanique chercha à profiter de ces divers embarras qui paralysaient son frère et c'est sur lui que doit retomber la responsabilité de la rupture du pacte de Thionville.

Malgré quelques divergences et quelques froissements, les trois frères étaient parvenus jusqu'à la mort de Lothaire (855) à ne pas briser les liens de « charité et fraternité » qu'ils avaient noués à Thionville. Lothaire, auquel il faut reconnaître un certain sens politique, s'était efforcé d'aplanir les difficultés toujours prêtes à surgir. Sa disparition fut un désastre. Elle amena d'abord le morcellement de ses états qui furent partagés entre ses fils : Louis II, avec la dignité impériale, reçut l'Italie, Lothaire hérita de la Frise et de la Lorraine, alors équivalente à l'ancienne Austrasie; Charles devint roi de Provence. D'autre part, Louis le Germanique, qui connaissait l'esprit de justice et la volonté pacifique de son aîné, jugea le moment venu d'envahir les états de Charles le Chauve, obligé de concentrer son attention du côté de l'ouest

Cette entreprise, qui après quinze ans de paix ressuscitait la guerre civile, parut tout d'abord réussir. Charles dut s'enfuir en Bourgogne et, le 7 décembre

858, Louis, alors à Attigny, pouvait dater un diplôme de la « vingtième année de son règne dans la France orientale, première dans la France occidentale ». Mais l'Eglise veillait. Hincmar, archevêque de Reims, et Wénilon, archevêque de Rouen, s'interposèrent et sollicitèrent la convocation d'une conférence pour rétablir l'accord. Louis refusa. Les évêques, restés pour la plupart fidèles à Charles, se réunirent alors à Quierzy et adressèrent à Louis une lettre solennelle, rédigée par Hincmar, dans laquelle ils reprochaient durement au roi de Germanie ses dévastations et son peu de respect pour les biens ecclésiastiques. Louis le Germanique, aux prises dans son royaume avec des difficultés intérieures et extérieures, jugea plus sûr de se retirer et, après de laborieuses négociations, un nouveau pacte, renouvelant celui de Thionville, fut conclu entre Louis et Charles à Coblence, le 1er juin 861. L'unité morale de la chrétienté était rétablie une fois de plus.

La restauration de l'unité impériale allait suivre. Les ambitions de Charles le Chauve, qui voulait être un nouveau Charlemagne, furent favorisées par certaines circonstances. Des trois fils de Lothaire Ier, deux, Charles et Lothaire II, moururent l'un en 863, l'autre en 869, sans laisser d'héritiers légitimes : le troisième, l'empereur Louis II, était absorbé par la défense de l'Italie contre les invasions sarrasines. L'occasion était singulièrement tentante. Au lendemain de la mort de Lothaire II, roi de Lorraine, Charles s'empressa de se rendre à Metz où Hincmar le sacra roi (9 septembre 869), puis à Aix-la-Chapelle; pour sceller son union avec les populations, il épousa une princesse du pays, Richilde. Louis II n'avait pas eu le temps d'intervenir, mais Louis le Germanique, qui gardait rancune à Charles de son échec de 858,

adressa à son frère une véritable sommation. Des négociations s'engagèrent pourtant et aboutirent, en 870, au traité de Meersen : les frontières de la France occidentale y furent fixées à l'aide d'une ligne assez capricieuse qui par la Meuse jusqu'à Liège, l'Ourthe, la Moselle de Trèves à Thionville, gagnait les sources de la Saône, pour suivre alternativement la Saône et le Doubs, puis le Rhône. Une bonne partie de la Lorraine restait à Charles le Chauve.

Cette acquisition n'était pour lui qu'une étape vers le rétablissement de l'empire à son profit. Les événements le servirent une fois de plus. Louis II mourut en 875. Ce valeureux soldat n'avait que médiocrement réussi, sans doute en raison du peu de forces dont il disposait, à contenir l'invasion sarrasine en Italie. Les craintes qu'elle suscitait dans les milieux eccclésiastiques de la péninsule faisaient souhaiter la restauration de l'empire carolingien au profit d'un prince puissant. Or, seul, Charles le Chauve paraissait capable de continuer l'œuvre de Charlemagne : il avait remporté en 873, à Angers, une victoire inattendue sur les Normands et sa politique favorable à l'Eglise lui valait la sympathie des évêques. Par un coup d'audace, contraire à tous les précédents, le pape Jean VIII réunit le clergé et le peuple de Rome pour décider du choix du nouvel empereur et fit acclamer le nom de Charles le Chauve. Charles accepta avec enthousiasme la couronne qu'on lui offrait. Très lettré, tout rempli des souvenirs des empereurs chrétiens, il brûlait du désir de prendre place dans cette illustre lignée. Le couronnement eut lieu à Rome, le 25 décembre 875, avec le même cérémonial que pour Charlemagne. Quelques semaines plus tard, une assemblée de laïques et d'ecclésiastiques, réunie à Pavie, ac-

clamait Charles roi d'Italie. L'empire carolingien était reconstitué, plus grand que sous Lothaire, mais toujours amputé de la Germanie où Louis, jusqu'à sa mort (2 août 876), revendiqua l'héritage de son neveu, Louis II.

L'empire de 875 est donc moins étendu que celui de l'an 800. D'autres différences méritent d'être signalées. L'empire de Charlemagne avait été créé par la volonté du roi franc et si à Rome le tout-puissant monarque avait accepté le diadème des mains de Léon III pour ne pas briser avec le cérémonial traditionnel, en 813 il avait lui-même couronné son fils Louis. Au temps de Charles le Chauve, l'initiative est venue au contraire du pape et des Italiens; les évêques du royaume franc ont simplement ratifié, dans un concile tenu à Ponthion, le choix de Jean VIII. Il semble donc que la crise traversée par l'empire carolingien depuis la mort de Charlemagne ait permis à l'autorité pontificale de se ressaisir et son intervention a en quelque sorte italianisé l'empire. Charles le Chauve s'accommoda de cette situation nouvelle. Le but auquel il avait aspiré toute sa vie n'était-il pas atteint ? Il était le successeur de Charlemagne et ne demandait rien de plus.

Le règne de Charles comme empereur fut tout à fait inglorieux. Une fois investi de sa dignité, le souverain regagna la France, escorté de deux légats pontificaux et tint à Ponthion le concile qui lui confirma son titre. Il essaya ensuite, après la mort de Louis le Germanique, de reprendre la partie de la Lorraine qu'il avait dû abandonner au traité de Meersen, mais il se fit battre à Andernach par le fils de Louis le Germanique, Louis le Jeune. Après quoi, il gagna enfin l'Italie pour répondre à l'appel du

pape Jean VIII qui le pressait de venir rejeter les Sarrasins. Pour que la paix ne fût pas troublée en France pendant son absence, il dut consentir à l'aristocratie les plus sérieuses concessions par le fameux capitulaire de Quierzy (14 juin 877) qui rendaitles fonctions comtales héréditaires pendant l'absence de l'empereur.

Charles le Chauve mourut en Italie le 6 octobre 877. Jean VIII passa aussitôt les Alpes et couronna empereur à Troyes le fils de Charles, Louis II le Bègue, désigné par son père comme successeur, mais il ne put décider le nouveau souverain à descendre dans la péninsule. Louis sentait son autorité mal assise en France. Il avait dû, pour régner, requérir l'assentiment des grands qui l'ont « élu » dans une assemblée tenue à Compiègne. Il mourut lui-même, deux ans plus tard, en 879.

Cette mort déchaîna à nouveau l'anarchie en Occident. En France, certains seigneurs contestèrent le légitimité des fils de Louis II, Louis III et Carloman, qui finirent pourtant par être reconnus rois, le premier pour la Francie et la Neustrie, le second pour la Bourgogne et l'Aquitaine. L'Italie était échue au fils aîné de Louis le Germanique, Carloman, déjà roi de Bavière, prince intelligent et énergique qui semblait né pour être empereur, mais, au moment où Louis le Bègue disparaît, Carloman est gravement malade et, déjà à demi-paralysé, il lègue ses droits sur l'Italie à son plus jeune frère, Charles, qui, le 6 janvier 880, est proclamé roi. Le 12 février 881, Charles est couronné empereur et il arrive, par suite de la mort de ses deux frères, Carloman (880) et Louis II de Saxe (882), puis de ses cousins, Louis III (882) et Carloman (884), en France, à recueillir la totalité de l'héritage carolingien.

L'empereur Charles, surnommé le Gros, se montra très inférieur à sa tâche. On l'avait appelé en Italie pour lutter contre les Sarrasins ; on l'avait accepté en France pour qu'il repoussât les Normands. Or, le péril sarrasin ne fit que s'accroître en Italie ; les Normands, en 881, s'avancèrent jusqu'à Aix-la-Chapelle, où ils transformèrent en écurie la chapelle impériale, et, en 885, parurent devant Paris où l'empereur acheta leur retraite à prix d'argent. L'empire ne se montrait plus capable de défendre la chrétienté et c'est ce qui amena sa ruine définitive. En 887, Charles le Gros fut déposé par l'assemblée de Tribur et mourut obscurément l'année suivante. Un bâtard de Carloman, petit-fils de Louis le Germanique, Arnulf, reçut encore la couronne impériale des mains du pape Formose, mais il n'exerça aucune autorité effective sur la chrétienté occidentale qui est décidément morcelée et désunie.

III. — La chrétienté occidentale à la fin du IX[e] siècle.

Charles le Gros est le dernier empereur qui ait réuni sous son sceptre tous les pays sur lesquels avait régné Charlemagne. A sa mort, la chrétienté occidentale se divise en six royaumes distincts. La *Francia orientalis* et la *Francia occidentalis* rejettent la dynastie carolingienne mais subsistent avec les limites qu'elles avaient antérieurement. Quant aux pays sur lesquels avait régné Lothaire I[er], ils se séparent les uns des autres : l'Italie, convoitée par deux arrière-petits-fils de Charlemagne, Bérenger, duc de Frioul et Guy, duc de Spolète, qui luttent avec âpreté l'un contre l'autre, a désormais son individualité propre. Au nord de la péninsule, la Provence,

gouvernée de 879 à 887 par un gendre de l'empereur Louis II, le duc Boson, qui avait pris le titre de roi des Bourguignons et des Provençaux, reconnaît en 890 l'autorité de Louis, fils de Boson, qui règne de Lyon à Arles et d'Uzès à Nice. La Bourgogne, avec l'ancien duc de Bourgogne transjurane, Rodolphe Ier, constitue elle aussi un royaume; en 932, elle se réunira à la Provence pour former le royaume d'Arles. Enfin l'ancien royaume de Lorraine, disputé autrefois entre Louis le Germanique et Charles le Chauve, réapparaît en 888, augmenté de l'Alsace, et échoit à un fils naturel d'Arnulf, Zwentibold; à la mort de Zwentibold (900), il sera annexé à l'Allemagne.

A la fin du IXe siècle, la chrétienté impériale n'est plus qu'un souvenir. Le travail de désagrégation qui l'a minée et anéantie va s'étendre aux différents royaumes où vont se créer au Xe siècle, des principautés qui, sous des noms divers, seront de véritables états souverains. A l'unité carolingienne succèdera le morcellement féodal, fruit d'une évolution que rien ne peut désormais enrayer et à laquelle certains événements apporteront au contraire le plus actif concours.

CHAPITRE II

La crise romaine.

I. — La papauté pendant la seconde moitié du IXe siècle : Nicolas Ier et Jean VIII.

L'affaiblissement progressif de l'empire carolingien après la mort de Charlemagne laissait le champ libre à la papauté. Il semblait qu'elle pût reprendre la direction du monde chrétien qu'elle avait été contrainte d'abandonner sous la pression de l'invasion lombarde. Elle essaya en effet, au milieu du IXe siècle, d'organiser ce que l'on a appelé, improprement d'ailleurs, le régime théocratique, mais son effort fut à ce moment éphémère et stérile.

Au moment où le traité de Verdun consacre le démembrement de l'empire carolingien, l'Eglise romaine avait à sa tête, depuis 827, le pape Grégoire IV. Elu conformément à la *constitutio romana* de 824, très respectueux de l'institution impériale, partisan décidé de l'unité, il a essayé de tirer parti du conflit qui s'était élevé entre les fils de Louis le Pieux et la reine Judith pour secouer le joug dont Charlemagne avait chargé le Saint-Siège et pour placer la puissance pontificale au-dessus de la puissance impériale. En 833, après l'abolition par l'empereur Louis de la constitution unitaire de 817, il accompagne en Gaule

Lothaire qui allait rejoindre ses frères et morigène durement les évêques français qui avaient défendu les partages de Worms et d'Aix-la-Chapelle en des termes, semble-t-il, peu respectueux pour l'autorité romaine. Il leur écrit à cette occasion : « L'ordre du siège apostolique n'aurait pas dû vous paraître moins sacré que celui de l'empereur et il est contraire à la vérité de dire que celui-ci soit supérieur au nôtre, alors que c'est l'ordre pontifical qui doit avoir le premier rang. Vous n'auriez pas dû ignorer que le gouvernement des âmes qui appartient au pontife est supérieur au gouvernement impérial qui est temporel. » Le principe de la suprématie romaine est posé ici avec une remarquable netteté. Grégoire IV ajoute qu'il a reçu mission de maintenir la paix et l'unité. Or n'était-ce pas là précisément le but que Charlemagne assignait au pouvoir impérial ?

Cette mission, Grégoire IV et ses successeurs ont essayé de s'en acquitter en favorisant de toutes leurs forces le régime de la concorde entre les trois frères. Serge IV (844-847) a menacé les fils de Louis le Pieux de sanctions canoniques, s'ils ne maintenaient dans un esprit d'union fraternelle la « paix catholique ». Léon IV (847-855) a adressé à l'empereur Louis II des avertissements analogues et Benoît III (855-858) manifeste à plusieurs reprises les mêmes tendances. Toutefois ces divers pontifes se bornent à formuler des conseils affectueux ou de timides injonctions ; ils esquissent une théorie de la prééminence pontificale, mais se montrent plus réservés quant à l'attitude à observer, au cas où les princes temporels ne tiendraient pas compte des directions apostoliques. Les théologiens et les polémistes ne se montrent pas plus audacieux : le personnage ecclésiastique le plus marquant du IXe siècle, Hincmar, archevêque

de Reims, réclame toutes garanties pour l'indépendance du pouvoir spirituel, trace avec une certaine vigueur les devoirs des souverains envers l'Eglise, mais ne préconise aucune précaution efficace contre les abus possibles de l'absolutisme royal. Pourtant une étape a été franchie : à la différence d'Agobard de Lyon, Hincmar et les écrivains de sa génération dénient à l'empereur et aux rois toute autorité dogmatique.

La réaction contre la politique religieuse de Charlemagne et contre la conception de l'empire chrétien qui avait prévalu pendant la première moitié du IXe siècle atteint son point culminant sous le pontificat de Nicolas Ier (858-867).

Nicolas Ier a été investi de la tiare par l'empereur Louis II, mais, quoique formellement désigné par un prince laïque, ce pape d'une foi robuste et d'une énergique fierté n'était nullement décidé à abandonner la moindre parcelle de ses droits. « Le pape, a-t-il écrit, tient la place de Jésus-Christ dans l'Eglise universelle; la Providence divine l'a mis à la tête de cette Eglise universelle et a fait de son apostolat la pierre angulaire sur laquelle elle repose; l'Eglise romaine est la mère de toutes les églises. » En vertu de cette primauté, Nicolas Ier entend être seul à trancher les questions de foi et de discipline. « Si quelqu'un méprise les décisions dogmatiques, les prescriptions, les interdictions, les sanctions ou les décrets sagement promulgués par le pontife du siège apostolique, relatifs à la foi catholique ou à la discipline ecclésiastique, qu'il soit anathème ! »

Tels sont les principes qui vont animer le gouvernement de Nicolas Ier. On en trouve tout d'abord l'application dans sa législation ecclésiastique. Nicolas a fixé les conditions d'admission au sacerdoce

dont il exclut ceux qui sont coupables d'un péché grave ou enchaînés dans les liens du mariage, retracé avec le plus minutieux scrupule les obligations inhérentes à la fonction épiscopale, rappelé aux laïques qu'ils doivent obéir aux lois qui régissent le mariage chrétien, notamment à celles du libre consentement et de l'indissolubilité. Plusieurs de ses décrets ont pris place dans les collections où les compilateurs des XIe-XIIe siècles ont condensé la législation canonique.

En même temps qu'il légifère, Nicolas Ier exerce avec une paternelle rigueur le droit de surveillance et de coercition qui constitue une autre prérogative traditionnelle du siège apostolique.

Un an avant son avènement, l'évêque de Constantinople, Ignace, avait été déposé par l'oncle de l'empereur Michel III, Bardas, qui avait installé sur le trône patriarcal un simple laïque, aussi ambitieux que savant, Photius. Informé par quelques prélats orientaux de cette usurpation insensée, Nicolas Ier envoie à Constantinople deux légats, avec mission de procéder à une enquête. Ceux-ci se laissent corrompre et ratifient la déposition d'Ignace, mais le pape est bientôt mis au courant de ce qui s'est passé; à son tour, au concile tenu à Rome en avril 863, il rétablit Ignace et dépose Photius. Cette affaire d'ordre purement religieux ne tarde pas à s'envenimer. Michel III proteste contre le décret du synode romain en des termes injurieux et menaçants; Nicolas Ier, dans une réponse pleine de dignité, maintient sa sentence, tout en se déclarant prêt à examiner les faits qui ne seraient pas parvenus à sa connaissance. Mais Photius accentue son attitude de révolte; il convoque, en 867, à Constantinople les patriarches orientaux et leur fait déposer Nicolas Ier.

La même année, Basile le Macédonien devient empereur et réintègre Ignace qu'un concile œcuménique, tenu à Constantinople en 869-870 sous la présidence de légats pontificaux, confirmera dans ses fonctions. Le schisme byzantin n'a pas été, au moins pour le moment, de longue durée et n'a servi qu'à manifester avec éclat la puissance romaine.

En Occident, un débat moins grave met également aux prises le pape avec le haut clergé. L'évêque de Soissons, Rothade, suspendu par Hincmar, archevêque de Reims et par le concile de Pistes (862), veut faire appel à Rome. Hincmar et le roi Charles le Chauve l'empêchent de se rendre au siège apostolique, puis le citent à Soissons devant un nouveau synode qui l'excommunie et le dépose. Nicolas Ier évoque l'affaire, engage une longue polémique avec Hincmar qui soutenait que Rothade avait été jugé conformément aux canons et que la sentence du métropolitain était valable, sans qu'il fût nécessaire de recourir au pape, puis, malgré la pression exercée par Charles le Chauve, il casse la sentence des conciles francs, oblige Hincmar à réintégrer Rothade et à proclamer, au synode de Troyes, qu'un archevêque ou évêque ne peut être déposé sans l'assentiment du Saint-Siège. Cette affirmation annonce celle de Grégoire VII dans les *Dictatus papae*.

A l'égard des souverains, Nicolas Ier, partisan de la séparation rigoureuse des deux pouvoirs spirituel et temporel, manifeste le plus grand respect, mais il ne tolère de leur part aucune atteinte à la primauté romaine. En même temps qu'il défend l'unité religieuse en face du schisme de Photius, il poursuit la ruine du césaropapisme impérial et dévoile sa volonté de prendre la direction effective du monde chrétien.

Une telle prétention devait fatalement provoquer un conflit avec l'empereur Louis II, très jaloux de ses prérogatives. Le prétexte qui le déchaîna, ce fut le divorce de Lothaire, roi de Lorraine, frère de Louis II, qui avait répudié sa femme The tberge, fille de Boson, comte de Bourgogne, pour épouser son ancienne maîtresse, Waldrade. Un concile, tenu en 860 à Aix-la-Chapelle, arracha à la malheureuse reine par la ruse et par la force l'aveu de rapports incestueux, avant son mariage, avec son frère Hubert, abbé de Saint-Maurice. Theutberge fut aussitôt internée dans un couvent, mais elle réussit à saisir le pape de l'affaire et l'enquête ordonnée par Nicolas Ier lui fut favorable. Lothaire reçut l'ordre de la reprendre auprès de lui. Il refusa et l'empereur Louis II, volant au secours de son frère, parut en ennemi devant Rome (864).

D'autres raisons inspiraient cette attitude peu amicale. Nicolas Ier avait frappé certains prélats chers à Louis II, notamment l'archevêque de Ravenne, Jean, excommunié et suspendu pour avoir refusé de comparaître devant un synode romain, puis il avait renouvelé le décret de 769 sur l'élection pontificale qui ne reconnaissait aucun droit d'intervention à l'empereur, annulant ainsi la *constitutio romana* de 824. Il était clair que le pape voulait s'affranchir de la tutelle impériale et il paraissait urgent de briser cette tentative d'indépendance.

L'expédition contre Rome tourna à la confusion de Louis II. A l'approche de l'empereur, Nicolas Ier prescrivit des jeûnes et des prières, s'enferma dans une attitude d'obstination ferme et résignée, préférant se laisser assaillir et maltraiter par les partisans de Louis plutôt que de fléchir la rigueur des canons. Tandis qu'il résistait avec cette mâle énergie, le

souverain fut brusquement saisi par la fièvre et, se croyant perdu, il voulut se mettre en règle avec Dieu. Il convoqua donc le pape à son chevet et, en sa présence, abandonna ses diverses revendications, en même temps qu'il promit de laisser au Saint-Siège toute liberté dans le domaine ecclésiastique.

C'était là une éclatante victoire du sacerdoce. Nicolas Ier ne vécut pas assez longtemps pour en retirer les avantages qu'elle comportait. Il mourut le 13 novembre 867, après avoir prodigieusement fortifié l'autorité romaine et esquissé un programme de gouvernement de la chrétienté dont s'inspirera Grégoire VII. Ses successeurs, plus politiques que religieux, préoccupés avant tout de défendre l'Italie contre les invasions sarrasines, ont obéi à des directives un peu différentes des siennes. Sans doute ils n'ont rien retiré de ses affirmations doctrinales, mais, soucieux de pourvoir aux nécessités immédiates ils ont surtout cherché par d'habiles négociations diplomatiques à trouver des protecteurs capables de repousser les Infidèles et, au besoin, de sauver Rome.

Le pontificat d'Adrien II (867-872) n'est marqué par aucun fait saillant. Jean VIII (872-882) a joué au contraire un rôle de premier plan en disposant de l'empire au profit de Charles le Chauve et de Louis le Bègue, puis de Charles le Gros, en renouant d'autre part avec l'empereur byzantin, Basile, fondateur de la dynastie macédonienne, les rapports traditionnels quelque peu ralentis depuis 800; la réintégration de Photius sur le siège de Constantinople a été le prix du rapprochement. Cette politique occidentale et orientale, conduite avec une certaine habileté, converge vers un but unique, la délivrance de l'Italie. Elle n'aboutit pas d'ailleurs aux résultats

qu'en escomptait Jean VIII : Charles le Chauve ne vint en Italie que pour y mourir; Louis le Bègue se refusa à y descendre et Charles le Gros ne réussit pas lui non plus à conjurer le péril. Toutefois la papauté a retiré des négociations de Jean VIII un avantage de premier ordre : elle a fait admettre en principe que le prince destiné à l'empire devait être, comme l'écrivait le pape à l'archevêque de Milan, Anspert, « appelé et élu par elle ». Par là Jean VIII, avec des moyens très différents de ceux dont avait usé Nicolas Ier, a certainement contribué à rehausser le prestige de l'autorité romaine, mais ce fut, jusqu'à l'avènement de Nicolas II (1059), la dernière manifestation de la puissance apostolique. Jean VIII lui-même prévoyait une crise prochaine : « Nous attendions la lumière, s'écrie-t-il dans une de ses lettres, et voici les ténèbres. Nous cherchons un secours et nous n'osons sortir des murs de la ville où il règne une intolérable tempête de persécution parce que ni notre fils spirituel, l'empereur, ni aucun homme d'aucune nation ne nous porte secours. »

Jean VIII fut la première victime de cette « tempête de persécution », conséquence de la crise de l'empire carolingien. Son pontificat avait vu se dessiner à nouveau la vieille opposition romaine que Charlemagne et ses successeurs avaient tout à la fois matée par leurs interventions et encouragée en obligeant les papes à se justifier devant eux des mesures de répression dont elle avait été l'objet. A plusieurs reprises, l'aristocratie critiqua âprement la politique de Jean VIII. En décembre 882, il se forma une conspiration contre le pontife qui jusque-là, par l'exil et par d'autres mesures violentes, avait réussi à contenir ses ennemis. On tenta de l'empoisonner et, comme le poison ne produisait pas assez rapidement ses ef-

fets, on le frappa d'un marteau jusqu'à ce que mort s'ensuivît.

Cet assassinat est un signe des temps. La papauté n'a plus d'empereur pour la protéger et l'aristocratie romaine, que les successeurs de Charlemagne n'ont pas suffisamment réduite à l'impuissance, va profiter des troubles de l'Italie pour mettre la main sur la tiare. La crise politique de 887 va engendrer une crise religieuse.

II. — L'aristocratie romaine et le Saint-Siège.

Les successeurs immédiats de Jean VIII sont en grande partie responsables des épreuves du siège apostolique au cours du xe siècle. Ils n'ont pas su prendre parti dans les rivalités dynastiques qui ont mis aux prises en Italie trois compétiteurs, Bérenger, marquis de Frioul, petit-fils de Louis le Pieux par sa mère, le duc de Spolète, Guy, et le roi de Germanie, Arnulf, bâtard de Carloman, qui aspire à reconstituer l'empire à son profit. La politique d'Etienne V (885-891) et de Formose (891-896) n'a été ni très nette ni très loyale. Etienne V a sacré empereur, le 21 février 891, Guy de Spolète, tout en essayant de provoquer l'intervention d'Arnulf. Formose s'est livré au même jeu : le 30 avril 892, il a couronné Lambert, fils de Guy, ce qui ne l'empêcha pas, quatre ans plus tard, le 22 février 896, de ceindre le front d'Arnulf du diadème impérial.

Or Arnulf fut presque aussitôt frappé de paralysie et Lambert, après une vigoureuse offensive, reprit possession de Rome. Formose éprouva alors une telle frayeur qu'il mourut, le 4 avril 896. Il avait soulevé des haines qui lui survécurent et provoquèrent des scènes scandaleuses. La mère de Lambert, Agiltrude,

qui ne pardonnait pas au pontife défunt sa trahison, obligea son successeur, Etienne VI, à déterrer la dépouille de Formose que l'on amena devant une assemblée synodale présidée par le pape. Le cadavre fut juché sur une chaire, assisté d'un diacre chargé de répondre à sa place. L'on commença aussitôt un lugubre procès qui aboutit à une condamnation et à l'annulation de tous les actes du pontificat. Formose fut ensuite dépouillé de ses ornements, de ses insignes et de ses vêtements, jeté dans un tombeau réservé aux étrangers, où la populace, insatiable d'outrages, vint le chercher pour le jeter dans le Tibre.

Cette scène atrocement macabre déconsidéra Etienne VI. Bientôt un revirement se produisit parmi les Romains, toujours versatiles, et le pontife, après avoir subi toutes sortes d'humiliations et de sévices, fut froidement assassiné. Son successeur, Théodore II, se fit remettre le cadavre de Formose qu'un moine avait, paraît-il, sauvé des eaux et le ramena solennellement dans le tombeau des papes. L'institution pontificale sortait de ces incidents amoindrie, diminuée. Un schisme, qui survint mal à propos en 897, acheva de consommer son discrédit.

Deux papes furent élus cette année-là, Serge III et Jean IX. Ce dernier l'emporta, grâce à l'appui de Lambert, mais il mourut en 900, suivant de près dans la tombe son protecteur qui avait été, en 898, victime d'un accident de chasse. L'anarchie dépassait alors, en Italie, tout ce que l'on avait vu jusque là et les compétiteurs à la couronne se montraient plus âpres que jamais. L'aristocratie romaine n'avait plus à redouter aucune intervention du dehors et pouvait sans crainte s'emparer du siège apostolique. Elle avait pour chef le vestiaire pontifical, chef de

la milice, Théophylacte, qui cumulait les titres de duc, de consul et de sénateur. Ce personnage entreprenant, énergique et totalement dénué de scrupules exploita merveilleusement le nouveau schisme qui surgit à la mort du successeur de Jean IX, Benoît IV (900-903). Deux rivaux se disputaient alors la tiare; Théophylacte les mit d'accord en les faisant assassiner successivement, puis il tira de sa retraite le concurrent malheureux de Jean IX en 897, Serge III, et l'installa sur le trône pontifical.

Avec lui commence la plus triste période de l'histoire de la papauté. A l'anarchie sanglante succède ce que l'on a appelé la « pornocratie ». Bien que l'on ait souvent, sur la foi du peu impartial Liutprand de Crémone, exagéré les ignominies des papes du xe siècle, il demeure certain que l'une des filles de Théophylacte, la cynique Marozie, a pendant plusieurs années disposé de la tiare au profit de personnages peu recommandables. Serge III était son amant et le futur Jean XI naquit vraisemblablement de cette scandaleuse union. Jean X (914-928) a été porté au pontificat non pas par la fille, mais par la femme de Théophylacte, Théodora, avec laquelle il avait eu des rapports adultères; il chercha d'ailleurs à gouverner Rome par lui-même et lutta contre l'influence de Marozie, mais il fut vaincu dans ce trop rude conflit. Marozie provoqua une émeute; le Latran fut envahi et Jean X étouffé sous un coussin. Marozie, toute-puissante à Rome, nomma les papes suivants, Léon VI (928-929), Etienne VII (929-931), Jean XI (931-935). Entre temps, elle épousa le nouveau roi d'Italie, Hugues de Provence, aussi peu scrupuleux qu'elle sur les lois de la morale, mais un fils d'un lit antérieur, Albéric, jugea défavorablement la conduite de sa mère, s'insurgea contre elle et s'empara du gouver-

nement de Rome. Son passage au pouvoir fut marqué par un assainissement temporaire du siège apostolique. Malheureusement il mourut en 954, ne laissant qu'un fils de quinze ans, Octavien, qui, après avoir exercé les fonctions de *princeps et omnium Romanorum senator*, imagina, à la mort d'Agapit II (955), de ceindre lui-même la tiare sous le nom de Jean XII. Il fut pire que Serge III, que Jean X et que Jean XI. Il était temps que l'intervention allemande, si regrettable qu'elle fût à certains égards, mît fin à toutes ces turpitudes.

On devine quels effets désastreux cette crise du pouvoir pontifical engendra pour la chrétienté. Le Saint-Siège, seul ferment d'unité en Occident depuis la disparition de l'empire carolingien, a laissé sombrer son autorité au fond de l'abîme moral où il s'est laissé engloutir par l'aristocratie. Alors qu'au temps de Nicolas Ier il était unanimement respecté, à la fin du xe siècle on en vient à contester la valeur de ses décisions. En évoquant le souvenir de Jean XII, « plongé dans le bourbier de ses débauches », les évêques français, réunis à Saint-Basle de Verzy en 991, oseront affirmer qu'on ne peut être soumis à des « monstres gonflés d'ignominie, vides de science divine et humaine » et s'insurgeront contre la doctrine autrefois formulée par Gélase Ier suivant laquelle « l'Eglise romaine est juge de toute église et ne peut être elle-même soumise à personne. » Le travail de désagrégation, qui a miné l'empire à la fin du ixe siècle, s'opère, au xe, au sein même de l'Eglise. L'unité religieuse souffre de la déchéance du Saint-Siège et menace d'être rompue. Des deux piliers sur lesquels reposait l'édifice chrétien l'un, l'empire, est jeté bas, l'autre, la papauté, est rudement secoué sur ses assises, mais,

grâce à l'appui de la tradition canonique qui demeure au milieu de toutes les ruines, il résistera et sera consolidé dans la seconde moitié du XIe siècle, par des mains aussi vigoureuses qu'expertes. D'ici là, de nouvelles épreuves atteindront la chrétienté et rendront plus redoutable encore la double crise, politique et religieuse, qui l'étreint.

CHAPITRE III

Les invasions des IXe et Xe siècles en Occident.

I. — Les Sarrasins.

Au moment où la chrétienté occidentale est privée, par la dislocation de l'empire carolingien, de son chef temporel, elle est menacée par un péril extérieur qui ramène aux jours les plus sombres du ve siècle. A toutes les frontières, maritimes ou continentales, se pressent des envahisseurs.

Les rives de la Méditerranée ont eu particulièrement à souffrir des incursions des Sarrasins musulmans qui, de 827 à 832, ont conquis la Sicile, à l'exception de Syracuse qui ne leur ouvrit ses portes qu'en 878, et qui, forts de cette base navale, ont tout d'abord menacé l'Italie continentale. Une expédition contre Rome était particulièrement alléchante pour ces hordes avides de butin. La papauté le comprit et revint à la politique autrefois suivie par Grégoire le Grand en face des Lombards. Grégoire IV releva les fortifications d'Ostie, mais il ne put prévenir l'incendie, en 847, des faubourgs de Rome. Léon IV prit part, en 849, à la bataille navale, livrée devant l'embouchure du Tibre, qui amena la destruction d'une flotte sarrasine; de 848 à 852, il édifia,

sur la rive droite du fleuve, la « cité léonine », destinée à protéger Saint-Pierre.

Les Sarrasins portèrent alors leurs incursions d'un autre côté. Ils pillèrent périodiquement les villes de la Campanie, Naples, Salerne, Amalfi, Gaète. Ces actes de brigandage suscitèrent un vif émoi. L'empereur Louis II organisa une expédition et remporta quelques succès que l'attitude des populations méridionales, défiantes à l'égard des Francs, l'empêcha de poursuivre. A sa mort (875), la situation était plus critique que jamais; les Sarrasins, avec une audace sacrilège, avaient pillé le Mont-Cassin. Pour parer au danger sans cesse renaissant, Jean VIII essaya, comme on l'a vu, de ressusciter l'empire, mais aucun secours effectif ne lui vint du nord et, pendant la fin du IXe siècle, les Sarrasins purent consolider leurs positions dans la Méditerranée occidentale; ils s'installèrent en Corse, en Sardaigne, sur la côte provençale à la Garde-Freinet. A la différence des autres envahisseurs, ils ne se convertiront jamais au christianisme et ne s'implanteront nulle part; ils se contenteront, jusqu'aux croisades, d'inspirer la terreur et c'est pour résister à leurs incursions que sur les côtes du Roussillon, du Languedoc et de la Provence, on prendra l'habitude de fortifier les églises.

II. — Les Slaves et les Hongrois.

Dans son expansion vers l'est, Charlemagne avait rencontré les Slaves, établis derrière la ligne de l'Elbe et de la Morava. Ils formaient là, depuis le VIIe siècle, un vaste empire qui s'étendait de la Baltique à la mer Noire et de l'Elbe au Dniepr. On distinguait parmi eux les Slaves de l'ouest, subdivisés en Polo-

nais, Tchèques, Polabes, Moraves, Slovaques et les Slaves de l'est et du sud avec deux groupes principaux, les Russes et les Slovènes ou Yougo-Slaves, auxquels se rattachaient les Serbes, les Croates et aussi les Bulgares, très fortement slavisés.

Jusqu'au VIIIe siècle, ces populations, soumises pour la plupart aux Avares, se contentèrent de se multiplier, sans faire beaucoup parler d'elles. Elles inquiétèrent Charlemagne qui étendit sur elles l'influence franque. Après la mort de l'empereur, les Slaves reprirent leur indépendance et se groupèrent, du Dniestr au Fichtelgebirge et de la Saale à la Theiss et au Danube, en une vaste fédération. Ce fut l'empire de Moravie où deux missionnaires, venus de l'empire byzantin, Cyrille et Méthode, apportèrent la foi chrétienne pendant le troisième quart du IXe siècle. Les guerres de frontière eurent lieu à plusieurs reprises entre Slaves et Allemands, mais on ne saurait de ce côté parler d'invasions proprement dite.

Les voisins des Slaves, les Hongrois ou Magyars, se montrèrent autrement redoutables. De race jaune, apparentés aux Huns et aux Avares, venus eux aussi des steppes asiatiques, ils avaient originairement habité les pays de l'Oural et du Dniepr. A la fin du IXe siècle, sous l'impulsion d'autres envahisseurs, les Petchénègues, ils prennent la direction de l'ouest, traversent les Carpathes et vont s'installer dans la plaine à laquelle ils ont laissé leur nom. Au lieu de s'y établir, ces nomades, incapables de demeurer tranquilles, descendent en Italie peu après la déposition de Charles le Gros, et, en 900, ravagent la Lombardie et la Vénétie, puis ils s'attaquent aux Moraves et ruinent leur empire en 905. Ils pénètrent ensuite en Allemagne, et, de 906 à 909, ravagent la

Saxe, la Thuringe, la Bavière, la Souabe; le 30 juillet 909, ils sont battus sur les bords de l'Inn par le jeune duc de Bavière, Arnulf, mais, dès l'année suivante, ils recommencent leurs incursions et, en 913, atteignent même la Lorraine où ils réapparaissent en 917 et en 919; à partir de 921, ils sont tentés par l'Italie où ils descendent à plusieurs reprises; en 924, ils traversent le royaume d'Arles, arrivent jusqu'en Languedoc où ils incendient Nîmes, tandis qu'en 926 ils reviennent en Lorraine et poussent jusqu'aux confins de la Champagne. Les chroniques abondent en récits terrifiants qui représentent ces « ogres » sous un jour sinistre. Rien n'échappe à leurs dévastations; ils égorgent les populations avec la plus sauvage férocité, incendient les églises et les monastères, non sans les avoir préalablement dépouillés de leurs trésors.

La résistance finit pourtant par s'organiser en Allemagne. En 933, les Hongrois furent battus sur l'Unstrut par Henri de Saxe, et, vingt ans plus tard, après de nouvelles randonnées en Italie (935), en Lorraine, en Champagne et en Bourgogne (937), de nouveau en Italie (947), puis en Bavière (948-50), Othon, qui devait devenir l'empereur Othon le Grand, les écrasa à la bataille du Lech (10 août 955). Ces défaites les rendirent sédentaires; ils s'installèrent dans la plaine de Hongrie qu'ils cultivèrent avec succès; ils reçurent le catholicisme sous le pontificat de Silvestre II (999-1003) et leur royaume sera, au Moyen-âge, le type de l'Etat chrétien, mais auparavant ils avaient transformé plusieurs riches provinces en un désert et aggravé par là les souffrances de l'Occident.

III. — Les Normands.

L'invasion normande, quoique différente dans ses procédés, a une genèse identique : elle sème d'abord la panique parmi les populations, puis elle aboutit à la formation d'un nouvel état chrétien.

Originaires des pays scandinaves, surtout de la Norvège et du Danemark, les Normands, jusqu'au VIIIe siècle, ont vécu en tribus isolées que dirigeait une forte aristocratie. Le pays étant devenu surpeuplé au début du IXe siècle, ils s'attaquèrent, dès la fin du règne de Charlemagne à la Hollande et aux Iles Britanniques, mais, uniquement préoccupés d'en rapporter ce qui leur manquait pour vivre, ils ne songèrent pas à s'y établir. Il leur suffisait de piller les églises ou les monastères et d'y cueillir un riche butin. Charlemagne vit clairement que le danger ne pouvait manquer de s'étendre un jour au continent et il songea à organiser la défense, mais la flotte qu'il voulait construire ne sortit jamais du chantier et, au moment où l'empire commença à être ébranlé par les discordes intérieures, rien n'avait été prévu pour le protéger.

Dès la fin du règne de Louis le Pieux, l'invasion s'intensifie et change de caractère. En même temps que les incursions sont plus fréquentes, les Normands établissent des postes permanents à l'embouchure de la Tamise, de la Seine, de la Loire, même du Rhône, afin de pouvoir remonter ces fleuves sans trop de risques. De 830 à 835, ils occupent ainsi une bonne partie des côtes de l'Irlande; de 834 à 839 ils s'établissent à Duurstede, à l'embouchure du Lek. De 841 à 856, ils multiplient les expéditions, et pillent ou incendient Rouen en 841, Nantes en 843 et 852, Bordeaux en

845 et 848; Paris fut également pris par eux à deux reprises, en 845 et en 856. Puis, au nord, ils remontent l'Elbe en 845, l'Escaut en 847. Au sud, en 859, ils pénètrent dans la Méditerranée. La résistance manqua tout à la fois de vigueur et d'organisation. Elle conserva toujours un caractère local très marqué; les chroniques représentent les paysans prenant les armes sous la direction des grands propriétaires, mais l'impulsion royale fut faible; Charles le Chauve avait d'ailleurs à faire face à d'autres difficultés et c'est seulement en 861, lorsque les Normands eurent pris Paris pour la troisième fois, qu'il eut l'idée, pour en finir avec eux, de confier la défense du pays entre Loire et Seine à un valeureux guerrier, Robert le Fort, comte de Paris, qui reçut le titre de duc.

Robert s'acquitta merveilleusement de la tâche qu'il avait assumée. Au lieu de livrer aux Normands des batailles rangées, il les harcela continuellement au cours des années 864-865 et réussit à leur infliger des pertes sérieuses. Malheureusement il fut tué au combat de Brissarthe, en 866, et dès lors les déprédations, un instant interrompues, ne tardèrent pas à recommencer. Pourtant, en 873, Charles le Chauve remporta, à Angers, une victoire tout à fait inattendue qui donna à l'Occident quelques instants de répit. De plus, de grands travaux de fortification avaient été entrepris le long des rivières que l'on barra au moyen de ponts, en sorte que, pendant quelques années, les Normands se montrèrent moins agressifs. De même en Grande-Bretagne, où depuis 866 ils exerçaient une vigoureuse poussée, remontant à plusieurs reprises l'Humber et la Trent, ils furent repoussés par le roi Alfred le Grand (871-899) qui les battit à Ethandun (878) et les contraignit à la paix,

tout en leur reconnaissant la possession de l'Angleterre du Nord.

Les troubles qui suivirent la mort de Charles le Chauve leur permirent de revenir sur le continent. En 879, une formidable armée normande traverse la mer du Nord, va s'établir aux bouches de l'Escaut et s'avance jusque dans la région de Gand. Une attaque inopinée du roi de Germanie, Louis le Jeune, la contraint à se diriger vers le sud-ouest et, au cours des cinq années qui suivent, elle occupe progressivement tout le pays jusqu'à Rouen où elle arrive, le 25 juillet 885. Pendant ce temps, d'autres bandes parcourent la France orientale; Reims est pillé et Hincmar a beaucoup de peine à sauver les reliques de saint Rémi. Dans la région de la Meuse et du Rhin, l'invasion sévit également, mais elle est repoussée, en 884-885 par le comte franconien Henri. A l'ouest, la situation ne cessa de s'aggraver. Charles le Gros, devenu empereur, ne sut pas empêcher les Normande de remonter la Seine. Le 24 décembre 885, après avoir enlevé tous les ponts fortifiés, ils débouchent en nombre devant Paris. La ville subit un siège mémorable où se distinguèrent particulièrement l'évêque Gozlin et le comte Eudes, fils de Robert le Fort. Les attaques contre la Cité échouèrent tout d'abord (31 janvier-2 février 886), mais une crue de la Seine ayant emporté une partie du petit pont, la situation devint tout à fait critique. Eudes réussit pourtant à s'échapper et il alla chercher, à Metz, Charles le Gros qui, en septembre 886, parut enfin sur les hauteurs de Montmartre. Au lieu de combattre, il négocia avec le chef normand Siegfried qui lui extorqua sept cents livres d'argent et l'autorisation d'aller ravager la Bourgogne. Cette humiliante convention a certainement hâté la chute de l'empire carolingien.

Au cours des années suivantes, les Normands, quoique vigoureusement harcelés par Eudes que les grands avaient élu roi pour succéder à Charles le Gros, se fortifièrent à l'embouchure de la Seine d'où ils lancèrent, de 889 à 891, une série d'expéditions dont Eudes en France et Arnulf en Germanie arrivèrent à pallier les effets dévastateurs. De nouvelles offensives furent dirigées vers l'Aquitaine et la Bourgogne, après la mort d'Eudes (1er janvier 898) que remplaça le seul survivant des Carolingiens français, Charles le Simple, fils posthume de Louis le Bègue. D'autres suivirent en 903, dans la région de Tours où vingt-huit églises furent incendiées parmi lesquelles la basilique de Saint-Martin, puis en 911, dans le pays chartrain. Ce furent les dernières. En 911, le roi Charles le Simple signa avec le chef normand Rollon le traité de Saint-Clair-sur-Epte.

On a beaucoup discuté sur les causes qui ont provoqué cette paix et il semble qu'il faille l'attribuer avant tout à une lassitude générale. Charles le Simple, bien que l'attaque de 911 eût été repoussée par le duc de Bourgogne, Richard, ne pouvait espérer l'expulsion totale des Normands. D'autre part, à la suite de leurs derniers échecs, les Normands ont été amenés à se demander s'il n'y avait pas avantage pour eux à transformer leur occupation du cours inférieur de la Seine en une possession durable. Le nouveau chef normand, Rollon, a jugé préférable de gouverner un pays riche qui lui procurerait des revenus permanents plutôt que de continuer les expéditions errantes qui n'assuraient pas un butin proportionné à l'effort.

Les circonstances qui ont entouré la signature du traité sont enveloppées de toutes sortes de légendes colportées par Dudon de Saint-Quentin et la teneur

de cet acte, qui était destiné à un si grand retentissement, est difficile à reconstituer. On doit admettre, semble-t-il, que Charles le Simple a cédé à Rollon, en toute propriété, le territoire compris entre la mer à l'ouest, l'Epte et la Bresle à l'est, l'Avre au sud, la Dives au sud-ouest, mais les autres clauses rapportées par Dudon, à savoir la cession de la Bretagne aux Normands comme terre à ravager et la promesse de mariage entre Rollon et Gisèle, fille de Charles le Simple, n'ont jamais existé que dans l'imagination du chroniqueur.

Pendant la première moitié du xe siècle, l'Etat normand s'agrandit à deux reprises, de Bayeux en 923, puis, en 933, du Cotentin et de l'Avranchin. La Normandie se trouva alors constituée. Rollon et ses successeurs, Guillaume Longue-Epée (927-943), Richard Ier (943-996), Richard II (996-1027) l'administrèrent fort bien ; ils surent notamment réaliser la fusion de l'élément scandinave et de l'élément indigène, en même temps qu'ils favorisèrent le développement de la civilisation chrétienne. La Normandie devint, en partie grâce à eux, la terre des grandes abbayes de Jumièges, de Saint-Wandrille, de Fécamp qui furent autant de foyers de culture et de civilisation.

Au même moment, les Normands s'installent en Angleterre. Vigoureusement contenus ou même un instant refoulés par Alfred le Grand, puis par ses successeurs Edouard l'Ancien (900-924) et Ethelstan (924-940), ils ont repris l'offensive en 980. Renforcés par de nouveaux éléments venus du Danemark, ils ont réussi à occuper en 1013-1014, sous la direction du roi Svend, la plus grande partie de l'Angleterre et, après avoir triomphé de quelques tentatives de résistance, le successeur de Svend, Cnut le Grand,

en 1017, réunira sur sa tête les deux couronnes de Danemark et d'Angleterre auxquelles il ajoutera, en 1028, celle de Norvège.

Les invasions normandes, comme les invasions slaves et hongroises, aboutissent en dernière analyse à une extension de la chrétienté par la conversion de peuples jusque-là païens, mais cette extension ne s'est réalisée qu'après de sanglantes convulsions. Les diverses invasions des IXe-Xe siècles ont durement éprouvé l'Occident; elles n'ont pas été sans influence sur la chute de l'empire carolingien ni sur la crise romaine. Elles ont d'autre part en partie déterminé en Allemagne, en Italie, en France, les grandes luttes dynastiques, de même qu'elles ont favorisé l'avènement du régime féodal.

CHAPITRE IV

Les rivalités dynastiques au Xe siècle.

I. — L'avènement de la dynastie saxonne en Allemagne

La crise de désagrégation qui a dissous la chrétienté impériale s'est étendue, après la mort de Charles le Gros, aux différents royaumes où elle a atteint l'institution royale. Jusqu'en 887, le principe de l'hérédité monarchique n'a pas été mis sérieusement en discussion. Au contraire, à partir du jour où en Allemagne, en Italie, en France, la royauté carolingienne se montrera décidément impuissante à repousser les envahisseurs, les populations se détacheront d'elle pour confier leur salut à celui qui paraît le plus capable de l'assurer. Dans tous les pays d'Occident, le principe électif l'emportera sur le principe héréditaire, mais non pas sans soubresauts et sans luttes.

En Allemagne, l'évolution s'est accomplie assez vite et sans trop d'incidents. Après la déposition de Charles le Gros par la diète de Tribur (887), les grands s'entendirent pour proclamer roi un bâtard de son frère Carloman, Arnulf, qui avait donné maintes preuves d'énergie. La couronne resta donc dans la famille carolingienne, mais Arnulf, malgré

d'incontestables qualités, commit des erreurs qui devaient amener la déchéance de la dynastie à laquelle il se rattachait. Vainqueur des Normands à Louvain (novembre 891), il s'est laissé enorgueillir par ce succès et à conçu des projets grandioses qui ont tous abouti à de lamentables échecs. Il a voulu détruire l'empire morave et a été repoussé (893). Il a convoité la couronne d'Italie qu'il a obtenue en 894, puis la dignité impériale dont il a été investi en 896, mais à peine eut-il quitté son nouveau royaume qu'il lui échappa.

Pourtant, à sa mort (899), son fils, âgé seulement de six ans, Louis l'Enfant, grâce à l'appui du haut clergé et de l'aristocratie qui espérait gouverner en son nom, est encore accepté comme roi de Germanie, mais l'invasion hongroise, qui sévit avec une intensité particulière de 906 à 910, réclamait un vrai chef. On n'osa pas immédiatement rompre avec la tradition héréditaire. En 911, à la mort de Louis l'Enfant, on choisit pour lui succéder Conrad de Franconie, mais pendant tout son règne (911-918), Conrad Ier, en même temps qu'il eut beaucoup de peine à contenir les envahisseurs, se heurta à l'opposition des chefs qui, à la faveur des invasions, avaient, sous le nom de ducs, pris la tête des différents groupements ethniques et régionaux. Parmi eux, le duc de Saxe avait acquis une puissance particulière, en raison de son voisinage avec les Danois et les Slaves. Aussi, à la mort de Conrad Ier, dans une assemblée tenue à Fritzlar en juin 919, le duc Henri fut-il proclamé « roi des Saxons et des Francs ». Par son énergie et par son habileté, il parvint à se faire universellement reconnaître. Il se rendit même très populaire en opposant une barrière de châteaux-forts aux Slaves,

en rétablissant les marches frontières et en repoussant les Hongrois à la bataille de l'Unstrut (933). Ces victoires assurèrent l'avenir de la dynastie saxonne qui gouverna l'Allemagne jusqu'en 1024. Le successeur de Henri Ier, Othon Ier, aura un tel prestige qu'il pourra prendre le titre d'empereur.

II. — Les guerres civiles en Italie.

En Allemagne, il n'y a pas eu, à proprement parler de luttes dynastiques. Elles ont été, au contraire, en Italie d'une violence peu commune et ont dégénéré en guerres civiles.

Après la déposition de Charles le Gros, la couronne italienne est disputée par deux compétiteurs, Bérenger, marquis de Frioul, petit-fils de Louis le Pieux par sa mère, et le duc de Spolète, Guy, qui représente au contraire l'élément hostile à la famille carolingienne et qui, maître de Milan et de Pavie, très influent au sud du Pô, prit le titre de roi en même temps que Bérenger. D'autre part, le roi de Germanie, Arnulf, désirait, comme on l'a vu, reconstituer l'empire carolingien.

Le 21 février 891, Etienne V sacre empereur Guy de Spolète, puis, le 30 avril 892, Lambert, fils de Guy, est à son tour, du vivant de son père qui ne mourra qu'en 894, couronné par Formose. La dynastie carolingienne semblait donc supplantée en Italie. En réalité, les sympathies secrètes de la papauté allaient à Arnulf qui, grâce à la bienveillante complicité de Formose, pénètre à Rome en 896 et reçoit le diadème impérial des mains qui l'avaient placé sur la tête de Lambert. Il est vrai que ce ne fut pas pour longtemps. Lambert reprit Rome en 897 et consolida son pouvoir sur l'Italie du nord, mais il

disparut brusquement, le 15 octobre 898, victime d'un accident de chasse.

Sa mort, bientôt suivie de celle d'Arnulf, remit tout en question. Bérenger renouvela ses vieilles prétentions. On lui suscita un compétiteur en la personne du jeune Louis de Provence, petit-fils par sa mère de l'empereur Louis II. Le pape Benoît IV se prononça pour lui et le couronna empereur en 900, mais Bérenger, qui n'avait pas désarmé, réussit, en 905, à s'emparer de lui par trahison et, il lui arracha les yeux. Louis dut retourner en Provence et pendant dix ans l'Italie n'eut aucun roi.

En 915, Bérenger put enfin se faire couronner empereur par Jean X. Il vit aussitôt se soulever contre lui une bonne partie de la noblesse italienne. L'anarchie, confuse et sanglante, dépassa toutes les limites qu'il soit possible de concevoir. Bérenger fut assassiné en 924. Depuis deux ans déjà, un fort parti se dessinait en faveur de Rodolphe II, roi de Bourgogne. En 926, Hugues, roi de Provence, successeur de Louis l'Aveugle qui mourut seulement en 928, parut à son tour, épousa Marozie et, quoique vigoureusement combattu par Albéric, conserva une ombre de pouvoir jusqu'en 946. A cette date, il fut las de lutter et rentra en Provence, laissant sa fragile royauté à son fils Lothaire.

Lothaire mourut en 950 et Bérenger, marquis d'Ivrée, saisit la couronne italienne, mais il trouva une ennemie farouche dans la jeune veuve de Lothaire, Adélaïde, fille de Rodolphe de Bourgogne, qui, enfermée par lui dans une tour sur le lac de Garde, trouva le moyen de se faire délivrer par Othon, roi de Germanie, quelle s'empressa ensuite d'épouser (951).

Othon laissa Bérenger régner encore quelques

années, se réservant d'intervenir quand il pourrait quitter l'Allemagne. En 961, le moment lui parut favorable pour venir en Italie où régnaient toujours le désordre et la confusion. Il joignit alors à la couronne de Germanie la couronne des rois lombards, en attendant qu'il prît le titre d'empereur. L'hégémonie allemande mit fin, en Italie, à la longue période des guerres civiles nées des ambitions de princes avides de la dominer.

III. — La rivalité des Carolingiens et des Robertiens en France.

La dynastie carolingienne, qui disparaît en 911 en Allemagne et dès la fin du IXe siècle en Italie, s'est maintenue plus longtemps en France, bien qu'elle y ait été temporairement supplantée à deux reprises.

Après la déposition de Charles le Gros, « d'un commun accord les peuples de la Gaule créèrent roi le duc Eudes qui par sa beauté, par sa taille, par sa force physique et par sa sagesse l'emportait sur tous les autres ». Ce n'était pas la première fois que le roi tenait son pouvoir de l'élection; déjà en 877, à la mort de Charles le Chauve, Louis le Bègue avait sollicité, pour régner, l'assentiment de ses fidèles réunis à Compiègne. En 887, les grands, en se mettant d'accord sur le nom du fils de Robert le Fort, vont chercher un souverain en dehors de la famille carolingienne. Ils revinrent à elle en 898, après la mort du Robertien Eudes, avec Charles le Simple, fils posthume de Louis le Bègue.

Charles le Simple est un personnage difficile à juger. Malgré la surnom fâcheux que lui a valu une adolescence peu précoce, il n'a manqué ni de cou-

rage ni d'esprit d'initiative. Il a, pendant son règne, reconquis la Lorraine et, dans ses négociations avec Rollon, il a fait preuve de clairvoyance. On est plus fondé à l'incriminer de s'être montré plus Lorrain que Français, d'avoir résidé constamment à Thionville, à Gondrecourt, à Héristal, à Metz, et négligé de ce fait l'administration de son royaume. Les grands lui ont fait grief de cet abandon. Ils lui ont reproché davantage encore d'avoir accordé toute sa faveur à Haganon, simple chevalier qui rêvait de rendre à la maison carolingienne son ancienne splendeur. C'est là ce qui détermina une révolte générale que le roi avait devancée en s'enfuyant en Lorraine. Le 30 juin 922, Robert, frère d'Eudes, fut couronné roi à Saint-Rémi de Reims par l'archevêque de Sens, Gautier, avec l'assentiment des évêques et des grands.

Les partisans de Robert s'affrontèrent avec ceux de Charles le Simple près de Soissons, le 15 juin 923. Robert fut tué dans la bataille, mais son fils Hugues et le comte de Vermandois, Herbert, contraignirent Charles à la fuite. Il fallut donner un successeur à Robert. Hugues était trop jeune et il semble d'autre part que les grands n'aient pas voulu créer au profit de la maison robertienne une sorte de droit héréditaire. Aussi la couronne fut-elle remise par Gautier, archevêque de Sens, au duc de Bourgogne, Raoul, puissant personnage qui, outre son duché, possédait Autun, Auxerre, Sens et qui, par son mariage avec Emma, était le gendre de Robert. Tous les grands du nord de la France se prononcèrent pour lui; seule la Lorraine resta fidèle à Charles le Simple.

Raoul dut, au cours de son règne, abandonner Bayeux aux Normands et la Lorraine à Henri Ier de Saxe pour lequel s'étaient prononcés les princes

de ce pays. Il passa presque toute sa vie à pacifier son royaume. Charles le Simple y comptait encore des partisans, mais retenu captif à Péronne par Herbert de Vermandois, il mourut en 929, sans avoir pu provoquer aucun mouvement sérieux en sa faveur.

Raoul disparut à son tour, le 14 janvier 936. Il ne laissait pas d'enfants. Son frère, Hugues le Noir, lui succéda en Bourgogne, mais il ne pouvait prétendre à être roi. Il semblait que la couronne dût revenir à Hugues, fils de Robert. C'était sans contredit le plus grand propriétaire du royaume. Il était *dux inter Ligerim et Sequanam*, possédait Paris comme comte et avait des propriétés un peu partout. Abbé laïque de Saint-Martin de Tours, de Marmoutier, de Saint-Germain d'Auxerre, de Morienval, peut-être de Saint-Germain-des-Prés il tient encore de son père le *ducatus Francorum*, c'est-à-dire un vaste commandement militaire sur le pays au nord de la Seine que l'on désignait sous le nom de *Francia*. A cette puissance matérielle, Hugues, que l'on a surnommé le Grand, joint une intelligence de premier ordre. Ce n'est pas un chef militaire comme ses ancêtres. Bien qu'il ne soit pas dépourvu de bravoure, il est plus porté vers la diplomatie que vers les armes; politique avant tout, il ne dédaigne aucun moyen, ne craint pas de s'abaisser à des combinaisons mesquines et à des intrigues parfois douteuses. Extrêmement ambitieux, il aurait volontiers pris la couronne en 936, mais il juge que les circonstances ne sont pas favorables; il a des ennemis redoutables, tels que Hugues le Noir et Herbert de Vermandois qui ne lui pardonneraient pas cette ascension. Il devine qu'il aura de la peine à se faire offrir la royauté et préfère renoncer au

titre pour exercer le pouvoir. Aussi affiche-t-il un loyalisme apparent et s'emploie-t-il à faire rappeler le fils de Charles le Simple, Louis IV d'Outremer, alors réfugié en Angleterre. Louis est sacré à Laon le 19 juin 936.

Hugues le Grand s'est trompé sur le compte de Louis IV qui ne ressemble en rien à son père. Il est intelligent, actif, énergique; il veut être roi et gouverner lui-même ses états. Sans doute, au début, il est obligé, pour asseoir son autorité, d'accepter la tutelle de Hugues le Grand qu'il traite avec toutes sortes d'égards respectueux et Hugues, en échange, emploie à le faire reconnaître l'influence dont il dispose, mais lorsque Hugues manifeste l'intention de se substituer à lui dans l'administration du royaume, le malentendu éclate. Louis IV quitte Paris en 937, gagne Compiègne, puis Laon, où il rejoint sa mère Ogive, venue d'Angleterre, et prend pour chancelier l'archevêque de Reims, Artaud, qui sera désormais son principal conseiller. Son règne sera rempli jusqu'en 950 par une lutte sans merci contre son puissant rival qui n'hésita pas, pour le combattre, à prêter hommage au roi de Germanie, Othon Ier. Celui-ci, après avoir ravagé la Lorraine et la Champagne, se rapprochera de Louis IV à partir de 944 et, inquiet de l'accroissement de la puissance de Hugues qui pourrait gêner ses projets de reconstitution de l'empire, il réconciliera les deux rivaux (950).

Les dernières années du règne (950-954) ont été calmes, mais, le 10 septembre 954, Louis IV meurt prématurément d'un accident de cheval. Son fils, Lothaire, est élu roi. Il n'a que treize ans et il est incapable de gouverner par lui-même. Aussi subit-il jusqu'en 956 la tutelle de Hugues le Grand qui meurt

cette année-là, après s'être fait donner les duchés de Bourgogne et d'Aquitaine, puis, de 956 à 963, celle de l'archevêque de Cologne, Brunon. Après la mort de Brunon (963), il dirige lui-même les affaires du royaume. Doué d'une réelle bravoure, d'un jugement sûr, de beaucoup de décision, il a reçu de Brunon une excellente éducation politique et se sent capable de jouer un rôle actif. Aussi, après la mort du roi de Germanie, Othon Ier (973), ressuscite-t-il les vieilles prétentions carolingiennes sur la Lorraine. En 978, il marche sur Aix-la-Chapelle, oblige Othon II et sa femme Théophano, alors enceinte, à s'enfuir en toute hâte, laisse son armée piller copieusement le palais impérial, puis se retire et essaie, au retour, mais sans succès, un coup de main sur Metz. Othon II, qui s'est ressaisi, le poursuit, envahit à son tour la France avec trente mille cavaliers, met à sac le Laonnais, le Soissonnais et le Rémois, détruit Compiègne et Attigny, puis, finalement, vient camper devant Paris, entre la Seine et Montmartre. Hugues Capet, fils de Hugues le Grand, défend la ville, pendant que Lothaire s'enfuit à Etampes. A l'approche de l'hiver, le 30 novembre 978, Othon donne enfin le signal de la retraite et Lothaire peut, à la faveur d'un crue de l'Aisne, exterminer l'arrière-garde des troupes allemandes. Tout finit par une réconciliation que scelle, en juillet 980, le traité de Margut-sur-Chiers; la Lorraine reste décidément à Othon.

Si Lothaire se résigne aussi facilement à cet abandon, c'est que le danger intérieur a soudainement réapparu. La défense de Paris a mis en relief le fils de Hugues le Grand qui peut exploiter ce succès pour parvenir à la royauté. Pour prévenir ses ambitions, Lothaire eut un trait de génie : il associa à la couronne, en 979,

son fils Louis, âgé de treize ans, si bien que, quand il mourut le 2 mars 986, après une nouvelle expédition en Lorraine au cours de laquelle il avait pris Verdun (985), Louis V lui succéda sans difficulté, mais le jeune souverain périt accidentellement au bout d'un an de règne le 21 ou 22 mai 987. Le seul survivant de la famille carolingienne était alors un frère de Lothaire, Charles, duc de Basse-Lorraine, très impopulaire parmi les grands du royaume qui lui reprochaient de tenir son duché non du roi de France, mais du roi de Germanie. Lothaire laissait en outre un bâtard, Arnoul, personnage brouillon et ambitieux, qui ne s'imposait pas davantage.

Dans de telles conditions, l'attention des seigneurs se porta tout naturellement sur le fils de Hugues le Grand, Hugues Capet, personnage pieux, dévoué à l'Eglise, qui avait su au cours des deux derniers règnes se ménager beaucoup de sympathies en s'effaçant en apparence, mais en sachant contenter les uns et les autres par des donations bien placées et habilement r parties. Aussi, après la mort de Louis V, une assemblée réunie à Noyon, proclame Hugues Capet (1er juin 987) et, le dimanche 3 juillet, le nouveau roi est sacré par l'archevêque de Reims, Adalbéron, qui avait joué le principal rôle dans sa désignation.

L'avènement de Hugues devait soulever une opposition immédiate. L'archevêque de Sens, Seguin, primat des Gaules et de Germanie, n'a assisté ni à son élection, ni à son sacre. D'autre part, Charles de Lorraine s'est abouché avec le bâtard de Lothaire, Arnoul, établi à Laon où il a pénétré avec son concours. Hugues Capet ne peut prendre cette place d'une importance primordiale. Sans cesse harcelé par les continuelles sorties de Charles de Lorraine, il recourt à la diplomatie et cherche à gagner Arnoul

en lui offrant le siège archiépiscopal de Reims, vacant par suite de la mort d'Adalbéron. Arnoul accepte ce don magnifique et s'empresse de livrer Reims à Charles de Lorraine. Hugues, furieux de cette trahison, sollicite du pape Jean XV la condamnation de l'archevêque rebelle. Il n'obtient rien et se jette alors sur le Laonnais, le Vermandois, le Soissonnais et le Rémois qui tenaient pour Charles, mais il suffit que Charles sorte de Laon pour qu'il batte en retraite. Une fois de plus, il renonce à la lutte à main armée et accepte les offres de l'évêque de Laon, Ascelin, qui, par une ruse savante, fait tomber entre ses mains, le 29 mars 991, tout ce qui restait de la famille carolingienne, à savoir Charles de Lorraine, sa femme, ses fils Louis et Charles, enfin Arnoul. Tous sont transférés à Orléans et maintenus sous bonne garde. L'opposition, privée de ses chefs naturels, se trouve entièrement désorganisée.

Il s'agissait maintenant de consolider ces résultats. Hugues Capet convoque, pour juger Arnoul, un concile qui se réunit à Saint-Basle de Verzy, au diocèse de Reims, le 17 juin 991 et, malgré les efforts de Seguin pour sauver le malheureux archevêque, Arnoul est déposé, remplacé sur son siège par Gerbert et maintenu en captivité. L'intervention énergique de la papauté fit rétablir Arnoul en 998, tandis que Gerbert s'en allait en Italie où il deviendra archevêque de Ravenne, puis pape sous le nom de Silvestre II, mais Arnoul, trop heureux de sortir à si bon compte de cette aventure, ne songea plus à intriguer. L'avenir de la maison capétienne était assuré et la mort de Charles de Lorraine, en 992, avait supprimé le dernier prétendant qui pût être dangereux pour elle.

Ainsi en France comme en Allemagne et en Italie, la dynastie carolingienne a disparu à la fin du xe

siècle et a été supplantée par une dynastie nouvelle. Partout, à la faveur des luttes qui se sont déroulées dans ces divers pays, le principe de l'élection a triomphé du principe de l'hérédité. Partout aussi, pour avoir l'assentiment des grands, les souverains, issus de l'élection, ont dû aliéner des terres, abandonner des droits régaliens, en sorte que la royauté s'est plus ou moins affaiblie. Son pouvoir, absolu au temps de Charlemagne, est maintenant limité par l'aristocratie devenue toute-puissante. En un mot, à la crise impériale a succédé une crise royale et cette crise explique elle-même, avec la crise extérieure des invasions, l'avènement du régime féodal qui a achevé de disloquer et d'émietter la chrétienté.

CHAPITRE V

La Féodalité

I. — Les origines du régime féodal.

La féodalité s'est définitivement constituée pendant la seconde moitié du xe siècle, avec ses trois caractères distinctifs, hiérarchie des personnes, hiérarchie des terres, usurpation des droits régaliens par les propriétaires et les fonctionnaires, mais ses origines sont fort anciennes. Dès l'époque mérovingienne, on a noté l'apparition d'un certain nombre d'usages qui, à l'époque carolingienne, ont revêtu une existence légale et d'où est sorti le régime féodal.

La hiérarchie des personnes est caractérisée par le vasselage qui dérive lui-même de la recommandation mérovingienne par laquelle les *minores* ont recherché la protection des *proceres*, des *potentes* ou encore du roi lui-même. Le mot *vassus* a désigné de bonne heure celui qui se recommande au roi, puis il s'est généralisé et étendu à toutes les autres formes de recommandation. De même, on a vu se dessiner, pendant la même période, une hiérarchie des terres résultant de ce fait que les évêques et abbés d'abord, les grands propriétaires ensuite et enfin les rois ont concédé à certaines personnes, soit moyennant une redevance annuelle, soit sans

aucune redevance, mais toujours à titre révocable et temporaire, la jouissance de terres qui leur appartenaient, afin qu'elles fussent cultivées par des tenanciers. On a désigné ces terres sous le nom de bénéfices par opposition aux alleux, terres que l'on possède au contraire en propre avec *jus utendi et abutendi.* Dès l'époque mérovingienne aussi, les deux institutions de la recommandation et du bénéfice se sont reliées l'une à l'autre en ce sens que parfois le petit propriétaire qui se recommande à un plus puissant que lui, remet sa terre, en abandonne la propriété, puis la reçoit en bénéfice pour en conserver le simple usufruit

Il y a donc eu dès l'époque mérovingienne une hiérarchie des terres et une hiérarchie des personnes. Le troisième élément qui contribuera à la formation du régime féodal, à savoir l'abandon par le roi des droits régaliens, n'apparaît au contraire qu'exceptionnellement. Cependant, au VIIe siècle, Dagobert et ses successeurs accordent déjà à certaines églises ou abbayes l'immunité, par laquelle le roi non seulement renonce à percevoir l'impôt à l'intérieur de leurs domaines, mais interdit à ses fonctionnaires d'y pénétrer; c'est le propriétaire qui se substitue à eux pour rendre la justice et exercer les autres droits régaliens.

En résumé, on aperçoit dès l'époque mérovingienne l'embryon des trois éléments qui constitueront le régime féodal, vasselage, bénéfice, immunité. A l'époque carolingienne ces trois institutions se sont à la fois généralisées et coordonnées, en même temps qu'elles ont été reconnues par les lois.

Le vasselage est de plus en plus fréquent. Lors des troubles du règne de Louis le Pieux, davantage encore pendant les grandes invasions normandes, hongroises

et sarrasines, alors que la carence de l'autorité royale se fait constamment sentir, il semble plus que jamais nécessaire de solliciter la protection du grand propriétaire, seul capable d'organiser les résistances locales. Or, dès le règne de Charlemagne, les capitulaires ont permis à tout homme libre de prendre le seigneur qui lui convient et *l'ordinatio imperii* de 817 portait que, lorsque l'empereur Louis mourrait, les hommes libres qui n'avaient encore contracté aucun lien de vassalité pourraient choisir l'un de ses trois fils comme seigneur. Trente ans plus tard, en 847, le célèbre capitulaire de Meersen réédite, en les précisant. ces dispositions et proclame à nouveau le droit du vassal d'avoir un seigneur, bientôt désigné sous le nom de suzerain.

En un mot, Charlemagne et ses successeurs ont légalisé le vasselage. Ils l'ont également utilisé. La convocation de l'armée, notamment, repose sur lui. A l'ost doivent accourir d'abord les vassaux du roi qui se rangent directement sous ses ordres, puis ceux du comte qui sont commandés par lui, enfin ceux des particuliers qui ont à leur tête leurs divers seigneurs. Ces dispositions facilitaient à coup sûr la mobilisation, mais, en plaçant les vassaux sous l'autorité immédiate de leur suzerain, elles fortifiaient les liens créés par la recommandation et Fustel de Coulanges a pu dire très justement du régime carolingien qu'il était « la féodalité centralisée. »

L'institution du bénéfice a subi une évolution non moins curieuse. Tout d'abord, les vassaux devinrent des bénéficiaires, car le seigneur leur donne le plus souvent en bénéfice une terre de son domaine, et ainsi hiérarchie des personnes et hiérarchie des terres se fortifient mutuellement. En outre — et c'est là le fait décisif — le bénéfice, qui dans

son principe était viager ou même seulement temporaire, devient, à l'époque carolingienne, héréditaire moyennant une simple confirmation du suzerain. Enfin, les offices, tels que ceux de comtes ou de ducs, sont donnés par le roi en bénéfice, si bien que les fonctionnaires deviennent des vassaux, ayant eux-mêmes d'autres vassaux. Le roi ne sera dès lors que le suzerain de tous les suzerains et, comme d'autre part le bénéfice est devenu héréditaire, l'office qui lui est assimilé va l'être aussi. Quand le comte meurt, il laisse sa charge à son fils et ainsi se créent des dynasties de comtes, comme celles des comtes de Toulouse et de Paris dès le milieu du IXe siècle. Le capitulaire de Quierzy-sur-Oise (877) a légalisé en quelque sorte cet usage, en décidant que, pendant le séjour de Charles le Chauve en Italie, son fils Louis, qui devait gouverner en son nom, ne pourrait, si un comte venait à mourir et que le fils de ce comte eût suivi le roi en Italie, nommer qu'un comte provisoire, afin que l'héritier du défunt gardât tous ses droits. A cette date, le roi se réserve encore un pouvoir de confirmation. Vers 950 au contraire, le comté se transmettra sans même qu'il intervienne et il n'y aura plus ni offices ni bénéfices, mais seulement des fiefs, ce terme nouveau consacrant la transformation qui s'est graduellement accomplie.

Un dernier trait caractérise le fief. Son titulaire y exerce pour lui et dans leur plénitude les droits régaliens. C'est à cette suprême usurpation qu'a finalement abouti l'immunité mérovingienne. Les Carolingiens, du jour où il ne leur est plus resté de terres à distribuer, ont concédé des marchés, des tonlieux, des impôts d'état et ils les ont abandonnés à leurs fonctionnaires en guise de traitement. Au Xe siècle,

les comtes jugent en leur nom et non pas au nom du roi, perçoivent les impôts pour eux, se servent de l'armée pour vider leurs querelles particulières et, à leur tour, aliènent à leurs subordonnés une partie de ces droits régaliens. D'autre part, les églises et les abbayes possèdent souvent d'immenses propriétés qui jouissent de l'immunité et ainsi, à côté de la féodalité laïque, s'est créée une féodalité ecclésiastique, beaucoup plus puissante en Allemagne qu'en France.

De là résulte un morcellement indéfini et, comme l'Etat s'est dépouillé de toutes ses attributions, ce morcellement s'accompagne d'un véritable chaos. La chrétienté, qui, au temps de Charlemagne, était fortement unie, est parvenue à un état d'extraordinaire émiettement. Tel est le terme final de l'évolution commencée au lendemain même de la mort du grand empereur et du travail de dissolution qui a successivement sapé toutes les institutions politiques, religieuses et sociales. Cependant cette féodalité, qui débute dans le chaos, va peu à peu s'organiser ; au fur et à mesure qu'elle s'affermira, elle aura ses règles et ses lois que formuleront plus tard ses jurisconsultes. En même temps, par des mariages et par des guerres, s'opérera un travail de regroupement qui préparera la reconstitution de la chrétienté.

II. — L'organisation et la hiérarchie des fiefs

Le régime féodal, tel qu'il existe en Occident pendant la seconde moitié du xe siècle et la première moitié du xie siècle, peut être caractérisé d'un mot : « Nulle terre sans seigneur. » Il repose tout entier sur le fief, la hiérarchie des personnes s'étant confondue avec celle des terres. La propriété libre ou

alleu, c'est-à-dire la terre franche dont le propriétaire peut disposer librement et qui n'est chargée d'aucune redevance, constitue l'exception.

Au XIIIe siècle, un recueil célèbre, le *Liber Feudorum*, définira le fief un immeuble dont la jouissance est concédée par une personne, le suzerain, à une autre personne, le vassal, moyennant certaines obligations de la part du vassal. Cette définition, sous certaines réserves, rend assez bien compte des divers caractères du fief.

D'abord le fief est un immeuble. Peut-être cette expression est-elle trop étroite, car l'inféodation s'applique à d'autres objets, par exemple aux charges du palais ou encore à des péages, à des marchés, mais, dans son principe, le fief est une terre.

En second lieu, la jouissance du fief est concédée par le suzerain au vassal. Sans doute le fief se distingue du bénéfice par le fait qu'il est héréditaire, mais, théoriquement, le fief, comme jadis le bénéfice, n'appartient pas à celui qui l'occupe et qui l'exploite; il relève du suzerain qui en est le véritable propriétaire, qui en conserve le « domaine éminent », tandis que le vassal a le « domaine utile ». De là certains usages qui rappellent que le fief héréditaire est sorti du bénéfice viager.

Le suzerain intervient tout d'abord au moment où le fief se transmet, c'est-à-dire à la mort du vassal. En droit, il peut alors disposer du fief, le remettre à tel ou tel enfant ou le partager. En fait, il s'est créé des règles de succession qui varient d'un fief à l'autre. Tantôt le droit d'aînesse a été ressuscité, comme en Angleterre, en Flandre ou dans le domaine royal capétien, tantôt la coutume du partage a prédominé, par exemple en Champagne où le fief a été à plusieurs reprises divisé. Tantôt la succession fé-

minine, comme en Aquitaine, a été admise à défaut de fils et tantôt, en pareil cas, l'héritage est revenu aux collatéraux. Quand l'héritier est mineur, on nomme un baillistre qui est en général le parent mâle le plus rapproché et qui, moyennant un droit de rachat, peut jouir des revenus du fief jusqu'à la majorité de l'héritier mineur. Si celui-ci est une fille, le droit du suzerain est plus étendu, car elle ne peut se marier sans son consentement et, si elle est riche, il s'empresse de lui faire épouser son propre fils.

Ainsi, la succession féodale est astreinte à des règles variables où se retrouve, plus ou moins effacé, le souvenir de l'origine viagère du fief. Celle-ci apparaît encore plus nettement dans certains usages dont le plus caractéristique est celui de l'hommage.

A chaque vacance du fief, le nouveau possesseur doit prêter la foi et l'hommage (*fidem et hominium*); il va trouver son suzerain tête nue et se reconnaît son homme; le suzerain, à son tour, le reçoit comme tel, l'embrasse sur la bouche, lui remet une épée et aussi un objet symbolique, comme une motte de terre ou un rameau de vigne; par là il lui donne l'investiture du fief. Cette cérémonie dérive, à n'en pas douter, de la recommandation mérovingienne; elle affirme tout à la fois la hiérarchie des personnes et la hiérarchie des terres. Par la foi le vassal prête serment de fidélité à son suzerain; par l'hommage il subordonne sa terre dont le suzerain, propriétaire éminent, lui confère la jouissance utile. Si l'hommage n'est pas prêté dans un délai déterminé, le suzerain peut saisir la terre du vassal, mais en revanche, il ne peut refuser de recevoir cet hommage, auquel cas le vassal baiserait la porte, se comporterait comme si le suzerain était présent et ferait prendre acte par un notaire.

L'hommage prouve que le fief n'est pas rigoureusement héréditaire. Le droit de relief a la même signification. En l'acquittant, au moment où il entre en jouissance du fief, le vassal reconnaît qu'il n'hérite pas du fief, mais qu'il le rachète. De même encore, le vassal ne peut aliéner son fief sans l'autorisation du suzerain qu'il obtient moyennant le paiement d'un droit de los et vente, proportionnel au prix de cette vente. Il ne peut non plus l'abréger, c'est-à-dire en aliéner aucune parcelle et naturellement l'abrègement, comme l'aliénation, donne lieu à la perception d'un droit.

Le vassal a enfin vis-à-vis de son suzerain des obligations qui se ramènent à deux essentielles, le *consilium* et l'*auxilium*.

Le *consilium*, c'est le service de cour. Le vassal est tenu d'accourir avec ses hommes, chaque fois que le suzerain le convoque pour lui demander son avis, soit qu'il y ait lieu de rendre la justice, soit qu'il s'agisse de préparer des ordonnances générales pour l'administration du fief. S'il ne peut venir, il doit adresser ses excuses en bonne forme. D'ailleurs ce service de cour perdra peu à peu le caractère arbitraire qu'il avait au début. Il se limitera dans l'espace et dans le temps; le suzerain ne convoquera plus que ses vassaux les plus rapprochés et généralement trois fois par an, lors des grandes fêtes de l'année ou en cas d'événement extraordinaire.

En vertu de l'*auxilium*, le vassal doit « aider » son suzerain de sa personne et de son argent. En d'autres termes il est astreint au service militaire et prête son concours financier.

Il assiste le suzerain à la guerre; c'est le service d'ost et de chevauchée qui, en principe, ne comporte aucune limite, mais, comme pour le *consilium*, des

tempéraments interviendront : la durée du service sera fixée en général à quarante jours par an et le rayon dans lequel le suzerain peut emmener le vassal sera également déterminé. De même le nombre des arrière-vassaux que le vassal devra lui-même convoquer sera indiqué pour chaque fief, jusqu'au jour où le suzerain préférera lever des mercenaires et se contentera, pour subvenir à leur entretien, de percevoir une somme d'argent. En outre, le vassal doit rendre son château à toute réquisition du suzerain « irrité ou apaisé », soit que celui-ci juge cette précaution nécessaire, soit qu'il ait besoin d'un point d'appui pour une expédition militaire.

Le vassal a enfin des obligations financières. Il doit aider son suzerain de son argent, chaque fois que celui-ci le lui demande, mais peu à peu cette aide se limitera à trois cas : le vassal contribuera à payer la rançon du seigneur prisonnier ; il participera aux frais de l'armement de son fils comme chevalier et aussi du mariage de sa fille. A ces trois cas s'en joindra, au XIIe siècle, un quatrième, celui de croisade. Dans certains fiefs d'autres impôts s'ajouteront à ceux-là, par exemple le droit de gîte aux termes duquel le vassal doit défrayer son suzerain, quand il se trouve sur ses terres.

Tels sont les divers devoirs du vassal envers le suzerain. Si le vassal vient à y manquer, il est félon et la jouissance du fief peut lui être retirée. Toutefois, pour prévenir l'arbitraire, le nombre des cas de félonie sera défini et il faudra un jugement des pairs, avant que n'interviennent des sanctions.

De son côté le suzerain contracte, lui aussi, des obligations envers son vassal : il doit lui rendre justice, lui garantir la jouissance de son fief, ne pas exiger de lui plus de redevances que celles auxquelles il a

droit, ne pas attenter à son honneur en détournant sa femme ou sa fille. S'il ne remplit pas ses devoirs, le vassal peut le « désavouer » et relever directement du suzerain de son suzerain.

En résumé, suzerain et vassal sont liés l'un à l'autre par des obligations réciproques. Cela n'empêche pas le vassal d'être maître de son fief et de le gouverner comme il l'entend. Il promulgue les règlements nécessaires, perçoit les impôts directs et indirects, rend la justice, mais sur ce dernier point ses attributions varient : les petits seigneurs n'ont que la basse justice qui concerne les délits de médiocre importance, le droit de haute justice étant réservé aux grands et aux moyens feudataires.

Il y a en effet — et c'est là le dernier trait caractéristique du régime féodal — une hiérarchie entre les fiefs. Dès l'époque de Charlemagne, on distinguait parmi les hommes libres ceux qui devaient le service à équipement incomplet, c'est-à-dire les petits propriétaires, et ceux qui étaient astreints au service à équipement complet, soit les grands propriétaires. Cette distinction a persisté. Au bas de l'échelle féodale, de petits seigneurs, comme les vavasseurs en Normandie, sont les intermédiaires entre les nobles et les roturiers. Au-dessus, parmi les seigneuries proprement dites, on distingue le châtelain qui a en fief le château et ses dépendances, appelé généralement baron ou encore captal en Gascogne, damoiseau en Lorraine, le voué et le vidame chargés de défendre les monastères et d'amener à l'ost les hommes de l'Eglise, puis, au-dessus d'eux, les seigneurs qui ont hérité des titres des fonctionnaires carolingiens, vicomtes, comtes, marquis ou margraves, enfin ducs.

Comtes, marquis et ducs sont les grands feudataires qui, à partir du XIe siècle, essaieront de confisquer

à leur profit les pouvoirs souverains qu'au xe siècle la petite féodalité exerçait pour elle. Ils créeront ainsi des unités provinciales, de véritables états, duchés en Allemagne, comtés en France. Ce travail de regroupement s'opérera plus ou moins vite suivant les régions mais partout il présentera de remarquables analogies. Tout d'abord le grand feudataire substituera sa justice à celle du baron et organisera à son profit une juridiction d'appel, puis il promulguera pour tout le grand fief des ordonnances générales qui auront notamment pour but de protéger la paix publique; il percevra enfin à son profit et avec beaucoup de rigueur les droits féodaux. Bref, après avoir aliéné sa puissance régalienne, il s'efforcera de la ressaisir. Cette apparition des grands fiefs sera un facteur d'unité qui favorisera, au XIIe siècle, la reconstitution de la chrétienté, mais aux Xe et XIe siècles, la féodalité a surtout à son actif des ruines morales.

III. — Les mœurs féodales.

La disparition de l'Etat a provoqué, à la fin du Xe siècle, un retour offensif de la barbarie et du paganisme. On a déjà noté le désaccord qui, dans le régime féodal, n'a cessé d'exister entre le droit et le fait. Théoriquement, le suzerain a conservé sur le vassal des pouvoirs assez étendus; pratiquement, en dehors d'un cérémonial traditionnel qui seul rappelle le passé, il ne les exerce jamais, en sorte que le baron, abandonné à lui-même, peut donner libre cours à ses instincts. Or, si la législation carolingienne a réussi à faire passer dans les mœurs un peu d'esprit chrétien, le progrès moral, réalisé pendant la première moitié du IXe siècle, n'a été qu'éphémère. Du jour où la guerre, sous une forme ou sous une autre, guerre

civile ou lutte contre les envahisseurs, est devenue un mal endémique, du jour aussi où la papauté, au temps de la « pornocratie », n'a plus été capable de maintenir dans l'Eglise et dans la chrétienté la discipline religieuse dont elle était la gardienne, la férocité et la débauche, un instant refoulées par la loi évangélique, ont repris le dessus et exercé les pires ravages.

Ce qui caractérise avant tout le baron féodal, c'est la passion de la guerre et du pillage qu'aucune autorité supérieure, civile ou religieuse, ne vient plus refréner. Le XIe siècle est avant tout l'époque des guerres privées, guerres de seigneur à seigneur qui ne durent que quelques semaines ou quelques mois, mais se renouvellent à l'infini, parce que, dépourvues de tout prétexte politique ou économique, elles n'ont d'autre source que la fantaisie, le caprice de princes ou de barons à l'humeur querelleuse et aux convoitises ardentes. Le suzerain est parti en pèlerinage ou il est mort en laissant un héritier mineur, ce sont là pour le vassal autant d'occasions d'arrondir son fief par un hardi coup de main ou de réaliser quelques fructueuses dévastations. Souvent même le baron tue pour le plaisir de tuer et pille pour le plaisir de piller : tel cet Oliba Cabreta, comte de Cerdagne, qui brusquement, en 981, avec une troupe armée se jette sur le comté de Razès que possédait en paix le comte de Carcassonne, Roger, y commet toutes sortes de ravages et laisse en se retirant de nombreux morts ou blessés; tel aussi le roi de France Philippe Ier qui, en 1074, se saisit d'inoffensifs marchands italiens qui traversaient la France et les allège de tout ce qu'ils transportaient avec eux.

Le château féodal est le point d'appui nécessaire à ces incursions. Aux Xe et XIe siècles, il se compose

uniquement à la périphérie de fossés, au centre d'une motte formée avec la terre rejetée des fossés et d'un donjon, tour carrée, généralement en bois, qui sert à la fois de magasin, d'ouvrage défensif et d'habitation pour le seigneur; des palissades, des branchages, désignés sous le nom de plessis, et des fertés ou planches, formant tourelles, en défendent l'accès. Mais, si simple que soit la construction, elle suffit à protéger le fauve seigneurial contre les représailles possibles et à lui assurer l'impunité.

L'Eglise, dans certaines régions, s'efforça de protéger les classes rurales, plus spécialement victimes de la belliqueuse bestialité des barons. En Aquitaine, en Languedoc, en Bourgogne, les conciles ont élevé à plusieurs reprises des protestations, accompagnées de sanctions canoniques « Si quelqu'un, s'écrient les évêques réunis à Charroux en 989, vole le bien des paysans ou des autres pauvres, sa brebis, son bœuf, son âne, qu'il soit anathème ! » En 990, le synode du Puy porte des interdictions analogues : « Que personne n'enlève des chevaux, des poulains, des bœufs, des vaches, des ânes et des ânesses avec leur fardeau, des moutons, des chèvres, des porcs. Qu'on n'emmène personne pour construire ou assiéger un château... Que les clercs ne portent pas les armes du siècle. Que nul ne fasse tort aux moines ou à leurs compagnons qui voyagent sans armes... Qu'on n'arrête point le paysan ou la paysanne pour les contraindre à se racheter ! » La même assemblée organise des associations pour maintenir la « paix de Dieu ». D'autres conciles ont interdit de porter les armes, puni de la confiscation et du fouet les voleurs et leurs complices, ou encore défendu de se battre d'abord le dimanche, puis du mercredi soir au lundi matin, pendant les jours qui commémoraient l'ascension,

la mort, la sépulture, la résurrection du Sauveur et au cours desquels on devait établir la « trêve de Dieu ». Toutefois, si ces institutions de paix ont eu quelques effets locaux, elles ne porteront réellement leurs fruits que le jour où elles auront été généralisées par la papauté, soit à partir du pontificat d'Urbain II (1088-1099).

Avec la passion de la guerre la principale tare de la société féodale, aux xe et xie siècles, a été l'immoralité. Le baron, grand chasseur et grand buveur, est aussi un coureur de femmes. Sans parler des filles de joie, cueillies çà et là au cours de fortuites rencontres, il est incapable d'observer la loi du mariage indissoluble et se montre fort habile à découvrir les défauts physiques ou les liens de parenté qui lui permettront de se débarrasser de son épouse légitime pour voler à d'autres amours. Foulque le Réchin, comte d'Anjou, a été marié cinq fois; Philippe Ier, roi de France, a répudié pour des motifs peu canoniques la reine Berthe et enlevé la cinquième femme du dit Foulque, Bertrade de Montfort, ce qui lui valut d'ailleurs d'être excommunié par l'Eglise.

La femme elle-même, dans cette société amorale, a perdu toute délicatesse. La pudeur est un sentiment qu'elle ne connaît plus et elle est incapable, elle aussi, de s'astreindre à la fidélité conjugale. La belle Sybille, épouse du comte Godefroy de Namur, se console voluptueusement de l'absence de son mari dans les bras d'Enguerran de Coucy et, lorsque, par la suite, une guerre s'engage entre les deux rivaux, elle assure la victoire de son amant sur son époux.

On pourrait, à l'aide de ces seigneurs aussi débauchés que féroces et de ces châtelaines dévergondées constituer une satanique galerie d'horreurs. L'Eglise seule aurait pu réagir contre de telles mœurs. Elle

ne le put pas et ne le voulut pas, car elle a été elle-même saisie par la féodalité et a subi sa contamination dissolvante.

La politique ecclésiastique de Charlemagne, en remplaçant dans les élections épiscopales le *consensus* royal par une véritable nomination, a eu de désastreux résultats. A l'époque féodale, ce droit régalien a été souvent usurpé, au moins en France, par les seigneurs et l'on devine l'usage qu'ils en ont fait. L'investiture donnée aux évêques par les laïques est la source première des deux abus qui déshonorent l'Eglise à la fin du xe et au début du xie siècle, la simonie et le nicolaïsme.

A cette époque, on désigne sous le nom de simonie non seulement, comme autrefois, la vente de l'ordination sacerdotale par l'évêque et la vente de la consécration épiscopale par le métropolitain, mais aussi et surtout la vente des évêchés et des abbayes par les princes laïques. Comme le constate le chroniqueur Raoul Glaber, les rois et les seigneurs, « corrompus par de larges présents, au lieu de mettre à la tête des églises, ainsi qu'ils l'auraient dû, des personnes d'une religion éprouvée, considèrent comme le plus capable de gouverner celui dont ils espèrent recevoir le plus de cadeaux. » Le trafic affecte les formes les plus variées: tantôt il consiste en un simple don pécuniaire, tantôt, au contraire, on désigne celui qui a un père riche ou un frère influent. Comme l'évêché, surtout en Allemagne, est lui-même devenu un fief, qu'il donne en jouissance des propriétés foncières et des revenus temporels, il est assailli par tous ceux qui convoitent les biens qui y sont attachés et l'on achète sans scrupules la désignation du roi ou du seigneur qui en dispose. Ainsi l'Eglise est broyée elle aussi par l'engrenage féodal et il faudra toute l'énergie de Grégoire VII pour l'en dégager.

La simonie engendre à son tour le nicolaïsme ou désordre des mœurs du clergé. L'évêque qui a conquis son siège par sa fortune ou par ses relations ne se soucie guère de la discipline ecclésiastique. Incapable de s'arracher aux passions du siècle qu'il a au contraire cherché à satisfaire en briguant une dignité peu en harmonie avec ses goûts, il ne saurait se plier à l'obligation du célibat tombé en désuétude même à Rome. Tantôt il verse dans la basse débauche et abrite sous son toit des courtisanes, tantôt il cherche, au mépris des canons, à s'enchaîner dans les liens du mariage. Quelles que soient les formes du mal, il est d'une extraordinaire virulence et il étend ses ravages sur les différents pays chrétiens, aussi bien sur la France et sur l'Angleterre que sur l'Allemagne et sur l'Italie.

Comment un clergé, tombé à cet état de honteuse dégradation aurait-il pu réagir contre les mœurs féodales qu'il a faites siennes? Paganisé lui-même, il a perdu, avec sa dignité et son prestige, toute espèce d'autorité. La crise déchaînée sur l'Occident depuis la mort de Charlemagne n'a pas seulement dissous l'unité chrétienne; elle aboutit, à la fin du xe siècle, à la ruine du christianisme lui-même. Matériellement et moralement, la chrétienté n'existe plus : l'empire a disparu, la papauté s'est éclipsée, les rois ont perdu tout pouvoir, l'État s'est effrité, toute idée morale enfin a sombré dans ce naufrage général. Jamais le monde n'a connu semblable désorganisation et pareil déséquilibre.

Dans ce chaos anarchique y avait-il du moins quelques germes de salut ? On put un moment se demander si la chrétienté ne serait pas sauvée par l'Orient : au xe siècle, l'empire byzantin, régénéré par la dynastie macédonienne, cherche de nouveau à prendre pied en Italie, mais il n'est pas assez fort

pour renouer la tradition justinienne et il est miné par les discordes religieuses qui aboutiront au schisme Presque au même moment, la restauration de l'empire d'Occident par Othon le Grand apparaîtra elle aussi comme riche d'espérances bientôt déçues. Seule l'Eglise romaine réussira, avec Grégoire VII et ses successeurs, à ressusciter la chrétienté divisée et défaillante.

CHAPITRE VI

L'Empire byzantin sous la dynastie macédonienne (867-1057)

I. — Le gouvernement des empereurs macédoniens.

L'empire byzantin a traversé au ixe siècle une crise redoutable : les complots, les révolutions, les assassinats se sont renouvelés avec une troublante périodicité et ont empêché un gouvernement stable de s'organiser; les luttes religieuses, de nouveau réveillées, ont entraîné des persécutions contre les moines partisans des images; au dehors, la Crète a été conquise par les Arabes en 826, les Bulgares sont devenus menaçants et le schisme de Photius a mis aux prises Constantinople avec Rome. Pourtant, grâce à l'habileté et à l'énergie de souverains tels que Théophile (829-842), grâce aussi à la naissance d'un certain esprit national, l'empire a réussi à se maintenir. L'avènement, en 867, de Basile le Macédonien inaugure au contraire une période de réelle splendeur, au cours de laquelle l'empire byzantin, non content de s'affermir en Orient et d'y briller par l'éclat de sa civilisation, semble un moment revenir à la tradition justinienne.

Les artisans de cette œuvre grandiose sont des princes d'une basse extraction qui ont réussi à se faire associer au pouvoir, puis à l'exercer ensuite pour leur propre compte. Le fondateur de la dynastie, Basile Ier, a été nommé César par le dernier empereur isaurien, Michel III l'Ivrogne (842-867), puis il s'est débarrassé de lui en l'assassinant et a pris sa place. Désormais, jusqu'en 1057, l'empire restera dans la famille de Basile Ier soit par l'hérédité, soit par des mariages qui associeront au trône les époux successifs des impératrices héritières de la couronne. Sans doute il y aura encore des révolutions de palais et des usurpations, comme celle qui portera à l'empire en 769 Jean Tzimiscès, mais, en épousant Théodora, sœur de Romain II, Jean Tzimiscès entrera dans la famille impériale et donnera à son coup d'état une apparence de légitimité.

Cette continuité dans le gouvernement est l'une des causes qui expliquent la renaissance de l'empire byzantin au xe siècle. Il faut tenir compte aussi de la réelle valeur des souverains qui se sont succédé sur le trône impérial. Les empereurs macédoniens ne ressemblent en rien à ceux qui les ont précédés. Tous sont de vrais soldats, animés du désir d'en finir avec le perpétuel cauchemar des invasions et fermement décidés à raviver la gloire de l'époque justinienne. Ils savent que, pour réaliser ces grands desseins, il est nécessaire d'organiser l'empire, de lui donner la force et la cohésion qui lui ont manqué, de ne pas gaspiller les deniers de l'Etat en un faste inutile et de les faire servir à des buts plus urgents. Rendre l'empire d'Orient à la fois puissant et prospère, tel est l'idéal de ces hommes énergiques qui, pour la plupart, sauront être à la fois des généraux, des administrateurs et des diplomates.

Leur premier soin a été d'endiguer l'invasion. Basile Ier a inauguré son règne par une série de campagnes en Asie contre les Arabes (873-879). Ses successeurs ont prolongé son effort avec un égal succès en reprenant le pays jusqu'à l'Euphrate et au Tigre, en s'emparant de plusieurs places d'Asie Mineure et de Syrie, notamment, en 968, d'Antioche et, en 995, d'Alep. A la fin du xe siècle, l'Islam est en recul, grâce à ce que l'on appelle parfois la croisade byzantine qui, si elle s'était prolongée au xie siècle, eût peut-être entraîné la délivrance totale de l'Orient. Les Bulgares n'ont pas été moins malmenés que les Arabes et les espérances de leur tsar Syméon (893-927), qui convoitait Constantinople, ont été singulièrement déçues; malgré ses victoires à Andrinople (914) et à Anchialos (917), malgré sa tentative, d'ailleurs infructueuse, pour enlever Constantinople (924), Syméon ne put arriver à aucun résultat définitif et l'invasion bulgare fut contenue par l'empereur Romain Lécapène qui, de 919 à 944, s'associa, au prix d'une savante usurpation, à Constantin VII Porphyrogénète (913-959). Quelques années plus tard en 967, Nicéphore Phocas pouvait refuser aux Bulgares le tribut traditionnel, puis, après les longues et héroïques guerres de Basile II (976-1025), surnommé « le tueur des Bulgares », la Bulgarie disparut de la carte de l'Europe orientale en 1018 et fut annexée à l'empire byzantin. Basile II employa la fin de son règne à la pacifier et ce fut une occasion pour lui de faire apprécier l'intelligente modération du gouvernement impérial.

Vainqueurs des Arabes et des Bulgares, les empereurs macédoniens ont été aussi de remarquables administrateurs. Despotes à l'orientale, convaincus de leur droit divin, ils n'ont supporté aucune autorité

susceptible de contrebalancer la leur. Au xe siècle, le Sénat ne joue plus aucun rôle dans l'Etat et l'Eglise est sous la dépendance de l'empereur. D'autre part, en s'efforçant de règler la succession à la couronne suivant les lois de l'hérédité et de faire admettre celles-ci par leurs sujets, ces mêmes souverains ont sinon prévenu, du moins rendu moins fréquentes les révolutions de palais et les usurpations militaires qui avaient si longtemps paralysé la vie de l'empire en empêchant toute œuvre de longue haleine.

Cet absolutisme qui caractérise le gouvernement de la dynastie macédonienne a eu d'heureux résultats, grâce à la sagesse pondérée des empereurs. Préoccupés d'assurer au dehors le rayonnement de Byzance en même temps que de la défendre contre les envahisseurs, ils ont réussi, par une habile administration confiée aux stratèges qui ont dans les thèmes une délégation de l'autorité absolue du basileus, par une législation heureuse qui complète celle de Justinien, à fondre en un tout homogène les races qui se partageaient l'empire et à les faire collaborer à l'œuvre commune. La prospérité économique, aidée et facilitée par leurs ingénieuses initiatives, a contribué à développer le sentiment national sur lequel ils ont pu s'appuyer.

La civilisation byzantine brille, au xe siècle, d'un éclat comparable à celui de l'époque justinienne. Jamais peut-être les industries de luxe ne furent autant développées : étoffes de soie et pièces d'orfèvrerie, bijoux et ivoires sculptés eurent une vogue extraordinaire qui gagna l'Occident; le commerce y trouva son compte. L'art, après une éclipse passagère au temps de la querelle des images, reprend, à la fin du ixe siècle et au xe, sa splendeur passée On construit de nouveau des basiliques à coupoles dont l'un des types les plus curieux est l'église du

Myrelaion élevée par l'usurpateur Romain Lécapène, où l'on peut mesurer les progrès techniques réalisés depuis l'édification de Sainte-Sophie. Basile Ier s'est plu à agrandir et à embellir le palais impérial où Photius consacra, en 881, la nouvelle église qui venait d'être terminée. Eglises et palais reçoivent une décoration somptueuse où les influences musulmanes viennent se mêler à toutes celles d'où avait autrefois jailli l'art byzantin; les sculptures s'inspirent des motifs arabes dont ils reproduisent les dessins sur le marbre et sur la pierre, tandis que les icones impériales se perpétuent sur les traditionnels médaillons; la mosaïque du narthex de Sainte-Sophie, où est représenté un empereur prosterné aux pieds du Christ, ou encore celle de Sainte-Sophie de Kiev, les nombreux manuscrits enluminés sortis des ateliers impériaux, les émaux cloisonnés, qui se multiplièrent de plus en plus, sont autant de manifestations de l'activité artistique byzantine, très intense au xe siècle. A côté des architectes, des sculpteurs, des peintres, les écrivains eux aussi sont nombreux, philosophes tels que Psellos, théologiens comme Photius, historiens et poètes qui tous, dans une plus ou moins large mesure, ont été, pendant la période macédonienne, les ouvriers de la gloire byzantine.

L'empire, affranchi de la menace de l'invasion, régénéré par un gouvernement plein de sagesse, enrichi par l'industrie et le commerce, resplendissant par sa civilisation, ne pouvait manquer d'étendre au loin son influence. Les états slaves recherchent sa protection, aussi bien que les principautés asiatiques arrachées par lui au joug musulman. La conversion de la Russie au christianisme pendant le xe siècle est aussi son œuvre et, du même coup,

par la volonté des princes de Kiev, Vladimir et Jaroslav, la civilisation byzantine s'implante parmi les nouveaux convertis. Ainsi en Orient, Constantinople a repris une prééminence incontestée qui sembla, un moment, s'étendre aussi à l'Occident, rongé par l'anarchie.

II. — Byzance et l'Occident.

Après la chute de l'exarchat de Ravenne, la domination byzantine n'avait pas complètement disparu en Italie. L'empire d'Orient avait conservé, au sud de la péninsule, deux groupes de possessions, d'une part, le littoral campanien, et, d'autre part, la Calabre et la Pouille, mais, tandis que la Campanie s'était morcelée en duchés autonomes, la Calabre était restée sous l'autorité directe du basileus, à l'exception de Brindisi et de Tarente, conquises à la fin du VIIe siècle par le duc de Bénévent, et d'Otrante, occupée par les Lombards. A ces possessions continentales s'ajoutait la Sicile qui formait un thème. Les populations de ces divers pays, très fortement hellénisées, étaient restées attachées à l'empire, mais la pénétration arabe dans la Méditerranée rendit difficiles les rapports entre Constantinople et les provinces italiennes.

On a vu comment, au IXe siècle, l'invasion sarrasine a éprouvé la Sicile et l'Italie continentale. Les empereurs isauriens s'occupèrent peu de défendre leurs lointaines possessions. Il en fut tout autrement après l'avènement de Basile Ier qui coïncide avec la décadence en Occident de l'institution impériale. L'empereur macédonien, qui veut briser la domination arabe, cherche à l'atteindre partout. Il remporte, en 876, un premier succès en s'emparant de

Bari, mais il ne peut, en 878, prévenir la chute de Syracuse qui tombe alors aux mains des Musulmans. Cet échec ne fait que stimuler son ardeur conquérante. Dès 880, l'amiral Nasar débarque en Calabre et, la même année, Tarente est reprise. En 885, Nicéphore Phocas occupe toute la Calabre et une partie de la Pouille, en même temps qu'il impose aux princes lombards de l'Italie méridionale le protectorat byzantin.

La politique énergique de Basile Ier avait abouti à de remarquables résultats qui furent en partie compromis par l'inertie de son successeur, Léon VI (886-912). Pendant ce règne, les Musulmans s'emparèrent de Taormine (902) et placèrent toute la Sicile sous leur pou oir. De là ilsreprirent l'cffensive contre les possessions péninsulaires, occupèrent à nouveau la Calabre et même une partie de la Campanie. Après la mort de Léon VI et celle de son successeur, Alexandre (912-913), qui fit preuve d'une égale faiblesse, Byzance se décida pourtant à envoyer des renforts en Italie. Une action concertée avec le margrave Albéric de Spolète et le pape Jean X aboutit, en 915, à la victoire du Garigliano qui affranchit la Campanie des invasions sarrasines.

La victoire du Garigliano a rétabli le prestige byzantin en Italie et l'empire d'Orient, qui avait recouvré une partie de son ancienne puissance, aurait peut-être pu, à la faveur de l'anarchie qui désolait la péninsule, reprendre en mains la direction des affaires de la chrétienté. La chute de l'empire carolingien, la désorganisation des royaumes d'Occident, la crise de l'autorité apostolique, tout lui traçait la voie sur laquelle il pouvait s'engager sans rencontrer, semble-t-il, de sérieuses résistances. D'autre part, Byzance possède dans l'Italie méri-

dionale un excellent point d'appui et son administration large, tolérante, lui concilie la sympathie des populations qui, sous l'influence des moines grecs, tendent à s'hélléniser. Les petites républiques qui se sont constituées aux portes de l'Italie byzantine, à Naples et à Gaëte, aussi bien que les princes lombards de Salerne et de Bénévent, recherchent la protection impériale. A l'autre extrémité de la péninsule, Venise se reconnaît aussi vassale de Constantinople. Au milieu du IXe siècle, il semble que la chrétienté occidentale, démembrée et disloquée, n'ait de chance de salut que du côté de l'Orient qui, au milieu de l'anarchie générale, reste dans le monde méditerranéen, le seul élément de force.

Les empereurs macédoniens auraient pu, comme autrefois Justinien, se laisser séduire par la tentation de reconstituer à leur profit l'empire romain et chrétien. Ils n'y songèrent pas ; au lieu de se lancer dans une telle aventure, ils préférèrent se contenter des résultats acquis et rester farouchement orientaux. La reconstitution par Othon le Grand, en 962, de l'empire d'Ocident mit d'ailleurs fin à de telles possibilités. Loin de rétablir la chrétienté justinienne, les derniers empereurs macédoniens perdirent tout contact avec l'Occident par suite de la conquête de l'Italie méridionale par les Normands qui mit fin à la domination byzantine en Italie et du schisme de Michel Cérulaire qui consomma le divorce entre les églises de Rome et de Contantinople.

III. — La crise politique et religieuse du XIe siècle.

Le long règne de Basile II (976-1025) marque l'apogée de l'empire byzantin pendant l'époque

macédonienne. La mort de cet empereur, qui sut, pendant un demi-siècle, amplifier et coordonner tous les résultats acquis, marque le début d'une nouvelle période d'instabilité gouvernementale qui provoquera tout à la fois la chute de la dynastie et la décadence de l'empire. Basile II a pour successeur son frère Constantin VIII qui ne fait que passer (1025-1028). Après lui, c'est sa fille Zoé qui, de 1028 à 1050 gouverne l'empire ou, pour mieux dire, laisse gouverner ses trois maris successifs, Romain III (1028-1034), Michel IV (1034-1041), Constantin Monomaque (1042-1054), à la mort duquel une sœur de Zoé, Théodora, reprend le pouvoir qu'elle garde deux ans (1054-1056). En 1057, un coup d'état renverse la dynastie macédonienne et lui substitue Isaac Comnène.

A la faveur de cette incertitude gouvernementale, les périls intérieurs et extérieurs, conjurés par Basile Ier et ses successeurs, se sont dessinés à nouveau. L'aristocratie, durement mâtée au xe siècle, relève la tête, tandis qu'aux frontières d'Orient et d'Occident apparaissent de nouveaux adversaires, les Turcs Seldjoucides et les Normands.

Le péril turc ne s'accusera qu'après la chute des empereurs macédoniens; en revanche, dès le milieu du xe siècle, la domination byzantine en Italie a reçu de rudes atteintes du fait des Normands.

Les Normands ont été appelés par un habitant de Bari révolté contre l'empire d'Orient, Mélo. C'est sans doute en 1016 que les aventuriers, pressentis en 1011 lors d'une entrevue au mont Gargano, arrivent en Italie. Très encouragés par le pape Benoit VIII, hostile aux Byzantins, ils se mettent en rapports avec les princes lombards, groupent autour d'eux tous les mécontents, envahissent l'Apu-

lie au printemps de 1017, remportent quelques succès, mais sont finalement repoussés au combat de Cannes, par le catapan Basile Bajoannès (octobre 1018). L'Italie byzantine paraissait sauvée.

Elle ne le fut pas pour longtemps. Un premier combat avait révélé aux Normands l'extraordinaire confusion qui régnait dans l'Italie du sud où voisinaient Latins, Grecs, Lombards et Musulmans, tous plus ou moins jaloux les uns des autres. Des bandes de plus en plus nombreuses apparurent en Italie, à l'affût de toutes les discordes et toujours prêtes à intervenir. C'est ainsi que, vers 1038, les trois fils de Tancrède de Hauteville, Guillaume Bras de Fer, Onfroi et Dreu vinrent se mettre au service du gouverneur byzantin, Georges Maniakès, qui luttait en Sicile contre les Arabes; ils combattirent valeureusement à ses côtés, puis ils firent volte-face et s'emparèrent d'une bonne partie de la Pouille (1040-1043). Le plus jeune fils de Tancrède, Robert Guiscard, continua l'œuvre ébauchée par ses aînés; de 1047 à 1071 il acheva la conquête des possessions byzantines de Campanie, de Pouille et de Calabre; Tarente, Reggio, Troia, Otrante, puis Bari tombèrent successivement entre ses mains. Pendant ce temps, son frère Roger, de 1062 à 1072, occupa la Sicile. C'en était fini de la domination byzantine en Italie et bientôt, enhardi par ses succès, Robert Guiscard songera audacieusement à devenir empereur d'Orient.

Au moment où la conquête de l'Italie méridionale et de la Sicile par les Normands effaçait les derniers souvenirs de l'hégémonie byzantine, l'Orient achevait de rompre avec l'Occident et de se constituer une existence propre en se révoltant contre l'autorité du Saint-Siège.

Déjà au IXe siècle, le patriarche de Constantinople, Photius, avait bruyamment rompu avec Rome, mais Basile Ier, afin d'éviter un conflit religieux qui ne pouvait que nuire à son œuvre réparatrice, s'employa à une réconciliation et l'union des Eglises fut rétablie au concile de 869. Après une nouvelle tentative de Photius, réintégré dans sa dignité en 877, pour la briser, elle fut confirmée en 893 et maintenue jusqu'au milieu du XIe siècle, non sans quelques froissements qui, à plusieurs reprises, faillirent la mettre en péril. La sagesse des empereurs macédoniens calma les prétentions et les susceptibilités des patriarches de Constantinople, jaloux de l'autorité romaine. Après la disparition de Basile II, le conflit devait fatalement éclater.

Il fut provoqué par Michel Cérulaire, promu évêque de Constantinople en 1042. Prodigieusement orgueilleux tout en étant d'une réelle sainteté, persuadé que le patriarche de Constantinople est un vrai « Christ », doté par surcroît d'une indomptable volonté, il veut dominer l'Eglise grecque sans admettre aucune juridiction au-dessus de la sienne. Dès son avènement, il prépare une offensive contre la papauté. Il assure une large publicité à un traité du moine Nicétas Pectoratus, où sont critiqués avec beaucoup d'âpreté certains usages romains tels que l'emploi du pain azyme, le jeûne du sabbat et le mariage des prêtres, puis, brusquement, en 1053, lorsque l'opinion est suffisamment préparée, il ordonne la fermeture des églises latines de Constantinople et enjoint à tous les moines de se plier aux coutumes grecques.

A Rome, on fut surpris et ému. Le pape régnant, Léon IX, fit composer par le cardinal, Humbert

de Moyenmontier une longue lettre qui est un véritable traité des prérogatives de l'Eglise romaine et envoya des légats à Constantinople. L'intransigeance de Michel Cérulaire, la faiblesse de Constantin IX Monomaque qui eut peur de prendre parti, l'attitude un peu cassante des envoyés du Saint-Siège qui, après avoir vainement exigé la soumission du patriarche, le frappèrent d'excommunication, rendirent l'entente impossible. Michel Cérulaire, très populaire à Constantinople, provoqua parmi les masses un mouvement en sa faveur et Constantin Monomaque, quoique très affecté par l'anathème prononcé contre le patriarche, n'osa réagir.

La rupture religieuse entre Rome et Constantinople devait avoir les plus graves conséquences. Elle mettait l'empire byzantin en dehors de la chrétienté orthodoxe et tous les efforts qui seront tentés pour l'y faire rentrer n'aboutiront à aucun résultat. Il aura plus que jamais sa vie propre, d'autant plus que cette séparation religieuse se produit au moment où va cesser, par la fin de la domination byzantine en Italie, tout contact politique avec l'Occident. C'est ainsi que, loin de dénouer la crise dont souffre la chrétienté depuis la fin du IXe siècle, Byzance ne fait que l'aggraver en dressant, en face des éléments épars qui constituent la chrétienté orthodoxe, une chrétienté schismatique, que l'on ne peut plus considérer désormais que comme un rameau mort, tombé du grand tronc qui jusque-là avait couvert de ses frondaisons le monde méditerranéen.

CHAPITRE VII

L'Empire d'Occident de 962 à 1056.

I. — Othon le Grand et le rétablissement de l'empire.

Tandis que l'Orient byzantin s'isolait décidément de l'Occident, d'autres efforts se sont dessinés pour restaurer l'œuvre de Charlemagne. Les rois de Germanie ont cherché à dénouer la crise et à reconstituer à leur profit l'unité chrétienne.

La chrétienté occidentale, malgré les divisions et les discordes qui l'ont ensanglantée et ruinée depuis la chute de l'empire carolingien, n'a jamais perdu le souvenir des temps meilleurs où elle était unie au temporel comme au spirituel. Le *Libellus de imperatoria potestate in urbe Roma* rappelle non sans mélancolie l'heureux moment où Charlemagne gouvernait le monde; le moine Adson célèbre lui aussi le grand empereur franc dont la légende naissante rehausse encore la gloire; toute la littérature de la première moitié du **x**e siècle entretient les peuples dans l'espoir d'une restauration de l'empire qui seule pourrait mettre fin à leurs angoisses.

Cette restauration, universellement souhaitée, eut lieu en 962 et elle fut l'œuvre du roi de Germanie, Othon le Grand.

De tous les princes qui gouvernaient les différents états de la chrétienté occidentale, Othon était le seul qui eût une autorité incontestée. En France, Carolingiens et Robertiens se font équilibre. L'Italie est la proie des factions et ne peut s'entendre sur aucun nom. En Allemagne au contraire, Othon, en 936, a succédé à son père Henri Ier l'Oiseleur, le fondateur de la dynastie saxonne et le vainqueur des Hongrois, sans que personne ait sérieusement songé à lui disputer la couronne. Il recueille aussi les fruits de la politique énergique et sage de Henri Ier qui a su tout à la fois écarter le cauchemar de l'invasion et contraindre les ducs à reconnaître sa suzeraineté. Il a d'ailleurs tout ce qu'il faut pour parfaire l'œuvre paternelle.

Une forte carrure, un regard énergique que l'on a comparé à celui du lion qui guette sa proie, tels sont les deux traits dominants de cette impérieuse physionomie, reflet d'une âme héroïque et d'une volonté dominatrice. Othon, dès son avènement, a un programme très net : il veut affermir son pouvoir en Allemagne pour conquérir l'Italie et restaurer l'empire.

Il lui fallait avant tout prévenir un retour offensif de la féodalité laïque qui l'a reconnu roi sans manifester la moindre velléité de résistance. A cette fin, Othon se concilie la féodalité ecclésiastique par une savante répartition des évêchés (auxquels il nomme seul suivant la tradition carolingienne), parmi les membres de sa propre famille. Il désigne son frère Brunon pour l'archevêché de Cologne et des parents plus éloignés sont investis des diocèses lorrains. Fort de l'appui du haut clergé, il impose son autorité aux seigneurs en réprimant avec une énergie féroce la moindre tentative de révolte, en mor-

celant certains duchés comme la Lorraine et la Saxe, en instituant des comtes palatins chargés de surveiller les ducs et les comtes et, plus généralement, de défendre tous les intérêts de la couronne, en s'arrogeant enfin le droit de désigner lui-même les titulaires des grands fiefs laïques aussi bien qu'ecclésiastiques : en 947, à la mort de Bertold, duc de Bavière, il investit de ce duché son propre frère, Henri; de même, en 944, il donne la Lorraine à Conrad le Roux, un seigneur franconien qui devient presque aussitôt son gendre; en 949, la Souabe revient au fils d'Othon, Liudolf, qui a épousé la fille du duc défunt Hermann.

Par ces mesures, Othon Ier a réussi à fortifier en Allemagne le pouvoir royal, au moment où partout il s'affaiblit. La féodalité a bien essayé de paralyser cette politique qui devait amener sa perte, mais une formidable insurrection, déchaînée en 952 pendant que le roi se trouvait en Italie, a totalement échoué. Trois ans plus tard, la grande victoire remportée sur les Hongrois au combat du Lech achève d'assurer le prestige de la royauté saxonne qui a définitivement rejeté les envahisseurs. Au même moment, l'évangélisation des Slaves, facilitée et même souvent dirigée par la royauté allemande, étend au profit de celle-ci, les limites de la chrétienté vers le nord-est. Dès lors, Othon apparaît comme le protecteur de cette chrétienté, comme un nouveau Charlemagne capable de la défendre contre ses ennemis. Il semble tout désigné pour recueillir l'héritage impérial auquel personne, en dehors de lui, ne pouvait sérieusement prétendre. Son influence au-delà des limites de l'Allemagne n'a cessé de grandir : en France, il a servi d'arbitre dans les querelles entre Louis IV d'Outremer et Hugues le Grand;

appelé en Italie dès 951 par la reine Adélaïde de Bourgogne, il a épousé cette belle princesse après l'avoir arrachée à la captivité et seule l'opposition du fils de Marozie, Albéric, dont l'autorité était fortement assise dans la région de Rome, l'a empêché de réaliser dès ce moment les grands projets qu'il nourrissait. Au cours des années qui suivent, la situation évolue en sa faveur : tandis qu'il remporte sur les Hongrois une impressionnante victoire, Albéric meurt en 954 ; Bérenger trouve le moyen de mécontenter tout le monde, y compris le pape Jean XII, et c'est Jean XII qui, en 961, sollicite la venue du roi de Germanie. Othon ne se fait pas prier; il est bientôt à Rome et, le 2 février 962, il reçoit des mains du peu digne successeur de Pierre la couronne impériale, objet de ses rêves.

Il semble que cet événement consacre le retour à l'unité chrétienne. En apparence, Othon Ier est l'héritier et le continuateur de Charlemagne. La réalité est toute différente : Charlemagne dominait à peu près tout l'Occident; Othon est seulement maître de l'Allemagne et d'une partie de l'Italie, le sud de la péninsule appartenant encore à Byzance; la France lui échappe et, si, pendant la minorité de Lothaire, Brunon y exerce une certaine influence, ni les derniers Carolingiens, ni les premiers Capétiens ne se montreront disposés à subir la tutelle allemande. D'autre part, si les empereurs romains germaniques n'ont pu conquérir le pouvoir universel dont avait joui Charlemagne, ils n'obéissent pas non plus aux préoccupations qui avaient animé le grand héros chrétien qu'ils veulent continuer. Leurs diplômes n'ont rien de commun avec les capitulaires et ne reflètent plus les canons conciliaires; ils veulent dominer l'Eglise uniquement

pour l'asservir à leurs desseins absolutistes, non pour propager la foi au-dehors et pour la défendre au-dedans; gouverner l'Allemagne et l'Italie, être le maître à Rome et à Aix-la-Chapelle, tel est le dessein d'Othon Ier chez qui on chercherait en vain le grand idéal chrétien qui avait animé Charlemagne.

Cette conception s'affirme dès le lendemain du couronnement impérial. Othon le Grand s'efforce de recouvrer tous les droits que les Carolingiens avaient exercés sur Rome. Le privilège du 13 février 962 remet en vigueur la *constitutio romana* de 824, puis, en 963, à la suite de graves incidents provoqués par Jean XII, cet acte est lui-même remanié dans un sens favorable à l'empereur. Aux termes du nouveau privilège, les Romains doivent jurer de « n'élire ni ordonner aucun pape en dehors du consentement et de l'élection de l'empereur Othon et de son fils également nommé Othon. »

L'usurpation est consommée : l'empereur s'est arrogé le pouvoir d'« élire » le pape, ce qu'aucun souverain carolingien n'avait osé revendiquer en droit. Et, comme pour sanctionner par une application immédiate cette loi destinée à étrangler l'Eglise romaine, Othon traduit devant un concile Jean XII, coupable d'avoir intrigué contre lui, le fait déposer et le remplace par Léon VIII, après quoi il promulgue de nouveau son privilège avec une addition qui en précise le sens. « Celui qui aura été élu à cette sainte et apostolique fonction, ne sera pas consacré comme pontife, avant qu'il n'ait prêté, en présence de nos envoyés ou de notre fils, pour la satisfaction de tous et pour la paix, un serment analogue à celui que notre seigneur et vénéré père spirituel, Léon, a, on le sait, juré spontanément. »

Ainsi le pape doit prêter serment de fidélité à

l'empereur qui entend le désigner. L'Eglise romaine, « mère de toutes les Eglises » n'est libérée du joug néfaste de l'aristocratie que pour être placée sous la dépendance des rois de Germanie devenus les héritiers de Charlemagne. Othon le Grand rétablit le césaropapisme impérial avec une rigueur qu'il n'avait pas connue au temps de Charlemagne et de Justinien. Telle est la signification des événements de 962-963 qui ont abouti beaucoup moins à la restauration de l'unité chrétienne qu'à l'asservissement de Rome et de l'Italie par la Germanie, du sacerdoce par l'empire.

II. — La dynastie saxonne.

Othon le Grand et son successeur immédiat, Othon II (973-983), ont cherché avant tout à étendue leur pouvoir sur les pays qui n'étaient pas encore soumis à leur autorité et à reconstituer l'empire carolingien dans sa plénitude.

Othon le Grand surveille de très près les affaires de France, prépare l'annexion du royaume de Bourgogne, affermit sa domination sur l'Italie où il a passé la plus grande partie de son règne et d'où il s'efforce, mais sans succès, en 969-970, d'expulser les Byzantins. L'échec de cette politique d'action le pousse vers un projet matrimonial qui lui tenait à cœur. Dès 968, il avait demandé pour son fils, le futur Othon II, la main de Théophano, fille de Romain II et petite-fille de Constantin VII. Cette proposition avait été dédaigneusement repoussée, mais, lorsque l'empereur Nicéphore Phocas eut été assassiné (décembre 969), son meurtrier et successeur, Jean Tzimiscès, se montra plus conciliant et le mariage du jeune héritier de l'empire romain germanique

avec Théophano fut célébré à Rome, le 14 avril 972.

Othon II succède lui-même en 973 à son père qui meurt brusquement le 7 mai de cette année-là. Il continue la politique paternelle, lutte contre l'influence française à l'ouest et, au traité de Margut-sur-Chiers (980), contraint Lothaire à renoncer à la Lorraine. Il poursuit également le rêve italien : sous prétexte de repousser les invasions sarrasines, il pénètre dans les possessions byzantines de Pouille et de Calabre, mais Grecs et Musulmans s'unissent devant le danger commun et anéantissent l'armée allemande (982). Othon II préparait une nouvelle expédition, au moment où il mourut, le 7 décembre 983, laissant une situation difficile. Non seulement il a subi un grave échec en Italie, mais, pendant qu'il poursuivait dans la péninsule de chimériques entreprises, du côté de l'Elbe les Slaves ont pris l'offensive, détruit les évêchés de Havelberg et de Brandebourg, pillé Hambourg. De plus Othon II ne laisse qu'un enfant de trois ans, Othon III, dont la minorité eût été fatale à la dynastie saxonne, sans l'énergie de la régente Théophano qui gouverna en son nom jusqu'en 996.

Othon Ier et Othon II n'ont donc pas réussi à grouper autour d'eux toute la chrétienté occidentale. Ils ont été plus heureux dans leurs efforts pour assujettir l'Eglise romaine qu'Othon III, après eux, achèvera de subordonner à l'empire.

La politique ecclésiastique d'Othon le Grand, si elle n'a pas suscité une résistance très vive de la part du clergé qui sut gré à l'empereur d'avoir rétabli l'ordre, devait soulever l'opposition de la noblesse romaine. C'est elle qui, dès février 964, provoqua le retour de Jean XII et fit annuler par un concile la promotion de Léon VIII. Jean XII ne tarda pas

à mourir (14 mai 964), épuisé par la débauche. On élut, pour le remplacer, le diacre Benoît, sans demander, comme le prescrivait le privilège de 963, l'avis d'Othon Ier. Celui-ci s'empressa de revenir à Rome et réintégra sans difficulté Léon VIII qui mourut en fonctions au début de 965. Son successeur, Jean XIII (965-972), quoique fils de Théodora, elle-même sœur de Marozie, fut nommé par l'empereur et ce choix apparut comme une sorte de compromis entre le régime de Théophylacte et celui qu'avait instauré Othon le Grand. Benoît VII (972-974) reçut la tiare dans les mêmes conditions, mais, en 974, au début du règne d'Othon II, une révolution éleva sur le siège pontifical Boniface VII qui, presque aussitôt expulsé par les impérialistes, réussit un moment, en 984-985, à recouvrer sa dignité, non sans s'être saisi au préalable du pape impérial Jean XIV, successeur de Benoît VII. Rome est alors aux mains de la famille des Crescentius à laquelle sans doute Jean XV (985-996) dut son pouvoir. Théophano négocia en effet, en 989, avec Crescentius II qui avait pris le titre de patrice des Romains et accepta le pontife qu'il avait donné à l'Eglise.

L'année 996 vit à la fois la majorité d'Othon III et la mort de Jean XV dont le jeune empereur apprit la nouvelle à Pavie, au moment où, appelé par les Italiens, il venait de franchir les Alpes. Il inaugura son règne personnel en nommant pape un de ses cousins, clerc de sa chapelle, âgé seulement de vingt-trois ans, Brun, qui prit le nom de Grégoire V. Ce choix d'un pape allemand, que sa parenté et son jeune âge plaçaient davantage encore sous la dépendance de l'empereur, trahissait clairement les intentions du jeune souverain.

Othon III ne ressemble pas à son père et à son aïeul.

Ce n'est pas un homme d'épée; il préfère l'atmosphère du palais impérial à celle des grands chemins; il a, autant et même plus qu'eux, le désir de dominer le monde, mais les procédés pacifiques auront ses faveurs et c'est surtout en rehaussant la splendeur de l'empire qu'il veut réaliser son rêve. Sa grand'mère Adélaïde et sa mère Théophano l'ont élevé dans le culte de Charlemagne dont il imaginera de faire rechercher les ossements pour les contempler avec une piété idolâtre et intéressée, mais elles l'ont aussi initié au cérémonial fastueux en honneur à Byzance qu'il s'efforcera de transplanter en Occident. Il aime la pompe et l'étiquette, quelque peu dédaignées par les premiers Othons; il se complaît dans les manifestations théâtrales qui lui semblent rehausser sa majesté. Il s'efforcera donc avant tout d'exalter la monarchie impériale et d'étendre partout sinon sa domination, du moins son influence qu'il veut universelle.

Aussi délaisse-t-il Aix-la-Chapelle pour Rome qui, en raison des grands souvenirs qui s'y rattachent, lui paraît destinée à être le centre et le foyer de la chrétienté. Capitale pontificale, Rome sera du même coup capitale impériale. L'empereur, installé dans un palais qu'il s'est bâti sur l'Aventin, y entretient une cour toute byzantine, dirige de là l'administration de la ville qu'il confie à des juges palatins. Il s'intitule pompeusement *Otto III Romanus Saxonicus et Italicus, apostolorum servus, dono Dei Romani orbis imperator augustus*, mais il est plus Romain que Saxon et plus empereur auguste que serviteur des apôtres; il entend gouverner par lui-même et les papes ne seront que les serviles instruments de sa volonté toute-puissante. Il installera sur le siège apostolique ses créatures et coupera

court avec une rigueur inusitée à l'opposition aristocratique : Crescentius, qui avait dressé en face de Grégoire V l'antipape Jean XVI, encourra la peine de mort, en compagnie de douze chefs de la noblesse romaine et son pontife sera atrocement mutilé (998).

Sous ce règne singulier, où le césaropapisme connut un triomphe inusité, les papes n'auront d'autre préoccupation que de servir religieusement les desseins de la politique impériale. C'est à ce rôle qu'a été réduit Grégoire V (996-999) qui, au lendemain de son élection, le 21 mai 996, avait couronné Othon III empereur. Après sa mort (18 février 999), le jeune souverain remit la tiare à son ancien précepteur, Gerbert, qui prit le nom de Silvestre II. A certains égards, ce choix pouvait paraître excellent : savant, théologien, poète, musicien, Gerbert passait avec raison pour un des hommes les plus illustres de son temps. Et pourtant, une fois investi de la plus haute fonction ecclésiastique, il ne se signala par aucune initiative un peu saillante. Comme son prédécesseur, il subit l'impulsion de l'empereur dont il ne contraria jamais les desseins et avec lequel il collabora toujours dans un esprit de parfaite entente, mais, s'il sut maintenir à l'égard des églises locales les prérogatives de la papauté, il accepta sans protester les excès de la tutelle impériale et laissa Othon III proclamer sa souveraineté sur les biens de l'Eglise romaine, sans réserver les droits du Saint-Siège.

Le règne d'Othon III apparaît donc comme une période d'entente parfaite entre le sacerdoce et l'empire, mais cette entente repose sur la subordination totale du premier au second. Seule, la noblesse romaine. malgré la dure répression de 928, s'est insurgée contre l'absolutisme impérial qui la lésait dans son indépendance et dans ses intérêts. En 1001, elle fomenta

une émeute et contraignit le jeune despote à quitter précipitamment son palais de l'Aventin.

Le 24 janvier de l'année suivante, Othon III mourait à l'âge de vingt-deux ans, sans avoir pu rentrer dans sa capitale et, tandis que Jean Crescentius, fils de celui qui avait été assassiné en 998, prenait le titre de patrice des Romains, Arduin marquis d'Ivrée, était proclamé roi à Pavie. L'Italie allait-elle échapper à l'hégémonie germanique et avec elle la papauté ? En 1003, Silvestre II sera remplacé par Jean XVII, désigné par l'aristocratie qui décidera aussi de l'élection de Jean XVIII (1003-1009) et de celle de Serge IV (1009-1012). D'autre part, aux frontières septentrionales de l'empire, Danois et Slaves s'agitent. A l'est, la Hongrie s'est organisée en royaume indépendant. En Allemagne même, la féodalité, à laquelle Othon III, trop Romain, a lâché la bride, donne des signes d'impatience fébrile. L'édifice, construit par le premier Othon, ne va-t-il pas s'écrouler sous le poids de la magnificencence, quelque peu orientale, du troisième ?

Il fut cependant restauré, au moins provisoirement, par le successeur d'Othon III, son cousin Henri II, qui fut reconnu roi de Germanie grâce, semble-t-il, à l'intervention prépondérante de l'archevêque de Mayence. Pendant douze ans, Henri II s'emploie activement à réparer les erreurs du règne précédent. Il reste douze ans en Allemagne pour combattre la féodalité et fortifier le pouvoir royal, ne se permettant qu'une brève absence, en 1004, afin de réduire Arduin d'Ivrée et de ceindre à Pavie la couronne royale des rois lombards. C'est seulement en 1014 qu'il pourra se rendre à Rome et y être sacré empereur.

Henri II a reçu le surnom de « saint » et l'on doit reconnaître que parmi les empereurs romains germa-

niques il est le seul qui se soit soucié des intérêts généraux de la chrétienté. Très scrupuleux et très respectueux dans sa vie privée des exigences de la morale chrétienne, il a sincèrement tenté de réformer l'Eglise, minée par la simonie et le nicolaïsme. Il a convoqué lui-même les conciles de Goslar en 1019, de Pavie et de Seligenstadt en 1023; il a également prôné le renouvellement des anciens décrets contre le concubinage des prêtres et essayé de provoquer une entente avec son voisin, le roi de France, Robert le Pieux, pour arracher le clergé aux vices horribles dont il était la proie. Toutefois son zèle religieux ne va pas jusqu'à rendre à l'Eglise la liberté que les Othons avaient confisquée. Il reste empereur avant tout et considère lui aussi que le meilleur moyen de sauver l'Eglise est de subordonner plus étroitement encore le pouvoir sacerdotal au pouvoir impérial.

Aussi sa politique ecclésiastique ressemble-t-elle étrangement à celle qu'avaient suivie ses prédécesseurs. Comme eux, il nomme jalousement les évêques, peuple les diocèses de ses parents et de ses créatures, ne songe en aucune façon à rétablir la liberté des élections épiscopales. Il n'hésite pas davantage à déposer de sa propre autorité des prélats qui, comme Adalbert de Ravenne ou Jérôme de Vicence, ne lui avaient pas manifesté une fidélité suffisante. Il affirme enfin son autorité sur les abbayes qu'il cherche, pour br ser leur indépendance, à placer sous la juridiction et le contrôle de l'ordinaire.

Le gouvernement des laïques s'inspire des mêmes tendances; Henri II est animé d'un sincère désir de paix intérieure et extérieure. Il se rencontre à Ivoisy, en 1023, avec Robert le Pieux, roi de France, pour aviser « de la paix de la sainte Eglise de Dieu et des moyens de venir en aide à la chrétienté ».

Il s'efforce de supprimer en Allemagne les guerres privées, mais, dès que son absolutisme semble menacé, il le défend avec âpreté. De 1008 à 1017, il a été constamment en conflit avec ses grands vassaux qui finalement l'ont emporté et lui ont arraché de sérieuses concessions : le roi a dû reconnaître l'hérédité des bénéfices et associer dans une certaine mesure la grande féodalité au gouvernement du royaume.

A l'extérieur, Henri II revient à la politique d'extension territoriale d'Othon I[er] et d'Othon II. En 1022, il accourt à l'appel du pape inquiet des progrès de Byzance dans l'Italie méridionale, s'empare de Capoue et de Salerne, mais doit interrompre le cours de ses succès pour revenir en Allemagne. Ses expéditions en Pologne (1015-1018) et en Bourgogne ont été moins heureuses et n'ont pas donné de résultats immédiats.

Henri II est mort en 1024, sans laisser d'héritiers directs. A la demande de l'archevêque de Mayence qui assume décidément la responsabilité de l'élection royale. les évêques et les seigneurs lui donnèrent pour successeur Conrad II de Franconie. Le principe électif l'emportait une fois de plus sur le principe héréditaire, mais la couronne allait rester dans la maison de Franconie pendant un siècle, de 1024 à 1125.

III. — Les premiers empereurs franconiens.

Conrad II ne ressemble en rien à son prédécesseur Henri II. Courageux, audacieux, démesurément ambitieux, il est totalement dépourvu de convictions religieuses et se désintéresse de la réforme de l'Eglise. Toute sa politique ecclésiastique consiste à mettre la main sur l'épiscopat et la papauté, afin de faire servir leur puissance à ses desseins. Au lieu

de réprimer les abus, il les encourage. Il met à l'encan les dignités ecclésiastiques ou en dispose pour ses familiers. Peut-être la papauté elle-même a-t-elle été, lors de l'avènement de Jean XIX (1024), l'objet d'un honteux trafic. En tout cas, le nouveau pape, qui n'avait pas reçu les ordres mineurs, était peu recommandable et son successeur, Benoît IX (1032-1046), également désigné par Conrad II, le fut beaucoup moins encore : c'était un enfant de douze ans dont les écarts de conduite rappelèrent le souvenir fâcheux de certains pontifes du siècle précédent. Il suffisait d'un changement de souverain pour que l'empire à son tour engendrât la « pornocratie », mais peu importait à Conrad II, pourvu que la papauté fût l'humble et docile vassale de l'empire.

Conrad II est mort le 4 juin 1039, au retour d'une expédition infructueuse en Lombardie où l'archevêque de Milan, Aribert, avait fomenté une révolte contre l'empereur qui, malgré ses efforts continus, n'avait pas mieux réussi que ses prédécesseurs à implanter la domination germanique en Italie. Son successeur fut son fils, Henri III (1039-1056), déjà roi de Germanie et de Bourgogne, qui fut reconnu sans aucune opposition sérieuse.

Henri III a suscité parmi ses contemporains un concert unanime de louanges. Il est vrai qu'il ne ressemble guère à son père avec lequel il fait un heureux contraste. Comme Henri II, il n'a reçu aucune somme d'argent à l'occasion des élections épiscopales et s'est efforcé de combattre le désordre moral qui sévissait parmi le clergé, mais il entend rester le maître des évêchés allemands et italiens pour lesquels il a fait parfois des choix douteux. A l'égard du Saint-Siège, il a repris la politique des Othons et

manifesté, par des actes d'un abominable despotisme, sa volonté bien arrêtée de gouverner par lui-même Rome, l'Eglise et la chrétienté.

En 1045, Benoît IX, las du pontificat et redoutant quelque mauvais coup de la part des factions romaines qui, l'année précédente, lui avaient opposé l'antipape Silvestre III, se décide à abdiquer. Sur sa proposition, Jean Gratien, archiprêtre romain de Saint-Jean Porte-Latine, reçoit la tiare sous le nom de Grégoire VI. Pendant un an, le nouveau pape, dont l'avènement fut salué avec enthousiasme par les réformateurs, dirige l'Eglise sans être inquiété par personne. Mais Henri III ne pouvait admettre que d'autres que lui eussent osé donner un pontife à la chrétienté. En 1046, il descend en Italie, convoque successivement à Sutri, puis à Rome, deux synodes où sont déposés Grégoire VI, Silvestre III et Benoît IX, après quoi il désigne lui-même comme pape un Allemand, l'évêque de Bamberg, Suidger, qui est consacré sous le nom de Clément II. Bien entendu, le premier acte de Clément II fut de placer la couronne impériale sur le front de Henri III et sur celui de son épouse, Agnès. En outre, le nouvel empereur reçut des Romains le titre de patrice.

Jamais pareil attentat n'avait été porté à l'indépendance du pouvoir spirituel. Le pieux Henri III a mis l'Eglise romaine en esclavage et prouvé, en déposant trois papes de sa propre initiative pour leur en substituer un de son choix, que le pasteur universel n'était à ses yeux que le représentant du despotisme impérial. Par la suite, tout en se montrant favorable à la réforme, tout en manifestant une sévérité de bon aloi à l'égard du nicolaïsme et de la simonie, il continuera à disposer du siège apostolique à sa guise et il y installera de préférence des Alle-

mands : les successeurs de Clément II (1046-1047), à savoir Damase II (1047-1048), Léon IX (1048-1054), Victor II (1055-1057), ont tous été nommés par l'empereur et, quoique d'une réelle piété, ils ont subi docilement son absolutisme, sans jamais essayer de s'en affranchir.

Cet asservissement de l'Eglise romaine au césaropapisme germanique rend impossible toute œuvre de longue haleine. Henri II, puis Henri III ont fait naître de vastes espoirs, d'ailleurs exagérés, mais entre Henri II et Henri III, Conrad II n'a eu de chrétien que le nom et le successeur de Henri III, Henri IV (1056-1106) se déshonorera par son mépris cynique de toutes les lois de la morale chrétienne. Les uns et les autres, honnêtes ou dépravés, se montrent incapables, sauf à de rares intermittences, de communier à l'idéal de Charlemagne dont ils n'imitent que l'absolutisme envahissant. On ne trouve rien dans leur législation qui ressemble aux capitulaires et leurs interventions extérieures sont dictées par leurs ambitions politiques beaucoup plus que par le souci des intérêts généraux de la chrétienté. Conrad II a combattu le roi Etienne de Hongrie, converti au catholicisme, et les interventions de Henri III dansce pays n'ont eu d'autre but que d'y rétablir, à la faveur des compétitions dynastiques qui furent âpres de 1044 à 1052, l'influence allemande. Le même Henri III a essayé de prévenir la réunion de la Pologne à la Bohème dont le duc Bratislav manifestait des velléités conquérantes, mais ces expéditions aux frontières ne servent que les intérêts politiques du roi de Germanie.

Dans de telles conditions est-il possible de parler de chrétienté ? L'empire saxon et franconien est totalement dépourvu du sceau religieux dont Char-

lemagne avait tenu à marquer son gouvernement. Pas plus qu'il n'englobe tous les pays sur lesquels avait régné autrefois le grand empereur, il ne se met au service de l'idée chrétienne dont il se sert uniquement pour réaliser ses fins conquérantes ou despotiques.

L'empire byzantin s'est désintéressé du sort de la chrétienté livrée à l'anarchie et il se sépare d'elle par le schisme; l'empire romain germanique, au lieu de la libérer et de panser ses plaies, n'a songé qu'à faire peser sur elle une lourde domination temporelle. qui exclut la liberté du gouvernement spirituel. Restait une troisième force, le Saint-Siège, déshonoré au xe siècle par l'aristocratie romaine, confisqué au xie par les empereurs saxons et franconiens. La géniale énergie de Nicolas II (1059-1061) va l'affranchir des tutelles laïques qui l'ont jusque-là empêché de remplir sa mission, préparant ainsi les voies à Grégoire VII et à ses successeurs qui à la chrétienté impériale substitueront la chrétienté romaine.

CHAPITRE VIII

L'affranchissement de l'Église romaine.

I. — Le mouvement réformateur.

Le décret du pape Nicolas II sur l'élection pontificale (1059) a libéré l'Eglise romaine de la rude étreinte du pouvoir temporel, mais l'œuvre de Nicolas II, prélude de celle de Grégoire VII, a été préparée par tout un mouvement réformateur qui a permis et facilité cet affranchissement.

On a longtemps attribué à Cluny le mérite d'avoir conçu la réforme générale de l'Eglise à laquelle Grégoire VII a attaché son nom. En réalité, la réforme clunisienne est exclusivement monastique. En organisant une puissante congrégation, les premiers abbés de Cluny ont, au milieu de l'émiettement général, jeté un principe d'unité, en même temps que, par la sainteté de la règle qu'ils lui ont imposée, ils purifiaient l'atmosphère empoisonnée où se débattait la chrétienté; par là ils ont préparé le terrain à Nicolas II et à Grégoire VII.

L'abbaye de Cluny a été fondée le 11 septembre 910 par Guillaume, duc d'Aquitaine, qui, en la déclarant exempte, lui permit d'éviter toute emprise séculière. La règle primitive n'a pas été conservée, mais on sait qu'elle comportait, comme obligations

essentielles, le chant des psaumes, le silence, la frugalité dans la nourriture et dans le vêtement, l'abandon de tous biens personnels et aussi le travail manuel et intellectuel que préconisait la règle de saint Benoît. La pureté des mœurs monastiques fit l'objet de l'attention vigilante des premiers abbés : nulle femme n'était autorisée à franchir la clôture du monastère et il était interdit aux religieux de pénétrer dans des maisons où ils pouvaient rencontrer des personnes qui ne fussent pas de leur sexe. Cluny apparaissait ainsi comme l'abbaye bénédictine modèle où la vieille règle du Mont-Cassin était appliquée dans sa rude simplicité.

Un autre trait distingue l'ordre nouveau : Cluny est une congrégation. Ses premiers abbés, Bernon (910-926), Odon (926-942), Aimar (942-948), Mayeul (948-994), Odilon (994-1049), doués tout à la fois d'un véritable privilège d'ubiquité et, les derniers surtout, d'une exceptionnelle longévité, personnages extraordinaires dont la légende s'est emparée, n'ont eu dans leur vie d'autre passion que celle de propager la réforme monastique en l'implantant dans les abbayes dont l'état moral laissait à désirer. Du Berry, par où elle a commencé, elle s'est étendue à l'Aquitaine, à la Bourgogne, à la Normandie, au domaine royal, en somme à presque toute la France, puis à l'Italie, à l'Allemagne, à l'Espagne. Ce succès sans précédent n'a pas été obtenu sans difficulté : lorsqu'Odon voulut introduire la réforme à Fleury-sur-Loire, il fut assailli par des menaces de mort qu'il calma par ses protestations d'humilité. A Marmoutier, les moines amenés par Odilon furent violemment expulsés. Aussi, pour rendre l'action de Cluny durable et profonde, les premiers abbés ont-ils songé à grouper les monastères qui avaient accepté la règle en une

congrégation fortement centralisée dont le chef exercerait une autorité absolue sur toutes les filiales. En 931, Jean XI, par un privilège spécial, décide que les abbayes clunisiennes seront subordonnées à Cluny dont l'abbé sera leur propre abbé, représenté auprès d'elles par un simple prieur.

Cluny réalise ainsi l'unité de l'Eglise régulière, et cela au moment où dans l'Eglise séculière se distendent tous les liens de la hiérarchie. Ce n'est pas le seul service que la congrégation ait rendu à la chrétienté : elle a joué aussi un rôle moral, en multipliant les foyers de vie religieuse, un rôle intellectuel en ouvrant des écoles et en mettant en honneur l'étude de la littérature sacrée et profane, un rôle social en nourrissant les pauvres, en hébergeant les voyageurs et les pèlerins. Toutefois aucun des grands abbés clunisiens n'a essayé de réformer l'Eglise séculière. Que l'on examine les œuvres de saint Odon ou d'Abbon de Fleury, les deux plus illustres écrivains de l'ordre, le programme clunisien apparaît comme très particulariste. Son but unique est de favoriser le développement de l'institution monastique, la seule voie qui conduise sûrement au salut; il ne vise en aucune façon à libérer le Saint-Siège du joug aristocratique ou impérial ni à affranchir l'Eglise de la tutelle laïque. Personne n'a vu à Cluny que seul un retour à la politique de Nicolas Ier, fondée sur l'exercice rigoureux de la suprématie romaine, était susceptible de cicatriser les plaies de l'Eglise et de la chrétienté. On a même pu reprocher à certains abbés de Cluny leur excessive complaisance pour des souverains tels que le roi d'Italie Hugues dont le zèle chrétien était plutôt médiocre.

Ce n'est donc pas à Cluny que s'est élaboré le programme libérateur auquel le nom du pape Gré-

goire VII est resté attaché, mais bien dans l'ancien royaume de Lorraine où, pour la première fois, Wason, évêque de Liège, a affirmé la supériorité du sacerdoce romain sur l'empire germanique.

Au moment où Cluny s'édifiait dans un coin de la Bourgogne, un jeune seigneur, tourmenté par le dégoût du siècle, Gérard, bâtissait sur sa terre de Broigne, près de Namur, une église et un monastère où il implanta la règle de saint Benoît. De cette abbaye Gérard, renonçant au monde, devint lui-même abbé et il y donna l'exemple du plus rigoureux ascétisme. Il acquit une telle réputation de sainteté que bientôt plusieurs grands seigneurs de la région, comme Giselbert de Lorraine et Arnoul de Flandre, lui demandèrent de réformer les abbayes de leurs domaines.

Le mouvement monastique lorrain ne ressemble en rien au mouvement clunisien. Tandis que, dès l'origine, Cluny par l'exemption relève uniquement du Saint-Siège, aucune des abbayes réformées par Gérard de Broigne n'a été affranchie de la juridiction épiscopale. L'épiscopat, qui a eu avec Cluny des conflits retentissants, a au contraire, à Toul, à Verdun, à Metz, sollicité la venue des disciples de Gérard qui ont été ses collaborateurs directs et n'ont jamais cherché à former une congrégation. De ce fait, les moines lorrains ont exercé autour d'eux une réelle influence qui persista même lorsqu'ils eurent été, sous l'impulsion de Richard de Saint-Vannes, rattachés à Cluny. Or, par une coïncidence tout à fait remarquable, c'est dans l'ancien royaume de Lorraine, foyer dans la première moitié du xe siècle de ce mouvement monastique, que se sont fait jour des tendances très différentes de celles auxquelles obéissaient les moines clunisiens, admirateurs un peu can-

dides de l'institution impériale. Dès 935, Rathier de Liège, dans ses *Praeloquia*, a posé en principe que la puissance sacerdotale est supérieure à la puissance royale. Un siècle plus tard, dans des circonstances mémorables, Wason énonce devant Henri III avec une énergique netteté, la thèse de la prééminence du pouvoir spirituel et la doctrine de la primauté romaine avec les conséquences qui en découlent.

En 1044, Henri III avait donné le siège métropolitain de Ravenne à un chanoine de Cologne du nom de Widger. Deux ans plus tard, Widger était traduit devant une assemblée, à Aix-la-Chapelle, pour se disculper de certaines accusations qui pesaient sur lui. Les évêques présents, sentant le désir de l'empereur, émettaient l'avis qu'il devait être déposé. Sollicité à son tour de donner son opinion, Wason s'exprima en ces termes : « Au souverain pontife nous devons l'obéissance, à vous, ô roi, la fidélité. A vous nous rendons compte de notre administration séculière, à lui de tout ce qui concerne l'office divin. Aussi, à mon sens — et je l'affirme bien haut — toutes les fautes d'ordre ecclésiastique qu'il (Widger) a commises relèvent uniquement du souverain pontife. Si au contraire il a fait preuve quant aux choses séculières de négligence ou d'infidélité, il vous appartient sans aucun doute de lui en demander raison. »

Le même Wason, s'il n'a pu prévenir en 1046 la déposition du pape légitime, Grégoire VI, a défendu dans cette occasion avec le même courage les droits et les prérogatives du Saint-Siège. Il a osé affirmer devant Henri III que « nul n'a jamais eu le droit de juger le souverain pontife », et, après avoir rappelé à l'empereur que Grégoire VI avait été « déposé par

des hommes qui n'avaient pas qualité pour le juger », il le conjura de cesser de chercher un successeur à celui qui vivait encore, car, lui dit-il, « de toute évidence, les lois divines et humaines ne concèdent pas ce droit au roi et les écrits comme les paroles des saints Pères stipulent que le souverain pontife ne peut être jugé par personne, si ce n'est par Dieu seul. »

Wason, en déniant au roi toute puissance spirituelle, proclamait l'indépendance de la papauté à l'égard de l'empire. C'était la condamnation de toute la politique religieuse de la dynastie saxonne et de la dynastie franconienne. L'idée d'affranchir l'Eglise romaine du césaropapisme impérial avait pris naissance. Elle allait se préciser au cours des années suivantes, sous l'impulsion de papes originaires de la région où s'étaient esquissées les tendances que Grégoire VII devait plus tard coordonner et codifier.

II. — Le réveil de la papauté.

L'éloquente protestation de Wason n'a pas eu de résultat immédiat. Henri III n'alla pas chercher Grégoire VI dans sa retraite et il désigna Damase II qui mourut l'année suivante, le 10 août 1048. L'empereur éleva alors au siège apostolique l'évêque de Toul, Brunon, d'origine alsacienne, mais qui jusque-là avait constamment vécu dans cette Lorraine où l'on avait sur la réforme de l'Eglise des idées plus radicales que partout ailleurs.

Brunon, qui prend le nom de Léon IX, s'efforce d'imposer à l'Eglise l'autorité romaine. Dès la première année de son pontificat, il prend vigoureusement en mains la direction de la réforme, convoque et préside lui-même au cours de l'année 1049, à Rome,

à Reims et à Mayence, trois conciles qui cherchent à mettre fin à la simonie et au nicolaïsme; plusieurs condamnations y sont prononcées et il semble que le Saint-Siège soit décidé à appliquer dans toute leur rigueur les sanctions canoniques qui punissent les fautes contre la discipline. Il y a plus : au concile de Reims, Léon IX a rappelé, avec la plus catégorique netteté, que personne ne pouvait obtenir la dignité épiscopale sans l'élection du clergé et du peuple; c'était interdire la désignation de l'évêque par le roi.

Cette dernière décision indique clairement que Léon IX est le disciple de Wason. Pendant tout son pontificat qui dure de 1048 à 1054, il essaiera d'appliquer le programme lorrain qu'il a fait sien, mais la crainte respectueuse que lui inspire l'empereur Henri III, auquel il doit son pouvoir, entraînera des hésitations et des faiblesses dans l'exécution.

Léon IX a surtout préparé la voie à ses successeurs en affirmant les prérogatives du Saint-Siège avec une énergie nouvelle. On lui doit notamment d'avoir donné une vive impulsion aux études de droit canon qu'il oriente dans un sens favorable à ses desseins. C'est dans son entourage qu'a été composée, autour de 1050, la collection canonique dite collection en 74 titres qui débute par une série de canons empruntés au recueil des Fausses Décrétales, composé vers 850 dans la province de Tours sous le nom d'Isidore, et où, sous le titre significatif *De primatu ecclesiae* sont énoncés les droits et les pouvoirs du pontife romain. Ceux-ci ont été également exposés sous une forme dogmatique dans le traité *Adversus Graecorum calumnias*, rédigé au nom du pape par un de ses meilleurs auxiliaires, le cardinal Humbert de Moyenmoutier, pour combattre les prétentions du patriarche de Constantinople, Michel Cérulaire.

Ces idées Léon IX s'est efforcé de les faire prévaloir dans le gouvernement de l'Eglise. Chaque année, il réunit et préside des conciles qui lui permettent de faire partout sentir l'action du Saint-Siège, de resserrer les liens qui unissent à Rome les diverses églises de la chrétienté, de manifester par de continuelles interventions la supériorité de la juridiction pontificale. Il y a bien là une application, au moins partielle, du programme des réformateurs lorrains dont plusieurs, comme Humbert de Moyenmoutier, comme Hugues Candide de Remiremont, comme Frédéric, frère du duc de Lorraine, Godefroy le Barbu, ont accompagné en Italie l'évêque de Toul lors de sa promotion au souverain pontificat. Toutefois, dès que l'empereur est plus ou moins directement en cause, le pape faiblit. Ainsi, tandis qu'en France il ose condamner la nomination directe des évêques par le pouvoir temporel et n'hésite pas à imposer au roi Henri Ier la déposition de l'archevêque simoniaque de Sens, Gelduin, il ne proteste jamais en Allemagne contre la violation permanente de la règle traditionnelle d'élection par le clergé et par le peuple.

Cette évidente timidité s'explique en partie par des raisons politiques. Léon IX, dès 1051, s'est heurté en Italie aux princes normands qui contestaient au Saint-Siège la possession de Bénévent où le pape venait de s'établir, et il n'est pas impossible qu'il ait songé à solliciter contre eux l'appui de l'empereur qui permettra d'ailleurs aux Normands, par son inaction, d'infliger à l'armée pontificale la cruelle défaite de Civitate. En outre, il est certain que le pontife a partagé les illusions des hommes de son temps sur Henri III et qu'apercevant en lui un apôtre de la réforme, il a cru plus habile de ne provoquer aucun conflit. Quoiqu'il en soit, Léon IX est le pre-

mier pape qui ait réussi à regrouper autour du siège apostolique les forces de l'Eglise. Par là il a permis et facilité l'œuvre, beaucoup plus décisive, des pontificats suivants.

Léon IX est mort le 19 avril 1054. Il a été remplacé par Gebhard d'Eichstaedt qui, sous le nom de Victor II, a gouverné l'Eglise d'avril 1055 à mai 1057 dans le même esprit que lui. C'est pendant ce court pontificat qu'est mort, en 1056, l'empereur Henri III, laissant pour lui succéder un enfant tout jeune, Henri IV. Ce fut pour le Saint-Siège un événement providentiel que les réformateurs lorrains, nombreux à Rome, ne manquèrent pas d'exploiter. A la mort de Victor II, les Romains, au lieu de solliciter suivant l'usage la désignation d'un pape par la Germanie, procédèrent rapidement à l'élection et portèrent leurs suffrages sur Frédéric de Lorraine qui reçut le nom d'Etienne IX. Cette révolution fut mal vue de l'impératrice régente, Agnès, mais les négociations engagées avec elle furent interrompues par la mort prématurée du nouveau pape (29 mars 1058). Un compromis porta sur le siège apostolique Gérard, évêque de Florence, ou Nicolas II, désigné d'un commun accord par l'impératrice et par les cardinaux.

III. — Le décret de 1059 sur l'élection pontificale

Si court qu'il ait été, le pontificat de Nicolas II (1059-1061) est la préface de celui de Grégoire VII : il a vu l'affranchissement du Saint-Siège sans lequel la chrétienté romaine n'eût jamais pu exister.

Le nouveau pape, Bourguignon d'origine, se rattache comme son prédécesseur immédiat, aux réformateurs lorrains qui, pendant le court pontificat d'Etienne IX, avaient en quelque sorte publié leur manifeste par la

plume de l'un d'eux, le cardinal Humbert de Moyenmoutier. Le traité *Adversus simoniacos*, paru en 1058, tout en professant un grand respect pour la mémoire de Henri III, dénonce avec une ironique amertume l'intrusion des princes temporels dans le gouvernement de l'Eglise, en particulier dans les élections épiscopales, et proclame avec une force majestueuse la supériorité du pouvoir sacerdotal sur le pouvoir laïque. C'est là tout le programme lorrain dont Nicolas II va faire passer un article essentiel dans la législation romaine.

Le premier soin du nouveau pontife fut en effet de promulguer au concile de Latran, le 13 avril 1059, le décret fameux qui enlevait aux laïques l'élection des successeurs de Pierre pour la remettre aux cardinaux. Désormais, à la mort du pape, les cardinaux-évêques se réuniront à Rome ou, en cas d'impossibilité, dans une autre ville, désigneront le candidat qui leur paraîtra présenter les qualités requises pour l'exercice de la fonction apostolique, puis ils feront venir les cardinaux-clercs, leur communiqueront leur décision et solliciteront leur assentiment; enfin ils convoqueront le clergé inférieur et les laïques qui acclameront le nouvel élu. Le décret réserve en termes très vagues les droits de l'empereur, sans qu'il soit question d'un assentiment quelconque de sa part.

En un mot, l'élection pontificale est arrachée à la fois à l'empereur et à la noblesse romaine; elle est remise aux titulaires des six diocèses suburbicaires qui portent le titre de cardinaux-évêques. Le privilège de 963 est annulé et le Saint-Siège se dégage des liens dont l'avait chargé Othon le Grand. Une ère nouvelle s'ouvre pour la papauté, désormais libre et indépendante.

On s'en rendit compte en Germanie où le décret

de Nicolas II provoqua une vive émotion et où le cardinal Etienne, chargé de le notifier à l'impératrice régente, fut éconduit. Après la mort prématurée de Nicolas II (27 juillet 1061), la noblesse romaine et la cour allemande s'entendirent pour faire échec à Anselme de Lucques, devenu par la volonté des cardinaux le pape Alexandre II, et suscitèrent un antipape en la personne de Cadalus, évêque de Parme. Après bien des luttes, Alexandre II fut universellement reconnu en 1064 et, s'il revint à une politique d'entente avec l'empire, du moins ne consentit-il à rien sacrifier de ce qui avait été acquis sous les pontificats précédents. Lorsqu'il mourut, le 21 avril 1073, les acclamations populaires désignèrent au choix des cardinaux l'archidiacre Hildebrand, partisan décidé et énergique de la primauté romaine et de la réforme de l'Eglise, et les cardinaux, s'inclinant devant le vœu unanime de la foule qui correspondait au leur, élurent Hildebrand sous le nom de Grégoire VII.

L'élection de Grégoire VII ouvre une nouvelle période dans l'histoire de la chrétienté. Avec lui la suprématie du Siège apostolique s'imposera universellement et, par une série d'étapes successives, la papauté prendra en mains la direction du monde. La chrétienté impériale va faire place à la chrétienté romaine.

LIVRE TROISIÈME

De l'avènement de Grégoire VII à la mort d'Innocent IV (1073-1254)

CHAPITRE PREMIER

Grégoire VII

I. — Le programme grégorien.

On a longtemps prêté à Grégoire VII de vastes ambitions politiques, admirablement servies, disait-on, par une volonté inflexible et par un tempérament dénué de tout scrupule dans le choix des moyens. En réalité, l'examen de sa correspondance personnelle, qui est le fidèle reflet de son âme, révèle chez lui un être tout surnaturel, sans cesse illuminé par la pensée du souverain juge auquel tout homme devra rendre compte de ses actions aussi bien que de ses plus secrètes pensées et par celle du Christ miséricordieux, le divin modèle, que son vicaire, le pape, doit s'efforcer de reproduire en toutes choses. Pétri de foi et de charité, embrasé par une piété toute mystique qui s'épanche en de sublimes accents de

prière, pénétré tout à la fois du sentiment de sa propre indignité et de l'importance de sa mission comme successeur de Pierre, Grégoire VII n'a d'autre idéal que d'évangéliser les hommes, de pourchasser le vice sous toutes ses formes, de rétablir dans le monde la paix et l'ordre de Dieu, en un mot de préparer le règne du Christ, mais il a conscience qu'il ne pourra atteindre le but qu'il assigne à sa mission pontificale qu'en imposant à tous l'autorité du Saint-Siège. Persuadé que son pouvoir a été institué par le Christ et que l'Eglise romaine, à la tête de laquelle il est placé, est la messagère de Dieu parmi les hommes, il entend, comme autrefois Nicolas Ier, « tenir la place de Jésus-Christ dans l'Eglise universelle ».

En s'inspirant de cette doctrine, il sera insensiblement conduit à ruiner la chrétienté impériale, sous la forme où elle existait depuis un siècle et à jeter les bases de la chrétienté romaine qui ne sera pleinement réalisée qu'au début du XIIIe siècle, mais, s'il a donné au monde occidental une orientation nouvelle, c'est en quelque sorte à son insu. Lorsqu'en 1073, il gravit les degrés du siège apostolique, il n'a pas d'autre programme que celui de ses prédécesseurs et ses méthodes elles-mêmes n'ont rien de très nouveau ni de très original. Deux questions s'imposent à son attention : celle de l'union des églises d'Orient et d'Occident, séparées depuis vingt ans par le schisme, et celle de la réforme de l'Eglise d'Occident, ravagée par la simonie et par le nicolaïsme.

La dernière était particulièrement urgente et préoccupait vivement tous ceux qui, au milieu du naufrage général, se pliaient encore aux obligations de la loi chrétienne. Parmi les hommes d'Eglise qui voulaient relever un clergé défaillant et perverti, deux tendances s'étaient depuis longtemps dessinées qui,

au cours des vingt dernières années, avaient pris une allure plus nette et plus tranchante, la tendance italienne et la tendance lorraine. Pierre Damien, cardinal-évêque d'Ostie, fougueux apôtre dela chasteté et de l'ascétisme, qui représente la première, n'aperçoit que le côté moral du problème et s'imagine que l'action persévérante de l'épiscopat, dirigée par le Saint-Siège, aidée et favorisée par l'empereur et par les rois, suffira à ressusciter la discipline chrétienne dans le clergé. Au contraire, le cardinal Humbert, au nom de l'école lorraine, juge que toute prédication demeurera stérile, tant que l'on n'aura pas arraché l'épiscopat à l'empire des laïques en restaurant les vieilles règles d'élection par le clergé et par le peuple, tant que l'on n'aura pas rendu l'Eglise, à tous les degrès de la hiérarchie, libre et indépendante,

Grégoire VII, au début de son pontificat, s'inspirera exclusivement des méthodes italiennes. Energique et modéré tout à la fois, il escompte, pour la réforme de l'Eglise qu'il poursuit avec un zèle d'apôtre, le concours simultané de l'épiscopat et des pouvoirs laïques .Il ne songe nullement à restreindre l'autorité des princes temporels; il veut au contraire les faire collaborer à son effort. En Orient, il négocie avec l'empereur Michel VII, monté sur le trône de Byzance en 1073, pour qu'il l'aide à rétablir « l'antique concorde entre l'Eglise romaine et sa fille, l'Eglise de Constantinople ». En Occident, il laisse percer son ardent désir de réconcilier avec le Saint-Siège le roi de Germanie, Henri IV, alors sous le coup de l'excommunication pour s'être entouré de conseillers eux-mêmes excommuniés; il presse la comtesse de Toscane, Mathilde, sa fidèle alliée, et l'époux de celle-ci, Godefroy le Bossu, duc de Basse-Lorraine, de faciliter l'ouverture des négociations

indispensables. Ses premières bulles prouvent clairement que, loin de vouloir saper l'autorité impériale, il travaille avec une courageuse persévérance à provoquer l'entente du sacerdoce et de l'empire, telle que la prônait quelques années plus tôt Pierre Damien dans sa *Disceptatio synodalis*. « De même, écrit-il en 1073, que le corps humain est dirigé par les deux yeux, sa lumière temporelle, le corps de l'Eglise est conduit et illuminé par ces deux dignités qu'accorde une pure religion et qui constituent sa lumière spirituelle. »

La subordination de l'empire au sacerdoce, remplaçant celle du sacerdoce à l'empire, ne fait donc pas partie du programme grégorien primitif. Grégoire VII poursuit des objectifs plus limités. Comme la plupart de ses prédécesseurs, il veut réformer l'Eglise, mais il a plus qu'eux le sentiment que cette réforme ne peut aboutir que si elle est conduite et dirigée par l'autorité apostolique, que si, d'autre part, on ne recule pas devant les sanctions les plus implacables à l'égard de ceux qui oseraient résister à la volonté du successeur de Pierre. Restaurer dans sa plénitude la puissance romaine, appliquer dans toute leur rigueur les canons qui concernent la simonie et le nicolaïsme, voilà ce qui dans le programme grégorien de 1073 appartient en propre à Grégoire VII. Ce programme est d'ordre exclusivement religieux. Les circonstances amèneront le pape à l'élargir et à l'amplifier, afin de l'exécuter jusqu'au bout.

II. — La réforme de l'Eglise.

Les soucis que causait à Grégoire VII le clergé occidental n'ont pas uniquement absorbé le pape au début de son pontificat. Il a cherché à mettre fin

au schisme oriental en faisant miroiter aux yeux des Byzantins, tourmentés par le cauchemar turc, l'espoir d'un concours militaire contre les Infidèles. Malgré cela les négociations engagées aboutirent à un lamentable échec et l'activité pontificale se concentra tout entière vers la réforme de l'Eglise d'Occident.

En mars 1074, au début du carême, Grégoire VII réunit à Rome un concile qui, sur la proposition du pape, condamne la simonie et le nicolaïsme. Quiconque a été promu à prix d'argent à l'un des ordres sacrés ou à une charge ecclésiastique ne pourra désormais exercer aucun ministère dans l'Eglise et il est défendu, à l'avenir, d'acheter ou de vendre les églises. D'autre part, les clercs qui ont commis le crime de fornication ne pourront célébrer la messe ni exercer à l'autel les ordres mineurs et il est interdit aux fidèles d'assister à leurs offices.

Ces dispositions n'ont, en elles-mêmes, rien d'inédit; elles rappellent celles qui ont été promulguées par les divers conciles tenus à Rome et ailleurs depuis le pontificat de Léon IX. Ce qui est nouveau, c'est l'application qui va en être faite.

Au lendemain du concile, des légats sont désignés pour veiller à l'exécution des mesures réformatrices dans les différents pays chrétiens. Géraud d'Ostie et Hubert de Préneste se rendent en Allemagne où, après avoir réconcilié Henri IV avec l'Eglise, ils notifient à l'épiscopat leur intention de réunir un synode pour y publier les décrets romains. Les archevêques de Mayence et de Brême, Siegfried et Liémar, s'insurgent contre ce projet, tandis que parmi le clergé inférieur se dessine un mouvement d'ensemble contre les directions pontificales relatives au célibat ecclésiastique. C'est pour Grégoire VII

un échec caractérisé : l'Église d'Allemagne repousse la réforme morale et se révolte contre l'autorité du Saint-Siège.

En France, les incidents qui ont accompagné la promulgation des décrets grégoriens sont mal connus. A plusieurs reprises, l'épiscopat a été taxé de tiédeur par le pape. D'autre part, tandis qu'en Allemagne Henri IV, qui veut obtenir la couronne impériale, manifeste des velléités favorables à la réforme, le roi capétien, Philippe Ier, se révolte ouvertement contre Rome. Cupide et dénué de tout sens moral, il a vendu plusieurs évêchés au mépris des canons conciliaires et dépouillé, tel un voleur de grands chemins, des marchands italiens qui traversaient son domaine pour se rendre à une foire : les avertissements du Saint-Siège, transmis par les évêques, le laissent insensible. Grégoire VII est obligé d'agiter la menace de l'excommunication et de l'interdit.

L'opposition du haut clergé en Allemagne, de la royauté en France, a révélé combien il serait difficile de réaliser la réforme par la simple prédication. Aussi, en 1075, Grégoire VII se rallie-t-il aux méthodes lorraines. Il lui paraît nécessaire, pour relever le niveau moral du clergé, d'assurer un meilleur recrutement de l'épiscopat en le dégageant de tous les liens qui le rattachent au pouvoir temporel dont les choix, même lorsqu'il n'intervient aucun trafic simoniaque, ne sont pas toujours désintéressés ni dictés par le souci du bien des âmes. Il réunit donc, du 22 au 28 février 1075, à Rome, un nouveau concile où, après avoir excommunié, suspendu ou déposé plusieurs prélats rebelles, il interdit aux évêques de recevoir désormais leur charge des mains d'un laïque et aux métropolitains de consacrer ceux qui auraient accepté dans de telles conditions le « don de

l'épiscopat ». Ainsi, les évêques, élus conformément à la tradition par le clergé et par le peuple, garderont leur indépendance à l'égard des rois et des seigneurs dont ils n'auront plus rien à attendre. Les règles édictées par Nicolas II pour la désignation du pontife romain sont étendues à tous les évêchés.

Grégoire VII pouvait prévoir que, comme le décret de 1059 sur l'élection pontificale, le décret de 1075 sur l'investiture laïque, en retirant aux princes temporels les privilèges qu'ils avaient progressivement usurpés, soulèverait de leur part de vives résistances. Pour les briser efficacement, il jugea nécessaire de fortifier l'autorité du Saint-Siège sur l'Eglise et sur la chrétienté.

Au lendemain du concile de février 1075, il rédige les fameux *Dictatus papae* où il condense sa théorie de la suprématie du siège apostolique. Il y proclame l'origine divine de l'Eglise romaine, « fondée par le Seigneur seul », et qui seule a reçu en la personne de son fondateur le pouvoir de lier et de délier au ciel et sur la terre « avec la promesse de ne jamais errer ». De ces vérités d'ordre religieux il déduit toutes sortes de conséquences pratiques. Le pape, parce qu'infaillible, ne peut être jugé par personne et ses décisions sont irréformables. Parce qu'infaillible aussi, il exerce sur l'Eglise et sur la chrétienté laïque un pouvoir absolu et illimité en même temps qu'universel. Par suite, il peut organiser les diocèses à sa guise, déposer les évêques de sa propre autorité et sans avoir recours à un concile, tandis que ceux-ci, hors sa présence ou celle de son légat, ne peuvent prendre aucune décision d'un caractère général. De même, en vertu de son pouvoir de lier et de délier, il peut priver les empereurs et les rois de leur couronne et relever leurs sujets du serment de fidélité.

Les *Dictatus papae* renferment une théorie de la hiérarchie ecclésiastique et une théorie des rapports du pouvoir civil avec le pouvoir religieux. L'une et l'autre procèdent de la même idée fondamentale, à savoir l'omnipotence que l'Eglise romaine tire de son origine divine. Le pape est le maître souverain de la chrétienté, telle est la conclusion à laquelle aboutissent les diverses propositions. Les collections canoniques composées sous l'inspiration de Grégoire VII, notamment par Anselme de Lucques et par le cardinal Deusdedit, auront pour mission d'étayer cette doctrine sur la tradition de l'Eglise. La thèse de la suprématie romaine se dressera ainsi en face du césaropapisme impérial qui plaçait l'empereur au-dessus de l'Eglise. En cela les *Dictatus papae* marquent la première étape vers la transformation de la chrétienté que préparera bien davantage encore l'application immédiate des principes qui y sont énoncés.

III. — Le gouvernement de l'Eglise.

Le programme grégorien, tel qu'il a été défini dans les *Dictatus papae* en 1075, tend tout d'abord à subordonner étroitement au Saint-Siège les différents diocèses de la chrétienté. Il a pratiquement abouti à une forte centralisation ecclésiastique, nécessaire à la réalisation de la réforme de l'Eglise qui reste, en 1073 comme en 1075, le but essentiel du gouvernement de Grégoire VII.

Deux rouages essentiels, qui existaient antérieurement au pontificat, ont facilité l'œuvre du pape, les conciles romains et les légats.

Depuis le pontificat de Léon IX, il était d'usage de tenir à Rome un concile chaque année au moment

du carême. Grégoire VII n'a pas rompu avec cette pratique. Toutes les fois que les circonstances l'ont permis, il a convoqué dans sa capitale à cette date des synodes qui ont renouvelé les décrets réformateurs, en les complétant par des additions plus ou moins importantes, et ont jugé souverainement les évêques rebelles aux directions pontificales. Les conciles romains ont ainsi exercé un pouvoir tout à la fois législatif et disciplinaire.

Quant aux légats, ils sont presque aussi anciens que la papauté elle-même. De bonne heure, le Saint-Siège a confié à ses « vicaires apostoliques » des missions dans les pays lointains. Grégoire VII n'a pas rompu avec cette coutume. Mais, à côté des légats temporaires, plus spécialement chargés du règlement de telle ou telle affaire, il a créé des légats permanents, choisis parmi les évêques d'une région, qui représentent constamment le pape, lui rendent compte à tout instant de leur gestion et lui transmettent, pour qu'il en décide, les affaires les plus importantes. Le type du légat permanent a été Hugues de Die qui, à partir de 1076, a gouverné l'Église de France avec un rigorisme intransigeant que Grégoire VII a dû parfois modérer; impérieux, autoritaire, dur pour les autres comme pour lui-même, incapable d'admettre le moindre adoucissement à la règle, Hugues a été la terreur des simoniaques et des nicolaïtes qu'il a harcelés sans cesse de ses reproches et traduits devant les conciles provinciaux convoqués par ses soins. Son action a été décisive et, si les effets de la réforme grégorienne se sont fait sentir en France plus rapidement que partout ailleurs, c'est à lui qu'en revient le principal mérite.

La centralisation, dont les conciles et les légats ont été les instruments, n'a en effet d'autre but que

de promouvoir la réforme dont Grégoire VII et ses légats ont été les ouvriers infatigables. Le combat contre les clercs mariés ou concubinaires aussi bien que contre les évêques simoniaques a été mené pendant tout le pontificat avec une ardente énergie qui n'a pas faibli un seul instant. Pourtant le pape a trouvé en face de lui des adversaires redoutables, tels que l'évêque de Bamberg, Hermann, et l'archevêque de Reims, Manassès, simoniaques notoires qui, par tous les moyens, ont essayé de se dérober à la condamnation qu'ils méritaient, exploitant avec un art consommé l'indulgente bonté de Grégoire VII plus enclin que ses légats à accueillir les manifestations d'un repentir hypocrite, épuisant tous les moyens dilatoires, retardant le jeu de la procédure en soulevant toutes sortes de subtilités juridiques, sans jamais songer à s'amender sérieusement ni à fuir des vices invétérés.

Sans doute, au moment où disparaît le grand pontife, la réforme n'a pas encore pénétré partout et les successeurs de Grégoire VII auront fort à faire pour continuer son œuvre d'assainissement moral et religieux, mais il n'est pas douteux que de grands progrès ont été réalisés avant 1085. Déjà à cette date, nicolaïsme et simonie sont en baisse, et surtout l'autorité romaine est moins discutée, plus respectée, plus aimée. La modération dont Grégoire VII a fait preuve à l'égard des rebelles, la charité qui chez lui tempère toujours les rigueurs de la justice ont fait souhaiter et solliciter l'intervention pontificale. On a pris l'habitude de s'adresser directement à Rome pour obtenir la sentence équitable mettant fin aux conflits locaux entre évêques et moines, entre clercs et laïques. Cet usage de l'appel au Saint-Siège se généralisera de plus en plus. La papauté arrivera

par là à exercer un pouvoir plus immédiat sur les diocèses de la chrétienté et, par l'intermédiaire du clergé, atteindra les laïques eux-mêmes. La doctrine énoncée dans les *Dictatus papae* reçoit une application tangible, l'unité réapparaît dans l'Eglise, groupée en un solide faisceau autour du siège apostolique, mais ce ne sont pas seulement les évêques que Grégoire VII entend subordonner au Saint-Siège; le pouvoir de lier et de délier ne comportant aucune exception, la chrétienté tout entière, laïque aussi bien qu'ecclésiastique, doit se pénétrer des directions apostoliques.

IV. — Le gouvernement des royaumes chrétiens.

Dans une bulle adressée aux rois d'Espagne, Grégoire VII affirme que l'Eglise romaine est la « mère des églises et des nations. » Elle a donc le devoir de veiller au salut des unes comme des autres, ce qui revient à dire que le pape, sans chercher à amoindrir le pouvoir des princes chrétiens vraiment dignes de ce nom, doit les contraindre à se conformer, dans l'exercice de leur autorité, aux lois de la morale chrétienne. Il appartient au siège apostolique, responsable devant Dieu du gouvernement des rois, de rappeler à chacun d'eux qu'il doit être le « serviteur de la justice, le défenseur des pauvres, l'apôtre de la paix ». De là l'obligation pour le pontife de contrôler leur administration d'un point de vue théologique et surnaturel, sans qu'il ait à jouer un rôle politique au sens strict du mot.

Cette action politique Grégoire VII l'a exercée sur quelques états qui, nouvellement entrés dans la hiérarchie féodale et redoutant la suzeraineté de l'empereur ou d'un roi voisin, s'étaient proclamés

vassaux du Saint-Siège. Tel fut le cas des principautés normandes de l'Italie du sud, de l'Espagne, de la Hongrie, de la Croatie-Dalmatie, du royaume de Kiev. Grégoire VII n'a d'ailleurs pas essayé d'augmenter le nombre de ces états vassaux et, à l'égard de ceux qui s'étaient reconnus tels, il ne s'est pas montré exigeant dans l'exercice des prérogatives que lui reconnaissait le droit féodal. Il leur impose une redevance, désignée sous le nom de cens, mais il se désintéresse des questions d'ordre temporel et ses interventions n'ont d'autre but que de faciliter la diffusion de la réforme ou de maintenir la paix entre les princes comme à l'intérieur des états. Les lettres aux princes espagnols les invitent à défendre la foi dans un pays successivement ravagé par le priscillianisme, l'arianisme et l'islamisme. De même le serment, par lequel le roi de Croatie, Swonimir, s'engage à être fidèle au pape, vise surtout les intérêts spirituels de ce royaume : le souverain promet de protéger les églises, de veiller à l'observation du célibat ecclésiastique, de prendre sous sa tutelle les veuves et les orphelins, d'empêcher le commerce des esclaves.

A plus forte raison, lorsque les Etats ne sont rattachés au Saint-Siège par aucun lien féodal, les interventions pontificales ont-elles un caractère tout à fait général. Elles s'attachent à prévenir des conflits armés, comme en Scandinavie où Grégoire VII réussit à empêcher une guerre entre la Suède et le Danemark, ou à favoriser le triomphe de la loi chrétienne, comme en Danemark où le saint pontife s'est préoccupé de déraciner de vieilles superstitions païennes particulièrement tenaces. Le plus souvent elles sollicitent l'appui du pouvoir temporel pour le règlement d'affaires ecclésiastiques ou pour l'extension de la réforme.

En résumé, le contrôle exercé par Grégoire VII au nom de son pouvoir de lier et de délier tend avant tout à supprimer l'arbitraire, source de la discorde et de la guerre. Ce que le pape condamne dans la célèbre lettre à Hermann de Metz (15 mars 1081), c'est la tyrannie des mauvais rois qui recherchent non pas l'intérêt de Dieu, mais leur propre intérêt et qui, avec un orgueil insensé, oppriment ceux qu'ils ont charge de gouverner conformément à la justice. A de tels princes Grégoire VII entend rappeler la loi du Christ et, si ses remontrances ne sont suivies d'aucun effet, il les accompagne de sanctions spirituelles et temporelles. Chargé de faire observer les préceptes divins et de protéger les faibles, il se considère comme nécessairement investi, pour s'acquitter de cette double mission, du droit non seulement d'excommunier, mais de déposer les souverains rebelles à ses conseils et à ses directions, afin de les mettre hors d'état de poursuivre leur œuvre d'iniquité et aussi de les contraindre à se conformer aux règles canoniques qui placent celui qui est frappé de l'anathème en dehors de la société des vivants et interdisent tous rapports avec lui.

Telle est l'expression ultime de l'autorité romaine qui en somme assimile le roi à l'évêque et le rend passible des mêmes sanctions, mais il est clair que le pape ne peut lui-même user arbitrairement du pouvoir que la loi canonique lui confère. Les armes spirituelles et temporelles mises à sa disposition doivent uniquement assurer le triomphe de la morale évangélique qui régit les rapports entre les collectivités comme entre les individus. Ces armes Grégoire VII n'hésitera pas à s'en servir pour montrer que la théorie de la suprématie apostolique, énoncée par plusieurs de ses prédécesseurs, n'est pas une vaine formule

et c'est là ce qui imprime à son pontificat une originalité sans précédent dans l'histoire.

V. — Le conflit du sacerdoce et de l'empire.

Si Grégoire VII place la papauté au-dessus de tous les souverains temporels, il ne cherche nullement à entrer en lutte avec eux. Dans ses premières bulles, on l'a vu, il exprime avec force son désir de trouver en eux des alliés qui l'aident à faire revivre en Occident l'esprit chrétien et il ne s'est jamais départi de cette attitude conciliante. Avec certains rois, comme ceux d'Angleterre, d'Espagne, de Danemark, il a entretenu des rapports tout à fait amicaux et il n'a pas hésité, connaissant la pureté de leurs intentions, à tempérer pour eux la rigueur de certaines lois. Dans le royaume anglo-normand, où Guillaume le Conquérant pourchassait avec une ardeur convaincue les évêques simoniaques et les clercs nicolaïtes, il n'a jamais promulgué le décret sur l'investiture laïque et il en fut de même en Espagne où les rois étaient également les auxiliaires dévoués de la politique réformatrice du Saint-Siège. En France, malgré certains incidents violents en 1078, la querelle des investitures a été dénuée d'acuité et, lorsque le différend provoqué au début du pontificat par le brigandage de Philippe Ier eut été apaisé, Grégoire VII manifesta à plusieurs reprises un désir d'entente auquel le roi ne répondit qu'avec un très médiocre empressement.

En Allemagne au contraire, après l'apparition du décret sur l'investiture, les relations avec Henri IV, qui jusque-là avaient été empreintes d'une cordialité au moins apparente, ne tardèrent pas à s'enveni-

mer pour dégénérer ensuite en un conflit d'une extraordinaire violence.

Plusieurs raisons expliquent cette rupture. Tout d'abord le décret sur l'investiture atteint plus particulièrement le roi de Germanie, parce qu'en Allemagne les évêchés, au lieu d'être, comme en France, les uns seigneuriaux, les autres royaux, sont tous restés au souverain qui en nomme les titulaires; de plus, la féodalité ecclésiastique y est très puissante et peut servir à l'occasion de point d'appui contre la féodalité laïque. En second lieu, la question de l'investiture passe ici au second plan; elle s'efface derrière un problème plus général, celui du *dominium mundi* et les thèses énoncées dans les *Dictatus papae* ont été, beaucoup plus que le décret de février 1075, la cause du conflit. La suprématie romaine, telle que la comprend Grégoire VII, tend à renverser le vieux césaropapisme impérial et à édifier la chrétienté sur la pierre que le Christ avait donnée comme fondement à son église. De son côté, Henri IV, roi de Germanie, qui aspire à devenir empereur, n'accepte pas de se laisser dépouiller sans combat des prérogatives traditionnelles que lui a laissées son père. Agé en 1075 de vingt-cinq ans à peine, très mal élevé par sa mère Agnès qui s'est fort peu souciée de son éducation, abandonné à des influences malsaines qui eurent tôt fait de le pervertir, toujours prêt à se révolter contre les principes de la morale chrétienne, dénué de tout respect pour l'Eglise, le jeune souverain vend les évêchés avec une rare désinvolture, s'entoure pour gouverner, d'hommes perdus de vices qui le poussent à la révolte contre le siège apostolique. Au début du pontificat de Grégoire VII, sans doute pour faciliter son couronnement impérial, il s'est amendé; il a renvoyé ses conseillers excommuniés, favorisé l'action

réformatrice du Saint-Siège, abandonné l'archevêque simoniaque de Milan qu'il avait soutenu au début de son règne. A la fin de 1075, il opère une volte-face complète.

L'affaire de Milan a entraîné la rupture. En 1075, Henri IV, qui avait déjà, au mépris du décret sur l'investiture laïque, nommé des évêques à Spire et à Liège, désigna de sa propre autorité comme archevêque de la métropole lombarde un diacre du nom de Tedald, alors que Grégoire VII avait, quelque temps auparavant, reconnu Atton, élu par les partisans de la réforme. Le pape ne pouvait accepter Tedald, puisque le siège était légalement pourvu. Henri IV resta sourd à ses justes remontrances. Sûr de l'Allemagne, où il venait de dompter la révolte de la Saxe, il réunit à Worms, le 24 janvier 1076, les évêques de son royaume et fit déposer Grégoire VII par eux. Les évêques lombards, pour la plupart simoniaques, ne manquèrent pas d'adhérer avec empressement à cette sentence. Grégoire VII répondit à l'attaque injustifiée dont il était l'objet, en prononçant l'excommunication et la déposition du roi de Germanie.

La paix chrétienne a été brisée par l'initiative de Henri IV. Pourtant la rupture n'est pas irréparable, car il n'y a pour le moment ni antiroi ni antipape. D'autre part, Grégoire VII est prêt, en vertu du pouvoir de lier et de délier dont il a usé au concile romain, à pardonner au souverain rebelle, si celui-ci est disposé à la pénitence et manifeste un repentir sincère. Or le roi ne tarde pas à se heurter à l'opposition des princes allemands sur lesquels l'anathème pontifical a produit une impression profonde et qui redoutent de conserver avec un excommunié les relations interdites sous peine d'anathème par les

canons de l'Eglise. On agite parmi eux la question d'élire un nouveau roi. Aussitôt Henri IV, inquiet pour sa couronne, essaie de négocier. Ses adversaires exigent, avant toutes choses, qu'il vienne se justifier, le 2 février 1077, à Ausgbourg, devant une grande assemblée, présidée par le pape en personne et où serait rendue une sentence définitive. Le roi est obligé d'en passer par ces dures conditions, mais il essaie de les éluder, en allant chercher en Italie l'absolution pontificale. Il passe les Alpes dans le plus grand secret, arrive à Canossa où Grégoire VII attendait, dans le château de la comtesse Mathilde, l'escorte qui devait le conduire en Allemagne, demande audience au pape qui, pendant trois jours, oppose un refus, prend une attitude suppliante de pénitent, si bien que Grégoire VII, cédant aux instances de Mathilde et de l'abbé Hugues de Cluny, se laisse fléchir, absout et pardonne. Henri IV, moyennant de vagues protestations de repentir, est réintégré dans la communion de l'Eglise romaine (28 janvier 1077).

Canossa est une grande victoire pour Henri IV. Il peut paraître maintenant devant les princes non plus en accusé, mais en roi et Grégoire VII a perdu tous les avantages péniblement accumulés au cours de l'année 1076. Mais le pape n'obéit pas à des raisons politiques; il n'éprouve que des préoccupations d'ordre canonique. Il n'a jamais vu dans Henri IV qu'un pécheur révolté contre l'autorité apostolique. Au concile romain de 1076, il l'a lié par une sentence d'excommunication et de déposition; à Canossa, en 1077, il le délie, parce qu'il s'incline devant le pouvoir de Pierre et prodigue toutes les marques extérieures du repentir; Canossa est à certains égards son apothéose, parce qu'emporté par l'élan d'une charité toute surnaturelle, il assure le triomphe de la

miséricorde divine sur la justice humaine en même temps que de la puissance suprême de l'Apôtre sur les combinaisons politiques des princes de la terre.

Ce geste sublime n'est pas compris des princes allemands. A l'assemblée de Forchheim (15 mars 1077), ils déposent Henri IV et élisent, pour le remplacer, Rodolphe de Rheinfelden, duc de Souabe. Grégoire VII évite de se prononcer. L'absolution de Canossa n'a pas entraîné l'abandon du projet d'assemblée à Augsbourg et le pape compte toujours venir en Allemagne. Il observe donc une attitude de stricte neutralité à laquelle il reste fidèle pendant trois ans, tandis que les deux rivaux luttent à main armée avec des alternatives de succès et de revers. Henri IV suscite toutes sortes d'obstacles au voyage pontifical qui est indéfiniment ajourné, paralyse l'action des légats qu'il tente même de corrompre, puis il se décide à envoyer à Rome, pour y solliciter l'excommunication de Rodolphe de Souabe, les pires adversaires de Grégoire VII en Allemagne, Liémar, archevêque de Brême, et Robert, évêque de Bamberg. Dès lors le doute n'est plus permis. Le pape se rendant compte qu'il a été joué, se décide à sortir de la neutralité que lui reprochent ses meilleurs partisans; le 7 mars 1080, dans un nouveau concile tenu à Rome, il excommunie et dépose pour la seconde fois Henri IV, délie ses sujets du serment de fidélité, après quoi il reconnaît comme roi de Germanie Rodolphe de Souabe.

A la sentence pontificale qui le condamne, Henri IV répond en convoquant à Brixen (25 juin 1080) une assemblée d'évêques allemands et lombards qui dépose Grégoire VII et, au mépris du décret de 1059 qui remettait l'élection pontificale aux cardinaux, proclame pape sous le nom de Clément III l'arche-

vêque de Ravenne, Guibert. Le schisme impérial est ouvert.

La situation devient rapidement critique pour Grégoire VII. La vigoureuse résistance de la Saxe, où s'est concentrée l'opposition à l'absolutisme de Henri IV, est brisée au combat de l'Elster où Rodolphe est tué (15 octobre 1080) et l'opinion allemande aperçoit dans cette mort prématurée un jugement de Dieu. Abandonné de l'autre côté des Alpes, le pape est obligé de chercher de nouveaux alliés et Didier, abbé de Mont-Cassin, les lui offre. Ce sont les princes normands de l'Italie méridionale, Jourdain de Capoue et Robert Guiscard. Celui-ci, après une alliance éphémère avec le Saint-Siège lors de la rupture de Nicolas II avec la Germanie, avait plusieurs fois violé le territoire pontifical et encouru de ce fait l'excommunication. Seules les circonstances imposèrent à Grégoire VII une réconciliation qui lui répugnait un peu et qui ne portera pas immédiatement ses fruits. Robert rêve en effet d'une expédition en Orient et quitte l'Italie, au moment où sa présence y eût été indispensable. Henri IV peut franchir les monts au printemps de 1081 ; pendant trois ans, il ravage la campagne romaine sans réussir à s'emparer de la capitale de la chrétienté. En mars 1084, il occupe toute la partie de la ville située sur la rive gauche du Tibre, installe Clément III au Latran et reçoit des mains de son antipape la couronne impériale, objet de ses convoitises.

L'empereur schismatique ne devait pas rester longtemps à Rome. Le 14 mai 1084, Robert Guiscard, enfin revenu d'Orient, entre dans la ville par une brèche, contraint les Allemands à la fuite, délivre Grégoire VII enfermé dans le château Saint-Ange, mais il laisse ses troupes commettre d'affreux excès,

si bien que Grégoire VII, devenu impopulaire, doit se réfugier en terre normande, à Salerne, où il meurt le 25 mai 1085.

A ne considérer que la situation de l'Eglise et de la chrétienté à cette date, il semble que le programme grégorien ait échoué. Henri IV a pu se faire couronner et Grégoire VII est mort en exil; le césaropapisme impérial paraît avoir vaincu la théocratie romaine. Victoire bien éphémère ! Les événements de 1084-1085 n'ont pas eu de conséquences durables et, dix ans plus tard, on verra la chrétienté se lever à l'appel du second successeur de Grégoire VII.

Malgré sa fin douloureuse, le pontificat de Grégoire VII marque bien le commencement de ce qu'on peut appeler la chrétienté romaine groupée sous l'autorité suprême du vicaire du Christ et recevant de lui les directions morales qui régissent son activité temporelle. Au temps de Justinien et de Charlemagne, l'empereur était vraiment le maître du monde et le pontife romain n'était que son grand vicaire; les empereurs saxons et franconiens ont émis les mêmes prétentions, sans réussir jamais à les satisfaire pleinement; leur héritier, Henri IV, excommunié par le successeur de Pierre s'est jeté dans le schisme et ne peut plus faire figure d'empereur chrétien : par sa révolte contre le siège apostolique il a ruiné la chrétienté impériale et rendu possible une autre organisation. Toutefois, au temps de Grégoire VII, la chrétienté romaine ne sort pas encore du domaine des conceptions théologiques et le pape ne revendique sur les rois d'autre droit que celui de surveiller leur gouvernement *ratione peccati*. Les pontifes du XIIe siècle iront beaucoup plus loin et la fidélité à l'Apôtre, fondée sur la puissance de lier et de délier,

deviendra peu à peu une fidélité féodale. Avant d'en arriver là, il s'agissait de consolider les bases quelque peu chancelantes de l'édifice; ce sera l'œuvre du second successeur de Grégoire VII, Urbain II, dont le rôle n'a pas été moins décisif.

CHAPITRE II

Urbain II

I. — La crise de 1085-1088.

Les cardinaux, réunis autour du lit de mort de Grégoire VII, avaient demandé au pape moribond de leur indiquer l'homme d'Eglise qui lui paraissait plus spécialement désigné pour recueillir sa succession et Grégoire VII avait prononcé les trois noms d'Anselme, évêque de Lucques, d'Eudes, cardinal-évêque d'Ostie, et de Hugues, archevêque de Lyon, légat pontifical en Gaule. Aucun de ces trois personnages ne reçut la tiare. Après une vacance d'un an, les cardinaux, cédant à la pression du prince normand, Jourdain de Capoue, élurent pape, sous le nom de Victor III, l'abbé du Mont-Cassin, Didier, bibliophile, lettré, riche amateur d'art, mais dépourvu de la plupart des qualités nécessaires à la continuation de l'œuvre grégorienne, quelque peu suspect même depuis que, pendant le siège de Rome, il avait été, sans avoir reçu aucun mandat de Grégoire VII, trouver Henri IV pour lui offrir de le faire couronner empereur par le pape légitime.

Malgré cette erreur, qu'il faut mettre sur le compte de la naïveté, Didier a une conscience scrupuleuse qui, au lendemain de son élection, lui reproche les

conditions un peu singulières dans lesquelles il est devenu pape. Sans doute son élection a-t-elle été régulière dans la forme, mais il est non moins certain que des influences laïques ont dicté le choix des cardinaux. Aussi, au lieu de se laisser introniser, Didier s'enfuit au Mont-Cassin, refuse pendant plusieurs mois la dignité qu'on lui offrait et ne l'accepte qu'après une nouvelle et puissante intervention de son encombrant protecteur. L'Eglise romaine n'a-t-elle donc secoué le joug impérial que pour se laisser choir sous la tutelle normande?

Les vrais disciples de Grégoire VII, informés de ces regrettables tractations, éprouvèrent tout à la fois de la surprise et de l'inquiétude. L'archevêque de Lyon, Hugues, arrivé à Rome peu après l'élection de Didier et aussitôt mis au courant des circonstances qui l'avaient accompagnée, ne put contenir son indignation qu'il traduisit en termes plutôt amers. Il alla trouver Victor III, lui reprocha sa conduite et lui enjoignit de renoncer à la tiare. Le pontife, torturé par le remords, ne demandait qu'à se laisser convaincre, mais Jourdain de Capoue, auquel se joignit Roger, fils de Robert Guiscard, l'entreprit à nouveau et Victor III dut suivre le prince à Rome où il fut solennellement consacré, le 9 mai 1087.

La crise que traversait la papauté du fait du schisme impérial se double aussitôt d'une crise intérieure qui oppose les Grégoriens intransigeants comme Hugues de Lyon et son ami l'abbé de Marseille, Richard, à Victor III. Ce divorce pouvait être dangereux pour l'Eglise, d'autant plus que Victor III, pour complaire sans doute à ses amis, inaugura son pontificat en excommuniant, au concile de Bénévent, Hugues de Lyon et Richard de Marseille. Rien ne justifiait cette mesure qui eût pu être lourde de dan-

gers, si les fortes convictions de Hugues ne lui avaient inspiré une attitude pleine de foi résignée et de fière charité.

Victor III mourut le 16 septembre 1087. Le 12 mars 1088, les cardinaux, réunis à Terracine, élurent, pour lui succéder, le Français Eudes de Châtillon, cardinal-évêque d'Ostie, un des plus remarquables collaborateurs de Grégoire VII, qui, après avoir joint ses protestations à celles de Hugues de Lyon, avait fini, dans l'intérêt de la paix, par consacrer Victor III. Le choix de ce pur Grégorien, qui est en même temps un homme de juste milieu, met fin à la crise ouverte depuis bientôt trois ans.

II. — Urbain II et les princes temporels.

Le nouveau pontife qui, en 1088, assume la lourde charge de diriger l'Eglise romaine, est Français et Champenois. Né à Châtillon-sur-Marne, formé à l'école épiscopale de Reims, puis moine à Cluny, nommé par Grégoire VII cardinal-évêque d'Ostie, il a joui de toute la confiance du grand pape qui, à la fin de 1084, l'a chargé d'une difficile légation en Allemagne.

Il s'est imposé par sa grande sainteté et par son expérience, mais ce ne sont pas là ses seuls mérites. Naturellement généreux, porté à se dévouer et à venir en aide à toutes les détresses, que sa claire intelligence saura deviner et percevoir, il a acquis à Cluny le sens de l'autorité qu'il fait aimer en la dépouillant d'affirmations sèches et brutales pour la revêtir du manteau d'une charité paternelle et douce, par là-même éminemment bienfaisante et conquérante. Son intransigeance doctrinale s'alliera à une large indulgence qui lui gagnera bien des cœurs.

Lorsqu'il ceint la tiare, Urbain II n'a d'autre

programme que de continuer Grégoire VII : « Ayez confiance en moi, écrit-il aux évêques allemands au lendemain de son élection, comme jadis en notre bienheureux père, le pape Grégoire. En toutes choses, je veux suivre sa trace. Je rejette ce qu'il a rejeté, je condamne ce qu'il a condamné, je chéris ce qu'il a aimé, je confirme et approuve ce qu'il a considéré comme juste et catholique. Bref, en toutes choses, je pense comme lui. »

Continuer Grégoire VII, c'était avant tout mettre fin au schisme impérial, principal obstacle à l'exercice de l'autorité romaine. Tel fut en effet le premier but poursuivi par Urbain II. La lutte contre Henri IV et Clément III remplit pour une large part les cinq premières années de son pontificat (1088-1093).

Il s'agissait d'abord pour le pape de rentrer dans Rome. Urbain II s'y emploie avec ardeur et utilise à cet effet les alliances du Saint-Siège. Au sud, les Normands ne peuvent, à cause de leurs divisions, jouer un rôle efficace. En revanche, au nord, la comtesse Mathilde combat avec succès les impérialistes et par d'habiles manœuvres réussit à placer des évêques grégoriens dans la plupart des diocèses lombards, ce qui gêne singulièrement les communications de Henri IV avec l'Italie centrale. Enfin, de l'autre côté des Alpes, Urbain II réveille l'opposition allemande : la Saxe, sans cesse en effervescence, empêche Henri IV de secourir l'antipape menacé en Italie. Le 3 juillet 1089, le pontife légitime peut pénétrer dans Rome et y tenir un concile.

Maître de sa capitale, Urbain II poursuit ses succès diplomatiques. Il se rend dans l'Italie du sud où Roger, fils de Robert Guiscard, lors d'un synode réuni à Melfi, se déclare l'homme-lige du pape. En août 1089, il marie la comtesse Mathilde, veuve depuis

1076, au jeune Welf, fils de Welf IV de Bavière, ce qui lui permet de coordonner les deux oppositions allemande et italienne. Mais Henri IV voit le danger et veut briser cette force, avant qu'elle ne soit en mesure d'agir. Il descend en Italie. Le 10 avril 1090, il est à Vérone. En mai, il commence le siège de Mantoue qui était la clef des états de Mathilde et qui tient jusqu'en avril 1091. Après s'être emparé de cette place, il conquiert, en 1091-1092, toute la rive gauche du Pô et s'attaque, sur la rive droite, à Monteveglio dont la chute aurait pu lui permettre d'achever sa conquête.

Si lents qu'aient été les progrès des armées impériales, leur apparition a eu un effet immédiat. Dès la fin de juin 1090, Urbain II a dû quitter Rome pour se réfugier à Capoue, puis à Salerne. Peut-être comptait-il sur le secours des Normands, mais la mort presque simultanée de Sykelgaite, veuve de Robert Guiscard et mère du jeune Roger, puis de Jourdain de Capoue a empêché toute intervention, si bien qu'au printemps de 1091, Clément III a pu recouvrer la capitale de la chrétienté.

A l'automne de 1092, la situation évolue en faveur d'Urbain II. Henri IV, qui n'a pu prendre Monteveglio, est battu devant Canossa par les troupes de la comtesse Mathilde et contraint à la retraite. Ce désastre militaire est bientôt suivi pour lui d'une série d'échecs diplomatiques. Le fils aîné du roi, Conrad, se révolte contre l'autorité paternelle et se fait couronner à Milan avec le consentement de Mathilde et de Welf, puis les villes lombardes, lasses du despotisme impérial, se groupent en une puissante ligue, nettement dirigée contre l'empire, qui réunit pour vingt ans Milan, Crémone, Lodi et Plaisance. L'Italie échappe à Henri IV. Au même moment, la situation en Alle-

magne se modifie à son détriment : le nouveau légat pontifical, Gebhard de Constance, a réorganisé l'opposition grégorienne; la Saxe reprend courage, tandis que les évêques favorables au pape légitime recouvrent les sièges lorrains de Metz, Toul et Verdun, accaparés par les impérialistes. Obligé de parer à tant de périls imminents, Henri IV ne peut secourir Clément III. Aussi, le 24 novembre 1093, Urbain II peut rentrer à Rome et il n'en sortira plus. Le schisme impérial est virtuellement terminé; l'antipape n'esquissera aucun retour offensif sérieux et se contentera de mener jusqu'en 1100, date de sa mort, une vie obscure et misérable.

Urbain II, de son côté cherche à affermir son pouvoir sur la chrétienté. A l'égard du clergé, il continue la politique de centralisation et de réforme que lui a tracée Grégoire VII, s'efforçant de faire pénétrer partout l'autorité romaine et de substituer dans les affaires importantes la juridiction du Saint-Siège à la juridiction de l'ordinaire, traquant les évêques simoniaques et les clercs nicolaïtes tout en leur montrant que la sévérité n'exclut pas chez lui l'esprit de justice ni la charité. Vis-à-vis des princes temporels, il observe également la même attitude que son prédécesseur : il maintient énergiquement la thèse de la suprématie romaine qu'il définit dans plusieurs bulles en des termes qui ne diffèrent en rien de ceux dont se servait Grégoire VII. Deux nouveaux conflits surgissent au cours de son pontificat qui lui fourniront l'occasion de prouver qu'il n'y a rien de changé dans les directions du Saint-Siège.

Guillaume le Conquérant était mort en 1087, laissant la Normandie à Robert Courteheuse et l'Angleterre à Guillaume le Roux. Celui-ci ne suivit pas la politique ecclésiastique de son père. Il chercha à

tirer des églises le plus d'argent possible et les soumit à un pillage méthodique. C'est ainsi que, pendant une vacance du siège de Cantorbéry qu'il prolongea pendant quatre années, il aliéna la plupart des biens attachés à cette église, mais, lorsqu'en 1093 saint Anselme devint archevêque, il exigea du roi une restitution intégrale. Guillaume résista. Il en résulta une violente querelle qui alla toujours en s'aggravant. Guillaume le Roux s'efforça d'empêcher tous rapports entre le primat et le pape, mais saint Anselme, malgré la défense du souverain, se rendit à Rome et mit Urbain II au courant de la situation. Le concile de Bari (octobre 1098) prononça contre le roi d'Angleterre une excommunication de principe dont l'exécution, à la demande de l'archevêque, fut différée pendant quelque temps. Là-dessus, Guillaume le Roux mourut le 2 octobre 1100 et les choses en restèrent là.

En France, Urbain II eut à soutenir une lutte d'un tout autre genre. En 1092, le roi Philippe Ier, aussi sensuel que gourmand et cupide, répudia son épouse légitime, Berthe de Frise, dont l'excessive corpulence, au dire des chroniqueurs, lui répugnait fort et enleva la femme de Foulque d'Anjou, Bertrade de Montfort, dont il voulut faire une reine. Il demanda aux évêques français de ratifier cette union. Quelques-uns, comme Yves de Chartres, opposèrent un refus formel; d'autres, plus nombreux, assistèrent l'évêque de Senlis, Ursion, quand il bénit au nom de l'Eglise ce couple doublement adultère. Naturellement l'affaire fut évoquée à Rome et le pape, gardien des canons, après avoir rappelé l'indissolubilité du mariage chrétien, somma Philippe de renoncer à Bertrade. Le roi fit la sourde oreille. Un concile, réuni en 1094 à Autun sous la présidence du légat Hugues,

archevêque de Lyon, prononça contre le roi et sa concubine l'excommunication qui fut confirmée par Urbain II lui-même, l'année suivante, au grand concile tenu sous sa présidence à Clermont-Ferrand. Le roi n'en persévéra pas moins dans sa faute, même lorsque le pape eut, en 1097, jeté l'interdit sur ses états et c'est seulement sous Pascal II qu'il recevra l'absolution.

La politique d'Urbain II à l'égard des rois de France et d'Angleterre est conforme à la tradition grégorienne. Sans se mêler du gouvernement ni de l'administration des états temporels, le pape a lutté contre l'arbitraire des souverains et leur a signifié qu'ils devaient, comme les autres hommes, se plier aux obligations de la loi chrétienne. Ses interventions éclairent et précisent ce qu'est la théocratie romaine qui soumet tous les chrétiens, clercs et laïques, rois et sujets, au pouvoir de lier et de délier.

Urbain II continue donc Grégoire VII, mais, tout en le continuant, il le dépasse. Cette chrétienté, que Grégoire VII avait assise sur des principes nouveaux, il va en prendre la direction effective et lui communiquer une vie intense. Le concile de Clermont-Ferrand, en novembre 1095, sera le signe éclatant de la transformation qui s'est produite dans le monde occidental à la fin du XIe siècle.

III. — La paix de Dieu et la première croisade.

En septembre 1094, Urbain II quitte Rome où son autorité est pleinement affermie et se rend en Toscane. Le 1er mars 1095, il tient à Plaisance un grand concile. Des ambassadeurs de l'empereur de Byzance, Alexis Ier Comène, y assistent. Sans doute ont-ils sollicité du pape un secours militaire pour la lutte

contre les Infidèles et il n'est pas impossible que, pour émouvoir le cœur d'Urbain II, ils aient quelque peu noirci la situation des chrétientés orientales. Une nouvelle invasion, celle des Turcs Seldjoucides, avait depuis 1064 déferlé sur les possessions asiatiques de l'empire byzantin aussi bien que sur les états musulmans. En 1078 Jérusalem, en 1086 Antioche étaient tombées au pouvoir de ces hordes terribles sur le compte desquelles circulaient des bruits sinistres.

Cependant aucune décision n'est prise à Plaisance. Urbain II quitte la Lombardie. Le 3 août, on le trouve à Valence, puis, le 15, au Puy, le 18, à la Chaise-Dieu. De là il se dirige de nouveau vers la vallée du Rhône. Il séjourne à Saint-Gilles au début de septembre, en revient par Avignon, Lyon, Mâcon, gagne Cluny, dont il consacre la basilique le 25 octobre, et s'achemine ensuite vers Clermont-Ferrand où il ouvre, le 18 novembre, le grand concile œcuménique qui va décréter la paix de Dieu et la croisade.

Aucune chronique ni aucune bulle pontificale ne permettent de reconstituer la genèse des projets d'Urbain II. Les convocations pour le concile de Clermont ont été lancées du Puy dont l'évêque, Aimar, sera, comme légat pontifical, le chef religieux de la croisade. Ne serait-ce pas dans les entretiens qui eurent lieu au mois d'août entre le pape et le prélat que l'expédition aurait été décidée? D'autre part il est certain qu'avant le concile de Clermont le comte de Toulouse, Raymond IV de Saint-Gilles, était au courant du grand dessein d'Urbain II, puisque son adhésion arriva à Clermont dès le lendemain du jour où la croisade fut prêchée. Or Raymond était l'ami d'Aimar aux côtés duquel il participera à l'expédition et l'on peut se demander si Urbain II, en allant du Puy à Saint-Gilles au début de septembre, n'a pas

voulu se ménager une rencontre avec ce puissant seigneur qui avait pris une part importante à la lutte contre les Musulmans d'Espagne et s'assurer son concours. Il est donc vraisemblable que le projet de croisade a été élaboré en août-septembre au Puy et à Saint-Gilles.

Quoi qu'il en soit, le concile de Clermont tient sa première séance le 18 novembre 1095. De nombreux évêques et abbés sont là, enveloppés par une foule immense qui remplit les rues. Plusieurs décisions d'ordre ecclésiastique sont d'abord promulguées, puis le pape proclame la paix et la trêve de Dieu : les moines, clercs et femmes jouiront quotidiennement du « bienfait de la paix de Dieu » qui, en raison de la cherté des vivres, sera également accordée pour trois ans aux paysans et aux marchands ; d'autre part, de l'Avent à l'octave de l'Epiphanie, de la Septuagésime à l'octave de la Pentecôte et toutes les semaines, depuis le coucher du soleil le mercredi jusqu'au lever du soleil le lundi, on devra observer la « trêve de Dieu ». En d'autres termes, le pape interdit tout à la fois d'attaquer ceux qui sont hors d'état de se défendre et de commettre un acte de guerre quelconque pendant les jours qui commémorent les souffrances et les triomphes du Sauveur.

Les institutions de paix, telles qu'elles ont été définies au concile de Clermont, ne sont pas nouvelles. Dès le début du XIe siècle, les évêques de Bourgogne, d'Aquitaine, de Languedoc, émus par le grand nombre des guerres privées où se complaisait l'activité batailleuse des barons féodaux, s'étaient efforcés de protéger les faibles contre les massacres, les incendies, les pillages et avaient pris une série de mesures dont dérivent à n'en pas douter celles qu'a décrétées le concile de Clermont. Les décisions d'Urbain II

n'en ont pas moins une importance capitale, car elles généralisent et étendent à la chrétienté tout entière cette paix de Dieu dont l'Eglise a la garde. En opposant partout à la force brutale et aveugle sa volonté bien arrêtée de protéger les vies humaines contre le retour offensif d'un paganisme meurtrier, le grand pape français dévoilait le véritable caractère de la chrétienté romaine dont le but primordial était le maintien de la paix.

La proclamation solennelle de cette paix chrétienne est en quelque sorte la justification du régime théocratique. Elle est aussi la préface de l'autre grand événement du pontificat, la croisade.

Le 27 novembre, Urbain II sort de l'église où s'étaient tenues jusque-là les séances du concile et il s'adresse à la foule. On n'a pas conservé le texte exact de son discours, mais les versions qu'en ont données les historiens de la croisade sont suffisamment concordantes pour qu'il soit possible d'en reconstituer la teneur. Après avoir fait part à ses auditeurs des mauvaises nouvelles reçues d'Orient, où un peuple maudit et impie a dévasté par le fer et par le feu les terres des chrétiens, massacré ou réduit en esclavage les habitants, détruit ou profané les églises, après avoir douloureusement évoqué l'horrifiante vision des communautés chrétiennes devenues la proie des Infidèles et des Lieux Saints souillés par leur présence, le généreux pontife, en termes émus et pressants, invita ses auditeurs à voler au secours de la Palestine et à la délivrer du joug sanglant des Seldjoucides. Un immense cri de *Dieu le veut* jaillit aussitôt de milliers de poitrines haletantes, tandis que parmi l'assistance circulaient des lambeaux d'étoffe rouge en forme de croix.

Deux jours plus tard, le concile était dissous et

Urbain II, après avoir désigné comme son légat aux armées l'évêque du Puy, continua sa prédication. Ses démêlés avec le roi de France, toujours excommunié, l'empêchèrent d'aller dans le nord et dans l'est où il fut suppléé par des prédicateurs populaires, tels que Pierre l'Ermite et Robert d'Arbrissel. Tout en prêchant, le pape organisait l'expédition, suivait de très près la formation des armées et négociait avec les Gênois le concours de leur flotte. Aucun des éléments du succès n'a été négligé et les moindres détails ont été prévus.

Le départ était fixé au 15 août 1096, mais les armées régulières furent devancées par une foule d'hommes, de femmes, d'enfants qui, pour gagner le ciel, avaient ferré leurs bœufs ou leurs chevaux et, après les avoir attelés à leurs charrettes, étaient partis par les grands chemins, se contentant d'une frugale nourriture, couchant sur la dure, demandant à toutes les villes qu'ils trouvaient sur leur chemin si c'était là Jérusalem. Leurs chefs, des moines, comme Pierre l'Ermite, de petits féodaux, comme Gautier sans Avoir et le comte Emicho, étaient également des âmes frustes ; seule la piété les guidait et ils n'auraient pu concevoir aucun plan militaire. Assaillis à travers la Hongrie et les Balkans, mal vus des Byzantins pour le sans-gêne avec lequel ils s'installèrent à Constantinople, les croisés de Pierre l'Ermite périrent misérablement, dès leur premier contact avec les Turcs en Asie Mineure (août 1096).

Pendant ce temps, les armées régulières s'organisaient. Les rois, tous en révolte contre le Saint-Siège, ne prirent le commandement d'aucune d'elles. Ils furent suppléés par degrands feudataires. Raymond IV, comte de Saint-Gilles et de Toulouse, se mit, avec le légat Aimar de Monteil, à la tête de l'armée du

Midi. Deux autres armées s'étaient formées dans le nord de la France, l'une sous la direction de Hugues, comte de Vermandois, frère de Philippe Ier, d'Etienne Henri, comte de Blois et de Chartres, de Robert Courteheuse, comte de Normandie, et de Robert II, comte de Flandre, l'autre avec Godefroy de Bouillon, duc de Basse-Lorraine. Enfin les Normands de l'Italie du sud s'acheminèrent eux aussi vers l'Orient sous la conduite de Bohémond, prince de Tarente, et de Tancrède. Ces diverses armées devaient se concentrer à Constantinople qu'elles gagnèrent les unes par mer, les autres, au prix de bien des difficultés, par l'Italie du nord et les défilés des Balkans.

Il est impossible d'évaluer, même approximativement, le nombre des guerriers qui se dirigèrent vers Jérusalem et qui, au dire des chroniqueurs, étaient « aussi nombreux que les grains de sable de la mer ou que les feuilles qui tombent des arbres en automne ». Toute statistique est impossible, mais, ce qui reste sûr, c'est que ce départ en foule attestait le prestige de la papauté. Cette manifestation grandiose prouvait de façon sensible que la chrétienté romaine, en 1095, n'était plus une conception abstraite, mais une réalité vivante.

L'expédition fut, après bien des péripéties, couronnée par le succès. Les croisés éprouvèrent, en arrivant à Constantinople dans l'automne de 1096, le mauvais vouloir de l'empereur Alexis Ier qui comptait se servir d'eux pour recouvrer les territoires ayant autrefois appartenu à l'empire byzantin et leur demanda de prêter serment de fidélité pour tous les pays qu'ils allaient conquérir. Après s'être fait quelque peu prier, la plupart des chefs se plièrent aux exigences impériales. Seul, Raymond de Saint-Gilles, interprétant sans doute la pensée du légat pontifi-

cal, aux côtés duquel il était venu à Constantinople, refusa le serment et s'engagea seulement à respecter la vie et l'honneur d'Alexis. Comment en effet le Saint-Siège, dont Aimar est le représentant, aurait-il pu consentir à reconstituer et à fortifier l'empire grec qui, depuis 1054, s'était séparé de Rome et enlisé dans le schisme? Après l'échec de la tentative d'union des églises sous le pontificat de Grégoire VII, il ne pouvait admettre d'autre solution à la croisade que l'extension en Terre Sainte de la chrétienté orthodoxe, placée sous l'autorité pontificale.

Les croisés quittèrent Constantinople au début de 1097. Par l'Asie Mineure et par la Syrie ils se dirigèrent vers Jérusalem. Cette marche dura deux ans et demi. Les Infidèles, sauf à la bataille de Dorylée (1er juillet 1097) et à Antioche dont le siège fut long et pénible, ne leur opposèrent pas une résistance bien sérieuse. Très divisés et occupés à se battre les uns avec les autres, ils ne réussirent jamais à grouper leurs forces en une coalition qui seule eût pu faire reculer les Occidentaux. Ceux-ci furent beaucoup plus éprouvés par le climat, notamment dans la traversée du plateau aride et désert de l'Anatolie où les chevaux périrent en masse. D'autre part les rivalités des chefs, plus soucieux pour la plupart de se tailler des principautés en Orient que de délivrer Jérusalem, ralentirent également la marche de l'expédition. Il fallut toute l'énergie du légat et, après sa mort (1er août 1098), de Raymond de Saint-Gilles pour empêcher la croisade de s'écarter du but que lui avait assigné la papauté.

Le 7 juin 1099, les croisés arrivèrent enfin en vue de Jérusalem et, dans la nuit du 13 au 14 juillet, après une procession solennelle autour des murailles,

ils donnèrent l'assaut général. Le 15, ils pénétraient dans la ville et se déshonoraient par un massacre épouvantable qui n'épargna ni les femmes ni les enfants.

Quinze jours plus tard, le 29 juillet 1099, Urbain II mourait, sans avoir pu savourer la joie du triomphe. Il n'en est pas moins vrai que la prise de Jérusalem est la conclusion naturelle de son pontificat. En reculant les limites de la chrétienté, en établissant sur la Terre Sainte l'autorité du Saint-Siège qui y installe un patriarche et des évêques latins en même temps qu'il devient le suzerain des principautés temporelles nées sur les ruines de la domination musulmane, en fixant enfin sur une terre lointaine un bon nombre de ces barons féodaux dont la belliqueuse folie troublait sans cesse la paix de l'Occident, elle couronne d'un éclatant succès la grande œuvre qu'a tentée le successeur de Grégoire VII. Jamais pape n'avait obtenu un semblable résultat et ce résultat est d'autant plus important qu'il s'est produit sans le concours de l'empereur, jusque-là chef temporel de la chrétienté.

De ce fait, la chrétienté impériale a cessé d'exister et la chrétienté romaine, voulue par Grégoire VII, est devenue, par le génie d'Urbain II, une entité tangible. Le pape a décrété la paix et la croisade : il a été obéi et suivi. L'idéal grégorien se trouve réalisé pratiquement : ce n'est plus l'empereur, excommunié et schismatique, qui en 1100 dirige l'Occident chrétien, mais le siège apostolique. Tel est le fruit des deux pontificats de Grégoire VII et d'Urbain II.

Toutefois, si les masses obéissent à l'impulsion de la papauté, l'empereur ne se résigne pas à prendre son parti de cette situation nouvelle. Il n'en est que

plus décidé à reconquérir le terrain perdu et dès le début du XIIe siècle il va livrer à la papauté un terrible assaut qui se renouvellera à bien des reprises. La lutte du sacerdoce et de l'empire, commencée sous le pontificat de Grégoire VII, va se poursuivre pendant tout le XIIe siècle et même au delà

CHAPITRE III

La lutte du Sacerdoce et de l'Empire.

I. — La querelle des investitures au temps de Henri V

Le triomphe du siège apostolique, sous le pontificat d'Urbain II, avait été trop éclatant pour que l'empereur vaincu pût, aussitôt après la mort du grand pape français, contester la théocratie romaine avec quelques chances de succès. En 1100, l'antipape Clément III disparaît; Henri IV, vieilli, fatigué, très affecté par ses défaites et plus encore par les défections qui se sont multipliées autour de lui, n'est guère disposé à soutenir le nouvel antipape, Thierry, évêque de Sainte-Rufine, qu'ont désigné ses partisans italiens; il est prêt à se rallier au pontife légitime que les cardinaux ont élu comme successeur d'Urbain II, Renier, qui a pris le nom de Pascal II. Lorsqu'en 1104, pour comble d'infortune, il voit son fils Henri se révolter contre lui, il se soumet humblement au Saint-Siège, puis il abdique et meurt en 1106 dans la paix du Seigneur.

Le jeune Henri, rebelle à la volonté paternelle et allié de l'Eglise romaine, a hérité de la couronne germanique, et, du jour où il a assumé la royauté, ses dispositions à l'égard de la papauté ont totalement changé. S'il n'ose l'attaquer de front au nom de l'idée

césaropapiste à laquelle la croisade a porté un coup terrible, il rouvre du moins la vieille querelle des investitures, quelque peu somnolente depuis vingt ans. Dès son avènement, il revendique avec âpreté le droit de désigner les évêques de son royaume, sous prétexte que le pouvoir temporel a contribué par des donations à l'établissement de l'Eglise, et nomme plusieurs prélats, au mépris du décret de Grégoire VII qui supprimait l'investiture laïque, mais, occupé par des guerres en Hongrie, en Pologne, en Bohême, il ne peut, jusqu'en août 1110, descendre en Italie pour y faire consacrer ses prétentions par le pape. C'est seulement à cette date qu'il apparaît en Lombardie, campe dans la plaine de Roncaglia, reçoit le serment des princes et des villes de la Haute-Italie. Après quoi, il marche sur Ferrare, puis, au début de 1111, sur Rome.

Quelle allait être l'attitude du successeur d'Urbain II? Il ne ressemblait en rien à ses prédécesseurs dont il n'a ni l'intelligence nette et large, ni la volonté ferme et charitable. Pieux, sincèrement attaché à la réforme grégorienne, il manque tout à la fois d'énergie et de souplesse; tantôt cassant à l'excès, tantôt faible jusqu'à consentir les plus fâcheuses concessions, il est incapable de tenir tête à Henri V et de déjouer sa mauvaise foi. Le roi lui envoie une ambassade chargée de lui signifier sa volonté de conférer l'investiture aux évêques qui, ayant reçu leurs domaines de Charlemagne et de ses successeurs, étaient devenus ses vassaux. Les représentants de Pascal II, pénétrés de l'idée grégorienne suivant laquelle l'évêché forme un tout dont on ne peut rien dissocier, se déclarent aussitôt prêts à restituer tous les domaines et tous les *regalia*, plutôt que d'accepter une intervention laïque. On les prend au mot. Par la

convention connue sous le nom de concordat de Sutri (11 avril 1111), Henri V renonce à toute investiture et Pascal II, sommant les évêques de restituer tout ce qu'ils tenaient du roi, consent à ce qu'aucun évêque, dans l'avenir, ne possède de biens temporels, l'Eglise devant se contenter de ses alleux et des offrandes des fidèles.

Le concordat de Sutri, qui instituait en Allemagne la séparation de l'Eglise et de l'Etat, était une solution possible à la querelle des investitures et son application aurait pu mettre fin au conflit. Mais, si la papauté, par esprit religieux, avait fait bon marché des biens ecclésiastiques, elle avait peu de chances d'être suivie par les évêques allemands, beaucoup moins désintéressés qu'elle. Henri V, qui connaissait leurs dispositions, avait exigé que la convention fût ratifiée par eux. Le pape donna donc lecture de l'acte aux prélats qui avaient accompagné le roi à Rome pour assister à son couronnement comme empereur. Aussitôt un violent tumulte s'éleva parmi eux et l'assentiment sollicité fut refusé avec une scandaleuse unanimité. Henri V s'empressa de conclure publiquement que le concordat de Sutri n'était pas viable et qu'en conséquence le pape devait reconnaître l'investiture laïque. Pascal II s'aperçut alors qu'il avait été odieusement trompé et refusa d'achever la cérémonie du couronnement déjà commencée. Henri V le fit saisir avec les cardinaux qui l'entouraient et, après l'avoir tenu captif pendant deux mois, lui arracha par la violence une déclaration aux termes de laquelle aucun évêque ne pourrait être consacré, s'il n'avait reçu du roi l'investiture par la crosse et par l'anneau.

Pour recouvrer sa liberté, Pascal II avait renié l'un des principes grégoriens. Des protestations indi-

gnées s'élevèrent sur plusieurs points de la chrétienté. Elles émurent vivement le pape qui ne s'était pas tout d'abord rendu compte de la gravité de la concession qu'il avait faite. Quoi qu'il en soit, Pascal II regretta sa faiblesse et essaya d'en pallier les effets. En mars 1112, il convoqua au Latran un concile au cours duquel il confirma solennellement les décrets de Grégoire VII et d'Urbain II, ce qui annulait indirectement le privilège consenti à Henri V. En 1116, devant un nouveau concile, tenu à Rome, il reconnut qu'il avait faibli et anathématisa la maudite déclaration de 1111.

Naturellement Henri V ne fut pas satisfait de ce revirement, mais, retenu par des soulèvements en Saxe et dans la région rhénane, il ne put retourner en Italie qu'en 1116. Une autre raison urgente le contraignit à y venir : la comtesse Mathilde était morte l'année précédente, et l'empereur entendait bien mettre la main sur le précieux héritage qui eût fait de lui le maître de l'Italie.

Pascal II, apeuré et découragé, n'osa affronter le souverain qu'il redoutait. Il se retira à Bénévent, chercha vainement à provoquer une intervention normande, puis, après le départ des Allemands, il revint à Rome pour y mourir (21 janvier 1118).

Le problème de l'investiture restait en suspens. Il ne reçut pas davantage de solution sous le pontificat très court (mars 1118-janvier 1119) de Gélase II qui, sous la menace de la noblesse romaine ralliée à l'empire, craignit que l'Italie normande ne fût pas un refuge assez sûr, gagna la France et s'en alla mourir à Cluny. Il fut remplacé par le prélat qui, en 1112, avait coordonné les résistances à Henri V et redressé la volonté vacillante de Pascal II, Guy, archevêque de Vienne, qui prit le nom de Calixte II.

Calixte II, à la différence de ses prédécessurs, arrive au pontificat avec un programme très net que l'on peut appeler le programme français. En France, en effet, dès la fin du XIe siècle, une nouvelle théorie de l'investiture s'est fait jour. Elle est exposée tout au long dans les lettres de l'évêque de Chartres, Yves, qui, entre les Grégoriens intransigeants et les Anti-grégoriens, non moins absolus dans leurs revendications, apparaît comme un homme de juste milieu. Sa conception est un compromis entre les deux thèses extrêmes. Elle repose sur la distinction, que personne n'avait voulu admettre jusque-là, du temporel et du spirituel dans l'évêché. Pour lui, l'investiture laïque ne viole pas les principes canoniques, à la condition qu'elle soit strictement limitée aux biens ecclésiastiques et qu'elle ne confère aucun pouvoir religieux. Dès lors, il devient possible d'admettre une double investiture, l'investiture spirituelle, donnée par le métropolitain ou le pape au candidat qui offre les garanties nécessaires, et l'investiture temporelle, accordée par le roi et qui s'applique exclusivement aux domaines et aux droits régaliens. Au lieu de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, tentée par le concordat de Sutri, le système d'Yves de Chartres suppose l'entente entre les deux puissances.

Lors de l'avènement de Calixte II, cette théorie a déjà reçu un commencement d'application. En France, un concordat tacite entre Pascal II et Philippe Ier a institué cette double investiture. En Angleterre, le successeur de Guillaume le Roux, Henri Ier, a accepté un compromis analogue. Rien ne s'opposait donc à l'introduction en Allemagne d'un régime analogue. Aussi Calixte II, rompant délibérément avec la tradition grégorienne, va-t-il négocier avec Henri V un concordat conforme à la thèse française de l'investiture.

Les circonstances étaient favorables. L'opposition allemande ne cessait de s'intensifier et l'archevêque de Mayence, Adalbert, gagné à elle, avait excommunié l'empereur dans un concile réuni à Cologne le 19 mai 1118. Henri V, qui désirait la paix religieuse pour raffermir son autorité sur son royaume, se montra disposé à entrer dans les vues de Calixte II. Il souleva bien quelques objections qui rendirent les négociations laborieuses, mais se résigna finalement à accepter les grandes lignes du compromis qui lui était proposé. Le 23 septembre 1122, fut signé l'acte connu sous le nom de concordat de Worms. Il se composait de deux déclarations, l'une du pape qui fut lue par son légat, Lambert, cardinal-évêque d'Ostie, l'autre de l'empereur. Henri V promet d'abandonner « toute investiture par l'anneau et par la crosse » et de ne pas intervenir dans l'élection ou la consécration des évêques. Calixte II, de son côté, accorde que les élections des évêques et abbés du royaume d'Allemagne se feront en présence du roi, mais « sans simonie et sans aucune violence », que l'élu recevra du roi « par le sceptre, les *regalia*, à l'exception de ceux qui appartiennent à l'Eglise romaine », et rendra les devoirs qu'ils comportent.

Tel est le concordat de Worms. La déclaration pontificale laisse subsister bien des doutes : l'empereur, qui confère les *regalia*, peut-il les refuser, si l'évêque, canoniquement élu, n'a pas le don de lui plaire? En d'autres termes, a-t-il le droit de *veto* sur les élections? D'autre part, que faut-il entendre par « *regalia*, à l'exception de ceux qui appartiennent à l'Eglise romaine »? Autant de questions qui peuvent susciter des controverses. En outre, il n'est pas clairement spécifié si le concordat est personnel à Calixte II et à Henri V ou s'il engage leurs succes-

seurs. Cette dernière hypothèse paraît dictée par le bon sens, mais il est certain d'autre part que les empereurs du XIIe siècle n'ont guère appliqué le concordat de Worms.

Il n'en est pas moins vrai que, malgré ses lacunes, cet acte fameux est une solution raisonnable de la querelle des investitures et qu'il pouvait donner satisfaction à l'Eglise romaine comme à l'empereur. Cette liquidation honorable aurait pu apporter à l'Allemagne et à l'Italie quelques années de paix, si, au-dessus de la question des évêchés, n'en avait plané une autre beaucoup plus grave, celle du *dominium mundi*. Le césaropapisme n'a pas désarmé devant la théocratie, l'empereur ne renonce pas à disputer au pape la direction du monde que celui-ci a réellement assumée lors de la première croisade. Ce ne sont pas seulement les personnes qui se heurtent, mais bien deux systèmes d'organisation de la chrétienté dont les personnes sont en quelque sorte prisonnières.

II. — Théocratie romaine et césaropapisme impérial.

La lutte du sacerdoce et de l'empire étant un conflit juridique plus encore que politique, les armées ne sont pas seules à intervenir. Des arguments tirés, les uns du droit canon, les autres du droit romain, sont constamment, depuis la fin du pontificat de Grégoire VII, jetés dans le débat et, avant de suivre l'évolution de la lutte elle-même, il importe de préciser le caractère et la valeur des polémiques engagées.

Les origines du droit canon sont fort anciennes. De bonne heure, on a formé, à l'aide d'extraits des Pères, des canons conciliaires et des décrétales, des recueils désignés sous le nom de *Flores* et de *Sententiae*. Sous l'impulsion de Grégoire VII, le tra-

vail a été repris avec plus d'ampleur. Soucieux de conformer ses directions à l'enseignement traditionnel de l'Eglise, le pape de la réforme a chargé successivement le cardinal Atton, Anselme de Lucques et le cardinal Deusdedit de constituer des collections canoniques où seraient groupés les textes qui justifieraient son œuvre. Ses auxiliaires, animés des mêmes sentiments que lui, se sont merveilleusement acquittés de la tâche qui leur était confiée. La collection d'Anselme de Lucques, qui reflète plus qu'aucune autre la pensée du pontife, est divisée, suivant un plan méthodique, en treize livres dont le premier, consacré à la primauté romaine, n'est en somme qu'un commentaire des *Dictatus papae*, tandis que les autres qui ont trait aux appels, à la procédure des procès canoniques, à la discipline, aux sacrements, accusent encore la subordination au Saint-Siège de toutes les forces chrétiennes.

Après la mort de Grégoire VII, l'œuvre canonique a été complétée et tenue à jour. De nouvelles collections, comme celle du Français Yves de Chartres, ont joui tour à tour d'une vogue plus ou moins accusée. Finalement, tous ces recueils se sont fondus dans la *Concordantia discordantium canonum* de Gratien qui, entre 1139 et 1142, a remplacé tout ce qui existait antérieurement. C'est un vrai code de droit canon auquel se reporteront désormais tous les défenseurs de l'Eglise et du Saint-Siège.

Ceux-ci, en effet, commenteront les textes canoniques mis en circulation depuis la fin du XIe siècle et en dégageront les conclusions nécessaires. Ainsi se préciseront, au cours du XIIe siècle, les deux tendances fondamentales indiquées dans les *Dictatus papae* : la papauté deviendra la tête de toutes les églises de la chrétienté et elle affirmera son pouvoir

prééminent sur tous les royaumes chrétiens, y compris l'empire. Après les polémistes de l'époque de Grégoire VII, Hugues de Saint-Victor, Hildebert du Mans, saint Bernard, d'autres encore développeront cette double conception de l'autorité romaine, tout en rappelant au pape que ses droits sont la source de devoirs non moins stricts. *Praesis ut prosis, non ut imperes*, écrira saint Bernard à Eugène III.

La théocratie grégorienne, continuée et fortifiée au XIIe siècle, devait nécessairement provoquer de la part des princes temporels les mêmes oppositions et les mêmes résistances qu'au XIe siècle. Fondée sur une loi morale supérieure, devant laquelle doivent se plier toutes les conceptions politiques, elle s'élevait contre tout gouvernement arbitraire et défendait, avec les droits du Saint-Siège, ceux des sujets dont les souverains ne se souciaient guère. Dès la fin du XIe siècle, l'Alsacien Manegold de Lautenbach avait formulé la théorie contractuelle de la royauté que reprendront la plupart des écrivains du XIIe siècle, jusqu'au jour où elle s'épanouira chez saint Thomas d'Aquin. En vertu de cette théorie, à l'avènement de chaque souverain, le peuple jure fidélité, mais sous condition, car, en échange du serment qu'il reçoit, le souverain s'engage à gouverner suivant la justice et, s'il viole sa promesse, le contrat est rompu *ipso facto*, en sorte que les sujets ont la faculté de se révolter, puis d'élire un autre roi avec l'assentiment du pape. Ainsi se rejoignent le droit chrétien et le droit populaire.

De telles conceptions n'étaient pas faites pour plaire aux princes absolutistes du Moyen-âge qui n'acceptaient aucune limitation de leur puissance. Aussi, dès le règne de Henri IV, le césaropapisme opposa à la thèse pontificale une thèse toute contraire,

édifiée sur le droit romain et sur une sophistique déformation du droit canon.

A la fin du XIe siècle, on observe à Ravenne une renaissance du droit romain. Au XIIe siècle, le centre de ces études se déplace vers Bologne dont l'école resplendira, avec Irnerius, d'un éclat tout particulier. Or le droit romain exalte le pouvoir absolu du prince, suivant le vieil adage, bien des fois commenté par les juristes impériaux : *Quidquid principi placuit lex esto.* Toutefois il ne pouvait suffire à défendre les prétentions de l'empereur. Aux arguments canoniques, invoqués par la papauté, il fallait opposer des thèses du même ordre. Saint Paul n'avait-il pas proclamé que « tout pouvoir vient de Dieu »? On retint cette parole de l'Ecriture et, par une audacieuse interprétation du texte de l'Apôtre, on glissa mensongèrement que le signe de cette transmission divine, c'était l'hérédité, ainsi érigée à l'état de dogme. Du même coup on pourrait combattre le pouvoir de lier et de délier du Saint-Siège qui ne saurait atteindre l'absolutisme héréditaire institué par Dieu et l'on flétrirait la théorie contractuelle de la royauté comme contraire aux préceptes divins. Evidemment on ne redoutait pas dans l'entourage impérial de prendre les plus frauduleuses libertés avec les textes sacrés.

Telles sont les deux thèses en présence. Les discussions ne pouvaient suffire à faire triompher l'une ou l'autre. Au temps de Grégoire VII et d'Urbain II, Henri IV avait essayé d'imposer par la force le césaropapisme impérial. Il avait échoué. Au milieu du XIIe siècle, les circonstances paraissent favorables pour renouveler la tentative.

III. — Frédéric Barberousse et Alexandre III.

Deux causes ont provoqué la reprise du conflit entre le sacerdoce et l'empire, l'affaiblissement de la papauté en Italie et le réveil des ambitions impériales avec Frédéric Barberousse.

La mort de la comtesse Mathilde, en 1115, a été un désastre pour le Saint-Siège. L'Etat toscan avait, lors de la lutte de Henri IV avec Urbain II, servi de verrou et arrêté l'invasion allemande en Italie. Au milieu du XIIe siècle, cette barrière est tombée. Les biens de Mathilde ont été revendiqués par Henri V, puis par ses successeurs et Innocent II les a donnés en fief à Lothaire. La disparition de cette principauté alliée coïncide avec la décadence de la ligue lombarde qui, au début du XIIe siècle, échappe à l'influence de l'épiscopat; presque toutes les cités ont conquis leur indépendance municipale et se sont organisées, souvent malgré leurs évêques, en autant de petites républiques autonomes qui se jalousent les unes les autres et n'acceptent pas plus la tutelle pontificale qu'elles ne reconnaissent la domination impériale.

Découverte du côté du nord, la papauté est abandonnée par ses alliés du sud. Depuis la mort de Robert Guiscard, de multiples crises intérieures ont affaibli la puissance normande qui s'est reconstituée seulement au lendemain du concordat de Worms, lorsqu'un petit-fils de Guiscard, Roger II de Sicile, eut réussi à réunir sous son autorité toutes les petites principautés de l'Italie du Sud, sans que le pape Honorius II (1124-1130), quelque peu surpris par les évènements, eût cherché à prévenir cette tentative lourde de conséquences. Roger II usa de sa victoire avec modération, mais la naissance aux portes de

Rome d'un Etat relativement étendu pouvait être, du jour au lendemain, pour le siège apostolique, la source de graves périls.

Au moment où la papauté voit disparaître les alliances qui lui avaient permis, au temps d'Urbain II, de lutter victorieusement contre l'Allemagne, elle se trouve menacée dans sa capitale par les factions. Malgré une accalmie apparente, l'aristocratie romaine n'a jamais perdu son caractère turbulent ni renoncé à ses rêves ambitieux. A la mort de Calixte II (1124), une puissante famille, celle des Frangipani, se crut assez forte pour fomenter un schisme qui avorta. En revanche, en 1130, après la mort d'Honorius II, Innocent II ne put réunir l'unanimité des suffrages cardinalices et, pendant huit ans, le cardinal Pierre, de la famille des Pierleoni, lui disputa la tiare sous le nom d'Anaclet II. Quelques années plus tard, la papauté, déjà combattue par l'aristocratie voit encore se dresser en face d'elle la commune romaine, créée en 1143 par le concours du peuple et de la petite noblesse. Arnaud de Brescia, qui en est l'âme, professe que l'Eglise doit abandonner ses biens temporels qui ne peuvent que lui nuire pour se confiner dans la direction des âmes et sa fougueuse éloquence, mise au service d'un tempérament généreux, ascétique même à ses heures, entraîne la conviction dans une atmosphère de sympathie. En 1145, le pape Lucius II a la malencontreuse idée de vouloir en finir avec lui par un coup de force; il dirige lui-même l'assaut du Capitole, mais il est mortellement blessé et cet échec renforce la situation de la commune. Le successeur de Lucius II, Eugène III (1145-1153), est obligé de la reconnaître et de passer une bonne partie de son pontificat hors de Rome où cependant il est venu mourir (juillet 1153). Après lui, Adrien IV, re-

tranché dans la cité léonine, lance l'interdit sur la ville; il le retire, lorsque Arnaud de Brescia eut été exilé, mais la situation de la papauté à Rome n'en demeure pas moins tout à fait critique.

L'affaiblissement du Saint-Siège en Italie et à Rome devait fatalement raviver les vieilles ambitions germaniques. Comment l'empereur n'aurait-il pas été tenté par le désir d'apparaître, comme jadis Charlemagne, en médiateur et en arbitre? Les successeurs immédiats de Henri V, Lothaire (1125-1138) et Conrad III de Hohenstaufen (1138-1152) ne caressèrent pas ce rêve, mais il en fut tout autrement avec le successeur de Conrad III, son neveu Frédéric de Souabe, surnommé Barberousse, élu roi de Germanie le 5 mars 1152.

La physionomie de Frédéric Barberousse est restée légendaire. Ce prince, fameux entre tous, a frappé l'imagination de ses contemporains par sa haute stature, par sa chevelure luxuriante aux reflets roux, par son verbe sonore, et aussi par son courage dans les combats, par son inépuisable générosité qui s'allie chez lui à un tempérament emporté et violent jusqu'à la cruauté. Formé à l'école des juristes de Bologne, hanté toute sa vie par le souvenir de Charlemagne, ambitieux au delà de toute expression, il demeure persuadé que, comme empereur, il est la source unique de toute puissance en ce monde. Au lendemain de son avènement, il écrit au pape Eugène III une lettre que l'on a considérée comme un programme de gouvernement et où, tout en se déclarant prêt à reconnaître l'autorité sacerdotale du pontife romain, vicaire du Christ, il annonce son intention de rétablir, avec l'aide de Dieu, le pouvoir impérial dans son ancienne splendeur. Cette évocation voilée de Charlemagne et d'Othon le Grand constituait, à n'en pas

douter, une grave menace pour la théocratie romaine que le nouveau roi de Germanie paraissait décidé à combattre et à briser.

Pourtant, jusqu'en 1158, tant que vécut Wibald, abbé de Corvey, dont l'influence sur le roi était grande, ce programme fut appliqué avec une certaine modération, Frédéric Barberousse se contenta de jouer ostensiblement à l'égard du Saint-Siège le rôle de protecteur. Il aida le pape dans sa lutte contre Arnaud de Brescia qui fut pendu et brûlé en juin 1155. Il se montra peu bienveillant pour le roi des Deux-Siciles, Roger II, et donna toute la publicité voulue au traité passé à Constance (mars 1153) avec Eugène III aux termes duquel il s'engageait à n'accorder au prince normand, ennemi du siège apostolique, ni paix ni trêve. Son propre intérêt s'accordait d'ailleurs avec celui du pape : Frédéric veut dominer l'Italie; l ne saurait y tolérer la formation d'une puissance capable de faire échec à ses projets. De plus il a le vif désir de recevoir le plus tôt possible la couronne impériale que le pape ne pourra refuser à un allié aussi prévenant et qui lui est remise en effet, le 18 juin 1155, par Adrien IV avec le cérémonial habituel.

Cet accord du sacerdoce et de l'empire ne pouvait durer. Pour obtenir l'appui de Frédéric Barberousse contre les Romains, Eugène III et son successeur, Anastase IV (1153-1154), ont évité de relever certaines atteintes formelles au droit canonique. Au mépris du concordat de Worms, le roi a nommé seul un archevêque à Madgebourg, des évêques à Augsbourg et à Utrecht; il dépose de sa propre autorité l'archevêque de Mayence, ainsi que les évêques de Minden, Eichstaedt et Hildesheim qui avaient eu le tort de lui reprocher son divorce avec Adèle de Vohbourg

(mars 1153). De tels actes étaient inadmissibles et ne pouvaient passer sans protestation de la part du siège apostolique.

Or, après la mort du faible Anastase IV (1154), les cardinaux remettent la tiare à Nicolas Breakspear, fils d'un pauvre clerc anglais, parvenu aux plus hautes dignités de l'Eglise par le seul effort de son intelligence, de son amour du travail et de sa scrupuleuse piété. Le nouveau pape Adrien IV a de son rôle une toute autre conception que ses prédécesseurs. S'il ne croit pas devoir, en 1155, retarder le couronnement impérial, il saisit du moins cette occasion de prouver à Frédéric Barberousse qu'il n'entend sacrifier aucune prérogative du Saint-Siège : lors de l'entrevue de Nepi (9 juin 1155), il refuse le baiser de paix au futur empereur, parce qu'il n'avait pas voulu tenir, conformément au cérémonial, la bride de la monture pontificale, et Frédéric doit s'incliner.

Jusqu'en 1158, il ne surgit aucune difficulté grave. La rupture fut provoquée par les affaires des Deux-Siciles où le successeur de Roger II (mort en février 1154), Guillaume Ier le Mauvais, essayait, par crainte de Barberousse, de se rapprocher du pape. Adrien IV, qui avait besoin de l'empereur pour mater la commune romaine, accueillit mal ces avances, mais, enfermé dans Bénévent par Guillaume, il dut, pour recouvrer sa liberté, signer, en juin 1156, un traité aux termes duquel il reconnaissait Guillaume comme roi de Sicile, duc de Pouille et prince de Capoue, moyennant l'acceptation par lui de la suzeraineté pontificale et le paiement d'un tribut annuel de six cents florins d'or.

Cette convention, qui inquiéta Frédéric Barberousse, n'a pas été étrangère à la rupture. Toutefois

celle-ci est due beaucoup plus encore à l'influence grandissante de Raynald de Dassel, devenu chancelier en 1156, et qui, jusqu'à sa mort survenue onze ans plus tard, sera le conseiller intime de l'empereur. Dès 1157, sous l'impulsion de ce juriste féru de droit romain, un incident suffit à déchaîner brusquement le conflit et à lui imprimer une allure violente.

L'archevêque de Lund, Eiskil, traversant l'Allemagne en 1156 au retour d'un voyage *ad limina*, avait été attaqué, dépouillé et emprisonné près de Thionville. L'empereur ne s'était nullement préoccupé de rechercher les coupables et cette incompréhensible abstention avait produit à Rome le plus mauvais effet. Aussi, en octobre 1157, deux légats pontificaux, Bernard, cardinal-prêtre de Saint-Clément, et Roland Bandinelli, cardinal-prêtre de Saint-Marc, vinrent porter devant la diète de Besançon une protestation d'Adrien IV. Celui-ci jugeait sévèrement l'inertie de Frédéric, d'autant plus surprenante, disait-il, que l'Eglise romaine lui avait témoigné une réelle sympathie en le couronnant empereur. « Du reste, ajoutait le pape, loin de nous repentir d'avoir ainsi accompli tous vos désirs, nous aurions eu plaisir à conférer à Votre Excellence des *beneficia* plus précieux encore, s'il eût été nécessaire. » Le ton de la bulle était donc très conciliant, mais, en la traduisant, Raynald de Dassel donna au mot *beneficia* le sens de *bénéfices*, en allemand *Lehen*, c'est-à-dire fiefs. Il en résulta une irritante discussion, au cours de laquelle on s'anima de part et d'autre jusqu'à échanger des propos assez vifs. Finalement, Frédéric Barberousse pria les légats de quitter le sol de l'empire. En même temps, dans une lettre aux Allemands, il rejeta sur le pape la responsabilité de la rupture, affirmant par la même occasion qu'il tenait sa dignité

non pas de l'Eglise romaine, mais de Dieu par l'élection des princes. A la fin de décembre 1157, une bulle d'Adrien IV précisa que le terme *beneficia*, dans la pensée du pape, voulait dire *bienfaits*, et non pas *bénéfices*, mais elle ne réussit pas à apaiser le conflit que Raynald de Dassel avait volontairement provoqué.

En juin 1158, Frédéric Barberousse descend en Italie, s'arrête à Milan, puis, le 11 novembre, tient la fameuse diète de Roncaglia où il énumère les *regalia* que les villes lombardes doivent remettre à l'empereur : nomination des ducs, margraves, comtes et consuls des villes, perception des péages et tonlieux ainsi que du produit des amendes judiciaires, droit de battre monnaie et de construire des forteresses. Cet abandon implique la mainmise du roi de Germanie sur les cités lombardes. Frédéric condescend à leur laisser leurs consuls, mais il place à côté d'eux, pour le remplacer, un podestat, investi d'une délégation de l'autorité impériale. Les villes, pour la plupart, n'osent pas résister. Quelques-unes pourtant, comme Brescia, Plaisance, Crémone, dénient à l'empereur les pouvoirs exorbitants qu'il vient de s'attribuer et, dociles à l'avis d'Adrien IV qui reprend la politique d'Urbain II, font taire leurs jalousies et leurs rivalités pour tenter de restaurer l'ancienne ligue lombarde. Au même moment, le pape se rapproche du roi des Deux-Siciles, mais à peine a-t-il ébauché cette politique qu'il meurt le 1er septembre 1159.

Il a pour successeur Roland Bandinelli, qui est élu à l'unanimité moins trois voix et prend le nom d'Alexandre III. Les cardinaux ne pouvaient faire un meilleur choix. Ancien professeur de droit canon à Bologne, aussi érudit que bon dialecticien, doué en

même temps de beaucoup de sens pratique, très au courant des affaires de l'Eglise qu'il a pu étudier aux côtés d'Adrien IV, Alexandre III est de taille à lutter contre Raynald de Dassel et comme, en Allemagne, on l'a déjà vu à l'œuvre, comme l'on sait qu'il ne se laissera ni séduire ni intimider, on juge que la seule tactique à suivre est de prendre immédiatement et ouvertement position contre lui.

Cette attitude semblait d'autant plus indiquée que, lors de l'élection de Roland Bandinelli, le sacré collège s'était divisé. L'un des trois adversaires d'Alexandre III, le cardinal Octavien, avait protesté contre son choix avec la dernière violence et, après avoir arraché au nouveau pape la chape pontificale pour la placer sur ses propres épaules, s'était fait acclamer par des hommes d'armes sous le nom de Victor IV. Alexandre III, très combattu à Rome, mais décidé à défendre son droit, se réfugia, après un couronnement hâtif, à Terracine et de là écrivit à l'empereur pour lui annoncer sa promotion. Aussitôt Frédéric Barberousse, bondissant sur l'occasion qui s'offrait à lui de renouer la tradition césaropapiste, se pose en arbitre de la querelle et — tel Henri III en 1046 — convoque un concile à Pavie pour décider quel est le pape légitime. Alexandre III, gardien du principe canonique suivant lequel le pape ne peut être jugé que par Dieu seul, refuse de comparaître. « L'Eglise romaine, écrit-il à Barberousse, a reçu du Seigneur par l'entremise de saint Pierre le privilège d'examiner et de trancher toutes les affaires des églises, tout en étant elle-même au-dessus des sentences des hommes. » Grégoire VII n'eût pas autrement parlé.

Le synode projeté se réunit pourtant le 5 février 1160 et aussitôt la vieille thèse césaropapiste s'étale avec ampleur. En réponse au pape, l'empereur

revendique le droit de convoquer des conciles, comme l'avaient fait Constantin, Théodose, Justinien, Charlemagne et Othon, puis, après avoir entendu cet exposé de principes, l'assemblée, comme il fallait s'y attendre, se prononce pour Octavien, et, l'assistance étant peu nombreuse, on ajoute, pour corser l'effet, quelques signatures fausses à celles des présents.

A cette nouvelle, Alexandre III excommunie Frédéric Barberousse (24 mars 1160). C'est la guerre. Elle tourne d'abord à l'avantage de l'empereur qui met la Lombardie à sac et, après un long siège, s'empare (mars 1162) de Milan qu'il rase complètement. La situation du pape en Italie ne tarde pas à devenir intenable. En revanche, la plupart des pays chrétiens se prononcent en sa faveur. Dès octobre 1160, Henri II d'Angleterre et Louis VII de France ont reconnu Alexandre III au concile de Toulouse. Successivement l'Espagne, la Hongrie, la Norvège, l'Irlande se sont ralliées à sa cause. Il paraît indiqué d'aller au dehors pour coordonner ces bonnes volontés et pour les utiliser au mieux des intérêts du siège apostolique. Aussi, le 25 mai 1162, Alexandre III part pour la France, aborde à Maguelone, sollicite l'hospitalité de Louis VII qui, se ralliant après bien des hésitations à l'avis de son frère Henri le Libéral, archevêque de Reims, le laisse s'installer à Sens où il séjourne d'octobre 1163 à avril 1165. A la fin de 1165, Alexandre III, qui n'avait retiré du roi de France qu'un médiocre appui et s'était vu abandonner par le roi d'Angleterre brouillé avec l'Eglise à la suite du meurtre de Thomas de Cantorbery, tente de retourner en Italie et c'est d'Italie que va jaillir le salut pour le siège apostolique.

Sans doute Frédéric Barberousse est encore tout puissant dans la péninsule. En octobre 1166, tandis

qu'Alexandre III est retiré à Bénévent, il entreprend un voyage triomphal à Rome et se fait couronner empereur, le 1er août 1167, par l'antipape Pascal III qui, en 1164, a succédé à Victor IV, mais, à partir de ce moment, la situation évolue en faveur du Saint-Siège. Plusieurs causes vont y contribuer, d'abord la mort de Raynald de Dassel, enlevé par l'épidémie de peste qui fait également des ravages dans l'armée allemande, plus encore la résurrection de la ligue lombarde sous la direction du pape. Alexandre III a merveilleusement compris le parti qu'il pouvait tirer de la renaissance urbaine qui s'était produite dans l'Italie du nord et, encourageant l'esprit d'indépendance qui se manifeste un peu partout, il travaille au renouvellement du pacte entre Crémone, Mantoue, Bergame, Plaisance et Brescia. Dès la fin de 1167, la ligue est assez forte pour gêner la retraite de Frédéric Barberousse, obligé de quitter l'Italie centrale, et elle le contraint à promettre qu'il reconnaîtra Alexandre III. L'empereur n'était d'ailleurs pas sincère, car, en 1168, après la mort de Pascal III il suscite un nouvel antipape en la personne de Calixte III. Il ne peut du moins, étant retenu en Allemagne par des difficultés intérieures, prendre immédiatement sa revanche ni empêcher la ligue lombarde de parachever son organisation. Une nouvelle citadelle est créée, Alexandrie, et lorsqu'en 1174, l'empereur réapparaît en Italie pour la détruire, il ne peut l'enlever malgré un siège de six mois. En 1176, il est encore battu à Legnano. Son rêve italien paraît singulièrement compromis.

Dès lors il lui faut se réconcilier avec la papauté et les villes lombardes. Frédéric essaie de séparer Alexandre III et ses alliés; il ne peut y réussir. Il se ménage, à Venise, à la fin de juillet 1177, une

entrevue avec le pape, se jette à ses pieds, se plie à toutes ses exigences et il est relevé de l'excommunication. Avant de l'absoudre, le pontife, plus défiant que ne l'avait été Grégoire VII à Canossa, avait pris ses précautions et imposé ses conditions de paix. En vertu du traité qui est signé le 1er août, Frédéric, sa femme Béatrix et son fils Henri reconnaissent Alexandre III comme pape légitime et l'Eglise romaine recouvre son patrimoine; enfin l'empereur promet la paix pendant six ans aux Lombards et pendant quinze ans au roi des Deux-Siciles. Quelques années plus tard, le traité de Constance avec les villes lombardes complètera la paix de Venise en reconnaissant à ces cités tous les droits régaliens que Barberousse avait cherché à leur enlever.

La papauté triomphait. Presque au même moment, Alexandre III recevait de l'empereur de Constantinople la promesse de mettre fin au schisme. Digne successeur de Grégoire VII et d'Urbain II, ce grand pontife avait sauvé la chrétienté romaine. Pourtant Frédéric Barberousse vaincu, mais toujours tenace dans ses projets, caressait le rêve d'aller chercher en Palestine les lauriers qu'il n'avait pu cueillir en Italie et de donner à l'empire, par une expédition plus lointaine, le prestige qu'il n'avait pu acquérir en Occident. Son épopée se termine par sa participation à la troisième croisade, mais il n'en retira pas le *dominium mundi* et ne put atteindre la gloire de Charlemagne dont le souvenir hantait son esprit toujours en quête d'exploits sensationnels. Le 10 juin 1190, il périt misérablement en se baignant dans les eaux du Selef.

Le Saint-Siège était débarrassé d'un terrible adversaire. Toutefois sa victoire ne ressemblait en rien à l'apothéose qui avait terminé le pontificat d'Ur-

bain II. La situation des papes reste fragile à Rome où le successeur d'Alexandre III, Lucius III (1181-1185) ne peut se maintenir. Urbain III (1185-1187) passe tout son pontificat à Vérone. Clément III (1187-1191) rentre enfin dans sa capitale en 1188, mais est obligé de reconnaître la commune. Il y a là un élément de faiblesse, favorable aux ambitions impériales qui n'ont pas désarmé.

IV. — La politique de Henri VI

Tandis que la papauté s'affaiblissait en Italie, en Allemagne Frédéric Barberousse réussissait à mater l'opposition et il put laisser à son fils, Henri VI, un royaume relativement pacifié. D'autre part, avant de mourir, il a remporté un éclatant succès diplomatique en faisant épouser à Henri la princesse Constance, tante du roi des Deux-Siciles, Guillaume II. Comme Guillaume II n'avait pas d'enfants, Constance restait sa plus proche héritière. Le roi de Germanie allait devenir maître de l'Italie du Sud, ce qui lui permettrait un jour de prendre à revers les états pontificaux et les villes lombardes.

La politique italienne de Henri VI tendra vers ce but. Pourtant le rêve impérial fut tout d'abord déçu. A la mort de Guillaume II (1189), les Siciliens élurent pour lui succéder un fils bâtard de Guillaume Ier, Tancrède, qui réussit à conserver la couronne jusqu'à sa mort (1194) avec le constant appui du Saint-Siège, suzerain de ses Etats. Henri VI n'en gardait pas moins sur le royaume des droits qu'il était décidé à faire valoir à la première occasion, mais, retenu en Allemagne au début de son règne par le réveil momentané de l'opposition, il ne put jusqu'en 1193 s'occuper sérieusement des affaires italiennes. La mort de Tancrède, qui ne

laissait qu'un enfant en bas âge, lui offrit, en 1194, l'occasion qu'il attendait avec impatience. Il vient alors en Italie, s'empare de Naples, puis de Palerme, et se fait reconnaître roi des Deux-Siciles. Il devient, par ce seul fait, un adversaire redoutable pour la papauté.

Cependant il ne tire pas immédiatement parti de son succès, car il poursuit pour le moment une plus vaste entreprise. Dès son avènement, il a repris à son compte les grands projets de son père. Né en 1165, il n'a que vingt-cinq ans au moment où il succède à Frédéric Barberousse. Il ne lui ressemble pas physiquement ; il est petit, maigre, pâle, mais, comme Frédéric, il est à la fois souple et tenace, habile à varier les moyens suivant les circonstances, sans jamais se détourner du but qu'il poursuit. On l'a surnommé *asper*, le cruel. Ce qui le caractérise encore davantage, c'est son absence de scrupules : pour lui, aucun engagement n'est sacré et aucun traité n'est valable, quand son ambition est en jeu.

Le pape, contemporain de Henri VI, est un octogénaire, Célestin III, élu par les cardinaux le 30 mars 1191, malgré ses quatre-vingt-cinq ans, pour succéder à Clément III. C'est un doux et un pacifique, qui essaie de contrecarrer par sa diplomatie les projets impériaux, mais finit toujours par céder. Le 13 avril 1191, il couronne Henri VI empereur, puis, après avoir vainement contrarié ses ambitions sud-italiennes jusqu'à la mort de Tancrède, il cherche à lui persuader qu'il serait convenable de recevoir de ses mains l'investiture du royaume des Deux-Siciles, se heurte à un refus formel et s'incline. D'ailleurs Henri VI s'occupe peu de ses nouvelles possessions. Il rêve de mettre la main sur l'Orient. A cette fin, il a fait épouser à son frère,

Philippe de Souabe, la fille de l'empereur de Constantinople, Isaac l'Ange. En 1195, il annonce son intention de partir à la croisade et le bon Célestin III lui donne sa bénédiction, sans peut-être soupçonner que le jeune souverain, étranger à toute pieuse pensée, n'a d'autre intention que de créer à son profit un empire plus vaste que ne l'avait été celui de Charlemagne.

Le rêve impérial ne se réalisa pas. Henri VI mourut brusquement à Messine, le 28 septembre 1197, laissant un enfant de trois ans, Frédéric.

V. — Innocent III et l'empire.

Henri VI fut suivi de près dans la tombe par Célestin III qui meurt le 8 janvier 1198. Cette double disparition va changer la physionomie de l'Occident. L'empire, disputé entre deux compétiteurs, se trouve annihilé, tandis que la barque de Pierre reçoit un pilote de génie avec Lothaire de Segni ou Innocent III.

Comme Alexandre III, Innocent III est un juriste et un théologien. Né en 1160 à Anagni, issu d'une vieille famille noble, il a fait ses études à Rome, à Paris et à Bologne. Il mettra sa science au service de la primauté romaine dont il est le partisan énergique et décidé. Le discours qu'il prononce au jour de son avènement est un commentaire de la parole *Tu es Petrus* et une affirmation catégorique des droits et des prérogatives qui en découlent pour le successeur de Pierre. « C'est à moi, s'écrie-t-il, que s'applique la parole du prophète : *Je t'ai établi au-dessus des peuples et des royaumes, pour que tu arraches et que tu détruises et aussi pour que tu bâtisses et que tu plantes.* » Le pape est donc chargé de diriger la chrétienté au spirituel et même au temporel; le

programme de Lothaire de Segni dépasse celui de Grégoire VII et d'Urbain II. Comme Grégoire VII, Innocent III veillera à l'observation par les souverains des lois de la morale évangélique; il cherchera, en outre, à se substituer à l'empereur dans la direction politique du monde. « L'Eglise romaine que j'ai épousée, a-t-il écrit, n'avait pas les mains vides. Elle m'a apporté une dot : la plénitude du pouvoir spirituel et l'étendue des possesssions temporelles, car l'apôtre Pierre est le seul qui ait été appelé à jouir de la double autorité. J'ai reçu de Rome la mitre, signe de ma fonction religieuse, et la tiare qui me confère la domination terrestre. »

Faut-il voir dans cette affirmation un programme politique qui eût fait du pape, chef de l'Eglise, une sorte d'empereur chrétien ? Une telle opinion serait excessive. Innocent III a voulu créer sous la direction du Saint-Siège une fédération d'états chargée d'assurer dans le monde le règne du Christ et de dilater les limites de la chrétienté par la croisade, mais il est plein de respect pour la fonction impériale qu'il ne cherchera jamais à accaparer. S'il entend la surveiller de très près, s'il veut la placer sous la tutelle pontificale, il ne songe pas à la laisser indéfiniment vacante et il s'efforcera de la pourvoir d'un titulaire agréé par lui.

La situation de l'Italie et de l'Allemagne à son avènement semble favorable à ce renforcement de la chrétienté romaine. Le premier soin de la veuve de Henri VI, Constance, a été de confier au pape, au cas où elle viendrait à mourir, la tutelle de son fils, le jeune Frédéric, et, comme elle, ne survécut guère à son époux, Innocent III eut bientôt l'occasion d'exécuter sa dernière volonté. L'Italie ne demandait d'ailleurs qu'à secouer la domination germanique.

Dès la mort de Henri VI, les villes s'étaient débarrassées des fonctionnaires impériaux et elles avaient témoigné à l'égard des troupes allemandes d'une hostilité si vive que celles-ci avaient dû battre en retraite. Le Saint-Siège recouvrait la liberté de ses mouvements.

D'autre part l'empire traverse une crise qui permettra à Innocent III de rétablir la prééminence du pouvoir pontifical. Le fils de Henri VI, Frédéric, âgé seulement de trois ans, ne pouvait guère prétendre à la couronne. Le 8 mai 1198, le frère du prince défunt Philippe de Souabe, est élu roi de Germanie, puis, couronné à Mayence le 8 septembre, mais il ne recueille pas l'adhésion unanime de ses sujets. L'archevêque de Cologne et les princes guelfes de la région rhénane portent leurs suffrages sur Othon de Brunswik, fils de Henri le Lion. qui avait été l'âme de l'opposition contre Frédéric Barberousse. Othon, élu le 9 juin 1198, est intronisé à Aix-la-Chapelle, le 12 juillet, par l'archevêque de Cologne.

Grâce à cette double élection, Innocent III à qui il appartenait, comme pape, de couronner l'empereur, allait jouer le rôle d'arbitre entre les deux princes. Il s'en acquitta avec une solennité voulue et fit attendre longtemps sa décision. Cette lenteur s'explique par plusieurs raisons : le pontife désire tout d'abord faire reconnaître la situation créée dans l'Italie méridionale par le testament de Constance; il veut beaucoup plus encore obliger les deux rivaux à solliciter son assentiment dont il souligne ainsi l'inéluctable nécessité. Bientôt ses prévisions se réalisent : Othon de Brunswick, à peine élu, s'adresse à lui et Philippe de Souabe ne tarde pas à suivre cet exemple. Innocent III garde le silence, reste sourd aux instances de Richard Cœur de Lion, roi d'Angle-

terre, qui lui recommande Othon, et de Philippe-Auguste, roi de France, qui appuie la candidature du frère de Henri VI. Enfin, en décembre 1200, il fait paraître sa fameuse déclaration où il recherche *quid liceat, quid deceat, quid expediat* et conclut en faveur d'Othon de Brunswick, sous prétexte que Philippe de Souabe était excommunié lors de son élection.

Cette raison, toute canonique et conforme à la tradition pontificale, produit en Allemagne une certaine surprise et fait exploser la colère de Philippe de Souabe qui dénie à la papauté le droit d'intervenir dans la désignation d'un roi. Innocent III répond aussitôt en rappelant que c'était le siège apostolique qui avait « transféré l'empire des Grecs aux Allemands en la personne de Charlemagne ». D'ailleurs « l'examen de la personne » n'appartenait-il pas à « celui qui devait en être le consécrateur » ? Philippe n'était guère disposé à se rallier à cette thèse et il se prépara à résister aux décisions apostoliques.

Innocent III tient bon. Il a tous les atouts en mains. Bien que les forces de Philippe de Souabe soient supérieures à celles d'Othon de Brunswick, l'Allemagne reste divisée en deux camps hostiles; le candidat évincé par le Saint-Siège ne peut, comme jadis Henri IV ou Frédéric Barberousse, s'éloigner sans danger pour aller semer la terreur au delà des Alpes. D'autre part l'Italie tout entière, écœurée par la domination germanique, ne demande qu'à se grouper autour du pape qui peut fonder sur elle le pouvoir temporel du Saint-Siège, gage de son indépendance spirituelle. A Rome, l'accord semble réalisé entre la commune et la papauté : le chef de la municipalité, qui porte le nom de sénateur, a escorté Innocent III lors de son entrée triomphale et le pape, en sachant défendre les intérêts de la bourgeoisie

contre la noblesse, en répandant largement les aumônes parmi ceux qui étaient dans la misère, a conquis une réelle popularité. En même temps, il a reconstitué le patrimoine de Saint-Pierre en replaçant sous son autorité la marche d'Ancône et les autres territoires que l'empereur avait réussi à soustraire au Saint-Siège, et il l'a agrandi du duché de Spolète. Dans l'Italie du nord, la ligue lombarde s'est reformée dès avril 1198, réunissant Milan, Brescia, Mantoue, Verceil, Novare, Côme, et si dans les villes se produit une évolution démocratique parfois accompagnée d'anticléricalisme, le désir de prévenir le retour des Allemands l'emporte sur tout autre sentiment. Enfin, au sud, Innocent III, tuteur du jeune Frédéric, réussit, de 1198 à 1208, à détruire les derniers vestiges de l'influence germanique et à établir solidement la suzeraineté pontificale sur le royaume des Deux-Siciles devenu, comme il l'écrivait, « le domaine et le bien propre de l'Eglise de Rome ».

Innocent III a donc créé en Italie pour la papauté le pouvoir temporel que ses prédécesseurs n'avaient jamais pu conquérir et c'est là un premier trait de son pontificat. De cette politique il retire un large bénéfice. Sûr de Rome et de l'Italie, il peut parler haut et exercer son pouvoir théocratique avec une ferme assurance.

Philippe de Souabe ne tarde pas à s'apercevoir que le Saint-Siège est maître de la situation. Aussi, tout en défendant ses droits, tout en combattant Othon de Brunswick, il a soin d'éviter vis-à-vis de Rome tout acte qui le compromettrait irrémédiablement. Dès 1203, il fait des ouvertures à Innocent III, lui promettant de conduire une armée en Terre-Sainte, de restituer à l'Eglise romaine les biens que ses prédécesseurs lui avaient injustement enlevés, de veiller

à ce qu'en Allemagne les élections fussent libres et régulières. De son côté, Othon de Brunswick ne perd pas une occasion de remercier le pape du précieux appui qu'il lui a accordé. Innocent III accueille ces protestations de dévouement et ne change rien à son attitude.

Le 27 juillet 1206, Philippe de Souabe triomphe sur la Roer. Persuadé, non sans raison, que la cause d'Othon est perdue, il renoue les négociations avec Rome. « Nous savons, écrit-il à Innocent III, et nous attestons que vous avez hérité de l'apôtre de la plénitude de la puissance et que, par suite, vous n'êtes justiciable d'aucun homme. Dieu est votre seul juge et nous ne chercherons pas à usurper son rôle. » Jamais le pouvoir de lier et délier, revendiqué par le Saint-Siège, n'avait été aussi ouvertement reconnu par un souverain temporel. Aussi Innocent III s'empresse-t-il d'enregistrer cette adhésion du fils de Barberousse à la doctrine des *Dictatus papae*. Il reconnaît que la déclaration de Philippe de Souabe témoigne d'une réelle piété et proclame qu'elle est « conforme à la vérité catholique ». Pourtant il ne peut revenir, à la suite d'un événement militaire, sur la décision qu'il a prise quelques années plus tôt et il se contente d'exercer une forte pression sur Othon de Brunswick, pour qu'il renonce à la couronne. Philippe de Souabe sollicite l'arbitrage pontifical, afin de contraindre Othon à adopter une attitude semblable, mais il meurt assassiné le 21 juin 1208 et son compétiteur est universellement reconnu.

Othon fait aussitôt parvenir à Innocent III l'assurance de son respect et de son affection, en même temps qu'il se déclare prêt à recevoir de ses mains la couronne impériale, mais, débarrassé de son rival, il songe à rétablir les vieilles prérogatives auxquelles

les derniers événements avaient porté de rudes atteintes. Il soulève plusieurs incidents qui ne tardent pas à altérer ses rapports avec Rome. Il manifeste notamment des inquiétudes au sujet du jeune Frédéric de Sicile qui cherche, dit-il, à entraver ses projets et à troubler la paix de l'empire, ce à quoi Innocent III répond que Frédéric est vassal de l'Eglise romaine et qu'il ne peut rien sans l'assentiment de son suzerain. A cette occasion, le pape oblige Othon à reconnaître par la promesse de Spire (22 mars 1209) la suzeraineté du Saint-Siège sur la Sicile et aussi à renoncer au patrimoine de saint Pierre ainsi qu'à l'héritage de la comtesse Mathilde, mais l'empereur s'exécute de mauvaise grâce et garde rancune au Saint-Siège. Il va donner libre cours à sa mauvaise humeur pendant le voyage qu'il entreprend cette année même au delà des Alpes. Arrivé dans l'Italie du nord, il affirme ses sentiments de filiale soumission envers le siège apostolique, mais inflige des amendes aux villes alliées du pape et les accable de procédés vexatoires. Il continue ensuite son voyage, se rencontre avec Innocent III à Viterbe (septembre 1209), témoigne de beaucoup de déférence à son égard en évitant de contracter des engagements précis, puis il vient à Rome, reçoit la couronne impériale, mais doit aussitôt, à la suite d'une rixe entre Allemands et Italiens, prendre le chemin de retour.

Jusqu'au début de 1210, les rapports entre Innocent III et Othon de Brunswick restent pacifiques. A cette date, l'empereur prend une attitude nettement hostile au Saint-Siège en recevant l'hommage des barons napolitains et en disposant de l'Ombrie en faveur d'un de ses fidèles. C'est une vraie déclaration de guerre qu'Othon accentue encore en envahissant le patrimoine de saint Pierre, puis le royaume de

Naples (août-octobre 1210). Le 18 novembre, Innocent III l'excommunie, puis, tout accord paraissant impossible, il lui oppose Frédéric de Sicile qui est acclamé par les diètes de Nuremberg (septembre 1211) et de Francfort (5 décembre 1212). Othon est alors obligé de rentrer en Allemagne. La victoire que remporte sur lui à Bouvines le roi de France (27 juillet 1214) entraîne sa chute. Frédéric de Hohenstaufen, devient rapidement le maître de l'Allemagne et pour témoigner sa reconnaissance au Saint-Siège promet d'abandonner le royaume des Deux-Siciles, propriété du pape, à son fils Henri, dès qu'il aura été lui-même couronné empereur.

Innocent III triomphait, mais sa victoire était plus apparente que réelle et son pupille, en qui il avait placé une confiance aussi aveugle qu'injustifiée, allait reprendre la lutte contre le sacerdoce avec une âpreté plus tenace encore que celle d'un Henri IV ou d'un Frédéric Barberousse.

VI. — Le conflit au temps de Frédéric II.

Frédéric II, confié au pape par la reine Constance, élevé par un cardinal, surnommé dans sa jeunesse le « roi des prêtres », a été le plus redoutable adversaire qu'ait rencontré la papauté au moyen-âge. C'est un prince remarquablement intelligent qui, au contact de la civilisation composite et raffinée dont jouissait le royaume des Deux-Siciles, est devenu de bonne heure un artiste et un lettré. Il est totalement dépourvu de cette rudesse un peu sauvage qui avait été l'apanage de son père et de son aïeul, mais habitué dès son jeune âge à satisfaire toutes ses convoitises, il est resté profondément égoïste, dur jusqu'à la cruauté, quand ses intérêts ou ses

fantaisies sont en jeu. Il n'a pas la passion de la guerre qui animait Barberousse; il a recours aux armes quand il ne peut assouvir par un autre moyen sa débordante ambition; en général il préfère les solutions ménagées par une diplomatie aussi fertile en ressources que dénuée de sens moral. Beaucoup plus Italien qu'Allemand, plus sensible aux charmes voluptueux de la Sicile qu'à la magnificence un peu sévère d'Aix-la-Chapelle, il disputera fatalement à la papauté l'hégémonie de la péninsule, objet de toutes ses affections, et méditera dès son avènement de ruiner l'œuvre temporelle d'Innocent III. A cette cause de conflit avec l'Eglise romaine s'en ajoute une autre : Frédéric II a subi tout jeune l'influence de légistes pénétrés de droit romain, tels que Pierre de la Vigne et Thaddée de Suessa, qui jouèrent auprès de lui le même rôle que jadis Raynald de Dassel auprès de Frédéric Barberousse. Leur enseignement a rendu le « roi des prêtres » profondément sceptique et forgé chez lui une conception de l'empire qui rappelle celle qu'Innocent III se faisait de la papauté. Frédéric II veut exercer dans sa plénitude, au temporel et même au spirituel, le *dominium mundi*, sans jamais se laisser arrêter par le moindre respect envers l'Eglise et ses ministres. Son règne verra le dernier effort de la chrétienté impériale pour submerger la chrétienté romaine.

Pour briser dès l'origine les dangereuses ambitions de Frédéric II, il eût fallu un nouvel Innocent III. Or Honorius III (1216-1227), quoique ayant été le précepteur du jeune souverain, n'a sur lui aucune autorité.

Reprenant une des pensées les plus chères d'Innocent III, le nouveau pape veut organiser une croisade et il aperçoit en Frédéric II le chef tout indiqué

de l'expédition. Frédéric paraît se prêter à ce dessein : il sollicite les prières des moines allemands, afin que Dieu exauce son ardent désir de délivrer la Terre Sainte. Pendant cinq ans, il ne néglige aucune occasion de répéter son vœu avec une véhémente émotion, mais, en fait de préparatifs positifs, il se contente, en avril 1220, d'imposer à la diète de Francfort l'élection de son fils Henri comme roi d'Allemagne et roi des Romains. C'était violer ouvertement les engagements pris envers Innocent III. N'était-il pas convenu que Henri régnerait exclusivement sur le royaume des Deux-Siciles ? Honorius III n'a pas oublié cette promesse et il la rappelle à Frédéric qui, lui non plus, n'en a pas perdu la mémoire. Seule la croisade, affirme le prince, a inspiré ce geste dont le seul but est d'assurer à l'Allemagne un meilleur gouvernement pendant l'absence de son souverain. Honorius III, convaincu, s'incline, puis, le 22 novembre 1220, il couronne Frédéric II empereur et le nouveau successeur de Charlemagne reçoit dévotement la croix des mains du cardinal Hugolin, évêque d'Ostie. Pourtant il ne part pas et, s'il entreprend à cette date un voyage dans l'Italie méridionale, c'est uniquement pour y affermir son autorité. Entre temps, la situation s'aggrave en Orient. Damiette tombe pendant l'été de 1221. Frédéric II se montre très affecté. Il insiste sur la nécessité, pour réparer ce désastre, de procéder à de sérieux préparatifs et arrache à Honorius III un nouveau délai jusqu'en 1225. A cette date, afin de manifester la pureté de ses intentions, il épouse (9 novembre 1225) la fille du roi de Jérusalem, la belle Yolande, et avec une rare désinvolture, prend lui-même le titre de roi de Jérusalem. Après avoir franchi cette étape conjugale, il obtient du faible Honorius l'autorisation de différer son départ de

deux ans, jusqu'en août 1227. Entre temps il organise le royaume des Deux-Siciles, met la main sur la province pontificale de Spolète, provoque par ses interventions l'opposition des Italiens : la ligue lombarde se reforme et le pape intervient pour sauver son ancien disciple dont l'impopularité ne cesse de s'accroître.

Honorius III meurt le 18 mars 1227. Les cardinaux lui donnent pour successeur, sous le nom de Grégoire IX, le cardinal Hugolin, cousin et fervent admirateur d'Innocent III, doté d'un caractère âprement énergique et, quoique octogénaire, d'une activité juvénile, très décidé à prouver au jeune empereur que l'autorité romaine est capable de se faire obéir. A peine consacré, Grégoire IX enjoint à Frédéric II de partir pour la croisade et, le 8 septembre 1227, Frédéric s'embarque en effet. Le 10 il est revenu à Otrante, navré de ne pouvoir accomplir son vœu; il est tombé brusquement malade ! Le 29, il est excommunié et, le 10 octobre, dans une encyclique au monde chrétien, Grégoire IX étale au grand jour la perfidie de l'empereur qui s'est répandu en promesses fallacieuses, qui a violé tous ses serments, simulé un faux départ pour reprendre sa vie de débauche, provoqué par sa conduite perverse la perte de la Terre Sainte dont il est seul responsable.

Il est désormais clair que la politique pontificale aura une autre allure qu'au temps d'Honorius III. Aussi Frédéric II fait-il volte-face et découvre-t-il son jeu. Le 6 décembre 1227, il répond à l'encyclique du 10 octobre et reproche ouvertement à l'Eglise romaine de n'être pour lui qu'une marâtre. Grégoire IX maintient l'excommunication. L'empereur s'entend alors avec les Frangipani qui provoquent une émeute à Rome et obligent le pape à se réfugier à Rieti.

La lutte du sacerdoce et de l'empire recommence

Chacun des adversaires déploie les ressources de son tempérament. Le 28 juin 1228, comme le pape lui avait interdit, en tant qu'excommunié, toute participation à la croisade, Frédéric II fait voile vers la Terre Sainte, avide d'y remporter un succès qui frappe l'imagination. Son extraordinaire diplomatie va le lui assurer. Le 12 février 1229, il trouve le moyen de se faire céder Jérusalem par le sultan d'Egypte qui en était le maître. Un mois plus tard, le 18 mars, il y entre solennellement et se couronne lui-même roi, puis il revient en Italie, tout fier de ce triomphe, mais quelque peu inquiet des succès que les troupes pontificales, énergiquement dirigées, ont remportés sur ses partisans. Il rétablit aussitôt la situation, chasse de Sicile l'armée du Saint-Siège et contraint Grégoire IX à signer avec lui la paix de San Germano (23 juillet 1230). Le pape accepte de lever l'excommunication; de son côté l'empereur, après avoir, comme preuve de sa bonne volonté, restitué la marche d'Ancône et le duché de Spolète, jure obéissance à l'Eglise et promet de respecter ses privilèges. Le 1er septembre, Grégoire IX et Frédéric II se rencontrent à Anagni : la réconciliation paraît complète.

Ce n'étaient toutefois que de trompeuses apparences. Frédéric II ne renonce pas à ses idées césaropapistes. D'autre part il veut dominer l'Italie comme l'Allemagne et il a évité, lors de l'entrevue d'Anagni, d'aiguiller la conversation vers la question des Deux-Siciles. Or, dès 1231, il parachève l'organisation de ce royaume, publie un code qui renforce son pouvoir personnel et ne tient guère compte des privilèges de l'Eglise, ce qui provoque, de la part de Grégoire IX, des avertissements mesurés et prudents. Puis, le 1er novembre 1231, il

réunit une grande diète à Ravenne, afin, dit-il, de consolider la paix en Italie et il promulgue à cette occasion un édit sur l'« autonomie des villes épiscopales », par lequel il supprime toutes les libertés municipales. Cet édit soulève les protestations des bourgeois lombards qui s'adressent au pape. Grégoire IX intervient, mais il n'obtient aucune concession. Bien plus : en 1236, Frédéric II, retenu en Allemagne les années précédentes par la révolte de son fils Henri, descend en Italie avec la ferme intention de mater les cités récalcitrantes.

Le pape ne pouvait laisser écraser les villes lombardes sans risquer d'anéantir les résultats obtenus par Innocent III et de tuer la liberté de l'Eglise. Il essaie de s'interposer, de détourner l'activité de l'empereur vers l'Orient, mais il se rend très vite compte qu'il prêche dans le désert. Il élève le ton, rappelle en termes tranchants la donation de Constantin « qui a jugé convenable que le successeur de Pierre, possédant pleins pouvoirs sur les âmes, eût aussi un principat sur les choses de ce monde ». Frédéric II reste sourd à ces exhortations. Le 27 novembre 1237, il écrase les Lombards à Cortenuova, mais il échoue devant Milan et Brescia. Grégoire IX essaie encore de négocier. Avec sa fourberie habituelle Frédéric, au moment où il promet réparation pour les injustices commises, enlève la Sardaigne qui appartenait à l'Eglise romaine et la donne avec le titre de roi à son fils naturel, Enzio. Cette fois, c'en est trop ; le 20 mars 1239, Grégoire IX prononce à nouveau l'excommunication contre l'empereur.

La lutte reprend, plus ardente que jamais. Le pape fait prêcher en Allemagne par son légat, l'archidiacre Albert de Béham, une véritable croisade qui a peu de succès. Frédéric II envahit les Etats de l'Eglise,

s'empare de Viterbe et de Ravenne. Déjà il se croit maître de la Ville Eternelle où il soigne sa popularité en promettant aux Romains toutes sortes de charges dans l'empire, mais il a compté sans l'énergie de Grégoire IX qui fait preuve d'une extraordinaire grandeur d'âme et, malgré son âge avancé, se montre plus actif que jamais, multipliant les bulles destinées à établir son bon droit, organisant, à l'approche de l'empereur, une solennelle procession des reliques de la vraie croix et des saints apôtres. L'impression produite par cette manifestation est formidable : les Romains se retournent vers leur pontife et l'acclament. Fort de leur appui, Grégoire IX, par une encyclique du 9 août 1240, convoque à Rome, pour Pâques de l'année suivante, les évêques de toute la chrétienté.

Frédéric II, tout à la fois déçu et irrité, profère de terribles menaces contre tous ceux qui se rendraient au concile. Grégoire IX ne se laisse pas intimider, prend toutes mesures pour assurer la sécurité des prélats que les Génois, sur sa demande, acceptent de conduire par mer, mais le 3 mai 1241, la flotte génoise est attaquée près de l'île de la Meloria, en face de Livourne, par la flotte impériale et cent évêques, dont les trois légats pontificaux, tombent aux mains de l'empereur. Cet acte de banditisme provoque un réel désarroi que Frédéric II exploite en marchant rapidement sur Rome. Le 20 juin, il est à Spolète. Grégoire IX, se sentant perdu, essaie de l'apitoyer en évoquant les dangers courus par la chrétienté : une terrible invasion barbare vient de se déclancher et nécessite l'union de toutes les forces de l'Occident. Frédéric II reste insensible; il rejette froidement sur le pape la responsabilité de tous les malheurs qui peuvent arriver, continue sa marche, s'empare de Tivoli et ravage la campagne romaine. C'est alors

que Grégoire IX, épuisé par la lutte, rend l'âme, le 21 août 1241.

La nouvelle de la mort du pape fut accueillie avec cynisme par l'empereur. « Quoique le défunt, écrivit-il aux princes de la chrétienté, méritât notre haine, nous lui aurions souhaité plus longue vie, afin qu'il pût réparer le scandale causé. Mais Dieu, qui connaît les secrètes pensées des méchants, en a décidé autrement; il fera monter maintenant sur le siège apostolique un homme selon son cœur qui réparera les fautes du défunt ». Cet homme selon le cœur de Dieu, ce fut Célestin IV qui mourut seize jours après son élection. Le siège pontifical resta vacant pendant dix-huit mois et c'est seulement le 25 juin 1243 que le cardinal-prêtre Sinibald de Saint-Laurent *in Lucina* fut élu sous le nom d'Innocent IV.

Ce choix fut très bien accueilli de toutes parts. Comme Innocent IV appartenait à une vieille famille d'empire, Frédéric II espéra un moment qu'il pourrait s'entendre avec lui. Par ailleurs, le nom d'Innocent qu'avait pris le nouveau pontife semblait indiquer qu'il voulait continuer Innocent III dont il est, à n'en pas douter, le disciple. «Les papes, écrira-t-il, en succédant à Jésus-Christ, vrai roi et vrai prêtre selon l'ordre de Melchisédech, ont reçu la monarchie royale en même temps que la monarchie pontificale, l'empire terrestre comme l'empire céleste. » Pour le moment, Innocent IV court au plus pressé : il prêche la croisade à la fois contre les Turcs et contre les Tartares; très préoccupé des périls qui pouvaient surgir du fait des envahisseurs, il écrit à l'empereur une lettre conciliante où celui-ci voit un aveu de faiblesse. Pourtant Frédéric paraît disposé à négocier et offre même une entrevue au pape, mais celui-ci, sans doute au courant des relations du souverain

avec les Frangipani qui lui étaient hostiles, prend peur et, ne se croyant plus en sûreté dans sa capitale, va chercher asile de l'autre côté des Alpes. Il se réfugie à Lyon qui, quoique ville d'empire, se trouvait à proximité de la France et offrait une retraite suffisamment sûre.

A la nouvelle de la fuite du pape, Frédéric II fait rédiger un mémoire des plus violents où il profère de terribles menaces contre le siège apostolique. Innocent IV ne s'émeut point et convoque à Lyon, pour le 24 juin 1245, un concile qui devait délibérer sur le conflit entre l'Eglise et l'empereur, puis rechercher les moyens de secourir la Terre Sainte et de conjurer l'invasion tartare. L'assemblée se réunit à la date indiquée et l'assistance y est fort nombreuse. Il ne manque que l'empereur qui, invité à venir, a délégué Thaddée de Suessa. Celui-ci transmet, sur un ton fort humble, l'expression de la volonté de Frédéric II, très décidé, dit-il, à combattre les Tartares, les Sarrasins et les autres ennemis de l'Eglise. Innocent IV, qui se souvenait sans doute de la promesse de croisade au temps d'Honorius III, demande des garanties. Thaddée se montre très réservé et, au lieu de fournir les précisions réclamées, essaie de disculper son maître des griefs accumulés contre lui. Finalement, comme Frédéric II, que l'on avait sollicité de comparaître, se confinait dans l'abstention, on renouvelle, peut-être un peu hâtivement et malgré les efforts de Thaddée de Suessa, la sentence d'excommunication précédemment portée contre lui (17 juillet 1245).

Bien entendu l'empereur en discute aussitôt la valeur. Fidèle à la vieille thèse impérialiste, il conteste au pape le droit de disposer des empires et de frapper les souverains d'une peine temporelle, puis,

par une habile diversion, il imagine de remettre sa cause entre les mains du roi de France, saint Louis. Celui-ci, très préoccupé d'unir les princes chrétiens dans une même pensée de croisade, accepte avec empressement le rôle de médiateur qui lui était offert, mais Frédéric II, au lieu de l'aider dans son œuvre de réconciliation, semble, comme par plaisir, contrarier son effort pacifique. Il expulse les clercs qui ont publié la sentence d'excommunication et confisque leurs biens, multiplie les violences contre les personnes qu'il sait dévouées à la cause pontificale; il ose même demander aux églises un tiers de leurs revenus pour faire la guerre au pape. Naturellement toutes ces vexations rendent Innocent IV de plus en plus intransigeant : il prêche la croisade contre Frédéric II et promet à ceux qui y participeront les mêmes indulgences qu'aux chevaliers qui vont en Terre Sainte.

Etant donné ces dispositions de part et d'autre, on ne pouvait espérer une solution pacifique du conflit. Encouragées par l'attitude d'Innocent IV, les villes italiennes, au lendemain du concile de Lyon, s'insurgèrent contre l'empereur. Parme donna, en 1247, le signal de la révolte. Elle fut bientôt suivie par Milan, par Gênes et par Bologne. Frédéric II accourut en toute hâte et réussit à reprendre Parme, mais, en 1249, il dut gagner l'Italie du Sud qui s'était révoltée contre lui, laissant son fils naturel, Enzio, lutter tant bien que mal contre les insurgés du nord. Enzio se fit battre à Fossalta (26 mai 1249) par les Bolonais qui le gardèrent prisonnier jusqu'en 1272. Frédéric, au contraire, réussit à se maintenir quelque temps dans les Deux-Siciles, mais, le 13 décembre 1250, il fut emporté par la dysenterie, après avoir reçu l'absolution de l'archevêque de Palerme. Son

fils, Conrad IV, lui succéda en Allemagne ; il mourut à son tour le 21 mai 1254 et avec lui s'éteignit la dynastie des Hohenstaufen. Une longue période d'anarchie commença alors pour l'Allemagne et elle dura jusqu'en 1273. D'autre part, le royaume des Deux-Siciles resta séparé de la Germanie.

La papauté sortait victorieuse de la lutte du sacerdoce et de l'empire. Elle était passée par de rudes épreuves, mais elle avait réussi à maintenir contre les assauts répétés des empereurs la chrétienté romaine que Grégoire VII avait fondée et que ses successeurs, au cours même du conflit, organisèrent sous une forme plus temporelle. Jamais le pouvoir de lier et de délier, revendiqué par le successeur de Pierre, ne s'est plus fortement exercé sur l'Eglise et sur la société qu'aux XIIe et XIIIe siècles. Dès l'époque de Grégoire VII, les *Dictatus papae* proclamaient que le pape, pasteur universel, était tout à la fois le chef de l'Eglise et le juge suprême des rois. L'étude des rapports du Saint-Siège avec l'Eglise et avec les princes chrétiens prouvera que cet audacieux programme n'a pas été loin de sa réalisation totale au temps d'Innocent III et de ses successeurs immédiats.

CHAPITRE IV

L'Église.

I. — La curie romaine.

La réforme grégorienne a eu avant tout pour effet d'affermir l'autorité du Saint-Siège sur l'Eglise. Depuis la fin du xie siècle, la tendance à la centralisation n'a cessé de s'accroître et les différents diocèses de la chrétienté sont de plus en plus subordonnés à Rome.

Si le souverain pontife a pu exercer ce pouvoir llimité, c'est en grande partie parce qu'il a réussi à s'affranchir de toute tutelle laïque. Au xe siècle et pendant la première moitié du xie, il est désigné tantôt par la noblesse romaine, tantôt par le roi de Germanie, patrice des Romains et empereur. En 1059, le décret de Nicolas II a mis fin à ce régime en remettant l'élection du pape aux cardinaux-évêques; l'aristocratie se borne à acclamer le nouveau chef de l'Eglise universelle et les droits de l'empereur sont plus vagues encore. C'était là un progrès décisif, quoiqu'encore insuffisant. Généralement recrutés parmi les familles nobles, les cardinaux ont parfois épousé les passions de leur caste. De là, au sein du Sacré Collège, des discussions violentes qui parfois,

comme à l'avènement d'Innocent II ou d'Alexandre III, aboutirent à un schisme. Il fallait renforcer encore l'indépendance du Saint-Siège et Alexandre III, profondément ému par les circonstances qui avaient accompagné son élection, s'y employa de son mieux. Il élargit le collège électoral en y englobant tous les cardinaux, ce qui avait l'avantage de diminuer l'influence de l'aristocratie, en même temps qu'il décida que, pour être élu pape, il faudrait obtenir les deux tiers des voix; enfin toute intervention laïque fut supprimée et désormais les cardinaux nommeront le pasteur universel, sans que personne ait à ratifier leur choix. Grégoire X (1271-1276) complètera le décret de son prédécesseur en supprimant toute communication avec le dehors par l'institution du conclave qui rendait impossible toute pression étrangère.

Indépendant de tout pouvoir laïque, le pape a sur l'Eglise une puissance illimitée. C'est à Rome, on l'a vu, qu'aboutissent en dernier ressort toutes les affaires ecclésiastiques. Cette extension de la juridiction pontificale, qui se précipite aux XIIe et XIIIe siècles, a rendu nécessaire la création de rouages administratifs, de services de plus en plus spécialisés qui feront ressembler la curie romaine à la cour des princes temporels.

A la fin du XIe siècle, le pape gouverne l'Eglise avec les seuls cardinaux qui se distinguent par le chapeau rouge et jouissent d'une partie des revenus pontificaux. On distingue parmi eux les cardinaux-évêques, c'est-à-dire les titulaires des évêchés suburbicaires, les cardinaux-prêtres qui desservent les paroisses de Rome et les cardinaux-diacres. Au XIIe siècle, on commencera à conférer la pourpre cardinalice à des prélats étrangers que l'on voudra honorer pour telle ou telle raison, mais qui ne joueront

aucun rôle dans l'administration pontificale, confiée aux seuls cardinaux de curie. Ceux-ci formèrent le consistoire qui fut tout à la fois tribunal et conseil. Dès le début du XIIe siècle, cette assemblée ne put suffire à sa tâche et il fallut répartir le travail entre des commissions désignées sous le nom de congrégations qui elles-mêmes ne réussirent pas à examiner toutes les affaires qui aboutissaient à Rome. On dut créer des organismes nouveaux, en particulier pour les appels, pour la chancellerie et pour les finances.

Les appels furent transmis aux *auditores*, recrutés parmi les cardinaux, mais bientôt fonctionnaires permanents, pris dans le clergé inférieur et chargés de préparer les sentences que le pape se bornait à signer. A l'époque des papes d'Avignon, on désignera ce tribunal sous le nom de *sacra Romana rota*.

La chancellerie dut également s'organiser pour faire face aux innombrables demandes de faveurs et de privilèges. Si elle existe avant le XIIe siècle, c'est seulement à partir de cette époque que ses fonctions se précisent et que son personnel se constitue sous une forme bien définie. Le chancelier, remplacé à partir de 1213 par un simple vice-chancelier, délivre les privilèges solennels (constitutions, encycliques, décrétales), désignés sous le nom commun de bulles parce qu'ils sont scellés d'une bulle de plomb. Pour les brefs ou privilèges d'une rédaction plus courte, on instituera par la suite une secrétairerie des brefs, tandis que le bureau de la daterie sera chargé d'apposer la mention *Fiat ut petitur* aux suppliques dont sera assaillie la cour de Rome.

L'administration financière conquiert elle aussi son autonomie. Elle se concentre dans la chambre apostolique, dirigée par le camerlingue qui est en outre chargé, à la mort du pape, de convoquer les

cardinaux. C'est là que l'on réunit les revenus divers perçus par la papauté. Les uns proviennent, comme autrefois, des états pontificaux; les autres, plus importants, arrivent du dehors. Ce sont d'abord les cens, payés jadis par les domaines que possédait le Saint-Siège en Italie, en Dalmatie, en Afrique, en Gaule, étendus ensuite aux églises, aux monastères qui se recommandaient à saint Pierre et qui, en échange, étaient par l'exemption soustraits à la juridiction de l'évêque, puis aux villes, seigneuries, états qui se reconnaissaient vassaux du Saint-Siège. En plus du cens, la papauté perçoit encore les décimes, affectés en principe à la croisade, mais qui, au XIIIe siècle, ont été utilisés pour la lutte contre les Albigeois ou même contre les Hohenstaufen, ou encore, sous Martin IV (1281-1285), pour réprimer une révolte de la Romagne. Enfin à ces impôts directs s'ajoutent les innombrables taxes de chancellerie ou de pénitencerie qui, au XIIIe siècle et plus encore à l'époque des papes d'Avignon, contribueront au développement de la fiscalité pontificale.

La curie romaine s'est enrichie, aux XIIe et XIIIe siècles, d'organismes nouveaux. En revanche, les moyens par lesquels elle fait sentir son action sur les églises particulières n'ont pas varié depuis le pontificat de Grégoire VII. C'est toujours à l'aide des légats et des conciles qu'elle surveille et dirige les pouvoirs locaux.

Le caractère et le rôle des légats n'ont cessé de se préciser. On distingue, au XIIIe siècle, les *legati a latere*, choisis le plus souvent parmi les cardinaux et envoyés de Rome pour régler, au nom du pape, une affaire importante, les *legati missi*, généralement simples évêques et délégués permanents du Saint-Siège dans un pays, les *legati nati* dont la légation,

purement honorifique, est attachée à un siège déterminé.

Les conciles sont devenus plus rares, mais ils groupent un plus grand nombre de prélats. Ainsi, au lendemain du concordat de Worms, en 1123, Calixte II a convoqué à Rome une assemblée qui, suivant son biographe, aurait compté jusqu'à neuf cents évêques et abbés. Innocent II en 1139, Alexandre III en 1179, après sa victoire sur Frédéric Barberousse, Innocent III en 1215, ont tenu des réunions analogues auxquelles on a donné le nom de conciles œcuméniques. Tel est aussi le cas du synode de Lyon qui, en 1245, a examiné le différend de la papauté avec Frédéric II.

Ces divers conciles, que le pape a toujours présidés en personne, ont parachevé la réforme de l'Eglise dont le Saint-Siège n'a cessé de poursuivre la réalisation. Le concile de 1123 a codifié toute la législation grégorienne sur la simonie, le nicolaïsme et la discipline ecclésiastique. Celui de 1215 l'a complétée en votant un grand nombre de canons relatifs au recrutement et à la formation du clergé : il a notamment interdit les élections clandestines et l'ingérence du pouvoir laïque, fixé une durée maxima de trois mois à la vacance des sièges épiscopaux, rédigé un programme d'instruction des clercs. Par ailleurs, le duel judiciaire a été prohibé, ainsi que l'épreuve de l'eau bouillante et du fer chaud; il a été recommandé également aux évêques et aux clercs de ne pas prononcer de sentences d'excommunication à la légère. Enfin on s'est préoccupé aussi de corriger les mœurs sacerdotales : Innocent III condamne chez le clergé non seulement l'incontinence, mais aussi l'ébriété et la saleté; de même il interdit aux clercs d'exiger de l'argent pour les mariages, les baptêmes, les enterrements.

Toutes ces dispositions indiquent dans quel sens

Innocent III a exercé son autorité apostolique. Elles ne font que compléter par des précisions nouvelles l'œuvre des conciles du XIe siècle dont on peut suivre la trace ininterrompue à travers les décisions des grandes assemblées convoquées par les sucesseurs de Grégoire VII. La réforme de l'Eglise est, avec la croisade, la préoccupation dominante du Saint-Siège, et c'est vers elle que, au début du XIe, siècle, converge la centralisation ecclésiastique. Peut-être toutefois a-t-elle revêtu, au temps d'Innocent III, un caractère excessif qu'elle n'avait pas à l'origine, en amoindrissant singulièrement les pouvoirs locaux qui ont perdu toute initiative.

II. — L'évêché et ses dépendances

Au-dessous du pape, le pouvoir essentiel dans l'Eglise est celui de l'évêque. Les rouages intermédiaires ont, au XIIe siècle, beaucoup perdu de leur importance. Patriarches et primats ne sont que des survivances attardées d'un autre âge. Les métropolitains eux-mêmes ont dû remettre à Rome une bonne partie de leurs prérogatives traditionnelles. Avant la réforme grégorienne, ils confirmaient les évêques de leur province, les surveillaient et, au besoin, condamnaient ceux d'entre eux qui ne remplissaient pas leurs devoirs, présidaient les synodes de leur ressort. Dans la plupart des cas, les légats pontificaux ont hérité de ces diverses attributions et les métropolitains n'ont conservé que des privilèges honorifiques, comme celui de porter le *pallium*.

En revanche, l'évêque n'a rien abandonné de ses droits et il reste le chef incontesté de son diocèse. Comme le pape, il a conquis sa pleine indépendance

à l'égard des laïques. Avant Grégoire VII, il était élu par le clergé et le peuple, confirmé par le roi ou le seigneur, consacré par le métropolitain. Ces diverses phases de l'élection se sont transformées à la suite de la réforme, en se mettant en harmonie avec la législation qui avait prévalu pour le siège apostolique.

Tout d'abord l'élément laïque a été évincé de l'élection qui est passée aux mains des chanoines. Dans son *Decretum*, Gratien a inséré la formule *clero et populo eligente*, mais il indique clairement que seuls les clercs désignent le nouvel évêque. Le « peuple » cesse de paraître à l'assemblée électorale et cet usage qui, au temps d'Alexandre III, constitue encore l'exception, se généralise au début du XIIIe siècle, au point de devenir une véritable loi de l'Eglise. D'ailleurs, à cette date, même parmi les clercs, seuls les chanoines élisent; les autres se contentent d'un simple assentiment; on oppose l'*electio canonicorum* au *consilium clericorum*. Cette évolution, qui dérive de celle que le décret de Nicolas II avait engendrée pour le Saint-Siège, est solennellement consacrée par un décret du concile de Latran, en 1215. Elle provoqua d'ailleurs certaines résistances, notamment de la part des abbés qui se trouvaient ainsi exclus de l'élection.

Le second acte, la confirmation royale et seigneuriale, se modifie également dans la première moitié du XIIe siècle. Le concordat de Worms et les concordats analogues qui ont régi les rapports des deux pouvoirs en France et en Angleterre supposent que les biens ecclésiastiques, autrefois considérés comme alleux, sont maintenant des fiefs abandonnés à l'évêque devenu le vassal du roi. Aussi le roi confère-t-il l'investiture au temporel et cela, au moins en France, après la consécration. Son intervention se trouve

ainsi confinée dans des limites très strictes que la papauté essaiera parfois de resserrer encore. En Allemagne, à la faveur de la lutte entre Philippe de Souabe et Othon de Brunswick, le Saint-Siège cherchera à s'immiscer dans les élections auxquelles le roi ne prend plus guère part et, pendant le grand interrègne qui suit la mort de Conrad IV (1254-1273), il achèvera de réduire à néant le rôle du souverain. Au contraire, dans certains pays, dans l'Italie du Sud et en Espagne par exemple, le roi continue à nommer les évêques, mais ce sont là des exceptions. En règle générale, la désignation directe de l'évêque par le roi a été remplacée par une simple investiture au temporel.

Enfin la consécration par le métropolitain n'a pas toujours subsisté. Depuis le pontificat de Grégoire VII, les évêques ont souvent reçu leur dignité des mains du pape ou d'un de ses légats. Le Saint-Siège en a profité pour s'ériger en juge des élections contestée, pour accorder des dispenses, parfois même pour se substituer aux électeurs. Au XIVe siècle, il nommera un grand nombre d'évêques, en même temps qu'il disposera, à l'intérieur des diocèses, de bien des charges ecclésiastiques. Il en est fatalement résulté, à certains moments, de véhémentes protestations, mais, si l'évêque a perdu par là une part de son autorité, il n'en a pas moins gardé — et c'est la grande conséquence de la querelle des investitures —, l'indépendance qu'il avait, avec l'appui de Rome, conquise à l'égard du pouvoir temporel.

Son gouvernement s'est également organisé à l'image du gouvernement apostolique et les chanoines jouent auprès de lui le même rôle que les cardinaux auprès du pape.

Nommés le plus souvent par l'évêque, rarement

élus, recrutés en général dans l'aristocratie, les chanoines sont astreints à un certain nombre d'obligations en tête desquelles il faut noter le service religieux de la cathédrale pour lequel ils se font remplacer par des vicaires ou chapelains. Certains d'entre eux exercent une fonction particulière, comme le doyen, chargé de maintenir la discipline et de présider les offices du chœur ou les séances capitulaires, le chantre ou préchantre qui règle le chant, l'écolâtre qui dirige les écoles et corrige les livres du chapitre, le chancelier qui a la garde du sceau, le trésorier appelé chambrier dans certaines églises. Dans l'ensemble, ils forment le conseil de l'évêque et prennent leurs fonctions très au sérieux, au point de former parfois une opposition gênante. L'évêque dut chercher à se passer d'eux et il essaya de gouverner avec d'autres auxiliaires, les *officiales*, qu'il nommait et révoquait à sa guise, et dont les pouvoirs expiraient à chaque vacance épiscopale.

L'official, dont l'origine remonte aux environs de 1180, a pour fonction principale de juger les affaires ecclésiastiques. Il siège avec des assesseurs et préside le tribunal de l'évêque. Ce tribunal qui groupe tout un personnel de procureurs, d'avocats, de notaires, prend au XIIIe siècle un large développement qu'il cherche à accroître encore davantage. De là avec la société laïque de violents conflits qui furent particulièrement aigus en Angleterre et aussi en France où les seigneurs s'engagèrent, en 1246, à lutter contre ceux qui porteraient leurs causes devant les officialités.

Telle est dans ses grandes lignes l'organisation administrative du diocèse. Il est sectionné en archidiaconés qui eux-mêmes se subdivisent en doyennés. Le doyen est un curé qui a reçu de l'évêque la mission

de transmettre ses ordres à un certain nombre d'autres curés qu'il surveille et qu'il réunit de temps en temps en un *synodus decanalis*, véritable chapitre rural. Toutefois le doyenné n'existe pas partout et certaines paroisses relèvent directement de l'évêque.

La paroisse est, à l'intérieur du diocèse, la cellule essentielle, mais elle ne revêt pas toujours la même forme. Il y a lieu de distinguer les paroisses urbaines et les paroisses rurales. Les premières ne sont pas antérieures au IXe siècle. A l'origine, il n'y avait pas dans la ville d'autre église paroissiale que la cathédrale. Peu à peu, grâce à de pieuses libéralités, d'autres lieux de culte se sont créés : ce sont les collégiales, desservies elles aussi par des chanoines. Parfois des abbayes, comme Sainte-Geneviève à Paris, Saint-Martin à Tours, Saint-Hilaire à Poitiers, se sont sécularisées et transformées en collégiales. Les paroisses urbaines peuvent enfin dériver d'églises de faubourg qui ont été englobées dans l'agglomération ou encore avoir été édifiées pour répondre à des besoins nouveaux, lorsque la cité s'est accrue. Leur curé est désigné par l'évêque, avec, dans les communes, intervention de la municipalité.

Les paroisses rurales se sont constituées beaucoup plus tôt. Ce sont primitivement des églises privées, élevées par l'aristocratie foncière sur le territoire de la villa au lendemain des invasions, dans les mêmes conditions que le four, le moulin ou le pressoir. Les propriétaires ruraux ont ménagé au curé qui les desservait les moyens de vivre en lui assurant la possession d'un certain nombre de menses, mais, en échange, ils ont émis la prétention de le choisir ou tout au moins de le présenter, si bien que l'évêque a dû se contenter de conférer l'institution canonique. Ce système a eu, à l'époque féodale, les plus fâcheux

inconvénients : le droit de nommer le curé a été donné en bénéfice, aussi bien que le droit de percevoir les redevances sur le four ou le moulin seigneurial, et ainsi l'église est devenue un fief sur lequel le droit de l'évêque est tout à fait limité. Aussi la querelle des investitures s'est-elle étendue des évêchés aux paroisses rurales. Elle a eu d'ailleurs les plus heureux résultats : les laïques ont restitué les églises qu'ils avaient usurpées et, au lieu du *dominium* qu'ils exerçaient précédemment, ils n'ont conservé qu'un simple *jus patronatus* qui ne les autorise nullement à se mêler des affaires ecclésiastiques, mais leur laisse tout au plus la latitude de présenter le curé à l'agrément de l'évêque. De plus, à côté des paroisses provenant des églises privées, on en voit se fonder d'autres dans des villages qui n'en possédaient pas encore et sur celles-ci l'évêque a le droit de nomination, à moins que ce ne soit le chapitre ou un de ses dignitaires qui l'ait obtenu.

Le curé doit offrir certaines garanties d'âge et de science qui lui sont nécessaires pour l'administration de la paroisse. Il est en effet préposé à la célébration des offices, à la distribution des sacrements, à la prédication. L'exercice de ces fonctions entraîne parfois des difficultés avec le monastère voisin à qui il arrive de revendiquer la *cura animarum*. En outre, le curé doit maintenir l'ordre dans l'église et la paroisse : il a, de ce fait, certaines attributions de justice et de police. Il ne jouit pas d'un traitement, mais perçoit les revenus de la mense ecclésiastique attachée à chaque église et qui comprend des prés, des terres, des vignes; il touche aussi un casuel et enfin, pour subvenir à son entretien, on a institué la dîme qui souvent a été inféodée et que les laïques ont difficilement restituée après la querelle des investitures.

Bien que la paroisse ait sa vie propre, elle reste toujours en relations avec le diocèse; l'évêque peut la visiter et, en ce cas, elle doit le loger avec sa suite; d'autre part, le curé est tenu de se rendre chaque année au synode convoqué par l'évêque et de lui verser, à cette occasion, une redevance. Ce contact permanent a favorisé la diffusion de la réforme grégorienne qui a tout d'abord atteint les évêchés, mais s'est ensuite étendue aux chapitres et aux paroisses.

Dès la fin du XIe siècle, en effet, la réforme s'introduit dans les chapitres dont beaucoup adoptent une règle spéciale, placée sous le patronage de saint Augustin. Celle-ci les astreint à la pauvreté individuelle et à l'obéissance rigoureuse au chef de la communauté. En somme, elle régularise le clergé séculier, tout en lui permettant de s'acquitter des fonctions inhérentes à son état. Au début, chaque groupe garde son indépendance, mais bientôt des liens vont s'établir entre quelques-uns d'entre eux : l'abbaye de Saint-Victor de Paris, fondée en 1113, celle d'Arrouez, celle d'Halberstadt en Allemagne devinrent autant de centres de petites congrégations, puis il se créa un véritable ordre de chanoines, celui de Prémontré dont le fondateur est un seigneur du duché de Clèves, saint Norbert. De nombreux chapitres réguliers demandèrent à être affiliés à Prémontré où l'on avait adopté la règle de saint Augustin. L'ordre, confirmé par Honorius II, eut des ramifications non seulement en France, mais en Allemagne, en Angleterre, en Espagne et en Portugal. Au début du XIIIe siècle, Prémontré comptait deux cents maisons.

Cette congrégation a rendu un immense service en créant, au sein de l'Eglise séculière, de nombreux foyers de vie religieuse d'où la réforme rayonna un

peu partout. Toutefois elle n'est pas seule à accomplir cette œuvre d'évangélisation et de diffusion de la morale chrétienne à laquelle le développement du monachisme, sous des formes nouvelles, a donné une impulsion particulièrement intense.

III. — L'Eglise régulière.
Citeaux; les ordres mendiants.

Le mouvement monastique a précédé la réforme grégorienne. Il s'est concentré, aux xe et xie siècles, autour de la puissante congrégation clunisienne qui a rendu d'immenses services à l'Eglise et à la civilisation, mais dont la décadence commence avec le xiie siècle. D'autres ordres apparaissent alors, animés d'un idéal un peu différent, et parmi eux le plus illustre est celui de Citeaux.

Le fondateur de Citeaux est un gentilhomme champenois, Robert, qui, tourmenté d'un désir de perfection évangélique, se retire en 1075 avec quelques compagnons à Molesme, dans une vallée sauvage de la Côte-d'Or, afin d'y pratiquer dans toute leur rigueur les observances bénédictines. Quelques années plus tard, le 21 mars 1098, il fonde une nouvelle solitude à Citeaux. En 1119, Calixte II approuve la règle qui régit les deux communautés et qui peut ainsi se résumer : pauvreté et mortification. Les abbayes cisterciennes seront fondées loin des villes, de préférence au milieu des forêts que les moines devront défricher; la nourriture se composera uniquement de légumes et d'eau, le vêtement d'une tunique flottante surmontée par un capuchon; les moines coucheront tout habillés dans un dortoir commun, sur une paillasse munie d'un oreiller également en

paille. Tout travail intellectuel est banni; il est remplacé par la récitation de l'office qui, à elle seule, prend six heures, la lecture de la Bible ou des Pères et les travaux de la terre. L'administration du monastère est confiée à des frères convers qui ne pourront jamais devenir moines.

Le mouvement cistercien est donc très différent du mouvement clunisien. Citeaux est le refuge des âmes dégoûtées du siècle qui veulent vivre dans la méditation exclusive des choses divines. La fin de la période grégorienne a vu naître d'autres institutions du même genre, comme Grandmont en Limousin, comme la Chartreuse, fondée en 1084 par saint Bruno, comme, en Poitou, Fontevrault où Robert d'Arbrissel établit un monastère de femmes, mais toutes ces solitudes restent isolées les unes des autres. Citeaux, au contraire, constitue un ordre avec ses quatre filiales de La Ferté, de Pontigny, de Clairvaux et de Morimond, fondées de 1113 à 1115, qui créèrent à leur tour d'autres filiales étroitement subordonnées à chacune d'elles. Il y aura ainsi, à la fin du XIIe siècle, cinq cent vingt-neuf abbayes cisterciennes, répandues à travers toute l'Europe.

Une bonne partie du prestige dont a joui l'ordre créé par Robert de Molesme est due à saint Bernard.

Né en 1090 à Fontaine-lès-Dijon, Bernard, qui appartenait à une vieille famille bourguignonne, fut un instant sollicité par le siècle auquel il renonce délibérément en 1112. Il entre alors à Citeaux, puis, en 1114, fonde Clairvaux dont il devient abbé. Là il vit dans une modeste cellule, installée sous la toiture, dans des conditions qui défient l'imagination, s'impose de telles mortifications qu'il tombe malade, professe pour la richesse le plus dédaigneux mépris et veille avec une énergie farouche à ce que la moin-

dre somme d'argent ne pénètre pas dans le monastère confié à ses soins. Bientôt il acquiert une grande renommée de sainteté qui rejaillit sur Clairvaux et ses filiales. On accourt en foule pour s'associer à ses mortifications et plus le succès s'affirme, plus l'abbé se dépense en ascétique sévérité dans l'application de la règle. Jamais la vie cénobitique, où le moine s'abîme dans la contemplation de Dieu, ne connut, en Occident, pareil triomphe. Les macérations du corps font jaillir les visions de l'âme. Saint Bernard est un mystique qui se garde avec horreur des subtilités de la dialectique; il n'a d'autre nourriture intellectuelle que l'Ecriture et les Pères, où il puise la force nécessaire pour s'élever lui-même et pour élever les autres vers Dieu, son seul but et sa seule fin.

Ce moine, qui ne vit que d'amour de Dieu, répand l'esprit monastique parmi la société qui l'entoure. Il exerce sur son siècle une action prodigieuse. Il cherche d'abord à purifier l'épiscopat qu'il invite à se pénétrer de littérature sacrée et à s'imprégner d'humilité, de chasteté, de charité. Il veut que l'évêque, dépouillé de tout orgueil et de toute ambition temporelle, se donne tout entier aux fidèles dont il a la charge, qu'il s'oublie sans cesse lui-même pour se dévouer aux autres, afin que son exemple entraîne le clergé tout entier. Et il ne se contente pas d'impérieuses exhortations. Il prône l'introduction dans l'Eglise séculière des pratiques de la vie monastique; il est l'apôtre décidé et convaincu de la régularisation des chapitres. Il a ainsi contribué à réformer l'Eglise dans tous ses membres et même dans son chef. Tandis qu'il agit sur les moines, les clercs, les évêques, il n'hésite pas à s'adresser au pape lui-même. Son *De consideratione*, dédié au pape Eugène III qui

avait été autrefois à Clairvaux, définit quels sont les objets de la « considération » d'un pape et le premier de tous, c'est lui-même. Saint Bernard ne ménage pas au pasteur universel les leçons d'humilité et au moment où, sous la pression des faits, l'administration pontificale pousse ses racines sur terre, il ne craint pas de rappeler à son disciple le caractère surnaturel de sa dignité qui, loin d'être un domaine à exploiter, doit étendre sa sollicitude sur tous ceux qui font partie de l'Eglise, selon la formule restée célèbre : *Praesis ut prosis, non ut imperes.*

L'action de saint Bernard englobe aussi la société laïque et son effort de régénération morale s'étend à tous, grands et petits, seigneurs et paysans, rois et sujets. A tous il prêche la même doctrine, fondée sur la charité et sur la justice. Apôtre de cette doctrine, il n'hésite pas à intervenir en faveur des humbles trop souvent opprimés ni à condamner les exactions abusives des barons cupides et hautains. Avec son ardeur généreuse et passionnée, il entreprend de moraliser la féodalité et de développer en elle des instincts meilleurs. Sa correspondance avec Thibaud de Champagne est une pressante invitation à l'aumône, à la visite des hôpitaux, au dévouement sous toutes ses formes et envers tous. Saint Bernard lutte aussi contre les tares du siècle, notamment contre le luxe; il a tracé de saisissants portraits des grandes coquettes du XIIe siècle « parées et ornées à la manière d'un temple, laissant traîner après elles une queue d'étoffe précieuse qui soulève sous leurs pas des nuages de poussière. » Il combat d'ailleurs tout aussi âprement les vices du paysan qu'il met en garde contre l'avarice.

Ainsi, grâce à saint Bernard, le monachisme revêt une valeur sociale et l'esprit cistercien déborde par

delà les limites du cloître. La transformation de la société féodale qui devient moins dure, moins brutale, plus respectueuse de ceux qui peinent et qui souffrent, est due en partie à Cîteaux qui a contribué à assainir et à purifier la chrétienté que les papes avaient arrachée à l'emprise des princes séculiers.

Cette action, due à l'initiative personnelle de saint Bernard beaucoup plus qu'à la règle cistercienne qui ne la prévoyait en aucune façon, apparaît à la fin du XIIe siècle comme de plus en plus nécessaire. Des besoins nouveaux se font jour dans l'Eglise ; il devient urgent de satisfaire aux multiples exigences de la vie chrétienne et aussi de lutter par la prédication contre l'hérésie naissante. Le clergé séculier ne peut suffire à ces tâches multiples ; il lui faut le concours des moines qui vont être ainsi amenés à sortir des cloîtres, où ils travaillaient exclusivement à leur sanctification personnelle, pour évangéliser les foules. A la conception clunisienne et cistercienne va succéder, au XIIIe siècle, celle des ordres mendiants, Dominicains et Franciscains, qui assumeront une mission sociale et qui, pour s'y consacrer, se libèreront de tout souci matériel, en vivant des aumônes des fidèles.

Saint Dominique est né à Calarueja, au royaume de Léon, vers 1170. Il appartenait à une famille de vieille noblesse. Après de bonnes études à Valencia, il est ordonné prêtre en 1194 et devient chanoine d'Osma. En 1204, il accompagne à Rome son ami, l'évêque Didace, et reçoit d'Innocent III la mission de prêcher en Languedoc où l'hérésie albigeoise, par son prodigieux développement, avait créé une situation critique pour l'Eglise. Saint Dominique obéit aussitôt à l'injonction pontificale. Très vite, il se rend compte que les moines cisterciens, préposés avant lui à la

défense de la foi, avaient échoué en raison de leur luxe excessif et de la multiplicité des manifestations extérieures. Il adopte une méthode plus conforme à l'esprit chrétien, voyage à pied, porte un cilice, évite d'avoir sur lui la moindre somme d'argent et attend sa nourriture de la seule charité des fidèles. En même temps, il en impose par son inépuisable bonté, par son exquise simplicité, par la constante égalité de son humeur et aussi par la flamme lumineuse qui s'échappe de ses yeux comme par l'éloquence conquérante qui jaillit de ses lèvres. Sans affectation aucune, avec une sûreté convaincue, il répond aux objections des hérétiques, engage avec eux des joutes oratoires au cours desquelles il se montre aussi averti des problèmes dogmatiques que charitablement mesuré dans la discussion. S'il se heurte à bien des difficultés qu'il n'avait pas toutes prévues, il ne désespère jamais de l'avenir et de Fanjeaux, où il fixe sa résidence, poursuit son œuvre d'apostolat.

En 1208, le meurtre du légat Pierre de Castelnau déchaîne la croisade des Albigeois. La controverse passe au second plan. Saint Dominique se préoccupe alors de consolider les résultats qu'il a obtenus. Il fonde pour les femmes le monastère de Prouille, qu'une bulle d'Innocent III (8 octobre 1215) place sous la protection du Saint-Siège, et groupe dans l'ordre des Frères Prêcheurs ses compagnons d'apostolat.

C'est en 1215 qu'avec l'aide de l'évêque de Toulouse, Foulque, qui l'a nommé curé de Fanjeaux, il fixe dans sa paroisse, d'où ils se transportent bientôt à Toulouse même, les premiers moines prêcheurs auxquels il donne mission de combattre pour le triomphe de l'orthodoxie et de la morale chrétienne. Ils n'étaient

alors qu'une douzaine, mais Dominique rêvait déjà d'étendre à l'Eglise entière les méthodes d'apostolat qu'il avait inaugurées en Languedoc. Or, au moment où il jetait, en la limitant au diocèse de Toulouse, les bases de l'institution des Prêcheurs, Innocent III réunissait au Latran un concile auquel il assignait comme but la réforme de l'Eglise et l'anéantissement de l'hérésie. Dominique n'hésite pas à se rendre à Rome, accompagné de Foulque; il expose son plan au pontife qui lui ménage l'accueil le plus chaleureux et promulgue un décret sur la prédication par lequel il généralise les méthodes dominicaines, en recommandant aux évêques de s'adjoindre, pour répandre la parole de Dieu, « des hommes aptes à remplir fructueusement l'office de la prédication ». Toutefois le pape est effrayé à la pensée de créer un ordre nouveau. Il hésite à ratifier certaines dispositions du projet mis en avant par saint Dominique, notamment celle qui étendait l'action des prédicateurs à l'Eglise universelle, sans tenir compte des circonscriptions diocésaines. Malgré son insistance, l'apôtre du Languedoc ne peut sur ce point rallier Innocent III à ses vues. A son retour, il doit se contenter d'adopter la règle de Prémontré, mais, lors d'un nouveau voyage à Rome, en 1216, il obtient d'Honorius III des bulles dont l'interprétation fixa la véritable signification et qui fondaient en somme l'ordre des Frères Prêcheurs.

Dès lors, tout en poursuivant son effort de prédication, saint Dominique consacre son activité à répandre et à organiser l'institut qu'il venait de mettre au monde.

Le 15 août 1217, il réunit ses frères et leur expose son intention de les disperser en leur donnant comme champ d'action la chrétienté tout entière. Lui-même part pour Rome où il s'installe dès le mois de

décembre 1217, mais, pendant les années qui suivent, il est perpétuellement en voyage, afin de visiter les différentes maisons. Celles-ci se créent tout d'abord dans les villes où existaient des universités, notamment à Bologne et à Paris, où les étudiants fournissent de nombreuses recrues, puis des couvents surgissent un peu partout, aussi bien en Allemagne, en Angleterre, en Pologne et en Hongrie qu'en France, en Italie et en Espagne. A la mort de saint Dominique (6 août 1221), l'ordre comptera plus de soixante maisons, abritant environ cinq cents religieux et cent religieuses.

La règle dominicaine a été définie dans les chapitres généraux qui se sont réunis à Bologne en 1220 et 1221. Elle fixe les obligations du frère prêcheur qui est à la fois chanoine, moine, apôtre. Chanoine, il récite les heures et assiste à la messe conventuelle. Moine, il prononce les vœux d'obéissance, de chasteté et de pauvreté, s'engage à vivre de l'aumône, l'ordre n'ayant ni terres ni revenus fixes. Apôtre, il s'adonne à l'étude, puis, quand il a acquis un solide bagage intellectuel, il s'en va prêcher, accompagné d'un de ses frères, en ayant soin de se mettre au service de l'évêque diocésain envers lequel la plus grande déférence lui est recommandée. Toutefois les dominicains ne seront pas toujours bien accueillis du clergé séculier qui leur reprochera d'empiéter sur ses attributions et, pour vaincre les résistances qui se produiront un peu partout, Martin IV leur permettra de confesser et de prêcher sans la permission de l'ordinaire.

L'organisation de l'ordre dominicain prévoit une forte centralisation. A la tête, se trouve un maître général qui réside à Rome et auquel tout religieux doit l'obéissance la plus complète. Ce *magister generalis*

est élu par un chapitre général qui réunit les provinciaux et un délégué par province. Dès 1221, les différentes maisons ont été groupées en huit provinces dont le chiffre sera élevé à douze en 1224. Chacune d'elles est dirigée par le *prior provincialis*, élu pour quatre ans, et chaque couvent est gouverné par un prieur.

L'ordre dominicain englobe aussi les femmes. Après Prouille, des communautés religieuses se sont fondées à Rome, à Madrid et à Bologne. Saint Dominique a lui-même dicté leur règle qui comporte la clôture, des exercices spirituels et le travail manuel. Enfin, à côté de l'ordre proprement dit, apparaît un tiers-ordre groupant des laïques qui s'unissent aux prières et à l'action des religieux.

Les Dominicains ont exercé une très grande influence au XIIIe siècle par la prédication et aussi par l'enseignement. Ils ont pénétré dans les Universités où les maîtres séculiers ont été obligés de les admettre à côté d'eux et parfois malgré eux. Certains d'entre eux, comme Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin, ont laissé un nom dans la science médiévale. Ils ont joué un rôle moins glorieux dans la répression de l'hérésie et ont pris une part active à l'Inquisition.

Le XIIIe siècle a vu apparaître un autre ordre mendiant né de circonstances différentes : c'est celui qui doit sa fondation à saint François d'Assise.

L'ordre franciscain procède non pas de la lutte contre l'hérésie, mais d'un grand mouvement de charité qui, commencé au XIIe siècle, a pris aux environs de l'an 1200 une magnifique ampleur. Vers cette date, de nombreuses congrégations venaient en aide aux malades, aux captifs, aux orphelins et aux enfants trouvés. En outre, des confréries, que l'on désignait sous le nom de fraternités et où entraient

des hommes et des femmes désireux de rester dans le monde tout en pratiquant la charité, se consacraient au soulagement de la misère sous toutes ses formes physiques et morales. C'est de ces fraternités que va sortir l'ordre de saint François.

Saint François, né à Assise en septembre 1182, est de douze ans plus jeune que saint Dominique. Fils d'un riche marchand, il ne semblait nullement prédestiné à la pénitence ni à l'apostolat. Toute sa jeunesse a été remplie par une existence mondaine et luxueuse au cours de laquelle, écrit son biographe, « il dépassa en coupables vanités les jeunes gens de son âge, les excitant au mal et rivalisant avec eux de folie ». Au milieu de tant d'amusements, il prend part à la guerre entre Pérouse et Assise ou s'en va combattre en Pouille contre les Allemands dans les rangs de l'armée de Gautier de Brienne. Toutefois ses prodigalités n'ont jamais complètement éteint en lui le sens de la charité, et de temps en temps, au cours de sa vie dissipée, il se laisse aller à des accès de piété. En 1204 ou 1205, il tombe gravement malade et fait à cette occasion un retour sur lui-même. Bientôt, rependant et écœuré, il donne aux pauvres tout ce qu'il possède pour mendier lui-même et, en fait de vêtement, ne conserve sur sa chair nue qu'un rude cilice. La résistance de sa famille ne peut vaincre l'appel de Dieu. François a entendu la parole du Seigneur : « Ne prenez ni or ni argent ni aucune monnaie dans vos ceintures, ni sac pour la route, ni deux tuniques, ni chaussures, ni bâton ». Avec quelques disciples que lui attire sa réputation naissante de sainteté, il évangélise le pays d'Assise et réussit à organiser de véritables missions, prêchant par la parole et par l'exemple la pénitence et l'esprit de pauvreté. En 1210, il se rend à Rome, expose à

Innocent III son idéal évangélique, mais ne sollicite du pape, pour lui et ses compagnons, d'autre faveur que celle de vivre dans le dénuement et de propager parmi les foules les lois du Christ.

Innocent III ne pouvait qu'acquiescer à un tel programme. Dès lors, les missions franciscaines se multiplient et s'amplifient tout à la fois. On projette même de convertir l'Islam. Saint François se rend en Syrie et au Maroc. Il en revient meurtri par un échec. Dès lors il s'attache à l'Occident, plus spécialement à l'Italie centrale où il suscite de nombreux adeptes.

En même temps, il cherche à organiser ses compagnons de pénitence et d'apostolat. A l'origine, l'ordre franciscain n'a été qu'une vaste fraternité, unissant les éléments les plus divers, hommes et femmes, célibataires et gens mariés, tous « frères mineurs ». Il parut nécessaire de régulariser ce mouvement sans cohésion et sans unité. Ce fut l'œuvre du cardinal Hugolin autant que de saint François. En 1219, pendant le voyage de saint François en Orient, Hugolin partagea les frères en trois ordres distincts, l'un pour les frères proprement dits, un autre pour les gens mariés, le tiers-ordre, un troisième, celui des Clarisses, dirigé par sainte Claire d'Assise et spécialement destiné aux femmes qui avaient fait vœu de chasteté. Lorsqu'il revint, saint François manifesta quelque étonnement de cette orientation qui n'était pas en parfaite harmonie avec son idéal, mais Hugolin persévéra dans la réalisation de son plan et plusieurs bulles achevèrent de transformer la fraternité primitive en un ordre où l'on ne pouvait entrer qu'après un noviciat d'un an.

Par respect pour l'autorité pontificale, saint François finit par s'incliner, mais il résigna, le 29 septembre 1220, sa charge de chef et directeur des mineurs.

Il s'intéressa pourtant à la rédaction de la règle et ce fut l'occasion de nouvelles difficultés avec Hugolin qui ne partageait pas toutes ses idées. Saint François voulait notamment proscrire la science, de crainte qu'elle n'engendrât chez les frères des sentiments d'orgueil, ce que Hugolin trouvait exagéré. Il dut consentir quelques concessions et, après de laborieuses négociations, la règle des Frères Mineurs fut approuvée par Honorius III, le 29 novembre 1223.

On y découvre un bon nombre d'idées chères à saint François : stricte obligation de la chasteté, de la pauvreté et de l'obéissance, pratique de la charité et de l'assistance mutuelle poussée jusqu'aux plus extrêmes limites, défense d'accepter de l'argent et de posséder quoi que ce soit, nécessité de travailler et de mendier, mais le grand ascète l'eût souhaitée beaucoup plus austère encore et il eût voulu notamment y introduire une disposition aux termes de laquelle les frères auraient pu passer outre à la volonté des dirigeants de l'ordre, si ceux-ci ne rendaient pas l'observance suffisamment rigoureuse. La règle de 1223 lui parut modifier trop profondément la physionomie de l'ancienne fraternité qui devenait un ordre organisé en maisons, en chapitres, réunissant tous les trois ans les provinciaux et les custodes. A une émulation ardente et spontanée vers l'idéal évangélique succédaient maintenant des pratiques de mortification sagement réglementées. Saint François considéra dès lors que son œuvre était terminée. Il se retira dans la solitude où il s'infligea les plus extraordinaires pénitences et ne communiqua avec ses frères que pour les inciter à pratiquer la pauvreté qu'il leur prêchait davantage encore par son exemple. Cette vie cénobitique s'illustre de toutes sortes d'anecdotes touchantes qui font ressortir l'in-

comparable charité et l'humilité inouïe de saint François. Sans cesse sollicité par la méditation des souffrances du Christ sur le Calvaire, il eut pour préoccupation essentielle de reproduire en lui l'idéal divin. La réalité de ses stigmates, c'est-à-dire d'excroissances charnues en forme de clous, ne saurait être contestée et ce qui est non moins certain, c'est que le saint, épuisé et malade, passa les dernières années de sa vie dans une cabane faite de branches et de boue, se contentant d'une nourriture plus que frugale, torturé par la crainte d'employer à un mauvais usage ce que lui avait rapporté sa mendicité.

Saint François d'Assise mourut le 4 octobre 1226. Son ordre connut, comme l'ordre dominicain, un développement rapide (il comptait en 1264 huit mille maisons avec deux cent mille religieux), mais il fut très vite éprouvé par des divisions intestines, résultant d'interprétations différentes de la règle. Antoine de Padoue et Césaire de Spire protestèrent contre les adoucissements apportés par Elie de Cortone qui avait assumé la tâche de diriger les Frères mineurs et ils réussirent à le faire déposer, mais cette déposition ne fut pas unanimement acceptée et l'ordre se trouva coupé en deux. Saint Bonaventure parviendra à en restaurer l'unité et le pape Célestin V aura, en 1294, une idée de génie, en rattachant les partisans de l'austérité aux ermites célestins qu'il avait créés.

Malgré cette crise intérieure, les disciples de saint François ont exercé une puissante action. Contrairement au vœu de leur fondateur, ils ont largement collaboré au mouvement intellectuel, fréquenté les universités de Bologne, de Paris, d'Oxford, et le nom de saint Bonaventure figure sur la liste des docteurs de l'Eglise en face de celui de saint Thomas d'Aquin. D'autre part, les Frères mineurs ont propagé autour

d'eux l'esprit de charité et d'entr'aide fraternelle, en même temps qu'ils ont agi sur les foules et développé chez elles le culte de la souffrance, né du désir de communier pleinement à la Passion du Sauveur.

Dominicains et Franciscains ont ainsi, avec un tempérament différent et des préoccupations diverses, contribué à la rénovation de la vie religieuse, et leur rôle dans l'Eglise a été décisif. Auxiliaires dévoués du Saint-Siège, dont ils ont accepté et recherché les directions, ils ont évangélisé la chrétienté organisée par les papes du XIe au XIIIe siècle et atteint la société laïque sur laquelle ils ont exercé une action incontestable.

Ainsi l'Eglise régulière, comme l'Eglise séculière, se groupe autour de la papauté, devenue vraiment la mère de toutes les églises, en même temps qu'elle cherche à être aussi la mère de toutes les nations. Le pouvoir de lier et de délier, d'après les *Dictatus papae*, s'étend aux laïques comme aux ecclésiastiques, aux rois comme aux évêques, mais le développement de l'absolutisme monarchique entravera, au moins dans certains pays, l'effort du Saint-Siège pour diriger la chrétienté.

IV. — Les hérésies et l'Inquisition.

Si l'opposition politique des Etats a été le principal obstacle à la réalisation totale de la chrétienté romaine, l'opposition religieuse, qui menaçait de briser l'unité de la foi, a suscité chez les papes du XIIIe siècle des inquiétudes très vives qui les ont conduits à user de moyens de répression peu en harmonie avec les tendances pacifiques de leur gouvernement.

Les hérésies ont été nombreuses au XIIe siècle,

mais la plupart n'ont réuni qu'un petit nombre de sectateurs : telle celle de Pierre de Bruys qui périt à Saint-Gilles en 1137, après avoir pendant vingt ans multiplié les attaques contre l'Eucharistie, le sacrifice de la messe et le culte de la croix; telle celle d'Arnaud de Brescia, qui, comme on l'a déjà vu, a pris très vite un caractère politique, ou encore au début du XIIIe siècle, celle d'Amauri de Bène qui professait des théories quelque peu panthéistiques.

Pierre Valdo a réuni de plus nombreux adeptes. C'était un marchand de Lyon qui, épris d'un idéal de pénitence, abandonna ses biens en 1173 et chercha à mener la vie évangélique. Il recruta des disciples dans la France du Sud-Est et en Lombardie, mais, dès 1184, l'excommunication était lancée par le pape Lucius III. Les motifs de la condamnation sont d'ordre divers : les Vaudois repoussaient la propriété et le travail; il semble toutefois que ce qui a attiré sur eux les foudres de l'anathème, c'est plutôt leur négation de la transsubstantiation et du purgatoire.

La seule hérésie qui ait été vraiment redoutable est celle des Cathares. D'origine orientale, le catharisme avait été répandu, dès le XIe siècle, par des marchands dans tout le bassin de la Méditerranée, d'où il avait gagné la plupart des pays de l'Europe, mais il ne s'implanta solidement que dans l'Italie septentrionale et le Midi de la France. Le principe fondamental sur lequel il reposait était le dualisme qui mettait aux prises un Dieu bon, créateur de tout ce qui est esprit, et un Dieu mauvais, auteur de la matière et des corps. En vertu de cette doctrine, tout contact avec la chair était pernicieux; il fallait viser à s'affranchir par la mort de cette chair de péché et travailler à la détruire, en s'abstenant de

transmettre la vie. Le catharisme aboutissait logiquement à l'apologie du suicide et à la condamnation du mariage qui n'était pour lui qu'une forme de débauche. Sans doute, il atténuait la rigueur de cette singulière théorie en réservant son application pour les « parfaits » et en instituant à l'usage des autres une sorte de sacrement, le *consolamentum* qui, en cas de maladie grave, ouvrait les portes du salut à ceux qui avaient consommé l'œuvre de chair sous une forme quelconque, mais il n'en était pas moins antisocial au premier chef en même temps que, par le *consolamentum*, il favorisait l'immoralité.

Il ne semble pas que cet aspect de l'hérésie ait particulièrement frappé les contemporains. Ce qui attira l'attention sur les Cathares, ce furent les violences auxquelles ils se livrèrent dans le midi de la France. On les voit en effet saccager les églises, mutiler ou jeter en prison les évêques, parodier les offices, faire manger leurs chevaux sur les autels. Toutefois ces attentats contre les sanctuaires et les personnes n'auraient pas suffi à déchaîner la terrible répression qui va se faire jour au début du XIIe siècle, car ils ne leur sont pas spéciaux et, pour des raisons futiles, des manifestations anticléricales du même ordre se sont produites ailleurs, par exemple dans certaines communes du nord de la France. En réalité, ce qui a inquiété le Saint-Siège, c'est le succès même de l'hérésie qu'il a voulu, après l'échec des controverses de saint Dominique, briser par la force en encourageant la croisade et en organisant l'Inquisition.

L'un des plus célèbres inquisiteurs, Bernard Gui, a déclaré que l'Inquisition avait pour but de « rechercher le salut des âmes et la pureté de la foi ». On ne saurait mieux définir l'origine de cette institution tristement célèbre. Avant l'apparition du catharisme, l'Eglise se

considérait déjà comme tenue de protéger ses fidèles contre l'erreur qui pouvait compromettre leur éternité et, malgré la résistance d'un saint Bernard pour qui « la foi doit être persuadée, non imposée», d'un Pierre le Chantre ou d'un Pierre le Vénérable, elle en est venue à cette conception que, si elle ne pouvait faire taire les hérétiques, elle devait, pour sauver les âmes, les retrancher de la société en les livrant au bras séculier, pour qu'ils fussent châtiés par lui. Dès 1184, une ordonnance, publiée au nom du pape et de l'empereur par le concile de Vérone, esquisse cette procédure. Au début du XIIe siècle, plusieurs synodes tenus en Languedoc créent dans chaque paroisse des commissions, composées du curé et de quelques laïques pour dénoncer les hérétiques qui apparaissent comme passibles de la confiscation des biens, de châtiments corporels et même de la mort.

Le pape Grégoire IX, dont tout le pontificat est consacré à la défense de l'orthodoxie, a généralisé ces mesures en publiant, en février 1231, la constitution qui établissait définitivement l'Inquisition. Cette bulle ratifie canoniquement la constitution impériale de 1224 qui est transcrite dans les registres pontificaux. Il est stipulé que les hérétiques seront tout d'abord recherchés et condamnés par l'Eglise, puis remis aux tribunaux séculiers pour recevoir le châtiment qu'ils auront mérité. Il est prévu d'autre part que ceux qui voudront faire pénitence seront emprisonnés perpétuellement, ce qui laisse supposer que ceux qui refuseront seront passibles d'un châtiment pire qui ne saurait être que la mort. D'ailleurs, en février 1231, pour la première fois, on brûle des hérétiques à Rome. Vers la même date, Grégoire IX charge les Dominicains d'Allemagne de procéder conformément à sa constitu-

tion et, dans les années qui suivent, les Frères prêcheurs des différents pays reçoivent des mandats du même genre.

L'application fut très rigoureuse. La procédure inquisitoriale ne comportait aucune garantie pour celui qu'elle atteignait : elle admettait les dénonciations sans communiquer à l'accusé les noms de ceux qui les formulaient, ne reculait pas devant l'emploi de la torture et excluait les avocats. En 1252, par la constitution *Ad extirpanda* et par la bulle *Cum adversus hereticam*, Innocent IV sanctionna de son autorité ces fâcheuses pratiques que, au IXe siècle, son prédécesseur, Nicolas Ier, déclarait, dans sa consultation aux Bulgares, ne pouvoir être admises « ni par la loi divine, ni par la loi humaine ». L'hérétique est devenu un « larron et homicide des âmes, voleur des sacrements de Dieu et de la foi chrétienne » et il doit être traité comme le « larron des choses temporelles ». Aussi, pour « contraindre les hérétiques arrêtés par eux à avouer leurs erreurs et à dénoncer les autres hérétiques qu'ils connaîtraient », les magistrats municipaux sont-ils autorisés par le Saint-Siège à administrer la torture, « en évitant tout risque de mort et de mutilation ». Ces mêmes magistrats devront, en toutes choses, prêter main forte aux inquisiteurs, constituer, dès leur entrée en charge, des commissions chargées d'arrêter les hérétiques, obliger les habitants, sous peine de terribles sanctions, à les dénoncer, présider aux destructions des maisons et aux confiscations de biens. Sans doute, pas plus que dans la constitution de Grégoire IX, il n'est positivement question de l'application de la peine de mort, mais celle-ci est formellement mentionnée dans plusieurs textes sortis de la plume des Inquisiteurs. Saint Thomas d'Aquin lui-même n'hésite pas à affirmer

que, lorsque l'Eglise « rencontre un hérétique obstiné du salut duquel elle désespère », elle doit « pourvoir au salut des autres en le séparant d'elle-même par l'excommunication et en l'abandonnant au tribunal séculier pour être exterminé du monde par la mort ».

Telle est bien en effet la pensée qui a présidé à l'Inquisition. L'Eglise n'a pas su se défendre, sur ce point, contre l'intrusion du droit romain ni faire prévaloir les principes du droit chrétien qui l'avaient amenée à condamner l'esclavage, la guerre et l'absolutisme. Par crainte de voir rompre l'unité de la foi, Grégoire IX a consenti à utiliser des moyens barbares peu en harmonie avec les tendances du gouvernement pontifical.

L'Inquisition atteignit le résultat pour lequel elle avait été instituée. Dès la fin du XIIe siècle, le catharisme a presque complètement disparu, mais, tandis que la chrétienté romaine conserve son unité religieuse, les papes, contrariés par l'opposition absolutiste des princes temporels, n'ont pas réussi à réaliser entièrement leur rêve de suzeraineté sur les Etats qui la composaient.

CHAPITRE V

Les États.

I. — L'Allemagne sous les Hohenstaufen.

L'histoire de l'Allemagne, aux XIIe et XIIIe siècles, se concentre pour une large part autour de la lutte du sacerdoce et de l'empire. Depuis le couronnement d'Othon le Grand (962), la dignité impériale est devenue l'apanage de la royauté germanique et les souverains qui se sont succédé à partir de cette date ont songé avant tout à satisfaire de vastes ambitions extérieures. Reconstituer l'empire dans ses anciennes limites, diriger la chrétienté au temporel et même au spirituel, restaurer le césaropapisme tel qu'il avait existé au temps de Constantin et de Théodose, de Justinien et de Charlemagne, tel a été l'idéal poursuivi par Frédéric Barberousse, par Henri VI, par Frédéric II. Pour le réaliser, ils se sont laissé entraîner à des expéditions lointaines en Italie et en Orient. Le succès n'a pas couronné leur effort gigantesque. Si l'ancien royaume d'Arles reste annexé à la Germanie et fait partie intégrante de l'empire, ni la France, ni l'Angleterre, ni l'Espagne, ni les Deux-Siciles n'ont reconnu la suzeraineté des Hohenstaufen à laquelle se dérobent aussi les petits états groupés

autour du Saint-Siège. Le césaropapisme n'a pu être davantage restauré et sur ses ruines s'est édifiée la chrétienté romaine, fondée sur le pouvoir prééminent de la papauté. Enfin, tandis que les empereurs des XIIe-XIIIe siècles cherchent à faire prévaloir dans le monde leur influence, ils n'ont pas le temps de s'occuper du gouvernement de leur royaume qu'ils ne peuvent dégager du chaos féodal pour y affermir leur autorité, plus que jamais chancelante.

Il n'y a pas lieu de revenir ici sur la politique de ces souverains qui a été analysée plus haut dans ses directives essentielles. Il suffira de retracer, dans ses grandes lignes, l'évolution interne du royaume de Germanie et de caractériser sa physionomie propre, au sein de la chrétienté, de 1150 à 1250.

Malgré les efforts de la dynastie franconienne, la couronne n'est jamais, à la différence de ce qui s'est produit dans la plupart des autres états, devenue héréditaire; elle est restée élective. Henri III lui-même, malgré tout son prestige, a dû, en 1054, faire consacrer par la féodalité le pouvoir de son fils Henri IV et celui-ci, par sa révolte contre l'Eglise aussi bien que par son odieuse tyrannie, a porté un coup terrible à la monarchie. Après sa déposition par Grégoire VII (1076), les princes allemands, réunis à Forchheim, lui ont substitué comme roi Rodolphe de Souabe, en affirmant que c'était l'élection des princes et non la naissance qui donnait droit à la couronne. Cette théorie est encore appliquée à l'avènement de Henri V (1106), et aussi après sa mort sans héritiers directs (23 mai 1125).

A cette date, trois grandes familles princières sont susceptibles de se disputer la royauté, celle des Hohenstaufen ou Gibelins, du nom du château de Weiblingen qui fut leur berceau, celle des Welf ou Guelfes

de Bavière, enfin celle de Saxe dont le chef, Lothaire de Supplinbourg, avait pris position contre Henri V, au cours du conflit de l'empire avec le sacerdoce. Grâce à l'appui des partisans du Saint-Siège, Lothaire l'emporte en 1125, mais à sa mort (20 décembre 1137), la couronne passe à Conrad III de Hohenstaufen qui est élu le 13 mars 1138 et, pendant plus d'un siècle, elle demeure dans la famille, sans jamais être transmise en vertu d'un droit héréditaire. Frédéric II, âgé de cinq ans à la mort de son père Henri VI, est écarté du trône et son oncle, Philippe de Souabe, qui lui est préféré par les partisans de la maison régnante, ne peut triompher de son compétiteur Othon de Brunswick, auquel l'appui d'Innocent III permet d'être un moment roi de Germanie et empereur.

La monarchie allemande est donc restée élective. C'est la grande féodalité ecclésiastique et laïque qui désigne le roi. Au XIII[e] siècle, le nombre des électeurs, jusque-là incertain, s'est fixé ; le pouvoir d'élire appartient aux trois archevêques de Mayence, de Trêves et de Cologne, au comte palatin du Rhin, au duc de Saxe, au margrave de Brandebourg; une septième voix revient tour à tour au duc de Bavière et au duc de Bohême qui l'emporte définitivement en 1275.

Ainsi ni Henri IV, ni Frédéric Barberousse, ni Henri VI n'ont réussi à faire admettre leur théorie de l'absolutisme héréditaire, fondé sur le droit romain et sur le droit divin. Cet échec fut pour eux une cause de faiblesse qui vint s'ajouter à celles qu'engendra leur politique d'aventureuse magnificence. La féodalité, dont ils tiennent leur puissance, a pu, à la faveur de ce régime, consolider et même étendre ses positions, sans qu'ils aient jamais essayé sérieusement de réprimer ou de prévenir ses tentatives.

Les Hohenstaufen n'ont même pas reussi à découvrir toutes les formes du danger que courait leur dynastie; ils n'en ont aperçu clairement qu'un seul aspect. Leur politique intérieure ne vise que les grands duchés qui s'étaient édifiés en Allemagne, à la faveur de la crise qui avait accompagné la dislocation de l'empire carolingien. Comme les familles qui les gouvernaient pouvaient à tout moment leur disputer la royauté et l'empire, ils ont cherché avant tout à ruiner leur influence. L'histoire de l'Allemagne pendant le règne de Frédéric Ier Barberousse (1152-1190) est dominée par l'opposition guelfe de Henri le Lion, duc de Saxe et de Bavière, que sa croisade contre les Slaves massés aux frontières de l'empire avait mis en relief. Allemand avant tout, Henri a refusé de s'associer aux expéditions italiennes pour travailler à la sécurité de son pays et à son essor économique, en même temps qu'au rayonnement de la foi chrétienne. Ses liens de famille avec le roi d'Angleterre Henri II, dont il avait épousé la fille, ses relations d'amitié avec le roi de Danemark et avec l'empereur byzantin l'ont aidé à étendre le champ d'expansion commerciale de l'Allemagne, notamment en Orient et dans la Baltique où Lubeck lui doit une bonne part de sa prospérité. Aussi, tandis que Frédéric Barberousse était contraint par les nécessités de sa lutte avec Alexandre III et avec les villes lombardes de multiplier les séjours en Italie, Henri a-t-il réussi à accomplir une œuvre politique et économique de premier ordre. Son prestige lui suscita de violentes jalousies. En 1179, l'évêque d'Halberstadt produisit devant la diète plusieurs accusations contre lui. Sommé de comparaître, il fit défaut, fut mis au ban de l'empire et se vit confisquer ses biens. Frédéric Barberousse, malgré une certaine amitié personnelle

pour le duc, n'hésita pas à confirmer cette sentence dont l'exécution devait ruiner la domination d'une dynastie rivale de la sienne. Henri essaya de résister, mais, en 1181, il dut s'incliner, accepter un exil de trois ans et se laisser priver de ses états, à l'exception de Brunswick et de Lunebourg. La Westphalie fut partagée entre l'archevêque de Cologne et le comte Bernard d'Anhalt, tandis que la Bavière revenait à Othon de Wittelsbach.

Henri le Lion mourut en 1191 sans avoir pu prendre sa revanche. Le plus important des duchés allemands disparut définitivement avec lui. Sans doute le titre de duc subsista, mais en perdant, par suite de son morcellement (il y eut des ducs en Westphalie, en Bavière et à Brunswick), sa valeur et sa signification, d'autant plus qu'au même moment les autres duchés subissent un sort identique. La Franconie est réduite au petit duché de Rothenbourg sur la Tauber et la Souabe ne survivra pas à la chute des Hohenstaufen. Bref, les cinq duchés nationaux de Saxe, de Franconie, de Souabe, de Bavière et de Lorraine, sur lesquels était fondée l'organisation de l'Allemagne au temps des Othons, n'existent plus au milieu du XIIIe siècle, au moins sous leur forme primitive. La grande féodalité, comme la royauté, a perdu sa puissance d'autrefois.

De cette évolution c'est la petite féodalité, ecclésiastique et laïque, qui a bénéficié. Le règne de Frédéric II (1215-1250), succédant à la crise dynastique qui avait mis aux prises Philippe de Souabe et Othon de Brunswick, achève de fixer les traits du royaume germanique. Accueilli avec enthousiasme malgré sa naissance italienne, parce qu'il paraissait seul capable de restaurer la paix intérieure, Frédéric II commet, en les aggravant, les mêmes erreurs que

ses prédécesseurs. Hanté plus qu'aucun d'eux par le rêve impérial, il se désintéresse du gouvernement de l'Allemagne qu'il abandonne d'abord à un conseil d'évêques et de grands officiers, chargé d'exercer la régence au nom de son fils Henri alors en bas-âge, puis, à partir de 1228, à Henri lui-même. Pour éviter toute opposition, l'empereur crut habile de faire des concessions qui imprimèrent une valeur juridique aux avantages de fait depuis longtemps réalisés par la féodalité.

Dès la fin du xe siècle, les vassaux du deuxième rang, marquis, landgraves, comtes, ont réussi à se rendre héréditaires dans leurs fiefs et à usurper les droits régaliens. Au-dessous d'eux, s'est constituée, au cours du XIIe siècle, une autre classe sociale, celle des *ministeriales*, fonctionnaires de la cour impériale ou des cours seigneuriales de quelque importance, qui, bien que n'étant pas à l'origine propriétaires fonciers, ont été assimilés à des vassaux; ces titulaires de fiefs-offices ont formé une véritable chevalerie qui a réussi à conquérir une réelle influence et à usurper parfois, elle aussi, les *regalia*. Ni Frédéric Barberousse ni Henri VI n'ont pu empêcher cette ascension que Frédéric II sera obligé de reconnaître officiellement par trois actes fameux, la *Confoederatio cum principibus ecclesiasticis* (1220), le *Statutum in favorem principum* (1232), et la constitution de Mayence (1235), véritables lois constitutionnelles qui ont réglé pour longtemps le sort de l'Allemagne.

Par ces diverses constitutions Frédéric II concède à tous les seigneurs, laïques ou ecclésiastiques, le *dominium terræ*, c'est-à-dire la propriété de leurs fiefs. Ces *domini terrae* jouissent des droits régaliens. Le roi s'interdit de créer des marchés sur leurs domaines, d'y percevoir des péages ou autres redevan-

ces; il abandonne ses pouvoirs de souverain justicier et, si le tribunal de la cour peut toujours recevoir les appels, cette prérogative devient de plus en plus illusoire par suite de la multiplication des *privilegia de non appellando*; le roi renonce enfin à tout contrôle sur la transmission des comtés et désormais il n'osera même plus tenter de reprendre les fiefs dont les titulaires se seront montrés infidèles, pas plus qu'il ne pourra empêcher les seigneurs de donner ou de vendre leur terre comme bon leur semblera. Ceux-ci ne sont plus des vassaux à proprement parler; quand ils se rangeront aux côtés du roi, dans sa lutte contre le pape par exemple, ils viendront à son aide non comme des fidèles, mais comme de simples alliés qui savent se faire payer leurs services.

Ces avantages, dont a bénéficié la féodalité ecclésiastique et laïque, ne se sont pas dans l'ensemble étendus aux villes, à l'égard desquelles Frédéric II a suivi une politique hésitante et non sans quelques contradictions.

Les villes allemandes ont pris, au XIIe siècle, une grande extension. Par suite du développement de l'industrie et du commerce, des associations puissantes s'y sont formées et ont réussi à conquérir d'importants privilèges ou même parfois à créer une organisation municipale plus ou moins affranchie de la tutelle féodale. Les empereurs de la maison de Hohenstaufen ont observé à leur égard une attitude indécise : Frédéric Barberousse a semblé, par moment, les favoriser, tandis que Henri VI s'est montré peu libéral vis-à-vis d'elles. Frédéric II les a tantôt soutenues contre leurs seigneurs, tantôt au contraire combattues. On l'a vu notamment s'efforcer de faire rentrer les villes épiscopales sous le pouvoir de leurs évêques dont il recherchait l'appui dans sa lutte avec

le Saint-Siège. A la fin de son règne, il s'est montré surtout bienveillant pour les villes royales qu'il a affranchies de sa propre autorité et sur lesquelles il a peut-être espéré s'appuyer pour réprimer la révolte de son fils rebelle. Il ne semble pas toutefois avoir soupçonné le parti qu'il pourrait tirer du mouvement urbain ; il n'a pas vu qu'il y avait là une force nouvelle, un élément de vie auquel il fallait donner l'impulsion, au lieu de le contrarier pour se ménager l'alliance hypothétique des princes. Le *statutum in favorem principum* tend à restreindre la juridiction municipale et à prévenir ses empiètements sur la juridiction seigneuriale, en même temps qu'il oblige les villes à s'acquitter des prestations exigées d'elles.

L'Allemagne a donc vu, en fin de compte, au XIIIe siècle, le triomphe de la féodalité laïque et ecclésiastique qui a réussi à légaliser ses usurpations. Au royaume du Xe siècle, constitué par les cinq duchés nationaux, a succédé une république fédérative présidée par l'empereur. Celui-ci n'a gardé qu'une puissance très restreinte. Il ne peut convoquer ses vassaux pour une expédition sans leur en faire connaître le motif ; il ne perçoit plus, en dehors de son domaine, que des redevances infimes et sa justice s'efface devant les justices seigneuriales. Dans son gouvernement, il est assisté des trois grands chanceliers pour l'Allemagne, l'Italie, le royaume d'Arles, et des autres grands officiers de la couronne, mais les représentants de la haute féodalité ont accaparé ces diverses fonctions et, sauf pour les chancelleries qui reviennent aux trois archevêques rhénans, s'y sont rendus héréditaires. L'autorité royale se trouve par là enfermée dans d'étroites limites. Elle est aussi contrebalancée par la diète où le roi réunit les seigneurs de quelque importance pour les consulter sur

les décisions à prendre ou pour promulguer les lois de l'empire.

Malgré cet affaiblissement de la royauté et cet émiettement du pouvoir, l'idée nationale allemande persiste. C'est là ce qui sauvera le pays de la dissolution complète et permettra à Rodolphe de Habsbourg de mettre fin à l'anarchie du grand interrègne. La Germanie forme en effet, vers le nord-est, le rempart de la chrétienté et elle est restée fidèle à sa mission de maintenir, en les convertissant à la foi, les peuples païens qui se pressent au delà de l'Elbe et de l'Oder. Contre eux elle a organisé une véritable croisade qui a réuni dans une entreprise commune la plupart des éléments qui la composaient.

Dès l'époque d'Othon le Grand, puis à celle de Henri III, on avait commencé à évangéliser les Wendes, mais, malgré les résultats obtenus par Gottschalk et par son fils Henri, c'est seulement au XII[e] siècle que ce peuple fut gagné au christianisme, sous l'impulsion d'Albert l'Ours et de Henri le Lion. Les évêchés d'Oldenbourg, de Mecklembourg et de Ratzebourg sont alors définitivement organisés; saint Vicelin, qui devient évêque d'Oldenbourg en 1148, triomphe des dernières hésitations, aidé par les moines, cisterciens ou autres, qui se sont établis dans le pays et aussi par des colons allemands, venus en nombre pour mettre en valeur des terres jusque-là en friche.

Déjà l'œuvre d'évangélisation s'était propagée plus à l'est. L'évêque de Bamberg, Othon, avec le concours des Polonais, avait attaqué la Poméranie où, au cours de deux missions, en 1124 et en 1128, il implanta la foi chrétienne. Un évêché fut alors fondé à Julin, dans l'île de Wollin, d'où, en 1188, il sera transféré à Camin. Au même moment, le duc

de Saxe, Henri le Lion, gagne au christianisme et à l'influence allemande le Holstein oriental et le Mecklembourg; de son côté, Albert l'Ours rétablit les évêchés de Brandebourg et de Havelberg. Les territoires ainsi conquis deviennent terres d'empire et, tandis que les divers évêchés, à l'exception de celui de Camin qui garde son indépendance, sont rattachés les uns à la métropole de Magdebourg, les autres à celles de Hambourg, les marches de Brandebourg, de Lusace et de Misnie s'organisent en avant-garde de l'Allemagne et de la chrétienté.

Les régions nouvellement annexées furent à la fois d'importants centres d'immigration où affluèrent clercs, chevaliers, bourgeois, paysans et autant de points de départ pour une colonisation nouvelle. La Saxe avait assumé tout d'abord la direction de la croisade contre les Slaves. Au XIIIe siècle, dans ce mouvement vers le nord-est, deux éléments nouveaux interviennent, la Hanse, c'est-à-dire la ligue, à peine ébauchée, des grandes cités allemandes qui déjà fait sentir son action commerciale sur les rives de la Baltique et, d'autre part, les ordres de chevalerie, chevaliers Porte-Glaives, fondés à Saint-Jean d'Acre en 1189 et transplantés en Allemagne en 1201, et chevaliers teutoniques, appelés eux aussi d'Orient par Conrad de Pologne pour évangéliser les populations prussiennes établies entre la Vistule et le Pregel. Le grand maître de ce dernier ordre, Hermann de Salzach, fut vivement encouragé à la fois par Grégoire IX et par Frédéric II qui lui donna Culm avec toutes les terres qu'il pourrait conquérir en Prusse. La guerre contre les Prussiens commença aussitôt; elle fut très dure et les progrès parurent lents. En 1237, les Teutoniques fusionnèrent avec les Porte-Glaives qui venaient d'occuper la Livonie et la croisade s'en

trouva bien. Kœnigsberg fut fondée en 1253 et devint le centre d'un véritable état que peuplèrent des immigrants venus de Westphalie et d'ailleurs. La Prusse fut administrée par un *Landmeister*, la Livonie par un *Ehrenmeister*, soumis l'un et l'autre au grand maître de l'ordre. Celui-ci était chargé de veiller au maintien de la règle qui obligeait à la chasteté et à la pauvreté.

Cette extension de l'Allemagne vers le nord-est, où Danzig, Kœnigsberg, Riga vont bientôt devenir des foyers d'influence germanique, est une des pages les plus attachantes de l'histoire de la chrétienté romaine où ont ainsi pénétré des éléments nouveaux et où, pour cette raison, le royaume, malgré les révoltes des empereurs contre les directions pontificales, occupe une place de choix.

II. — La France capétienne

L'évolution de la France aux XIIe et XIIIe siècles ne ressemble en rien à celle de l'Allemagne. Sous les Hohenstaufen, la féodalité a développé et consolidé ses positions. Les Capétiens ont au contraire brisé sa puissance et édifié, sur ses ruines, une monarchie de droit divin, absolue et héréditaire,

En 987, Hugues Capet a été, comme on l'a vu, élu par les seigneurs et sacré par l'Eglise. Il ne règne en fait que sur la région de Paris et d'Orléans qui forme le domaine royal; c'est seulement sur ces pays de Seine et Loire qu'il exerce dans leur plénitude les droits régaliens, encore qu'il ait été souvent obligé de les aliéner, pour se faire reconnaître. Sur le reste du royaume il n'a qu'une suzeraineté nominale et il en sera ainsi pour ses successeurs immédiats. La France du XIe siècle a vu s'opérer un travail de concen-

tration autour de dynasties provinciales. Celles-ci ont réussi à agglomérer autour d'elles les petites seigneuries, multipliées à l'infini sous les derniers Carolingiens, et à créer de grands fiefs d'une étendue généralement supérieure à celle du domaine royal. Au nord, le comté de Flandre, avec les Baudouin, devient fort et riche. A l'ouest, la Normandie achève de s'organiser avec Guillaume le bâtard (1035-1087) qui l'étend du côté du Maine et de la Bretagne, en attendant qu'il fasse la conquête de l'Angleterre. Sur la Loire, en aval d'Orléans, le domaine confine à l'Anjou que Foulque Nerra (987-1040) et Geoffroy Martel (1040-1060) ont solidement assis sur les rives du fleuve depuis Tours jusqu'à Nantes. Les fiefs de l'est seront moins longtemps dangereux pour le Capétien. Au début du XIe siècle, le turbulent et batailleur Eudes II (995-1037) réussit bien à constituer un grand fief avec Blois, Chartres et la Champagne, mais ses domaines se diviseront après sa mort et le fief champenois aura une existence assez effacée. Il en sera de même pour la Bourgogne, un instant réunie au domaine royal sous le successeur immédiat de Hugues Capet, Robert le Pieux et presque aussitôt érigée en fief pour une branche cadette de la maison capétienne. Quant au midi, groupé autour des ducs d'Aquitaine, qui règnent à Poitiers et à Bordeaux, et des comtes de Toulouse qui travaillent à étendre leur autorité sur tout le Languedoc, il poursuit ses destinées particulières et porte ses regards plutôt vers l'Espagne que vers le nord.

Les trois premiers Capétiens, Hugues Capet (987-996), Robert le Pieux (996-1031), Henri Ier (1031-1060) ont eu la politique fort modeste que leur commandait la situation du royaume. Ils ont cherché surtout à maintenir la couronne dans leur famille et à contenir

la féodalité. Leur attention a été attirée vers la Normandie et vers le fief de Blois-Champagne. Robert le Pieux a lutté avec honneur contre Eudes de Blois, mais son successeur, Henri Ier, a été obligé, pour échapper à l'étreinte de ce terrible seigneur, de se réfugier en Normandie et d'abandonner, pour prix de l'hospitalité qu'il y avait reçue, le Vexin français. Il fut d'ailleurs mal récompensé de ce geste et il eut, pendant toute la fin de son règne, à combattre Guillaume le Bâtard qui, pour fonder la puissance normande, n'hésita pas à s'attaquer à son roi dont il convoitait les terres. A sa mort (1060), la situation était critique, d'autant plus que Henri Ier ne laissait qu'un fils mineur, Philippe Ier. Fort heureusement, Guillaume avait alors d'autres desseins en tête; il achevait la conquête du Maine et préparait celle de l'Angleterre.

Le règne de Philippe Ier (1060-1108) est loin d'avoir été inutile à la monarchie. Ce gros homme, gourmand et sensuel, qui a préféré encourir l'excommunication plutôt que d'abandonner la voluptueuse Bertrade, épouse en justes noces du comte d'Anjou, qu'il avait enlevée de façon romanesque, a enrayé l'offensive normande et remporté sur Guillaume le Conquérant plusieurs succès partiels. Il a surtout réalisé les importantes acquisitions de Corbie au nord, du Gâtinais à l'ouest, au sud de Bourges, bastion avancé de la royauté capétienne au delà de la Loire, et il a jeté les bases d'une administration. C'est sous son règne que s'esquisse l'organisation du « palais » où le roi appelle qui il lui plaît et avec lequel il gouverne : la première place y est occupée par les quatre grands officiers de la couronne, chambrier, sénéchal, bouteiller et chambrier, qui forment dès la fin du règne une sorte de ministère royal; au-dessous d'eux s'agite tout un personnel de *curiales*, chapelains groupés sous l'auto-

rité du chancelier qui délivre les diplômes royaux, maréchaux, cubiculaires, chambellans et autres que le roi recrute dans la petite noblesse de l'Ile-de-France.

Après Philippe Ier, son fils Louis VI (1108-1137) prépare, lui aussi, suivant un tout autre plan, la grandeur capétienne. Il a vu que la politique d'annexions, timidement ébauchée par son père, ne pourrait porter ses fruits que le jour où le domaine royal serait pacifié et soumis. Fortifiée dans ses donjons, la petite féodalité rendait les communications plus que difficiles. On ne pouvait se rendre de Paris à Orléans et à Bourges sans avoir à redouter quelque fâcheux assaut de la part des seigneurs de Montlhéry. vrais bandits toujours à l'affût de razzias fructueuses et impitoyables. Le Puiset, Coucy, Rochefort abritaient des fauves du même genre, capables de tenir en échec le roi lui-même; Philippe Ier l'avait éprouvé en 1079, au Puiset.

Dès qu'il a atteint sa majorité, Louis VI entreprend de nettoyer le domaine. « Athlète incomparable et gladiateur éminent », suivant l'expression de son biographe Suger, en même temps généreux, droit, loyal, incapable de tolérer la moindre injustice, tout en étant contaminé par les deux vices capétiens, la cupidité et la sensualité, il a passé sa vie en perpétuelles chevauchées qui revêtent toujours les mêmes caractères : sièges de châteaux, assauts, violents corps à corps au milieu des murailles en flammes. De 1100 à 1108, pendant la fin du règne de Philippe Ier, le jeune « roi désigné », que les chartes appellent aussi souvent le *dux exercitus*, défend les moines de l'abbaye de Saint-Denis, où il avait été élevé, contre Mathieu Ier, comte de Beaumont, et Bouchard IV, seigneur de Montmorency, dévaste

les terres d'Ebles de Roucy qui dilapidait l'église de Reims, mate durement les seigneurs de Montlhéry et de Rochefort, incendie le château de Léon de Meung qui inquiétait l'évêque d'Orléans et, en 1107, étend l'action royale jusqu'en Berry.

La mort de Philippe Ier (1108) ne modifie pas cette orientation. Pendant son règne personnel, Louis VI poursuit avec la plus courageuse persévérance son œuvre d'assainissement. Il entreprend trois expéditions successives contre le trop fameux Hugues de Puiset dont le château, plusieurs fois pris et incendié, renaissait toujours de ses cendres, jusqu'au jour où le bandit trouva enfin la mort dans un voyage en Terre-Sainte. Thomas de Marle, sire de Coucy, « un homme tout à fait perdu, hostile à Dieu et aux hommes », a dit Suger, eut une fin plus misérable : il dut se rendre et mourut de blessures reçues au cours d'un combat contre les troupes royales. Tout en menant une lutte sans merci contre ces criminels de marque, Louis VI a trouvé le moyen de parcourir et de pacifier le Laonnois, le Vexin et le Gâtinais. Les résultats obtenus ont été inappréciables : les communications sont devenues possibles à travers le domaine dont le roi est désormais le maître incontesté. Fort chez lui, le Capétien pourra conquérir son royaume, sans risquer d'être paralysé comme l'avait été Philippe Ier, par l'insubordination ou la révolte de ses vassaux immédiats.

L'œuvre de Louis VI a eu un autre avantage : elle a rendu le roi populaire parmi ceux qui étaient plus spécialement les victimes de la féodalité, les paysans, les bourgeois, les clercs. Si l'on ne doit pas voir en lui le « père des communes » du moins a-t-il, par son esprit de justice et son désir de paix, acquis un réel prestige auprès des classes inférieures en

même temps que des droits à la reconnaissance du clergé séculier ou régulier.

C'est d'ailleurs lui qui a scellé l'alliance de la royauté capétienne avec l'Eglise envers laquelle il témoigne le plus grand respect. Il n'hésite pas à lui sacrifier son ami, Etienne de Garlande, qui, pendant les premières années du règne, avait été son bras droit et c'est chez elle qu'il va chercher son conseiller préféré, l'abbé Suger, sur lequel, à partir de 1128, il se repose de l'administration du royaume. Il favorise le développement de la réforme grégorienne et se contente, dans les élections épiscopales, d'exercer strictement ses droits; s'il fait parfois de la candidature officielle, il manifeste une horreur profonde pour la simonie; il se révèle comme le partisan décidé de la régularisation des chapitres suivant la règle de saint Augustin et ne cache pas sa fervente admiration pour Citeaux. Il aide enfin la papauté dans sa lutte contre l'empire, en accueillant en France Gélase II et Calixte II. Plus tard, lors du schisme d'Anaclet, il rendra à l'Eglise romaine un autre service éclatant en réunissant à Etampes, en 1130, un concile national qui, sous l'influence de saint Bernard, contribuera puissamment au succès d'Innocent II.

Ruine de la petite féodalité et alliance avec l'Eglise, tels sont les deux traits essentiels du règne de Louis VI. Le roi a d'autre part continué, mais avec moins de succès, la lutte contre les grands feudataires. Ses interventions en Flandre ont abouti à un échec. A l'ouest, il n'a pu empêcher la reconstitution du royaume anglo-normand sous le sceptre de Henri Ier, dernier fils de Guillaume le Conquérant, auquel il a dû, en 1113, reconnaître la suzeraineté du Maine et de la Bretagne. En 1119, il se croit assez fort pour reprendre l'offensive contre son rival; il est battu, le 30 août,

à Brémule. En 1123, il se lance dans une nouvelle expédition; Henri Ier déjoue ses combinaisons et réussit à déchaîner contre lui l'empereur Henri V. Une armée allemande envahit la France et se dirige vers Reims, mais chevaliers et milices paroissiales accourent pour sauver le royaume; Thibaud de Champagne lui-même, qui ne nourrissait à l'égard de Louis VI qu'une médiocre sympathie, participe à cette œuvre de salut. L'ennemi est repoussé. Du moins cette diversion a-t-elle détourné les armées françaises vers l'est; le royaume anglo-normand est sauf et peut, par suite du mariage de Mathilde, fille et héritière de Henri Ier, avec Geoffroy Plantagenet (1127), annexer sans difficulté l'Anjou.

Un autre mariage permet au domaine royal, quelques semaines avant la mort de Louis VI (1137), de s'accroître également dans de vastes proportions. Le fils du roi, le futur Louis VII, épouse Aliénor, fille unique et héritière de Guillaume X, duc d'Aquitaine, qui lui apporte en dot le Poitou, le Limousin, l'Auvergne, le Périgord, le Bordelais, l'Agenais, la Gascogne. La dynastie capétienne prend pied dans le midi.

Ce fut pour peu de temps. Les deux époux, qu'unissait un mariage tout diplomatique, semblaient mal assortis : Louis VII, âgé de seize ans à la mort de son père, était un excellent jeune homme, d'une piété ardente et pure, mais d'une intelligence plutôt médiocre. Aliénor, élevée dans un milieu peu austère, où les femmes ne donnaient généralement pas l'exemple du sérieux ni de la vertu, se distinguait surtout par sa coquetterie, sa frivolité sensuelle et son incommensurable vanité. Le roi qui, conquis par ses charmes, l'aimait d'un « amour immodéré » se laissa, pendant quelques années, dominer par elle à tel point que ce saint homme, pour satisfaire les

rancunes de la reine à l'égard des clercs qui dénonçaient sa légèreté, n'hésita pas à soutenir les bourgeois de Reims révoltés contre leur évêque et à entrer en lutte avec la papauté au sujet d'une vacance épiscopale à Bourges où il donna son appui à un intrus contre le candidat régulièrement élu par le clergé. Aliénor obligea encore Louis VII à prendre fait et cause pour Raoul de Vermandois, sénéchal de France, qui, afin d'épouser une sœur de la reine, Pétronille d'Aquitaine, avait répudié sa femme. Comme un concile, réuni à Lagny sur les terres du comte de Champagne, Thibaud IV, oncle de l'épouse délaissée, avait excommunié Raoul, Louis VII, pour punir Thibaud d'avoir donné l'hospitalité aux prélats, lui déclara la guerre, et, en 1142, incendia Vitry où treize cents personnes périrent dans les flammes.

Le règne commençait mal et il fallut l'intervention de saint Bernard pour rétablir la paix. Devant les énergiques remontrances de l'irrésistible moine cistercien, le roi fit amende honorable, se réconcilia avec Thibaud de Champagne et se soumit à l'Eglise, après quoi il prit l'initiative de la seconde croisade. Décidément le clergé avait repris tout pouvoir sur lui. Confiant à Suger le gouvernement du royaume, Louis VII partit pour l'Orient, accompagné d'Aliénor qui le fit cruellement souffrir. Aussi jaloux que vertueux, il dut se séparer d'elle, et, le 21 mars 1152, son mariage fut annulé pour cause de consanguinité. Bien entendu Aliénor reprit sa dot et, deux mois plus tard, elle l'offrit, avec sa personne, à Henri Plantagenet, comte d'Anjou et duc de Normandie, qui allait devenir roi d'Angleterre. Pour le royaume capétien, c'était une catastrophe. Un an auparavant la mort de Suger (13 janvier 1151) avait privé Louis VII de son meilleur conseiller. L'avenir de la dynastie semblait sérieusement compromis.

La fin du règne fut aussi pâle que le début avait été malheureux. Louis VII ne put empêcher la domination angevine de se consolider sur le continent, sans même exploiter contre Henri II certaines circonstances favorables, telles que le meurtre de l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, plus ou moins imputé au roi d'Angleterre. C'est à peine s'il encouragea la révolte des fils de Henri II qui d'ailleurs aboutit à un piteux échec et il ne put empêcher son rival d'établir, en 1173, sa suzeraineté sur Toulouse.

Aussi, tandis qu'en 1137 le roi capétien occupait sans contredit la première place dans le royaume, en 1180, à la mort de Louis VII, la puissance de Henri II Plantagenet, comte d'Anjou, duc de Normandie, duc d'Aquitaine et roi d'Angleterre, est de beaucoup supérieure à la sienne. Cependant des espoirs subsistent. D'abord les échecs de Louis VII n'ont pas entamé l'alliance de l'Eglise, fortifiée au contraire par le séjour que fit en France, de 1162 à 1165, le pape Alexandre III. D'autre part, Louis VII a achevé l'œuvre de Louis VI en soumettant plusieurs seigneurs tels que ceux de Donzy (1153) et de l'Isle-Adam (1167). Il a également étendu l'influence de la royauté à l'intérieur des grands fiefs en associant le roi, par des chartes de pariage, à la possession de certains châteaux, en multipliant les lettres de sauvegarde et les lettres de protection accordées à des villes ou à des abbayes, en favorisant enfin le mouvement urbain qui affranchissait les communes de l'autorité seigneuriale.

Par suite, la dynastie capétienne, comme par le passé, peut compter sur l'appui de l'Eglise et des bourgeois. C'est là ce qui lui permettra, après un temps d'arrêt, de reprendre avec une vigueur nouvelle

l'œuvre d'extension et d'organisation du royaume, commencée par Philippe Ier et par Louis VI. Elle la poursuivra avec une remarquable continuité pendant les trois règnes de Philippe-Auguste (1180-1223), de Louis VIII (1223-1226) et de Louis IX (1226-1270) qui ont tout à la fois réalisé l'unité territoriale de la France et fondé l'absolutisme capétien. Chacun de ces rois est venu à son heure et a apporté dans la réalisation du programme commun son tempérament personnel.

Né le 21 août 1165, fils de la troisième femme de Louis VII, Adèle de Champagne, sacré le 1er novembre 1179 du vivant de son père auquel il succède le 18 septembre 1180, Philippe-Auguste était, au dire de la chronique de Tours, « très porté vers la bonne chère, le vin et les femmes ». Il ressemble par là à son aïeul Louis VI dont il se rapproche encore par d'autres traits. Comme lui, il est avant tout soldat et son valeureux courage sert admirablement d'éminentes qualités stratégiques. Dans les grandes opérations militaires du règne, à Château-Gaillard et à Bouvines, il se montrera suivant les nécessités du moment prudent ou hardi ; toutes ses décisions manifesteront la sûreté de son coup d'œil et dans l'exécution de ses plans il saura faire preuve d'autant d'habileté technique que d'énergie et de persévérance. En politique, il est aussi, suivant l'expression du chroniqueur, *sapiens et prudens* ; il excelle à élaborer les mariages diplomatiques et à mettre en œuvre les subtilités juridiques, mais il est aussi dur qu'il est souple ; il n'hésitera pas à reléguer sa mère qui contrecarrait ses vues et ne se laissera fléchir par aucune considération sentimentale.

Il est plus difficile d'avoir une notion exacte du caractère de Louis VIII qui n'a régné que trois ans.

Tout en ayant lui aussi une réelle valeur militaire, il semble avoir été plus chaste et plus pieux que son père. A certains égards, il annonce saint Louis.

Louis IX a été élevé par l'Eglise au rang des saints et nul roi n'a été plus que lui digne de cet honneur. C'est un personnage sacerdotal qui s'astreint à assister aux matines et à prime, se confesse souvent quoiqu'il ne commette jamais de fautes graves, se fait donner la discipline et se montre dans sa vie privée attentif à l'observation scrupuleuse de toutes les vertus chrétiennes. Ces vertus il sait aussi les pratiquer comme homme d'Etat. Il est la vivante incarnation du souverain tel que Grégoire VII en avait tracé le portrait théorique dans certaines de ses lettres. Il suffit, pour s'en rendre compte, de lire dans Joinville les conseils qu'il a donnés à son fils, à son lit de mort. Etre « rigide et loyal à tenir justice et droiture », respecter le droit d'autrui, veiller au maintien de la paix au dedans et au dehors, ne guerroyer contre les chrétiens qu'à la dernière extrémité, apaiser les querelles, protéger les faibles, en un mot appliquer dans tous ses actes les principes de la morale évangélique, tel a été le programme de gouvernement de saint Louis et il s'y est rigoureusement conformé. Sans doute le pieux roi s'inspire des mêmes idées absolutistes que ses prédécesseurs, mais ces idées il les tempère dans la pratique par son constant souci de la justice et de la charité et c'est là ce qui donne à son administration sa physionomie propre. Son règne apparaît comme un essai de conciliation, unique dans l'histoire, entre la théocratie pontificale qui, au nom des droits de Dieu, limite l'arbitraire et l'absolutisme monarchique.

Malgré ces divergences dans les caractères, une réelle unité relie les règnes de Philippe-Auguste, de

Louis VIII et de saint Louis qu'on ne saurait isoler les uns des autres. Deux grands faits les dominent : l'assimilation du *regnum Francorum* avec le domaine et la création de l'administration monarchique.

Philippe-Auguste est le fondateur de l'unité française. Il hérite, on l'a déjà noté, d'une situation difficile : le domaine, réduit à l'Ile-de-France et à quelques précieuses enclaves telles que Corbie, Montreuil-sur-mer, Bourges, est encerclé par de grands fiefs dont l'un, celui du Plantagenet, s'étend sur tout l'ouest de la France et tire une nouvelle force de l'Angleterre qui lui fournit des hommes et de l'argent. Le roi peut tout craindre d'une coalition de feudataires résolus, mais il bénéficie d'une incomparable puissance morale qui lui vient tout à la fois de la féodalité et de l'Eglise : il est le suzerain de tous les suzerains et « l'oint du seigneur » auquel le sacre de Reims confère la mission, toute religieuse, de défendre les églises et de protéger les faibles; les prédécesseurs de Philippe-Auguste n'ont pas failli à ce devoir et ils en ont tiré un réel prestige, gage de bien des victoires futures.

Pendant les premières années de son règne, Philippe-Auguste s'est surtout appliqué à secouer la tutelle de sa mère, Adèle de Champagne, et de ses quatre oncles, Guillaume, archevêque de Reims, Henri Ier, comte de Champagne, Thibaud V, comte de Blois, Etienne, comte de Sancerre. Tout en luttant contre cette coalition familiale, champenoise et féodale, il ne perd aucune occasion d'étendre son domaine. C'est ainsi qu'il revendique le Vermandois à la mort d'Isabelle, fille du dernier comte et épouse de Philippe d'Alsace, comte de Flandre; en 1185, malgré l'opposition de Philippe, dont il a épousé la nièce, Isabelle de Hainaut, il annexe le comté

d'Amiens et les villes de la Somme, soit la presque totalité du Vermandois. Isabelle lui a apporté en dot l'Artois avec la suzeraineté des comtés de Boulogne, de Guines et de Saint-Pol, si bien qu'au nord le domaine royal confine, par-delà les collines d'Artois, à la plaine de Flandre.

Aux rois anglais Philippe-Auguste arrache des territoires beaucoup plus étendus. Dès 1183, il exploite les divisions familiales des Plantagenets en soutenant les fils de Henri II révoltés contre leur père, mais ses premières interventions n'aboutissent qu'à des conquêtes passagères. En 1189, Henri II meurt et laisse comme successeur son fils Richard Cœur de Lion. La troisième croisade, à laquelle prennent part Philippe-Auguste et Richard assure quelques moments de paix à l'Occident, mais, à la fin de 1191, le peu scrupuleux roi de France quitte le siège de Saint-Jean d'Acre sous prétexte de maladie et, tandis que Richard poursuit ses exploits en Orient, il vient attaquer les possessions continentales de l'Angleterre (1194). Cette politique déshonnête ne lui rapporte pas ce qu'il en attendait. La paix d'Issoudun (1195) laisse à la France le Vexin normand, en échange de territoires précédemment occupés par Philippe-Auguste en Berry. Le traité du Goulet qui, le 20 mai 1200, termine une nouvelle guerre, y ajoute le pays d'Evreux.

Ce dernier traité a été passé non pas avec Richard, Cœur de Lion, qui était mort depuis le 26 mars 1199, mais avec son frère et successeur, Jean sans Terre, personnage aussi dépourvu de volonté que de sens moral, très mal vu par surcroît des barons anglais avec lesquels il vivra en perpétuel conflit. Aussi Philippe-Auguste va-t-il pouvoir intensifier la lutte avec toutes chances de succès.

C'est au nom du droit féodal qu'il provoque la rupture. En sa qualité de suzerain, il décide que les fiefs de Richard Cœur de Lion doivent revenir non pas à Jean, mais à Arthur de Bretagne, fils de Geoffroy et petit-fils de Henri II, en vertu des droits de la primogéniture. Jean sans Terre répond qu'ils appartiennent au dernier survivant des fils de Henri II. Au même moment, par un curieux hasard, auquel Jean ne fut peut-être pas étranger, Arthur meurt mystérieusement. Aussitôt Philippe-Auguste cite devant lui son vassal (1203). Jean ne comparaît pas : il est déclaré félon, passible de la mort et de la confiscation. La sentence reçoit une exécution immédiate : Philippe-Auguste envahit la Normandie.

Il est arrêté un moment par la forteresse de Château-Gaillard que Richard avait édifiée sur un éperon entouré par un méandre de la Seine pour barrer l'entrée de ses domaines. Il faut, pour l'enlever, un siège de cinq mois, suivi d'un formidable assaut au cours duquel Philippe-Auguste, avec autant de méthode que de vigueur, force les deux enceintes successives. Dès lors l'invasion de la Normandie ne présente plus aucune difficulté. Toutes les villes ouvrent leurs portes, y compris Rouen dont les habitants, écœurés par la lâcheté de Jean sans Terre qui avait fui en Angleterre, accueillent le roi de France avec un enthousiasme délirant. Une fois la Normandie conquise, Philippe-Auguste occupe l'Anjou, le Maine, le Poitou et la Saintonge, à l'exception de La Rochelle et de l'île de Ré. Le 12 octobre 1206, une trêve signée avec son adversaire lui reconnaît la possession de tous les pays annexés; le roi d'Angleterre ne gardait plus sur le continent que La Rochelle et les pays au sud de la Garonne.

Philippe-Auguste consolida sa conquête en accor-

dant de nombreux privilèges aux villes, aux églises et aux abbayes, en nommant partout des gouverneurs équitables et modérés. Aussi la domination capétienne fut-elle accueillie avec satisfaction, sauf dans le Sud-Ouest où les comtes de Périgueux et les vicomtes de Limoges continuèrent à prêter hommage à Jean sans Terre.

Celui-ci songea bientôt à prendre sa revanche. Il fit appel aux grands feudataires qu'inquiétaient les progrès de l'autorité royale, notamment au comte de Flandre, et s'aboucha avec l'empereur Othon IV de Brunswick qui ne pardonnait pas à la France sa politique de bienveillance envers le Saint-Siège. En 1214, les préparatifs sont terminés. Jean sans Terre, qui se propose de rejoindre ses alliés dans le nord, attaque le premier. Il quitte La Rochelle, où il a concentré son armée, et s'avance vers la Loire; il est battu à La Roche aux Moines, près d'Angers (2 juillet 1214). Tranquille de ce côté, Philippe-Auguste se porte au-devant des troupes allemandes et flamandes massées dans la région de Valenciennes. Il trouve devant lui des forces plus nombreuses que les siennes : à ses vingt-cinq mille hommes font face quarante mille fantassins flamands et trente mille Anglo-normands envoyés par Jean sans Terre sous le commandement de Salisbury, auxquels s'ajoutent les contingents allemands, lorrains et brabançons amenés par Othon de Brunswick.

Cette infériorité numérique dicte au roi de France la tactique à suivre. Au lieu de marcher sur Valenciennes, où l'ennemi l'attendait de pied ferme, il pousse une pointe vers Tournai, comme s'il voulait passer l'Escaut en aval de cette ville et tourner l'armée d'Othon. Othon, inquiet, rebrousse vers Tournai. Aussitôt Philippe se replie, afin de choisir sa position de com-

bat. Le 27 juillet, arrivé sur la Marque, au pont de Bouvines, il s'arrête, embrasse ses chevaliers, entre à l'église pour y prier, puis, à midi, la bataille commence, dirigée du côté français par le roi et par frère Guérin, évêque de Senlis. Tandis que le centre et l'aile gauche de l'armée française contiennent les Impériaux, l'aile droite se jette sur Ferrand de Flandre dont Othon a diminué la force de résistance en prélevant parmi ses troupes les éléments nécessaires pour enfoncer le centre ennemi. Or celui-ci tient bon, tandis que l'aile droite française, victorieuse de Ferrand, prend Othon à revers et provoque une débandade générale. Aussitôt la cavalerie française intervient et coupe la retraite aux fuyards. La victoire de Philippe-Auguste est éclatante.

Les conséquences ne se font pas attendre. Par la trêve de Chinon Jean sans Terre renonce à nouveau à tous les territoires qu'il a perdus et le roi de France peut, en toute tranquillité, procéder à de nouvelles annexions. Clermont en Beauvaisis (1218), Alençon (1221), Beaumont-sur-Oise (1223) viennent tour à tour arrondir le domaine capétien qui, à la mort de Philippe-Auguste (1223) réunira quatre-vingt-quatorze prévôtés, au lieu de quarante-neuf en 1180.

Pendant son court règne (1223-1226), Louis VIII a trouvé le moyen de compléter l'œuvre paternelle en préparant l'annexion du Midi.

C'était en vertu de ses prérogatives suzeraines que Philippe-Auguste avait démembré à son profit le fief plantagenet. L'intervention dans le Midi découle du caractère religieux de la royauté. L'hérésie cathare ravage le sud de la France où elle a trouvé un terrain d'élection chez un peuple aimable et facile, plus superstitieux que pieux. La prédication et la controverse n'ont donné que de médiocres résultats;

les pouvoirs locaux ne se sont pas intéressés à la répression et le comte de Toulouse, malgré les avertissements des légats pontificaux, favorise les adeptes des nouvelles doctrines. Dès lors le roi de France qui, au jour de son sacre, jurait de défendre la foi orthodoxe n'est-il pas désigné pour assumer la lourde mission de ramener le midi dans le giron de l'Eglise romaine ? Dès 1207, Innocent III a suggéré que, si les seigneurs languedociens persistaient dans leur coupable abstention, le roi suzerain pourrait saisir fiefs et évêchés.

Philippe-Auguste est trop ambitieux pour ne pas se ranger aux vues pontificales, mais sa lutte contre l'Angleterre ne lui laisse pas le loisir de s'occuper de l'hérésie albigeoise. La croisade est dirigée non par le roi, mais par Simon de Montfort, comte de Leicester, et par plusieurs autres barons. Elle est souillée par d'abominables massacres comme celui de Béziers, le 21 juillet 1209. Après Béziers, Narbonne et Carcassonne ouvrent leurs portes. Simon de Montfort, nommé vicomte de Béziers et de Carcassonne, rétablit la paix en Languedoc, mais il doit bientôt se prémunir contre un retour offensif du comte de Toulouse, Raymond VI. Très mal vu des légats pontificaux, excommunié par eux, le 12 janvier 1211, au concile de Montpellier, Raymond, une fois mis hors la loi chrétienne, se décide à la revanche et marche sur Carcassonne, mais, battu à Castelnaudary, il se trouve bientôt réduit à la possession de Toulouse et de Montauban. L'intervention de Pierre II, roi d'Aragon, beau-frère de Raymond VI, ne peut rétablir la situation. Pierre II est battu et tué à Muret (12 septembre 1213) ; Raymond et son fils doivent chercher asile auprès de Jean sans Terre, tandis que Simon de Montfort s'installe à Toulouse.

Le chef dela croisade, dévoré par l'ambition, a tiré

un large profit de sa victoire sur les hérétiques et c'est là ce qui déplaît à Innocent III, uniquement préoccupé de restaurer l'unité de la foi et toujours soucieux de ne pas mettre le dogme au service d'intérêts purement temporels. Aussi, au concile du Latran (1215), le pape, tout en reconnaissant les conquêtes de Simon de Montfort, décide-t-il que le fils de Raymond VI gardera les possessions de ses ancêtres au delà du Rhône et pourra, s'il se montre soumis envers l'Eglise, recouvrer Toulouse, Agen et Beaucaire. C'était là une sage décision qui pouvait empêcher la croisade de dévier vers des buts politiques. Malheureusement elle allait provoquer une riposte du roi de France qui agissait en un sens tout opposé.

Philippe-Auguste, si absorbé qu'il fût par sa lutte contre la coalition de 1214, a suivi de très près l'affaire albigeoise et manœuvré avec son habileté ordinaire. Il a évité de froisser les dissidents, tout en affectant une grande sollicitude pour l'orthodoxie. En 1215, après Bouvines, le moment d'agir lui paraît venu, mais il ne veut pas brusquer les événements : le despotisme tracassier de Simon, source d'une impopularité croissante, se chargera de faire naître le sentiment que la royauté seule est capable de rétablir la paix dans le Midi. Aussi Philippe-Auguste, masquant son plan, se contente-t-il d'envoyer, en 1215, le prince Louis qui prend les allures d'un pèlerin et ne rapporte de son voyage que la mâchoire de saint Vincent, donnée par un abbé de Castres. En 1217, Toulouse se révolte contre Simon de Montfort qui est tué au cours du nouveau siège qu'il lui faut entreprendre. Son fils, Amauri, est incapable de faire face à une situation difficile. Le pape Honorius III supplie Philippe-Auguste de prendre l'initiative d'une nouvelle croisade, mais Philippe juge que son heure n'est

pas encore venue; il dépêche une fois de plus le prince Louis qui se confine dans une inaction satisfaite. De 1219 à 1221, Amauri perd tous les territoires que lui avait transmis son père et, en 1222, il est réduit à léguer ses domaines au roi de France. Philippe-Auguste peut, en 1223, mourir tranquille. Son fils, Louis VIII, allait récolter les fruits de sa politique.

Auparavant, le nouveau souverain compléta les conquêtes paternelles du côté de l'ouest. Henri III, qui avait, en 1216, succédé à Jean sans Terre, réclama les territoires occupés par Philippe-Auguste. Louis VIII lui opposa le jugement rendu par la cour des pairs et, trouvant sans doute que cette sentence n'avait reçu qu'une exécution incomplète, il s'empara de La Rochelle, de Niort, de Saint-Jean d'Angély, puis de Saint-Emilion, Langon, Bazas et La Réole, mais il essaya vainement d'entrer à Bordeaux où l'on était très attaché à la domination anglaise.

Pendant ce temps, l'intervention en Languedoc se préparait. Louis VIII négociait avec Honorius III et exigeait, pour entrer en scène, l'autorisation de disposer à sa guise des domaines du comte de Toulouse et des autres seigneurs du Languedoc. Le pape devina ce qui se tramait, mais il dut s'incliner. En mai 1226, le roi descendit la vallée du Rhône et vint faire le siège d'Avignon où il entra sans difficulté. Toutes les villes du Bas-Languedoc, Nîmes, Beaucaire, Narbonne, Carcassonne, Montpellier, ouvrirent leurs portes. Louis VIII put s'avancer le long de la côte et fut partout bien accueilli, mais il mourut prématurément le 8 novembre 1226, tandis qu'il rentrait à Paris par l'Auvergne.

Raymond VII de Toulouse n'avait pas encore annoncé sa soumission. C'est Blanche de Castille, régente au nom de son fils Louis IX, qui la reçut,

en 1229, au traité de Paris. Les états de la maison de Toulouse furent alors partagés en trois parts : le pape reçut le Comtat Venaissin, le roi de France les pays qui devaient former les sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne; Raymond VII garda le Toulousain, l'Agenais, le Rouergue, une partie de l'Albigeois et du Quercy, mais ces pays devaient former la dot de sa fille Jeanne qui épousait un frère du roi de France et, à défaut d'héritier direct, revenir à la couronne. Ainsi se terminait la croisade des Albigeois : le domaine royal atteignait les rives de la Méditerranée.

Conformément au traité de Paris, Jeanne de Toulouse épousa en 1237 un frère de saint Louis, Alphonse de Poitiers, chétif, faible, sans aucune santé. Cette union, comme l'on pouvait s'y attendre, demeura stérile et, après la mort de Raymond VII (1249), saint Louis put poursuivre pacifiquement l'annexion de l'héritage toulousain qui ne sera consommée qu'un an après sa mort, en 1271.

C'était une nouvelle étape vers cette unité française que saint Louis, à l'image de ses prédécesseurs, a souhaitée, mais sans jamais sacrifier, comme eux, à cette préoccupation les intérêts supérieurs de la justice et de la paix. Ses relations avec l'Angleterre prouvent qu'il savait subordonner, quand il le fallait, les exigences nationales à son idéal chrétien.

Le roi d'Angleterre, Henri III, était impatient de reprendre les territoires que Jean sans Terre avait laissé perdre. En 1241, répondant à l'appel de Hugues de Lusignan, comte de la Marche, et d'autres seigneurs de la région, il débarque à Royan, mais n'ose aller de l'avant et reste inactif dans la région de Saintes où il essuie un échec, le 26 juillet 1242. Après cette facile victoire, saint Louis accepte de signer une trêve

qui, plusieurs fois renouvelée, devient, en 1259, le traité de Paris.

Aux termes de ce traité, Henri III renonce à tous droits sur la Normandie, la Touraine et le Poitou. Il reconnaît donc la légitimité des conquêtes de Philippe-Auguste. En revanche, saint Louis abandonne la plupart des fiefs des diocèses de Limoges, Cahors, Périgueux; au cas où les domaines du comte de Toulouse feraient retour à la couronne, il s'engage à remettre à Henri III la Saintonge au sud de la Charente et le pays d'Agen, mais Henri III fera hommage au roi de France, son suzerain, pour tous les territoires qu'il détient sur le continent.

On a souvent reproché à saint Louis les concessions qu'il a consenties par le traité de Paris, sous prétexte qu'il avait repoussé l'offensive du roi d'Angleterre seul responsable de la reprise des hostilités. En réalité elles font honneur à sa conscience délicate et scrupuleuse qui ne tient pas compte de l'origine ni de l'issue de la guerre, et considère que la vraie paix, fondée sur la justice et sur la charité, implique des renonciations auxquelles un prince chrétien ne saurait se dérober. Le crime et la félonie de Jean sans Terre pouvaient, en droit, justifier les expéditions de Philippe-Auguste; Louis VIII au contraire avait attaqué sans raison, par pure ambition, et dès lors les territoires indûment occupés devaient être restitués à leur légitime possesseur. Voilà pourquoi, par un geste admirablement désintéressé et peut-être unique dans l'histoire, saint Louis, plaçant son idéal chrétien au-dessus de son idéal national, ne voulut pas conserver les injustes conquêtes de son père. L'unité française, à laquelle ce prince a pourtant contribué par les acquisitions pacifiques de Mâcon et de Domfront, marque un temps d'arrêt.

Du moins, grâce à la modération de Louis IX, le royaume a-t-il joui d'une paix féconde qui, en permettant de mettre au point les institutions capétiennes, lui a donné un parfait état d'équilibre et une robuste santé.

L'évolution politique de la France pendant le XIIe siècle et la première moitié du XIIIe siècle n'a pas abouti seulement à l'identification progressive du domaine royal avec le *regnum Francorum*. Tout en s'astreignant à cette tâche décisive, les Capétiens ont créé simultanément l'absolutisme royal. En 987 et même encore, dans une certaine mesure, en 1180, le roi ne jouit sur le royaume, partagé en seigneuries indépendantes, que de droits théoriques. En 1270, à la mort de saint Louis, son pouvoir de législateur est universellement reconnu. /

On aperçoit assez bien les causes de cette saisissante transformation. Tout d'abord, à la différence des Hohenstaufen, les Capétiens ont fait triompher le principe de l'hérédité monarchique que personne ne discute plus à l'avènement de Philippe-Auguste, le dernier roi qui ait été sacré du vivant de son père. Désormais la couronne revient de droit au fils aîné. Une disposition de Louis VIII permet simplement de constituer, au profit des cadets, des apanages, d'où la naissance au moment où les grands fiefs tendent à être absorbés dans le domaine, d'une nouvelle féodalité qui, aux XIVe et XVe siècles, causera de graves embarras à la royauté.

Avec l'hérédité, le sacre a puissamment contribué à fortifier la puissance royale en la nimbant d'un prestige religieux. Cette cérémonie confère, aux yeux des foules, un pouvoir particulier qui rattache le roi à Dieu et qui l'oblige à gouverner comme Dieu. Rendre la justice à tous, défendre les opprimés, punir les

méchants, propager la foi et combattre l'hérésie, faire régner la paix, tels sont les aspects de cette mission religieuse et il n'est aucun Capétien, jusqu'à saint Louis inclusivement, qui ne l'ait prise au sérieux. Tous ont notamment travaillé à l'avènement de cette paix de Dieu que le pape Urbain II avait dictée au monde à la fin du XI[e] siècle. Philippe-Auguste réglemente les guerres privées, établit la quarantaine-le-roi aux termes de laquelle on ne peut attaquer les parents et amis de l'adversaire que quarante jours après le début de la rixe et il institue l'asseurement qui permet, au lieu de recourir aux armes, de solliciter une sentence royale. Saint Louis essaiera, sans y réussir complètement, d'interdire définitivement ces guerres privées, un des pires fléaux qui aient décimé la société médiévale.

En protégeant ainsi l'ordre chrétien, les Capétiens ont conquis une popularité rare qui a facilité les progrès de leur absolutisme. Le roi, source de tout droit, est le grand justicier et, le jour où il sera suffisamment fort pour se faire respecter, l'exercice de ce pouvoir judiciaire lui permettra d'intervenir constamment à l'intérieur des fiefs. De là à affirmer que le roi est la loi vivante il n'y aura qu'un pas à faire. Sur ce point, le droit romain et le droit féodal vont fournir un nouvel appui aux prétentions de la royauté : le droit romain fonde sur le principe *quidquid principi placuit lex esto* l'omnipotence royale et le droit féodal, qui érige le roi en suzerain de tous les suzerains, lui reconnaît de ce fait une prérogative qui, longtemps tombée en désuétude, sera pratiquement restaurée au XIII[e] siècle.

Hérédité, sacre, droit romain et droit féodal, telles sont les solides colonnes sur lesquelles repose la puissance royale au temps de Philippe-Auguste et

de saint Louis. La création d'une administration puissante a facilité l'exercice de l'absolutisme monarchique.

Dès l'époque de Philippe Ier (1060-1108), l'administration s'est concentrée au palais, entre les mains des personnes qui composent l'entourage immédiat du roi, plus spécialement du chancelier et des quatre grands officiers. Par la suite le palais, que l'on désignera au XIIe siècle sous le nom de *curia regis*, a conservé son pouvoir, mais les grands officiers, dont les rois redoutaient l'excessive puissance, n'ont plus joué le même rôle primordial; certains d'entre eux, comme le sénéchal et le chancelier, ont disparu. Les fonctions exercées par ces personnages sont passées à d'autres offices secondaires, notamment à l'hôtel du roi qui englobait les services de la panneterie, de l'échansonnerie, de la cuisine, de la fruiterie, de l'écurie, de la fourrière, puis à la chambre composée de barbiers, de tailleurs, de chambellans auxquels on confie des missions diplomatiques, enfin à la chancellerie qui, si elle n'a pas de chancelier à sa tête, comprend des notaires dirigés par le garde des sceaux. Les attributions de ces trois services sont à la fois domestiques et politiques : des membres de l'hôtel ont été préposés à la justice et d'autres ont tenu le rôle de chefs de la milice.

Toutefois ce n'est pas de là que vient l'impulsion administrative, mais bien de conseillers permanents, les palatins, qui, à l'origine, n'exercent pas de fonctions précises et qu'au XIIIe siècle l'extension croissante du domaine royal va contraindre à se spécialiser. Parmi eux se forment des commissions d'où sortiront, au temps de Philippe le Bel, les trois organes essentiels de la monarchie française, le Parlement, la Chambre des Comptes et le grand conseil. Déjà pen-

dant le règne de saint Louis, certains palatins, plus spécialement chargés des procès, tiennent de véritables sessions judiciaires qui peu à peu se fondent en une session permanente et unique qu'abrite le palais de la Cité, reconstruit par saint Louis. Sous Philippe le Bel, la commission financière acquerra la même individualité, la même permanence et la même fixité; ce sera la Chambre des comptes.

Cette division des pouvoirs a fortifié l'absolutisme capétien. Les transformations opérées dans l'administration locale concourent au même but.

Sous les premiers Capétiens, l'administration du domaine est confiée à des agents domestiques, les prévôts, qui, investis d'une délégation totale de l'autorité royale, ont pour principale mission de faire rentrer les droits régaliens. Ce sont de véritables fermiers qui versent au roi une redevance fixe et cherchent naturellement à percevoir le plus d'argent possible. Leurs abus de pouvoir prouvèrent la nécessité de les surveiller et Philippe-Auguste institua, à cette fin, les baillis. Ceux-ci, à l'origine temporaires, se sont fait attribuer, sous Louis VIII et Louis IX, des postes fixes où, comme les prévôts, ils cumulèrent tous les pouvoirs administratifs, militaires, financiers, judiciaires. En outre, ils représentaient le roi vis-à-vis de l'Eglise et de la féodalité; chaque grand fief relevait d'un baillage et recevait de lui les ordonnances royales.

Les baillis ont donc été les agents royaux par excellence et, étant donné l'importance de leurs attributions, on s'explique que le roi les ait surveillés de très près. Non seulement il les nomme, mais il les révoque ou les déplace à son gré. De nombreuses ordonnances leur rappellent qu'ils doivent rendre la justice à tous et à chacun en observant la coutume,

défendre les droits du roi sans amoindrir ceux d'autrui, exercer leurs fonctions en personne, se garder de toute corruption, éviter de se marier dans leur circonscription ou d'y marier un des leurs, s'abstenir du jeu et de la fréquentation des tavernes ou autres mauvais lieux. Ces engagements sont pris sous la foi du serment, sur une place publique, en présence de clercs et de laïques et quand le bailli quitte sa charge, il doit rester quelque temps dans sa circonscription, afin qu'il puisse, s'il y a lieu, être poursuivi. D'ailleurs il reste en contact permanent avec le roi qui l'appelle souvent à son conseil et contrôle ses registres. Malgré ces précautions, les baillis ont commis des abus de pouvoir, si bien qu'il a fallu déléguer des agents de la cour du roi pour examiner leur gestion sur place. Cet usage de l'enquête va se généraliser sous saint Louis qui, avec ses habituels scrupules de conscience, tempérera sur ce point les rigueurs de l'absolutisme royal.

En 1247, le roi, toujours préoccupé de faire le bonheur de ses sujets, voulut savoir si ceux-ci n'avaient aucune plainte à formuler à l'égard de ses fonctionnaires. A cette fin, il dépêcha par toute la France des enquêteurs franciscains et dominicains, chargés de recevoir par écrit et d'examiner les doléances que l'on pourrait élever contre son administration, ainsi que « les dires relatifs aux injustices, exactions, etc., dont les baillis, prévôts, forestiers, sergents et leurs subordonnés se seraient rendus coupables. » Les enquêteurs s'acquittèrent avec conscience de cette mission et consignèrent sur des registres spéciaux ce qu'ils avaient entendu. Bien des griefs sont dépourvus de toute originalité et les récriminations contre la brutalité de la police ou l'injustice de certaines contraventions, d'ailleurs légères, sont plus nombreuses

que les accusations graves. Parmi celles-ci, on relève surtout des plaintes contre l'arbitraire de la justice rendue « sans loi ni jugement », sans formes régulières et avec trop de rigueur dans la perception des amendes qui donne lieu pour les pauvres gens à la saisie de gages, tels que literie et habits, vendus par l'administration pour un vil prix. On reproche assez fréquemment aussi aux baillis et aux prévôts de répartir inégalement les impôts et d'en intercepter une partie à leur profit.

Saint Louis fut vivement ému par ces doléances dont beaucoup paraissent aujourd'hui dénuées de sérieux. Pendant la fin de son règne, il renouvela plusieurs fois les enquêtes et finit par les rendre périodiques. En se multipliant, elles perdirent leur caractère : les enquêteurs ne furent plus que des inspecteurs de l'administration locale; après saint Louis, sous Philippe le Bel (1285-1314), ils serviront surtout à lever des subsides. L'institution n'en reste pas moins, à ses origines, une des plus curieuses manifestations du caractère religieux imprimé par saint Louis au gouvernement de la France.

Cette modération a favorisé la diffusion de l'autorité royale et notamment de la justice qui se substitue aux justices seigneuriales, communales ou même ecclésiastiques.

Avant le règne de saint Louis, la justice était rendue par de multiples tribunaux : tribunaux seigneuriaux, les uns formés de chevaliers, écuyers, bourgeois qui jugent les petits délits, les autres dits de haute justice, composés d'officiers seigneuriaux, dont relèvent les délits les plus importants, tribunaux de la commune dans les villes affranchies, tribunaux ecclésiastiques dont sont justiciables les clercs, les veuves, les orphelins, les écoliers de l'Université de

Paris, et qui connaissent aussi de toutes les causes spirituelles, telles que mariages, violations de promesses, testaments, enfin tribunaux royaux. En principe, la justice royale est supérieure à toutes les autres, mais il faut attendre le XIIe siècle pour que ce principe soit universellement admis. Les conséquences furent tout à fait heureuses. D'abord la procédure fut transformée : la pratique du combat singulier entre les deux parties, désignée sous le nom de duel judiciaire et solennellement condamnée par Innocent III lors du concile du Latran, fut interdite par une ordonnance de saint Louis. A cette preuve, aussi absurde que contraire aux idées chrétiennes, le roi substitua la preuve par enquête et par témoins, ce qui amena par contre-coup l'introduction de l'appel auprès d'un tribunal supérieur qui fut naturellement la juridiction royale suprême, le Parlement. En outre la royauté revendiqua pour elle un certain nombre de causes qui furent directement jugées par elle : ce furent les cas royaux, limités à l'origine au rapt, à l'homicide et à la fausse monnaie, mais qui ne cessèrent de se multiplier. La justice royale fut d'ailleurs très populaire en raison des garanties dont elle s'entourait ; c'est vraiment la loi chrétienne mise en action.

La notion de l'impôt royal se développe elle aussi. Le roi, pendant longtemps, n'a vécu que des redevances qu'il percevait, comme tout seigneur, sur son domaine. Au XIIe siècle, il eut besoin de ressources nouvelles qu'il tira des droits féodaux : droit de mutation, quand un fief change de mains, droit de rachat lorsqu'il est vendu ou abrégé, droit de greffe et de sceau pour la délivrance des diplômes, amendes. Toutefois c'est seulement sous Philippe le Bel que la fiscalité royale s'organisera et, en devenant

oppressive, elle contribuera à faire évoluer l'absolutisme monarchique dans un sens beaucoup plus despotique.

Le gouvernement de saint Louis est, au contraire totalement dépourvu d'arbitraire. L'esprit religieux dont il est imprégné a fait de la France, au sein de la chrétienté romaine, bien que ses rois n'aient jamais reconnu la suzeraineté du Saint-Siège, l'Etat type. Mais cet état est à la merci d'un changement de souverain, et dès la fin du XIIIe siècle il n'aura plus le même caractère. Aucune précaution n'a été prise pour limiter par des institutions l'exercice du pouvoir royal. Il n'en est pas tout à fait de même en Angleterre où les institutions, malgré les souverains, se sont rapprochées davantage des principes du gouvernement théocratique.

III. — L'Angleterre sous la dynastie normande et angevine

Pendant les premiers siècles du Moyen-âge, la Grande-Bretagne s'est peu mêlée aux affaires du continent. Habitée par des peuples divers qui ont successivement envahi son sol, Celtes, subdivisés en Gaëls et Bretons, Angles et Saxons, Danois, dotée plus tôt qu'aucun autre pays d'Europe du régime féodal qui n'y exclut pas un pouvoir royal relativement fort, évangélisée une première fois au IIIe siècle, vraiment christianisée par saint Augustin et ses compagnons qui convertirent les Anglo-Saxons et subordonnèrent étroitement à Rome les communautés fondées par eux, centre, aux VIIe-VIIIe siècles, d'un mouvement intellectuel puissant confiné dans les abbayes et où se détache le nom de Bède le Vénérable (673-735), l'Angleterre ne devient vraiment européenne qu'en 1066, après la conquête normande.

De vieilles relations existaient entre la famille anglo-saxonne et les comtes de Normandie, si bien que l'influence normande avait depuis longtemps pénétré en Angleterre. Elle s'était accrue pendant le règne d'Edouard III le Confesseur (1042-1066). Edouard a-t-il, avant de mourir, désigné Guillaume le Bâtard, comte de Normandie, comme son héritier ? Les divergences manifestées par les chroniques ne permettent aucune affirmation positive. En tout cas, après la mort d'Edouard (5 janvier 1066), l'aristocratie. très puissante en Angleterre, avec l'appui de l'archevêque de Cantorbéry, Stigand, éleva au trône Harold, fils de Godwin, qu'elle considérait comme son chef. Guillaume de Normandie manifesta aussitôt des prétentions à la couronne, réunit une armée de Normands, Bretons et Manceaux, puis, après avoir sollicité du pape Alexandre II l'envoi de l'étendard de saint Pierre qui lui fut très volontiers accordé, il fit voile vers l'Angleterre où il débarqua sans difficulté et occupa Pevensey et Hastings. Une rencontre avec l'armée d'Harold eut lieu à Senlac, le 14 octobre 1066. Malgré toutes les légendes dont s'est enrichie l'histoire de cette bataille, que l'on connaît en somme fort mal, il n'est pas douteux qu'elle s'est terminée par la mort d'Harold et la victoire, sans doute chèrement achetée, de Guillaume le Bâtard. Celui-ci s'avança ensuite le long de la côte, s'empara de Douvres, puis se dirigea sur Londres où une assemblée avait proclamé roi le jeune Edgar, petit-neveu d'Edouard le Confesseur. Il ne chercha pas à enlever la ville de force et avec beaucoup d'habileté négocia la soumission de ses adversaires, y compris l'archevêque Stigand.

Guillaume, que l'on a surnommé le Conquérant, fut aussitôt sollicité de prendre la couronne. Il préféra

attendre, envoya quelques-uns de ses fidèles Normands préparer le terrain, puis le jour de Noël, il se fit solennellement consacrer par l'archevêque d'York dans la basilique de Saint-Pierre où reposait Edouard le Confesseur. Pour se rendre populaire, il défendit à ses soldats de fréquenter les tavernes et protégea les femmes contre leurs violences, puis il institua des tribunaux chargés d'appliquer des peines très dures contre ceux qui se rendraient coupables de carnage; il maintint ses privilèges à l'Eglise, tout en la subordonnant à Rome, afin de témoigner sa reconnaissance au Saint-Siège; enfin, s'il dédommagea les Normands avec les biens des partisans d'Harold, il eut soin d'éviter toute spoliation qui atteignît le peuple anglais. Cette modération réelle ne put pourtant empêcher une insurrection qui éclata, en 1067, mais fut assez vite réprimée. Ce ne fut pas la seule. De 1068 à 1085, Guillaume fut plusieurs fois rappelé en Angleterre par des soulèvements dont il eut toujours raison sans trop de peine. A sa mort (1087), la dynastie normande était acceptée.

Bien que Guillaume le Conquérant se soit largement inspiré des institutions antérieures, on peut le considérer comme le fondateur de l'Angleterre médiévale à laquelle il a donné son organisation sociale et politique.

Toute cette organisation repose sur l'absolutisme monarchique. Pour fortifier son pouvoir, Guillaume décida que les terres de ceux qui avaient combattu contre lui seraient confisquées, mais il les restitua aussitôt à leurs possesseurs, en stipulant que désormais il les tiendraient de lui. Par là il affirmait le domaine éminent du roi sur tout le territoire anglais et obligeait les petits propriétaires à devenir ses hommes. D'autre part, il a partagé entre les Normands

les biens de la haute noblesse anglaise, mais sans jamais constituer de grands fiefs et en astreignant les nouveaux propriétaires aux mêmes obligations et aux mêmes redevances que les anciens. En un mot, il n'y eut ni vainqueurs ni vaincus; Anglais et Normands relevaient également du souverain qui ignorait leur origine et leur race, le *Domesday book*, cadastre général où étaient recensées avec une incomparable précision toutes les propriétés du royaume, n'établissant aucune distinction entre les tenanciers.

Les institutions politiques et administratives données à l'Angleterre par Guillaume le Conquérant complètent et couronnent cette transformation sociale. Le roi avait déclaré, au lendemain de son avènement, qu'il gouvernerait d'après les lois d'Edouard le Confesseur, « avec les additions qu'il croirait nécessaires au bien du peuple anglais. » Il a tenu sa promesse, en conservant la vieille milice nationale et le *Witenangemot*, grande assemblée dont les évêques et abbés constituaient l'élément essentiel. Devenu ainsi très populaire, il n'hésita pas à supprimer la féodalité héréditaire des *earls* qui aurait pu contrebalancer son autorité; en même temps, avec l'appui du Saint-Siège, il procédait à une épuration du haut clergé auquel il a substitué un épiscopat qu'il avait bien en main et dont le chef, le primat de Cantorbéry, Lanfranc, un Italien venu en Normandie, théologien et juriste remarquable, réformateur pétri dans la discipline grégorienne, a été l'un de ses meilleurs auxiliaires.

En supprimant toutes les forces capables de contrebalancer son pouvoir, Guillaume le Conquérant a pu créer en Angleterre une monarchie très forte et très centralisée. Son absolutisme n'eut jamais rien d'arbitraire ni de vexatoire et fut toujours inspiré par le souci de l'intérêt général. Malheureusement son

successeur, qui fut son second fils, Guillaume le Roux (1087-1100), ne persévéra pas dans cette voie.

Guillaume, « féroce et plus méchant qu'aucun autre homme », dépourvu de sens moral, foncièrement irréligieux, par-dessus tout avare et cupide, a multiplié les droits féodaux, pillé les églises et vendu cyniquement les évêchés, après les avoir laissés longtemps vacants pour en percevoir les revenus. Son règne n'est qu'un long conflit avec le successeur de Lanfranc (mort en 1089), saint Anselme, une des plus grandes figures ecclésiastiques du moyen-âge, théologien, philosophe, peu habitué aux finesses de la politique et très décidé à maintenir les privilèges de l'Eglise aussi bien qu'à continuer l'œuvre réformatrice de son prédécesseur. Après l'avoir accablé des pires vexations, Guillaume le Roux mourut d'un accident de chasse, le 2 août 1100, et son plus jeune frère, Henri Ier, surnommé Beauclerc en raison de son respect pour l'Eglise, lui succéda. Son premier soin fut de mettre fin au conflit religieux et d'apporter une solution équitable à la querelle des investitures qui affectait l'Angleterre comme les autres pays.

Par ailleurs, Henri Ier, qui est moralement supérieur à son frère, est revenu à la tradition de Guillaume le Conquérant. A son avènement, il a publié une charte des libertés où il promettait une administration modérée et équitable. De fait, si les taxes qu'il a levées ont été parfois lourdes, son règne marque un effort pour régulariser l'organisation de la justice. Aussi l'opposition féodale et ecclésiastique, violente sous Guillaume le Roux, a-t-elle été désarmée par la sagesse paisible de Henri Ier qui, en outre, a restauré l'unité de l'Etat anglo-normand, brisée à la mort de Guillaume le Conquérant, en reprenant la Normandie à son frère aîné, Robert Courtcheuse.

En mourant (1er décembre 1135), Henri Ier laissait le royaume très affermi au-dedans et au dehors, mais sa disparition a été suivie d'une période d'effroyable anarchie. Toute la famille royale avait péri en 1120 dans le naufrage de la *Blanche Nef* et il ne restait, pour la représenter, qu'une fille de Henri, Mathilde, veuve de l'empereur Henri V, épouse en secondes noces de Geoffroy Plantagenet, lui-même fils aîné de Foulque V, comte d'Anjou. Or jusque là il n'y avait pas eu de succession féminine en Angleterre. Aussi Mathilde vit-elle surgir un compétiteur en la personne d'Etienne de Blois, petit-fils de Guillaume le Conquérant par sa mère Adèle. Entre Mathilde et Etienne la lutte dura près de vingt ans. En 1154, Etienne mourut sans laisser de fils et après avoir reconnu comme héritier le fils aîné de Mathilde, Henri II Plantagenet, déjà comte d'Anjou, duc de Normandie et époux d'Aliénor d'Aquitaine. La tâche qui s'imposait à Henri II était rude : il lui fallait pacifier l'Angleterre et lui rendre la prospérité qu'elle avait perdue pendant vingt ans de guerre civile.

Le nouveau souverain, âgé de vingt et un ans seulement, était de taille à mener à bien cette œuvre de régénération. Physiquement très angevin, c'est-à-dire fort et de grande taille, bon vivant, très porté du côté des femmes, passionné pour l'équitation et la chasse, il est remarquablement intelligent, ingénieux méthodique, prudent et ne s'embarrasse d'aucun scrupule pour parvenir au but qu'il poursuit avec une âpre tenacité. Avec cela, il sait fort bien s'entourer ; ses conseillers, notamment l'Anglais Richard de Lucy et le Normand Niel d'Ely, sans oublier Thomas Becket, l'ont admirablement aidé et servi.

Il s'agissait tout d'abord de mettre fin à l'anarchie et de rétablir la justice royale fortement compromise.

Au cours de la crise qui avait suivi la mort de Henri Ier, la féodalité avait usurpé à nouveau les droits régaliens et constitué des cours de comté ou même des cours de manoir, véritables tribunaux de première instance. Pour les supprimer, Henri II créa, à côté d'elles, la cour du banc du roi et la cour des plaids communs dont la compétence s'étendait à tout le royaume. Celle-ci délégua dans les comtés certains de ses membres, les juges itinérants, qui présidèrent les cours de comté et surent y faire prévaloir leurs décisions.

La justice féodale dut, dès lors, s'effacer devant la justice royale. L'aristocratie garda rancune à Henri II de cette défaite. Elle lui reprocha aussi d'avoir créé, en 1159, l'écuage ou impôt de remplacement pour le service militaire, limité à quarante jours, dont le produit permettait au roi d'entretenir les armées de mercenaires nécessaires à la défense de ses possessions continentales. Cette hostilité se manifesta à la fin du règne : lorsque les fils de Henri se révoltèrent contre leur père, ils virent venir à eux une bonne partie de la noblesse.

La politique religieuse de Henri II procède des mêmes tendances. Le roi veut asservir à la justice royale la justice ecclésiastique aussi bien que la justice féodale. Dès 1163, il décide que, lorsqu'un archidiacre jugera un clerc au nom de l'évêque, il devra s'adjoindre un officier royal et que le clerc qui aura été condamné par un tribunal ecclésiastique sera livré au roi pour subir sa peine. C'était là une grave atteinte à l'indépendance de l'Eglise. Aussi la mesure souleva-t-elle de vives résistances que coordonna et dirigea Thomas Becket.

Thomas Becket, après de fortes études à Paris et à Bologne, était devenu archidiacre de Cantorbéry

et comme tel, avait été remarqué par Henri II qui en fit son chancelier. Avant de verser dans l'ascétisme, il mena quelque temps à la cour une vie luxueuse qui ne réussit jamais à ternir la pureté de ses mœurs. Son influence sur le roi, auquel il imposa d'excellents choix pour les évêchés, fut heureuse et bienfaisante. En 1161, Thomas devient lui-même archevêque de Cantorbéry. Deux ans plus tard, en 1163, Henri II porte atteinte aux privilèges traditionnels de l'Eglise et, s'il paraît un moment s'incliner devant les représentations du primat, tout à coup il se ravise; le 30 janvier 1164, il publie les célèbres constitutions de Clarendon qui obligent les clercs à comparaître devant les juges royaux, quand ils sont cités par eux, et proclament, en outre, que les églises sont des fiefs du roi, qu'aucun vassal de la couronne ne peut être excommunié sans que le roi en soit informé, que personne ne peut, sans l'assentiment du roi, faire appel à Rome. Les principes qui avaient inspiré la réforme grégorienne recevaient une rude atteinte. Aussi le pape Alexandre III repoussa-t-il les constitutions (27 février 1164), et Thomas Becket, qui avait d'abord marqué quelque hésitation, s'avança d'un pas sûr dans le sillage pontifical.

Le roi prit l'offensive. Sous couleur d'un désaccord au sujet d'un procès, il demanda compte à Thomas de divers actes de sa gestion comme chancelier. Thomas se montra digne et conciliant, mais il se sentit tellement poursuivi par la haine de Henri II que, dans la nuit du 13 au 14 octobre 1364, après avoir fait appel au pape, il quitta l'Angleterre et se réfugia à Sens, où se trouvait alors Alexandre III, puis à Pontigny. Le pape, qui redoutait de s'aliéner Henri II, son allié éventuel dans la lutte avec l'Empire, essaya d'une conciliation. Ses efforts pacifiques se heurtèrent

pendant longtemps à une forte intransigeance de part et d'autre, et c'est seulement en 1170 que Henri II pour des raisons inconnues, opéra une complète volte-face. Le 22 juillet 1170, il eut une entrevue avec Thomas Becket, promit de réparer ses torts envers l'église de Cantorbéry, mais il se garda de toute allusion aux constitutions de Clarendon. Thomas assura le souverain de sa déférente affection ; toutefois, avec l'autorisation du pape, il frappa d'excommunication et de suspension les évêques qui, comme Roger d'York et Gilbert de Londres, avaient encouragé les abus de pouvoir. Les prélats se plaignirent à Henri II qui eut un terrible accès de fureur, si bien que quatre chevaliers, croyant lui être agréables, allèrent assassiner l'archevêque (29 décembre 1170). Ce meurtre provoqua une indignation générale. Henri II jugea prudent de faire une soumission solennelle : le 22 mai 1172, en présence des légats d'Alexandre III, il accepta de faire pénitence et annula les constitutions de Clarendon. Une insurrection n'en éclata pas moins l'année suivante, mais elle fut réprimée et la paix dura jusqu'à la fin du règne (1189).

Si Henri II a dû annuler les mesures qu'il avait prises à l'égard du clergé, il n'apporta du moins aucun changement à l'organisation du royaume. L'Angleterre, à sa mort, est la plus absolue de toutes les monarchies européennes. La royauté y est devenue héréditaire et elle a pris, comme en France, un caractère religieux qui a augmenté son prestige. Elle bénéficie également de la renaissance du droit romain et de l'application très stricte des principes du droit féodal. Ces influences combinées ont fortifié la puissance royale, au point que l'auteur du *Dialogue de l'Echiquier* peut affirmer brutalement que les actes

des souverains ne doivent pas être discutés par leurs sujets et que les cœurs des rois sont dans les mains de Dieu dont le seul jugement les élève et les abaisse. Sans doute, Henri Ier, Etienne et même Henri II ont-ils dû, dans plusieurs actes, s'engager à respecter les libertés traditionnelles, mais cet hommage au passé est de pure forme et les institutions qui pouvaient contrecarrer l'absolutisme ont été soigneusement annihilées. Au XIIe siècle, le *Witenangemot* est rarement convoqué et n'a rien d'une assemblée délibérative. Comme en France, le roi gouverne avec des *ministeriales* qui lui sont tout dévoués et exécutent ses ordres sans les discuter; comme en France aussi, il est le souverain législateur et le souverain justicier. Il existe déjà, dans la *curia regis* une section judiciaire présidée par l'un des grands officiers de la couronne, le justicier, qui entend toutes les plaintes du royaume et juge au civil comme au criminel. Il s'est de même créé une section financière, l'Echiquier, qui perçoit les divers revenus de la couronne, les uns féodaux, les autres s'étendant à tout le royaume comme le fameux *danegeld*, antérieur à la conquête normande et tout à fait impopulaire.

Ainsi, malgré l'existence de chartes, la royauté anglaise a, au XIIe siècle, des allures nettement absolutistes. Cependant le souvenir des anciennes libertés persiste et il va faire éclore une opposition, encore timide au temps de Henri II et de son successeur immédiat Richard Cœur de Lion (1189-1199), mais prête à agir à la première occasion.

Cette occasion se produit pendant le règne scandaleux du successeur de Richard, fils lui aussi de Henri II, Jean sans Terre (1199-1216). Violent et débauché, il se signale presque aussitôt par l'enlèvement de la fiancée de son hôte, Hugues de Lusignan, et par le

meurtre de son neveu Arthur que le roi de France lui opposait comme compétiteur. Plus despote encore que son père, il fait sienne les théories du droit romain sur l'omnipotence royale, et manifeste le plus dédaigneux mépris pour les vieilles traditions anglaises, tandis que ses coûteuses et infructueuses expéditions sur le continent achèvent d'exaspérer ses sujets hostiles à ses procédés de gouvernement.

Comme sous Guillaume le Roux et Henri II, l'opposition partit de l'Eglise. Le primat de Cantorbéry, Hubert, était mort le 12 juillet 1205. Jean sans Terre ne veut pas reconnaître comme son successeur le cardinal Etienne Langton que le pape lui-même avait consacré à Viterbe le 17 juin 1207. A la suite de représailles exercées par le roi sur les domaines des moines de Cantorbéry, Innocent III menace l'Angleterre de l'interdit qui est effectivement prononcé par les évêques anglais le 24 mars 1208. Jean sans Terre se venge en maltraitant les clercs et en pillant les biens ecclésiastiques; il est excommunié par le Saint-Siège (1209). Pendant deux ans il refuse de s'amender, si bien qu'en 1211, Innocent III, recourant à la suprême sanction, le dépose, délie ses sujets du serment de fidélité et charge le roi de France d'exécuter sa sentence. Bien entendu, Philippe Auguste ne se fait pas prier : il concentre une flotte et une armée à Gravelines, mais, au moment de passer à l'acte, il apprend avec dépit que Jean sans Terre, par la convention de Douvres (23 mai 1213), a reconnu Etienne Langton et remis sa couronne entre les mains du légat pontifical, acceptant de la tenir désormais du Saint-Siège auquel il paierait, en signe de vassalité, un tribut annuel de mille livres sterling.

Le conflit religieux avait abouti à l'établissement

de la suzeraineté romaine sur l'Angleterre. Il eut aussi pour effet de provoquer la levée de nouveaux impôts qui s'ajoutèrent à ceux, déjà très lourds, qu'exigeait la prochaine campagne de France. L'aristocratie les accueillit mal et, enhardie par la capitulation du roi devant le pape, elle n'en fut que plus décidée à aller de l'avant.

L'expédition de 1214, jalonnée par les défaites de La Roche-aux-Moines et de Bouvines, provoqua la rupture. Jean sans Terre avait voulu faire participer à la guerre continentale les barons anglais. Ceux-ci s'étaient récusés, en alléguant que la fidélité ne les obligeait pas à servir au dehors. A son retour, le prince vaincu et humilié, s'en prit à eux de son insuccès et prétendit les contraindre à payer les frais de sa malheureuse chevauchée. Ils refusèrent et jurèrent que « si le roi ne consentait pas à leur concéder les lois et libertés promises par la charte de Henri Ier à l'Eglise et aux Grands, ils lui feraient la guerre et abjureraient leur fidélité. » A la fin de 1214, ils parurent à Londres en armes, mais, Jean s'étant engagé à gouverner conformément à la charte de Henri Ier, ils se retirèrent.

Le roi ne tint pas sa promesse. Il se contenta de rendre à l'Eglise la libre élection des évêques et des abbés. Aussi les barons se réunirent-ils à nouveau et déclarèrent-ils que, si Jean refusait de ratifier les « lois et antiques coutumes du royaume », ils l'obligeraient par la force à leur donner satisfaction. Jean répondit avec hauteur qu'il ne se mettrait pas en servage. Londres ouvrit ses portes aux insurgés et il fallut bien apposer le sceau royal à la pétition qu'ils tendaient. (15 juin 1215).

C'est cette pétition que l'on désigne sous le nom de Grande Charte. Cet acte célèbre n'est pas une

constitution nouvelle ni même un contrat passé entre le roi et la nation, mais uniquement un traité entre Jean sans Terre et les barons révoltés, aux termes duquel le souverain ressuscite, en les précisant, les libertés contenues dans la charte de Henri Ier.

La charte de Henri Ier concernait d'abord l'Eglise : la Grande Charte maintient à perpétuité les droits de l'Eglise anglaise et stipule la liberté des élections. Henri Ier promettait aux seigneurs la libre transmission de leurs fiefs : elle est garantie par la Grande Charte qui fixe les règles de succession féodale. Enfin la charte de Henri Ier posait un certain nombre de principes généraux pour l'administration du royaume : la Grande Charte les reprend, mais sous une forme beaucoup plus explicite; elle délimite par le menu les droits féodaux et précise les conditions dans lesquelles ils seront perçus; elle stipule par exemple que le roi ne pourra lever d'aide de sa propre autorité que pour payer sa rançon s'il est prisonnier, pour armer son fils aîné chevalier et marier sa fille aînée; elle mentionne aussi, sans grande précision, il est vrai, les anciennes libertés et anciennes coutumes de la cité de Londres et des autres cités et villes, ainsi que de tous les bourgs et ports.

Ainsi, dans l'ensemble, la Grande Charte confirme les libertés traditionnelles de l'Angleterre mais les barons seuls bénéficient de ces libertés pour l'exercice desquelles sont prévues certaines garanties. L'article 12 décrète que, si le roi a besoin d'aide en dehors des cas précités, il devra prendre l'assentiment du « commun conseil du royaume », c'est-à-dire en somme de la *curia regis*. L'article 11 décide que vingt-quatre barons et le maire de Londres, élus par le commun conseil, surveilleront l'application de la Charte, que quatre

d'entre eux, choisis par leurs collègues, exerceront un contrôle permanent sur les actes de la couronne, qu'enfin, si le roi refuse de rendre justice aux personnes molestées par ses agents, il pourra y être contraint par la force.

En un mot, la Grande Charte limite l'arbitraire du souverain, mais au profit des seuls barons. Elle est bien, comme l'a dit très justement M. Petit-Dutaillis, « un acte de réaction féodale contre les progrès d'une administration royale envahissante et d'une fiscalité arbitraire ».

Avec sa duplicité habituelle, Jean sans Terre, au moment où il s'inclinait devant les exigences de l'aristocratie, confiait au pape, en simulant la plus vive émotion, que la révolte des barons l'empêchait d'accomplir son vœu de croisade. Innocent III, plus préoccupé que jamais du sort de l'Orient, se laissa duper et, avec une extraordinaire inconscience de la situation, il défendit, sous peine d'anathème, au roi d'observer la Grande Charte, aux barons d'en exiger l'application. Etienne Langton, qui avait favorisé le mouvement, fut mandé à Rome pour se justifier et les barons, déconcertés par le départ de l'archevêque qui les avait toujours conseillés, esquissèrent un geste désespéré : ils firent appel à Philippe-Auguste qui envoya en Angleterre son fils, le prince Louis. Après quelques éphémères succès, l'expédition échoua. L'appel à l'étranger, forcément impopulaire, compromit l'opposition aristocratique à laquelle la mort de Jean sans Terre (19 octobre 1216) sembla enlever tout prétexte.

Le fils aîné de Jean sans Terre, Henri III, qui n'avait que neuf ans, s'empressa, à la demande du légat pontifical, Galon, mieux inspiré que ne l'avait été Innocent III, de confirmer la Grande Charte.

Il renouvela cet acte en 1217 et 1225, mais, à cette date, supprima deux dispositions essentielles, l'assentiment du commun conseil en matière d'impôts extraordinaires et le contrôle du comité de vingt-cinq barons, ce qui semblait annoncer une réaction.

On pouvait dès lors prévoir qu'arrivé à sa majorité, Henri III, moralement supérieur à son père, mais coléreux et entêté, essaierait de restaurer progressivement l'absolutisme. Il y penchait d'autant plus que, très désireux de reprendre la guerre sur le continent, tenté un moment par la couronne des Deux-Siciles qui était disponible depuis la mort de Frédéric II, il avait d'impérieux besoins d'argent. Il agit donc, comme si la Grande Charte n'existait pas. Aussi l'opposition aristocratique ne tarda-t-elle pas à renaître. Elle avait trouvé un chef en la personne du propre beau-frère de Henri III, Simon de Montfort, comte de Leicester, troisième fils du chef de la croisade des Albigeois, ardent, entreprenant, ambitieux, impatient de jouer un rôle.

Les exigences fiscales de Henri III fournirent aux mécontents le prétexte qu'ils attendaient. En avril 1258, le roi réclame des subsides pour repousser les Gallois qui ravageaient l'Angleterre. Aussitôt s'élèvent de vives protestations. La taille est maintenue, mais impossible à percevoir. L'aristocratie réclame la création d'un comité de vingt quatre membres, nommé moitié par le roi, moitié par les barons, qui établira un programme de réformes. Finalement, Henri III doit s'incliner et le comité, où Simon de Montfort est très influent, élabore les Provisions d'Oxford (13 octobre 1259).

Les Provisions d'Oxford précisent et développent la Grande Charte. Le « Parlement » devra désormais se réunir trois fois par an, Le roi sera assisté d'un

conseil privé de quinze personnes que nommeront quatre membres du comité des vingt-quatre, eux-mêmes élus par leurs collègues, et il ne pourra prendre aucune décision sans l'avis de ce conseil privé. Enfin les fonctionnaires seront nommés avec l'assentiment des vingt-quatre et les grands offices seront annuels.

Henri III jura d'observer la Grande Charte et les Provisions d'Oxford, mais il ne fut pas plus loyal que ne l'avait été Jean sans Terre. Il exerça lui aussi une vigoureuse pression sur le pape. Alexandre IV, qui gouvernait alors l'Eglise, tenait beaucoup à garder de bonnes relations avec lui afin de l'utiliser, en cas de besoin, pour une intervention en Sicile. Il le délia de son serment et Henri III annula les Provisions d'Oxford (2 mai 1262). Deux ans plus tard, la victoire de Simon de Montfort à Lewes (14 mai 1264) permit aux barons de reprendre l'avantage. Henri III, fait prisonnier, jura à nouveau de se conformer à la Grande Charte, tandis que les Provisions d'Oxford seraient soumises à l'arbitrage de neuf conseillers désignés d'un commun accord; les décisions des barons devaient être approuvées par un Parlement où siègeraient non seulement les évêques et les abbés, mais les chevaliers des comtés et les représentants de quelques villes. Telles sont les « mises de Lewes. » Le Parlement prévu se réunit bien en 1265, mais Henri III préparait sa revanche et il la prit à la bataille d'Evesham où Simon de Montfort fut tué (3 août 1265). Toutefois, instruit par les événements, il se montra relativement modéré. Il mourut le 16 novembre 1272. Sous le règne de son successeur, Edouard Ier (1272-1307), le régime prévu par la Grande Charte fonctionna en Angleterre : tout en s'efforçant de faire prévaloir dans le gouvernement ses vues personnelles, le roi convoqua à

plusieurs reprises le Parlement où, à côté des barons et du haut clergé, siégèrent les représentants des classes nouvelles, chevaliers des comtés et bourgeois des villes.

L'Angleterre s'oriente ainsi vers un régime constitutionnel qui ne fonctionnera qu'après les grandes crises des XIVe et XVe siècles ; mais dont les cadres ont été du moins ébauchés dans le dernier tiers du XIIIe siècle. Le pouvoir royal, malgré les tendances absolutistes, toujours persistantes, est, théoriquement au moins assujetti à un certain contrôle et l'arbitraire, condamné par les théoriciens du droit canon, contrarié par le jeu des institutions : c'est là ce qui donne au royaume d'outre Manche, dans la chrétienté médiévale, son caractère propre.

IV. — Les Etats vassaux du Saint-Siège

L'organisation temporelle de la chrétienté romaine est caractérisée par la rupture des liens qui avaient uni, au IXe siècle, tout l'Occident sous le sceptre de Charlemagne. Sur les ruines de l'empire, que ni les Othons ni les Hohenstaufen n'ont pu ressusciter tel qu'il était autrefois, se sont édifiés des Etats indépendants qui poursuivent leurs destinées propres et évoluent en des sens différents. Au sein de la chrétienté chacun a sa physionomie : l'Allemagne féodale est le rempart de la foi qu'elle prêche aux Slaves païens; la France de saint Louis réalise la paix et l'ordre de Dieu les institutions de l'Angleterre, en tempérant l'absolutisme royal, portent le pâle reflet de certaines idées théologiques de l'époque grégorienne. Allemagne, France et Angleterre reconnaissent le pouvoir de lier et de délier revendiqué pour l'Eglise romaine par Grégoire VII et ses successeurs, mais,

bien que l'Angleterre ait admis la suzeraineté de l'Apôtre, ces rois royaumes ne sont pas subordonnés au Saint-Siège. Il n'en est pas de même des petits états qui, ne voulant pas pour des raisons diverses accepter l'autorité suzeraine de l'empereur, se sont déclarés les vassaux du pape auquel ils se rattachent par un lien féodal en même temps qu'ils reconnaissent sa juridiction suprême.

En Italie, dès 1059, les Etats normands des Deux-Siciles, nouvellement formés et désireux d'échapper à la tutelle allemande, ont réclamé la suzeraineté pontificale que Nicolas II a volontiers consenti à exercer sur eux. Lorsque les diverses principautés eurent été réunies, en 1130, en un seul royaume, Roger II consentit, après bien des luttes, à prêter hommage au Saint-Siège (1139). Après sa mort (1154), ses successeurs, Guillaume Ier le Mauvais et Guillaume II, restèrent fidèles à la tradition. Les liens se resserrèrent encore lorsqu'au temps d'Innocent III, le jeune Frédéric, fils de Henri VI et de Constance, hérita des Deux-Siciles que la papauté gouverna en son nom pendant sa minorité. Il n'y a pas lieu de revenir ici sur le rôle de tout premier ordre qu'a joué le royaume au cours de la lutte du sacerdoce et de l'empire. Cette politique active ne l'a pas empêché de briller de l'éclat d'une civilisation remarquable où se combinent des influences latines, normandes, musulmanes, byzantines.

Dans la péninsule ibérique, les rois d'Aragon, depuis la fondation du royaume par Ramire en 1054, ont reconnu la suzeraineté pontificale : en 1204, Pierre II vient à Rome et reçoit sa couronne des mains d'Innocent III qui, en 1213, assumera aussi la tutelle de son fils Sanche. Non loin de l'Aragon, en Portugal, Alphonse a prêté hommage à Innocent II

vers 1140 et, à partir de 1144, le comte de Portugal est placé parmi les pupilles de l'apôtre Pierre; en 1179, il prendra le titre de roi et s'engagera à payer un cens annuel de cent pièces d'or, dont il ne s'acquittera pas avec une grande régularité. Bien que les papes aient revendiqué, en vertu de la fausse donation de Constantin la souveraineté de la péninsule ibérique tout entière, il ne semble pas que leur suzeraineté ait été reconnue ailleurs qu'en Aragon et en Portugal. Les autres royaumes espagnols de Léon et de Castille n'en ont pas moins fait figure d'Etats chrétiens et leur rôle a été décisif. Ils n'ont cessé de contenir l'Islam menaçant et ont dirigé contre lui, à partir du XI[e] siècle, avec le concours de la chevalerie française, une véritable croisade qui est le prototype de la croisade d'Orient. En 1085, Alphonse VI, roi de Castille et de Léon s'empare de Tolède, mais sa défaite à Zalacca (1086) limite son élan. En revanche, en 1118, le roi d'Aragon prend Saragosse et, en 1148, l'Ebre devient la frontière de la chrétienté en Espagne. L'arrivée des Almohades, venus d'Afrique, arrête un moment la conquête à la fin du XII[e] siècle. En 1196, l'armée castillane est battue à Alarcos, mais au début du XIII[e] siècle, la bataille de Navas de Tolosa (1211) ruine définitivement la domination musulmane dans la péninsule.

D'autres Etats vassaux du Saint-Siège seront formés à l'extrémité opposée de l'Europe, sur les frontières orientales de l'empire. Tel le duché de Bohême où, à la faveur des troubles qui suivirent la mort de Henri VI, le duc Ottocar prit le titre de roi que lui reconnut Innocent III. Le nouveau royaume ne cessa d'être un allié fidèle de la papauté, tout en étant largement accessible à l'influence allemande qui ne cessa de s'accroître jusqu'au jour où, en 1278,

le pays fut conquis par Rodolphe de Habsbourg.

Les royaumes voisins de Pologne et de Hongrie ont également reconnu la suzeraineté de l'Apôtre. Le premier a été miné par une incessante anarchie. Le second a réalisé d'importantes acquisitions territoriales : au XIIIe siècle, il englobait tout le pays compris entre l'Adriatique et les Carpathes au delà desquelles il déborde; l'Esclavonie, la Croatie, la Dalmatie en font partie, de même que la plupart des régions habitées par les Roumains. La Serbie est également vassale du Saint-Siège. et le roi de Bulgarie, a reçu la couronne des mains d'un légat d'Innocent III.

Avant d'être pape, Adrien IV semble avoir établi la suzeraineté apostolique sur la Suède et si, pour le Danemark, la nature des rapports qui unissaient le royaume à Rome, ne peut être caractérisée avec certitude, il n'en est pas moins sûr que la papauté a exercé sur ce pays la plus large influence. Le christianisme est, au XIIe siècle, tellement implanté dans les états scandinaves que le Saint-Siège peut détacher leurs évêchés de la métropole de Brême et créer les archevêchés de Lund pour le Danemark (1104), de Trondhjem pour la Norvège (1152) et d'Upsal pour la Suède (1164). Le développement économique va de pair avec la christianisation; le commerce se développe dans la Baltique; les Norvégiens colonisent l'Islande où ils fondent un Etat indépendant et parviennent jusqu'au Groenland.

Ainsi, au cours du XIIe siècle, les Etats secondaires de l'Europe occidentale se sont pour la plupart unis au Saint-Siège par des liens féodaux. Les papes, en plus du pouvoir de lier et de délier, ont exercé une puissance suzeraine qui a concouru au maintien de la paix, but suprême de leurs efforts. Innocent III n'a-t-il pas proclamé que le pape est « le souverain

médiateur sur la terre » ? En Espagne, en Pologne, jusque dans les Balkans, sa politique a été l'application de ce principe et il a cherché à substituer l'arbitrage à la guerre. De même, en 1235, Gênes et Venise s'engagent à confier à Grégoire IX le soin de trancher les difficultés qui pourraient s'élever entre elles. Le pape apparaît donc de plus en plus comme le gardien des traités et il se réserve le droit de punir canoniquement ceux qui viendraient à les enfreindre.

V. — Les Etats latins d'Orient.

La chrétienté romaine aux XIIe et XIIIe siècles ne comprend pas seulement les royaumes occidentaux ; elle s'étend aussi sur l'Orient où la première croisade a fait surgir quatre Etats latins : le comté d'Edesse avec Baudouin de Flandre, la principauté d'Antioche, gouvernée par Bohémond, le comté de Tripoli qui eut pour chef Raymond de Saint-Gilles, enfin le royaume de Jérusalem où le pouvoir fut confié d'abord à Godefroy de Bouillon qui se contenta du titre d'avoué du Saint-Sépulcre, puis, après sa mort (juillet 1100), à son frère Baudouin, comte d'Edesse, qui se fit solenellement couronner par le patriarche Daimbert (25 décembre 1100).

Au cours des années suivantes, ces Etats achevèrent de s'organiser et nulle part le régime féodal ne s'est plus solidement implanté. Le roi n'a qu'une autorité nominale et la toute-puissance appartient à la cour des liges qui comprend non seulement les vassaux, mais même les arrière-vassaux. C'est elle qui élit le roi et celui-ci, à son avènement, prête serment de respecter les « assises », c'est-à-dire les lois et les coutumes. En outre, elle intervient dans tous les actes du gouvernement, exerce à la fois le pouvoir.

législatif et le pouvoir judiciaire, comme le prouvent les fameuses assises de Jérusalem, rédigées à la fin du XIIe siècle. L'Eglise, elle aussi, a un rôle important : le patriarche de Jérusalem et les évêques qui relèvent de lui ont de vastes domaines; les ordres religieux militaires, Hospitaliers et Templiers, qui suppléent à l'insuffisance de l'armée et assument la mission de lutter contre les Infidèles, contribuant aussi au rayonnement de la foi et de la discipline religieuse.

Ces Etats latins ont largement servi la cause de la civilisation. Leurs chefs ont su tirer un excellent parti des indigènes chrétiens restés en Orient malgré les invasions; en leur laissant une certaine autonomie, ils ont facilité la mise en valeur du sol. Des cultures inconnues de l'Occident, celles du coton et de la canne à sucre, se sont propagées en Syrie et avec elles l'industrie des étoffes de coton et de soie. De là sont résultés des échanges incessants qu'a favorisés une bonne organisation commerciale. Gênois et Marseillais ont obtenu des privilèges dans les ports orientaux et des caravanes ont été jusqu'en Chine chercher la soie. En résumé, les croisades ont déterminé un important essor économique et rendu un réel service à l'Occident chrétien : la Méditerranée, fermée au commerce par l'invasion de l'Islam, a repris, à partir du XIIe siècle, son activité traditionnelle.

Les croisades ont aussi fait pénétrer en Orient la civilisation occidentale et plus spécialement la civilisation française qui survivra à la disparition des Etats latins. La durée des principautés d'Asie Mineure et de Syrie a été malheureusement éphémère. Dès 1144, Edesse tombe entre les mains des Infidèles; en 1187, c'est le tour de Jérusalem. A la fin du XIIe siècle, le royaume fondé par Godefroy de Bouillon et par Baudouin se trouve réduit à la côte entre Tyr et Jaffa.

Toutefois, au moment où succombent ces principautés asiatiques, d'autres surgissent plus à l'ouest. Chypre, conquise par Richard Cœur de Lion, vendue par lui aux Templiers, revient finalement aux Lusignan sous le gouvernement desquels elle sera le pivot du commerce de la Méditerranée orientale, en même temps qu'un foyer d'influence française. Tandis que son port de Famagouste est un comptoir fameux où affluent les épices, la langue française se propage et l'on construit des monuments français, tels que Sainte-Sophie de Nicosie, qui dérivent des cathédrales gothiques du nord de la France.

La troisième croisade avait donné naissance au royaume de Chypre; la quatrième aboutit à la formation d'une nouvelle série d'Etats latins dans la péninsule balkanique.

Cette quatrième croisade n'est pas à proprement parler une croisade. Elle apparaît beaucoup plutôt comme une vaste entreprise féodale. Déclanchée par Innocent III qui, pendant tout son pontificat, a été hanté par la pensée de reconquérir la Terre Sainte, elle a été rapidement détournée de son but. Le plan en avait été élaboré avec le plus grand soin. On devait faire voile vers l'Egypte qui fournirait ensuite un point d'appui solide pour une expédition contre Jérusalem. Pour aller en Egypte, il fallait traverser la Méditerranée. On s'adressa donc aux Vénitiens qui, en 1201, s'engagèrent à transporter les croisés moyennant le versement de 85.000 marcs d'argent et la remise de la moitié des terres conquises. Le départ était fixé au 26 juin 1202. A cette date, les croisés commencèrent en effet à arriver à Venise, mais moins nombreux qu'on ne l'avait prévu, en sorte qu'il ne fut pas possible de réunir la somme promise à la république. Le doge Henri Dandolo suggéra un autre

mode de paiement : il proposa d'aller prendre Zara pour le compte des Vénitiens. Ainsi fut fait; Zara capitula (novembre 1202).

C'était là un précédent fâcheux, d'autant plus qu'Alexis l'Ange, fils de l'empereur détrôné de Constantinople, Isaac l'Ange, avait fait aux croisés l'offre allèchante de mettre fin au schisme byzantin et de collaborer à la croisade, si on l'aidait à reprendre le pouvoir. Innocent III, mis au courant de ces propositions, les avait déclinées, car elles allaient à l'encontre des négociations qu'il poursuivait avec l'empereur de Constantinople Alexis III, acquis, semblait-il, à l'idée de l'union des églises. Mais Alexis l'Ange, malgré cet échec, ne se décourageait pas. Il trouva des alliés empressés chez les Vénitiens qui avaient à se plaindre des Byzantins et apercevaient dans l'exécution d'un tel plan un moyen infaillible d'étendre leur domination sur la Méditerranée orientale. Bref, les croisés, encouragés également par Philippe de Souabe, se laissèrent persuader et, passant outre à la défense d'Innocent III, ils voguèrent vers Constantinople en vue de laquelle ils arrivèrent le 23 juin 1203.

Le 7 juillet, ils s'emparent du port de Galata, pendant que la flotte vénitienne pénètre dans la Corne d'or. Le 17, l'assaut général est donné. Alexis III après un simulacre de résistance, s'enfuit sur un navire avec ses trésors, n'emmenant avec lui que sa fille Irène, abandonnant lâchement sa femme et ses autres enfants. Pendant ce temps, la population délivre le vieil Isaac l'Ange et le revêt des ornements impériaux, mais bientôt la discorde éclate entre les Occidentaux et les Byzantins qui ne peuvent tenir les promesses pécuniaires faites au début de la croisade. En février 1204, un aventurier, Alexis Ducas, surnommé Murzuphle, organise une émeute au cours

de laquelle Isaac périt misérablement, et se rend un moment maître de Constantinople. Au bout de quelques semaines, les Latins se débarrassent de lui et organisent un gouvernement. La quatrième croisade aboutissait à la création d'un nouvel Etat latin en Orient.

L'empire latin de Constantinople fut administré à l'image de l'ancien royaume de Jérusalem. Les Vénitiens firent échouer la candidature comme empereur du chef de la croisade, Boniface de Montferrat. Grâce à eux, le comte de Flandre, Baudouin, fut solennellement intronisé le 16 mai 1204. L'autorité de l'empereur fut d'ailleurs limitée par la création de nombreux fiefs : Boniface de Montferrat eut la Macédoine sous le nom de royaume de Thessalonique. On forma également des duchés de Nicée, de Philippopoli, d'Athènes, une principauté d'Achaïe, une seigneurie de Négrepont, un marquisat de Bodonitza. D'autre part Venise se tailla une belle part avec la côte d'Epire, plusieurs villes du Péloponèse, l'Eubée, la presqu'île de Gallipoli, un quartier de Constantinople et un bon nombre d'îles de la mer Egée. Partout l'empereur latin rencontrait des rivaux contre lesquels il fallut lutter à plusieurs reprises.

Or l'existence même de l'empire était particulièrement précaire. Au nord, il était menacé par les Bulgares. Ceux-ci, dès 1205, envahissent la Thrace et infligent une sanglante défaite à l'armée de Baudouin qui trouve la mort dans la bataille. Au péril bulgare s'ajoutait le péril grec : Alexis et David Comnène s'étaient installés à Trébizonde et avaient fondé un empire le long de la mer Noire; Michel-Ange Comnène séjournait en Epire : enfin le gendre d'Alexis III, Théodore Lascaris, réfugié à Nicée, avait pris le titre d'empereur des Romains. Partout le patrio-

tisme grec se réveillait et Théodore Lascaris était bien décidé à s'appuyer sur lui pour ressusciter la domination byzantine. Après sa mort (1222), son successeur, Jean Vatatzès, hérita de ses projets. acheva de grouper autour de lui les forces grecques éparses en Asie, puis il s'allia avec les Bulgares, mais l'action concertée qu'il tenta avec eux, en 1236, contre Constantinople aboutit à un échec. Aussi l'empire latin put-il encore végéter pendant vingt-cinq ans. Il n'en était pas moins condamné et les discordes intérieures devaient hâter sa ruine.

Occupés à lutter contre leurs vassaux et contre les ennemis du dehors, les empereurs ne purent entreprendre aucune œuvre de longue haleine. Le seul fait saillant qui ait marqué dans l'histoire de cet état débile, ce fut l'union éphémère des Eglises. Innocent III, pour y parvenir, avait fait contre mauvaise fortune bon cœur et, le 13 novembre 1204, salué la prise de Constantinople comme un événement providentiel. L'Orient rentrait enfin, après un siècle et demi de séparation, dans le giron de l'Église romaine.

Cette réconciliation devait survivre à l'empire. En 1261, Constantinople tombe au pouvoir de l'empereur Michel VIII Paléologue qui, en 1258, avait remplacé Théodore II Lascaris, lui-même successeur de Jean Vatatzès mort en 1254. Très habilement, Michel VIII, qui pouvait redouter un retour offensif de l'Occident sous la direction de Venise ou du frère de saint Louis, Charles d'Anjou, jugea prudent de se concilier la papauté et essaya de s'entendre avec elle. En 1274, le concile de Lyon proclama à nouveau l'union des Eglises et la subordination du siège de Constantinople à celui de Rome. Toutefois Michel VIII se heurta très vite à l'hostilité des Orientaux et le conflit religieux ne tarda pas à reprendre, plus aigu

que jamais. L'empire latin de Constantinople n'avait abouti à rien de durable.

Les autres Etats latins des Balkans lui survécurent et quelques-uns, comme la principauté d'Achaïe sous le gouvernement des Villehardouin, connurent une période de réelle prospérité. Ils subirent pendant tout le XIIIe siècle l'influence française, dont certaines ruines rappellent aujourd'hui le souvenir.

Il y aura donc encore au XIVe siècle en Orient une chrétienté latine prolongement de cette chrétienté romaine occidentale qui, au XIIIe siècle, avait groupé un certain nombre de royaumes sous la suzeraineté du Saint-Siège et, malgré les progrès de l'absolutisme, pénétré les autres d'influence chrétienne. Ce rayonnement religieux est encore plus sensible si, après avoir analysé l'évolution des Etats, on cherche à fixer les traits de l'évolution sociale des XIIe-XIIIe siècles.

CHAPITRE VI

La Société.

I. — La vie féodale et la chevalerie.

Au cours des XIIe et XIIIe siècles, la vie féodale a conservé son cadre sévère. Le château du XIIIe siècle, n'a pas perdu son allure défensive. A Coucy, qui en était le plus remarquable spécimen, deux enceintes successives, séparées par un profond fossé, hérissées de tours rondes, enfermaient une basse cour ou baille où une seule porte donnait accès. A l'extrémité nord de la baille, le château lui-même formait un quadrilatère irrégulier, flanqué de quatre puissantes tours d'angle et dominé par un formidable donjon. Les tours, de forme circulaire, avaient des murs qui atteignaient jusqu'à cinq mètres d'épaisseur et même sept mètres cinquante pour le donjon, haut de cinquante-quatre mètres. A l'intérieur, les grandes salles, voûtées sur croisées d'ogives et munies d'archères, ressemblaient plus à un corps de garde qu'à une demeure seigneuriale; ce n'est qu'au XIVe siècle que le château a été complété par des bâtiments d'habitation qui y ont rendu la vie moins rude.

Toutefois, si le cadre demeure, la vie seigneuriale

change de caractère. Le baron turbulent et pillard, violent et luxurieux, tend à disparaître. Il fait place à des chevaliers aux mœurs plus pacifiques et aux goûts plus délicats qui préfèrent aux chevauchées farouches et aux plaisirs grossiers les charmes de la littérature et de la poésie. A la génération des Enguerran de Coucy et des Thomas de Marle a succédé celle de Joinville.

Le christianisme a été pour beaucoup dans cette évolution. L'éducation du seigneur est, au XIIIe siècle, plus religieuse que guerrière. Elle vise à développer chez lui la foi et la piété; la nécessité de l'aumône, de la pénitence, du pèlerinage, de la dévotion à la Vierge est le thème qui l'anime le plus souvent avec la pensée de l'éternité qu'il faut gagner en évitant le péché et en pratiquant la vertu. La formation religieuse se double d'une formation morale que l'on oriente vers le respect de la femme et aussi vers l'observation des règles de la courtoisie. La formation intellectuelle est plus négligée : elle se réduit à l'étude du latin et de la langue maternelle, à quelques vagues notions d'histoire et de géographie. Parfois le jeune noble est envoyé à l'Université où il songe plus à s'amuser qu'à travailler. Le plus souvent, après sa première communion qu'il fait vers sa douzième année, il est envoyé à la cour du suzerain où il est « nourri » et astreint à un dur service : il panse les chevaux, dresse les coursiers, porte les armes, se livre à toutes sortes d'occupations domestiques qui d'ailleurs ne sont pas considérées comme humiliantes Après cet apprentissage, il est armé chevalier et c'est dans sa vie une date décisive.

On a beaucoup discuté sur les origines de la chevalerie qui semblent fort anciennes. Sans remonter jusqu'à la Germanie de Tacite, il est certain que

dès l'époque de Charlemagne le jeune Franc était solennellement revêtu du glaive, mais c'est seulement à l'époque féodale que la prise d'armes donna lieu à une véritable cérémonie connue sous le nom d'adoubement. Dans les *Gesta consulum Andegavensium*, Jean de Tours raconte comment a été adoubé, en 1129, Geoffroy Plantagenet, comte d'Angers. Le jeune prince se rend à Rouen, où se trouve Henri Ier Beauclerc dont il doit épouser la fille; il prend un bain, puis on lui remet, ainsi qu'à ses compagnons, une chemise de lin, une robe de pourpre et des souliers. Ainsi vêtu, il paraît devant le roi. On lui ajuste un haubert, on suspend à son cou un bouclier, on couvre sa tête d'un casque, on lui confie une lance et une épée, puis il saute sur son cheval; il est désormais chevalier.

D'autres récits d'adoubement ne diffèrent de celui-là que par des détails insignifiants. Au fur et à mesure que l'on avance dans le XIIe siècle, la cérémonie se modifie. A l'origine simple prise d'armes, elle revêt peu à peu un caractère religieux. Elle a lieu à une grande fête liturgique, à Pâques ou à la Pentecôte; les armes sont déposées sur un autel et reçoivent une bénédiction solennelle dont les termes méritent d'être cités. « Seigneur, dit le prêtre ou l'évêque, nous vous en supplions; exaucez nos prières et daignez bénir cette épée dont votre serviteur désire être armé, pour qu'elle puisse défendre et protéger les églises, les veuves, les orphelins et tous les serviteurs de Dieu contre la cruauté des païens. » Le futur chevalier se prépare à cette lourde mission par le jeûne et par la veillée d'armes, c'est-à-dire par une nuit de prières dans une église; au matin, il entend la messe et communie. Les autres actes de la cérémonie sont maintenus, mais chacun d'eux

prend une valeur symbolique : le bain est une purification, la chemise de lin un symbole de pureté, la tunique rouge une allusion au sang que le chevalier doit être prêt à répandre pour la défense de la foi. Enfin la prise d'armes s'accompagne d'un serment : le chevalier jure d'être preux, courageux, loyal, de protéger la veuve et l'orphelin, de voler au secours du faible et de l'opprimé.

Cette transformation de la cérémonie de l'adoubement a eu la plus large répercussion sur la vie féodale elle-même. Elle explique pourquoi les seigneurs brutaux et féroces, qui ne rêvent que rixes et batailles, ont eu pour héritiers de vrais chevaliers dont la devise eût pu s'écrire dévouement et charité. « Il est quatre choses, lit-on dans l'*Ordène de la chevalerie*, que doit toute sa vie observer un chevalier, s'il veut garder son honneur intact. C'est de ne jamais frayer avec les traîtres, de ne jamais mal conseiller une dame ni une demoiselle, mais au contraire de leur porter grand respect et de les défendre contre tous, d'observer pieusement les jeûnes et les abstinences, enfin d'entendre la messe tous les jours et de faire une belle offrande à l'Eglise. » En vertu de cet idéal chrétien, le baron féodal n'a plus dans la vie d'autre but que d'accomplir les obligations morales inhérentes à sa foi religieuse.

Après l'adoubement, le mariage constitue l'autre épisode essentiel de la vie du jeune seigneur et l'épouse qu'il choisit devant Dieu n'est plus, au XIIIe siècle, son humble servante, mais bien son associée. En son absence, c'est elle qui commande et assure, s'il en est besoin, la défense du château avec un courage viril. Son mari lui témoigne en toutes choses une affection déférente; il aime à se faire représenter à genoux devant elle et lui garde une fidéli-

té inconnue des premiers féodaux, pour lesquels la femme était ravalée au rang d'objet de plaisir.

Une fois marié, le noble gouverne son fief, remplit envers son suzerain les obligations de *consilium* et d'*auxilium* auxquelles l'astreint sa situation de vassal. Sa principale distraction, survivance de ses goûts belliqueux, est le tournoi, véritable mêlée où les chevaliers, rangés en bataille, s'affrontent les uns les autres, encouragés par les dames qui jettent à leur « servant » bijoux et parures. Comme ces jeux se terminaient parfois par mort d'homme, ils furent interdits par l'Eglise, d'autant plus qu'en attirant des foules parmi lesquelles figuraient marchands et courtisanes, ils étaient la source de bien des désordres. En 1130, un concile, réuni à Clermont, décida que celui qui aurait trouvé la mort dans un tournoi ne pourrait recevoir de sépulture en terre sainte, et cette prohibition fut plusieurs fois renouvelée. Saint Louis, fidèle interprète de la pensée de l'Eglise, sanctionnera cette interdiction de son autorité royale.

Les belliqueuses passions des seigneurs ne trouveront plus alors d'autre aliment que la croisade qui, dès la fin du XIe siècle, a été pour l'Eglise un moyen de maintenir la paix en Occident en détournant vers l'Orient la turbulente activité des barons. Ceux-ci y trouvèrent, en même temps qu'un moyen de salut, des profits d'un ordre terrestre qu'ils ne dédaignèrent aucunement.

II. — Les classes rurales.

En même temps que la condition du seigneur, celle du paysan évolue elle aussi sous l'impulsion des idées chrétiennes. D'esclave agricole, le serf par l'affranchissement est devenu vilain, c'est-à-dire

libre et il en est résulté un adoucissement de sa vie matérielle comme de sa vie morale.

Au début du XIIe siècle, les hommes qui habitent la campagne sont en grande majorité des serfs, c'est-à-dire des esclaves qui cultivent la terre, descendants de ceux qui à l'époque mérovingienne étaient établis sur le *mansus indominicatus*. Attachés à la glèbe, ils ne peuvent être vendus qu'avec elle; il leur est interdit de quitter le domaine, à moins de partir « nus » et encore leur faut-il l'autorisation du seigneur. Simples usufruitiers du sol, ils ne le transmettent à leurs descendants qu'en vertu d'une tolérance. Considérés comme perpétuellement mineurs, ils ne peuvent témoigner en justice ni se marier sans le consentementdu seigneur et, s'ils se marient au dehors, ils doivent acquitter un droit de for mariage. Ils disposent enfin de leurs revenus comme ils l'entendent, mais sont astreints à des redevances signes de leur servitude, notamment à la *capitatio* ou chevage, à la taille qui ne pèse pas uniquement sur la classe servile, mais est une forme d'aide, au cens qui représente le droit de location sur la terre et qui est remplacé parfois par un impôt en nature. A ces redevances s'ajoutent les services dont le principal est la corvée, arbitraire comme la taille et qui oblige le serf à entretenir le domaine seigneurial, à mettre le château en état de défense, à curer les fossés, à faire des charrois, et aussi les innombrables droits féodaux : droit de mainmorte, droit de justice, impôts sur la vente et la consommation, banalités en vertu desquelles le serf doit user, moyennant rétribution, du moulin, du four, du pressoir seigneurial.

L'Eglise s'efforça d'adoucir cette situation. Pour elle, les serfs étaient les égaux du seigneur et participaient aux mêmes sacrements. Elle autorisa donc

ceux qui étaient établis sur ses terres à témoigner en justice. Elle s'éleva aussi contre l'habitude, en cas de for mariage, de partager les enfants entre les deux domaines intéressés. Elle travailla enfin à transformer par l'affranchissement les serfs en vilains, c'est-à-dire en paysans libres et, sur ce point, elle fut suivie et parfois devancée, car l'affranchissement est devenu très vite un procédé fiscal qui permettait au seigneur de subvenir à ses besoins d'argent. Le pieux Louis IX lui-même percevra toujours des droits en pareil cas et la grande ordonnance de Louis X qui, le 3 juillet 1315, affranchit tous les serfs du domaine royal reflète des préoccupations financières sous le voile d'une trompeuse générosité.

Quelle qu'ait été la cause des affranchissements, il est du moins certain qu'au XIIIe siècle beaucoup de serfs sont devenus des vilains.

Le vilain est l'homme libre de la campagne par opposition au serf. Sa condition juridique se définit surtout par négation : il est affranchi des charges serviles, peut se marier à son gré et, si, à l'exception du chevage, de la mainmorte et du for mariage, il supporte des redevances identiques à celles du serf, du moins ces redevances sont-elles réglées; il peut enfin témoigner en justice, même contre un gentilhomme. Toutefois, pas plus que le serf, il n'est propriétaire de la terre qu'il cultive; il en a seulement la possession et paie pour elle un cens, mais il peut la léguer, même à des collatéraux, et l'aliéner moyennant un droit de vente. Il est en somme assimilé à un vassal et la « censive » n'est autre chose que le fief du vilain sur lequel le seigneur perçoit des droits domaniaux.

A côté des serfs et des vilains, on peut distinguer une troisième catégorie de paysans, les hôtes, nomades

qui ont rêvé de devenir sédentaires, et qui, invités par les abbayes à venir défricher le sol, ont répondu avec empressement à leur appel. La condition de ces hôtes varie beaucoup, parce qu'elle repose sur un contrat : ce sont tantôt des métayers qui abandonnent chaque année à l'abbé une part variable de leur récolte, tantôt des fermiers astreints à une redevance fixe, mais ni les uns ni les autres, quoique n'étant pas assujettis à la mainmorte et au for mariage, n'ont la libre disposition de la terre qu'ils cultivent.

La condition matérielle et morale de ces diverses catégories de paysans n'a cessé de s'améliorer. Sans doute, au début du XIIe siècle, famines et épidémies sont encore fréquentes, mais déjà l'Eglise et la royauté commencent à enrayer le fléau des guerres seigneuriales et ainsi se prépare, surtout en France, une ère de réelle prospérité qui atteindra son apogée au XIIIe siècle. Le paysan a connu alors une véritable aisance. Sa demeure est simple, quoique l'ardoise apparaisse dans la toiture, mais le mobilier témoigne d'un certain confort : dans les plus modestes chaumières on note, à travers les récits des fabliaux, la présence de chenêts, de soufflets, de chaudrons, d'une table à manger. Les vêtements, cotte, souliers de cuir, fourrures, laissent la même impression et le costume féminin n'est pas dépourvu de quelque coquetterie. La nourriture est abondante : on mange du pain de seigle, on tue le porc, on consomme de la viande de boucherie remplacée par du hareng pendant les innombrables jours maigres ; on boit du cidre en Normandie, ailleurs de la bière ou du vin, la limite de la culture de la vigne étant plus septentrionale qu'aujourd'hui ; on fête plantureusement les grandes circonstances de la vie telles que baptême, fiançailles, mariage, aussi bien que les solennités religieuses.

Ce sont là autant d'indices d'un bien-être évident qui prendra fin avec la guerre de Cent Ans et la peste noire.

La vie morale du paysan réside surtout dans sa pratique religieuse qui est pour lui à la fois un idéal et une consolation. Le dimanche, au prône, on lui parle du ciel qu'il faut gagner et où, grâce à une parfaite égalité, son sort sera aussi heureux que celui du gentilhomme. Son bon sens robuste conclut parfois que la terre devrait ressembler au ciel et qu'il faut supprimer les distinctions sociales. De là une certaine rancune à l'égard des classes supérieures qui accablent les classes rurales de leur dédain injustifié. Chansons de geste et fabliaux ne sont pas tendres pour le paysan : il y apparaît laid, contrefait, grossier, ivrogne, brutal et battant sa femme plus que de raison. C'est à peine si de temps en temps l'on perçoit une autre note : la chronique des ducs de Normandie par exemple se demande si les autres ordres pourraient durer sans le paysan, mais cet hommage est sans écho ; le sens péjoratif qu'a pris le mot vilain trahit le peu d'estime que l'on avait pour ces habitants de la campagne qui pourtant ont tenu au moyen-âge une place primordiale dans la société et l'ont fait vivre de leur travail.

III. — Les villes et le mouvement communal

Tandis que les classes rurales s'affranchissent, la population urbaine procède à une véritable révolution qui la soustrait à l'arbitraire seigneurial et réussit à lui conférer une organisation municipale. Deux types de villes sont issues de ce mouvement, les villes franches et les communes.

Les communes apparaissent les premières dans

l'histoire. Dès le XIe siècle, il se produit, sous la double impulsion de Venise et des villes flamandes, une véritable renaissance commerciale qui, après avoir affecté tout d'abord la Méditerranée et les mers septentrionales, gagne de proche en proche tout l'Occident. Il en résulte la formation dans la plupart des cités d'une aristocratie de marchands qui s'enrichissent rapidement. Or ils se fixent toujours dans un seul quartier qui est ordinairement le mieux situé. Cette classe n'a pu, comme les habitants du domaine dont la ville fait partie, supporter l'arbitraire seigneurial; aussi est-ce dans les pays où le commerce s'est tout d'abord développé, en Italie et en Flandre, que le mouvement urbain se dessine de bonne heure et que l'on réclame la fixation des redevances perçues sur la cité. Généralement, le seigneur ne veut pas acquiescer à cette demande, et les bourgeois se révoltent contre lui. Les premières communes, comme Milan, comme Cambrai, comme Amiens, comme Laon, ont une origine violente, mais qu'elle résulte d'un conflit armé ou d'un arrangement pacifique, la création d'une commune est avant tout un acte d'affranchissement.

Si le mouvement s'était arrêté là, les villes n'auraient guère différé des campagnes. Or la commune, non contente de s'affranchir, a confisqué au seigneur une partie des droits régaliens qu'il avait lui-même usurpés, notamment le pouvoir de justice et d'administration. Cette mainmise ne s'est pas opérée partout de la même façon. A Toulouse, le comte s'entourait, pour gouverner la ville, d'une assemblée de notables, le *capitulum*, et de consuls; capitouls et consuls ont rompu avec lui pour former le conseil urbain qui perçoit désormais les droits féodaux et même dans certaines villes du nord les échevins, autrefois nommés

par le seigneur, ont continué à juger pour leur propre compte après l'apparition de la commune. Ailleurs au contraire, l'administration communale est issue non pas de celle qui lui préexistait, mais des castes constituées soit par les petits nobles, soit par les bourgeois que la banque a enrichis, soit par les fonctionnaires. Parfois encore, elle prend naissance dans les organisations de quartiers groupés autour de la paroisse, plus souvent dans les associations marchandes, connues sous le nom de gildes, dont le but était de réunir les commerçants pour les protéger aussi bien contre l'insécurité des chemins que contre les risques de naufrage ou d'incendie.

En résumé, deux faits ont engendré le mouvement communal : d'une part, le peuple des villes a cherché à fixer les redevances auxquelles il était tenu et, d'autre part, il s'est trouvé des associations administratives, religieuses ou économiques qui ont pu prendre en mains le gouvernement de la cité. La commune est à l'origine une association d'intérêts entre bourgeois.

En général, le seigneur est resté sourd aux revendications qui lui étaient apportées et que l'on a essayé aussitôt de lui arracher par la force. A Cambrai, ville impériale, les bourgeois, en l'absence de l'évêque Gérard, forment une association dont les marchands assument la direction et, en 1076, préparent un coup de main : l'évêque revient, négocie et, après avoir réussi à désarmer les bourgeois, les fait massacrer, mais l'association réussit à renaître et conspire avec le même insuccès jusqu'au jour où la commune pourra se reconstituer à la faveur du schisme épiscopal, pour être de nouveau supprimée par Henri V. A Laon les bourgeois, après avoir arraché à l'évêque Gaudri, en 1111, la reconnaissance de leur commune, sont,

en 1112, dupés par ce prélat et par le roi Louis VI qui retirent ce qu'ils ont accordé; ils prennent les armes, mettent à mort Gaudri avec une cruauté raffinée; Louis VI vient les châtier et supprime, en 1114, la commune qui réapparaîtra définitivement en 1128.

L'histoire de beaucoup de communes rappelle celle de Laon. En tout cas, le dénouement est toujours le même : quand les bourgeois ont obtenu leur affranchissement, ils signent la paix avec le seigneur et cette paix est consignée dans une charte qui garantit les droits de la commune. Il n'y a pas de commune sans charte.

Le contenu de ces chartes est très variable. En général, on fixe l'étendue de la commune avec sa banlieue. Parfois on définit comment elle sera administrée. On précise aussi la nature des redevances dues au seigneur et presque toujours les tailles arbitraires sont remplacées par des tailles abonnées. La commune garde d'ailleurs son suzerain auquel elle prête foi et hommage, comme un vassal ordinaire. De son côté, elle perçoit des droits féodaux et peut elle-même avoir des vassaux. Différents signes matériels attestent sa souveraineté : le sceau qui représente tantôt le maire armé comme un chevalier, tantôt une séance du conseil municipal, tantôt la ville elle-même, puis le beffroi dont les cloches sonnent les actes de la vie civile, enfin les fourches patibulaires.

Par ces traits divers se précise le caractère de la commune. Elle est une seigneurie collective qui a sa place dans la hiérarchie féodale, mais d'une commune à l'autre il y a des différences. En 1223, on distinguait en France jusqu'à neuf types de chartes communales; encore certaines villes, comme Beauvais et

Noyon, ne se rattachaient-elles à aucun de ces types. De plus les chartes, au cours des confirmations successives qu'elles ont euçnres, ot subi des modifications. De là une extraordinaire variété.

Quels qu'aient été les caractères des diverses communes, leur apparition a complètement bouleversé la physionomie de la société médiévale dont elle a brisé les cadres traditionnels. C'est là ce qui explique pourquoi la féodalité, ecclésiastique ou laïque, a vu le mouvement d'un fort mauvais œil. Certains prélats, qui ne comptent pas parmi les meilleurs, ont lutté avec une âpreté persévérante contre les bourgeois et il en est résulté que la révolution communale s'est parfois, comme à Vézelay, à Cambrai. à Saint-Riquier accompagnée d'un certain anticléricalisme qui, sauf dans le midi, n'a rien de commun avec l'hérésie ou avec la libre pensée. La petite féodalité laïque, plus immédiatement visée, a été nettement hostile. L'attitude des grands feudataires au contraire a varié d'un pays à l'autre : en Flandre, où les villes étaient devenues riches et fortes, les comtes ont combattu le mouvement, tandis qu'en Normandie et en Champagne ils en ont pris la tête. Les rois ont été hésitants et incertains : dans leur domaine où la commune constitue un abrègement à leur préjudice, ils ont cherché à prévenir la création de ces organismes nouveaux; au dehors au contraire, ils l'ont favorisée, parce qu'elle diminuait la puissance de leurs grands vassaux. En France, notamment, la royauté capétienne a pris l'habitude, à partir du règne de Louis VII (1137-1180), de confirmer les communes, ce qui était un moyen pour elle de faire reconnaître la suprématie de la justice royale et, sous Philippe-Auguste (1180-1223), elle s'efforcera d'en créer de nouvelles.

Une fois affranchie, la commune s'est organisée. Le plus souvent, elle est dirigée par un maire que nomment tantôt les magistrats désignés dans le nord sous le nom d'échevins, tantôt les chefs des corps de métier, à moins que le seigneur n'ait conservé ce droit. Dans le midi, ce sont les consuls, généralement au nombre de douze, qui exercent par roulement le pouvoir suprême pendant un temps plus ou moins long. Le maire est assisté d'un conseil de magistrats, échevins dans le nord, jurats dans le midi, qui se recrute généralement lui-même parmi l'aristocratie urbaine. Ce conseil est tout à la fois un organe administratif et un tribunal qui juge au civil et au criminel. A Avignon, à Arles, à Marseille et dans d'autres villes du midi, les juges sont distincts des conseils, mais on ne sait pas très bien comment ils étaient nommés. D'autre part, des commissions de bourgeois répartissent la taille et administrent les donations. Dans les cas graves, par exemple lorsqu'il s'agit de liquider les dettes, on consulte l'assemblée générale du peuple (*concio*, *parlamentum*, *universitas civium*). Quand les luttes des partis ont été trop vives, certaines villes du midi ont eu recours pour rétablir l'ordre à un dictateur, le podestat, nommé en général pour six mois.

Cette organisation administrative a le plus souvent donné de bons résultats, mais la question financière a pesé lourdement sur les communes aussi bien en France qu'en Allemagne et en Italie. Leur caisse autonome était alimentée par les revenus des propriétés, par les amendes, par les tonlieux et les péages dont le seigneur a parfois conservé une partie, surtout par la taille, véritable impôt sur le revenu levé en général deux fois par an et très illégalement perçu. Ces ressources, le plus souvent, ne suffirent pas à

subvenir aux dépenses, entretien des rues et des remparts, fêtes, aide aux quatre cas, amendes infligées par le suzerain pour des infractions parfois insignifiantes. Pour faire face à ces lourdes charges, les communes ont eu recours à de mauvais moyens, notamment à l'emprunt, et n'ont réussi qu'à augmenter leurs dettes. En France, elles ont sollicité l'aide du roi qui en a profité pour contrôler de très près l'administration et exiger davantage encore d'elles; aussi la décadence s'annonce-t-elle dès le milieu du XIIIe siècle. En Allemagne et en Italie, le pouvoir royal était trop faible pour intervenir et les communes ont subsisté.

A côté des communes, d'autres villes jouissent de libertés moins étendues : ce sont les villes franches parmi lesquelles on peut distinguer plusieurs degrés. Tantôt — c'est le cas en France de Lorris — les habitants sont simplement affranchis et jouissent de quelques privilèges commerciaux; leurs redevances sont minutieusement réglées mais l'administration et la justice restent entre les mains du roi ou du seigneur. Tantôt, comme à Paris, la ville a une municipalité indépendante avec des attributions plus ou moins étendues. Tantôt enfin, comme à Beaumont-en-Argonne, le maire et les échevins ont des pouvoirs administratifs et judiciaires plus importants et il ne manque à la ville franche, pour être une commune, que l'indépendance municipale avec le caractère de seigneurie collective.

Il a enfin existé un troisième type de villes, les villes neuves qui ont passé par trois phases successives. Au XIe siècle, les abbayes ont créé, en défrichant le sol, des villes qui ont servi de lieux d'asile, les sauvetés ,comme Conques et Saint-Denis. Par la suite, les seigneurs laïques, frappés des avantages de

ces fondations, ont apporté leurs terres à l'Eglise et passé avec elle des actes de pariage d'où sont nées de nouvelles sauvetés, celle de Lavaur par exemple. Puis ils se sont passés du concours de l'Eglise et ont cherché par ce moyen à repeupler leur domaine. Les rois de France, en particulier, ont fondé beaucoup de villes neuves où Louis VII et Philippe-Auguste ont attiré la population des fiefs voisins.

Ces villes neuves, qui portent les noms significatifs de Villeneuve, Castelnau, Montréal ou rappellent le souvenir de cités célèbres telles que Barcelone, Pavie ou Cologne, ont joui de privilèges étendus : elles ont été dotées parfois d'une administration municipale et ont eu le privilège de ne pas connaître les luttes de partis.

Communes, villes franches et villes neuves ont largement contribué, à la fin du XIIe et au XIIIe siècle, au développement économique de l'Occident chrétien. Tout d'abord elles ont profondément modifié les conditions de la production rurale qui, jusque-là destinée à subvenir aux besoins du paysan et du seigneur, doit alimenter aussi le marché urbain, devenu, en raison de l'augmentation de la population, un foyer d'appel pour les denrées, et par s ite se trouve intensifiée à tel point qu'il devient nécessaire de défricher ou d'assécher, pour les rendre plus rémunérateurs, des terrains jusque-là restés incultes. En second lieu, les franchises urbaines ont facilité l'organisation du travail qui repose avant tout sur la corporation. Celle-ci réunit les ouvriers et les patrons d'un même métier et se réserve le monopole de la fabrication. Elle est doublée d'une confrérie, c'est-à-dire d'une association religieuse qui a pour but de venir en aide aux malades ou aux impotents, de rendre aux morts les honneurs qui

leur sont dus, de faire célébrer certaines fêtes. Elle a donc un caractère religieux en même temps que professionnel.

La législation du travail s'adapte aux principes chrétiens. Elle repose sur cette idée qu'il n'est pas nécessaire de produire indéfiniment et qu'il faut savoir se contenter de ce qui est nécessaire à la vie. Elle protège l'ouvrier en limitant la durée de son travail qui est de sept heures par jour en hiver, de douze en été, en prévoyant par an quatre-vingts à quatre-vingt quinze jours de chômage qui coïncident avec les dimanches, avec les grandes fêtes liturgiques, leurs vigiles et souvent aussi avec les samedis. Elle maintient enfin un juste prix, condition nécessaire du juste salaire, et condamne la spéculation illicite. Par là elle prévient les conflits sociaux. Ceux-ci sont rares au moyen-âge et, quand ils se produisent, ils mettent aux prises riches et pauvres plutôt que patrons et ouvriers, solidaires les uns des autres dans la corporation.

Le commerce s'organise suivant les mêmes directives. Comme les artisans, les marchands se sont associés. Ils forment des gildes ou hanses qui ont le monopole dans une région déterminée, rédigent des règlements pour les échanges et punissent les infractions à la moralité commerciale.

Ce régime a permis de réaliser de grands progrès. Au même moment, les croisades d'Italie et d'Espagne puis d'Orient ont rouvert la Méditerranée au commerce occidental. Vénitiens, Génois et Pisans cinglent vers les ports de Syrie. Marseille en France, Barcelone en Catalogne se réveillent de la torpeur engendrée par l'invasion de l'Islam. De ces ports méditerranéens le commerce gagne de proche en proche les villes italiennes et françaises, puis, par-

delà les Alpes, s'étend jusqu'aux grands fleuves de l'Europe centrale et, par la voie du Rhône, atteint l'Europe du nord-ouest. Aux XIIe et XIIIe siècles, les grandes foires de Champagne qui, sous la protection du comte, se tiennent alternativement à Troyes, à Provins, à Bar-sur-Aube, à Lagny, deviennent le point de convergence des marchands du nord et du midi. Le commerce se développe aussi dans les villes flamandes où il n'avait d'ailleurs jamais disparu ; il se concentre surtout à Bruges, qui supplante Duurstede pour les relations avec les pays septentrionaux ; de là, il rayonne le long des fleuves où Cambrai et Valenciennes, Liège et Huy connaissent une période de riche prospérité. Bref, ainsi que le note avec sa vigueur habituelle M. Pirenne, l'expansion commerciale « se répand comme une bienfaisante épidémie à travers tout le continent ».

Industrie et commerce ont enrichi les habitants des villes. Il suffit de lire la description de Tours par le moine de Marmoutier qui écrivait vers 1209 ou celle de Paris par Guy de Bazoches ou tout simplement de pénétrer dans une cathédrale du XIIIe siècle pour être frappé de la prospérité et de la magnificence des cités médiévales. A côté de la chrétienté ecclésiastique et politique, qui régit l'Eglise et les Etats, à côté de la chrétienté sociale qui règle les rapports entre les individus et les collectivités, il existe une chrétienté économique, organisée et dirigée elle aussi suivant les règles de la morale et du droit, qui a rehaussé l'ordre et l'équilibre de l'Occident médiéval par une splendeur de bon aloi à laquelle contribuera encore le développement de la science, de la littérature et de l'art.

CHAPITRE VII

Le mouvement intellectuel et artistique.

I. — Les écoles et les universités.

La chrétienté médiévale est animée d'une vie intellectuelle intense. A l'époque des invasions aussi bien que pendant l'anarchie du xe siècle, c'est l'Église qui a sauvé la civilisation antique de la ruine, en même temps que se continuait, quoique très ralenti, le mouvement patristique. La règle bénédictine accorde une large part à l'étude et les abbayes clunisiennes, en ouvrant des écoles, sont restées fidèles à la tradition du Mont-Cassin. D'autre part, au xie siècle, à côté de ces écoles monastiques, les écoles épiscopales, dont certaines étaient déjà florissantes à l'époque carolingienne, réalisent de nouveaux progrès : celles de Reims, de Laon, de Bourges, d'Angers, de Chartres, plus tard de Paris groupent de nombreux élèves attirés par la renommée des maîtres qui y enseignent.

Ces écoles dépendent de l'évêque qui seul a qualité pour donner la *licentia docendi*. Parfois il enseigne lui-même; plus souvent il délègue ce soin à l'écolâtre, après s'être assuré que celui-ci présente toutes

garanties de science, d'orthodoxie et de moralité. Quant à l'enseignement lui-même, il comprend toujours, suivant la division d'Alcuin, le *trivium* qui englobe la grammaire, la rhétorique et la dialectique, et le *quadrivium* où sont réunies la musique, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie. A ces diverses connaissances s'ajoute, en fin d'études, la théologie. A Salerne et à Montpellier, on commence à professer la médecine. Dans chacune de ces disciplines, la méthode est fort simple : on lit et on commente des textes qui alimentent de copieuses discussions entre maîtres et élèves.

Ce mouvement scolaire a été encouragé par la papauté qui a pris la direction intellectuelle de la chrétienté en même temps que sa direction religieuse, politique et sociale. Au concile de Latran (1179), Alexandre III décide que chaque église cathédrale entretiendra un maître chargé d'instruire gratis les écoliers pauvres. En 1215, Innocent III renouvelle et complète les dispositions de son prédécesseur. Préoccupé surtout, en face de l'hérésie de plus en plus menaçante, de la formation théologique du clergé, il veut que chaque église métropolitaine ait un théologal. En même temps, il organise ce que l'on appellerait aujourd'hui l'enseignement supérieur. Celui-ci était donné dans des *studia generalia* où un maître groupait des auditeurs bénévoles qui le rétribuaient. Cette liberté illimitée n'était pas sans inconvénient et il sembla nécessaire de la corriger à l'aide de quelques règlements et aussi de sanctions sous forme de grades. Cette préoccupation a engendré les Universités parmi lesquelles celles de Bologne, d'Oxford, de Montpellier, plus encore de Paris, ont acquis une juste célébrité.

L'Université de Paris peut être considérée comme

typique. Elle a pour origine première une association ou plutôt une corporation comprenant à la fois maîtres et élèves (*universitas magistrorum et scolarium*). Philippe-Auguste, très favorable au mouvement d'etudes, accorda aux maîtres et aux écoliers, par un diplôme de l'an 1200, l'exemption de la juridiction civile au profit de la juridiction ecclésiastique. Dès lors, l'Université avait conquis son autonomie et le légat Robert de Courçon put, en 1215, établir son statut qui vise à la fois les enseignants et les enseignés. Le recrutement des premiers est entouré de toutes sortes de garanties : nul ne pourra être maître théologien, s'il n'a trente-cinq ans d'âge et dix ans d'études; ces chiffres sont abaissés à vingt et à six pour le maître ès-arts. L'autre caractère essentiel du statut, c'est, pour contraindre les écoliers au travail, d'attacher chacun d'eux à un maître qui a autorité et juridiction sur lui. Malgré cette précaution, il y eut, à Paris et ailleurs, de mauvais sujets qui la nuit couraient armés dans les rues, brisaient les portes des maisons, jouaient des tours aux courtisanes et montraient plus d'ardeur à table qu'aux cours de leur Faculté, mais tous n'étaient pas ainsi; d'autres étudiants, loin de gaspiller leur patrimoine à mener joyeuse vie, ètaient gênés dans leurs études par la misère qui les contraignait parfois à se louer comme porteurs d'eau ou à exercer de petits métiers du même genre. On s'intéressa à eux et, en marge des Universités, on fonda, pour les recevoir, des collèges dont le plus connu est celui que créa le chapelain de saint Louis, Robert de Sorbon.

Autonomes à l'égard du pouvoir civil, les Universités vont aussi échapper à la juridiction épiscopale. Primitivement chargé de l'enseignement dans son diocèse, l'évêque prétendait juger de la

valeur des maîtres et réprimer lui-même les turbulents excès des élèves. Ses interventions suscitèrent de vives résistances qui se traduisirent par des grèves. accompagnées d'excommunications, jusqu'au jour où, en 1222, Honorius III affranchit à peu près complètement l'Université de Paris de la tutelle épiscopale pour la placer sous l'autorité immédiate du pape qui désormais eut seul le droit de contrôler les programmes et les aptitudes professionnelles du corps enseignant. La bulle *Parens scientiarum* de Grégoire IX précisa, en 1231, les directions d'Honorius III. A l'époque de saint Louis, on vit se constituer, à Paris et ailleurs, les quatre Facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts. Les Universités prirent alors leur forme définitive, mais leur vie fut souvent troublée par les querelles entre les maîtres séculiers et les ordres mendiants, notamment les Dominicains, qui, avec l'approbation de l'évêque avaient ouvert des écoles. D'autre part certains séculiers, comme Jean de Saint-Gilles, prirent l'habit dominicain et voulurent ensuite conserver leurs chaires. Il en résulta de rudes conflits au cours desquels se révélèrent des polémistes de premier ordre, tels que Guillaume de Saint-Amour. Ces regrettables incidents n'empêchèrent pas les Universités de rayonner. On vint à Paris d'Angleterre, d'Allemagne et de Scandinavie, à Montpellier de tous les pays méridionaux. Séculiers et réguliers ont puissamment contribué au mouvement théologique, philosophique et scientifique dont Paris surtout fut, aux XII[e] et XIII[e] siècles, le centre et le foyer.

II. — La vie intellectuelle.

Dès le XIe siècle, avant la fondation des Universités, la pensée chrétienne prend un large essor. Jusque là elle avait quelque peu végété et, depuis la fin de l'âge patristique, la théologie s'était confinée en des formules le plus souvent empruntées à saint Grégoire. Au XIe siècle, l'hérésie naissante exige une riposte et ce sont à bien des égards les théories de Bérenger qui ont été le point de départ du mouvement philosophique.

Bérenger, écolâtre de l'église de Tours, avait acquis une grande réputation de philosophe. Vers 1048 ou 1049, il versa dans l'hérésie et exposa sur l'Eucharistie des idées contraires à la doctrine catholique. Plusieurs fois condamné, il finit par se rétracter définitivement en 1080. Presque au même moment, Roscelin de Compiègne attaqua les dogmes de la Trinité et de l'Incarnation, puis il se soumit lui aussi. Tous deux ont provoqué de vigoureuses répliques de la part des théologiens orthodoxes : Lanfranc, écolâtre du Bec avant de devenir archevêque de Cantorbéry, a réfuté Bérenger et son successeur, saint Anselme, s'est attaqué à Roscelin. C'est ainsi qu'est née la philosophie médiévale ou dialectique qui, au lieu d'entasser les *auctoritates* et d'opposer les textes aux textes, apporte à la théologie le secours du raisonnement.

Le fondateur de la dialectique est saint Anselme, l'adversaire de Guillaume le Roux et le défenseur des droits de l'Eglise à l'égard du pouvoir civil. Sa méthode, conformément à l'axiome de saint Augustin *Nisi credideritis, non intelligetis*, part de la foi pour arriver à la science. Sans doute, la raison peut prou-

ver l'existence de Dieu, mais elle ne peut définir ses attributs qui relèvent de la foi seule. De même, pour l'Incarnation, la raison en établit la convenance, mais elle s'arrête en chemin et a besoin de la foi pour en préciser les données. Il n'en reste paas moins vrai que, malgré son affirmation *Credo ut intelligam*, saint Anselme ne recule pas devant un essai de démonstration rationnelle des dogmes : comme dans certaines preuves mathématiques, il suppose d'abord le problème résolu, pour mieux mettre en lumière la parfaite identité des solutions de la foi avec les exigences de la philosophie.

La voie était ouverte aux libres discussions. Au XIIe siècle, d'ardentes querelles d'écoles opposent es nominalistes qui ne reconnaissent comme réel que l'individu concret amené à l'existence et les réalistes pour qui les « universaux », c'est-à-dire les dées générales, sont également quelque chose de réel. Sur le caractère de ces universaux des théories opposées s'entrechoquèrent encore, trahissant l'influence tantôt de saint Augustin, tantôt du néoplatonisme qui a eu de nombreux adeptes dans l'école chartraine, tantôt de l'aristotélisme qui l'emporta finalement. Au cours de ces débats, la dialectique glissa un moment vers l'hérésie avec un élève de Roscelin, Pierre Abélard (1079-1142), qui supprimait la Trinité et niait le dogme de la Rédemption. Tous les représentants de la dialectique n'en arrivèrent pas là : Guillaume de Champeaux, Hugues de Saint-Victor, Pierre Lombard restèrent fidèles à la pure tradition de saint Anselme et ne s'écartèrent pas de l'orthodoxie. Toutefois les exagérations d'Abélard expliquent pour une large part la réaction mystique qui s'est produite au milieu du XIIe siècle et prolongée jusqu'au milieu du XIIIe.

Elle fut provoquée par saint Bernard qui dénonça le danger. « Que m'importe, disait-il, la philosophie? Mes maîtres sont les Apôtres; ils ne m'ont pas appris à lire Platon; ils m'ont appris à croire. » Avec l'abbé de Clairvaux le mouvement intellectuel catholique ne tend plus à prouver rationnellement la vérité du dogme; il se confirme dans la méditation des vérités éternelles, de la vie et des souffrances du Christ, seul moyen sûr pour acheminer l'âme vers Dieu.

Après saint Bernard, on continua pendant longtemps à tonner contre la vanité de la science. Joachim de Flore (1132-1202) qui, après avoir été cistercien, s'est séparé de Citeaux qu'il trouvait encore trop près du siècle, n'a pas d'expressions assez fortes pour flétrir les présomptueux et inutiles dialecticiens. Même à Chartres, où les études philosophiques ont été poussées plus loin que partout ailleurs, une réaction se produit avec Jean de Salisbury qui, après avoir étudié tous les systèmes, conclut qu'il vaut mieux s'appliquer à devenir vertueux en parfaite conformité avec la doctrine de l'Eglise; cela ne l'empêche pas d'ailleurs de conseiller, au titre d'agréable distraction, la lecture des poètes anciens notamment d'Horace, d'Ovide et de Juvénal. Au XIIIe siècle, le mysticisme alimentera aussi une large partie de la pensée franciscaine avec saint Bonaventure (1221-1274) dont l'*Itinerarium mentis in Deum* a pour but de conduire l'âme à Dieu par la contemplation parfaite de Jésus-Christ.

La réaction contre la dialectique a affecté une autre forme. Elle oriente les esprits vers la science en même temps que vers la mystique.

Les dialecticiens de l'école de Chartres s'étaient posé le problème des origines du monde et l'avaient résolu à l'aide du système d'Héraclide du Pont qu'ils

connaissaient par l'intermédiaire de Jean Scot Erigène. Au XIIe siècle, Héraclide est délaissé pour Ptolémée que Platon de Tivoli et Jean de Luna ont révélé à l'Occident en l'empruntant aux Arabes. Après eux, Gérard de Crémone a, en 1175, traduit l'Almageste. Depuis lors, on s'est passionné pour les théories de Ptolémée, plus encore pour sa méthode expérimentale qui observe les phénomènes astronomiques, construit les tables et asseoit les théories sur l'observation, à l'encontre d'Aristote qui part de principes universellement admis auxquels il adapte ensuite la réalité. Jusqu'en 1280, Ptolémée triomphe sur toute la ligne; Aristote est condamné à plusieurs reprises, notamment en 1210, au concile de Paris et, en 1215, le règlement universitaire de Robert de Courçon n'accepte dans les programmes que la logique péripatéticienne.

Mysticisme et science se prolongent donc fort avant dans le XIIIe siècle. Toutefois la dialectique, après une période d'effacement qui dure environ quatre-vingts ans, opère à cette époque une éclatante résurrection avec l'apparition de la scolastique qui en dérive très directemçnt.

Le but de la scolastique est de concilier l'aristotélisme, introduit en Occident au XIIe siècle par les Arabes, avec la foi chrétienne. Sans doute un tel compromis pouvait-il paraître dangereux : Dieu, chez Aristote, est réduit à l'état d'intelligence immobile, asistant aux circulations célestes, alors que, pour la théologie catholique, il a librement créé le monde et le gouverne par sa Providence; l'homme, pour Aristote, est astreint à un déterminisme absolu, tandis que, selon la théologie, il a reçu de Dieu la liberté avec une âme immortelle. N'étaient-ce pas là autant de difficultés insolubles? Tel avait été l'avis, lors

de la condamnation de 1210, de Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, et de Pierre de Nemours, évêque de Paris. Pourtant, au XIe siècle, le Juif Avicébron, dans son *Fons vitae*, avait aperçu une conciliation possible : ne pouvait-on dire que la matière avait toujours existé « au sein de la science de Dieu qui, de toute éternité, connaît tous les possibles? » Toute verbale qu'elle fût, cette thèse provoqua un extraordinaire engouement au début du XIIIe siècle et, dans le règlement qu'il établit en 1231 pour l'Université de Paris, Grégoire IX fut obligé d'en tenir compte : trois maîtres furent chargés de rechercher ce qui dans l'œuvre d'Aristote pouvait renforcer la théologie chrétienne. La scolastique était née et Alexandre de Halès, Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin l'orientèrent de plus en plus dans la voie tracée par le pape.

Saint Thomas est un des plus grands esprits du moyen-âge. Né à Aquino, en 1225, d'une famille d'origine normande, il a fait ses études au Mont-Cassin, puis, en 1243, il est entré chez les Frères Prêcheurs où il a travaillé sous la direction d'Albert le Grand. Il enseigna successivement à Bologne, à Paris, à Naples et mourut le 7 mars 1274. Son œuvre est une extraordinaire synthèse. Elle met fort bien en relief le rôle de l'observation dans la science et saint Thomas n'a pas ignoré la valeur des hypothèses de Ptolémée, étayées sur l'expérience. Il est vrai que son souci de concilier Aristote avec le christianisme le conduit à des hésitations, à des incertitudes et même à certaines contradictions. En revanche, ses constructions théologiques, avec les vérités morales qui en découlent, sont tout à fait remarquables et lui ont légitimement assuré la première place parmi les docteurs de l'Eglise.

Le christianisme n'a pas seulement inspiré la pensée médiévale. Il a aussi donné lieu à toute une littérature édifiante, représentée par les sermons où les prédicateurs, qui s'adressent surtout aux masses, se bornent à développer sans grande originalité les thèmes moraux les plus connus, par les commentaires de l'Ecriture en langue vulgaire, comme celui d'Haimon sur les épitres et les évangiles (1195), par les œuvres hagiographiques telles que les *Miracles de Notre-Dame* de Gautier de Coinci (vers 1220) ou les innombrables vies de saint Jean-Baptiste, de saint Laurent, de saint Nicolas, de saint Georges. Le théâtre peut aussi se rattacher à la littérature religieuse : les premiers essais de mystères remontent à la fin du XIIe siècle, avec le *Jeu de Saint-Nicolas* de Jean Bodel.

A côté du mouvement intellectuel qui trouve dans le christianisme sa source et son aliment, la littérature profane a eu elle aussi un certain éclat. Au XIIe siècle, le latin prédomine encore et s'épanouit surtout dans des œuvres historiques comme la vie de Louis le Gros par Suger ou celle de Philippe-Auguste par Guillaume le Breton qui composa aussi un poème en l'honneur du roi, la Philippide. Pourtant, à côté de la littérature en latin, apparaît déjà une littérature en langue romane, langue d'oc pour le midi, langue d'oil pour le nord.

La première forme qu'elle ait revêtue est celle de l'épopée avec les chansons de geste. On a longtemps attribué à celles-ci une certaine valeur historique et cherché à isoler des détails légendaires un fond de vérité. Il faut aujourd'hui renoncer à y découvrir autre chose que des créations purement imaginatives des poètes qui, à propos de certains thèmes connus, ont décrit la société de leur temps. Tel est

le cas de la plus célèbre des chansons de geste, la chanson de Roland qui date de 1110 à 1120 et qui, en commémorant le désastre de Roncevaux, n'apporte aucune contribution à l'histoire de Charlemagne, mais a trait beaucoup plus aux luttes contemporaines contre l'Islam en Espagne.

D'autres genres ont été cultivés aux XIIe et XIIIe siècles : la poésie lyrique des troubadours méridionaux parmi lesquels ont émergé Guillaume IX, duc d'Aquitaine, Jaufri Rudel, Bertrand de Born, et celle des trouvères du nord, avec Jean Bodel, Thibaud de Champagne, Rutebœuf, à laquelle on peut rattacher aussi le premier roman de la Rose qui date de la fin du règne de Philippe-Auguste et de la régence de Blanche de Castille, puis la satire avec le *Roman de Renart* et surtout avec les fabliaux, petits contes en vers dont la malice s'exerce au détriment de la classe paysanne, enfin l'histoire avec Villehardouin, l'historien de la quatrième croisade, à côté duquel on doit citer, bien qu'il ait écrit seulement dans les premières années du XIVe siècle, le biographe de saint Louis, Joinville.

C'est surtout en France que cette littérature profane a été cultivée. La langue française, langue d'oil comme langue d'oc, a eu à cette époque un extraordinaire rayonnement en Occident. C'est en français que le Florentin Brunetto Latini écrira son *Trésor* en 1265 et qu'à la fin du XIIIe siècle le Vénitien Marco Polo relatera ses voyages. Plus encore qu'en Italie, en Angleterre et en Espagne on parle français. Le XIIIe siècle est à la fois le grand siècle chrétien et le grand siècle français. L'art va encore refléter ce double caractère.

III. — L'art roman et l'art gothique.

L'art des XII[e]-XIII[e] siècles est avant tout un art religieux. On a construit sans doute des châteaux féodaux et des hôtels privés qui ne sont pas dépourvus d'originalité, mais surtout des églises où se définissent les caractères du style roman et du style gothique.

Deux nouveautés distinguent cette période des siècles antérieurs : l'adaptation de la voûte à des édifices de plan basilical et la renaissance de la sculpture monumentale. On connaît mal les conditions dans lesquelles s'est opérée cette double révolution dont la chronologie, en l'absence de textes sûrs, est très incertaine. Elle est terminée autour de 1140, mais, tandis que l'art roman poursuit dans le centre et le midi de la France, en Angleterre, en Allemagne et en Italie sa brillante évolution, les architectes gothiques du nord de la France découvrent une formule nouvelle d'architecture, et, au même moment, dans la même région les sculpteurs et les verriers exécutent un vaste plan iconographique avec la plus incomparable sûreté technique.

On ne sait où les premières voûtes romanes ont fait leur apparition. Les architectes de l'Ile-de-France et de Normandie sont restés fidèles à la tradition carolingienne et ce sont des voûtes gothiques sur croisées d'ogives qui viendront couvrir au XIII[e] siècle les travées romanes de la cathédrale de Bayeux ou des églises de Caen. Le premier texte où il soit sûrement question d'une voûte concerne l'église abbatiale de Cluny et a trait à l'année 1125. Il est probable que les premières de ces voûtes furent des berceaux en plein cintre qui, bien que soutenus çà et là par

des arcs doubleaux, exerçaient une forte poussée sur les parois de l'édifice qu'elles menaçaient de faire écarter si elles n'étaient épaulées par de puissants contreforts. Aussi, lorsqu'en 1125, la basilique de Cluny, en s'écroulant avec fracas, eut manifesté le danger de façon sensible, les architectes bourguignons substituèrent-ils au plein cintre le berceau brisé qui caractérise l'école proprement clunisienne à Paray-le-Monial, à Autun, à Beaune; il avait l'avantage de diminuer sérieusement la poussée. D'autres moyens de conjurer le péril furent encore imaginés en Bourgogne : à Vézelay, on a couvert la nef principale d'une voûte d'arêtes, composée de matériaux plus légers; à Tournus, une série de berceaux transversaux se contrebutent les uns les autres.

Ces solutions ingénieuses du problème ne parurent pas assurer aux édifices une solidité suffisante et les autres écoles eurent recours à d'autres procédés dont l'emploi imprime à chacune d'elles son individualité. En Languedoc et en Provence on se servit parfois, comme en Bourgogne, de l'arc brisé; plus souvent, comme aux Saintes-Maries de la Mer à Maguelone, à Agde, à Avignon, on construisit des églises non pas à trois nefs, mais à une seule, ce qui rendait la défense plus aisée. En Poitou, on éleva les nefs latérales à la hauteur de la nef centrale, en sorte que celle-ci fut contrebutée par elles. En Auvergne, on surmonta les collatéraux de tribunes voûtées en demi-berceaux qui vinrent arc-bouter la voûte de la nef principale dont la poussée se trouvait reportée au dehors. En Périgord et en Angoumois, chaque travée fut recouverte d'une coupole.

Ainsi, en raison de la diversité de la technique architecturale, le style roman apparaît comme

subdivisé en une série d'écoles qui pourtant ne sont pas séparées par des cloisons étanches, mais souvent se combinent et se pénètrent, au point de rendre très difficile un classement géographique. Toutefois si ingénieuses et si diverses que fussent les solutions apportées au problème de la voûte, aucune d'elles n'était pleinement satisfaisante. La formule auvergnate assurait à l'édifice une réelle solidité, mais l'éclairage, relégué dans les bas-côtés, demeurait insuffisant. Les architectes des églises clunisiennes n'ont pas hésité au contraire à ouvrir des baies dans la nef centrale, ce qui n'était pas sans quelque témérité. Partout, on a été obligé de recourir à des contreforts massifs, d'employer comme supports de lourds piliers cruciformes ou à ressauts. Ce n'est qu'à l'extérieur que l'église romane, avec son abside, cantonnée de gracieuses absidioles, souvent surmontée d'un clocher carré ou octogonal, laisse une impression de svelte et harmonieuse légéreté.

Il devait être donné aux architectes de l'Ile-de-France de trouver, dès le milieu du XIIe siècle, la solution définitive, cherchée, au prix de multiples tâtonnements par les architectes romans. Elle consiste à jeter en diagonale soit sur une, soit sur deux travées de l'édifice deux arcs qui se croisent et sur lesquels la voûte est appareillée. Telle est la croisée d'ogives qui offre l'avantage de reporter la poussée sur quatre points où il suffira de lui opposer une forte résistance. A chacun de ces points viendra s'appliquer un arc-boutant qui ira lui-même s'appuyer, par-dessus les nefs transversales, sur un contrefort, tandis que sa partie supérieure abritera le chenal d'écoulement des eaux. Grâce à cette double invention qui distingue l'architecture gothique de l'architecture romane, on peut élargir et multiplier les

nefs, alléger les supports qui se réduisent à des piliers circulaires ou à des faisceaux de colonnettes, ajourer les murs qui ne cherchent plus à s'écarter sous le poids du berceau, atteindre une élévation jusque-là inconnue. La cathédrale gothique sera spacieuse, aérienne, étincelante de lumière.

Sans doute cette transformation ne s'est pas accomplie d'un seul coup. Les premières cathédrales gothiques n'avaient pas primitivement d'arcs-boutants. A Sens, on a pensé que la croisée d'ogives se suffisait à elle-même et l'on a gardé la disposition des églises romanes bourguignonnes avec triforium s'intercalant entre les parties basses et les parties hautes. A Laon et à Paris, on a contrebuté la voûte de la nef principale à l'aide de tribunes surmontant les nefs latérales. Lorsque l'arc-boutant eut été imaginé, on renonça aux tribunes et l'on construisit, suivant la formule sénonaise, des églises à trois nefs avec triforium parfois ajouré, dont les cathédrales d'Amiens et de Reims offrent les types les plus parfaits. C'est au milieu du XIII[e] siècle que l'architecture gothique est arrivée à être ainsi en pleine possession d'elle-même. Les façades sculptées encadrées de deux tours, les absides aux chapelles rayonnantes ont complété la silhouette élégante et distinguée de ces monuments qui restent le plus pur chef-d'œuvre de l'art humain.

La décoration a subi une évolution analogue. Les plus anciennes églises romanes ont une ornementation géométrique qui a persisté longtemps en Normandie ou reproduisent, surtout en Bourgogne et en Provence, les feuillages stylisés de l'antiquité avec lesquels on prit bientôt une certaine liberté. Puis, on s'est essayé à historier des chapiteaux où de hideux démons, à la figure brutale et grimaçante,

alternent avec saint Antoine, saint Benoît ou des personnages bibliques. Dans la première moitié du XIIe siècle apparaissent les premiers tympans sculptés, tout inspirés par la méditation des Livres Saints et par la pensée de l'éternité. C'est dans la vallée de la Garonne que s'accomplit cette curieuse résurrection de la statuaire qui suscite au début du XIIe siècle les figures étranges des apôtres de Moissac et du Christ entouré de chérubins du déambulatoire de Saint-Sernin de Toulouse, puis, vers 1140, la terrifiante vision apocalyptique de Moissac, un peu plus tard l'Ascension de Cahors et le Jugement dernier de Beaulieu. Presque au même moment, en Bourgogne, une autre école surgit avec le grand tympan de Vézelay, consacré à la représentation de la Pentecôte, qui a dû être mis en place autour de 1150. Mais, si les deux foyers toulousain et bourguignon s'allument à peu près en même temps, le second va bientôt s'éteindre après avoir produit l'extraordinaire Jugement dernier d'Autun, et la Bourgogne elle-même sera conquise par les influences toulousaines. Auparavant les sculpteurs de la vallée de la Garonne se sont transportés à Saint-Denis et à Chartres où les tympans du portail royal sont leur œuvre, ainsi que les statues des personnages de l'Ancienne loi adossées aux colonnes, longues, rigides, guindées dans leurs vêtements, immobiles et graves, respirant la foi et la sérénité. De là ils se répandent dans tout le domaine royal où ils accumuleront les merveilles. Les écoles de sculpture de Poitou et de Provence dérivent aussi, par des voies plus ou moins directes, de cette école toulousaine qu'elles prolongent jusque dans les premières années du XIIIe siècle.

Ces diverses écoles, qui se relient par une filiation

plus ou moins directe, présentent bien des traits communs. De l'une à l'autre on observe quelques progrès techniques, mais le sens de l'anatomie se fait jour bien lentement et les corps conservent longtemps une raideur immobile et une expression hiératique qui n'est pas sans grandeur, et même les draperies, quoique plus souples à la fin du XIIe siècle, gardent leurs plis serrés, concentriques, retroussés en bas. Cette gaucherie de l'exécution n'exclut pas des effets grandioses et c'est par la puissance parfois désordonnée de la composition, par la pittoresque naïveté des gestes et des attitudes qui reflètent avec une fidèle simplicité les sentiments et les passions, plus encore par l'intensité de l'émotion religieuse que vaut cette sculpture où l'on ne sent ni la recherche ni l'effort, où transperce avec une fougue toute spontanée l'âme monastique que terrifie la pensée du démon et qu'obsède la crainte du jugement divin.

Peu à peu, la pensée se discipline; parallèlement aux progrès de la théologie, le programme iconographique se précise, tandis que la technique s'épure et s'affine. Les portails latéraux de Chartres, le portail de l'Assomption et du couronnement de la Vierge à Notre Dame de Paris annoncent une sculpture d'une inspiration plus riche et d'une exécution plus parfaite qui s'épanouira aux façades d'Amiens, de Reims, de Bourges. En même temps, les larges baies ouvertes grâce à l'emploi de la croisée d'ogives vont loger ces grandes et lumineuses verrières qui contribuent, pour une si large part, à la physionomie de la cathédrale du XIIIe siècle.

« Le moyen-âge, a écrit M. Mâle dans son admirable livre sur *L'art religieux du* XIIIe *siècle en France*, a conçu l'art comme un enseignement ». Vitraux et sculptures n'ont d'autre but que de mettre à la portée

des âmes simples les vérités contenues dans les grandes œuvres où s'est exprimée la pensée médiévale. Aussi, suivant les divisions du *Speculum majus* de Vincent de Beauvais, la cathédrale apparait-elle comme le miroir du monde, miroir de la nature, miroir de la science, miroir moral, miroir de l'histoire. Le long des pièdroits de ses portails et de ses chapiteaux court une végétation sobre, robuste, fraîche, variée, toujours imitée de celle qui resplendit dans les campagnes françaises, tandis que çà et là des animaux, domestiques ou sauvages, succédant aux monstres de l'époque romane, glorifient la diversité infinie de l'activité créatrice de Dieu. Miroir de la nature, la cathédrale est aussi le miroir de la science, cet incomparable don de Dieu, sous la double forme du travail manuel et du travail intellectuel, symbolisés l'un et l'autre par de gracieuses figures dont le charme distingué et souriant confine parfois au sublime. Elle est le miroir moral ou, si l'on préfère, le panégyrique de la vertu dont les douze aspects différents s'opposent aux douze vices que l'homme doit fuir pour cueillir les fruits de la Rédemption. Elle est enfin le miroir historique où se déroulent majestueusement les annales du monde qui commencent à la création, ont Jésus-Christ pour centre et finissent au jugement dernier ; au trumeau du portail central, le Christ dont le « Beau Dieu » d'Amiens reste la plus émouvante représentation, au tympan, la représentation de la scène du jugement rappellent à l'homme qu'il a été créé par et pour Dieu et qu'il va vers Dieu.

Tel est le programme auquel se sont conformés, avec un scrupule religieux, les imagiers gothiques. L'art du XIIIe siècle est essentiellement idéaliste; il commente les dogmes et les rend accessibles à tous. La technique, adaptée à cette pensée, l'exprime avec une perfection

qui n'a jamais été atteinte; le XIIIe siècle marque le triomphe du naturalisme en même temps que de l'idéalisme. Mais, tout en recherchant la vérité des formes, des gestes et des attitudes, l'art gothique divinise en quelque sorte les lignes. Il subordonne tout à la doctrine et ne se laisse pas toucher par le côté profondément humain du christianisme; il oublie que le Christ est le Crucifié du Golgotha, dont les tourments ont été infinis, pour se souvenir uniquement qu'il est l'ouvrier de la Rédemption et la Passion nécessaire au salut, lui inspire plus de joie calme et sereine que d'horreur compatissante; la Vierge, mère de Dieu, accepte avec une résignation toute surnaturelle les souffrances de son fils pour ne songer qu'au grand mystère auquel elle a collaboré par sa maternité divine. C'est à peine si dans certaines sculptures de Reims, de la fin du XIIIe siècle, on peut supposer que bientôt l'art descendra du ciel sur la terre.

Le vitrail obéit à la même inspiration que la sculpture et atteint le même degré de perfection. Les verriers de Saint-Denis, puis de Chartres et de Lyon ont contribué, eux aussi, à faire de la cathédrale gothique, dont la formule, imaginée dans l'Ile de France, s'est répandue à travers l'Europe entière et même au delà, l'œuvre de foi et d'amour où se résument les aspirations de la chrétienté romaine du XIIIe siècle.

CONCLUSION

C'est pendant la première moitié du XIIIe siècle que la chrétienté médiévale, après de longues périodes de tâtonnement, est parvenue à s'organiser. A ce moment unique dans l'histoire, la papauté a réussi à imposer son autorité à l'Eglise régénérée par la réforme grégorienne, aux Etats et à la société tout entière. Victorieuse dans la grande lutte du sacerdoce et de l'empire, suzeraine de la plupart des royaumes, elle est vraiment, grâce à l'œuvre de centralisation poursuivie depuis Grégoire VII, « la mère et la maîtresse de toutes les églises » et dirige le monde chrétien qu'elle s'efforce d'unir dans une même pensée de paix et de lutte contre l'infidèle. La vie sociale, la vie économique, la vie intellectuelle subissent l'impulsion religieuse, tandis que l'art concourt au rayonnement de l'idée chrétienne.

Réalisée vers le milieu du XIIIe siècle, au temps d'Innocent IV et de saint Louis, la chrétienté romaine ne comptera que des jours éphémères. Dès le XIVe siècle, elle a cessé d'être : l'exil de la papauté à Avignon connu sous le nom de captivité de Babylone, la guerre de Cent Ans, l'abandon de la croisade, plus tard le grand schisme d'Occident, les progrès de l'hérésie et l'apparition des théories conciliaires qui

se dressent contre la primauté du siège de Pierre, le développement de l'esprit national, tous ces faits politiques, religieux, sociaux ne sont-ils pas la négation des idées qui, au XIIIe siècle, avaient animé la chrétienté romaine ?

Deux causes, qui se dessinent dès le milieu du XIIIe siècle, expliquent cette décadence.

La première est en quelque sorte inhérente au siège apostolique. La papauté, au lieu de rester fidèle à son idéal surnaturel, pacifique et international, est devenue ,au milieu du XIIIe siècle, une puissance temporelle. Les nécessités de la lutte contre Frédéric Barberousse, puis surtout contre Frédéric II l'ont obligée à rechercher des alliances et à fortifier sa situation matérielle, afin de se mettre à l'abri d'un coup de main toujours possible des armées allemandes. Par suite, elle s'est trouvée intimement mêlée à la politique italienne, mais, tandis que cette politique italienne a été longtemps subordonnée à ce qu'on pourrait appeler la politique chrétienne, elle tend de plus en plus, à partir du jour où le testament de Constance assura au Saint-Siège une place privilégiée dans l'Italie méridionale, à passer au premier plan. Au milieu du XIIIe siècle, la chute de la dynastie des Hohenstaufen pose, plus que jamais, la question des Deux-Siciles. Faut-il les annexer à l'Etat pontifical ou y implanter une nouvelle dynastie ? Tel est le problème angoissant qui sera le perpétuel objet des préoccupations pontificales, au point que plus d'un pape en oubliera sa primordiale fonction de pasteur universel.

Or, pendant ces vingt années où Innocent IV, Alexandre IV, Urbain IV, Clément IV chercheront à organiser les Deux-Siciles, de nouveaux et inquiétants progrès de l'Islam montreront l'urgence de la croisade,

mais la papauté, occupée en Italie, ne saura pas exploiter les circonstances favorables à un redressement. Elle ne se servira pas des Mongols qui avaient fait trembler la chrétienté au temps de Grégoire IX, mais s'étaient laissé gagner au catholicisme à la suite du mariage du petit-fils de Gengis-Khan avec une chrétienne, en sorte que leur belliqueuse activité paraissait devoir se détourner vers les Etats musulmans. Elle ne s'efforcera pas davantage de tout mettre en œuvre pour sauver l'empire latin de Constantinople qui s'effondre en 1261 et pour faire aboutir les projets de croisade de saint Louis. Elle n'arrivera même pas à maintenir, entre l'Occident et l'Orient, l'unité religieuse restaurée, en 1274, au concile œcuménique de Lyon. A la faveur de cette politique d'abstention, l'offensive musulmane sera couronnée de succès : Saint-Jean d'Acre tombera en 1291 et Chypre restera une bien fragile position de repli.

Impuissante à garder l'unité chrétienne et à contenir l'Islam, la papauté ne réussira pas davantage à perpétuer en Occident l'œuvre réformatrice de Grégoire VII et d'Innocent III. Absorbés par leurs préoccupations temporelles, les pontifes de la seconde moitié du XIIIe siècle n'exerceront plus la même vigilance et les vieux abus, qui semblaient définitivement anéantis, ne tarderont pas à réapparaître. Les prébendes de chanoines seront accaparées par de riches familles et l'épiscopat se laissera contaminer par un luxe malsain. A Rome même, le développement de la machine administrative a provoqué une extension croissante de la fiscalité et l'on profite de la centralisation pour accabler de taxes le clergé de tous les pays, tandis que le népotisme se glisse partout, même dans l'entourage des plus saints pontifes : le pieux Urbain IV, Champenois d'origine, créera

en une seule année six cardinaux français. Aussi bien la papauté perd-elle son prestige et devient-elle l'objet de compétitions regrettables. Des factions s'organisent dans le Sacré-Collège et cherchent à prendre la tiare d'assaut; à chaque élection, les Français, de plus en plus nombreux, s'affrontent avec l'aristocratie romaine.

Dans ces conditions, une nouvelle offensive des princes temporels devait fatalement se produire. Ceux-ci sont de moins en moins disposés à accepter la théocratie pontificale. Les progrès de l'absolutisme monarchique, édifié sur les principes du droit romain et sur une conception du droit divin qui n'est pas celle de l'Eglise, telle est l'autre cause essentielle qui travaille à la dissolution de la chrétienté. Les rois considèrent que le pouvoir temporel, distinct du spirituel, doit en être indépendant et qu'il ne saurait subir de sa part aucun contrôle ni aucune orientation En France comme en Angleterre, bientôt dans l'Allemagne sortie de l'anarchie du grand interrègne, les souverains ne songent qu'à satisfaire leurs ambitions temporelles sans se soucier des droits de la justice et de l'humanité; la paix chrétienne leur est indifférente et la guerre est pour eux un moyen comme un autre de réaliser leurs rêves ambitieux; leur fiscalité croissante n'épargnera pas plus l'Eglise que les autres classes sociales et la justice royale cherchera de plus en plus à se substituer à la justice ecclésiastique aussi bien qu'à toutes les autres. Ainsi se développent les germes de l'opposition que la chrétienté romaine n'avait jamais réussi à étouffer. De plus en plus les Etats s'organisent sans tenir compte des principes chrétiens, mais l'effacement de la papauté, en gênant l'Eglise dans son rayonnement religieux, moral,

intellectuel et social, l'empêche de lutter avec efficacité. L'absolutisme monarchique engagera le combat contre la théocratie romaine en France sous le règne de Philippe le Bel et son triomphe sera le glas de la chrétienté romaine, bientôt ravagée au dehors par l'hérésie et par le schisme.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

De la mort de Théodose à la mort de Charlemagne.
(395-814)

Chapitre premier. — La chute de l'Empire d'Occident et la formation des royaumes barbares.

I. — Les Germains, l'Empire et l'Eglise à la fin du IVe siècle 7
II. — Wisigoths, Burgondes et Vandales 14
III. — L'invasion des Huns 21
IV. — La conquête de l'Italie par les Ostrogoths 25
V. — La conquête de la Gaule par les Francs 30

Chapitre II. — L'Empire byzantin aux Ve et VIe siècles.

I. — Les Empereurs du Ve siècle 38
II. — L'œuvre de Justinien 41
III. — La civilisation byzantine 57

Chapitre III. — Le royaume franc à l'époque mérovingienne.

I — Les partages et les guerres civiles 61
II. — Les progrès de l'évangélisation 65
III. — L'évolution politique et sociale 75

Chapitre IV. — La papauté au temps de Grégoire le Grand.

I. — Les prédécesseurs de Grégoire le Grand 83
II. — Les origines de la puissance temporelle de l'Eglise romaine 89
III. — Le pape et la chrétienté 94

Chapitre V. — Rome et Byzance de 604 à 751.

I. — L Empire byzantin au VIIe siècle 101
II. — Le premier conflit du Sacerdoce et de l'Empire 105
III. — La papauté au milieu du VIIIe siècle 114

Chapitre VI. — L'avènement des Carolingiens.

I. — La bataille de Poitiers 119
II. — La conversion de la Germanie 120
III. — La réforme de l'Eglise franque 123
IV. — L'élection de Pépin le Bref 126

Chapitre VII. — La Papauté, les Lombards et les Francs pendant la seconde moitié du VIIIe siècle.

I. — La donation de Pépin et la formation de l'Etat pontifical 128
II. — La donation de Charlemagne 131
III. — Charlemagne et la papauté de 774 à 795 136

Chapitre VIII. — La restauration de l'Empire d'Occident.
I. — La conquête franque au temps de Charlemagne.... 140
II. — Le couronnement impérial de l'an 800............ 146

Chapitre IX. — L'Empire carolingien.
I. — Le césaropapisme impérial 152
II. — L'organisation gouvernementale 159
III. — La civilisation carolingienne 163
IV. — L'œuvre de Charlemagne 168

LIVRE II

De la mort de Charlemagne à l'avènement de Grégoire VII. (814-1073).

Chapitre premier. — Le démembrement de l'Empire carolingien.
I. — Le règne de Louis le Pieux et le traité de Verdun. 171
II. — Les tentatives de reconstitution impériale (843-888)... 179
III. — La chrétienté occidentale à la fin du IXe siècle ... 186

Chapitre II. — La crise romaine .
I. — La papauté pendant la seconde moitié du IXe siècle : Nicolas Ier et Jean VIII 188
II. — L'aristocratie romaine et le Saint-Siège 196

Chapitre III. — Les invasions des IXe et Xe siècles en Occident.
I. — Les Sarrasins 201
II. — Les Slaves et les Hongrois 202
III. — Les Normands 205

Chapitre IV. — Les rivalités dynastiques au Xe siècle.
I. — L'avènement de la dynastie saxonne en Allemagne. 211
II. — Les guerres civiles en Italie 213
III. — La rivalité des Carolingiens et des Robertiens en France 215

Chapitre V. — La Féodalité.
I. — Les origines du régime féodal 223
II. — L'organisation et la hiérarchie des fiefs 227
III. — Les mœurs féodales 233

Chapitre VI. — L'Empire byzantin sous la dynastie macédonienne (867-1057).
I. — Le gouvernement des empereurs macédoniens 240
II. — Byzance et l'Occident 245
III. — La crise politique et religieuse du XIe siècle 247

Chapitre VIII. — L'Empire d'Occident de 962 *à* 1056.
I. — Othon le Grand et le rétablissement de l'Empire... 252
II. — La dynastie saxonne 257
III. — Les premiers empereurs franconiens 264

Chapitre VIII. — L'affranchissement de l'Eglise romaine.
I. — Le mouvement réformateur 269
II. — Le réveil de la papauté 274
III. — Le décret de 1059 sur l'élection pontificale 277

LIVRE III

De l'avènement de Grégoire VII à la mort d'Innocent IV.
(1073-1254).

Chapitre premier. — Grégoire VII.
I. — Le programme grégorien 281
II. — La réforme de l'Eglise 284
III. — Le gouvernement de l'Eglise 288
IV. — Le gouvernement des royaumes chrétiens 291
V. — Le conflit du Sacerdoce et de l'Empire 294

Chapitre II. — Urbain II.
I. — La crise de 1085-1088 302
II. — Urbain II et les princes temporels 304
III. — La paix de Dieu et la première croisade 309

Chapitre III. — La Lutte du Sacerdoce et de l'Empire.
I. — La querelle des investitures au temps de Henri V... 318
II. — Théocratie romaine et césaropapisme impérial 324
III. — Frédéric Barberousse et Alexandre III 328
IV. — La politique de Henri VI 339
V .— Innocent III et l'Empire 341
VI. — Le conflit au temps de Frédéric II 348

Chapitre IV. — L'Eglise.
I. — La curie romaine 359
II. — L'évêché et ses dépendances 364
III. — L'Eglise régulière : Cîteaux; les ordres mendiants. 371
IV. — Les hérésies et l'Inquisition 384

Chapitre V. — Les Etats.
I. — L'Allemagne sous les Hohenstaufen 390
II. — La France capétienne 400
III. — L'Angleterre sous la dynastie normande et angevine 428
IV. — Les Etats vassaux du Saint-Siège 444
V. — Les Etats latins d'Orient 448

Chapitre VI. — La Société.
I. — La vie féodale et la chevalerie 455
II. — Les classes rurales 459
III. — Les villes et le mouvement communal 463

Chapitre VII. — Le mouvement intellectuel et artistique.
I. — Les écoles et les universités 473
II. — La vie intellectuelle 477
III. — L'art roman et l'art gothique 484

Conclusion 493

BORDEAUX. — Imprimerie J. BIÈRE
18, 20, 22, Rue du Peugue. — 1929

TOME VII : CHRÉTIENTÉ ET ISLAM.

1) **L'Islam**, par M. GAUDEFROY-DEMONBYNES, *professeur à l'École des Langues orientales ;*

2) **La Chrétienté médiévale**, par M. Augustin FLICHE, *professeur à l'Université de Montpellier*

TOME VIII : L'INDE ET LA CHINE MÉDIÉVALES ET LES MONGOLS

1) **L'Inde et l'Indochine médiévales et les Malais**, par MM. SHEFAAT AHMAD-KHAN, *professeur à l'Université d'Ailahabad* et CŒDÈS.

2) **La Chine médiévale et l'empire mongol**, par MM. MASPÉRO, R. GROUSSET.

*3) **L'Empire mongol** (2e phase) : **Timour et les Timourides** par M. BOUVAT, *secrétaire de la Société Asiatique*......... 30 fr.

TOME IX : L'AMÉRIQUE PRÉ-COLOMBIENNE.................. ... 50 fr.

par M. le Colonel LANGLOIS.

TOME X : L'HÉGÉMONIE EUROPÉENNE, PÉRIODE ITALO-ESPAGNOLE

par M. VAN DER LINDEN, *professeur à l'Université de Liège.*

TOME XI : L'HÉGÉMONIE EUROPÉENNE, PÉRIODE FRANÇAISE.

par M. TRAMOND, *ancien professeur à l'École supérieure de Marine.*

TOME XII : L'HÉGÉMONIE EUROPÉENNE, PÉRIODE ANGLO-ALLEMANDE

*1) **Le Monde anglo-saxon au XIXe siècle**, par M. VAUCHER, *professeur à l'Université de Londres* .... 20 fr.

*2) **L'Empire allemand**, par M. VERMEIL, *professeur à l'Université de Strasbourg*....................................... 20 fr.

TOME XIII : LA CIVILISATION EUROPÉENNE.

*1) **Les Arts plastiques**, par S. ROCHEBLAVE............ 20 fr.

*2) **La Musique**, par L. CHEVAILLIER.................. 12 fr.

3) **La Science**, par MM. PERÈS, *professeur à l'Université d'Aix* Madame METZGER ;
MM. AMBARD et PARODI.

4) **L'État** par M. BOURGIN ;

N.B. — *Les volumes marqués * sont en vente.*

Collection des

POÈMES ET RÉCITS DE LA VIEILLE FRANCE

Publiés sous la direction de M. A. Jeanroy
Professeur en Sorbonne, Membre de l'Institut

I. **Le jeu de la Feuillée, le jeu de Robin et Marion d'Adam de la Halle**, par *E. Langlois*, professeur à la Faculté des Lettres de Lille.

II. **Le Roman du Roi Flore et de la Belle Jeanne**, par M. *G. Michaut*, professeur en Sorbonne.

III. **Le Théâtre religieux au XIIIe siècle**, par M. *A. Jeanroy*.

IV. **Le Roman d'Erec et Enide**, de Chrétien de Troyes, par Mme *M. Lot-Borodine*.

V. **La Chanson de la Croisade contre les Albigeois**, par *J. Audiau*.

VI. **La Légende de Guillaume d'Orange**, M. *A. Jeanroy*.

VII. **Le Roman de Flamenca**, par M. *J. Anglade*, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.

VIII. **Le Roman de Renard**, par Mme *B. A. Jeanroy*.

IX. **Huon de Bordeaux**, par *J. Audiau*.

X. **Pierre de Provence et la Belle Maguelonne**, par M. *G. Michaut*.

XI. **Le Théâtre édifiant en France aux XIVe et XVe siècles**, par M. *Schneegans*, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg.

XII. **Le Roman de la Rose**, par M. *A. Jeanroy*.

(Suite en préparation)

Conditions de Vente. — Chaque volume tiré dans le format in-16 raisin, sur papier vergé, présenté sous une élégante couverture enluminée .... **7 fr**

De chaque volume il est tiré 50 exemplaires sur Hollande, numérotés, en vente aux prix de .... **40 fr**